This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Travaux de l'Académie nationale de Reims

Académie nationale de Reims

Digitized by Google

DOCTRINA
MELIOR
PARENTUM

Digitized by Google

Digitized by Google

AS
162
.R36.
v.71-7

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DE REIMS

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

Soixante-Onzième Volume

ANNÉE 1881-1882 — Nos 1 — 2

Chaque année, 4 numéros trimestriels

PRIX D'ABONNEMENT : HUIT FRANCS

REIMS

A L'IMPRIMERIE DE L'ACADÉMIE

Rue Pluche, 24

ET CHEZ RENART, LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE

Rue du Cadran-Saint-Pierre, 5

MDCCCLXXXIII

Digitized by Google

NOTA

La responsabilité des opinions et assertions émises dans les Ouvrages publiés par l'Académie, appartient tout entière à leurs auteurs.

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
8-22-30
22443

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

Séance publique du 13 Juillet 1882

DISCOURS D'OUVERTURE

PRONONCÉ

Par M. PIÉTON, président annuel.

MONSEIGNEUR, MESSIEURS,

L'Académie compte quarante années d'existence : c'est un bel âge, et beaucoup de gens qui, parfois, ont gémi d'y arriver, voudraient bien s'y tenir. Mais, pour une compagnie qui, réparant ses pertes, se renouvelle sans cesse, quarante ans, cent ans même, sont encore et toujours la jeunesse.

Pour elle, ce qui importe, c'est qu'elle ait dignement employé le temps écoulé : la collection de ses travaux répond de l'accomplissement de ce devoir. Il ne lui appartient pas de se juger : il serait pourtant assez naturel que les Académies de province s'enhardissent à parler d'elles et à s'adresser même quelques mots agréables, alors que tant de petits traits malins continuent à pleuvoir sur elles.

Digitized by Google

Tout récemment, le maître incontesté du roman contemporain, M. Alphonse Daudet, dans son dernier livre : *Numa Roumestan*, explique ce qu'il appelle l'esprit étriqué de son héros par ce rapprochement, dont il fait une excuse : « La maison où il avait vu le jour regardait une Académie de province ! »

M. Zola, l'implacable naturaliste, s'est écrié, lors de sa querelle avec les normaliens et particulièrement avec M. Francisque Sarcéy :

« Leur langue est dure et morte : elle sent le renfermé des Académies de province ! »

Et combien de chroniqueurs, leur appliquant le titre d'une comédie charmante de M. Pailleron, les ont appelées : *Le Monde où l'on s'ennuie*.

Nous ne nous ennuyons pas, et quand un public sympathique et choisi s'empresse comme aujourd'hui de venir à nous, il fait de notre séance annuelle notre jour de fête.

Mon premier soin doit être de l'en remercier en notre nom à tous, puisque vous m'avez si bienveillamment appelé à prendre place en ce moment à côté de notre vénéré Président d'honneur.

J'aurais souhaité me montrer digne de mes éminents devanciers en apportant ici, à leur exemple, quelque page vivante de notre histoire locale : j'ai craint de ne pouvoir les suivre.

Permettez-moi donc, en m'adressant à tous les amis des lettres, de vous entretenir peu d'instants des impressions et des devoirs que

Digitized by Google

le temps présent apporte à quiconque prend quelque souci de ce qui s'imprime et se publie chaque jour.

M. Alexandre Dumas fils écrivait, il y a dix ans, dans la préface de l'un de ses drames les plus justement applaudis, le *Fils naturel* : « Si « l'on n'y prend garde, l'argot parisien remplacera la vieille langue française. »

Cette sombre prophétie touche au paradoxe par son exagération pessimiste; l'heure n'est pas absolument venue de redire : ceci tuera cela; notre langue est riche de trop de chefs-d'œuvre, dont le rayonnement la protège, pour s'effacer et même pour pâlir : on les néglige parfois, on ne saurait pas les oublier; mais il est certain que le temps manque, trop souvent, à qui voudrait les cultiver et s'en pénétrer exclusivement; pour beaucoup, la littérature classique ne porte ce nom que parce qu'ils l'ont connue au Lycée, dans les classes. C'est le chagrin du lettré que la difficulté toujours croissante de s'absorber, aujourd'hui, dans une étude préférée. Comment échapper à la dissipation des heures, au souci des évènements de chaque jour, à la curiosité que tente et aiguise, autour de nous, l'infatigable production de la Presse?

Mme de Girardin, bien qu'elle fût, ou plutôt peut-être parce qu'elle était la femme du plus grand journaliste de notre temps, a osé écrire : « La Presse, ô la bavarde! elle n'écoute per- « sonne et crie toujours pour qu'on n'entende « qu'elle. »

Digitized by Google

Il est certain qu'on l'entend. Plus que jamais, et il faut bien le reconnaître, le monde est plein de gens très heureux de lui emprunter leurs opinions de chaque jour et leurs bons mots de chaque soir.

Ils sont bien rares les sages qui vivent en eux-mêmes, avec des livres aimés, fermant leur retraite et leur âme au bruit du dehors.

On doit même le dire : il y aurait quelque égoïsme à s'abstraire de la vie contemporaine.

Alfred de Musset a pu s'écrier :

> Je n'ai jamais chanté ni la paix, ni la guerre,
> Si mon siècle se trompe, il ne m'importe guère :
> Tant mieux s'il a raison, et tant pis s'il a tort !

Pareille indifférence n'est permise qu'au génie : une grande dame, d'un rare esprit, qui se cache sous le pseudonyme Daniel Stern, a dit : « L'homme sans opinion est le célibataire de la politique. »

D'ailleurs, combien la lecture du journal est chose commode ; il faut souvent se déplacer pour trouver un livre : la presse vient à nous à toute heure : ses publications pullulent, les facteurs de la poste marchent courbés sous leur poids, et la multiplication des écrits et des prospectus envahissants est telle qu'un des plus brillants écrivains de notre époque, M. Jules Claretie, demande qu'on la nomme : « L'ère du papier ! »

La séduction qu'exercent les feuilles publiques est inévitable ; chacun y trouve ce que cherche son goût particulier : l'un le premier-Paris, les

Digitized by Google

nouvelles parlementaires ; l'autre le bulletin de la finance ; celui-ci les indiscrétions théâtrales ; celui-là le roman découpé au jour le jour ; chacun est satisfait. Il est même des lecteurs qui ne s'arrêtent sérieusement qu'à la quatrième page, et se contentent de savourer les annonces engageantes de la brise exotique, de l'eau des Brahmes ou du lait Mamilla.

Que devient, durant cette aimable étude, le culte des grandes œuvres ; que devient même simplement le soin respectueux de la langue ? On se laisse aller par accoutumance à ce courant facile, et l'heure du journal fait partie de la vie.

Ce qu'on peut regretter, surtout, c'est que l'esprit de parti, cette fièvre contre laquelle on n'a pas encore trouvé de quinquina, et le roman-feuilleton, ce régal de l'abonné, si lucratif pour les conteurs à la ligne, nous enlèvent, en stimulant à outrance une production incessante et hâtive, bien des œuvres meilleures, plus choisies, plus condensées.

Nul doute que des hommes tels qu'était Sylvestre de Sacy et tel qu'est M. Weiss n'aient répandu, dans un grand nombre d'écrits fugitifs, les éléments de plus d'un vrai livre de critique et d'histoire. M. Edmond About et M. Auguste Vaquerie ont des admirateurs fidèles pour leurs articles de chaque jour : combien les lettrés aimeraient mieux un autre roman, comme *Germaine*, et un nouveau drame, comme *Jean Baudry*.

Dans un ordre d'idées tout différent et plus

Digitized by Google

haut, la science, qui demeurera, avec la passion féconde des études historiques, la gloire de notre temps, attire tant d'esprits d'élite, tant de chercheurs, dévorés du désir d'ajouter de nouvelles richesses au patrimoine commun, que la littérature voit s'éloigner d'elle bien des penseurs qui, en suivant sa voie, eussent été des écrivains et des poètes.

Il est peu de savants, tels que les Flourens, les Dumas, les Claude Bernard, qui unissent le soin de la langue à la mise en lumière de leurs méthodes et de leurs découvertes.

Il y a quelques mois, à la séance de rentrée de notre Ecole de Médecine, M. Valser, qui nous initiait, avec tant de compétence et de charme, aux admirables travaux de M. Pasteur, nous laissait entendre qu'à notre époque la littérature devrait céder le pas à la science. Non, elles peuvent vivre d'accord en se rendant mutuellement justice, et nous avons vu l'année dernière l'Académie française couronner les auteurs d'odes enthousiastes célébrant à l'envi la poésie des conquêtes scientifiques de notre siècle.

Par malheur, la science apporte à notre langue une quantité, chaque jour plus considérable, de mots en *isme* et en *ique* : il ne faut pas trop gémir, quand ils sont empruntés au latin et au grec et à peu près francisés ; mais c'est le petit nombre, et tant d'autres sources nous versent des vocables étrangers : le chemin de fer avec ses rails, le sport avec ses match et la Bourse avec ses krack !

Digitized by Google

Le bon télégraphe lui-même n'est pas sans reproche : il a créé le style monosyllabique ; on en fait involontairement usage à chaque instant dans la conversation, on se surprend à parler nègre et, soit précipitation, soit paresse, la dépêche remplace souvent, pour nous, la correspondance, même celle de la famille ou de l'amitié. Si le télégraphe avait existé du temps de Mme de Sévigné, de combien de ses lettres ne serions-nous pas privés !

C'est ainsi que tout change, la vie, les lois, les mœurs ; le présent absout ce qui était crime autrefois et punit ce que les anciens acceptaient : Socrate ne serait plus condamné, Alcibiade aurait un procès avec la Société protectrice des animaux.

A ces causes de dégénérescence ou de bâtardise de la langue, se joignent les adoptions, le plus souvent intermittentes et temporaires, mais parfois durables, de mots parasites, de locutions empruntées aux faits du moment, aux succès du jour, aux refrains d'opérettes, aux trouvailles des ateliers ou des cercles, et surtout aux pièces de théâtre, surtout les moins littéraires, celles même où, comme l'a dit un dramaturge devenu critique, Paul Foucher, l'on voit trop de pantalonnades et pas toujours assez de pantalons.

De ce mélange fantasque et badin naît un jargon composite qui déconcerte l'étranger, et même le Français, pour peu qu'il soit éloigné, par goût ou par la distance, du foyer ordinaire de ces nouveautés.

Digitized by Google

Louis Bouilhet, dans son charmant poème de *Mœlenis*, parle d'un grammairien convaincu, mourant d'un solécisme entendu par hasard!

Que deviendrait Vaugelas devant l'argot moderne! Quelle pamoison, s'il recueillait, à chaque pas, des entretiens comme ceux-ci, que nous surprenons, à toute heure, sur les lèvres de gens fort bien élevés et d'une certaine culture intellectuelle : « C'est insensé, c'est épa-
« tant, c'est infect; ah! on ne me la refait pas,
« moi, celle-là, je la connais, elle est mauvaise;
« c'est un impair; tu vois ça d'ici; on se tord;
« ça fait bien dans le paysage; c'est d'un raide;
« *et cœtera!* »

Mais le plus grand mal vient assurément du naturalisme, qui a la prétention sérieuse d'être un système et de faire école : il grandit, il s'étend, tout au moins; il se propage par la presse, il gagne le livre, la scène et même la tribune publique.

Et, parfois, le mot propre exclut la propreté.
Il est sûr que, bientôt, devant certain détail,
Les hommes même auront besoin d'un éventail!

Qui parle ainsi? Un poète à qui son nom fait tort avant qu'on ait lu son œuvre, mais dont le talent est réel : M. Carcassonne.

Il ajoute, dans un élan lyrique :

O céleste idéal, ô lumière voilée,
Apparais-nous encor, dans ta robe étoilée,
Rallume ton flambeau, fais surgir à nos yeux
Ton front resplendissant de la beauté des cieux :
Puisque le mauvais goût domine, ouvre ton aile
Plus largement encor dans ta gloire éternelle,
Agrandis ton sourire, et couvre de rayons
Ce qu'il est de brutal dans ce que nous voyons.

Digitized by Google

On peut difficilement mieux dire, mais sans attendre l'apparition inespérable de l'idéal vengeur, ne semble-t-il pas d'abord que le bon sens devrait suffire à faire justice de tels excès et à nous en guérir ? « Il est vrai, dit Montaigne, que le bon sens, qu'on croit si commun, et qui passe comme l'esprit pour courir les rues, doit courir bien vite, puisqu'on l'attrape si rarement ».

Le plus sage et le plus sûr parti est, avant tout, de donner le bon exemple en s'abstenant de ces fantaisies, non pas qu'il faille, par une pruderie systématique, exclure l'excentricité : il est juste d'en reconnaître la saveur, parfois originale, et le côté comique ; mais on doit se garder de s'y trop habituer et de laisser le vocabulaire dangereux se glisser comme un appendice destructeur à la suite du dictionnaire normal.

Se retremper et s'assainir dans la vigueur et le charme de la vraie langue française, voilà le remède infaillible !

Le seul embarras est de choisir, tant les modèles abondent, à quelque genre qu'on les demande et à quelque siècle qu'on les emprunte.

Et par ce commerce assidu avec les chefs-d'œuvre naissent et se conservent le goût et le respect de notre langue, sans affectation, sans purisme voulu, sans la recherche de ce qu'on appelait autrefois le tour, le contour et le détour ; mais uniquement de la simplicité correcte, et, au besoin, d'un peu d'élévation et d'élégance.

Digitized by Google

Malheureusement, la pente contraire semble sourire au plus grand nombre. C'est Théophile Gautier qui l'a dit, avec sa spirituelle originalité : « Combien de lecteurs ressemblent aux poissons ! Si vous voulez faire bonne pêche, n'attachez pas à votre ligne une rose, fût-elle la plus belle du monde ; prenez pour amorce quelque corruption raffinée, vous dépeuplerez la rivière. »

L'argot, c'est l'ennemi ! et, de même que les comices agricoles veillent à l'invasion des parasites qui menacent la vigne, ne serait-il pas à souhaiter que les Académies et tous les gens de goût s'unissent pour résister, par leurs exemples et leurs encouragements, à ce phylloxera qui mine notre langue, c'est-à-dire la plus haute et la plus incontestée de nos gloires nationales ?

Digitized by Google

COMPTE-RENDU

des Travaux de l'Année 1881-1882

Par M. Ch. LORIQUET, Secrétaire-Général

MESSIEURS,

Si jamais les précautions oratoires ont été de mise pour excuser l'aridité du rôle qui m'est départi dans cette solennité, c'est bien aujourd'hui où j'ai d'abord à vous rappeler la conférence que le savant professeur de géologie de l'Institut catholique de Paris, M. de Lapparent, est venu faire à l'Académie, pour acquitter la dette qu'il a contractée envers nous avec une bonne grâce dont nous ne saurions trop le remercier. Le sujet choisi était la *Forme de la Terre*. Il me forcera, pour être précis, d'employer des termes que plus d'un auditeur qualifiera de barbares, mais dont ne saurait se passer le langage scientifique.

Rien dans la nature, vous a dit l'éminent professeur, n'est livré au hasard. Quand donc on réfléchit que tous les solides, dans leur formation, ont obéi à des lois, la logique conduit à chercher dans la configuration de la Terre l'application de lois semblables.

Digitized by Google

La direction sensiblement rectiligne des chaînes de montagnes qui constituent l'ossature apparente de la Terre ferme, et celle des dépressions correspondantes, demeurent visibles à travers les irrégularités de détail que le travail ultérieur de l'érosion et des agents atmosphériques a pu y introduire. La forme générale qui en résulte est celle d'un sphéroïde affectant la figure originelle d'un solide à faces multiples ou polyèdre régulier. Quel est ce polyèdre?

Parmi les théories suscitées par cette recherche, vous a dit M. de Lapparent, deux surtout méritent un examen approfondi, celle qu'Elie de Beaumont a développée sous le nom de *Système du Réseau pentagonal*, et celle du *Réseau tétraédrique*, imaginée par M. W. Lowthian Green.

Le tétraèdre, ou solide à quatre faces, est le plus simple de tous les polyèdres réguliers. Assurément une telle figure, avec ses quatre pointes fortement saillantes, est loin de réaliser l'équivalent de la partie solide du globe terrestre; mais la différence devient beaucoup moins choquante si, au tétraèdre proprement dit, on substitue un polyèdre qui s'y rattache intimement, et qui se rencontre si fréquemment dans la formation des cristaux. Ce solide est le tétraèdre à pointements sextuples; et si on lui suppose des lignes et des faces courbes, comme cela se rencontre fréquemment dans la cristallisation du diamant, on se rapproche autant que possible de la forme sphérique.

La physique achève de rendre admissible la

Digitized by Google

figure indiquée, en démontrant que le refroidissement d'une masse telle que la Terre a dû produire l'écrasement des faces et la saillie symétrique des parties opposées. La mécanique vient à son tour expliquer l'aplatissement polaire de la masse océanique sous l'influence du mouvement de rotation.

Le système offre enfin un ensemble propre à satisfaire à la fois les géographes, les astronomes et les géologues.

Ainsi expliquée, la formation de la Terre se rattache à celle du système solaire, tel que l'a exposé Laplace, et dans lequel le soleil, les planètes avec leurs satellites et les comètes seraient le produit successif de la condensation d'une nébuleuse immense primitivement animée d'un mouvement de rotation sur elle-même; hypothèse confirmée dans ces derniers temps par l'analyse spectrale et par les observations pratiquées sur les planètes. Ainsi que Descartes l'avait soupçonné, la Terre serait un astre éteint, et c'est de ce point de départ qu'il faudra procéder si l'on veut comprendre la composition intérieure du globe. Cette étude n'est encore qu'un des éléments très complexes dont se compose la géologie, science à peine soupçonnée des anciens, et sur laquelle les modernes eux-mêmes, jusqu'au commencement de ce siècle, à part quelques savants, tels que Sténon, Descartes et Leibnitz, n'ont émis que des opinions erronées.

La leçon d'ouverture du cours professé par M. de Lapparent avait, cette année, pour objet : la *Géologie, son histoire et sa méthode*, sujet qui

Digitized by Google

trouverait ici naturellement sa place comme complément de la conférence dont nous venons de parler, mais dont l'exposé est trop nourri de faits et de considérations savantes pour qu'il soit possible de l'analyser.

M. Lemoine, que vous aviez chargé de vous représenter dans la section des sciences à la Sorbonne, y a fait plusieurs communications intéressantes sur des sujets de zoologie, de géologie et de paléontologie.

La première a pour objet une petite sangsue qui vit en parasite sur l'écrevisse, et que sa transparence permet d'étudier dans les plus petits détails de son organisme.

La seconde embrasse la géologie complète des environs de Reims; une carte indiquant toutes les localités importantes au point de vue de la nature des terrains y est jointe.

Parmi les nouvelles découvertes paléontologiques de notre confrère, je citerai en premier lieu la restauration du *Gastornis Edwardsii*, oiseau de près de trois mètres de haut, qui, par l'aplatissement de son crâne et la présence d'alvéoles rudimentaires sur le bord de son bec, rappelle les reptiles. Il semble devoir constituer une sorte de transition entre l'autruche actuelle et les Dinosauriens des terrains secondaires, reptiles de dimensions parfois colossales qui marchaient sur leurs pattes de derrière à la façon du kanguroo.

Quant aux mammifères de nos environs, des analogies certaines les rapprochent de la faune actuelle d'Australie.

Digitized by Google

Le cerveau des carnassiers fossiles de Reims contraste, par ses dimensions restreintes, avec le développement du système musculaire, développement indiqué chez eux par les crêtes saillantes des divers os du squelette. Cette infériorité cérébrale est telle qu'on ne peut guère les assimiler à ce point de vue qu'à nos reptiles actuels ou à nos mammifères à l'état embryonnaire.

Enfin, dans la faune rémoise et dans la faune australienne, on trouve également des mammifères qui rappellent à la fois certains singes inférieurs et les pachydermes représentés actuellement par le tapir et le pécari. Les kanguroos d'Australie, par leurs formes étranges, ne ressemblent à aucun type de l'ancien continent, si ce n'est peut-être à quelques rongeurs comme le lièvre et le lapin. Cette comparaison, présentée avec quelque hésitation par les zoologistes, se trouve confirmée par la découverte d'un nouveau mammifère fossile de nos environs, qui allie les caractères des rongeurs et ceux de certains kanguroos de petite dimension désignés sous le nom de kanguroos rats.

M. Lescuyer vous a adressé des considérations sur la forme et la coloration des oiseaux. Cette nouvelle étude est le complément d'opuscules charmants dont vous avez gardé le souvenir. Là, comme dans l'étude sur l'architecture des nids et dans celle du langage des oiseaux, notre confrère ne se montre pas seulement observateur sagace, anatomiste minutieux et précis, il décrit ces petits êtres avec un bonheur d'ex-

Digitized by Google

pression, une aimable simplicité qui fait de chacun de ses tableaux une peinture gracieuse. Le moineau, qu'il prend pour type de l'oiseau, vous a paru tout à fait digne d'intérêt, et les services qu'il rend vous ont fait excuser ses déprédations et ses importunités. La coupe du corps, les ailes, les pattes, le bec sont successivement l'objet de son examen chez les différents genres. Puis viennent les plumes, leur création et leur répartition sur le corps, le but et les effets de leur coloration, ses différences suivant les sexes, les pays et les saisons ; enfin, des conclusions générales et des réflexions, où se concentre la pensée élevée de l'auteur sur les harmonies de la nature et les bienfaits du Créateur.

Après avoir parlé de la règle, la logique veut que l'on passe aux exceptions, surtout quand ces exceptions se renouvellent et s'enchaînent, comme il en est, dans la température, de ces excès de chaleur et de froid, d'humidité et de sécheresse, qui se remarquent au bout de périodes plus ou moins longues. Notre infatigable confrère, qui avait dressé l'an dernier la classification des oiseaux de la vallée de la Marne, d'après la nature, le lieu, l'époque et la durée de leurs travaux, a été amené par là à publier les observations qu'il avait faites pendant l'hiver de 1879-80 ; il a constaté ainsi à combien d'espèces, de genres et de groupes principaux d'oiseaux sont confiées, pendant chaque hiver en général, les éliminations de certaines plantes et de certains animaux ; quelles ont été les évolu-

Digitized by Google

tions les plus caractéristiques de nos oiseaux ; quels sont ceux qui sont restés dans notre vallée en subissant de grandes privations et même la mort ; quels sont ceux que l'instinct a portés à émigrer. On saura mieux par là les services que les oiseaux nous rendent dans toutes les saisons, particulièrement en hiver, et la protection que nous leur devons.

Je terminerai la série des travaux scientifiques qui vous ont été soumis en rappelant l'analyse faite par M. Albert Benoist, d'un Mémoire sur la télégraphie sous-marine. Ce mode de communication ne remonte pas à plus de trente ans ; ses progrès ont été tels, que la longueur des câbles qui fonctionnent aujourd'hui représente plus de trois fois et demi le tour de la terre. Notre confrère vous a donné d'intéressants détails sur la composition des câbles, sur leur pose, sur les précautions prises pour parer aux accidents auxquels ils sont exposés, sur leur fonctionnement.

Je me bornerai à reproduire quelques notions relatives à ce dernier, qui vous est vraisemblablement moins familier.

Le câble se comporte, sous l'action des charges électriques, comme un grand condensateur, ayant par suite une capacité électro-statique considérable, et conservant des charges résiduelles chaque fois qu'on y lance un courant. Le temps nécessaire à la transmission des ondes électriques a pu être diminué par divers artifices ; dans la pratique, on enregistre les maxima et minima successifs qui résultent de

Digitized by Google

la superposition des diverses ondes. On se sert pour cela du galvanomètre à miroir de Thomson, ou de son enregistreur à siphon. On obtient une vitesse effective de quinze à dix-sept mots par minute.

La télégraphie, supprimant les distances, nous permet de converser avec les peuples des contrées les plus lointaines, mais les voyages seuls nous mettent en communication intime avec elles, et nous permettent de connaître *de visu*, avec les avantages qu'elles doivent à la nature, les mœurs et les usages de ceux qui les habitent. Nous remercierons donc M. Belin Delaunay d'avoir mis à notre portée la relation du major Serpa Pinto, qui exécuta en 1877, à travers l'Afrique, de l'Océan atlantique à l'Océan indien, un voyage des plus curieux, rempli de péripéties singulières et d'aventures intéressantes.

Par l'archéologie, remontant le cours des âges, nous nous mettons en contact avec les populations qui nous ont précédés sur la scène du monde. La passion des antiques, qui était en honneur dans la Grèce au temps d'Alcibiade et de Périclès, et plus tard à Rome au temps de Verrès et de Cicéron, sommeilla pendant tout le Moyen-Age, laissant aux maisons religieuses le soin de conserver les rares objets antiques échappés à la destruction. Au XVIe siècle, la Renaissance remet en honneur la recherche de ces objets, ils deviennent alors des modèles pour les artistes, qui s'efforcent de se rapprocher d'eux dans leurs ouvrages. Le XVIIe et le XVIIIe

Digitized by Google

siècles ont aussi cette prétention, tout en traversant les phases si diverses de l'art que l'on désigne sous les noms de style Louis XIV, style Louis XV, style Louis XVI; mais on peut dire que leur intention est toute spéculative, malgré le secours que leur apportent les richesses déjà nombreuses des collections publiques et particulières, et les observations faites à leur sujet par les savants et les curieux. De nos jours, la science tire profit des monuments de toute sorte et de tout âge pour continuer et approfondir les études commencées dans les siècles précédents. Quant à l'art, il lui en est venu sans doute une plus grande variété de modèles, mais cet éclectisme a placé sur ses pas des écueils qu'il ne sait pas toujours éviter. Cependant l'archéologue, dont les bibliothèques et les musées étaient autrefois l'unique ressource, a étendu plus loin son champ d'explorations; rival du géologue, il cherche un monde inconnu dans les entrailles de la terre, et il a commencé à y trouver les traces des peuples à leur berceau, suppléant ainsi aux documents que l'histoire ne peut lui donner, ou plutôt lui préparant de nouveaux sujets d'étude.

Ces considérations, exposées dans un travail substantiel de M. Nicaise, intitulé : *L'Archéologie devant l'histoire et l'art*, nous amènent à la belle étude de notre confrère, M. Ch. Lucas, sur *le palais d'Ulysse*.

M. Duchâtaux, qui vous en a présenté l'analyse, a rendu hommage à l'érudition et à la parfaite compétence de l'auteur. Passant rapide-

Digitized by Google

ment sur la première et la deuxième partie de l'ouvrage, où sont exposés d'abord les sources historiques de cette étude et l'état de la civilisation à l'époque de la guerre de Troie, puis les fouilles de Thérasia et de Mycènes, M. Duchâtaux s'est arrêté davantage à la troisième, qui a trait plus directement au palais d'Ulysse.

Quel pouvait être ce palais ? Ulysse a-t-il eu un palais ? Il semble que cette qualification convenait plutôt à la demeure d'Agamemnon qu'à celle d'Ulysse. D'après l'*Iliade* même, le roi d'Ithaque ne pouvait pas lui être comparé ; tandis qu'Agamemnon avait sous les murs de Troie cent quatre-vingts navires, que d'autres chefs en comptaient trente ou quarante, la flotte d'Ulysse n'en avait que douze. Dans la visite qu'Ulysse fit aux enfers, un des habitants des sombres bords lui apprend ce que son père Laerte fait à la campagne, et les détails donnés n'indiquent pas du tout que ce dernier put être autre chose qu'un cultivateur aisé. La résidence d'un chef du rang d'Ulysse ne peut être un palais, c'est simplement une grande habitation rurale. Ce qu'on trouve, du reste, dans la description de M. Lucas n'est guère autre chose. Un mur d'enceinte préserve la maison d'un coup de main ; à l'intérieur on distingue de nombreuses étables ou écuries, de vastes cours, des communs pour loger le personnel, un magasin de vivres assez important, un arsenal bien rempli, les chambres à l'étage supérieur pour les femmes, au rez-de-chaussée pour les hommes, une grande salle enfin, lieu de réu-

Digitized by Google

nion, comme en eurent nos châteaux du Moyen-Age. Cette salle n'est point pavée, le luxe en est exclu, tout y est rustique, les Grecs étant alors essentiellement agricoles. De tous points la dissertation de M. Lucas est un commentaire sérieux des recherches exécutées précédemment. Il y a joint l'étude des plans dressés par d'autres architectes; un seul, au jugement de M. Duchâtaux, celui de M. Lechevalier, mérite un examen sérieux.

Je mentionnerai naturellement à cette place les travaux dont MM. Joseph de Baye et Nicaise vous ont fait hommage : le premier, sur l'existence indépendante et la durée de l'industrie néolithique; le second, sur la grotte-dolmen de la garenne de Verneuil (Marne), sur le cimetière mérovingien de l'Académie, lieudit de la commune de Saint-Quentin-sur-Coole (Marne), et sur une sépulture trouvée à Champigny (Aube), que l'auteur pense avoir été surmontée d'un tumulus, et dans laquelle on a trouvé de magnifiques jambières en bronze, terminées à chaque extrémité par une spirale de même métal. M. Nicaise les croit contemporaines des objets recueillis à Mycènes par M. Schliemann.

A cet ordre de recherches se rattachent les communications que vous avez reçues : de M. Jadart, sur les objets recueillis dans les fouilles de la caserne Colbert, et offerts au Musée par le génie, dans lesquels vous avez distingué une main de marbre noir, provenant d'une statuette; de M. Duquenelle, sur deux statuettes de bronze, trouvées dans la rue Saint-

Digitized by Google

Maurice, et sur les objets recueillis au-delà du faubourg Cérès par M. Léon Foucher; vous avez rencontré avec étonnement, dans ces derniers, un fragment d'étoffe en laine feutrée enrichie d'or, que je crois avoir été appliqué par voie d'impression, de même qu'on le faisait pour certaines couleurs, au dire de Strabon. Puis sont venues les fouilles exécutées sur la hauteur de Sainte-Geneviève, non loin de l'emplacement qu'occupait l'ancienne église de ce nom, au bord de la voie romaine passant aux Mesneux. Indépendamment de vases d'une forme particulière, dont deux m'ont paru avoir été affectés au culte, et de colliers de différentes sortes, je vous ai signalé, parmi les objets recueillis sur ce point, un cachet d'oculiste, le quatorzième connu à Reims, qui porte le nom du médecin Januarius. Il a été, comme les vases, acquis par le Musée. La commission archéologique vous a fait connaître en outre l'intérêt que présentaient certaines inscriptions tumulaires, et vous l'avez autorisée à en faire l'acquisition.

Si curieux que soient les objets que je viens d'énumérer, ils n'ont pas le degré de rareté que présentent les toiles exposées dans cette salle, et dont vous devez également la connaissance à votre commission d'archéologie. Elle s'est empressée de solliciter l'autorisation de les placer sous vos yeux et sous ceux de vos invités à l'occasion de cette solennité. Ces mantes ou manteaux de lit, vous a dit M. Givelet, sont des spécimens probablement uniques de l'art du courtepointier. Pour moi, après avoir établi,

Digitized by Google

d'après des documents écrits, dans mon histoire de la tapisserie, que la fabrication de ces toiles fut florissante à Reims au Moyen-Age et dans les siècles suivants, qu'elle paraît même avoir été particulière à notre ville, il me manquait de savoir d'une manière précise en quoi elle consistait. De véritables artistes ont certainement conçu et dessiné ces compositions, et elles ont dû être tracées sur la toile par des mains habituées à ce travail, soit qu'il s'agisse de reproduire des motifs d'ornementation transmis de l'antiquité orientale aux Romains, et par ces derniers au Moyen-Age, comme le semis que vous avez sous les yeux, encadré de scènes représentant les occupations de la campagne; soit qu'il s'agisse de reporter sur la toile des tableaux de sainteté, comme dans les toiles plus récentes qui datent des premières années du XVIIe siècle.

Nennig, vous a dit M Demaison, est un modeste village de la Prusse rhénane, situé sur la rive droite de la Moselle, à quelques lieues de Trêves et de Thionville. Rien ne le recommanderait à l'attention du voyageur, s'il ne renfermait un monument du plus haut intérêt. Ce monument est une mosaïque romaine, dont l'époque et les détails offrent de nombreuses analogies avec celle qui fut découverte à Reims dans les Promenades; plus heureuse que celle-ci, elle a été sauvegardée, dès sa découverte, avec un soin dont les Rémois peuvent être jaloux. En effet, aujourd'hui encore, tandis que la mosaïque de Nennig, conservée sur place, est visible et in-

Digitized by Google

tacte, celle de Reims attend depuis vingt ans un abri vraiment protecteur ou une translation habilement conduite. L'insuccès constant des vœux de l'Académie pour une protection efficace de cette inestimable trouvaille, n'a pas empêché M. Demaison d'en réitérer l'expression, et l'Académie s'y est vivement associée.

Parmi ceux qui m'écoutent, il n'est personne qui n'ait entendu parler du pont d'Avignon; mais la plupart ignorent qu'indépendamment de celui sur lequel, en imagination du moins, tant de jeunes filles ont dansé, il en est un, aujourd'hui réduit à quatre arches, sur vingt-cinq, qui avait autrefois la réputation d'un chef-d'œuvre et devait sa construction à des circonstances merveilleuses. Le 13 septembre 1177, à midi, un jeune homme, du nom de Benoît, ou Benezet, aussi ignorant de l'art que dépourvu des moyens d'exécuter une œuvre de cette importance, averti d'enhaut qu'il avait été choisi pour l'entreprendre, arrivait à Avignon, passionnait les populations pour sa mission, et les entraînait à sa suite pour y prendre part comme collaborateurs, ou pour y aider de leurs deniers; ainsi aurait été élevé en quelques mois, sur le Rhône, au milieu des obstacles qu'opposent la rapidité du courant, la mobilité du fond, la hauteur des crues, un pont de près d'un kilomètre de longueur, qui a vécu pendant des siècles. Telle est la légende de saint Benezet, attestée par plusieurs écrivains du XIIIe siècle, fortifiée dans la mémoire des habitants par les informations

Digitized by Google

faites, paraît-il, au xve, sur la sainteté de Benezet, recueillie par les Bollandistes dans les Actes des Saints, expliquée et commentée depuis par d'autres savants. M. Lefort ne s'est pas contenté, pour vous l'expliquer, de recueillir et de coordonner ces témoignages; il a fait photographier et déchiffré le document original qui leur sert de base, transcrit sa traduction en langue provençale, recueilli dans les bibliothèques tous les documents qui s'y rattachent, discuté même les difficultés chronologiques qui semblent faire obstacle à ce que la date qu'on lui assigne soit adoptée.

Celle de la construction de Saint-Remy de Reims, dans toutes ses parties, a été parfaitement établie par D. Marlot; elle n'a paru incertaine que depuis l'examen qu'ont fait de cette église Viollet-Leduc et les architectes à sa suite. M. Demaison pouvait se contenter de les renvoyer à l'historien rémois, mais, convaincu d'avance qu'ils ne l'ouvriraient pas, il a pris la peine de leur mettre sous les yeux, à l'occasion de la dernière réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, et de leur expliquer, par le menu, le récit de cette construction dans l'*Itinéraire du pape Léon IX,* dû à un contemporain, le moine Anselme. On y voit se succéder, sans que rien reste debout de l'édifice précédent, l'église primitive de Saint-Christophe, puis celle que bâtit Hincmar en 852, et enfin celle qu'éleva Airard en 1005. C'est donc à tort qu'on chercherait dans cette dernière des parties plus anciennes.

De l'église de Saint-Remy, nous passerons à

Digitized by Google

son illustre patron. Une demande de secours adressée au successeur de saint Remy par les paroissiens d'un village de la Vosge, ou Bavière rhénane, dans lequel le culte du saint s'est perpétué, a fourni à M. l'abbé Cerf l'occasion de rappeler le don fait à saint Remy par Clovis, de biens situés dans ce pays. A ce propos, il a parlé également d'un miracle qui, suivant les agiographes, se serait passé dans une localité voisine de Cologne, et dont une des tapisseries de l'église Saint-Remy a retracé les circonstances. M. Cerf affirme que le même fait est représenté dans les sculptures de la cathédrale, au tympan du portail de Saint-Sixte. M. l'abbé Tourneur, qui avait été autrefois de cet avis, a reconnu depuis, dans les mêmes sculptures, l'histoire de Job.

En signalant précédemment (1) cette divergence des deux archéologues, nous avons fait remarquer que la question n'est pas de savoir comment l'histoire de Job se coordonnerait avec les sujets représentés dans son voisinage. Cette observation a été faite aussi par M. l'abbé Tourneur, et il ajoute qu'il y a de fortes raisons de croire que le sculpteur n'a pas eu en vue le miracle d'Hydrissen, alors que ce fait n'est mentionné nulle part dans les écrits antérieurs à la construction de la cathédrale, et que celui qui devrait opérer le miracle ne se trouve même pas représenté dans les sculptures qu'il s'agit d'expliquer.

(1) Compte-rendu des travaux de 1875-1876.

Digitized by Google

Je ne puis que mentionner, en passant, le discours, éloquent et plein de faits, prononcé par M. Tourneur le 15 janvier dernier, en l'honneur du saint. J'y recueillerai toutefois le souvenir de cette famille entière, moins le père et la mère, venue d'Irlande au nombre de dix personnes, pour se placer sous la direction du grand archevêque, comme tant d'autres, de notre temps, émigrent vers de lointains rivages pour y chercher la fortune. Tous s'établirent le long des bords de la Marne; Gibrien était l'aîné des frères, et Posenne la plus jeune des filles. Morte vraisemblablement à Binson, cette dernière y fut inhumée, comme le constate l'inscription que M. Lucot, archiprêtre de Châlons, a recueillie au pourtour extérieur de l'église, et qu'il croit avoir été gravée sur son autel au temps du prévôt de Reims Odalric.

Ces détails, empruntés à l'ouvrage du savant chanoine sur l'église de Binson, avaient naturellement leur place dans un mémoire relatif au prieuré, à propos de la biographie du futur promoteur des Croisades, qui le posséda avant de prendre l'habit religieux à Cluny. M. Cerf l'a pensé avec raison.

Après le résumé qu'il vous a présenté de la vie privée d'Urbain II, vous en connaissez mieux les circonstances principales ; le lieu de sa naissance, sa famille, l'école où il a étudié, les fonctions dont il a été investi : tout cela est appuyé sur de nombreux témoignages.

M. Durant des Aulnois nous oblige à remonter aux premiers temps de l'invasion des barbares,

Digitized by Google

en plaçant sous nos yeux l'histoire d'une des nations qui y ont joué le plus grand rôle, celle des Goths. On n'est pas d'accord sur leur origine ; les uns les font venir du centre de l'Asie pour aller occuper la Scandinavie ; les autres les tirent de ce dernier pays pour s'établir de l'autre côté de la Baltique et envahir la Russie. Scythes, Gètes et Goths paraissent être une même chose, mais on ne doit pas les confondre avec les Sarmates et les Celtes. Ajoutez-y les Ibères, et vous aurez les quatre grandes races qui ont peuplé l'Europe. Après ces préliminaires, notre confrère dépeint les Goths et leurs mœurs, d'après Jornandès, Goth lui-même, et leur historien.

Jeanne d'Arc est-elle champenoise ou lorraine? Cette question, qui revient à peu près chaque année dans le rapport que j'ai l'honneur de vous présenter, deviendrait fastidieuse si, à force d'être examinée, elle ne devait bientôt entrer dans le domaine des faits clairement et définitivement décidés. C'est, en effet, pour résumer les débats et conclure, que M. Etienne Georges prend aujourd'hui la parole. Il insiste, toutefois, avec Michelet, sur les traits de la vie de Jeanne d'Arc, qui rappellent le caractère champenois, notamment la douceur, la naïveté mêlée de sens et de finesse, comme nous la trouvons dans Joinville. Il remarque enfin qu'un siècle plus tôt, elle serait née serve de la chevaleresque lignée de ce dernier, et que, 300 ans auparavant, elle eût appartenu à l'abbaye de Saint-Remy. Un diplôme de 1090

Digitized by Google

compte, en effet, le hameau de Domremy parmi les possessions du monastère rémois. Ces détails sont plus importants en réalité qu'en apparence, et ils font comprendre pourquoi les gens de Domremy, héritiers des traditions de leurs aïeux, persistèrent dans leur attachement à la nationalité française; pourquoi surtout l'idée de Reims, la ville du sacre, domina toutes les pensées de Jeanne à travers les émouvantes péripéties de sa mission.

Vous devez à M. Jadart la communication des lettres de noblesse accordées au héraut d'armes Edmond du Boullay, en 1543, 1544 et 1545, par Antoine le Bon, duc de Lorraine, par l'empereur Charles-Quint, et le roi de France François Ier. Ces documents originaux, enrichis de peintures, de blasons, de sceaux et d'autographes qui en rehaussent le prix, appartiennent aux Dames de l'Enfant-Jésus de Reims. Ils fixent l'origine d'Edmond du Boullay, personnage rattaché jusqu'ici à tort pour sa naissance à notre ville. Il ne lui appartient en réalité que par le second mariage qu'il y contracta et la descendance qu'il y laissa. Sa famille était normande. Ses travaux sont relatifs à l'histoire de la Lorraine, et particulièrement à la branche des princes lorrains, à laquelle appartenaient plusieurs de nos archevêques; il fut vraisemblablement amené à Reims par l'un d'eux.

Les Dames de l'Enfant-Jésus conservent aussi un manuscrit contenant les principales œuvres morales de Nicolas Gaudru, ancien professeur de l'Université et auteur de poésies latines qui

Digitized by Google

eurent pour traducteurs l'abbé de Lattaignant, l'abbé de Saulx, Clicquot-Blervache et le P. Leslie. Docteur en théologie, chanoine de Notre-Dame, ce vénérable prêtre consacra la meilleure part de sa vie à l'éducation des orphelins, enseignant aux maîtresses qui s'occupaient d'eux dans cette maison, l'arithmétique, l'orthographe et la langue française. Sa charitable sollicitude pour les petits et les humbles n'eut d'égale que sa modestie. Ses écrits, dont M. Jadart vous a lu quelques extraits, sont moins remarquables par le style que par la foi profonde qu'ils respirent et la sagesse des conseils qu'ils renferment. Ces mots, qu'il ordonna de graver sur sa tombe, où ils se lisent encore : *Quis fuerim quæris? Christianus, cætera vanitas,* indiquent un homme étranger aux brigues de l'ambition comme aux querelles de son siècle.

Nous comptons aujourd'hui sur les mairies et les études de notaires pour garder la trace des principaux évènements de notre vie ; nos ancêtres ne laissaient pas ce soin à des étrangers. Ils tenaient eux-mêmes registre de tous les faits dont eux ou leurs descendants devaient conserver la mémoire. La famille avait ainsi ses archives, où l'esprit pratique de nos parents mêlait aux souvenirs du cœur des indications d'une utilité toute matérielle. Malheureusement bien peu des registres de ce genre ont échappé à la destruction. Ceux que nous possédons ici, le *Journalier de J. Pussot,* les *Mémoires de Jean Maillefer,* montrent assez quel est l'intérêt de pareils documents, et combien leur re-

Digitized by Google

production est utile. A ce genre de curiosité, à celui d'une date reculée, car il est de 1426, *Le livre de raison d'Etienne Benoist*, publié à Limoges par M. Louis Guibert, notre correspondant, ajoute celui qu'offre une langue encore à l'état de formation. C'est le roman, fort corrompu déjà, quoique sans traces appréciables de l'occupation anglaise qui a pourtant duré longtemps dans le pays, mais subissant très sensiblement l'influence du français, qui, dès cette époque règne en maître à quelques lieues de Limoges.

M. Jullien vous a lu la préface qu'il destine à l'édition nouvelle d'une œuvre de la même époque : *Le livre de l'art de la fauconnerie et des chiens de chasse*, par Guillaume Tardif, né non loin de Limoges, au Puy-en-Velay, lettré et professeur en l'université de Paris, au collége de Navarre. L'auteur lui-même nous apprend qu'il écrivit ce traité par exprès commandement du roi Charles VIII, dont il était le lecteur en titre et qui l'honorait d'une affection particulière.

Dans une lecture sur l'hôtel de Rambouillet, M. Barbat a mis successivement en scène, outre les Précieuses, qui s'y trouvaient naturellement chez elles, Corneille, Voiture, Bensserade, Saumaize, Ménage, Furetière et autres beaux esprits, ses hôtes habituels. Une série de conversations entre ces personnages lui a permis de toucher à la plupart des questions de littérature du temps, et de faire particulièrement la critique de *Polyeucte*.

Digitized by Google

M. Soullié a montré, dans le discours de La Fontaine à Madame de la Sablière, sur l'âme des bêtes, le modèle de la poésie philosophique et familière, tour à tour badine et sensée, mais toujours animée et spirituelle. Il appartenait au peintre et à l'ami des animaux de prendre leur défense contre Descartes, qui leur refusait l'intelligence et le sentiment pour en faire de simples automates.

M. Douce vous a présenté un volume de poésies. L'auteur de ces vers est Rémois, et c'est une femme, double motif d'intérêt pour vous. Dès 1845, l'auteur écrivait que, sans être poète de profession, elle aimait la poésie; et depuis, jusqu'en 1881, date que porte son volume, il n'y eut pas d'impression un peu profonde, pas d'évènement marquant de la vie, pour ainsi dire, qui n'ait fait parler chez elle la muse. *Matin et soir*, tel est le titre du livre; et les morceaux que M. Douce en a extraits pour vous les communiquer, la Mort, l'Amour, l'Inconstance, les Besoins inassouvis, l'Ame, l'Art, la Recherche du bien, vous ont paru empreints d'un sentiment poétique et vrai.

La prétention d'étudier les religions, sans y voir autre chose qu'une production de l'esprit humain, est difficile à réaliser. M. Soullié, que vous aviez chargé de rendre compte de la *Revue de l'histoire des religions*, dirigée par M. Maurice Vernes, a montré combien ce dessein est chimérique et ce point de vue téméraire; et il a reproché au directeur de cette Revue de suivre, sans les contrôler, les procédés

Digitized by Google

arbitraires et peu sûrs de l'exégèse allemande, trop souvent opposée aux principes de la vraie critique historique.

Je mentionnerai ici le compte-rendu, par le même membre, de la publication intitulée *Romania;* celui de M. le Dr Bougard, sur les différentes éditions des *Contes rémois;* celui de M. Jadart, sur un volume de l'Académie de Besançon, puis sur un article du *Journal des savants,* où l'état et la condition des paysans en France avant la Révolution sont appréciés par un écrivain russe.

M. Duchâtaux vous a signalé dans ce travail l'omission de certains aperçus déjà présentés par M. de Tocqueville, et a constaté les progrès accomplis du XVIIe au XVIIIe siècle; il a déploré la disparition des biens communaux qui offraient jadis tant de facilités aux pauvres des campagnes; enfin signalé les améliorations exécutées de nos jours, notamment une meilleure viabilité, qui suffit pour prévenir le retour des disettes, objet de tant d'inquiétudes.

Le recensement fait en 1881 est l'occasion naturelle de recherches comparatives entre les chiffres de population qu'il révèle et ceux des dénombrements antérieurs.

Quel fut, avant la Révolution, le chiffre des habitants de Reims et de ses environs? Les bases de ce calcul sont difficiles à déterminer, vous a dit M. Jadart, parce que, avant cette date, on comptait les feux pour la fiscalité, les bouches pour les subsistances, et les communiants pour l'administration religieuse, sans donner une

Digitized by Google

précision suffisante à chacune de ces catégories. Cependant, les relevés qui ont été faits depuis le XIVe siècle jusqu'au XVIIIe permettent d'établir d'instructives comparaisons ; mais les moyens d'information employés depuis le commencement du siècle offrent certainement des renseignements plus précis.

La population de Reims dépasse aujourd'hui quatre-vingt-treize mille habitants, c'est-à-dire qu'elle a plus que doublé son chiffre d'il y a trente ans, et triplé celui d'il y a quatre-vingts ans ; cet accroissement rapide sera le fait capital de l'histoire de Reims au XIXe siècle. Il est dû sans doute à l'immigration d'étrangers, mais plus encore à la désertion générale des campagnes dans un rayon de plus de vingt lieues.

Autour de nous, la population de l'arrondissement, malgré l'incontestable prospérité des localités viticoles ou industrielles, tend aussi à décroître. On y comptait en 1876 (déduction faite de Reims), un total de 92,277 habitants ; ce nombre se trouve réduit en 1881 à 90,486. Ce sont les portions agricoles des cantons de Ville-en-Tardenois, de Châtillon-sur-Marne et de Bourgogne qui ont subi cette perte, dont le détail est assez sensible dans les plus petites communes. Ces résultats apparaissent clairement dans un tableau donnant le nombre des habitants en 1773, en 1806, en 1831, en 1851 et en 1881 : on en tire cette conclusion que la période la plus favorable aux intérêts ruraux va de 1820 à 1851, et qu'à partir de cette date l'équilibre est rompu au profit des centres industriels.

Digitized by Google

Depuis quelques années, Messieurs, vous avez mis à profit toutes les occasions qui se sont présentées de publier les documents de l'histoire locale qui offrent un intérêt véritable. La collection vient, avec votre autorisation, de s'augmenter d'un volume, qui a pour titre : *Mémoire des choses plus notables de la Ligue*, d'après des documents recueillis par M. Hérelle, naguère notre correspondant à Vitry-le-François, qu'il n'a quitté qu'en publiant une *Notice sur la création de l'échevinage de cette ville*. Vous avez autorisé, en secónd lieu, l'impression du cartulaire de Saint-Nicaise, qui appartient à la Bibliothèque de la Ville, et M. Gautier a bien voulu se charger du soin d'en reviser la copie. Vous vous êtes occupés, en outre, des moyens de publier une partie des documents rémois que possède la bibliothèque de Carpentras. Elle les doit, vous a dit M. Demaison, à Claude Fabri de Peiresc, conseiller au Parlement de Provence, qui entretenait avec Bergier des relations suivies. Indépendamment des papiers provenant de la correspondance des deux savants, on trouve dans cette collection des mémoires sur nos archevêques et sur l'échevinage, des écrits d'Antoine Colard que l'on croyait perdus, un recueil d'inscriptions, une copie du Polyptyque de Saint-Remy, etc.

Je finis en rappelant la courte dissertation que j'ai lue sur *les Housses*. Après avoir énuméré les hauteurs ainsi dénommées que l'on connaît autour de Reims, la Grande Housse, la Moyenne et la Petite, enfin la Husselle, puis

Digitized by Google

déterminé leur situation, j'ai exposé qu'elles servaient de points d'observations en temps de guerre, et établi qu'on devait entendre par-là de simples hauteurs; enfin qu'on trouvait cette dénomination usitée en divers lieux.

Ici se termine, Messieurs, la revue sommaire que nous devions faire ensemble des travaux de l'année; pour leur nombre et l'intérêt qu'ils offrent, elle n'a pas été inférieure aux précédentes. Je voudrais pouvoir vous dire aussi que nous n'avons fait aucune perte sérieuse parmi nos confrères. Mais après le départ de M. Wallon, dont la jeune et vigoureuse intelligence était pour vous pleine de promesses, la maladie d'abord et enfin la mort vous ont enlevé M. Loupot, lauréat de deux de nos concours d'histoire, et depuis devenu notre collègue.

Dans les rangs de vos correspondants ont disparu aussi M. Migeot, ce prêtre intelligent et charitable, qui, le premier de ce diocèse, organisa dans son village une association de secours en cas de maladie ; puis M le comte de Mellet, l'un des plus anciens et plus zélés collaborateurs de M. de Caumont. Pour réparer ces pertes et celles de l'an dernier, vous avez appelé à prendre part à vos travaux, comme titulaires, M. Lefort, inspecteur général honoraire des Ponts-et-Chaussées ; M. l'abbé Gillet, docteur ès-lettres et supérieur du Petit Séminaire de Reims; M. Peltereau-Villeneuve, ancien magistrat; M. Jules Gautier, professeur agrégé d'histoire au Lycée; M. Théodore Maldan, héritier

Digitized by Google

des goûts littéraires de son savant père; M. Lamy, architecte : comme correspondants, M. Gaston Paris, membre de l'Institut, digne remplaçant de son vénérable père dans la chaire du Collège de France qui a pour objet la littérature française au Moyen-Age; M. Hérelle, professeur de philosophie au Lycée d'Evreux; M. Félix Huet, organiste de Notre-Dame de Châlons; M. Le Bourq, homme d'étude par goût et par choix ; M. l'abbé Ply, curé d'Essigny-le-Grand, auteur d'ouvrages sur la musique; M. Thévenot, auteur de la statistique intellectuelle de l'Aube. Enfin le titre de membre honoraire a été conféré à M. Péron, sous-intendant militaire, appelé à la résidence de Toul. Dans les nouveaux membres, vous avez déjà trouvé des collaborateurs actifs; les autres ne tarderont pas à apporter aussi leur part de travail à l'œuvre commune.

A d'autres égards, une légitime satisfaction vous est permise. Le lieu de nos séances rendu à son ancienne splendeur ; la réorganisation de votre bibliothèque, commencée dans une salle offerte à cet effet par votre président d'honneur; la table des années précédentes entreprise par votre laborieux secrétaire-archiviste, de façon à ce que bientôt vous puissiez embrasser d'un coup d'œil le contenu des soixante-douze volumes publiés : ce sont autant de faits qui marqueront heureusement la quarantième année de votre existence.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS D'HISTOIRE

Par M. Jules GAUTIER, membre titulaire.

L'Académie constate, avant tout, et avec le plus vif regret, la pénurie dans laquelle elle s'est trouvée Aucune des questions portées sur son programme n'a été traitée : la commission d'histoire n'a eu à examiner que trois travaux, l'un imprimé, les deux autres manuscrits, mais traitant tous les trois des questions étrangères au programme.

Il serait superflu de faire ressortir longuement combien est fâcheux ce délaissement des études historiques en général et des sujets proposés par l'Académie en particulier. L'Académie a déjà, soit par elle-même, soit par les concours qu'elle a institués, beaucoup fait pour l'histoire de Reims et de la Champagne ; elle veut continuer son œuvre : mais il faut pour cela que tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de la province, tout en conservant leur liberté d'action, s'associent aux travaux de la compagnie à laquelle ils demandent des exemples et des encouragements.

Digitized by Google

La division du travail, si nécessaire dans l'étude de l'histoire, devient un péril irrémédiable si elle n'est pas faite d'après un plan rigoureux, si chaque ouvrier peut, au gré de son inspiration, porter ses efforts sur un point quelconque, sans s'inquiéter de ses prédécesseurs ni de ses voisins, sans connaître le terrain où il s'engage, sans être préparé au labeur qu'il entreprend. Dans ces conditions, chacun fait de mauvaise besogne, et c'est ce qu'il importe d'empêcher. L'histoire de la France est loin d'être faite, et celui-là serait bien hardi qui pourrait se vanter de la connaître tout entière. L'histoire de la France ne sera faite que le jour où l'on connaîtra dans tous ses détails l'histoire de chaque province, et l'histoire de chaque province, pas plus que l'histoire de France, ne peut être l'œuvre d'un seul homme.

L'Académie l'a compris, et en mettant successivement au concours les sujets les plus intéressants de l'histoire rémoise, elle a convié tous les travailleurs à la grande œuvre de l'histoire de France.

Cette année, son programme comprenait l'*Histoire du Collège des Bons-Enfants*, l'*Histoire de l'organisation militaire et des fortifications de Reims jusqu'en 1789*, l'*Histoire du Chapître de Notre-Dame de Reims ;* questions diverses sans doute, mais dont chacune est une partie indispensable de l'histoire de Reims. Comme les années précédentes, les auteurs pouvaient porter leurs études sur des détails plus spéciaux encore, sur l'histoire d'une commune,

Digitized by Google

sur la description d'un monument. Personne n'a répondu à notre appel, et l'Académie n'a pu, faute de concurrents, décerner de prix pour les concours de 1882. Elle le constate avec chagrin, mais elle n'hésite pas à dénoncer le danger; elle espère, en outre, qu'à l'avenir les auteurs préfèreront s'en tenir aux questions du programme plutôt que de chercher eux-mêmes, avec plus de bonne volonté que d'expérience, des sujets qu'ils sont mal preparés à traiter.

En effet, de l'examen des deux mémoires manuscrits présentés à l'Académie, il ressort, de la façon la plus évidente, que les auteurs ont entamé leurs travaux sans avoir une préparation générale suffisante, et qu'ils ont dépensé leur temps à des productions qui, telles qu'elles, sont d'une utilité assez mince.

Le premier de ces mémoires traite de Manassès Ier, qui fut archevêque de Reims de 1067 à 1080; l'autre est une histoire du connétable de France, Gaucher de Châtillon, comte de Portien. Ces deux travaux dénotent, de la part de leurs auteurs, beaucoup de goût pour l'étude, un grand amour de la vérité, mais, nous devons le dire, peu de connaissance de la méthode historique.

L'Académie a déjà fait observer souvent, par la bouche de ses rapporteurs, qu'on ne s'improvise pas historien, et cependant c'est là une maladie fort commune : tel qui hésitera, et, avec sagesse, qui renoncera même, avec plus de sagesse encore, à traiter un sujet littéraire, philosophique et économique, se lancera dans les

Digitized by Google

études historiques avec une assurance complète et sans soupçonner que l'esprit a besoin d'une longue et laborieuse éducation pour apprendre à rechercher utilement la vérité historique.

Heureusement le remède se trouve dans le mal lui-même; tout homme intelligent ne tarde pas à s'apercevoir des difficultés inconnues qui l'arrêtent à chaque pas, et tout en avançant il refait son éducation historique; c'est finir par où il eût fallu commencer, mais ne nous plaignons pas trop si le résultat est satisfaisant.

L'Académie est persuadée que les auteurs des deux manuscrits ont déjà pressenti les critiques qu'elle pourrait leur faire.

L'auteur du mémoire sur Manassès reconnaît lui-même « *qu'après avoir abordé ce sujet, il a regretté de n'avoir point choisi plutôt un évêque comme Gervais* ». L'Académie est de son avis. L'histoire de Manassès Ier, déposé par Grégoire VII pour simonie et abus de pouvoir, ne pouvait être intéressante que si elle était rattachée à l'histoire des luttes soutenues par le pape contre le pouvoir temporel et le clergé séculier. Manassès Ier, en repoussant le jugement des légats pontificaux, ne faisait qu'imiter un grand nombre de prélats simoniaques, qui ne voulaient point obéir aux réformes énergiques du souverain pontife.

Si l'auteur du mémoire eût cherché à prouver les fautes de Manassès ou son innocence, ses liaisons avec le roi de France ou avec l'empereur, ses rapports avec d'autres évêques accusés comme lui, en un mot, si nous trouvions

Digitized by Google

dans ce travail quelque chose de nouveau, la marque de recherches personnelles et inédites, et enfin un véritable esprit de critique, nous n'hésiterions pas à reconnaître l'utilité d'un pareil ouvrage. Mais il est évident que l'auteur s'est purement servi d'ouvrages de seconde main; il néglige de nommer ses autorités, cite Guibert de Nogent, sans paraître s'en douter, et semble n'avoir consulté ni *Marlot*, ni la *Gallia Christiana*. Nous ne parlons pas d'erreurs de traduction, qui dénotent chez l'auteur peu de familiarité avec le latin du Moyen-Age. Ce sont là des défauts tellement graves, qu'ils ôteraient toute valeur au travail si l'on ne pouvait reconnaître à l'auteur une certaine élégance de style dans la traduction des lettres de Grégoire VII, et par-dessus tout un extrême désir de contribuer à faire connaître la vérité.

Le mémoire sur Gaucher de Châtillon montre plus de science et plus d'habitude des travaux historiques : l'auteur a fait des recherches personnelles; il connaît les recueils les plus importants, et il les a consultés; il paraît même, dans une certaine mesure, avoir compulsé les chartes qu'il cite avec profusion. Mais nous devons le dire immédiatement, en lisant ce travail, on croirait lire des notes très complètes pour composer un mémoire sur Gaucher de Châtillon, plutôt que le mémoire lui-même. Les faits se suivent sans ordre, sans divisions, pêle-mêle, l'histoire générale avec l'histoire locale, les récits de batailles avec les donations de terres, les citations avec le texte du mémoire, sans fil con-

Digitized by Google

ducteur, sans autre suite que celle des lignes. Ajoutons à cela que l'auteur, possédé du désir louable mais périlleux d'accumuler les faits, a trop souvent oublié le précepte de Buffon : « Le style n'est que l'ordre et le mouvement que l'on met dans ses pensées. » Au lieu d'un mémoire long et compact, où l'auteur se préoccupe outre mesure des événements de l'histoire générale, qu'il connaît mal, et qu'il juge trop facilement, il eût été préférable de se borner à étudier Gaucher de Châtillon comme comte de Portien, en rappelant brièvement son rôle, beaucoup plus connu comme connétable : de la sorte, on aurait eu un travail plus nouveau et plus intéressant.

En résumé, l'Académie ne veut considérer les deux mémoires qui lui ont été présentés que comme des essais, et c'est à ce titre qu'elle a accordé, à l'auteur du mémoire sur Manassès une médaille de bronze, et à l'auteur du mémoire sur Gaucher de Châtillon, une médaille d'argent de deuxième classe. Elle espère que les auteurs tiendront à honneur, avant de livrer leurs travaux à l'impression, de profiter des critiques toutes bienveillantes que l'Académie devait leur adresser, afin de leur éviter les critiques peut-être moins indulgentes du public.

Quant à l'ouvrage imprimé adressé à l'Académie, sous le titre de *Chronologie mosaïque*, il a paru sortir tout à fait du cadre imposé par le programme, qui demande des mémoires inédits. En outre, l'Académie ne saurait accepter pleinement des opinions et des théories qui ne

Digitized by Google

sont pas appuyées sur des autorités suffisantes; elle craint aussi que l'auteur ne se soit pas assez préoccupé des découvertes chronologiques de l'égyptologie.

Toutefois, ne voulant laisser aucun effort sans récompense, l'Académie a décerné à l'ouvrage une *mention honorable*.

Digitized by Google

RAPPORT

DE LA

COMMISSION D'ARCHÉOLOGIE

Sur le Concours de 1882

Par M. H. JADART, membre titulaire

MESSIEURS,

Votre commission d'archéologie n'a eu qu'un seul mémoire à examiner, une *Etude sur les carreaux émaillés trouvés dans les environs de Châtillon-sur-Marne* (1), sujet fort intéressant mais choisi en dehors des programmes de l'année. L'auteur, lauréat d'un précédent concours pour une Notice descriptive des églises de ce canton, a présenté cette fois des recherches spéciales sur les pavés du Moyen-Age, dont il a pu dessiner dans la région plus de deux cents types variés. L'Académie ne peut qu'encourager cet esprit de suite dans les investigations, cet ardent désir de sauver de la destruction ou de l'oubli les moindres fragments d'œuvres d'art : elle doit, par conséquent, se montrer indulgente pour les incorrections de dessin ou les inexac-

(1) Manuscrit de 75 pages in-8°, contenant 212 figures de pavés, dessinés à l'encre de Chine sur carrés de 5 centimètres, avec texte descriptif.

Digitized by Google

titudes d'appréciation, quand il se rencontre d'ailleurs dans ce travail tant d'indications précises et de données consciencieuses.

Les premières pages du texte, traitant des carrelages émaillés, d'après le livre de M. Amé (1), nous ont paru un hors-d'œuvre dans un recueil purement local. La science ne profite pas d'une analyse forcément superficielle, et mieux vaut laisser les amateurs recourir eux-mêmes aux publications autorisées. L'une d'elles, que l'auteur n'a malheureusement pas consultée, lui eût ouvert un champ prochain d'études comparatives et fourni des explications qu'il a à peine entrevues : M. Edouard Fleury a donné, en effet, sur le *Pavage émaillé dans le departement de l'Aisne*, une Etude qui se rattache intimement aux environs de Châtillon sur-Marne (2) : les travaux des deux chercheurs pouvaient ainsi se compléter et se contrôler l'un par l'autre.

Au lieu d'étudier les pavés, comme l'a fait M. Fleury, suivant l'ordre chronologique, l'auteur de notre mémoire a rangé ses figures en six séries, d'après le genre de leurs dessins : lignes droites, lignes courbes, fleurs ou écussons, animaux chimériques, animaux naturels, personnages. Il a négligé de restituer les scènes d'ensemble formées par plusieurs carreaux, et

(1) *Les carrelages émaillés du Moyen-Age....* par M. Emile Amé, in-4°, avec fig. Paris, Morel, 1859.

(2) *Etude sur le pavage émaillé dans le département de l'Aisne*, par Edouard Fleury, avec 200 dessins, 1 vol. in-4°. Paris, Didron, 1855.

Digitized by Google

il n'a donné sur les tons de leur émail qu'une imparfaite description. Enfin, en ce qui concerne leur date, il la reporte à tort pour l'ensemble aux XIVe et XVe siècles, quand il en est beaucoup d'une origine antérieure ; et en ce qui concerne la fabrication de leur provenance, il ne formule aucune conclusion, tandis que M. Fleury n'hésitait pas à l'attribuer aux ouvriers du Hainaut, installés en grand nombre dans nos contrées (1).

Deux points spéciaux permettaient des aperçus historiques : les armoiries et les inscriptions ; mais si leurs dessins sont exacts, il nous restera à les interpréter, car le texte n'en offre qu'un commentaire incomplet. Rapprochement curieux, M. Fleury a rencontré à Prémontré le mot Deo, dont notre auteur a trouvé le complément naturel, Gratias, vainement cherché par son devancier. C'est aussi à Mareuil-le-Port qu'il découvrit un autre pavé, offrant, sous la couronne de France, le Vive le Roy, dont les lettres sont écrites à rebours, yor el eviv, et que M. Fleury suppose avoir été un vœu patriotique discrètement émis pendant l'invasion anglaise. Le même sentiment aurait dicté la légende que l'on voit, à Prémontré et à Passy-Grigny, autour de la figure d'un homme encapuchonné, personnifiant le peuple, et répétant sa prière inoffensive : Prenez a grace la France (2). De tels exemples signalent hautement l'intérêt d'une collection de

(1) Dissertation de M. Fleury, d'après les marques des pavés d'Haulzy et de Nizy-le-Comte. *Ouvrage cité*, p. 65 à 67.

(2) *Ouvrage de M. Fleury, cité plus haut*, p. 63 et 64.

Digitized by Google

dessins dont nous pourrons tirer profit pour l'étude de l'histoire, comme pour celle des arts dans le pays rémois (1).

Point de détails sans profit pour l'archéologue : les pavés émaillés participent au style de nos vitraux et de nos tapisseries, dont ils étaient le complément harmonieux. La variété de leurs figures est prodigieuse autant que charmante : aux lignes capricieuses ou régulières, succèdent les fleurs, les animaux, les chevaliers armés, les gens de métier, le savetier, les musiciens, et (qui le croirait, pour une décoration foulée aux pieds ?) les dames de cœur et de trèfle, avec leurs attributs primitifs. Voilà autant de documents originaux sauvés des décombres et mis à notre disposition pour une critique plus approfondie. Aussi, Messieurs, vous avez pensé qu'il fallait honorer ces efforts persévérants, et vous avez décerné à M. l'abbé Chevallier, curé de Cuisles, une médaille d'argent de première classe, hors concours.

Il en est des recherches de l'histoire et de l'archéologie comme du labeur agricole : ce sont les travailleurs qui manquent, c'est le fonds qui manque le moins. Combien d'autres chercheurs désintéressés pourraient nous apporter

(1) Les localités étudiées ici, dans lesquelles se rencontrent en plus grand nombre les pavés émaillés, sont dans la Marne : Troissy, Mareuil-le-Port, Aougny, Anthenay, Vandières, Passy-Grigny, Olizy, Festigny et Orbais. — Cfr. *Revue de l'Art chrétien*, janvier 1878, T. XXV, p. 19, *Carrelages émaillés de la Champagne*, par M. Ed. de Barthelemy, avec 2 planches coloriées.

Digitized by Google

le simple et véridique récit de ce qu'ils ont recueilli dans les fouilles, lu eux-mêmes dans les archives des villages ou observé sur les murailles de leurs églises. Les minces filons qu'ils trouveraient çà et là, formeraient bientôt une mine abondante, si la recherche était générale, le compte-rendu sincère et le travail continu. C'est pour stimuler partout un zèle qui nous fait trop défaut, que vous voulez, Messieurs, maintenir nos concours et y convier tous ceux qui aiment leur patrie d'un amour vraiment filial et dévoué.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE POÉSIE

Par M. P. SOULLIÉ, membre titulaire

L'Académie avait proposé cette année deux prix, dus à la libéralité de M. Clicquot : l'un, de deux cents francs, à la meilleure fable ou au meilleur conte en vers ; l'autre, pour un poème dont le genre ni le sujet n'étaient point déterminés. Cet appel n'a guère été entendu, et dix pièces seulement nous ont été adressées, la plupart faibles et insuffisantes. Une seule nous a paru avoir un mérite réel, et l'Académie lui a décerné le prix.

Nous reconnaissons volontiers que les préoccupations du commerce et de la politique ne laissent guère aux esprits de notre temps et de notre pays la sérénité nécessaire pour courtiser les Muses et poursuivre l'idéal, objet de la poésie et des beaux-arts. Mais c'est une raison de plus pour nous d'encourager ceux qui les cultivent, et nous étions peut-être en droit d'attendre un plus grand nombre de candidats et un concours plus brillant. Au défaut du génie, toujours rare, et qui n'a pas besoin de nos excitations, le ta-

Digitized by Google

lent est toujours sûr de trouver parmi nous des arbitres discrets et bienveillants, et nous espérons qu'un jour, pour la quantité comme pour la qualité des poésies prétendant à nos suffrages, dans la patrie de La Fontaine, nous serons plus riches et plus heureux.

Quoi qu'il en soit, je vais passer en revue les dix pièces de vers qui nous ont été adressées.

Le *Cachet d'Hippocrate* est, selon l'auteur, une idylle médicale, ou plutôt le récit d'une mystification infligée par un jeune médecin à un vieux confrère, pour se venger d'un coup de cravache. Le vieux docteur, qui se vante d'avoir inventé certain appareil, est invité par une fausse lettre à se présenter à l'Académie, et il est averti par le secrétaire de cette société qu'on s'est joué de lui. Voilà tout le sujet, assez mince, comme on le voit, et dont le dénouement nous paraît surtout manquer de sel et d'intérêt. Les vers sont faciles et assez bien faits, mais le style quelquefois trop technique, la plaisanterie un peu lourde, des longueurs, le défaut de vraisemblance et de gaîté déparent ce récit, qui n'aboutit pas à un résultat assez comique.

Le poème de *Berthe* offre le récit peu neuf, mais toujours intéressant, d'une jeune fille qui, aimant en secret un jeune homme, marié plus tard à une autre, se fait sœur de charité, et le retrouve blessé dans une ambulance. Le sujet aurait dû être traité avec plus d'originalité et de délicatesse, sans parler de beaucoup de fautes de détail qui rebutent le lecteur. Le baiser imprimé sur le front du jeune homme évanoui par

Digitized by Google

la religieuse, et dont là-haut, dit l'auteur, « *le « Seigneur dut sourire* », a quelque chose de choquant. Ce sont là des taches que ne rachètent pas l'exactitude de la composition ni la facilité de la versification.

Le petit conte de *la Fileuse* est assez bien tourné mais un peu mince. C'est l'éternelle histoire de jeunes amoureux déjouant la surveillance d'une grand'mère, et qui a inspiré deux chansons à Béranger. Chez le chansonnier, la vieille disait : « *Lise, vous ne filez pas.* » Chez notre auteur :

... Tout en rougissant la fillette murmure :
Oh ! maman, ce n'est rien ; c'est le chat sur les toits.

Nous n'avons reçu que deux fables : l'une, qui a pour titre l'*Adoption*, nous présente une fauvette privée de son fils et de son époux, et qui trouve une consolation à sa douleur, en adoptant d'autres petits oiseaux orphelins. Le sujet, touchant par lui-même, est bien présenté ; mais le style est un peu prosaïque, et le mélange des vers de quatre et de six syllabes avec celui de douze et de huit n'est pas heureux et rend la versification lâche et peu harmonieuse.

L'autre fable, *Le Renard et la Forêt*, est beaucoup plus faible, tout en étant plus longue. Malgré l'exemple de La Fontaine, dans les fables : *Le Cerf et la Vigne*, *La Forêt et le Bûcheron*, les plantes, et surtout leur ensemble, ne s'allient pas bien aux animaux et ne se prêtent pas aux sentiments ni à la personnalité qui rendent les acteurs de l'apologue intéressants. La

Digitized by Google

Chanson pour un Concert de bienfaisance, est encore plus médiocre, et c'est dans l'art et la poésie surtout que les meilleures intentions ne suffisent pas.

Qu'un poète aime les berceaux, rien de mieux, puisque la grâce, l'affection, l'espérance s'y attachent; mais, pourquoi préférer à ceux des riches, ceux des enfants abandonnés qui doivent bientôt y mourir ? Il y a là des sentiments bizarres et incohérents qui choquent le lecteur de la pièce dite *Les Berceaux*, loin de l'intéresser; et l'expression ne relève point, tant s'en faut, la pauvreté du fond.

Malgré l'esprit qui anime *Trois contes*, trop rabelaisiens, l'Académie ne peut décemment s'y arrêter, et la nature des sujets, qui rappellent trop, par la licence comme par le talent, les contes de La Fontaine, ne me permet pas même de les indiquer d'une façon plus précise. Nous regardons comme un abus cette application de l'esprit et de la poésie à des récits condamnés par la morale.

Trois pièces ont attiré notre attention. L'une est un récit légendaire, et a pour titre : *La Pierre qui vire*, et pourrait s'appeler aussi, selon l'épigraphe et une tradition du Jura :

. . . . . La *Vouivre*,
Une nymphe, un serpent aux écailles de cuivre,
Sur sa tête portant un rubis enflammé.

Celui qui peut le lui ravir obtient tout ce qu'il désire. Un jeune berger, amoureux d'une châtelaine, pour s'en emparer, quitte le lit de sa

Digitized by Google

mère mourante, et saisit le bijou mystérieux. Mais il tombe et périt dans un précipice. Telle est cette légende, racontée d'une façon rapide et intéressante, mais dans des strophes de six vers de huit syllabes, qui paraissent moins convenir au récit qu'à l'expression du sentiment. La pièce n'est pas sans mérite, sans briller d'un vif éclat. L'Académie décerne une médaille de bronze à l'auteur, M. Mercier, membre de l'Académie de Besançon.

Sous le titre de : *Rimes champêtres*, nous avons reçu quatre sonnets, d'une bonne facture et d'une pensée élevée, sur les spectacles de la nature, mais qui manquent d'un trait final ; le meilleur, intitulé : *Deus*, célèbre la bonté de Dieu éclatant dans toute la création. Nous préférons ces sonnets aux stances en vers de dix syllabes, coupés par le milieu, dont le rhythme un peu monotone ne convient qu'à des pièces courtes et légères. Telle est la pièce dite l'*Invitation*, où un jeune amoureux invite une jeune fille à se promener le soir dans la campagne. Si le sujet est un peu banal et le conseil périlleux, les paysages sont gracieux et frais, les sentiments délicats, et l'issue innocente. Mais sans parler de quelques longueurs et de quelques vers médiocres, nous avons à faire à l'auteur un reproche plus grave. Il paraît ignorer les lois de la versification, qui obligent à distinguer les deux parties de l'hémistiche, et il laisse échapper de sa plume cinq ou six vers, tels que ceux-ci :

Les oiseaux reprennent leurs chants en chœur
Sur la bruyère aux feuillages pourprés.

Digitized by Google

L'Académie décerne une médaille d'argent de première classe à l'auteur des *Rimes champêtres,* M. Gustave Sauvage, caissier de la succursale de la Banque de Cahors, qui a eu la même distinction dans un précédent concours.

Enfin, nous devons vous entretenir d'une pièce bien supérieure à toutes les autres. C'est une petite comédie en vers, intitulée : *Résolution*, avec cette épigraphe :

O femmes qu'on encense, ô femmes, prenez garde.

La pièce n'a que deux personnages, un jeune ingénieur, Edmond, plein de talent et d'avenir, et sa femme, Laure, enivrée de ses succès dans le monde. On devine la situation ; c'est celle de la comédie de M. Auger, *Gabrielle*. Mais les choses sont moins avancées. Laure s'indigne de ne point trouver son mari prêt à l'accompagner au bal, et consent avec peine à l'attendre. Mais, jetant les yeux sur un journal, elle y voit le mérite du jeune savant, et se résout à le suivre à l'étranger. Edmond revient, et ne trouvant plus sa femme, tremble pour son bonheur domestique, lorsque celle-ci reparaît et lui apprend sa noble résolution. Tel est le canevas sur lequel l'auteur a brodé des développements pleins de vérité et d'intérêt. Le style est ferme et soutenu, la versification habile et correcte. On ne peut blâmer qu'une certaine rudesse d'expression et un penchant trop marqué pour la tirade satirique et la peinture de mœurs. Une comédie n'est pas un discours ni une satire, mais une action qui doit marcher rapidement au but.

Digitized by Google

Mais ces taches légères, que de discrètes coupures feraient aisément disparaître, n'ont pas arrêté l'Académie, et elle se plaît à décerner à l'auteur, M. le colonel Chabert, lauréat du concours précédent, membre correspondant, à Paris, le prix Clicquot, proposé au meilleur récit; sa comédie étant l'exposition d'une crise intime plutôt qu'un drame passionné.

Digitized by Google

RÉSOLUTION

COMÉDIE EN UN ACTE EN VERS

Par M. A. CHABERT

PIÈCE COURONNÉE

O femmes qu'on encense, ô femmes, prenez garde !
Achille du Clésieux.

PERSONNAGES :

EDMOND DE VALLEDIEU, ingénieur (32 ans).
LAURE, sa femme (22 ans).

La scène se passe à Paris, de nos jours. Au lever du rideau, Edmond, seul, considérant un lavis auquel il vient de travailler. Il est en veston, une cravate nouée au cou négligemment, dans son cabinet de travail, dont la table en désordre est surchargée de livres et d'instruments de mathématiques. Livres par terre, un fauteuil deux chaises. Les photographies du mari et de la femme sont appendues au mur.

SCÈNE PREMIÈRE.

EDMOND.

Enfin te voilà prête, œuvre de tant de veilles,
Et je vais donc pouvoir dévoiler tes merveilles !
Combien de fois, devant cet immense horizon,
Le doute glacial a troublé ma raison !
Mais j'affirme aujourd'hui que ma puissante idée
Sur une certitude absolue est fondée.
Oui, je vais te livrer aux regards ébahis,
O ma création, honneur de mon pays !

Digitized by Google

(Après une pause, il part d'un éclat de rire saccadé.)

Ah! ah! ah! tais-toi donc, pauvre fou! tu t'égares!
Quand le bal te convie à ses folles bagarres,
L'ambition te tente! il ne te suffit pas
Que, rehaussant encor de merveilleux appas,
Ta femme soit fêtée, alors qu'elle révèle
Les mille enchantements d'une mode nouvelle!
C'est inoui! voyons; prends un air distingué,
Ton gibus à ressorts, ton habit noir, si gai!
Tes escarpins tout neufs, pointus à faire envie!
C'est l'heure de livrer cette beauté ravie
A de beaux fils, ayant le talent délicat
De posséder à fond la valse et la polka!
J'en sais un de ceux-là, d'une tournure exquise,
Qui sur tous ses rivaux paraît l'avoir conquise.
Comme elle a l'air heureux ainsi, s'abandonnant
Au bras de ce sauteur stupide et rayonnant!
Sur un rhythme joyeux la valse les emporte;
Tu te mords jusqu'au sang les lèvres. Eh! qu'importe!
Tout faquin a le droit, sous le lustre qui luit,
De prendre à pleine taille et serrer contre lui
La nouvelle épousée et la vierge ingénue
Dont son souffle insolent brûle l'épaule nue!
De Preval exécré, de tous ces hobereaux
Et de tous ces fruits secs, le type et le héros!
Bellâtre à l'esprit court, au torse de poupée,
Ton audace impudente une fois s'est trompée!
Tu ne fus circonspect ni malin, au total,
Car j'ai vu ta manœuvre et je serai brutal.
Que de fois j'ai senti des rages sans pareilles
De te tirer la basque et tes longues oreilles!...
Si jamais Laure.... oh, non! son passé la défend!
Une pieuse mère éleva cette enfant
Si naïve... d'abord. L'orgueilleuse entreprise

Digitized by Google

D'un vainqueur patenté l'a peut-être surprise?..
Elle?... toujours si chaste!... Arrière le soupçon!
Eh! n'ai-je pas de torts, moi qui fais la leçon?
Depuis qu'au dur travail ma vie est engagée,
Je suis triste parfois, ma mise est négligée;
Je laisse souvent seule, après trois ans d'hymen,
Celle qui me choisit, qui me donna sa main,
Repoussant tour à tour la demande importune
De rivaux bien rentés, quand j'étais sans fortune!
Etais-je donc meilleur? étais-je plus beau qu'eux?
Allons, rentre en toi-même, ô mari belliqueux!
Et pardonne, pardonne, ô Laure bien-aimée!
Ma tendresse sans borne à faux s'est alarmée.
Tu me verras encor tendre, empressé, soumis,
Et je valserai même, et je serai bien mis!
Pourtant, écoute-moi; Je voudrais à l'étude
Consacrer tout un mois, dans quelque solitude,
Loin des mille importuns qui viennent m'assaillir.
Permets que hors d'ici j'aille me recueillir.
Réponds : oui, simplement, de ton bon air candide,
Cher ange! et je te crée un avenir splendide!
Tous ces plaisirs auxquels on vient te convier;
Les biens les plus coûteux que tu peux envier,
Je te les donnerai des deux mains. Tiens, vois, Laure,
Sur ces minces feuillets un monde doit éclore,
Et le plan gigantesque et si longtemps rêvé
Dans ses mille détails sera parachevé!
Un mois, rien qu'un seul mois d'un travail sans obstacle,
Et puis! et puis, après, magnifique spectacle!
La machine imposante, étrange... tous les yeux
La verront se mouvoir sur ses larges moyeux!
C'est si grand qu'on dira que c'est de la démence!
Mais c'est par les jaloux que la gloire commence; —
Le niant, du génie ils décuplent l'effort.....

(Laure entre en grande toilette de bal.

Digitized by Google

SCÈNE II.

EDMOND, LAURE.

LAURE.

Quoi ! vous n'êtes pas prêt ! à la fin, c'est trop fort !

EDMOND.

Ah ! j'avais oublié ! pardon, je m'en accuse !

LAURE.

Et tout est dit après cette banale excuse ?

EDMOND.

Voulez-vous m'écouter ?

LAURE.

Non, monsieur. Sans rougir
Je ne puis pas songer à ces façons d'agir.
Quand on est si sévère et qu'on la morigène,
Oser traiter sa femme avec un tel sans-gêne ?

EDMOND.

Voyons...

LAURE.

En vérité, cela n'a pas de nom !
Vous l'avez fait exprès, ce n'est pas oubli, non !
Car vous m'aviez promis, et d'un air encor tendre,
D'être prêt avant moi qui ne dois pas attendre ;
Mais c'est ouvertement un parti pris, bien pris,
De me désobliger, qu'à la fin j'ai compris.
Votre dédain croissant en arrive à l'offense !
C'est bien, n'essayez pas une vaine défense.
Je saurai me passer de vous avant longtemps !

EDMOND.

Laure, que dites-vous ! est-ce vous que j'entends ?
Vous, de soins empressés jusqu'alors entourée,
Vous, toujours obéie et toujours adorée !....
A qui ne fit jamais œuvre de ses dix doigts
Vous pardonneriez ! Moi, qui fais ce que je dois,

Digitized by Google

Vous ne m'écoutez point! pourtant, il faut admettre,
Malgré tout l'agrément que ce bal peut promettre,
Que ce ne soit pour moi qu'un très maigre plaisir,
De gaspiller mon temps je n'ai pas le loisir,
Et l'on peut m'excuser d'avoir oublié l'heure,
Puisque je travaillais!

LAURE.

Point de raison meilleure?
D'accord, monsieur, d'accord! restez à travailler,
Aussi bien, pour vous voir au bal toujours bâiller,
Plus vieux à trente-un ans que tel autre à cinquante,
Toisant les gens bien mis d'une façon choquante,
Dès qu'ils me trouvent bien et qu'ils me font danser; —
De vous assurément il vaut mieux se passer.
Adieu, monsieur.

EDMOND.

Sans moi vous partez donc, ô Laure!

LAURE.

Je vais prendre en passant mes amis de Monlaure,
Le mari m'offrira le bras, il est charmant!
C'est bien simple, cela!

EDMOND.

Bien simple!..

LAURE.

Eh oui, vraiment.
Vous aimez le travail et moi j'aime la danse,
Chacun son goût, adieu!

EDMOND.

Mais c'est une imprudence!
Non, madame, non, non, cela ne sera pas!

LAURE.

Mais puisque le travail a pour vous tant d'appâts...

EDMOND.

Je m'habille et reviens dans un instant.

Digitized by Google

LAURE.

J'estime
Qu'il faudra bien du temps, vu ce costume.... intime,
Et vos mains noires. Soit, cependant, je souscris.

EDMOND (avec une amertume ironique).

Mes doigts ne sont pas blancs, c'est que je peins, j'écris,
Et si ce pauvre habit n'est guère présentable,
C'est que depuis longtemps il s'use sur ma table!
J'en sais de mieux vêtus, coureurs de guilledoux,
Ceux-là n'écrivent point, sinon des billets doux;
Ils ne peignent jamais... si ce n'est leur moustache,
C'est pourquoi leurs habits et leurs doigts sont sans tache.

LAURE.

Etre propre et soigné, selon vous est un mal?
Je ne trouve à cela rien qui soit anormal.
Mais, restez en veston, employez cette veille
A confectionner quelque rare merveille.
Moi, l'on m'attend, adieu. Quand il s'agit d'amis
Il faut savoir tenir ce que l'on a promis.
Je ne vous en veux plus, plus du tout, je vous jure!

EDMOND.

De grâce, attendez-moi, Laure, je vous conjure!
J'ai tort, oui; j'en conviens, grand tort, sans contredit,
Je devais être prêt, c'est ce travail maudit!
Donnez-moi seulement un quart d'heure...

LAURE (après une pause).

Je cède. —
Mais pourquoi donc au bal, qui toujours vous obsède,
Tenez-vous tant ce soir? C'est fait pour m'étonner!...
Enfin! voyons, monsieur, sans trop me chiffonner
Comment m'installerai-je ici.

EDMOND (débarrassant le fauteuil encombré).

Dans ce voltaire.
Vous y pourrez à l'aise éclaircir le mystère.

Digitized by Google

LAURE (s'asseyant).

Douce occupation! c'est très original!

EDMOND (montrant un journal ouvert).

Si vous aimez mieux lire, eh bien, là, ce journal,
Je vous le recommande!

LAURE (impatientée).

Allez donc, le temps presse!
(Edmond sort.)

SCÈNE III.

LAURE.

Je sens là, dans mon cœur, comme un poids qui l'oppresse!
Ah! notre intérieur, autrefois si plaisant,
Plus sombre chaque jour est lugubre à présent!
La situation devient fort alarmante.
Enfin qu'a donc Edmond? il boude, il se lamente,
Dispute à tout propos. Ai-je, sans le savoir,
Envers lui quelque jour oublié mon devoir?
Je me suis sur ce point souvent interrogée,
Eh bien, d'aucun remords je n'ai l'âme affligée!
On dira qu'il travaille et qu'il ne quitte pas
La plume, les pinceaux, la règle, le compas.
Mais est-ce une raison suffisante, plausible,
Pour être sans répit d'une humeur irascible
Et ne plus me montrer qu'un visage glacé?
Certe, il a, moins que moi, le droit d'être offensé,
C'est la seconde fois qu'ainsi monsieur m'oublie!
Sa criante injustice, ainsi bien établie,
Ne suis-je pas beaucoup trop bonne de daigner
Permettre qu'il me vienne encore accompagner!
De chevaliers galants je ne suis point en peine!
Messieurs de Jouvenet, de Préval ou de Pène.....
(Onze heures sonnent.)
Onze heures! hélas! perdre un temps si précieux
Pour un mari maussade, aigre, capricieux!

Digitized by Google

Attendre, seule, ici, grâce à son stratagème,
Loin de la foule jeune et joyeuse que j'aime !
Quand la clarté m'appelle, être là dans la nuit
De cette froide chambre où suinte l'ennui !
Maculant ma toilette à l'étoffe grossière
D'un fauteuil tout sali par l'encre et la poussière !

(Elle prend le journal.)

Tiens, il est question du bal des d'Aubeneur !

(Elle lit à haute voix.)

Entre tous les grands bals qui ont eu lieu cette semaine, il faut citer celui de madame d'Aubeneur, qui s'est prolongé fort tard et a été des plus réussis. On y a remarqué la riche toilette de madame de Lhytoff, une comtesse russe archimillionnaire, et les diamants sans pair de la baronne de Linska.

Mais si nos belles Françaises n'ont point montré de si splendides atours, elles ont payé leur appoint en grâces incomparables et en entrain. Parmi les plus fêtées, on cite mesdames de C., de N. et de V. C'est cette dernière qui a conduit avec M. de Préval le cotillon, qui a fini fort tard.

Mais ! madame de V., c'est moi ! moi ! quel honneur
D'être dans un journal de grand format où signe
Le fameux du Chantage, un reporter insigne !
Ah, oui ! le cotillon, il a duré longtemps !
Le jour nous eut surpris acharnés, haletants,
Sans le jeu d'un mari, d'ordinaire crédule,
Qui, lâchement, d'une heure avança la pendule !
Ah ! si je l'avais vu, l'imbécile ! Il fait bien
Ce mari si pressé de n'être pas le mien,
Son goût d'horlogerie, il s'en guérirait vite !

(Elle reprend sa lecture.)

Jeudi, une grande revue sera passée à Longchamps en l'honneur de notre hôte : le grand-duc Michel.

Bon ! j'irai. Je veux voir de près ce Moscovite !

Dimanche, courses à Chantilly, de gros paris sont engagés.

Je n'y manquerai pas ; c'est fort intéressant !

Digitized by Google

J'adore les chevaux !

Demain, au Théâtre-Français, première représentation de la *Mondaine*, pièce en 5 actes d'Emile Augier.

Oh ! demain ! c'est pressant !
Je ferai retenir ma loge préférée
Dès l'aube, car demain je n'ai pas de soirée !

Projet de percement des monts Saint-Gratien et Athis, et construction du palais des Nations.

Parmi les nombreux projets qui ont été envoyés à ce sujet, cinq ont fixé particulièrement l'attention du comité et, entre ces derniers, celui portant le n° 10, qui est d'une supériorité incontestable; en un mot, une œuvre de la plus belle conception !

L'auteur est un jeune ingénieur, déjà connu par les travaux les plus remarquables, M. Edmond de Valledieu ! Il est fâcheux que M. de Valledieu se refuse à quelques modifications auxquelles les devis obligent.

Je ne me trompe pas ! Edmond de Valledieu !
Il a donc du talent ? et beaucoup ? Ah, mon Dieu !
Je suis toute troublée ! étrange modestie !
Pourquoi ne m'a-t-il pas tout de suite avertie ?
Mais si de cet ouvrage il s'occupait encor
Tout à l'heure, il serait moins coupable ! d'accord !
Voyons donc !

(Elle examine deux ou trois lavis.)

Quoi ! c'est là cette œuvre si savante !
Mais il est idiot ce journal qui la vante !
Un informe dessin, montrant, droits ou penchés,
Des *a*, des *i*, des *g*, dans tous les coins perchés !
On dirait l'alphabet qui danse sur la corde !
Une conception cela ! miséricorde !
Et dire que j'allais m'attendrir ! allons donc !
Les torts subsistent tous et, certes, au pardon

Digitized by Google

Sans de meilleurs garants je ne puis pas souscrire !

(Elle avise une lettre grande ouverte, la prend et lit haut.)

Le Ministre des affaires étrangères
à Monsieur de Valledieu, ingénieur à Paris.

Constantinople, le 15 décembre.

Qu'est-ce qu'à mon mari ce Turc peut là écrire ?

ISTHME DE TANKIL

S. M. a approuvé la décision du conseil qui, à l'unanimité, a choisi parmi les projets qui lui ont été soumis celui qui porte votre nom ; veuillez vous rendre prochainement à Constantinople pour vous entendre avec moi sur les moyens de commencer bientôt cette grande entreprise.

S. M. m'a chargé de vous féliciter hautement pour la capacité que vous avez montrée dans l'élaboration de ce travail difficile et qui vous place fort au-dessus de vos rivaux !

Je vous renouvelle l'assurance des grands avantages qui vous ont été promis.

Qu'ai-je lu, juste ciel ! et je méconnaissais
Un talent affirmé par de pareils succès !
Et j'ai persécuté par l'amère ironie
Son ardeur au travail, peut-être son génie !
Songeant aux grands projets par ma faute avortés,
Je comprends aujourd'hui ses conseils attristés,
Son irritation, ses plaintes, ses alarmes !
Combien dans le silence il dut verser de larmes !
Ah ! j'éprouve un sincère et profond repentir !
Mais j'y songe, j'y songe ! alors, il va partir
Et m'emmener peut-être !... Eh bien, que puis-je faire,
Sinon qu'à son désir de bon gré je défère ?

(Elle reprend la lettre, lit la date.)

Grâce au ciel, le délai sera bientôt passé !
J'aurais quitté Paris ! tout mon sang s'est glacé !

Digitized by Google

Finalement, qui donc l'empêcha d'entreprendre
Cette œuvre d'avenir? j'ai peur de le comprendre!
C'est moi, c'est moi sans doute! il me souvient qu'un soir
Il vint me proposer de partir sans surseoir
Pour un lointain pays! d'une voix animée
Il m'a dit; « c'est l'exil, ma Laure bien-aimée,
« Mais pour trois ans au plus! Vois, je végète ici,
« Là-bas, c'est la fortune, et c'est la gloire aussi! »
Et moi, de ses deux bras qui m'avaient enlacée,
En m'écriant : « jamais! » je m'enfuis courroucée!
— Après, à son approche, en moi tout remuait;
Mais, durant de longs jours, il demeura muet! —
Et mon refus brutal me semblait légitime!
Bourreau, je me croyais l'innocente victime!
Pauvre ami! cher Edmond! comme il a dû souffrir!
Donc, quand un haut destin à lui se vient offrir,
Lorsque de son labeur un chef-d'œuvre allait naître,
Que ses rivaux vaincus n'oseraient méconnaître
Et que partout j'aurais entendu publier
Son nom que l'avenir ne pourrait oublier,
A la médiocrité banale qu'il méprise,
Il se résout pour moi de vains plaisirs éprise!
Lui qui montait déjà si haut, il redescend
Au rôle d'un mari de force obéissant!
O femmes que l'éloge enivrant peut séduire,
Combien de faux amis s'offrent pour vous conduire
Dans ce chemin fatal, et pour vous arrêter
Combien peu d'amis vrais ôsent se présenter!
Ah, oui! j'ai mérité le plus sévère blâme!
Mais je me reconquiers! dans le fond de mon âme,
Mon Edmond toujours cher, je viens de regarder.
Eh bien, veux-tu partir, partir sans plus tarder?
Quel que soit le séjour que le devoir t'assigne,
Je l'accepte et te suis! dis un mot, fais un signe!
S'exile-t-on à deux? Non! la main dans la main,

Digitized by Google

Le cœur contre le cœur, le radieux chemin !
Ce n'est point un élan passager et factice,
(Regardant le portrait de son mari.)
Tu verras ! tu verras si je te rends justice !
Que tu semblais heureux, aux beaux jours de l'accord,
Mon bon Edmond ! va ! va ! tu le seras encor !
(Elle sort par la porte à gauche.)

SCÈNE QUATRIÈME.

EDMOND (entrant par la porte du milieu en tenue de bal).

Où donc est Laure ? Allons ! elle s'est repentie
D'avoir daigné m'entendre, elle est sans moi partie !
Sans moi !....
(Il court à la fenêtre et l'ouvre avec violence.)
Non ! grâce à Dieu, la voiture est en bas !
Ah ! je suis sans courage après tant de combats !
(Il regarde la pendule.)
C'est étrange, l'heure est depuis longtemps passée !
Que peut-elle donc faire ? elle était si pressée !
Sans doute à sa toilette elle aura remarqué
Un ruban de travers dont l'effet eût manqué,
Une pointe en défaut et quelle raccommode !
Car c'est un gros souci pour la femme à la mode
D'être en tous points correcte et de bien voir jusqu'où
Sa robe doit monter.... fort en deçà du cou !
Le bal est son combat ! Avec quelle énergie
La fière beauté court au feu de la bougie !
Comme les étendards flottent ses rubans clairs,
Plus que les sabres nus ses yeux ont des éclairs.
Savamment au quadrille elle avance et recule,
Mais, lancée au galop, voyez-la qui bouscule
Ceux qui ne dansent pas et sont les ennemis !
De son père, d'un asthme, à grand'peine remis,
De sa mère inquiète, ou d'une sage tante,
Ni les prudents avis, ni la prière instante,

Digitized by Google

Ni des gommeux fourbus l'insipide fadeur,
Rien ne peut surmonter son invincible ardeur !
Après qu'elle a sauté cinq heures d'une traite,
Si vous vous avisez de parler de retraite,
Elle s'indigne ! et, vite, elle vous fait happer
Par la dame du lieu qui vous mène souper !
Après, la bande dont la gaîté s'est accrue,
Au cotillon inepte avec fureur se rue,
C'est deux heures encor ! Enfin donc ! nous voyons
Des lustres épuisés vaciller les rayons !
L'aube froide descend de la sombre nuée !
On emporte en un tas sa femme exténuée,
En proie, au fond d'un fiacre où les vents entrent tous,
Aux spasmes, ponctués par des quintes de toux ! —
Vous songez au repos après cette démence...
Deux jours passent — et puis, il faut qu'on recommence !
Un nouveau bal éclate ! « On n'y saurait manquer
« Sans être ingrat et sans se faire remarquer,
« Car on a bien promis : le lapin prolifique :
« Par Coquelin cadet, un morceau magnifique ! » —
Et toujours ces messieurs qu'on a tant vus déjà !
Toujours le même punch ! toujours le même orgeat ! —
Pour ce rôle idiot, compte, ô mari stupide,
Avec le temps qu'on perd l'argent qu'on dilapide ! —
Eh bien ! de ces plaisirs, mille fois ressassés,
Tout de bon, cette fois, je n'en veux plus ! assez !
Victime des écarts dont je fus le complice,
Je fuis, à tout jamais, ce grotesque supplice !...
Et tout à l'heure encor, j'ai prié, j'ai promis,
Plus humble qu'un valet ! plus qu'un enfant soumis !
Mais que madame, ou non, s'emporte et déblatère,
Eternels cotillons, demain je vous enterre,
Et Dieu sait si le deuil m'attristera longtemps !
A la fin, c'est mon tour !...

(On entend le roulement de la voiture.)

Digitized by Google

Ciel ! qu'est-ce que j'entends ?
La voiture s'éloigne et l'emmène sans doute
Toute seule à ce bal qu'à bon droit je redoute !
Alors, elle me brave !... il ne sera pas dit.....

(Il court à la fenêtre, l'ouvre avec force et crie)

Cocher ! cocher ! cocher ! arrête donc, maudit !
Il est déjà trop loin et ne peut plus m'entendre.

(Il referme la fenêtre.)

Voilà donc à présent ce que j'en dois attendre !
A ce parti, que rien ne saurait excuser,
Quel motif la poussa ? Je puis tout supposer !
Comme un captif, d'espace et de grand air avide,
En risquant tout, échappe à son geolier livide,
Elle se sauve ! Ainsi c'était une prison
Cette calme et si libre et si chère maison !
Mon Dieu ! que faire ? au bal arriver après elle,
C'est dire la dispute, où montrer peu de zèle,
M'exposer aux propos aigus, déshonorants,
De rivales sans frein et de leurs soupirants ;
Rester ? c'est au péril la livrer sans défense,
Elle que j'aime tant, en dépit de l'offense !
Je pars donc ! il le faut ! ne sais-je pas, d'ailleurs,
Comment, en pareil cas, on traite les railleurs.
J'ai bien quelques amis tout prêts, à mon service !
A manier le fer je ne suis pas novice.
Je ne souffrirai pas qu'un fat outrecuidant
Ose se prévaloir de ce tour impudent,
Et prétende venger une femme indocile
D'un mari qu'elle érige en despote imbécile.
Non ! non ! si c'en est fait, hélas ! de mon bonheur,
D'un nom sans tache au moins je sauverai l'honneur.

(Il prend son pardessus et se précipite vers la porte, l'ouvre brusquement et se trouve en face de sa femme en robe de chambre. Laure entre.)

Digitized by Google

SCÈNE CINQUIÈME ET DERNIÈRE.

EDMOND, LAURE.

EDMOND.

Que vois-je ! se peut-il ! vous ! vous dans ce costume !

LAURE (avec une grande douceur).

Je le confesse, Edmond, ce n'est pas ma coutume...
D'ordinaire, à cette heure, on me vit trop souvent
Dans mes plus beaux atours, enfiévrée et rêvant
D'un triomphe à la fête où vous m'alliez conduire ;
L'orgueil put m'entraîner, l'éloge me séduire,
Mais maintenant... .

EDMOND.

Eh bien, qui peut vous arracher
A des succès brillants bien faits pour vous toucher?
Ah ! vous étiez ce soir plus que jamais charmante !
Un penser douloureux à présent vous tourmente,
Car votre doux visage, ô Laure, est altéré,
Votre voix est tremblante et vous avez pleuré...
Me cacher vos chagrins ce serait une injure ;
Que j'en sois cause ou non, parlez, je vous conjure !

LAURE (lentement, avec douceur).

Vous êtes sans reproche, Edmond... je vous promets
De n'en plus mériter à mon tour, désormais.

EDMOND (inquiet).

Madame, expliquez-vous !

LAURE (joignant les mains).

Sans parole irritante,
Edmond, pardonnez-moi, car je suis repentante !

EDMOND (devenant dur).

Parlez donc ! sais-je encor si je puis consentir...

LAURE (avec supplication).

Edmond, emmène-moi, je veux partir !

Digitized by Google

EDMOND (inquiet et dur).

Partir !

Vous, à quitter Paris si rétive naguères !
Ce n'est pas à coup sûr pour des raisons vulgaires
Que vous avez conçu ce projet, si hâtif,
Qu'il a l'air d'une fuite ! Un plus grave motif
Vous pousse. — Je vous dis que je veux le connaître.

LAURE (montrant du doigt le journal et la lettre grands ouverts sur le bureau).

Je sais tout ! le bonheur d'autrefois va renaître !

EDMOND (poussant un cri de joie).

Ah ! Laure ! (pause)... et... nous partons ?...

LAURE (se jetant dans ses bras).

Bien vite, dans trois jours !

EDMOND.

Pour trois ans, songes-y !

LAURE (se pressant contre lui).

Si tu veux, pour toujours !

(Il l'embrasse tendrement sur le front. Le rideau baisse.)

Digitized by Google

CONCOURS DE 1882

PRIX ET MÉDAILLES

POÉSIE. — PRIX CLICQUOT.

La médaille d'or de 200 francs est décernée à M. A. Chabert, membre correspondant de l'Académie de Paris, lauréat des concours précédents, auteur de la pièce intitulée : *Résolution.*

Une médaille d'argent de première classe est décernée à M. Gustave Sauvage, caissier de la Banque de France à Cahors, lauréat d'un précédent concours, auteur des pièces intitulées : *Rimes champêtres.*

Une médaille de deuxième classe à M. Louis Mercier, de Besançon, auteur de la pièce intitulée : *La Pierre qui vire.*

HISTOIRE.

L'Académie accorde :

Une médaille d'argent à M. l'abbé Surot, aumônier de l'Hôtel-Dieu de Reims, pour son mémoire sur Gaucher de Châtillon, connétable de France, comte de Porcien ;

Une médaille de bronze à M. l'abbé Jacquart, professeur à l'école Saint-Thomas-d'Aquin, à Oullins (Rhône), pour son étude sur Manassès Ier, archevêque de Reims ;

Digitized by Google

Une mention honorable à M. l'abbé Carbon, curé de Neuflize (Ardennes), pour son ouvrage intitulé : *Chronologie biblique.*

ARCHÉOLOGIE.

Une médaille d'argent de première classe est décernée à M. l'abbé Chevallier, curé de Cuisles, pour son mémoire sur les carrelages émaillés des environs de Châtillon-sur-Marne.

Digitized by Google

PROGRAMME

DES

Concours ouverts pour les années

1883 & 1884

PRIX A DÉCERNER EN 1883

—

HISTOIRE

—

1. Histoire du collége des Bons-Enfants.

2. Étude sur la vie, les découvertes et les ouvrages de Jacques Boucher de Perthes, né à Rethel en 1788, mort à Abbeville en 1868.

Le prix pour chacune de ces questions, consiste en une médaille d'or de 300 francs.

3 Histoire du Chapitre de Notre-Dame de Reims. Insister particulièrement sur sa juridiction temporelle et spirituelle.

Le prix consiste en une médaille de 500 francs.

—

SCIENCE ET INDUSTRIE

Etude théorique et pratique sur les matériaux employés à Reims dans les constructions : pierres, moellons, bois, métaux; leurs qualités et leurs défauts.

Le prix consiste en une médaille d'or de 200 francs.

Digitized by Google

JURISPRUDENCE

De la faculté de disposer de ses biens à titre gratuit; dans quelle proportion la loi pourrait-elle permettre d'en user?

Le prix, pour cette question, consiste en une médaille d'or de 300 francs.

—

LITTÉRATURE

Etude sur le romantisme, son influence sur la littérature contemporaine.

Le prix consiste en une médaille d'or de 100 francs.

—

POÉSIE.

L'invasion en 1814 dans la Champagne et les départements voisins.

Les auteurs pourront s'arrêter particulièrement à l'un des épisodes principaux de la campagne.

Le prix consiste en une médaille d'or de 200 francs.

L'Académie récompensera en outre les pièces méritantes qui lui seront soumises, quel qu'en soit le sujet.

PRIX A DÉCERNER EN 1884

—

JURISPRUDENCE

De la nécessité d'une législation sur les assurances.

Le prix consiste en une médaille d'or de 200 francs.

Digitized by Google

PRIX A DÉCERNER CHAQUE ANNÉE

1° Monographie d'une commune importante du diocèse de Reims, soit ancien, soit nouveau.

A l'histoire des principaux évènements dont la commune fut le théâtre depuis son origine jusqu'à nos jours, les auteurs joindront l'étude des institutions qui y furent en vigueur, la seigneurie, la justice, l'impôt, le régime municipal, l'instruction, l'assistance publique, etc., sans négliger les principales industries du pays, les moyens de transport, les usages, les traditions, les changements survenus dans les mœurs, etc.

Ils éviteront, sur ces divers points, de s'engager dans des considérations générales.

Ils compléteront l'étude du pays par un aperçu géologique du sol, par l'indication des produits qu'on en tire et des diverses cultures qui y sont distribuées, par celle des chemins et des cours d'eau qui le traversent, des lieuxdits et des points dignes de remarque, par la description des monuments existants ou détruits.

Les archives de la ville de Reims, section ecclésiastique, celles du département à Châlons, et celles des Ardennes à Mézières, offrent des documents sur la plupart des communes du diocèse.

2° Notice historique et descriptive des monuments civils et religieux de l'un des cantons de l'arrondissement de Reims ou du département des Ardennes.

Ceux de Fismes, de Bourgogne et de Châtillon, pour lesquels des médailles ont été décernées en 1864, 1869 et 1880, sont exceptés.

Les auteurs feront connaître les églises, maisons religieuses, châteaux, camps ou enceintes fortifiées, tumulus, ruines, inscriptions, meubles précieux qui existent dans chaque commune du canton; les villages, églises, châteaux, aujourd'hui détruits, qui se trouvaient sur son territoire; les noms qu'ont portés ces localités aux différentes époques de leur histoire; le tracé des anciennes voies qui les mettaient

Digitized by Google

en communication; enfin, les découvertes d'antiquités qui y ont été faites.

Ils devront se borner, pour les détails historiques, légendaires ou autres, à un exposé substantiel et sommaire; et, en ce qui concerne les monuments, aux détails rigoureusement nécessaires pour en faire connaître l'époque, le plan et les points véritablement curieux.

Ils indiqueront en note les sources consultées pour la partie historique du travail, de façon à ce que le lecteur puisse s'y reporter.

Le prix, pour chacune de ces questions, consiste en une médaille d'or de 300 francs.

L'Académie distribuera aussi chaque année des médailles d'encouragement aux auteurs des travaux qui lui seront soumis en dehors des questions indiquées.

Les prix et médailles seront décernés en séance publique.

Les mémoires devront être inédits et n'avoir été envoyés à aucun concours antérieur. Ils seront adressés (franco) *à M. le Secrétaire général, avant le* 15 *avril, terme de rigueur.*

Les auteurs ne doivent pas se faire connaître; ils inscriront leur nom et leur adresse dans un pli cacheté, sur lequel sera répétée l'épigraphe de leur manuscrit.

Les manuscrits envoyés ne sont pas rendus.

Les ouvrages couronnés appartiennent à l'Académie; les auteurs ne doivent pas en disposer sans son autorisation.

Reims, le 13 Juillet 1882.

Le Secrétaire général, H. JADART.

Le Président annuel, P. SOULLIÉ.

Digitized by Google

TABLEAU

DES

Membres composant l'Académie Nationale

DE REIMS

Au 15 Juillet 1882.

Bureau pour l'année 1881-1882.

Président d'honneur, Mgr LANGÉNIEUX.

Président,	MM. PIÉTON.
Vice-Président,	P. SOULLIÉ.
Secrétaire général,	CH. LORIQUET.
Secrétaire-Archiviste,	H. JADART.
Trésorier,	A. MENNESSON.
Membres du conseil d'administration,	FANART. DUCHATAUX. LESEUR.

Bureau pour l'année 1882-1883.

Président d'honneur, Mgr LANGÉNIEUX.

Président,	MM. P. SOULLIÉ.
Vice-Président,	CH. LORIQUET.
Secrétaire général,	H. JADART.
Secrétaire-Archiviste,	L. DEMAISON.
Trésorier,	A. MENNESSON.
Membres du conseil d'administration,	DUCHATAUX. LESEUR. TOURNEUR.

Digitized by Google

Membres titulaires (par rang d'ancienneté).

S. E. Mgr LANGÉNIEUX (✻), archevêque de Reims.

MM. FAMART (L.), membre de l'Académie de Sainte-Cécile de Rome.

DUQUENELLE, ancien pharmacien, associé de la Société des Antiquaires de France, conservateur adjoint du Musée.

TOURNEUR (l'abbé), vicaire général du diocèse.

PARIS (H.), avocat, ancien maire de Reims.

LORIQUET (CH.) (✻ A.), conservateur de la Bibliothèque, des Archives et du Musée de la ville, associé de la Société des Antiquaires de France.

GODA, ancien notaire.

SOULLIÉ (PR.) (✻ I.), docteur ès-lettres, ancien professeur de l'Université.

MENNESSON (A.), ancien notaire, membre du Conseil d'arrondissement.

GALLIET (✻ I.), professeur à l'Ecole préparatoire de médecine.

LESEUR, avocat.

PIÉTON, avocat.

GIVELET (CH.), associé de la Société des Antiquaires de France.

THOMAS, député.

LUTON (✻ A.), directeur de l'Ecole préparatoire de médecine.

DOYEN, Maire de Reims, professeur à l'Ecole préparatoire de médecine.

COZE, directeur de l'usine à gaz.

Digitized by Google

DEGLAIRE (l'abbé) (⊗A.), chanoine titulaire, archiprêtre de Notre-Dame.
LANTIOME, avocat.
DE BRIMONT (A.) (✠), propriétaire.
CERF (l'abbé), chanoine titulaire.
DUCHATAUX, avocat.
ELAMBERT (✠), avocat.
GOSSET (ALPH.), architecte.
DAUPHINOT (S.) (✻ O., ⊗ A.), manufacturier, sénateur de la Marne.
LEMOINE (⊗ A.), docteur ès-sciences, professeur à l'Ecole préparatoire de médecine.
DIANCOURT (✻, ⊗ A.), anc^n maire de Reims.
BUTOT (l'abbé), curé-doyen de St-Jacques.
WERLÉ (A.), négociant.
JULLIEN (E.), vice-président du Tribunal civil.
PÉCHENARD (l'abbé), docteur ès-lettres, vicaire général du diocèse.
DEMAISON (L.), conservateur-adjoint des Archives de la ville.
H. JADART, juge suppléant au Tribunal civil.
VASSARD (✻, ⊗ A.), président du Tribunal civil.
DURANT DES AULNOIS, notaire.
P. DOUCE, notaire.
A. BRISSART, avocat.
A. BENOIST, manufacturier, ancien élève de l'Ecole polytechnique.
LEFORT (✻C.), inspecteur général honoraire des Ponts-et-Chaussées.
GILLET (l'abbé), docteur ès-lettres, supérieur du Petit Séminaire.

Digitized by Google

PELTEREAU-VILLENEUVE, ancien magistrat.
GAUTIER (J.), professeur agrégé d'histoire au Lycée.
MALDAN (T.), négociant.
LAMY, architecte.

Membre honoraire élu pendant l'année 1881-1882.

M. PÉRON, sous-intendant militaire à Toul.

Membres correspondants élus pendant l'année 1881-1882.

MM. GASTON PARIS, membre de l'Institut, professeur au Collége de France.
HÉRELLE, professeur de philosophie au Lycée d'Evreux.
HUET (FÉLIX), organiste de Notre-Dame de Châlons.
LE BOURQ, propriétaire à Reims.
PLY (l'Abbé), curé d'Essigny-le-Grand (Aisne).
THÉVENOT (A.), homme de lettres à Troyes.

Membres décédés.

MM. LOUPOT (A.), chanoine titulaire.
MIGEOT, curé de Signy-le-Petit, membre correspondant.
Le Comte DE MELLET, membre correspondant.

Digitized by Google

LISTE DES OUVRAGES

Adressés à l'Académie nationale de Reims

PENDANT L'ANNÉE 1881-1882.

1. — OUVRAGES PUBLIÉS PAR LES MEMBRES DE L'ACADÉMIE.

Bibliographie des Contes rémois, par le Dr E. Bougard, in-4o.

Statistique intellectuelle et morale du département de l'Aube, par Arsène Thévenot. 1882, in-8o.

Le Cultivateur de la Champagne, par M. Ponsard. 1881, juillet-décembre ; 1882, février-juin.

Le Tour du Monde 1881, 26 mars ; 2, 9, 16, 23, 30 avril ; 7, 17, 24 septembre ; 1er, 8, 15 et 22 octobre. (Extraits du voyage de Serpa Pinto, trad. par M. Belin de Launay.)

Association française pour l'avancement des sciences... La grotte-dolmen de la garenne de Verneuil (Marne), par M. Aug. Nicaise.

L'archéologie devant l'histoire et l'art, par le même. In-8o.

Jeanne d'Arc est-elle Champenoise ou Lorraine..., par l'abbé Et. Georges, de Troyes. 1882, in-8o.

Louis Guibert. *Le livre de raison d'Etienne Benoist*, 1426. Limoges, 1882, in-8o.

Panégyrique de saint Remi, par M. l'abbé Tourneur. 1882. in-8o.

Discours prononcé par M. Em. Perrier, président de la Société d'agricult. de Châlons, à la séance solennelle du 24 août 1881. In 8o.

Association française pour l'avancement des sciences. Congrès de Reims. Collections de M. Joseph de Baye. In-8o.

L'industrie quaternaire stratigraphique, par J. de Baye. In-8o.

Etude sur les différentes écoles de violon, par Félix Huet. 1880, in-8o.

Digitized by Google

Paulin Paris et la littérature française au Moyen-Age. Leçon d'ouverture du cours de langue et de littérature française du Moyen-Age au Collège de France le jeudi 8 décembre 1881, par M. Gaston Paris. Grand in-8°.

La symétrie sur le globe terrestre, par M. A. de Lapparent. 1882, gr. in-8°.

La géologie, son histoire et sa méthode, par le même. Grand in-8°.

Antiquités et monuments du département de l'Aisne, par Edouard Fleury, 4e partie, gr. in-4°.

Auguste Nicaise. *La sépulture de Champigny. Le cimetière mérovingien de l'Académie.* 1882, in-8°.

Notice sur la création de l'échevinage de Vitry-le-François, par G. Herelle. 1882, in-12.

Rapport fait au nom de la Commission des antiquités de la France sur les ouvrages envoyés au concours en 1881, par M. Gaston Paris. In-4°.

Les Celtes et les langues celtiques, par H. d'Arbois de Jubainville. 1882, in 8°.

La population de l'arrondissement de Rethel (Ardennes), avec relevé des feux et communiants depuis le moyen-âge, par H. Jadart, in-8°.

II. — PUBLICATIONS ADRESSÉES PAR LES ACADÉMIES ET SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Aisne. — Mémoires de la Société académique de Saint-Quentin, 4e série, tome III, 1881.

Annales de la Société historique de Château-Thierry, 1879-1880.

Bulletin de la Société archéologique de Soissons, tome X (2e série), 1879.

Algérie. — Société archéologique de Constantine. Table générale des vingt premiers volumes. 1881, in-8°.

Allier. — Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier, tome XVI, 3e livraison.

Digitized by Google

Ardennes. —	Journal du Comice agricole de Mézières, 1881, août-décembre; 1882, janvier-juin.
Aube. —	Mémoires de la Société académique de l'Aube, année 1880.
Calvados. —	Mémoires de l'Académie nationale de Caen, 1881.
	Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, tomes IX et X.
	Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, 30e volume de la collection.
Charente-Inférieure. —	Académie de La Rochelle. Section des sciences naturelles. Annales, 1880, n° 17.
Creuse. —	Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, tome V (1882), 1er bulletin.
Doubs. —	Académie des sciences, belles-lettres de Besançon, années 1879 et 1880.
Gard. —	Mémoires de l'Académie de Nimes, année 1880.
Haute-Garonne. —	Recueil de l'Académie des Jeux floraux, 1882.
	Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions de Toulouse, 8e série, tome III, 1er et 2e semestre.
	Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France. Séances du 22 mars au 2 août 1881.
Haute-Marne. —	Mémoires de la Société des lettres, des sciences de Saint-Dizier, 1880-1881.

Digitized by Google

HAUTE-SAÔNE. — Bulletin de la Société d'agriculture, sciences de la Haute-Saône, 3e série, n° 12.

INDRE-ET-LOIRE. — Annales de la Société d'agriculture, sciences d'Indre-et-Loire. 1880, janvier-décembre.

LOIRE-INFÉRIEURE. — Annales de la Société académique de Nantes, 6e série, vol. II (1881).

LOIRET. — Société d'agriculture, sciences d'Orléans. Mémoires 1881, 2e 3e et 4e trim. ; 1882, 1er et 2e trimestre.

MAINE-ET-LOIRE. — Bulletin de la Société industrielle et agricole d'Angers. 1881, 1er semestre.

MARNE. — Bulletin de la Société d'horticulture d'Epernay. 1881, juillet-décembre ; 1882, janvier-juillet.

Union médicale du Nord-Est. 1881, juillet-décembre ; 1882, janvier-juillet.

NIÈVRE. — Bulletin de la Société Nivernaise, XIe vol., 2e fascic.

NORD. — Société d'agriculture, des sciences et des arts de Douai.

Catalogue des plantes cultivées dans les serres de la Société en mars 1882.

OISE. — Mémoires de la Société académique de l'Oise, tome XI, 2e partie.

PAS-DE-CALAIS. — Société des Antiquaires de la Morinie. Bulletin historique. 1881, avril-décembre ; 1882. janvier-mars.

Notice historique sur la même Société, par E. Dramard. — Saint-Omer, 1882, in-8°.

Mémoires de l'Académie d'Arras, 2e série, tome XII (1881).

Digitized by Google

Société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer. Bulletin, 1881, juillet-décembre ; 1882, janvier-avril.

Société académique de Boulogne-sur-Mer. Mémoires, tomes X, XI, XII.

PUY-DE-DÔME. — Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne. 1881, juin-décembre ; 1882, janvier-avril.

SAÔNE-ET-LOIRE. — Annales de l'Académie de Mâcon, 2e série, tome III.

Mémoires de la Société Eduenne, 1881.

SEINE. — Bulletin de la Société protectrice des animaux. 1881, mai-août ; 1882, janvier-avril.

Revue des Sociétés savantes des départements, 7e série, tome IV (1880) ; tome V (1882).

Société de géographie. Bulletin, 1881, avril-décembre ; 1882, 1er trimestre.

Société de géographie. Comptes-rendus des séances. 1882, nos 1-15.

Société de géographie. Liste des membres au 31 décembre 1881.

Mémoires de la Société des Antiquaires de France, 5e série, tome Ier (1880).

Bulletin hebdomadaire de l'Association scientifique de France. 1881-1882, nos 65-114.

Bulletin de la Société philomathique de Paris, 7e série, tome V.

SEINE-INFÉRIEURE. — Extrait des travaux de la Société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure. Tome XXX, contenant les cahiers nos 190, 191 et

Digitized by Google

192 (années 1878 et 1879) ; année entière 1880 ; 1881, 2e, 3e et 4e, trimestre ; 1882, 1er trimestre.

Société des sciences et arts agricoles et horticoles du Havre. 1880, 3e et 4e trimestre ; 1881, 1er, 2e, 3e et 4e trimestre.

Société industrielle d'Elbeuf. Bulletin des travaux. 1881, nos 2-6 ; 1882, no 1.

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres de Rouen. Année 1879-1880.

SOMME. — Bulletin des procès-verbaux de la Société d'émulation d'Abbeville, années 1877, 1878, 1879 et 1880.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie. 1881, nos 2, 3, 4.

VIENNE. — Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest. 1881, 2e, 3e et 4e trimestre ; 1882, 1er trimestre.

VOSGES. — Annales de la Société d'émulation des Vosges. 1881, avec supplément.

ANGLETERRE. — Procedings of the Manchester literary Society. 1877, 1878, 1879, 1880.

Memoirs of the literary... Society of Manchester. 1879.

BELGIQUE. — Académie d'archéologie de Belgique. Annales, tome XXXVI.

Académie d'archéologie de Belgique. Bulletin, 3e série des Annales, 2e partie, VI, VII, VIII, IX, X, XI.

Annales de la Société archéologique de Namur, tome XV, 3e livraison.

Digitized by Google

ÉTATS-UNIS. — Smithsonian. Miscellaneous collections, vol. 18, 19, 20, 21.
Annales report of the Board of regents of the Smithsonian Institution for the year. 1880, in-8°.
A memorial of Joseph Henry... Washington. 1880, gr. in-8°.
Contributions to Knowledge, vol 23.

III. — HOMMAGES DIVERS ET JOURNAUX.

Bulletin agronomique et météorologique de l'Observatoire impérial de Rio de Janeiro. 1881, juillet-août.

Bazaine, cri de patriotisme d'un soldat alsacien, par X. Hery. — Laon, 1881, in-8°.

La voix publique. Tribune populaire. 1881, 15 octobre.

Le sucrage. Conseils aux vignerons. Bulletin hebdomadaire, n° 13.

Le Musée préhistorique du château de Baye et les Travaux de M. Jos. de Baye, par M. E. de Bogard. In-8°.

Numismatischer Verkehr, in-4°, octobre 1881 et avril 1882.

Cartulaires de l'église de Térouane, publiés par Th. Duchet et Giry. 1881, in-4°.

Journal de Rome. 1881, 21 et 22 décembre.

Anthyme Saint-Paul. *Le cas de la cathédrale de Reims.* In-8°.

Chemin de fer sur la Manche. Résumé et notes complémentaires à M. le Président de la République, par M. Vérard de Sainte-Anne. 1881, in-4°.

Société de médecine légale de France. Bulletin, tome IV, 2 fasc.

Répertoire des travaux historiques. 1882, n° 1.

Histoire de Châtillon-sur-Marne, par le docteur Ange Remy. In-12.

Association française pour l'avancement des sciences. Compte-rendu de la 9e session. Reims, 1880.

Notice sur M. Bourgain, membre de la Société philotechnique, par Em. Loubens. 1882, in-12.

Digitized by Google

Les fiefs du comté de Namur, publié par Stanislas Bormans. *Introduction*. In-8°.

Congrès archéologique de France, 47e *session. Séances générales tenues à Arras et Tournai*. 1880.

Tokio Daigaku (*University of*). *The Calendar of the departements of Law, science, and literature*. (1880-1881), in-12.

Etude sur la chronologie mosaïque, par A. Carbon. In-8°

Livres classiques de J. Elie Gauguet, libraire à Paris, 18 volumes in-12, et 29 volumes in 24.

Académie d'Hippone. Compte-rendu de la séance du 6 *avril* 1882.

Précis élémentaire de l'histoire de l'architecture jusqu'au XVIe, par E. J. Dardenne. 1881, in-8°.

1830-1880. *Petite histoire populaire contemporaine de la Belgique*, par le même. 2e édit., in-18.

Exploration et civilisation de l'Afrique centrale. Conférence, par le même. 2e édit., in-12.

Inventaire sommaire des Archives départementales de la Marne. Série C (les 41 premières feuilles).

Unité de lumière. Mémoire présenté à la Société technique de l'Industrie du gaz en France, par H. Giroud.

Réunion générale des délégués des Sociétés savantes. Discours de M. Jules Ferry. 1882, in-8°.

Annales du Musée Guimet. Tome 2, 3, 4 (1881, 1882), 3 vol. in-4°.

Revue de l'histoire des religions, 1re année, nos 1-6 ; 2e année, nos 1-6 ; 3e année, nos 1, 2.

Romania. 1881, juillet-octobre ; 1882, janvier.

Journal des Savants. 1881, mai-décembre ; 1882, janvier-juillet.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques. Section d'histoire, d'archéologie et de philologie. 1882, n° 1.

Revue des travaux scientifiques. 1881, janvier-décembre ; tome II. nos 1, 2, 3, 4, 5, 6.

Société libre des beaux-arts et Comité central des artistes. Annales. 1879-1881.

Digitized by Google

SCIENCES

CONSIDÉRATIONS

SUR

LA FORME & LA COLORATION DES OISEAUX

Par M. F. LESCUYER, membre correspondant

CHAPITRE PREMIER.

Des Formes.

§ 1. — SANS LE LANGAGE DES FORMES ET DES COULEURS, LA DISTINCTION DES CHOSES N'AURAIT PAS ÉTÉ POSSIBLE : DE LA BEAUTÉ ET DE LA GRACE COMME COMPLÉMENT DE CE LANGAGE.

Si les éléments matériels de ce monde avaient été créés informes ou uniformes, incolores ou unicolores, l'homme, malgré la clarté du jour et malgré sa vue et son intelligence, n'aurait pu ni les bien distinguer, ni deviner quel mal ou quel bien il pouvait en attendre pour les épreuves de sa vie.

Aussi Dieu a-t-il particulièrement donné aux végétaux et aux animaux un organisme dont les formes extérieures constituent un langage véritable, simple et universel, au point d'être compris par des hommes ignorants et même par les bêtes.

Grâce à ce langage, chaque être indique, par ses par-

Digitized by Google

ties extérieures, comme par tout son ensemble, qu'il a une fin principale déterminée, et qu'entre lui et celle-ci, il se trouve des rapports indissolubles.

De plus, beaucoup d'animaux ont été créés pour plusieurs fins, dont quelques-unes très importantes ; mais en même temps, ils ont été extérieurement constitués de telle sorte que ces diverses destinations soient sensiblement manifestées. Dans ces circonstances, il a même été donné à leur forme (1) toutes les séductions du langage, la clarté, le brillant, l'unité, la diversité.

Alors cette forme, transfigurée par la beauté, proclame, non-seulement les principales destinations de chaque être, mais encore et particulièrement la puissance, la sagesse et la bonté infinie de Dieu ; c'est ce que nous constatons particulièrement dans le monde des oiseaux.

L'originalité et la perfection de l'organisme et des instincts, un rôle économique et capital à remplir dans la nature, de riches et harmonieuses variétés de forme et de couleur leur ont été libéralement départis. En étudiant les oiseaux à tous ces points de vue, on découvre leurs grandes aptitudes et d'autres vérités de l'ordre le plus élevé; ils paraissent alors, plus que tous autres animaux, être un reflet mystérieux du beau absolu par lequel se manifeste et s'enseigne le bien par excellence, la bonté infinie de la Providence.

La beauté ne se montre pas toujours dans toute sa grandeur et sa majesté, elle a quelquefois plus de variété que de régularité, et par suite le caractère de la grâce.

(1) Le mot forme, *forma*, vient de *ferre*, comme port vient de *portare*, et signifie manière de se tenir ; en ce sens, on dit langage des attitudes et des gestes.

Digitized by Google

Mais le gracieux est une variété du beau, c'est-à-dire d'un langage exprimant, non pas scientifiquement, mais d'une manière aussi simple que complète et à la portée de tous, le vrai et le bien.

Il est donc naturel, avons-nous dit, que les oiseaux qui, dans la reproduction végétale et animale, c'est-à-dire dans la création continuê du monde, apparaissent surtout comme de merveilleux agents de la Providence, soient beaux et gracieux ; le fait est que toujours et partout ils ont emporté l'admiration des hommes.

§ 2. — CE QUE POUVAIT ÊTRE LA FORME DE L'OISEAU ; CE QUE DIEU L'A FAITE.

Quelle forme pouvait être celle de l'oiseau ?

Supposons un instant qu'un homme ait été chargé de le créer, assurément il l'aurait conformé autrement que nous le voyons et beaucoup moins bien.

L'oiseau aurait pu, comme réservoir à ébullition, à décomposition chimique, à distillation continue, n'être qu'une cornue ou sac garni à son entrée d'une pince servant de préhenseur, et à la sortie d'un système d'écoulement quelconque; en tant que corps ambulant, ressembler à une pierre qui roule ou à une balle qui traverse l'air ou l'eau, ou à un animal rampant.

La majesté n'étant pas nécessaire à l'exercice de ses fonctions utiles, il aurait eu des proportions tout à fait mesquines.

En ne se préoccupant que de l'utilité et du bon marché de ses inventions, un industriel n'aurait donc très probablement cherché l'idéal de l'oiseau que dans un être informe ou laid, et qui surtout n'au-

Digitized by Google

rait guère attiré l'attention des acheteurs sur les grands principes que l'oiseau, tel qu'il existe, a mission de proclamer par ses formes belles et gracieuses.

Mais Dieu est plus qu'un artisan, c'est un artiste incomparable, et l'oiseau est, par sa beauté, l'antipode des vulgaires conceptions qui naissent dans l'esprit de l'homme, et dont les inventions s'étalent chez les quincailliers et dans les enceintes des expositions agricoles et industrielles. Le sac à décomposition continue et chimique, si réfractaire à la poésie, mais qui est l'appareil principal de l'élimination et ainsi la raison d'être de l'oiseau, est dissimulé dans une enveloppe moelleuse et chaude, ayant les formes bien arrondies et surtout les gracieux contours de l'ovale pour pénétrer facilement et n'être pas pénétré.

Ces parties de l'organisme sont très connues sous les noms d'estomac et d'intestins.

Le préhenseur est devenu le bec rigide et brillant comme l'acier, pointu à son extrémité, avec une courbure généralement peu accentuée, de telle sorte qu'il perce comme la flèche, retienne comme le crochet, élargi à la base, divisé en deux parties ou mandibules très tranchantes, se superposant à la façon des branches d'une pince, et s'entr'aidant encore d'une langue à pointe aiguë et cornée. Grâce à sa forme, plus ou moins triangulaire, selon les espèces, cette pince se trouve élargie progressivement de la pointe à la base, de manière à saisir et à comprimer également bien la graine et l'insecte de très petite taille et toute matière ne dépassant pas en proportion l'entrée du gosier.

Cet instrument est plus ou moins large à la base, long, grossi surtout en hauteur, selon le genre d'industrie que chaque espèce a à pratiquer.

Digitized by Google

C'est ainsi qu'il sert de trappe à l'engoulevent, de fouilleuse à la bécasse, de casse-noix au gros-bec.

Chez quelques oiseaux, comme le canard et surtout le souchet, la pointe est élargie de manière à former, à l'instar d'une mâchoire, un réservoir d'où sont rejetées presque aussitôt que capturées les matières immangeables. Grâce à sa longueur, le bec saisit, à une certaine distance du gosier, une substance, qu'il y attire aussitôt par la force de l'aspiration et des contractions de ses muscles intérieurs, ceux surtout de la langue ; il se trouve donc de cette façon que le bec fait office de bras et de main.

Quelquefois le bec est garni d'échancrures et même d'une dentelure de scie, dont les pointes, dirigées d'avant en arrière, retiennent surtout de côté les proies glissantes, comme le poisson. Manié par un cou qui a la souplesse, l'énergie et la précision du serpent, ce bec sert de main, d'outil et d'arme ; l'oiseau l'utilise tout à la fois pour saisir, pour perforer et pour écraser ; par rapport aux yeux, il est braqué comme le canon d'un fusil, il ne rate pas et fait mouche à tout coup.

Le bec, par suite des usages qu'en fait l'oiseau, devait naturellement se salir et produire alors un effet d'autant moins satisfaisant qu'il est très en évidence ; mais, grâce à sa forme conique et à la corne dont il est composé, il est facile à nettoyer. L'oiseau, qui est à la fois le plus propre et le plus beau des animaux, le lave et surtout l'essuie sur l'herbe, sur la pierre ou sur le bois. Pour pouvoir travailler à l'aise et sans se salir en fouillant les entrailles de sa victime, le vautour a la tête et quelquefois le cou dégarnis ou seulement recouverts d'une espèce de duvet.

Pour mieux apprécier encore le bec, il est bon de

Digitized by Google

le comparer aux autres organes avec lesquels l'animal s'assimile la nourriture.

Cette assimilation se fait essentiellement par l'aspiration. Dans son œuf, et au point de départ de son existence, l'oiseau, le mammifère et l'enfant trouvent une première nourriture qu'ils aspirent. A la sortie du corps de la mère, beaucoup d'animaux vivent encore de liquides; le jeune mammifère et l'enfant tètent le lait, comme le papillon pompe le miel; mais pour tous vient, tôt ou tard, le moment de vivre de matières solides qu'il faut toujours prendre et souvent triturer et mastiquer.

Or, la puissante machine à mastiquer des mammifères aurait été impropre à l'élimination particulière d'une petite graine ou d'un petit animal, et pour l'élimination rapide des plantes et des animaux, les pinces de l'insecte auraient été insuffisantes.

Le bec, au contraire, tel qu'il a été conformé, pouvait, dans beaucoup de circonstances, suppléer à la mâchoire du mammifère et à la mandibule de l'insecte, comme aussi et souvent accomplir une tâche qui, pour elles, était à peu près impossible.

Le cou, dans lequel est implanté le bec, est chez les échassiers très long, et chez les autres oiseaux assez long pour servir de bras; chez tous il semble, par sa souplesse et son énergie, être fait de caoutchouc et d'acier; mais, dans ses plus grands écarts en avant ou en arrière et de côté, il s'étend et se déroule sous les formes les plus charmantes. Pour se faire une idée de ces gracieuses ondulations du cou, il suffit d'entrer dans une basse-cour; si l'oiseau n'a pas, comme le singe, des bras, qui, du reste, gêneraient, il les remplace par son cou à nombreuses articulations; grâce à cette espèce de bras, il extrait à distance, avec plus de dextérité qu'un dentiste, la

Digitized by Google

graine qui se dissimule dans une alvéole et sous la feuille, le poux qui fuit dans ses plumes, l'œuf d'insecte que le vent roule dans le sable.

Les organes de la locomotion de l'oiseau, considérés soit en station, soit en mouvement, nous révèlent également par leurs formes de très remarquables principes.

Tous les corps matériels étant soumis à l'action de la pesanteur, pas plus qu'un autre animal, l'oiseau ne pouvait se tenir et se mouvoir à la moindre hauteur du sol sans l'aide de points d'appui, qui sont les ailes et les pattes.

Ces dernières se composent de trois phalanges osseuses qui, fortement unies par des articulations et des tendons, lui permettent de se mouvoir, se baisser et se relever à son gré. Dans la plupart des espèces, les pattes élèvent l'oiseau au-dessus du sol à une hauteur au moins égale à l'épaisseur de son corps.

Dans quelques autres espèces, celle dite des échassiers, les pattes sont plus longues et parfois renforcées de manière à fournir en général à l'oiseau près de moitié en plus de hauteur que les pattes ordinaires; ainsi, un moineau domestique mâle, pesant vingt-cinq grammes, et ayant comme épaisseur de corps trois centimètres, a, grâce au tibia et une partie du fémur, le dessous du corps élevé de trois centimètres trois millimètres au-dessus du sol; tandis que le bécasseau-brunette mâle, pesant cinquante grammes, et dont le diamètre du corps est de quatre centimètres, s'élève par ses pattes à quatre centimètres cinq millimètres au-dessus des graviers, sur lesquels il court le plus souvent. En basculant le corps sur son centre de gravité et en allongeant le cou qui, augmenté de la tête et du bec, correspond à la hauteur

Digitized by Google

des pattes, l'oiseau peut saisir à terre une graine ou un insecte. Si au contraire au lieu d'abaisser le cou il l'élève, il peut lancer son bec à une hauteur égale à celle de l'épaisseur du corps, des parties des pattes qui s'élèvent au-dessus du sol et de la longueur du préhenseur. Il en résulte qu'il est capable de pratiquer l'élimination à une hauteur qui dépasse deux ou trois fois l'épaisseur du corps.

En se dressant sur ses pattes et en les déplaçant alternativement de telle sorte que chacune d'elles soutienne le corps pendant que l'autre se porte en avant, il marche sans être arrêté par les obstacles ordinaires de la surface du sol.

Dans le sens de ses projections, c'est-à-dire quand il a le plus de chance de faire un faux-pas et de tomber, l'équilibre s'établit au moyen de doigts étalés comme des arcs-boutants et un peu aplatis.

Cette disposition du pied, si favorable aux oiseaux exclusivement marcheurs et surtout coureurs, était bonne pour l'outarde, mais insuffisante pour la plupart des autres espèces, par exemple pour celles qui ont besoin de se poser transversalement sur une branche; aussi les doigts de ces dernières ont la propriété de se recourber et de comprimer fortement cette branche de manière à permettre à l'oiseau de rester debout sur elle et même d'y dormir.

Pour que cette opération soit facile, le talon a reçu un appendice, que l'on nomme pouce, et qui complète, en se croisant avec les doigts de devant, d'arrière en avant, l'étreinte exercée par ceux-ci d'avant en arrière, ainsi il se trouve fixé sur une branche comme avec une tenaille, c'est-à-dire aussi solidement que sur le sol ; alors il perche et il jouit ainsi d'un de ses plus utiles privilèges. De cette façon en effet, sans échelle et sans vertige, il s'attable à tous

Digitized by Google

les étages des buissons et des arbres, il trouve un observatoire nécessaire à ses explorations, un trépied indispensable quand il chante.

Presque tous les passereaux jouissent de ce privilège, le moineau en particulier.

Quelques-uns comme les pics, ont même, pour grimper facilement, le talon garni de deux pouces.

Les échassiers, qui doivent marcher souvent sur un terrain mouvant, ont des doigts longs, aplatis, quelquefois demi-palmés, qui les aident à établir et à rétablir leur équilibre.

C'est grâce à ces particularités d'organisation que l'oiseau opère par la voie de terre tous les déplacements qui conviennent à son espèce. La longueur, le renforcement et les annexes des pattes lui fournissent, ainsi que nous le verrons plus loin, le moyen de marcher ou de courir, de percher et même de nager, suivant les circonstances, et cela, avec agilité et grâce.

Mais rien n'est comparable au privilège que l'oiseau a de se créer si facilement dans l'espace, en-dehors des obstacles du sol, une surface d'appui d'air partiellement comprimé, suffisamment résistant et qu'il *sous-pose* à son corps par l'action du battement des ailes.

Cet air comprimé et résistant aurait dû, s'il ne s'était agi que d'un simple parachute, former une surface circulaire, correspondant directement par son milieu au centre de gravité du corps suspendu ; mais pour tous les équilibres nécessaires à l'oiseau, il fallait avant tout tenir compte de la forme de son corps.

En fait, les deux ailes et le corps qu'elles soutiennent couvrent une surface d'air comprimé d'une forme oblongue sensiblement rétrécie à l'avant et à l'arrière; mais à l'arrière il se trouve un appendice

Digitized by Google

des ailes, appelé queue, dont les plumes s'étalent de façon à remplir le vide qui sépare les ailes à leur base. Ces plumes, en raison de ce qu'elles sont tout à la fois longues, raides et flexibles, rétablissent facilement l'équilibre d'arrière en avant; d'un autre côté, l'échancrure dans laquelle se trouvent la tête et le cou est peu accentuée; d'ailleurs, le cou se replie de telle sorte que le poids de la tête se porte, quand il le faut, vers le centre de gravité du corps, ce qui se voit très bien chez le héron quand il vole. Les ailes se mettant à battre avec inclinaison plus ou moins prononcée d'avant en arrière, la chute s'accentue et se prolonge à l'aide de la vitesse acquise. Il s'en suit que l'oiseau, après s'être élevé et projeté par l'action de ses rames, glisse ensuite comme la voile. Chez certains oiseaux, le milan par exemple, cette manière de glisser est fréquente, et on les nomme pour cette raison des *voiliers*, à la différence des *rameurs*, comme le faucon-pèlerin, qui avance surtout à force de battements d'ailes.

Ainsi s'expliquent l'élévation, la sustention et la projection dans l'espace.

Pour augmenter la puissance du vol, il fallait donc, avant tout, modifier les organes de la compression et de la sustention, et ainsi augmenter la longueur des ailes et en même temps la force de leurs muscles adducteurs et extenseurs.

Aussi l'aile a, en longueur :

Chez un grèbe castagneux,	du poids de	200 gr.,	2 fois 1/2	la larg. du corps.
Chez un moineau domestique,	—	25 —	2 fois 9/10	—
Chez une chouette chevêche,	—	167 —	3 fois 2/10	—
Chez une outarde barbue,	—	7.880 —	4 fois	—
Chez un milan royal,	—	1.095 —	5 fois 4/10	—
Chez une sterne caujek,	—	197 11	6 fois	—
Chez une hirondelle rustique,	—	17 35	6 fois	—

Digitized by Google

La base de chaque aile, à son point de départ du corps, sert surtout à la compression de l'air; à son extrémité elle est destinée à produire la projection en avant et en hauteur; aussi les grandes plumes de l'aileron, faisant fonction de rames, sont-elles implantées sur une espèce de main terminale que les savants appellent carpe et métacarpe, et sont-elles manœuvrées avec habileté. Quand l'oiseau doit aller lentement, la pointe de l'aile a une forme arrondie; si, au contraire, il doit aller vite ou par sinuosités, la pointe de l'aile est aiguë. A ces deux formes principales des ailes se rattachent de nombreuses variétés qui sont appropriées aux exigences de la locomotion aérienne de chaque espèce.

Aussi les grands voiliers, comme les hirondelles et les sternes, qui ont le vol haut, soutenu, rapide et souple, afin qu'ils puissent trouver, poursuivre et saisir dans les airs les nombreux insectes dont ils ont besoin pour vivre, ont des ailes longues et progressivement très aiguës. Les ducs et les chouettes, au contraire, qui doivent pouvoir surprendre leur proie dans l'ombre et le silence, ont un vol lent et silencieux et chez eux la pointe de l'aile est sensiblement arrondie.

Cette forme aiguë ou arrondie s'accentue surtout à partir de l'articulation de l'aileron.

Les différentes parties de l'aile servent naturellement à déterminer les aptitudes des espèces et le genre d'élimination auquel elles se livrent.

Par ces particularités d'organisme on comprend que l'oiseau s'élève, se soutienne et se dirige dans les airs; mais ne doit-on pas encore expliquer autrement la facilité avec laquelle il exécute ses évolutions.

C'est là une question qui a été souvent posée, et nous nous sommes demandé, comme beaucoup d'au-

Digitized by Google

tres, si l'oiseau ne s'aide pas sensiblement de l'air raréfié qu'il emmagasine dans son corps, surtout pendant l'action du vol. Cet air circule dans des sacs reliés entre eux comme les grains d'un chapelet et communique aux os très creux des ailes et aux petits tubes en substance cornée dont les plumes sont garnies à leur base.

Il se trouve ainsi, par exemple, que chez le dindon il y a cinquante sacs, plus l'humérus, les radius et cubitus qui sont creux ; j'ai aussi compté, sur un héron gris, 13,748 plumes, dont 633 grandes et moyennes, qui sont autant de ballonnets. Il y a donc des oiseaux qui disposent, pour se soutenir en l'air, d'environ 14,000 ballonnets.

Si les tubes des petites plumes forment des ballonnets minuscules, les deux réservoirs abdominaux du dindon ont chacun en moyenne une longueur de 0,074 ^{m}, une largeur de 0,04, une profondeur de 0,015. Même en hiver, quand il y a un écart important entre la température de l'air ambiant et de l'air chauffé de l'oiseau, la différence de densité qui s'en suit n'est pas de nature à expliquer son ascension à la façon d'un ballon ; mais remarquons-le, quand les battements d'ailes déterminent sous le corps un point d'appui, et ainsi un parachute, il se produit également et instantanément au-dessus et par l'effet de l'air chauffé dans les réservoirs intérieurs un autre mouvement correspondant de parachute sinon d'élévation ; alors, de la combinaison de ces deux forces, la compression et la raréfaction de l'air, il résulte pour l'oiseau un allégement plus sensible.

Enfin, quand la compression par les ailes cesse, leur mouvement se prolonge par suite de la vitesse acquise ; dans cette circonstance, le moindre ébran-

Digitized by Google

lement occasionné par les ballons intérieurs peut l'augmenter encore.

La science n'a pas déterminé pourquoi certains oiseaux, comme le milan et l'albatros, planent si magnifiquement dans les airs sans à peine agiter leurs ailes. Ne pourrait-on pas s'aider des considérations qui précèdent pour la solution de cette question.

Le fait est, qu'à la marche comme au vol, l'oiseau est d'une légèreté et d'une grâce qui a étonné et captivé tous les regards, et qui a fait dire à un de nos poètes :

« Même quand l'oiseau marche, on sent qu'il a des ailes. »

(LEMEIRRE, *Fastes.*)

§ 3. — DU MOINEAU, CONSIDÉRÉ COMME TYPE DE L'OISEAU.

Après les généralités que nous venons d'exposer sur l'oiseau et sur ses principaux organes extérieurs, voyons quels enseignements on peut tirer de leurs variétés ; cette étude ne peut se faire facilement sans de nombreuses comparaisons, et à ce sujet, nous nous sommes demandé si, parmi les espèces d'oiseaux, il en est une dans laquelle on trouve, plus caractérisés que dans les autres, les organes, les instincts et les aptitudes qui répondent le mieux aux nécessités principales de l'élimination, type auquel se rapportent à ces points de vue les autres espèces, et avec lequel elles puissent être utilement comparées.

Il nous a semblé que le moineau nous fournit ce type, et pour établir notre opinion, nous nous sommes fondé sur les considérations suivantes :

L'unité de la création est si complète, que tous ses éléments se rattachent les uns aux autres, comme les branches d'un arbre à son tronc ; pour connaître

Digitized by Google

complètement le moindre d'entre eux, il faut donc l'étudier, non-seulement en lui-même, mais encore dans ce qu'il a de commun avec les autres ; c'est pour cette raison que les savants commencent l'enseignement de l'ornithologie par la classification des oiseaux d'après les espèces et les genres, c'est-à-dire, d'après leurs ressemblances, leurs différences organiques. Pour nos études pratiques, nous avons dû également les classer, par rapport à leur rôle, dans les éliminations végétales et animales.

Or, en nous fondant sur cette division à la fois scientifique et pratique, il nous a semblé, avons-nous dit, que le moineau est le type auquel se rattachent les espèces d'oiseaux et se relient tous les éliminateurs.

Si le moineau doit son nom le plus connu à ce qu'il ressemble, par la coloration de sa robe, à certains moines, il porte un autre nom, qui a une signification scientifique, et qui est celui de passereau.

Passereau vient en effet du mot latin *passare*, qui signifie être toujours en mouvement sans s'arrêter longtemps sur le même point. Ce genre de déplacement, les organes qui y donnent lieu et les éliminations qui en sont la conséquence, sont ce qui caractérise au plus haut point l'oiseau en général. Or, les auteurs, pour des raisons d'analogie, ont donné à la classe principale d'oiseaux le nom générique de passereaux.

Dégland et Gerbe ont placé en tête de cette classe les oiseaux qui se rapprochent le plus du moineau.

Maintenant étudions cet oiseau et nous trouverons la justification de nos appréciations.

D'abord, le moineau est un petit oiseau qui, en raison de sa force et de sa taille, est porté à chercher et à choisir pour sa nourriture les petites graines et les

Digitized by Google

petits animaux ; de cette façon, il pratique les plus nécessaires des éliminations.

En effet, les petites plantes et les petits animaux sont en bien plus grand nombre que ceux de moyenne et de grande taille, et surtout ils ont une puissance de reproduction bien supérieure à celle de ces derniers. Dans notre vallée, nous avons environ quinze cents espèces de végétaux, parmi lesquelles les plantes arborescentes de grande taille sont en petit nombre, et même parmi ces dernières il en est peu dont les graines atteignent en grosseur le gland du chêne. Sur nos six mille espèces d'animaux, nous avons en chiffres ronds cinq mille espèces d'insectes. Les petits oiseaux sont eux-mêmes beaucoup plus nombreux que ceux de moyenne et de grande taille. D'ailleurs, les végétaux et les animaux de grande, et surtout de moyenne taille, commencent par être petits en naissant; le chêne dans son gland, l'herbacé dans sa graine, le lion dans le lionceau, l'aigle dans l'œuf et dans l'aiglon, le sanglier dans le marcassin. C'est surtout dans leurs germes que les plantes sont attaquables et vulnérables.

Ces chiffres nous font voir que les éliminateurs animaux, à la différence des éliminateurs atmosphériques, sont surtout chargés des éliminations en détail, de la destruction d'un être en particulier ou par amputation d'une de ses parties ; c'est-à-dire des éliminations les plus nombreuses et les plus importantes.

Les petites proportions du moineau indiquent donc déjà qu'il a été créé pour prendre une part principale à ce genre de travail. Le moineau est un *grano-insectivore ;* assurément, il est très content de trouver à sa disposition du blé et d'autres graines de nos cultures; mais, comme ses ancêtres, il mange avec bon-

Digitized by Google

heur les graines indigènes que nous nous efforçons d'extirper de nos cultures et que nous appelons souvent mauvaises herbes, et entre autres le *polygonum aviculare*. Quant aux œufs et aux larves d'insectes, il en est très friand, et il détruit une grande variété d'insectes.

J'ai trouvé dans les estomacs de moineaux des fragments de hannetons, de coquilles d'escargots, des sauterelles, des chenilles, des vers; c'est avec des insectes et leurs larves qu'il nourrit ses petits, les préparant ainsi dès le début de la vie à l'élimination de ces animaux. C'est ainsi que vieux et jeunes éliminent les insectes destructeurs des feuilles, des fleurs et des fruits des jardins.

Ses instincts et ses organes sont bien en rapport avec cette tâche, il a l'enjouement du moissonneur et l'énergie du chasseur, de l'entrain, de la familiarité, mais aussi une grande finesse. Dans ses mouvements, il se montre d'une vivacité et d'une pétulance qui lui a valu le surnom de pierrot, de gamin de Paris; il excelle dans l'art de percher; parfois aussi, quand il saute de branche en branche, il apparaît comme un habile équilibriste et il prend des attitudes qui ne sont pas sans grâce.

Son estomac, l'expérience le prouve, est de force à digérer facilement les graines et les insectes, et il en mange beaucoup. Par son bec, il nous indique qu'il est, comme un gros insecte, chargé de l'élimination en détail, celle qui, comme nous l'avons dit, est la plus utile. Son bec est très pointu avec une sensible saillie de la mandibule supérieure sur l'inférieure, et proportionnellement plus épais d'un tiers que celui de la fauvette des jardins; mais, comme celui de cet oiseau, il n'a en longueur que onze millimètres et en largeur huit millimètres. Ce qui donne

Digitized by Google

pour proportions triangulaires du bec celles qui sont le plus ordinaires, c'est-à-dire comme largeur à la base les deux tiers environ de la hauteur.

Sa forme, légèrement conique, indique un renforcement qui, sans nuire sensiblement à sa légèreté et à la prestesse de son action, lui est fort utile pour détacher la graine de son alvéole, la saisir, l'écraser, prendre et tuer tous les insectes. Nous pouvons en juger quand, retenu dans notre main, il se met à pincer ; il se trouve donc qu'il est armé de la pince la mieux appropriée à l'élimination si avantageuse des petites graines et des insectes.

Ce que nous avons dit des pattes nous fait voir que, sous ce rapport, le moineau est appelé à opérer ses éliminations à la surface du sol qui n'est pas couvert d'eau, sur les arbres des jardins et sur les habitations.

En effet, grâce à des pieds de taille moyenne, munis de quatre doigts, trois à l'avant et un en arrière, compresseurs à croisement facile et vigoureux, il peut marcher, sinon courir, au moins sauter, et de plus se percher ; la peau dont son tarse est recouvert, en guise de guêtres et de chaussures, est lisse et lui permet de franchir lestement tous les obstacles, exécuter par la locomotion pédestre tous les mouvements que nécessitent les éliminations en détail.

Si nous portons encore notre attention sur les ailes du moineau, nous voyons qu'elles ont les proportions et l'organisme les plus favorables pour les déplacements rapides et souples à faible distance, à la surface du sol, à travers les interstices des arbres ; du reste, avec des stationnements, il se rend sur des points éloignés. Par le vol, et surtout en voletant, il peut se transporter souvent sur tous les points où il opère les éliminations en détail et de proche en proche.

Digitized by Google

La queue n'est pas pour le moineau qu'un simple ornement; elle lui sert beaucoup pour équilibrer son corps sur une branche et au vol, quand surtout il faut produire un changement de direction rapide; par sa moyenne relative elle est encore un type.

Il n'est donc pas étonnant que cet oiseau accomplisse des travaux importants; par cela même qu'il est très commun, on pouvait conclure qu'il est très utile; mais depuis que le grand Frédéric a été obligé de le faire rentrer dans ses Etats après l'avoir proscrit, la question a été jugée en dernier ressort. Sans aucun doute on a raison de ne pas le laisser se multiplier trop abondamment.

En nous appuyant sur les considérations qui précèdent, nous avons été amenés à considérer le moineau comme le type auquel se rattachent toutes les autres espèces, et il nous servira à apprécier leurs variétés de forme.

§ 4. — DES DIFFÉRENTS GENRES D'OISEAUX COMPARÉS AU MOINEAU.

N° 1. — *Passereaux, granivores et insectivores de petite taille, grimpeurs, grands voiliers.*

Des petits granivores, on peut dire en général ce que nous venons de dire du moineau.

Cependant, chez quelques-uns d'entre eux, comme le gros-bec, le bec-croisé, le perroquet, etc., le bec est un véritable concasseur; alors la tête et le cou sont proportionnellement augmentés, mais sans jamais donner lieu à des difformités.

Pour les insectivores de petite et de moyenne taille, un scalpel convenait mieux qu'un casse-noix; aussi,

Digitized by Google

ils ont le bec aminci, la tête plus petite, le cou un peu plus souple, un peu plus allongé, et capable de s'étendre vers l'insecte qui se débat ou qui fuit ; le corps lui-même, constitué pour les exercices de la chasse, est plus effilé ; aussi les fauvettes, les rousserolles et les grives sont les passereaux les plus gracieux.

Les autres passereaux se rapprochent plus ou moins par les aptitudes, par les formes et par le poids de ces deux grandes variétés de granivores et d'insectivores.

Comme eux ils sont organisés surtout pour les déplacements de courte durée, mais rapides et répétés, pour piétiner, voleter vivement, stationner souvent sur les branches aussi bien que sur la terre ferme, modes de déplacements nécessaires pour arriver à point à la cueillette et à la chasse des graines et des animaux de la plus petite taille, qu'ils ont mission spéciale d'éliminer.

Parmi les passereaux, il y a deux genres qui doivent être particulièrement remarqués, ceux des grimpeurs et des hirondelles.

Pour fouiller dans le tronc des arbres et dans leur écorce, y prendre les insectes qui s'y trouvent, particulièrement les xylophages, il fallait d'abord les aptitudes qui portent les passereaux à faire sur terre, et spécialement sur les arbres, des déplacements continuels, mais encore des particularités d'organisme appropriées à l'action de grimper : une patte courte, en général, avec deux doigts vigoureux en avant et deux doigts en arrière, des ongles longs et très aigus, capables de s'accrocher au bois, une queue munie de plumes roides, sur lesquelles puisse à l'occasion s'arc-bouter le corps, un bec droit et pointu comme celui dont se sert le pic pour forer le bois, ou une pince longue, fine et légèrement courbée, comme celle

Digitized by Google

avec laquelle le grimpereau sonde les excavations des écorces et des mousses; avec un pareil bagage, il était difficile à un pic d'avoir de belles formes, aussi est-on étonné de le voir grimper avec légèreté et grâce.

A propos des hirondelles, nous avons encore à faire des remarques du même genre; ces grands voiliers, étant appelés à happer au vol leur proie, ont le bec large, le cou trapu, les pattes de proportions mesquines; mais, par l'ampleur et la souplesse de leur vol et par leurs évolutions aussi variées que gracieuses, elles sont d'une beauté admirable.

N° 2. — *Colombiens et gallinacés.*

Les oiseaux, si privilégiés sous le rapport de la locomotion aérienne, étaient naturellement appelés à fournir des agents capables d'absorber lestement les petites graines dont le sol est quelquefois encombré, et aussi d'éliminer sur les arbres de gros fruits, comme les glands.

Dans ces circonstances, et en raison de tous les équilibres, il fallait aller très vite, et par suite ne pas perdre de temps à les concasser.

Ces agents devaient donc être d'une taille et d'un poids moyens.

Tels sont les colombiens.

Il est bon de se préserver de l'invasion de ces oiseaux; mais il serait injuste de ne pas reconnaitre que presque toute l'année ils ne se nourrissent que des semences des mauvaises herbes, des vesces sauvages, du bluet, du garreau (nielle), de l'ésule, de faines et de glands. J'ai trouvé, dans des estomacs de colombes colombiens, des sauterelles et de petits escargots.

Digitized by Google

Il leur a été donné pour cela un appendice de l'estomac qui sert à la fermentation préparatoire des graines avalées. De là, un renflement qui fait saillir la gorge, mais cette saillie est agréablement arrondie au lieu d'être une difformité, comme le goître.

Les colombiens n'écrasent pas les insectes et ne concassent pas les graines avant de les avaler ; ils boivent en quelque sorte les glands comme des gouttes d'eau. Aussi, ils ont pour bec une légère pince renflée dans la moitié antérieure et rétrécie vers le milieu.

Les pigeons, et surtout les tourterelles, ont le vol extrêmement rapide et peuvent ainsi explorer et éliminer sur des points très éloignés, et cela avec rapidité et sans fatigue. Par leur magnifique voilure, les gracieuses ondulations de leur vol, leurs jolis contours, leurs aimables instincts, ils nous disent assez qu'ils sont aussi inoffensifs qu'utiles.

Ils semblent avoir l'horreur du sang, et ils ne se livrent qu'à la paisible industrie de la cueillette ; au lieu d'emboucher la trompette de l'oiseau de proie, ils se complaisent à égrener les sons veloutés de leur flûte.

Leur douceur si touchante leur a valu, ainsi qu'à l'agneau, de symboliser l'amour divin.

Aussi ont-ils accepté depuis longtemps de partager le toit de l'homme et de prendre domicile dans nos colombiers.

Les oiseaux ont encore fourni, dans le groupe des végétalivores, des espèces de plus forte taille que les colombiens, celle dont le type est plus particulièrement celui de la poule, et que pour cette raison on a appelés gallinacés.

En jetant un coup d'œil sur une basse-cour, on voit déjà que ces oiseaux ne sont pas dépourvus de belles formes.

Digitized by Google

Pour pratiquer facilement d'importantes éliminations végétales, le sac à distillation a reçu deux compartiments, dont le premier est disposé pour une fermentation préparatoire, et, malgré la saillie qui devait résulter d'un estomac et d'un jabot, rien n'est rompu dans l'harmonie du corps. Aussi, chez la poule et l'outarde, l'estomac est sans saillie choquante.

Le bec, qui souvent fait office de préhenseur et de hoyau, a été naturellement renforcé; des oiseaux aussi massifs que les gallinacés ne pourraient avoir un vol rapide sans une plus ample voilure ; celle dont ils disposent suffit pour les principaux déplacements; mais pour le va et vient continuel et de tous les instants, il fallait surtout piétiner, marcher et courir.

Les gallinacés ne pouvaient non plus se contenter des pieds légers et effilés d'un sauteur comme le moineau, et il leur a été donné des pieds qui, par la grosseur et les saillies de leurs articulations et de leurs muscles, comme aussi par leur force, ne laissent rien à désirer; aussi ils s'en servent souvent pour gratter le sol.

Leur queue, qui rase souvent la terre, se redresse chez l'œdicnème, et reste retroussée chez la poule.

N° 3. — *Echassiers.*

Les oiseaux, ayant reçu pour mission de porter l'élimination partout où se manifeste la surabondance, devaient opérer aussi bien dans les terres humides et dans les eaux que sur la terre ferme et sur les plantes herbacées ou ligneuses; seulement leur organisme devait être approprié à des circonstances si particulières. Echassiers et palmipèdes pouvaient être en général de moyenne et de grande taille, et en

Digitized by Google

fait, dans le voisinage des eaux, on ne trouve que de rares passereaux, comme le bruant des roseaux, les rousserolles, les phragmites et l'hirondelle de rivage. Si les échassiers et les palmipèdes peuvent par le vol opérer de grands déplacements, pour la multiplicité et la rapidité des mouvements alternés de stations fréquentes, ils sont moins habiles que les passereaux. Pour pénétrer dans le marais, la patte du moineau aurait été insuffisante, et il était nécessaire d'ajouter un prolongement que, par analogie, on a appelé échasse; afin que l'oiseau pût saisir, à la surface ou dans la boue, une graine ou un insecte sans basculer continuellement le corps, il convenait d'ajouter un long bec, emmanché d'un long cou ; de pareils agencements pouvaient facilement être très laids, et cependant les échassiers sont des oiseaux très-gracieux.

La plupart d'entre eux ne sont pas des coureurs comme l'œdicnème criard, mais de modestes marcheurs, excellant dans l'art de patauger dans l'eau et dans la boue, ainsi que le héron gris. Aussi beaucoup ont reçu, pour se soutenir et pour s'équilibrer sur la terre à demi-ferme et sur les plantes aquatiques, des doigts longs applatis et frangés d'une peau épaisse appelée semi-palme (1). Cette chaussure n'a rien d'aristocratique, mais l'élégance perd ses droits dans la fange ; il n'est, du reste, pas sans intérêt de voir le râle courir sur les herbes qui flottent à la surface des étangs et des marais pour y saisir prestement les insectes.

N° 4. — *Palmipèdes.*

L'élimination dans les eaux a encore donné lieu à quelques différences de conformations.

(1) Par exception le flamand est palmipède.

Digitized by Google

Les oiseaux d'eau sont plus gros que ceux des autres espèces ; leur corps, qui à l'intérieur ainsi que dans les plumes et le duvet contient de l'air chaud, est d'une moindre densité que celle de l'eau ; leur poids central leur sert, comme le lest au navire, à trouver toute la fixité qui leur est nécessaire.

Cependant, il fallait non seulement stationner, mais s'avancer sur l'eau. Dans ce but, leurs doigts ont été réunis par une peau, aussi solide que légère, et qui, tendue, forme avec eux une espèce de main, de palme; de là le nom de palmipède donné aux oiseaux de cette espèce. Cette palme constitue pour chaque patte une véritable rame. Ces rames ont été placées relativement plus en arrière que les pattes chez le moineau, et de la sorte, elles permettent de comprimer fortement l'eau et de projeter le corps en avant. Grâce à ses formes arrondies et allongées, à la substance huileuse dont sont imprégnées ses plumes, aussi lisses que bien coussinées, il opère ces manœuvres avec la plus grande aisance.

Quand un canard traîne à terre ses courtes et lourdes pattes, sa démarche est gauche et embarrassée ; mais quand il est dans son élément naturel, il navigue de manière à attirer l'attention de tous ; alors ses épais contours se détachent harmonieusement des monotones niveaux des eaux. Le cygne, qui est un gros canard, est admirable quand il traverse majestueusement un fleuve, aussi il a servi de modèle pour les constructions navales.

Les plongeurs, dont l'avant-corps est effilé à la façon d'une flèche, évoluent dans les profondeurs des eaux comme les grands voiliers dans les airs.

Dans le genre palmipède, nous voyons non seulement des becs à forme conique, mais encore des becs

Digitized by Google

qui ont la pointe très élargie, particularité qui s'explique par les considérations suivantes.

Nulle part la production n'est aussi abondante que dans le voisinage des eaux. Les graines, les œufs, les larves et les embryons s'y accumulent sans cesse.

Or, les espèces principales d'oiseaux qui ont été créées pour les éliminer, sont les échassiers et les palmipèdes. Les échassiers sont presque exclusivement animalivores, et avec leurs échasses ils ne peuvent facilement chercher dans les eaux profondes.

Il faut souvent faire des déplacements en canot ; ainsi que nous l'avons vu, les palmipèdes ont pour cela toute aptitude. De plus, il fallait un bec exceptionnellement large à la pointe ; aussi, sur cent seize palmipèdes d'Europe proprement dits, quarante-deux, c'est-à-dire un tiers, ont un bec en spatule comme le canard. Pourquoi ? Pour saisir dans les eaux boueuses, dans les herbes fangeuses, et sans le secours de la vue, les graines, les œufs et les larves de la plus petite taille. Un bec ordinaire à forme conique aurait été insuffisant.

Ce bec à pointe large, au contraire, permet à l'oiseau de prendre par masse. Aussitôt la capture faite, à l'aide d'une langue membraneuse, comme celle de l'homme, et dont le toucher est très sensible, il distingue les substances qui sont bonnes à manger, et par cela même à réserver. Ensuite, et par une compression d'air produite du gosier à l'extérieur, il rejette, par les crénelures de ses mandibules, comme par les trous d'une écumoire, ce qui n'est pas mangeable, comme la boue.

Le bec en spatule est, du reste, plus ou moins pointu à la partie médiane de son extrémité, et il sert également, sinon aussi bien que la pince du bec conique, à étreindre un petit animal, une moyenne

Digitized by Google

graine, et même à brouter. Les dentelures des mandibules servent très bien à retenir les proies glissantes, comme le poisson.

La station et la locomotion dans l'eau ne sont également produites que par des moyens exceptionnels.

Parmi les plongeurs, il en est qui ont reçu pour mission de fouiller constamment dans les mers du Sud afin d'y éliminer le poisson. Pour des opérations si essentiellement aquatiques, des ailes eussent été plus embarrassantes qu'utiles; aussi ont-elles été supprimées de leur organisme et remplacées par des nageoires. Ces dernières sont, du reste, implantées à la façon des ailes, dans l'articulation supérieure de l'humérus, très petites et simplement garnies de vestiges de plumes, elles sont impropres au vol, mais leur action combinée avec celle des doigts palmés, fait de ces oiseaux des plongeurs hors ligne.

Ces oiseaux ont été appelés par les naturalistes, manchots, parce qu'ils ressemblent aux manchots, en ce sens qu'ils n'ont que des moignons d'ailes (quelques auteurs leur donnent encore le nom d'apténadytès).

Mais si, sous le rapport de la locomotion, ils ont de l'analogie avec les poissons, ils en diffèrent sous tous les autres, et ils ont particulièrement des jambes très courtes, épaisses, articulées près du croupion, et dont ils se servent très bien pour débarquer sur la plage, se soustraire aux rapaces de l'onde, se hisser sur une roche et s'y asseoir.

C'est dans les trous d'un rocher qu'ils vont déposer leurs œufs, et c'est à cette occasion surtout qu'on les voit quitter la mer.

Les oiseaux-poissons font naturellement penser aux douze espèces de poissons-volants. Les exocets-volants ont en effet une aile de chaque côté du corps. Cette

Digitized by Google

aile se compose d'une série d'arêtes, non articulées et très légères, reliées entre elles par une voile de substance cornée. Ces ailes sont mises en mouvement comme celles des papillons, et permettent au poisson, quand il va être happé par un de ses ennemis de l'eau, de s'élever à la surface et de prendre son vol dans la direction qui lui semble offrir le plus de sécurité.

Comment encore, à l'occasion de ces bizarreries, ne pas se reporter au mammifère volant que l'on nomme chauve-souris, comme aussi à l'écureuil-volant?

En dehors de certaines questions d'élimination, les oiseaux-poissons, les poissons-oiseaux et les mammifères-oiseaux ne proclament-ils pas admirablement que pour le Créateur il n'y a rien d'anormal, et que, pour nous être utile, il sait se jouer de toutes les difficultés? Ainsi cette digression à laquelle nous ont amené les palmipèdes plongeurs, nous fournit un exemple remarquable des principes que nous avons posés.

N° 5 — *Oiseaux de proie.*

Enfin, pour opérer, dominer, inspecter et régulariser les éliminations des animaux vivants et morts, il fallait des instincts énergiques et carnassiers, une puissante vision, une vigoureuse musculature, de bonnes armes, un vol rapide, c'est-à-dire, le moineau transformé en oiseau de proie.

Le rapace se rapproche en effet plus de cet oiseau que des gallinacés, des échassiers et des palmipèdes; et si on l'étudie dans les détails de son organisme, on voit que son originalité vient de certains développements des organes principaux qui caractérisent les passereaux.

Digitized by Google

Tous les rapaces ont une remarquable puissance d'absorption; le bec crochu, des tarses à quatre doigts très robustes et également armés de crochets, rétractiles chez quelques-uns.

Les plus importants sous ces rapports sont les vautours; leur masse, qui semble informe et inerte, se détend au moindre bruit et se projette avec violence.

Le vautour a une effrayante armure; son bec fait office de hache, de cisaille et de pince crochue; ses pattes se transforment, quand il le faut, en tenailles et en crochets. Ces deux pinces du bec et de la patte se rejoignent comme les branches d'un compas et sous l'action de muscles d'acier, elles ne laissent aucune chance de salut à la victime qu'elles étreignent.

Le vautour se sert encore de son poitrail comme d'un bélier; d'un coup d'humérus il fait rouler un animal, et à l'aide de ses ailes puissantes il l'emporte dans les airs, d'où il le laisse tomber pour le tuer plus facilement; ainsi son corps devient une espèce d'arsenal.

Il a un faible pour la chair faisandée jusqu'à la putréfaction, et quand il en trouve en abondance, il en met en réserve dans son vaste jabot.

Comme les vautours, les buses ont le corps massif et trapu, les formes lourdes, le vol pesant; comme eux aussi, elles sont des chasseurs d'embuscade.

Quelques rapaces, comme le milan, ont le bec court, les ongles faiblement recourbés, et sont aussi moins favorisés pour l'agression, mais ils ont la vue très perçante, et grâce à leur énergique voilure, ils peuvent rechercher, poursuivre et atteindre facilement leur proie, l'emporter en lieu sûr pour la dépecer et la manger.

D'autres, comme les aigles et les faucons, ont tout

Digitized by Google

à la fois, la puissance de l'absorption, du vol et de l'attaque; leurs formes le disent assez ; ils ont, comme les vautours, une musculature d'acier ; les atteintes de leur bec et de leurs ongles sont mortelles; leurs pieds sont taillés comme des poteaux et ont la solidité de l'affût d'un canon. Rien n'égale la puissance de leurs ailes.

L'aigle royal (*aquila fulva*) s'élève à des hauteurs prodigieuses sans être gêné par les rayons du soleil, dont il diminue l'éclat au moyen d'une deuxième paupière transparente, qu'il abaisse ou relève à volonté (1).

Il se sert encore de ses ailes pour frapper et étourdir un animal, pour battre les buissons et en faire sortir le gibier (2).

Les aigles, quoiqu'étant les plus terribles de tous les rapaces, ont parfois de nobles instincts. Ainsi, l'aigle impérial admet à nicher dans les soubassements de son château-fort. MM. Allean et Vian (3) ont trouvé dans une construction de ce genre plus de cent cinquante nids de moineaux espagnols.

Les faucons sont des aigles au petit pied. Les espèces qui représentent ces oiseaux de proie diurnes, sont, pour la France, au nombre de cinquante-une (4). Malgré cela, il leur a été adjoint, dans le même pays, onze espèces de rapaces nocturnes, qui ont le privilège d'entendre, dans le silence de la nuit, le moindre frôlement, de ne pas être entendus, tant leur vol est léger et silencieux, de voir dans l'obscurité et de ne pas être vus; ce sont les ducs et les chouettes. Ils

(1) Vincelot. *Essais étymologiques.*

(2) M. Luighi Benoit.

Quand elle creuse un trou de guêpes et qu'elle est assaillie par elles, la bondrée agite ses ailes de manière à les tuer et à les éloigner.

(3) *Exploration ornithologique.*

(4) Fairmaire, *Rapaces de France.*

Digitized by Google

sont parfaitement armés et ils ont particulièrement le talent de surprendre leur proie.

Ils se tiennent droits, de manière à observer de plus loin; leur tête, large et épaisse, dans laquelle s'encadrent deux gros yeux, laisse penser qu'ils méditent savamment leurs coups.

Tous ces oiseaux de proie, diurnes et nocturnes, sont des chasseurs et non des assassins; ils usent d'un droit, et souvent ils accomplissent un devoir. C'est par leurs modes si variés de destruction qu'ils parfont l'élimination. C'est grâce à eux que la production se régularise. Les préjudices que nous causent quelques espèces ne sont que des exceptions de temps et de lieu.

Il n'est donc pas étonnant que les oiseaux de proie soient d'une beauté relative, celle de la force et de la domination, quelquefois tempérée par des actes de générosité.

Aussi quelques nations ont pris pour symbole l'aigle impérial (*aquila imperialis*), si admirable déjà par la majesté du vol.

§ 5. — ENSEIGNEMENT QUE COMPORTENT LES FORMES DE L'OISEAU.

A en juger par les faits que nous venons de citer et auxquels nous en pourrions ajouter beaucoup d'autres du même genre, tous les oiseaux ont reçu, au point de vue du langage des formes, tous les moyens d'enseignement et tous les attraits qui convenaient le mieux à leur genre; tantôt, comme chez l'œdicnème, l'échasse est d'une originale beauté au lieu d'être une cause de laideur; tantôt, comme chez l'hirondelle, l'exiguité du cou et des pattes n'est qu'un moyen de rendre possibles les magnificences du vol.

Digitized by Google

Si avec la loupe de la science on étudie l'organisme intérieur, on constate qu'il est bien en rapport avec ces formes et avec le but pour lequel l'oiseau a été créé; cela est surtout remarquable dans la distillation des aliments, la formation du sang, sa distribution dans les différentes parties du corps, dans la circulation de l'air à l'intérieur, dans la répartition et les fonctionnements des muscles, des tendons et des os pour l'établissement des sens.

Quand on étudie les dispositions intérieures de l'organisme, et surtout du squelette, on voit qu'elles concordent parfaitement avec ses formes.

Nous avons déjà parlé de quelques admirables harmonies qui se révèlent dans le corps de l'oiseau; mais sur les proportions et sur le poids il nous a été fourni des documents inédits et si précieux que nous sommes heureux de pouvoir en faire profiter nos lecteurs.

Les lettres qui les contiennent nous ont été écrites par l'éminent comte de Villeneuve-Flayosc, ancien ingénieur en chef, professeur de l'école des Mines, ancien inspecteur de l'agriculture, que la science a récemment perdu, et à la mémoire duquel je me félicite de rendre un nouvel hommage.

19 Janvier 1872, Château de Roquefort.

« MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

« Je puise dans le tableau que vous m'avez envoyé de remarquables confirmations des règles auxquelles j'ai été amené sur la loi mécanique des formes de la terre et de celle des corps organiques végétaux et animaux.

Digitized by Google

« J'ai le plus souvent trouvé, dans les subdivisions de la matière mise en vibration, le rapport de 1 à 3.

« C'est celui que présentent les grandes étendues des continents terrestres et leurs subdivisions établies par les isthmes.

« On sait aussi, depuis longtemps, que les rapports naturels de deux cordes qui forment les deux notes fondamentales de l'accord parfait, *ut*, *sol*, sont 1 et $\frac{2}{3}$ ou 1, 66, et que les proportions de longueur qui président à l'accord parfait, *ut*, *mi*, *sol*, se déterminent par les longueurs de corde 1 $\frac{4}{5}$ $\frac{2}{3}$.

« A l'aide des éléments que me fournit votre précieux tableau, je retrouve chez les oiseaux les proportions que j'ai pu constater dans la subdivision de toutes les surfaces vibrantes.

« La principale de toutes les proportions à étudier dans les oiseaux est celle des parties du corps qui président aux mouvements. Ce sont les parties toujours vibrantes, dont les vibrations doivent être concordantes comme les cordes harmoniques d'un instrument. Or, le rapport moyen général de la taille de vos quatre-vingts oiseaux, à l'envergure totale, est celui de 1 pour l'envergure et de 2/3 pour la taille.

« Pour les œufs, le rapport entre le grand et le petit diamètre est exprimé par la fraction très simple 3/4.

« Ainsi, partout éclate l'harmonie des proportions révélées par les rapports les plus simples entre les dimensions les plus générales.

« Je crois donc pouvoir toujours répéter le grand adage :

« Le désordre et l'irrégularité dans le monde ne « sont qu'apparents. »

Digitized by Google

« C'est l'ordre et l'harmonie qui, sous les traits gracieux de la variété, sont au fond de toutes les œuvres de Dieu.

« Et si l'ordre physique est si beau, est-ce que l'ordre moral ne doit pas être mille fois plus beau encore ?

« L'imprécation est donc une stupide ignorance.

« Sur ce, cher confrère, recevez l'assurance réitérée de mes sentiments tout dévoués.

« Cte DE VILLENEUVE. »

Ainsi que nous l'avons déjà dit, l'oiseau a été conformé de manière à se mouvoir rapidement, et par suite il a dû n'avoir que le moindre poids d'ossements et d'intestins; par contre, il a eu besoin de muscles très puissants, et la chair dont il se compose est relativement d'un grand poids; c'est à ce principe que se rapporte la seconde lettre de M. de Villeneuve.

12 juillet 1872. Château de Roquefort.

« MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

« Les quatorze oiseaux gibier cités dans la page 76, *Des oiseaux dans les harmonies de la nature* (1re édit.), ont donné, sur un poids total de 6,803 grammes, 4,529 grammes de chair nette, c'est-à-dire, $\frac{666}{1000}$ de viande pure.

« Aucune autre production animale n'est aussi riche en substance alimentaire à l'usage de l'homme.

« Cela est vrai, même pour les petites espèces d'oiseaux; la chair nette des trente petits oiseaux de votre page 73 est de $\frac{560}{1000}$, tandis que la chair nette d'un animal de boucherie pèse, vivante, à peine de $\frac{450}{1000}$ de viande.

Digitized by Google

« On compte, pour le bœuf gras, $\frac{650}{1000}$ de viande vénale, dans laquelle sont compris $\frac{150}{1000}$ d'ossements, ne laissant, en définitive, que $\frac{450}{1000}$ de chair pure.

« On voit que, par leur quantité proportionnelle de chair, les oiseaux gibier l'emportent de beaucoup sur le mammifère de boucherie.

« Cette conclusion n'est-elle pas hautement confirmée par l'observation de la proportion de chair nette offerte par les canards, qui donnent $\frac{690}{1000}$ de chair, et par les bécasses, qui en donnent jusqu'à $\frac{720}{1000}$?

« L'oiseau livre moitié plus de chair que le quadrupède

« Recevez, cher confrère, tous les témoignages de mon amitié dévouée.

« Cte DE VILLENEUVE. »

Ajoutons que si l'oiseau fournit moitié plus de chair que le mammifère, il est en général, par ses proportions, bien inférieur à ce dernier. La vérité énoncée par le savant M. de Villeneuve, n'infirme donc en rien ce que nous avons dit ailleurs de l'intérêt que nous avons à ne pas détruire les petits oiseaux, parce qu'ils ne fournissent, comme individu, et même comme collectivité, à la consommation des hommes qu'un appoint relativement insignifiant.

Le poids de la chair est, pour l'homme qui réfléchit, bien autre chose ; c'est, sous forme de filaments, de muscles et de tendons, l'expression d'une force d'élimination dont l'inaction se traduirait pour nous en désastres. C'est le lest qui retient le canard à la surface de l'eau, qui équilibre tous les oiseaux sur leurs pattes et sur leurs ailes, qui en empêche les fausses oscillations quand ils s'élancent dans les airs et donne la fixité dans la direction, c'est le régula-

Digitized by Google

teur du coup de bec, c'est, en un mot, le contrepoids du plus mobile des êtres de la terre, des eaux et des airs.

Plus on étudie l'oiseau dans ses formes et dans son organisme, plus on a raison d'être étonné de ses perfections.

Comme belle pièce mécanique, dans laquelle les rouages sont remplacés par des muscles et des tendons, le grand ressort par une énergique volonté, l'oiseau mérite donc une place d'honneur dans une collection d'histoire naturelle.

Les enseignements que publient ces beautés de la forme, sont compréhensibles pour l'ornithologiste, et même pour tout observateur, et traduisent exactement les vérités que la science démontre sur l'utilité de l'oiseau, considéré, non seulement comme agent des reproductions naturelles et agricoles, mais aussi et surtout comme agent de la Providence.

En cela, les oiseaux apparaissent comme des messagers de la science humaine et sacrée, comme des professeurs et même comme de petits prédicateurs.

En résumé, un préhenseur faisant fonction de bras, de main et de bouche, un distillateur à haute température et à fonctionnement continu, une locomotive apte à tous les déplacements sur terre, dans l'air et dans l'eau, montrent déjà que l'oiseau est un régulateur des éliminations végétales et animales, qu'il occupe un des premiers rangs parmi les éliminateurs et qu'il en a les aptitudes génériques et professionnelles.

Des sous-variétés de ces formes principales indiquent à quelles divisions des grands groupes et subdivisions appartient chaque espèce.

Dans la nature, l'oiseau compte, en effet, surtout comme espèce, et non comme individu.

Digitized by Google

Aussi, s'il peut et doit être sacrifié comme individu dans beaucoup de circonstances, il est dans l'ordre qu'il ne le soit jamais comme espèce. Depuis la création du monde, trois ou quatre espèces, comme le dronte, ont disparu.

Il suffirait donc, au moins pour l'homme, que l'oiseau ait le nom de son espèce, et non pas un prénom.

Cependant, comme les formes ne distinguent pas assez les espèces, l'emploi de la coloration était nécessaire.

Ce moyen de distinction a, en effet, permis d'indiquer les états principaux de l'espèce, le sexe, l'âge, le lieu et l'époque des actes qu'elle accomplit, ceux de la reproduction, des travaux des diverses saisons.

Pour ces différentes indications, un peintre en bâtiment aurait pu avoir idée de marquer chaque espèce d'un ou de plusieurs points distincts en guise de numéros; mais ce moyen était trop élémentaire et indigne du grand ordonnateur du monde : nous voyons que de toutes autres combinaisons ont été mises en œuvre : c'est ce que nous allons exposer dans le chapitre suivant.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

De la coloration.

§ 1er. — DE LA COLORATION DES PLUMES.

N° 1. — *Des plumes, leur création et leur répartition. Coloration; des effets de la coloration; teintes grisâtres des oiseaux des pays tempérés; couleurs éclatantes comme moyen de distinguer toutes les espèces les unes des autres.*

Les plumes qui recouvrent l'oiseau, plates et élargies comme des ardoises, à la fois rigides et souples, sont si bien étagées et graduées, qu'au lieu de l'enlaidir, à la façon des oiseaux empaillés et mal rembourrés, elles adoucissent au contraire les saillies formées par les muscles et les tendons, qui se groupent et s'entrecroisent des pieds à l'extrémité des ailes et de la tête à la queue; de plus, par leurs gracieuses ondulations, elles font ressortir la merveilleuse unité des parties qui, sous le couteau de la cuisinière, se détachent d'un rôti.

En étudiant la répartition des plumes sur les différentes parties du corps de l'oiseau, on constate avec admiration qu'elles fournissent une fourrure indispensable en raison de la température si élevée de son sang, qui atteint, chez quelques espèces, 43 degrés 9 dixièmes, et qu'ainsi revêtu, l'animal pénètre et glisse dans les airs, les eaux et les fourrés sans avoir à redouter les chocs meurtriers.

La coloration de ces plumes contient beaucoup d'autres enseignements.

Digitized by Google

Il suffit d'ouvrir les yeux pour constater que notre monde a été embelli de toutes les couleurs prismatiques de l'arc-en-ciel.

Les rayons du soleil sont étincelants d'or, le ciel a été décoré de teintes bleues, les plantes de nuances vertes, leurs fleurs des couleurs les plus riches et les plus variées; en un mot, la couleur est une distinction et une parure que le Créateur a répandue à profusion dans la nature et qu'il n'a refusée à aucune de ses œuvres, pas plus à l'insecte qu'à l'étoile. C'est assez dire que les oiseaux ne devaient être laissés ni incolores ni unicolores. Ils devaient être d'autant moins oubliés qu'en raison de ce qu'ils perchent et qu'ils volent, ils sont d'autant plus en évidence.

Remarquons-le d'abord, la coloration d'un objet quelconque produit des effets, non-seulement par elle-même, mais encore en raison des teintes générales du milieu dans lequel elle se produit et avec lequel elle est appelée à s'harmoniser. Dans nos pays tempérés, où la lumière du soleil n'est ni trop éclatante ni trop constante, et où les sombres couleurs de l'hiver se montrent si longtemps, il ne fallait pas que des couleurs trop vives missent les oiseaux trop en évidence.

D'un autre côté, il importait qu'elles fussent assez variées pour indiquer le plus souvent au moins l'espèce, le sexe et l'âge, de même que les variétés de formes et de bec indiquent le genre.

C'est par application de ce principe que les oiseaux et les papillons de nuit ont reçu des couleurs très ternes; que le lagopède et l'hermine, qui sont roux en été, endossent la robe blanche quand vient la saison des neiges ; de là encore les teintes grises, qui sont dominantes chez nos espèces d'oiseaux, surtout en hiver.

Digitized by Google

Ce qui frappe, en effet, dans une collection des oiseaux de nos pays, ce sont les couleurs grises et rousses.

Sur les deux cent quatre-vingt-sept de nos espèces, nous en avons cent soixante-seize qui ont cette coloration ; il est vrai qu'entre ces espèces, et même entre les différentes parties du corps de chaque oiseau, on trouve toutes les nuances imaginables, très distinctement et harmonieusement réparties de la tonalité du gris et du roux.

Il s'en est naturellement suivi, pour la dénomination de quelques genres et espèces, des noms qui rappellent ces couleurs : de là les grives, les fauvettes, les rousserolles : de là la perdrix grise, la bergeronnette grise, la bergeronnette à tête cendrée, la fauvette grisette, la pie-grièche grise, la pie-grièche rousse, le héron gris, l'oie cendrée, la barge rousse, etc.

Supposons que ces couleurs soient remplacées par le blanc ou des couleurs vives, il en résulterait tous les inconvénients dont nous avons parlé.

C'est, comme on le voit, le moineau qui, sous ces rapports, est encore le type de nos oiseaux. Avec son vêtement gris, rehaussé de taches de noir et de blanc, il donne le ton à la plupart de ses voisins.

Comme moyen de rendre sensiblement reconnaissables tous les oiseaux de notre région, il a bien fallu donner à quelques espèces un riche coloris, et à beaucoup d'autres quelque coloration partielle ; de là le vert du martin-pêcheur, du pic-vert et du verdier ; le jaune du loriot, du bruant et du pluvier doré ; le bleu d'une mésange ; le pourpre d'un héron ; de là surtout les mouchetures de forme et de coloration si variées qui s'étalent sur les parties principales, comme des espèces de galons et de décorations, distinctions

Digitized by Google

caractéristiques qui ont donné lieu aux dénominations suivantes : alouette, mésange, roitelet, vanneau, harle, grèbe huppé, huppe, fauvette à tête noire, crave à bec rouge, nyroca à iris blanc, outarde barbue, grèbe oreillard, roitelet et mésange moustache, gobe-mouche à collier, pluvier à collier interrompu, rouge-gorge, gorge-bleue, merle à plastron, héron-aigrette, corbeau à manteau gris, chevalier-gambette à pieds rouges, goëland brun à pieds jaunes, rouge-queue.

N° 2. — *Immutabilité de couleurs, albinisme, mélanisme, isabellisme, hybridité.*

Les conséquences du signalement des oiseaux pouvaient être graves, aussi ce signalement, pour ne pas donner lieu à des erreurs, devait être immuable ; c'est donc un caractère essentiel de la coloration des oiseaux. La vieillesse, qui fait blanchir la barbe de l'homme et qui ne respecte pas même la chevelure de la femme, fait à peine grisonner les vieux oiseaux. Les alouettes de M. Chrétien, dont j'ai parlé dans le *Langage des Oiseaux*, page 89, ont été, malgré leur grand âge, à peine saupoudrées de blanc.

Cependant, un fait très curieux, et que j'ai constaté, c'est que, quand le héron blongios mâle est tué, la belle couleur bleu vif de son corps disparaît en peu de temps et est remplacée par un bleu très foncé.

De même encore, les plumes de l'oiseau mort se décolorent et blanchissent progressivement à la lumière vive. Aussi doit-on soustraire à la lumière beaucoup d'oiseaux des collections quand on veut éviter ce grave inconvénient.

Cependant, il arrive qu'exceptionnellement les plumes d'un oiseau sauvage ont, par suite d'affection

Digitized by Google

maladive, à la naissance surtout, une coloration anormale, en blanc ou en noir, états que la science a appelés *albinisme* ou *mélanisme*. D'après les auteurs, cette modification se produit par les raisons suivantes : ou la matière colorante ne se dépose pas dans la plume, et alors il y a albinisme, ou elle s'y dépose avec excès, et il y a mélanisme.

S'il intervient un croisement d'oiseaux blancs, il en résulte une race blanche, mais on comprend qu'à l'état sauvage ces croisements ne se continuent pas longtemps.

Au contraire, chez les oiseaux en domesticité, ces faits peuvent se reproduire d'une manière constante ; c'est ainsi que se sont formées les races noires de poules et toutes les races blanches et noires du bizet domestique et toutes leurs dérivations.

Il est à remarquer qu'en domesticité les enseignements provenant de la coloration ou de la décoloration ne sont pas aussi nécessaires qu'à l'état sauvage.

Du reste, aussitôt que cessent les influences domestiques, la coloration naturelle reprend le dessus. Aussi, quand les pigeons d'un colombier le quittent pour s'établir dans des édifices publics ou dans les forêts et y vivre à demi-sauvages, ils reprennent progressivement leurs teintes ardoisées.

Par rapport aux lapins, les mêmes faits ont été enregistrés par des observateurs : des lapins de tonneau, mis en liberté, ont repris la forme, le poids et la coloration du lapin de garenne.

Quand la matière colorante des plumes est partiellement insuffisante, il s'ensuit une teinte jaunâtre à laquelle les auteurs ont donné le nom d'isabellisme. Par suite des croisements entre des sujets de cette couleur, il se forme des races auxquelles s'applique ce

Digitized by Google

que nous venons de dire au sujet de l'albinisme et du mélanisme.

Je possède dans ma collection : en blanc, une buse, un épervier-autour, un merle, une grive, un moineau et une hirondelle; en noir, une buse, une bondrée, un busard montagu, un moineau; en isabelle, une bondrée, une perdrix et une alouette.

Ces variétés ne sont donc pas aussi rares qu'on l'a souvent supposé.

On a également constaté parmi les oiseaux, et surtout parmi les canards, quelques cas d'hybridité, et par cela même une décoloration anormale ; mais ces cas d'hybridité sont si exceptionnels et si rares que, même à l'état de domesticité, ils ne servent vraiment qu'à constater la règle générale de l'immutabilité des espèces, de leurs formes et de leur coloration.

N° 3. — *Distribution de la beauté et de la grâce en rapport avec la faiblesse des êtres ; raison de la coloration chez les mâles ; différence de la coloration générale chez les mâles et les femelles; teintes grises des jeunes ; de la grosseur de la femelle chez les oiseaux de proie ; mue.*

Maintenant, pourquoi telle ou telle couleur a été attribuée à telle ou telle espèce plutôt qu'à tout autre? Il ne paraît pas d'un grand intérêt pratique de le savoir. D'ailleurs dans cette étude, nous ne nous sommes proposé que d'exposer les faits les plus saillants de la coloration des oiseaux, les principes d'après lesquels elle nous semble s'être faite, et les grands enseignements qui en résultent; mais dans cet ordre d'idées il est une question qui se pose et qu'il importe de résoudre; la voici :

Digitized by Google

Pourquoi, chez les humains, le beau sexe est-il celui de la femme, tandis que chez les oiseaux c'est le mâle qui est le plus favorisé sous le rapport de la coloration ?

Pour trouver la solution de cette question, il faut d'abord commencer par une digression.

La plus fondamentale des vérités est celle de l'unité du monde, c'est-à-dire des unions qui commencent aux derniers étages des êtres inorganiques et organiques par des liens que les hommes ont appelé liens de l'attraction, de la cohésion, de l'attachement et de l'amour, et qui aboutissent à l'union de l'âme avec Dieu.

Or, si tous les éléments qui devaient se combiner avaient été d'égale force, attraction et répulsion, il en serait résulté un grand obstacle dans leur union. Entre les êtres doués d'un certain instinct de liberté, et par cela même de résistance, le désordre aurait été souvent porté au comble.

Aussi Dieu a créé des êtres qui sont d'inégale force ; mais en même temps qu'il a gravé dans le cœur des forts le devoir d'aimer, de protéger et de secourir les faibles, il a inspiré aux faibles le sentiment qui les porte à aimer par reconnaissance les forts, à les servir dans la mesure de leur faiblesse, à les prier, à les attendrir ; de là les attraits des faibles quand ils manifestent leurs sentiments de déférence, d'attachement et d'amour et qui font souvent de leur prière un commandement : le charme avec lequel la femme, la fille et la mère invoquent la protection de l'homme ; l'enfant, le dévouement de ses père et mère, la pitié et la sympathie de tous les forts.

Chez les animaux, et pour des raisons de même genre, la femelle est plus gracieuse que le mâle.

Digitized by Google

Et surtout les jeunes ont des airs d'enjouement, d'abandon et de confiance qui peuvent désarmer leurs ennemis. Le jeune chevreuil, déjà si gracieux, a encore une livrée qui le rend très intéressant ; le jeune marcassin est lui-même orné d'une jolie zébrure.

Transportons-nous par la pensée dans le jardin ou dans la plaine ; le printemps anime toute la nature, de nombreux papillons, aux couleurs les plus riches et les plus variées, passent sans cesse, se balançant sur leurs aîles frêles et légères, mais garnies d'une poussière soyeuse qui amortit les chocs et leur sert d'ornement. Sans cesse ils cherchent en folâtrant dans le calice des fleurs, le lait miellé dont ils se nourrissent. Mais souvent aussi, par de graves et minutieuses investigations, ils recherchent le lieu le plus propice pour déposer leurs œufs, afin qu'à leur naissance leurs petits trouvent la nourriture spéciale qui leur convient mieux.

Or, les attraits de ces papillons n'ont-ils pas pour objet d'exciter l'attention et la compassion des hommes sur leurs petits, larves, vers ou chenilles qui, condamnés à des travaux aussi peu remarqués qu'ils sont utiles dans la plupart des circonstances, ont reçu les formes et la coloration les plus modestes ?

Mais la fleur aussi est belle, et sa beauté ne s'explique-t-elle pas par la même loi ? Oui, assurément, si la fleur est belle, c'est parce qu'elle est d'abord un lit nuptial, puis un berceau, car le poète l'a dit, et surtout la science : la plante a son hymen, la plante a ses amours... ; dès que le temps est venu pour la jeune plante de se reproduire et d'après l'ordre de Dieu de faire souche, selon son espèce (*facere semen juxta genus suum*), aussitôt les nids se forment, les barcelonnettes s'agrandissent, les pavillons se déploient, et l'on sait si l'or et la soie, les duvets et les

Digitized by Google

satins, les velours et les pourpres de tout genre y sont épargnés. Quelle magnificence! Et quand la grande œuvre de la formation de la semence est terminée, toutes ces splendeurs s'effacent et tombent. Les vents d'automne peuvent venir, ils ne trouveront à emporter qu'une dépouille sèche et flétrie aussitôt que devenue inutile.

Mais à l'abri et sous la protection providentielle de la fleur, se sont développées les semences et les graines qui annuellement pourvoient à la consommation de tous les animaux de la terre et de tout le genre humain.

Rien de plus touchant encore que le nid ; et les œufs ne sont-ils pas appelés, par leur forme et leurs coloris, à captiver les yeux et les cœurs de ceux qui les voient?

En eux nous retrouvons encore l'application des grands principes que nous avons constatés, et d'après lesquels ils devaient être plus ou moins en vue. En effet, ils ne sont ni noirs ni très foncés, parce qu'ils ne seraient pas visibles; ils ne sont pas blancs, parce qu'ils seraient trop en évidence. Il y a à la vérité des œufs blancs, mais en général ils sont déposés dans des nids sphériques et dans des trous d'arbres ou de terre, et par cela même ils sont soustraits à la vue de tout le monde, et la mère, au contraire, peut très bien les distinguer et donner à chacun d'eux les soins qu'il réclame (1).

(1) Comme œufs blancs, parmi ceux que l'on trouve dans les trous et les nids, genre sphérique, de nos pays, nous avons à citer ceux du pic-noir, du pic-vert, du pic-cendré, du pic-épeiche, du pic-mar, du pic-épeichette, du martin-pêcheur, de l'hirondelle-de-fenêtre, de l'hirondelle-de-rivage, du martinet, du torcol, de la colombe-colombin et du bizet, de la chouette-hulotte, de la chouette-chevêche, de l'effraie, du scop et du grand-duc, c'est-à-dire les six septièmes des œufs blancs.

Par analogie sans doute de ce qui se passe dans les genres auxquels ils appartiennent, les œufs du moyen-duc et de brachiotte, comme aussi du grand-ramier, sont blancs.

Les œufs du troglodyte et de la mésange à longue queue et du reste des autres mésanges sont blancs, tachetés seulement de quelques points rouges.

Digitized by Google

Pour la mère, chaque forme, chaque nuance, chaque dessin, point, tache, trait ou strie, a la valeur que nous donnons aux prénoms, et elle sait très bien distinguer si tel ou tel a profité suffisamment de la chaleur de l'incubation, et s'il faut le changer de place. Les œufs qui sont près du sol ont les teintes grisâtres et jaunâtres de la terre et des feuilles mortes ; ceux qui sont près des herbes aquatiques, les nuances grises et verdâtres : il était bon cependant, pour la parfaite distinction des espèces, qu'il y eût des œufs bien colorés, et les plus belles couleurs ont été accordées à ceux qui, placés dans les nids perchés, ne sont pas accessibles aux animaux qui ne grimpent pas.

Autre remarque du même genre. N'est-il pas très intéressant de voir un poussin, au sortir de sa coquille, en robe de peluche blanche, noire ou grise, rehaussée de taches et de raies noires, prendre avec aisance ses premiers équilibres, lancer de ses yeux tout brillants des étincelles d'intelligence ?

Les mères ne sont-elles pas toutes séduisantes de grâce ?

Aussi j'ai vu plusieurs fois des passereaux nicher dans les flancs d'un nid d'oiseaux de proie; des friquets dans les soubassements d'un nid de milan-royal, d'épervier-autour. J'ai trouvé des grimpereaux établis dans la paroi d'un nid de corbeau : pour expliquer ces faits, ne pourrait-on pas invoquer l'attendrissement du fort par le faible ?

Il est donc bien établi que, chez les oiseaux comme chez les humains, les mères et leurs petits devaient, rien que par leur grâce naturelle, se recommander à la protection des forts, qui étaient mieux placés que tous autres pour leur nuire.

Digitized by Google

C'est encore dans le but de provoquer cette protection que chez les oiseaux, et au point de vue des couleurs, les mâles forment le beau sexe, et pour l'admettre, nous nous fondons sur les considérations suivantes :

L'oiseau est le seul animal qui pond, couve et élève ses petits au nid. Pendant cette période, ses œufs et ses petits sont frappés d'immobilité et ne peuvent, dans beaucoup de circonstances, échapper efficacement à la destruction.

J'ai vu, il est vrai, une perdrix dont le nid venait d'être mis à découvert par un faucheur, prendre sous ses ailes, un à un, ses seize œufs, et pendant le repas de l'ouvrier, les porter à cinquante mètres de là. Plusieurs fois j'ai constaté que la bécasse, pour sauver un de ses petits, même arrivé à demi-taille, le saisissait dans son bec et le transportait à plusieurs centaines de mètres.

Mais il n'est pas donné à tous les oiseaux d'emporter ainsi les trésors de leur cœur. Le grand moyen d'échapper à l'ennemi est d'échapper à sa vue.

Aussi la mère, qui accomplit la tâche la plus difficile de tous les actes de la reproduction, est d'abord préoccupée, quand elle va nicher, de chercher une retraite à l'abri de tout danger. J'ai plus d'une fois rencontré des mères qui portaient des brindilles à leur nid et qui, en m'apercevant, prenaient une autre direction et faisaient semblant de les porter ailleurs; d'autres abandonnent leur nid quand elles voient un grimpeur le visiter. La pie construit souvent plusieurs nids, et quand elle aperçoit quelqu'un qui approche, pour le dépister, elle se glisse adroitement dans le nid qui ne contient pas ses œufs ou ses petits.

C'est avec ces préoccupations que le pic-épeiche creuse chaque année un nouveau trou ; la bécasse,

Digitized by Google

surprise sur ses œufs, s'efforce, en se levant et en s'éloignant, d'avoir l'air blessée et d'être facile à prendre.

Dans beaucoup de circonstances la mère, comme enchaînée à ses œufs par les liens de l'amour maternel, avait donc besoin d'une grande protection. Ses grâces naturelles ne pouvaient toujours désarmer ses ennemis, et il était logique qu'elle ne se fît pas remarquer par l'éclat de ses couleurs.

Aussi, et c'est là une particularité remarquable de la coloration des oiseaux, quand les mâles ont des teintes blanchâtres, les femelles ont des teintes plus foncées.

C'est ce que nous pouvons constater dans les espèces de la chouette-harfang, de l'épervier-autour, de la bondrée, du busard-St-Martin, du busard-montagu, du harle-piette, du grand-harle, du héron-blongios, du canard-pilet, du canard-milouin, etc.; mêmes remarques sont à faire sur le merle dont le mâle est noir et la femelle rousse, sur la fauvette-à-tête-noire dont la femelle a la tête rousse.

Quand, dans une espèce comme celle de l'alouette, le mâle est gris, de telles différences ne devaient naturellement pas se produire.

Les jeunes passereaux, que ne protègent plus ni le nid, ni la mère, et qui n'ont pas encore d'expérience, seraient trop exposés s'ils se revêtaient de suite de vêtements éclatants. Aussi les pies-grièches, les rouges-gorges, et beaucoup d'autres, commencent par porter une robe grise, et ce n'est que l'année suivante qu'ils ont la belle livrée des adultes.

Les mâles ont non-seulement des teintes moins sombres que les femelles, mais encore des plumes d'ornement de couleurs éclatantes. Comme ils se tiennent toujours à proximité du nid en gardiens vigilants,

Digitized by Google

ils semblent alors avoir pour mission d'en détourner l'attention et le regard du passant, de solliciter par l'attrait de leurs ornements les sympathies pour leur famille.

N'est-ce pas là aussi une des raisons pour lesquelles ils ont reçu le don de chanter, car le chant en général ne dure que pendant la période de l'emplumage d'ornement, c'est-à-dire la période de la reproduction ?

Il me semble donc que ces attraits de la couleur et du chant peuvent être un moyen d'implorer la pitié des forts, quand les mères peuvent à peine suffire à leur tâche et que les petits sont complètement impuissants.

Ce que les ornithologistes appellent la robe de noce est donc plutôt la robe de la prière, de l'appel à la charité des hommes qui seraient tentés de méconnaître les plus gracieux de nos serviteurs ; elle serait au moins mieux désignée sous le nom de robe de printemps.

Le mâle, dans son langage imagé des couleurs et du chant, semble donc dire : Ne cherchez pas à surprendre celle qui, par amour maternel, s'efforce de se dérober à vos regards, et si vous n'êtes pas touché de mes supplications, je m'offre à vos coups.

De même que dans le manchot les ailes sont accusées par des rudiments, de même chez les oiseaux qui n'appartiennent pas à l'élite des chanteurs et de ceux qui sont richement décorés, il y en a beaucoup qui, comme moyen de séduction, ont au moins quelques plumes d'ornement et quelques belles notes.

En automne, les brillantes couleurs de l'été passent au gris, surtout chez les palmipèdes et chez les échassiers.

Digitized by Google

Remarquons aussi, dans cet ordre de choses, que chez les oiseaux de proie, qui sont les dominateurs des espèces, il n'y avait plus autant de raisons pour que les choses se passassent de la sorte, et la femelle a été chargée de défendre elle-même son nid, ses œufs et ses petits. Ne serait-ce pas pour ce motif qu'elle a été faite plus grosse et plus forte que le mâle ?

Ajoutons que, selon les espèces, chaque année la mue se fait une ou deux fois, mais les mêmes phénomènes se reproduisent sur les nouvelles plumes avec la même régularité et les mêmes enseignements.

Les ornithologistes constatent que dans le plus grand nombre des espèces, le plumage d'un oiseau est différent selon qu'il est jeune ou vieux, un mâle ou une femelle, en tenue de telle ou telle saison.

Les savantes descriptions qui ont été faites à ce point de vue nous dispensent d'aborder ce travail de détail du reste fort utile.

§ 2. — CONCLUSIONS GÉNÉRALES A TIRER DE LA FORME ET DE LA COLORATION DE L'OISEAU.

Ainsi que nous l'avons dit, la forme et la coloration peuvent faire reconnaître un oiseau, son genre, son espèce, sinon son individualité, son sexe, la saison où il se montre. Tout cela a un cachet d'originalité assez grand, pour qu'il soit entièrement ou partiellement reconnu dans les circonstances où il ne se montre pas complètement.

Ces indications ne sont pas les seules qui ressortent de ce que nous venons d'exposer et de ce que nous avons développé ailleurs.

Ainsi, dans beaucoup de circonstances que nous venons de signaler, comme dans toutes celles qui caractérisent sa vie, l'oiseau apparaît toujours comme un agent mécanique.

Digitized by Google

Il a toujours les mêmes colorations et chante le même air. Pour les grands actes de la nidification et de ses migrations, il suit les mêmes règles.

Mais dans la sphère de son action, il déploie des instincts et des aptitudes d'une grande supériorité bien en rapport avec la perfection de son organisme. Dans les actes qu'il accomplit, il y a de beaux traits d'intelligence et de bonté.

Tous les oiseaux sont propres, soignés et en habits de fête tous les jours de la semaine; généralement ils sont prévoyants, sobres, attachés au sol et monogames. Beaucoup nous offrent même des exemples de fidélité, d'amour maternel et paternel, dont seraient honorés les hommes.

Enfin, quelques-uns ont des goûts d'artistes.

Si donc l'oiseau a la régularité d'une machine, il est également doté de merveilleux instincts; si, dans beaucoup de circonstances, il agit machinalement, son inconscience n'ôte rien à la réalité des services qu'il nous rend.

Tous ces renseignements frappent les esprits attentifs.

En résumé, l'oiseau porte sur son corps une sorte d'affiche écrite avec les signes d'un langage aussi durable que notre monde et plus universel que tout autre, celui des formes et des couleurs annonçant des vérités qu'il nous importe de connaître pour ne pas nuire en beaucoup de cas à nos plus sérieux intérêts.

De cette façon, il nous dit : « Voyez mes formes, voyez mes couleurs, elles vous révéleront assez mon organisme et mes aptitudes. Vous comprendrez que je suis un agent indispensable dans les opérations de la nature. J'élimine, c'est-à-dire je contribue à supprimer le trop plein de la vie. Ce qui surabonde

Digitized by Google

je m'en nourris, et par là j'assure à ce qui reste l'espace nécessaire à son développement complet. Par là même que je vis, je vous sers, car dans les productions naturelles et agricoles, je prends pour moi ce qui étant de trop, nuit nécessairement à l'ensemble. Quels que soient mon genre et mon espéce, mon sexe et mon âge, en toute saison, dont je suis même un signe pour vous, je vous suis utile, très utile, et j'ai droit à votre protection.

« A cette première fonction qui exigeait partout ma présence et me mettait particulièrement en évidence dans le monde, le Créateur, toujours économe de ses moyens d'action, a de plus ajouté une grande et noble mission, qui est de proclamer sans cesse et partout sa puissance et sa bonté infinie, et le grand devoir d'adoration qui en résulte pour vous autres, hommes raisonnables, chargés de transmettre à Dieu l'hommage de la création tout entière.

« Donc, par égard pour celui qui est votre maître et votre père comme le nôtre, par pitié, ou plutôt par justice pour moi, et surtout dans votre propre intérêt, ne tolérez plus, ni dans vos mœurs ni dans votre législation, la guerre à outrance qui m'est faite par ignorance, par légèreté et par cet amour de la destruction qui est un peu dans votre caractère. »

Si l'oiseau possède à un si haut degré le langage de la forme, il est encore plus privilégié sous le rapport du chant ; nous l'avons établi dans notre *Etude sur le langage et le chant des Oiseaux*.

On peut donc, en terminant, répéter sans exagération, qu'il est un des agents les plus utiles dans la nature, un des prédicateurs les plus agréables et les plus éloquents, un des chefs-d'œuvre de la création.

Digitized by Google

HISTOIRE

LA

POPULATION DE REIMS

ET DE SON ARRONDISSEMENT

Par M. Henri JADART, *Membre titulaire*

Relevé des recensements contemporains avec recherches sur les feux, communiants et habitants de chaque localité, à diverses époques depuis le Moyen-âge.

CHAPITRE PREMIER

L'Histoire et l'Economie politique

Nécessité de relier le présent au passé dans l'étude des faits. — Aperçu du recensement de 1881 dans la région. — Indication des sources sur l'ancienne population rémoise et comparaison avec les relevés contemporains.

Le recensement de 1881, dont les résultats définitifs viennent seulement d'être connus, ramène naturellement l'attention vers l'étude des problèmes si complexes et si délicats que soulève la question capitale de la population (1). L'examen comparatif des

(1) *Journal officiel* du 10 août 1882, et *Bulletin des lois*, n° 725, du 10 octobre 1882. — *Recueil des Actes administratifs du département de la Marne*, 1882, N° 417.

Digitized by Google

chiffres relevés sur différents points de la France, l'accroissement des centres industriels, l'émigration rurale, la proportion relative des naissances et des décès, voilà autant de sujets pleins d'intérêt pour l'économiste qui veut approfondir les phases diverses de notre développement national. A un point de vue non moins curieux, l'historien doit aborder ces graves questions en recherchant quel fut dans le passé le progrès ou la décadence des générations disparues, et rattacher ainsi, par une série de comparaisons, les temps meilleurs où nous vivons à ceux que nos pères ont traversés au milieu de tant de crises et d'incessants labeurs. Si l'histoire peut éclairer de la sorte cette autre science si nécessaire de nos jours qui se nomme l'économie politique, le chercheur n'aura point parcouru sans profit les trop rares documents qui renseignent sur le chiffre ancien de la population; il aura poursuivi un but actuel et pratique en reliant, pour les faire mieux comprendre, notre présent à notre passé; il aura préparé les esprits à l'intelligence de l'avenir.

C'est une étude de ce genre qui est tentée ici en ce qui concerne la ville et l'arrondissement de Reims, pour la période qui va de la fin du Moyen-Age jusqu'à nos jours. Elle n'a point la prétention d'élucider tous les points du problème, ni d'aborder tous les détails que comporte un si long espace de temps : toutefois, quelques aperçus nettement indiqués peuvent offrir de l'intérêt. L'insurmontable difficulté dans cette matière, c'est que rien ne renseigne officiellement sur la population avant la fin du dernier siècle. On a compté auparavant les bouches, les feux, les communiants, tantôt pour assurer la subsistance, tantôt pour étendre la fiscalité, tantôt pour supputer la pratique religieuse, mais on n'a recensé les habi-

Digitized by Google

tants, pour en connaître le nombre, que depuis la Révolution. C'est donc à travers mille circonstances locales qu'il est seulement possible de se renseigner sur les variations antérieures : aussi, les recherches n'aboutissent qu'à soulever un coin du voile, tandis qu'elles nous initient, en revanche, aux plus intimes particularités des mœurs et des souffrances de nos ancêtres. Qui serait indifférent aux maux qu'entraînèrent pour eux les mille désastres de la guerre de Cent ans, les exactions du fisc, les nécessités du guet sur les remparts, les cruelles épidémies ou les atroces discordes civiles? S'abaissant ou se relevant, le chiffre de la population a subi toutes ces alternatives dans une proportion dont la donnée rigoureuse restera toujours un mystère pour nous (1). Du moins, la leçon qui s'en dégage, c'est que le patriotisme, l'abnégation et l'espérance ont constamment aidé nos pères au relèvement ; des jours plus beaux ont lui pour eux, et nous vivons encore, pour ainsi dire, des fruits de leur courage et du produit de leur indomptable persévérance. Qui oserait dire, après avoir constaté tant d'efforts pour le bien public, qu'il n'y eût pas jadis de citoyens, au sens élevé et généreux du mot? L'amour du pays, c'est-à-dire le dévouement continu à ses compatriotes, n'est pas le privilège exclusif d'une époque ; il est, au contraire, la plus forte vertu de tous les âges, et il restera d'autant plus vigoureux chez nous qu'on le sentira le mobile dominant de toute notre histoire.

La population de la ville de Reims atteint aujour-

(1) Dans une étude démographique des plus attachantes, *Une ville au temps jadis, ou Nîmes en 1592*, M. le docteur Albert Puech pose ce moyen d'évaluation : « Une population se détermine en prenant pour multiplicande le total moyen des baptêmes pendant une période de dix ans, et pour multiplicateur la durée moyenne de la vie à cette époque. » *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, T. III, 1880, p. 174.

Digitized by Google

d'hui le chiffre de 93,823 habitants : c'est à peu près le total de la ville et de l'arrondissement au commencement du siècle. En cinquante ans, de 1806 à 1851, la ville a vu s'augmenter d'un tiers le nombre de ses habitants : de 30 mille, ils sont devenus 45 mille. En trente ans, de 1851 à 1881, ils sont montés à 93 mille. La progression s'accroît à chaque recensement, mais elle résulte presque entièrement de l'immigration qui attire à Reims un si grand nombre de familles de tous les villages de la région (1). Un mouvement analogue s'était déjà produit en France au XVIIIe siècle, et l'abbé Expilly, dans la préface de son *Dictionnaire géographique des Gaules et de la France*, l'attribuait « à un certain esprit de luxe qui s'est répandu dans les campagnes et en a chassé un grand nombre d'habitants pour les faire entrer dans les villes (2). » Ce judicieux auteur ajoutait : « S'il y avoit dans le Royaume moins de Commerçants, il y auroit certainement plus de Laboureurs, ce qui est un avantage préférable dans un Etat tel que celui de la France, où le terrein est étendu et le sol de très-bonne qualité.... Le Commerce est aujourd'hui le seul moyen de séduction pour faire abandonner la charrue et déserter les campagnes. Qu'on laisse faire au temps, il ramènera lui seul les Artisans par essain, et avec eux plus d'un Artiste dans les campagnes qu'ils commencent à regretter. » Quoi qu'il en soit de ce mouvement, universel de nos jours, qui assure un si large développement aux grands centres industriels, il tient à des transformations multiples, ignorées au temps d'Expilly, et dont le dernier mot n'appartiendra sans doute qu'à la génération

(1) La part due à l'émigration des Alsaciens-Lorrains, fixés à Reims en 1871-72, a été évaluée alors de 4 à 5,000 habitants.

(2) *In-folio*, Paris, 1762. Cet excellent recueil s'arrête à la lettre S.

Digitized by Google

prochaine. Qu'il nous suffise de constater les améliorations progressives et les bienfaits des découvertes scientifiques dont notre siècle pourra être justement fier, pourvu qu'il sache maintenir la paix sociale au milieu d'une abondance et d'un bien-être inconnus aux âges précédents.

L'arrondissement de Reims subit, comme tant d'autres arrondissements voisins, l'action absorbante de la grande ville qui en est le centre : sa population tend à décroître (1). Il est aujourd'hui moins peuplé que le chef-lieu, tandis qu'il l'était deux fois plus que celui-ci au commencement du siècle (2) : il renferme cependant dans son sein des éléments de prospérité indéfinie, qui lui permettront de conserver longtemps encore l'équilibre nécessaire. C'est ainsi que l'on voit s'accroître les cantons viticoles et les villages où s'installe l'industrie, double signe de prospérité qui compense, dans une certaine mesure, le notable abaissement des régions purement agricoles (3). La part de chaque localité dans cet ensemble de faits, apparaîtra plus clairement à l'aide des tableaux de statistique qui accompagnent cette étude : leurs chiffres renseigneront et instruiront plus sûrement que les essais d'une démonstration moins rigoureuse.

Après ce coup d'œil sur l'état présent de la population, il est opportun de remonter de quelques siècles en arrière, non point au temps des Romains ou

(1) L'arrondissement, déduction faite de Reims, avait, en 1851, une population de 92,277 habitants, qui se trouvent réduits, en 1881, à 91,289.

(2) En 1806, la population de Reims était de 31,779 habitants, et celle du reste de l'arrondissement, de 74,649. — En 1881, la ville de Reims compte 93,823 habitants, et le reste de l'arrondissement 91,289.

(3) « Les centres industriels, les cantons producteurs de la vigne, ont seuls vu leur population s'accroître, dans la Marne, depuis près de 40 ans. » Dr LANGLET, dans sa *Notice sur la population de la Marne et de Reims*, publiée dans le volume du Congrès, en 1880, p. 422.

Digitized by Google

des Francs, ni même aux époques antérieures à la fin du Moyen-Age, car nous n'avons sur ces lointaines périodes que des données trop confuses ou contradictoires. Celles qu'on trouve à partir du xve siècle sont encore si peu précises en général, que nous les livrons sans commentaires absolus, laissant à l'appréciation des érudits le soin d'interpréter les chiffres, et attendant d'un dépouillement complet des archives des exemples assez nombreux pour devenir des preuves (1). Néanmoins, il importe de recueillir les notions de ce genre éparses dans les comptes, les délibérations ou les chroniques, afin de planter les jalons pour de nouvelles recherches.

Les premières sources qui offrent des renseignements sur le chiffre des habitants à la fin du Moyen-Age, sont les Registres des Tailles et les Lettres des rois qui fixent ou abaissent les impôts en les proportionnant au nombre des feux; puis on rencontre le relevé des bouches à nourrir, lors des recensements de grains qui s'exécutaient à chaque alerte ou dans la prévision d'un siège; en même temps, l'évaluation des gardiens des remparts, leurs catégories dans les différentes classes, les querelles pour ce service entre les laïques et les gens d'église, sont autant de précieuses indications. A partir du xvie siècle, avec les mémoires de Pussot et de Coquault, les renseignements se multiplient, sans toutefois gagner en précision (2). Un autre genre d'informations se présente

(1) Il est certain que les Archives de l'Intendance, à Châlons, celles de l'Hôtel-de-Ville et des Hôpitaux de Reims, fourniraient les plus amples documents sur ce qui touche à la population. La publication des Inventaires analytiques de ces riches dépôts rendrait un service immense à tous ceux qui aiment à puiser l'histoire aux sources.

(2) Oudard Coquault donne particulièrement des renseignements sur la mortalité à Reims en 1624, 1651 et 1652. *Mémoires publiés en 1875*, T. I, p. 177, 208, 210 et 213. — La peste de 1624 fit à Reims 1,500 victimes, celle de 1668 un plus grand nombre encore. *La peste à Reims*, par M. Maldan, *Chronique de Champagne*, T. II, 1837, p. 1.

Digitized by Google

au XVIIe siècle, c'est la liste des communiants de chaque paroisse, qui permet d'établir de fort curieux calculs comparatifs. Au XVIIIe siècle, la Gabelle recense les feux et les personnes qui consomment le sel ; et enfin les registres paroissiaux, plus régulièrement tenus, établissent, au moins dans les grandes lignes, le mouvement de la population. C'est alors qu'une administration perfectionnée, celle des Intendants, non moins investigatrice que la nôtre, recueille des statistiques et dresse des relevés généraux, d'autant plus instructifs qu'ils sont plus minutieux. Depuis la Révolution, les documents abondent, et leur intérêt s'affirme par le soin que l'on met à en faire profiter la science sociale.

Notre époque, en effet, aime plus que toute autre à être bien renseignée, et elle sait tirer parti des informations qui peuvent assurer la prospérité générale. C'est pour satisfaire cette tendance, si naturelle chez un peuple civilisé, que les économistes ne reculent devant aucun détail pour le passé comme pour le présent : telle est donc la raison d'être et l'excuse des arides nomenclatures qui résument tout l'intérêt de cet essai d'une statistique rémoise comparée avant et depuis la Révolution. Après avoir énoncé, dans un texte encore bien incomplet, la conclusion qui se dégage des principaux chiffres, j'ai livré ces chiffres eux-mêmes, en douze tableaux, afin de provoquer d'autres calculs et de stimuler d'autres recherches dans ce milieu si intéressant d'une grande ville et d'un vaste arrondissement (1).

Les premiers tableaux offrent la liste des habitants

(1) Ces tableaux, en outre de leurs données sur la statistique, présentent les noms des habitants et des communes sous leur forme ancienne aux XIVe, XVIIe et XVIIIe siècles, ainsi que leur distribution dans le bailliage, l'élection et les doyennés ruraux.

Digitized by Google

d'un quartier de Reims en 1328 et celle des localités de l'arrondissement qui formaient l'Election de Reims en 1363, avec la taxe de leurs impôts, qui peut aider à la découverte du nombre de leurs feux. — Les suivants donnent le chiffre exact des feux en 1615, en 1629, en 1726 et en 1773, dans le ressort agrandi de cette même Election. — Le cinquième détaille toutes les paroisses et secours, suivant la division des anciens doyennés, avec leur vocable et avec le total de leurs communiants en 1675 et en 1775. — Le sixième reproduit les recensements annuels de Reims en feux et habitants, dressés par la Gabelle de 1742 à 1777. — Le septième énonce la statistique des hôpitaux de Reims en 1776, 1777 et 1778. — Le huitième copie les renseignements relatifs à la population, contenus dans le dénombrement général de la Champagne en 1773. — Le neuvième additionne, pour chaque localité de l'ancien bailliage de Reims, les baptêmes, mariages et morts qui y ont été constatés en 1773, ainsi que les habitants recensés à cette date. — Le dixième tableau présente les mêmes résultats en 1881, d'après l'état-civil. — Le onzième met en ligne le chiffre des habitants de chaque commune en 1773, 1805, 1831, 1851 et 1881, avec la différence observée entre ces deux dernières années. — Enfin le dernier tableau est simplement l'analyse du travail considérable nécessité dans la ville de Reims par le recensement de 1881, qui constate, dans cet énorme accroissement, le fait capital de son histoire au XIXe siècle.

Ainsi les temps s'écoulent et les générations disparaissent, ne laissant rien de meilleur en ce monde que l'héritage de leurs vertus et l'exemple de leur activité, liens mystérieux et providentiels qui rattachent entre eux tous les âges de l'humanité.

Digitized by Google

CHAPITRE SECOND

La Population avant 1789

Les feux de Reims vers la fin du Moyen-Age, d'après les impôts. — Les bouches à nourrir au XVIe siècle, d'après les inventaires des grains. — Le service aux remparts. — Population des campagnes, et villages disparus à l'époque de la guerre de Cent ans et de la Fronde. — Les communiants relevés par Maurice Le Tellier à la fin du XVIIe siècle, et par le Pouillé de Bauny à la fin du XVIIIe. — Recensements des Intendants de Champagne, dont le plus complet est celui de 1773. — Les registres paroissiaux : leurs indications sur le mouvement de la population, leur utilité pour les statistiques générales. — Edit de 1666 en faveur des nombreuses familles.

§ 1. *Les Feux de Reims aux XIVe et XVe siècles, d'après les taxes des impôts royaux et locaux.*

Le ressort primitif de l'Election de Reims fut celui du diocèse, dont on exceptait les dépendances des comtés de Champagne et de Rethel (1) : c'est dans ces limites que le plus ancien livre de la taille, conservé aux Archives de Reims, énumère, en 1363, toutes les paroisses de la ville et de la campagne, en fixant la taxe de chacune d'elles en francs (2). Les treize paroisses de Reims y figurent pour un total de 7,941

(1) « C'est assavoir que en la dicte dyocese ha. CC. et. XXXV villes, que en la conté de Rethest, que en la terre madame la Royne Jehanne, que ailleurs, qui ne sont en riens compris en ce fait. » *Fin du registre de la taille en 1363, indiqué ci-dessous.*

(2) « C'est li livres des villes et parroches, secours et hamiaux de la cité et de la dyocèse de Reins, qui sont venus apporter leurs feux et leurs vaillans et le taux et assietes que doient les dictes villes, l'an M. CCC. LXIII. » *Fonds de l'archevêché*, Layette 46, Liasse 168, n° 1. — Extraits publiés par VARIN, *Arch. adm.*, T. III, p. 277.

Digitized by Google

francs, sur lequel furent opérées différentes réductions en faveur des pauvres. Quelle relation y a-t-il entre cette somme et les feux qui la fournissaient? Une seule mention la ferait entrevoir, c'est celle qui rabat cinq francs à un paroissien de Saint-Jacques, imposé à tort à Reims, parce qu'il figurait déjà à Trameri : *La parroche Saint-Jaque XII^c XVI frans, de ce rabat on V frans pour Thieri dou Bos qui est imposez a Trameri. Remaint pour ladicte parroche XII^c et XI frans.* — Si tous les feux étaient taxés à cinq francs, le total (7,941 divisé par 5) serait de 1,588 feux. Mais il paraît invraisemblable que l'impôt fût également réparti entre les feux; il dut y avoir une proportion établie entre la fortune de chacun et l'aide exigée. Ce qui reste certain, c'est que le roi imposait pour telle somme à raison de tant de feux, et qu'il ordonnait parfois une révision ou un nouveau dénombrement des feux. Peut-être trouvera-t-on un jour ce calcul pour Reims, comme on le possède pour Mende, à cette même date de 1364 (1).

Une lettre de Charles V, du 27 février 1371, indique la part de misères que ressentirent les Rémois dans les premières atteintes de la guerre de Cent ans, à la suite du siège mémorable qu'ils avaient soutenu vingt et un ans avant que le roi allégeât leurs charges : on trouve énumérés dans cette pièce les conséquences de l'invasion, celles d'une épidémie qui enleva de riches rentiers, les dégâts d'une gelée, et la ruine causée par l'émigration de deux cents feux de Reims dans le Rethélois, pays non soumis aux aides. Aussi, les habitants ne furent-ils plus taxés à sept mille francs, comme en 1363, ni à quatre mille,

(1) *Recueil général des anciennes lois françaises,* par Isambert.... 1824, T. V, p. 219.

Digitized by Google

comme en 1370, mais à deux mille francs seulement, vu leur misère et leur petit nombre. Voici le passage saillant de ce document :

« Les gens de compaigne, ennemis du royaume, par trois fois et en diverses années, ont esté devant ladicte ville de Reims et en tout le pais d'environ, y demourent longuement, ardirent, tuèrent, mirent le peuple a rançon, et firent tant d'autres meschiez que ladicte bonne ville et tout le plat pais furent essillez, et tous leurs biens hors d'icelle ville perduz ; ait aussi puis dix ans en ça eu en ladicte ville plusieurs grans mortalités dont ladicte ville est très forment decheue et appeticiée, tant en qualité de personnes comme en quantité de biens, car en ycelle mortalitez mourerent les richez hommes qui avoient grant rentes..... laditte ville de Reims est assise en povre et sec pais en Champagne, sanz grosse rivière et sans vignoble, et sont les héritages de très petit rapport...., ont esté en l'année presente tous les biens d'entour laditte ville ou la plus grant partie engelez et perduz, et pour icelle charge et oppressions, plus de deux cens feux de laditte ville s'en sont departiz et alez demourer en la comté de Rethel, ou il ne court aucune desdittes aides (1). »

C'est absolument le contraire de ce qui arrive aujourd'hui, où nous voyons les habitants de la région agricole du Rethélois affluer vers la grande ville qui semble leur offrir moins de charges et une vie plus facile.

Les calamités s'accrurent encore au xve siècle, à mesure que l'invasion et la désorganisation du royaume étendaient leurs ravages. Une lettre de Charles VI, datée du 27 mars 1416 (2), accordait une nouvelle remise de mille livres sur les 3,400 livres tournois, incombant aux habitants laïques de Reims, et cela parce qu'il est affirmé que leur nombre est au plus de 2,000 feux ou ménages, c'est-à-dire de 8 à 10,000 habitants, dont le tiers végète dans la misère (3).

(1) *Archives de Reims*, Lettres des Rois, Charles V, 27 février 1371. — VARIN, *Arch. adm.*, T. III, p. 358.

(2) *Archives de Reims*, Lettres des rois, *Vidimus* du 24 juin 1418.

(3) « Le peuple par morta'itez et autrement y est telement diminué et amenry en faculté et nombre de personnes que l'en n'y treuve pas plus de deux mille feux ou mesnaiges de gens taillables, les deux tiers desquels a payne ont de quoy vivre. » *Lettre de Charles VI*, 27 mars 1416.

Digitized by Google

La largesse royale n'était à vrai dire qu'une restitution, car cette pièce nous apprend que les Rémois avaient fourni au roi, lors de son expédition devant Arras et Soissons, toutes leurs armes et munitions qui furent perdues, et qu'il fallait les remplacer en grande hâte. Les frais d'entretien d'une ville forte étaient énormes, surtout à Reims, où les remparts mesuraient un circuit de « plus d'une lieue et demie, » et nécessitaient alors une dépense de vingt mille livres parisis. En de telles circonstances, le roi constatait que les aides n'auraient pu lui être soldées « sans la vendicion des biens d'une grant partie des habitans, » et il transformait mille livres de l'impôt en une contribution pour la sûreté de la ville.

Les charges intérieures de la cité étaient alors non moins lourdes aux Rémois que les impôts royaux : ils avaient à subvenir aux frais des sacres, à la défense de la ville et à toutes les dépenses décidées par l'échevinage. Les relevés dressés à l'occasion des impôts locaux donneraient donc aussi des indications sur le nombre des habitants, s'il devenait possible d'apprécier la quote-part attribuée à chacun et de grouper toutes les listes, aujourd'hui incomplètes, des contribuables répartis dans les paroisses. Il resterait en outre à apprécier la partie misérable de la population qui se trouvait soustraite au fardeau commun. Mais les données d'un tel travail sont des plus difficiles à interpréter : la seule portion des *Tailles des sacres* embrasserait une série de questions compliquées, à dater du 6 janvier 1286, époque du sacre de Philippe-le-Bel. Les *Tailles de l'Echevinage* n'offriraient pas moins de difficultés pour établir la relation entre le chiffre de l'impôt et celui de la popula-

Digitized by Google

tion (1). Toutefois, ces registres ont un intérêt incontestable pour la topographie rémoise aussi bien que pour l'étude des noms propres, et la publication intégrale de leurs listes, que n'a pu réaliser M. Varin, serait un monument capital de l'histoire de Reims au Moyen-Age.

On peut juger de leurs minutieux détails par cet aperçu : en 1286, la paroisse *S.-Hilaire* avait 246 contribuables laïques et 21 clercs, — *S.-Pierre*, dont la table est incomplète, 214 laïques et 22 clercs, — *S.-Etienne et S.-Maurice*, également incomplets, 223 laïques et 88 clercs, — *S.-Denys*, 180 laïques et 34 clercs, — *S.-Jacques et la Madeleine*, 258 laïques et 10 clercs. Au sacre de Charles IV, en 1322, les cotes furent moins élevées : *S.-Etienne et S.-Maurice* comptaient 173 feux taxés, — *S.-Denys*, 141, — *S.-Jacques et la Madeleine*, 131. Les exemptions étaient largement concédées pour la taille des sacres, car en cette même année 1322, la paroisse *S.-Denys* figurait pour 403 cotes à la taille de l'échevinage, et *S.-Hilaire* pour 492 (2). Dans les comptes des années suivantes, les paroisses sont marquées en recettes par fractions et avec divers autres contribuables particuliers, sans qu'il soit possible d'en tirer aucune indication précise sur le nombre des feux (3). Mais le document d'ensemble le plus précieux sur la statistique de Reims au XIVe siècle, c'est le *Livre des héritages et pro-*

(1) *Notices sur Reims*, 1880, p. 350 et 422. — Cf. Nos des 24, 27, 31 Mars et 4 Avril 1876, dans l'*Indépendant rémois*, une série d'articles sur la Population de Reims, dans lesquels on évalue son chiffre, en 1360, de 15 à 20 mille âmes, d'après les Tailles, et on ajoute qu'après les désastres du XVe siècle, la ville ne comptait plus que 1,007 feux pouvant loger les gens de guerre.

(2) VARIN, *Arch. admin.*, T. I, Notice bibliographique, xlvi et l, p. 1,012, T. II, p. 318 et 320.

(3) *Ibidem*, Comptes de l'échevinage du 10 février 1339 au 1er mars 1340, p. 800.

Digitized by Google

priétaires de Reims en 1328, qui sans offrir davantage un état de la population, n'en donne pas moins l'aspect le plus clair de la ville à cette époque (1).

Le milieu et la fin du xve siècle furent encore moins prospères que le commencement, car les bourgeois réclamaient constamment des remises d'impôt : en 1451, « Huet Hurtault, lieutenant du capitaine, fut délégué en cour, pour exposer au roy la misère de la ville, la mortalité depuis douze ans qui a diminué la population de moitié, l'obligation de plusieurs de vendre leurs habits et meubles pour payer les charges et demander la remise du quart des aydes de la ville (2). » — En 1484, Charles VIII accorda aux Rémois la confirmation de leur privilège, avec exemption d'impôts pendant dix ans, et il relata en ces termes, après l'avoir constatée par lui-même lors de son sacre, l'extrême misère de la bourgeoisie décimée par les famines et les épidémies : « Les manans et habitans de Reims ont esté très fort appauvriz et si denuez de bien qu'ils ont esté et leurs enfans en grand peril et danger de tumber en mandicité, ainsi qu'il est assez notoire ; afin que laditte ville, laquelle au moyen de la mortalitez et famine, a esté très fort depopulée, ainsy que nous et les princes avons veu a nostre sacre, se puisse repopuler, et les habitans en icelle relever de la pauvreté ou ils sont de présent,... avons octroyé qu'ils soient jusqu'a dix ans, francs, quictes et exempts de toutes tailles (3). »

On pourrait croire que ces plaintes étaient devenues de style et qu'elles exagéraient la désatreuse

(1) *Ibidem*, p. 490. Voir un extrait pour le quartier du Temple. *Appendice I.*

(2) *Mémoires de Jean Rogier*, Extraits relatifs au règne de Charles VII, publiés par M. Ed. de Barthélemy, in-8°, Reims, Giret, 1875, p. 30.

(3) *Ordonnances des rois de France*, T. XIX, p. 371, Charles VIII au Bois de Vincennes, 1er juillet 1484.

Digitized by Google

liquidation des suites de la guerre de Cent ans, mais deux témoignages contemporains confirment la misère et la dépopulation de Reims, même après le rétablissement de l'unité nationale. Les feux contribuables étaient évalués à 2,000 en 1416, dans la lettre de Charles VI. On juge combien la richesse publique avait été s'abaissant jusqu'en 1486, date sous laquelle Foulquart, procureur de l'Echevinage, rapportait cette mention : « Le nombre des contribuables aux tailles de la ville de Reims n'estoit que de 1,001 mesnagiers contribuables mauvais et bons (1). » — Rogier a recueilli le même chiffre (2), et comme pour mieux affirmer cette déclaration, voici un extrait des Conclusions du conseil, à la date du 2 mars 1488, qui établit d'une façon irrécusable le souci des magistrats de la ville à l'endroit de l'abaissement de la population (3) : « Le procureur a exposé (au conseil) et dit que depuis la venue en ceste ville de monsieur le Capitaine d'icy, il avoit dit que l'en advisat quelques moyens pour repopuler cette ville, de quoy faire, Monsieur de Bourbon et Madame ont grant vouloir, et à avoir aulcun privillege pour ce faire, pour lequel obtenir, ilz s'emploieront envers le roy nostre sire. » La sollicitude du monarque se manifesta dans ses Lettres d'affranchissement des tailles, communiquées au Conseil de Ville le 23 août 1490 ; Charles VIII y constatait qu'au moyen de ses précédentes faveurs la ville s'était un peu repeuplée,

(1) *Mémoires de Jehan Foulquart* (1479-1490), dans la *Revue de Champagne et de Brie*, T. III, 1877, p. 289.

(2) « Ceulx de Reims n'estoit que de mille et un mesnagiers contribuables que bons que maulvais, et fut baillé ledict nombre le penultième du mois de Mars 1486. » *Bibl. de Reims, Mss. Rogier*, 2, 61. — Renseignement dû, comme divers autres, aux consciencieuses recherches de M. Lebourq.

(3) *Archives de Reims, Registre des Conclusions*, 1488. — Cette note m'a été fournie par M. Duchénois, auquel je suis redevable des plus curieuses indications.

Digitized by Google

mais que leur cessation pourrait détourner les étrangers de venir s'y fixer, et qu'en les continuant pour dix ans, il voulait que la ville se relevât des grandes pertes et dommages qu'elle avait éprouvés (1). Il n'en existe pas de tableau plus navrant et plus minutieux que le mémoire remis par les échevins, en 1491, à leur mandataire chargé d'une revision des tailles du royaume. On voulait entreprendre une besogne du genre de la péréquation moderne de notre impôt foncier, et les Rémois exposaient l'état lamentable de l'Election dépeuplée pour obtenir une assiette équitable de l'impôt (2). Repopuler n'était pas chose facile, et tout indique que les exemptions pécuniaires n'y suffirent pas.

On songea alors à agir, et les bourgeois adressèrent au roi, en 1490, « certaine requeste contenant que pour repopuller icelle ville, ils feroient voulentiers drecer, eriger et mettre sus en icelle une bonne drapperie, parce que ladite ville est assise sur riviere et en pays et lieu convenable pour ce faire (3). » L'idée suivit son cours, et après dix années de tentatives, le Conseil de Ville réglementa cet établissement indispensable à la prospérité de Reims (4). Le meilleur moyen de salut a toujours été celui qu'on sut trouver en soi-même et développer par ses propres efforts.

Un projet d'un autre ordre, plus glorieux et plus fécond encore, fut émis, en 1495, par l'archevêque Robert Briçonnet, chancelier de France, qui ne résida point à Reims, mais qui s'intéressa cependant à ses misères (5). A la séance du Conseil de Ville du

(1) VARIN, *Arch. législ.*, Statuts. T. I, p. 840.

(2) *Ibidem*, p. 842. — *Conclusions*, 25 juillet 1491. — V. *Appendice*, II bis.

(3) *Arch. de Reims*, Lettres de Charles VIII du 12 mai 1490, au bailli de Vermandois, pour faire une enquête sur ce projet.

(4) *Conclusions*, 6 avril 1496 et 15 avril 1500.

(5) *Marlot français*, T. IV, p. 253.

Digitized by Google

28 mars de cette année, le lieutenant Jean Cauchon « dit avoir charge expresse de par monseigneur de Reims pour faire remonstrance aux habitans de ceste ville, que pour la repopulation de ceste ville, se l'en vouloit obtenir du roy Université, mondict seigneur de Reims se offroit la faire otroyer par le roy et la faire conserver par nostre saint père le pape. » Connaissant l'autre projet caressé par les bourgeois et en cours d'exécution, le prélat ajoutait « que se l'en vouloit faire et dresser audit Reims une bonne draperie ou autre bien pour la ville, qu'on adviseroit (1). » L'une et l'autre fondation eussent été profitables, mais le Conseil ne discuta même pas l'établissement universitaire, préférant installer d'abord sa draperie et user du crédit de l'archevêque pour obtenir la remise « de menues impositions touchant les espaves et les aulbains (2). » Cette dernière faveur indique le désir de favoriser la venue des étrangers à Reims, et l'on remit au siècle suivant la création d'une Université, vainement encore proposée en 1500 par le cardinal Guillaume Briçonnet (3).

§ 2. *Les habitants au XVe siècle, d'après les inventaires des grains et des bouches à nourrir.*

Les documents relatifs aux impôts donnent approximativement le chiffre des feux; les inventaires des subsistances donnent aussi exactement que possi-

(1) *Conclusions*, 28 mars 1495 (vieux style), et VARIN, *Arch. législ.*, Statuts, T. I, p. 848 et 851.

(2) *Séance du 6 avril 1496* « pour adviser quel autre bien pour la ville on pourroit obtenir pour la repopuler... Conclud a esté que l'en sache a monseigneur l'arcevesque de Reims se l'on pourroit obtenir l'execution du placet autreffois presenté au roy touchant le fait des menues impositions. » *Conclusions*, 1496.

(3) VARIN, *Arch. législ.*, Statuts, T. I, p. 851. — *Conclusions*, 15 avril 1500.

Digitized by Google

ble le chiffre des habitants en 1482, en 1495 et en 1500. Il y a corrélation entre ces deux sources de renseignements, et d'après elles l'on peut affirmer qu'il y avait à Reims, sur la fin du xve siècle, environ 2,000 feux taillables ou non, soit, d'après le calcul universellement admis (4 à 5 habitants par feu en moyenne), une population de 10 à 12 mille habitants.

Ce fait est mis en lumière par une note du supplément des mémoires de Rogier, empruntée par ce dernier au greffier du Conseil de ville. En 1482, on s'inquiétait du ravitaillement de la ville, et les alarmes des magistrats ont été consignées par Denys le Bouteillyer jusque dans leurs plus scrupuleux calculs (1) :

« En l'année mil IIII^c IIII^xx II, au mois de may, fut faict inventaire des vyvres en la ville de Reims, et fut trouvé en grain ce quy ensuit :

Froment, deulx mil cincq cent dix septiers.

Seigle, cincq mil IIII^xx X septiers deux quartelz.

Somme VII^m VI^c septiers deulx quartelz.

« En icelle ville y avoit douze paroisses et furent nombrez dix mille six cent soixante dix huict personnes, sans les miserables et pauvres personnes querans leur vye qui estoient plus de deux mil et quy journellement croissoient, et sans les habitans des villages estans a quatre et six lieues a l'environ de ladicte ville qui estoient des subgetz et retraict d'icelle quy estoient en plus grand nombre que lesdictz habitans de Reims, qui n'avoient lors que très peu de pain et de grain et si on ne leur en bailloit de ladicte ville, et par ce il apparoissoit clérement qu'il n'y avoit pas du grain suffisament pour vivre les dictz habitans jusque au nouveau et qu'il estoit besoing d'en aller chercher aillieurs ou on pourroit le mieulx.

« Le mémoire duquel j'ay extraict ce que dessus est signé Denys le Boutellyer, greffier du conseil en ladicte ville, dacté du Xe may mil IIII^c IIII^xx II. »

Une conclusion du 6 juillet 1495, relative à la mise de la ville en état de siège et à l'approvisionnement des tours, relate le même chiffre dans ces termes : « Faut pour vivre un an aux habitans, qui sont 12,000

(1) *Bibl. de Reims*, Mémoires de Rogier, supplément, f° 56. — Cfr. VARIN, *Arch. législ.* Statuts, T. I, p. 769.

Digitized by Google

ou environ, 48,000 sextiers de blé, et 16,000 sextiers aux gens de guerre (1). »

Un autre document, plus curieux encore, parce qu'il précise les investigations dans toutes les paroisses de la ville, établit qu'au 18 mars 1500, le nombre des *bouches à gouverner*, c'est-à-dire des individus à nourrir, s'élevait à 10,180. Il est vraisemblable de supposer que les enfants au-dessous de sept ans (environ le cinquième de la population) ne sont pas compris dans ce nombre, à raison de leur minime consommation. En outre, on n'avait recensé, ni comme grains ni comme bouches, « la maison Saint-Antoine, l'hostel de Monseigneur de Reims, celui du chanoine Jacques Spifame, et les prêtres des paroisses de Saint-Estienne et de Saint-Symphorien. » La cause de cet inventaire minutieux de tous les greniers de la ville, était la crainte d'une disette, ce fléau qui, jusqu'à nos jours, jusqu'à la liberté du commerce des grains, exerça une si grande épouvante et fit prendre tant de mesures préventives. A la séance du Conseil de ville du 10 mars 1500, que présidait le lieutenant Guillaume Toignel, on reçut une requête de Jehan Rat, marchand demeurant à Paris, acquéreur de 800 septiers de seigle appartenant à Monseigneur de Tours, Robert de Lenoncourt, abbé commendataire de Saint-Remi. Le négociant demandait aux échevins la faculté d'emmener tous ses grains hors de Reims. Avant même de répondre à cette requête, le Conseil désigna seize commissaires pour faire incontinent l'inventaire de tous les grains conservés dans la ville. Cependant une transaction intervint dès le lendemain sur une proposition de Jehan Rat, qui offrit de laisser 300 septiers de son

(1) VARIN, *Archives législatives*, Statuts, T. I, p. 847.

Digitized by Google

cquisition pour être vendus au marché de Reims. Mais l'enquête n'en eut pas moins lieu, et elle fut relatée tout au long, huit jours après, 18 mars 1500, sur les registres de la ville. Les indications qu'elle donne, tant sur la nature des grains (de ceux du moins qu'on déclara), que sur la population respective des douze paroisses, doivent être intégralement transcrites. La paroisse Saint-Pierre comptait 1,835 bouches ; — Saint-Hilaire, 2,414 ; — Saint-Etienne et Saint-Symphorien réunis, 967 ; — Saint-Jacques, Saint-Denis et la Madeleine, 3,098 ; — enfin le ban Saint-Remy, qui comprenait Saint-Timothée, Saint-Martin, Saint-Julien et Saint-Sixte, 1,866. Les grains, seigle et froment, sont également détaillés de la sorte par Jean Foulquart :

« Ledit procureur a dit l'assemblée être pour veoir les inventaires faiz par les commis nommez cy devant le Xe de ce mois, a aller visiter quelz grains estoient à Reims pour la provision de la ville et des pays environ, lesquelx commis ont baillé leur raportz et inventaire, par lesquelx est aparu que en la parroisse Saint-Pierre et es autres parroisses dudit Reims, y a les grains qui s'ensuient et aussi le nombre des bouches a gouverner :

Cest assavoir, en ladite paroisse Saint Pierre, VIII^xx muyds XIIII septiers de soigle, XXXIX muidz V septiers froment, LXIX muidz IV septiers aveine et V septiers un demy de potage et XVIII^c XXXV bouches a gouverner ;

En la paroisse Saint Hilaire, IX^xx VI muydz IV septiers un demy de fromment et soigle, et II^M III^c et XIV bouches a gouverner ;

Es paroisses de Saint Estienne et Saint Symphorien, VI^xx IX muydz IX septiers de fromment et soigle, non y compris ce qui est en la maison Saint Antoine, l'hostel monsieur de Reims et cellui de Me Jacques Spifame chanoine et les prestres desdites paroisses, et IX^c LXVII bouches a gouverner, sans lesdits prestres et hostelz ;

Es paroisses de Saint Jacques, Saint Denis et la Magdaleinne, II^M V^c XXIII septiers trois quartelz fromment et soigle et III^M III^xx XVIII bouches a gouverner ;

Le ban Saint Remi, ouquel sont les paroisses de Saint Thimotieu, Saint Martin, Saint Jehan, Saint Julien et Saint Sixte, II^c III^xx IX muydz VIII septiers de fromment et soigle et XVIII^c LXVI bouches a gouverner (1). » .

(1) *Arch. de Reims*, Conclusions du Conseil, année 1500, fol. 50, 51 et 52.

Digitized by Google

Les inventaires des grains eurent lieu ensuite à des intervalles irréguliers, et c'était encore pour assurer les subsistances que fut dressé, en 1773, le recensement le plus complet de l'ancien régime, dont on trouvera plus loin les indications détaillées.

§ 3. *Les habitants de Reims au XVe siècle, d'après le service militaire.*

La garde de la ville formait, au Moyen-Age, l'une des charges publiques les plus lourdes et les plus vexatoires, quoiqu'elle fût universelle pour tous les bourgeois. Toutefois, les gens d'église en étaient exempts, personnellement du moins, et ce privilège entraînait les gens *lays* à toutes sortes de tentatives pour contraindre les ecclésiastiques à faire le guet aux remparts (1) Ces derniers se défendirent d'être astreints au service qu'on voulait leur imposer, par des raisons diverses, dont quelques-unes renseignent assez clairement sur le chiffre et les nombreuses catégories de la population rémoise au xve siècle.

On lit, en effet, dans un factum daté du 9 mai 1416, intitulé *Guet et garde tant de clergié comme autres demourans à Reims*, les réflexions suivantes, qui ne manquent pas d'habileté et de clairvoyance : en faveur des gens d'église, on établit qu'il y a 2,600

(1) Le 26 octobre 1414, Charles VI concéda aux Rémois des *Lestres royaulx pour contraindre les demourans à Reims, tant de clergié comme autres, a fère guet et garde.* On lit dans le préambule de ces Lettres : « Tant par le fait des guerres et mortalité du temps passé comme autrement soit, la dicte ville (de Reims), laquelle anciennement soloit estre riche et bien pueplée de gens lays, decheue et diminuée en richesses, en nombre de gens, *du tiers ou environ*, en telle manière que grant partie des hostés et maisons sont inhabitables.... et pluseurs sont ramenés en jardin et terres labourables... » P. VARIN, *Archives législatives*, Statuts. T. I, p. 547 à 566, lire tout ce qui concerne la lutte entre les laïques et gens d'église pour le service des remparts.

Digitized by Google

feux ou ménages, c'est-à-dire que chaque chef de famille n'a qu'un jour sur vingt de service aux remparts, ce qui n'excède pas les forces des bourgeois, eu égard aux nécessités de la défense (1).

La querelle persista, comme toutes les querelles d'ici-bas, et dans le courant du xve siècle, un nouveau mémoire fut rédigé pour sauvegarder l'exemption des clercs, en donnant cette fois l'énumération des corps de métiers, le chiffre des hommes capables de porter les armes, *potentes ad arma*, et le montant du revenu des trop égalitaires bourgeois (2). En regard des richesses et du nombre des gens *lays*, le mémoire formulait le petit gain, les chétives ressources des prêtres séculiers alors résidant à Reims ; on y apprend que les hauts personnages mangeaient au loin leurs revenus, et qu'il ne restait pas dans la ville plus de 50 ecclésiastiques capables de porter les armes. Qu'étaient-ils comme importance en présence des 5,000 bourgeois, que l'on représentait comme infiniment plus riches et plus libres de vaquer à ce service? Les clercs, vis-à-vis des *lays*, auraient été dans la proportion de un à cent. Voici comment ce paragraphe détaille les prétentions rivales :

« *Item*, soit noté quant au nombre des gens d'église contre les lays en mémoire et aucunement aux facultés, mais plus puet on dire qu'il y a bour-

(1) « Pour monstrer que les habitans lays souffisent bien pour la garde de la ville tant de nuyt que de jour, il est vray que sur les murs et autour de la ville, sont environ XXXIII bresteches ou tournelles, entre lesquellez souffist bien pour faire le guet sur les murs VI personnes seulement, III devant minuyt et III après, qui montent a IX^xx XVIII personneset XL aux gardes des portes, qui montent somme toute a XI^xx XVIII personnes jour et nuit, et ainsi puisque il y a XXVI^c feux ou mesnages de gens, ils sont IX jours frans sans faire quelconque garde. » VARIN, *loco citato*, p. 558.

(2) *Archives de Reims*, Fonds Saint-Remy, Renseignements, liasse 26. — *Articles pour le clergé de Reims contre les habitants de la dite ville qui vouloient l'assujetir à la garde des portes* (sans date, xve siècle). — Pièce incomplète, rouleau dont le haut est mutilé. Document publié par VARIN, *Arch. législ.*, Statuts, T. I, p. 552.

Digitized by Google

gois, marchans et ouvriers a Reims guaignant ses journées qui sont V^m et plus *potentes ad arma*, et ceux d'eglise, hors abaies, ne sont pas XL *potentes ad arma*, qui n'ait aussi bien et mielx son vivre comme ont les gens d'eglise, *Verbi gratia* chevaliers de la nation de Reims, grans riches bourgeois qui ont l'un pour l'autre mil et sincq cens frans, tant de leurs revenus que de leur practique et industrie, plusieurs autres chascun V^c, autres II^c, autres cent et L. Il y a marchans de cuir, de draps, d'espices, de peleterie et autres denrérs, taverniers et autres gens que leur industrie vault trop plus en receptes de II^c ou III^c frans plus et moins; il y a massons, charpentiers, parementiers, pannetiers, houeurs et autres gens de mestier...

« *Item*, et sans faille en quelque nombre qu'ils vouldroient prendre et en faculté, ils sont adès pour ung homme d'eglise cent lays et plus, et s'il estoit eminent peril, il seroient pour un II^c, car les gens du pays venroient a Reims en sauveté qui feroient guet et garde, *verbi gratia* ils ne sont a Reims de gens d'eglise pas *potentes ad arma* plus de L, et ils sont de lays V^m qui sont sincquante fois cent: ainsi sont pour ung cent;

» *Item*, et se on parle des autres gens d'eglise *impotens ad arma* que eulx comptés ils sont plus; aussi sont les lays plus de dix mil a tout compter. »

Cette curieuse page offre sûrement des exagérations dans le sens des forces de la milice bourgeoise, mais elle rend assez bien compte du groupement des corporations à Reims au commencement du XVe siècle. Le départ des hauts dignitaires du Chapitre, qui est signalé comme une cause de ruine pour le clergé, était, d'un autre côté, une occasion favorable pour l'essor des ambitions du tiers-état. Les démêlés des laïques et des clercs, relativement au service militaire, expliquent ainsi la part de plus en plus large laissée au pouvoir civil dans l'organisation de la cité.

En résumé, si imparfaites que soient ces recherches sur la période qui s'étend du XIVe au XVIe siècle, elles présentent, en dehors des conjectures plus ou moins plausibles, une suite de chiffres précis qui accusent à Reims, savoir : En 1416, d'après un *factum* du clergé, 2,600 feux en général; — en 1416, d'après les Lettres de Charles VI, 2,000 feux taillables; — en 1481, d'après une note de Foulquart, 1,101 mesnagiers contribuables; — en 1482, d'après une note de Rogier, 10,678 habitants, plus 2,000 pau-

Digitized by Google

vres gens ; — en 1495, d'après le Livre des Conclusions, 12,000 habitants ou environ ; — enfin en 1500, d'après le même Registre du Conseil, 10,180 bouches à nourrir. Nous livrons ces chiffres aux interprétations des érudits, retenant toutefois cette conclusion, que Reims avait, au commencement du XVIe siècle, dix à douze mille habitants.

§ 4. *Population des campagnes et localités disparues depuis le Moyen-Age.*

Aucun document ne permet de donner ici l'évaluation en feux des habitants de chaque village avant le XVIIe siècle : le champ reste ouvert aux conjectures générales, d'ailleurs très vraisemblables, qui supposent l'existence d'une population rurale nombreuse et aisée avant la guerre de Cent ans. Avec le XIVe siècle commença pour le pays rémois, comme pour tous ceux qui l'environnent, une série de désastres et de ruines, qui se prolongèrent de l'invasion anglaise à la Ligue, à la Fronde, et même au-delà, ne laissant guère d'intervalles de prospérité que durant la première moitié du XVIe siècle, le commencement et la fin du XVIIe et quelques périodes du XVIIIe (1). Il faut arriver au milieu de notre siècle pour trouver un notable accroissement, qui est lui-même en voie de s'amoindrir, du moins en ce qui concerne les localités purement agricoles.

Cet aperçu serait confirmé par l'histoire de chaque commune : à l'aide de quelques exemples, il est facile d'en établir du moins les phases principales. Le

(1) La ville de Reims avait 5,000 feux en 1726, et 7,327 en 1773. — Les localités qui composent aujourd'hui son arrondissement avaient 16,221 feux en 1726, et 16,894 en 1773. *Voir le Tableau IV à l'Appendice.*

Digitized by Google

Dauphin (plus tard Charles V) accorda, en août 1358, des lettres de rémission, à la suite de la Jacquerie, aux habitants de Saint-Thierry, Pouillon, Villers-Sainte-Anne, Chenay, Chalon-sur-Vesle et Villers-Franqueux, dans lesquelles il constatait que les courses des nobles et gens d'armes, qui chevauchaient continuellement à travers ces villages, en avaient causé la ruine et l'abandon (1). Les rois de France, qui commençaient à lever régulièrement des impôts sur les feux ruraux, s'efforcèrent d'assurer le calme qui pouvait seul procurer la richesse aux campagnes. Un siècle plus tard, après les effroyables calamités de la guerre de Cent ans, Charles VIII accordait le même regard de protection à une requête tendant à l'exemption des aides sur le vin amené à Reims, et présentée par les « manans et habitans des villages et paroisses de Chamery, Ville Domenge, Rilly, Hermonville, Verzy, Berru, Ludes, Villers Marmery, Villers Franqueux, Brimont, Trigny, et leurs adherens demourans a une, deux, trois ou quatre lieues de Reins, consors en ceste partie. » Ils exposaient au roi « combien lesdis supplians qui sont gens de basse condicion et demourans en plat pays, ayent pluseurs grans charges et affaires a soustenir et porter, tant pour l'entretenement, refection et redifficacion de leurs eglises parrochielles, maisons, hostelz, habitacions et domicilles, que allocasion des guerres et divisions qui ont eu cours, ont esté derroutes, demolies et abatues; depuis lesquelles et qu'elles sont cessées, ils

(1) « Pour lesquelles choses (rançons et pillages), il a convenu tous lesdits habitans desdites villes aller demeurer hors d'icelles, mais sont les maisons demeurées vagues et les biens perissent aux champs et aussi les autres héritages demeurent gâtés, dont très grand dommage et inconvenient pourrait suivre, car le pais en pourroit être desert. *Histoire de la Jacquerie*, par E. Bonnemère, in-18, Paris, 1879, p. 145. — Cf. la dépopulation de l'Election de Reims en 1490; VARIN, *Arch. législ.*, Statuts, T. I, p. 842.

Digitized by Google

ont esté et sont encores a presens contrains a reffaire et reparer leurs dictes eglises, hostelz, maisons et domicilles.... (1). » L'examen des églises de tous les villages des environs de Reims indique bien les nombreuses restaurations de la fin du xve et du commencement du xvie siècle : presque nulle part on n'y rencontre d'édifices civils antérieurs à cette époque, signe évident des ruines et de la misère que subirent alors les populations rurales (2).

Il leur était réservé d'en subir une égale au milieu du xviie siècle, alors qu'ils avaient pansé les blessures de la Ligue, dont Henri IV fut l'heureux pacificateur. Voici, en effet, parmi tant d'autres pièces analogues, la *Requête des fermiers de Saint-Thierry du 21 août 1652, pour obtenir la cessation de leur bail, veu la misère causée par le ravage et le séjour des armées :* « Depuis 1650, disent-ils, il est arrivé que les ennemis de l'Estat sont entrés dedans le royaume par la province de Champagne, y ont demeuré un fort long temps, pris et assiégé des villes, fait fuir et tuer la pluspart des habitans des villages et hameaux, les autres morts de faim ; pendant quoy les armées du roy, commandées par le sieur mareschal Praslin et autres, ont aussy seiourné et demeuré en ladite province, au moyen de quoy icelle est entierement ruinée, en telle sorte qu'il n'y est pas resté le tiers des habitans d'icelle, sont demeurées toutes les terres sans être labourées, semées et cultivées, les vignes sans être façonnées, le tout procéddant de la

(1) *Archives de Reims*. Lettres de Charles VII du 10 février 1455. — Cette mention et plusieurs autres m'ont été signalées par M. L. Demaison.

(2) Les églises des xiie et xiiie siècles sont très fréquentes : on n'en rencontre pas du xive, mais en revanche la première moitié du xvie siècle vit restaurer et surtout orner la plupart de nos édifices ruraux.

Digitized by Google

misère et nécessité qui est en ladite province .. (1). »
Laissant de côté l'exagération possible dans les termes, on devine à ce langage l'état lamentable de la région aux époques calamiteuses, et par conséquent l'abaissement notable de la population en ces jours néfastes (2).

Il est une autre manière de constater l'appauvrissement des environs de Reims à ces dates meurtrières, c'est de compter les villages disparus. La liste des localités taxées en 1363 pour les aides royaux, quoiqu'elle ne relate pas les dépendances du comté de Champagne et du Rethélois, énumère cependant la presque totalité des communes de l'arrondissement actuel ; or, il s'en trouve six dont le nom et jusqu'aux derniers vestiges sont éteints aujourd'hui, à savoir : *Gehery*, près Loivre, *Mont-St-Pierre*, près Thillois, *Brimontel*, près Brimont, *Ruffy*, près Bétheny, *Ardennay*, près Prosnes, et *Moucheri*, près Beine. On pourrait joindre, à ces villages anéantis, d'autres localités, hameaux ou paroisses, également rayés de la carte : *Toisy*, près Bouleuse (3), *Thourrizet*, près Bétheny, *Fossé* et *Roquincourt*, près Courcy, *Villers-Ste-Anne*, près Merfy, *Marqueuse*, *Burigny*, *Courtmartin* et *La Neuville*, près Witry (4), etc... Il ne peut

(1) *Archives de Reims*, Fonds de S.-Thierry, Renseignements, liasse 6, pièce non cotée. Ce document, que nous croyons inédit, relate aussi l'envoi des charités de Paris, qui se montaient à 150 mille livres par an, pour subvenir à la détresse de la Champagne. — Cfr. les lettres du s^r Audry, lieutenant des habitants de Reims, *Mémoires de Coquault*, par M. Loriquet, T. II, p. 583.

(2) Au sujet des épidémies, Oudard Coquault mentionne, sous l'année 1651 : « En nos villages de la Montagne et Champagne, y en a beaucoup réduitz à présent à moictié du monde ; et en ceste ville (de Reims) il est mort bien deux mille personnes. » *Mémoires de Coquault*, 1875, T. I, p. 178.

(3) Note mss. du curé de Bouleuse, envoyée à M. Hillet. *Archives de Reims*, 1783, papiers non classés.

(4) Consulter, sur ces derniers groupes d'habitations, l'*Histoire de Witry*, par M. Dessailly, in-8°, 1870, avec carte du territoire de chacun d'eux, p. 16 à 66. — Cfr. *Histoire du Châtelet-sur-Retourne*, par M. Portagnier, in-8°, 1874, p. 54 et 385.

Digitized by Google

rentrer dans le cadre de cette étude d'approfondir la date et les causes de ruine particulières à chacune de ces localités; voici du moins quelques indications en ce qui concerne les plus voisines de Reims.

Ruffy et Ardennay ont été détruits par la guerre de Cent ans, et ne laissaient aucune trace d'habitations dès le commencement du XVIIe siècle. Au contraire, Gehery, Brimontel, Villers-Ste-Anne et Burigny étaient encore portés sur les registres de l'Election en 1620, et leurs terroirs eurent des limites jusqu'à la Révolution (1). Lorsque Maurice Le Tellier ordonna, le 6 juin 1676, la démolition de l'église de Brimontel, il constata que le service divin n'y avait été fait de mémoire d'homme, « n'y ayant eu depuis plus d'un siècle ny maisons, ni bastimens sur ce triège (2). » La ruine de Villers-Ste-Anne fut, de son côté, constatée en 1651, par les religieux de Saint-Thierry, qui réclamaient la cloche de sa chapelle encore debout : « Lequel village, disaient-ils, est à présent entierement ruiné et desmoli et sans aucun habitant dès il y a dix ans ou environ, et ne reste que la chappelle... » Cette dernière fut aussi abattue en 1659, sur l'ordre de l'abbé de Saint-Thierry, « attendu que les soldats et autres mauvais garnemens s'y retiroient pour espier les passants (3). »

Beaucoup d'autres paroisses de la région subirent le choc des invasions et des guerres incessantes qui,

(1) *Archives de Reims*, F. de l'Archevêché, Terrier, Renseignements, 10 septembre 1780, bornement du terroir de Ruffy avec celui de Brimontel.

(2) *Archives de Reims*, Chapitre N.-D., Brimont, liasse 2, n° 5. Ordonnance de M. Le Tellier.

(3) *Archives de Reims*, F. de Saint-Thierry, Renseignements, liasse 6. — Les religieux de Saint-Thierry et les habitants de Merfy eurent des démêlés au sujet de la cloche et du calice de Sainte-Anne, que les premiers « avaient sauvé du pillage durant le fort des guerres. » On trouve des plans avec une vue de la chapelle en ruines du 15 avril 1667.

Digitized by Google

aux XVe et XVIIe siècles, accablèrent toute la Haute-Champagne. Aux moments les plus périlleux, les habitants des villages se cachaient dans les souterrains ou se retiraient avec leurs bestiaux derrière les remparts de Reims, et l'on juge des risques courus par leurs habitations ainsi abandonnées. Dans quelle proportion ces localités disparues concouraient-elles à l'accroissement de la population? Ce problème, encore peu étudié dans les travaux de topographie historique, doit être un sujet de recherches minutieuses pour tous ceux qui approfondissent l'étude de nos antiquités rurales.

§ 5. *Les Communiants aux XVIIe et XVIIIe siècles.*

En dehors de ces considérations sur les époques de ruine générale ou sur les localités disparues, les renseignements vraiment précis sur la population des paroisses nous sont transmis par l'énoncé de leurs communiants. Les *communiants* sont les membres de la communauté, de l'un et de l'autre sexe, au-dessus de l'âge de la première communion : ils représentent près des trois quarts du total des habitants, en tout cas plus des deux tiers. Si l'évaluation absolument précise est impossible à obtenir, on peut toutefois s'en rendre un compte approximatif par ce calcul de l'abbé Bauny, qui fixait, en 1777, les 234,000 communiants du diocèse de Reims comme l'équivalent de 300,000 âmes au moins. En outre, la comparaison des chiffres relevés à la fin du XVIIe siècle par Maurice Le Tellier, avec ceux obtenus par le questionnaire adressé au clergé un siècle plus tard, donne lieu à de curieux rapprochements et à des appréciations, sinon rigoureuses, du moins authentiques dans leurs bases. Telle est la raison d'être du

Digitized by Google

tableau donné en appendice, qu'il est inutile de commenter, puisque tout son intérêt consiste dans les deux chiffres obtenus pour chaque paroisse vers 1675 et vers 1775 (1); par sa rédaction seule, ce tableau offre encore l'avantage de grouper toutes les communes de l'arrondissement actuel suivant les divisions ecclésiastiques en archidiaconés et doyennés, usitées jusqu'à la Révolution, et avec le titre de leur vocable, très intéressant pour leur histoire.

Le nombre des communiants indiqués par l'archevêque Le Tellier est emprunté aux fameuses notes qu'il rédigea dans ses tournées pastorales (2). Celui que nous offre le Pouillé de Bauny, provient d'une source non moins pure, puisqu'il fut exprimé par chaque curé dans les réponses au Questionnaire très complet qui lui fut adressé en 1774 (3). Comme un certain nombre de localités du canton de Châtillon relevaient du diocèse de Soissons, il a été impossible de trouver sur elles les mêmes renseignements aux mêmes dates, mais l'on y supplée en donnant le chiffre inscrit au Pouillé rédigé en 1783 par le chanoine Houiller (4). Il eût été facile de joindre les mentions des communiants, données à différentes époques du XVIIIe siècle dans les divers pouillés anonymes, si les chiffres officiels n'avaient paru seuls avoir ici de la valeur.

(1) Tableau III. — Il existe, à la Bibliothèque de Reims, un registre de visites, donnant le chiffre des communiants des paroisses en 1663 et années suivantes, mais les mentions sont irrégulières et confuses.

(2) *Bibliothèque nationale*, mss.. Fonds Français, 6025, 6026.

(3) *Arch. dép. de la Marne*, série G, Arch. de Reims, Visites des doyennés. — Le Pouillé de Bauny, précieux document inédit, dont il n'existe que 3 ou 4 copies, se trouve en 5 vol. in-8°, à la Bibliothèque de l'archevêché de Reims. La Ville n'en possède même pas une copie.

(4) Document reproduit par D. Noël, dans sa Notice sur le canton de Châtillon-sur-Marne, *Almanach-Annuaire de Matot-Braine pour 1875 et 1876*, p. 88 et 37.

Digitized by Google

En ce qui concerne Reims, il est constant que la ville contenait, en 1680, un total de 22,704 communiants, « soit environ 33,000 habitants en tout, » et que l'on y retrouva, en 1775, un total de 23,740 communiants, c'est-à-dire une population du même chiffre d'habitants à peu près. Au contraire, les paroisses rurales augmentèrent sensiblement, presque toutes, dans cet intervalle, suivant une proportion qui saute aux yeux (1). Cette différence s'explique d'elle-même par ce que nous savons des horreurs qu'éprouvèrent sous la Fronde la plupart des villages, tandis que Reims était exempt des ruines de la guerre (2). Les pestes de 1624, 1651 et 1668 furent les calamités de la ville au XVIIe siècle, et dans le siècle suivant elle subit une crise industrielle et commerciale, dont elle se releva seulement sous Louis XVI. Quant aux campagnes, elles se rétablirent à peine sur la fin du XVIIe siècle, et un grand nombre ne se repeuplèrent que dans le cours du XVIIIe siècle.

§ 6. *Divers recensements dans les deux derniers siècles, opérés par l'Intendant et la Gabelle.*

Les recensements des feux opérés en 1629, en 1726 et en 1773, fournissent une étude comparative non moins intéressante que celle des communiants : ils offrent en effet, en multipliant les feux par 4 1/2, le

(1) Il est impossible de faire le total des communiants dans toutes les communes de l'arrondissement, parce que treize d'entre elles étaient du diocèse de Soissons.

(2) Coquault dit qu'en 1652 « les villages sont désertz et démoliz.... car les trois quarts du peuple estoient mortz, soit de maladie provenue de leur affliction et disette, et beaucoup par le glaive. » Au contraire, en 1665 et en 1667, il constate à Reims que « nostre peuple est abundant, et que les mendiants pullulent. » *Mémoires cités*, p. 210, 530, 475 et 527.

Digitized by Google

chiffre des individus de tous âges et de toutes classes composant les foyers ou ménages de chaque paroisse.

L'indication des feux en 1629 est empruntée au registre de la taille de cette année : leur nombre est écrit à la main en chiffres romains en regard du nom imprimé des localités (1). Malheureusement il y a quelques omissions, celle de Reims en particulier, qui laissent des lacunes irréparables (2). — Un travail plus complet s'élabora au début du XVIIIe siècle, et nous valut les données positives des Dictionnaires de Saugrain (3) et de l'abbé Expilly (4), que l'on peut regarder comme offrant les plus sérieuses évaluations. La préface de ce dernier ouvrage est féconde en renseignements sur la population totale de la France, que Vauban estimait être, en 1700, de 19 millions 94 mille 146 personnes. — Enfin, quinze ans seulement avant la Révolution, l'Intendant de Champagne fit dresser un dénombrement général de toute la province, offrant le tableau des propriétés foncières, de la population et des principales productions. Comme son titre l'indique, ce relevé monumental avait pour but de fournir des *Eclaircissements relatifs à l'appréciation des récoltes*, c'est-à-dire, de prévenir le retour d'une affreuse disette (5).

(1) *Archives de Reims*, Papiers de l'Election de Reims non classés, *Minutte des Tailles de l'année 1629*. Cf. *Appendice IV*.

(2) En 1615, on comptait à Reims 4,346 feux contribuables. V. *Appendice* III.

(3) *Dictionnaire universel de la France ancienne et moderne*, par Cl. Marin Saugrain, dirigé par l'abbé des Thuilleries. Paris, Saugrain, 3 vol., in-fol°. 1726. — *Nouveau dénombrement du Royaume*, in-4°, Saugrain l'aîné, 1720.

(4) *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France*, in-f°, Paris, 1762. — Un dossier des Archives de la Marne est indiqué comme ayant servi de matériaux à cet ouvrage. Série C, 425. — *Appendice* VI.

(5) *Archives de la Marne à Châlons*, Fonds de l'Intendance, C, 430. — Registre de 91 feuillets gr. in-f°, donnant pour chaque localité le nombre des feux, des habitants, des bestiaux, des laboureurs, des terres cultivées et incultes, des grains, boissons et autres produits récoltés année moyenne.

Digitized by Google

Laissant de côté dans cette mine inexplorée des plus féconds documents, ce qui concerne l'état agricole ou commercial de la région, il nous suffit d'y rencontrer le nombre des feux divisés en ecclésiastiques, nobles et roturiers, et celui des habitants classés suivant les sexes, au-dessus et au-dessous de sept ans. En rapprochant ces chiffres de 1773 de ceux de 1629 et de ceux de 1881, nous obtiendrons le plus vaste état comparatif qu'il soit possible de dresser. Ses principaux éléments ont déjà été employés par M. Chalette pour la statistique de la première moitié du siècle, et notre travail ne peut prétendre qu'à agrandir et à compléter jusqu'à nous les laborieuses compilations de cet auteur (1).

Une autre source de renseignements spéciaux à la ville de Reims, les dénombrements annuels de la Gabelle, donnent le tableau des habitants de 1742 à 1777 (2). On y constate un abaissement notable de la population au milieu du XVIIIe siècle, fait d'ailleurs noté dans un registre de copie de lettres du Conseil de ville, où se trouve cette mention à la date du mois de février 1765 : « La population de la ville de Reims, non compris les enfants au-dessous de huit ans, est de 22,254 âmes. On dit que la population est diminuée de plus d'un tiers » (3). La même observation est consignée dans une réclamation de la Ville, en 1764, au sujet de l'accroissement de l'impôt de la capitation (4). Si dans le cours du dernier siècle, la popu-

(1) *Précis de statistique générale du département de la Marne*, par J. Chalette. Atlas in-4°. Châlons, 1844, p. 37.

(2) Les relevés de la Gabelle, l'impôt du sel, sont donnés à l'Appendice, Tableau VI, avec l'Etat de 1765 et les calculs d'Expilly.

(3) *Archives de Reims*, Reg. de copie de lettres, fol. 48, v°, février 1765.

(4) « La ville de Reims doit payer en 1762 pour capitation 61,200 livres, tandis qu'elle n'en a payé que 42 à 43,000 au temps de sa plus grande population. » *Archives de la Marne*, à Châlons C. 324 (1763-64).

Digitized by Google

lation urbaine s'abaissa sensiblement, elle retrouva néanmoins en 1790 l'équivalent de 1700, c'est-à-dire environ 30,000 habitants, chiffre qu'elle dépassa peu jusqu'en 1830 (1). Malgré les crises de toutes sortes, Reims s'est donc accru lentement, sans que rien par conséquent ait pu faire présager l'essor contemporain (3).

§ 7. *Registres paroissiaux et relevés du mouvement de la population en 1773.*

L'un des progrès civils les plus appréciables de l'ancien régime fut la création des registres constatant dans chaque paroisse l'état des personnes : le clergé, le seul corps capable de généraliser une telle mesure, accepta l'initiative du pouvoir et réalisa sous sa direction, à partir de la fin du XVIIe siècle, une tenue régulière et légale des registres qui préludaient à notre Etat-civil. Ce fut un service public d'une portée immense pour la sécurité des familles et le bon ordre social : aussi, songea-t-on bientôt à utiliser les dépôts de ces actes aux greffes des bailliages, pour constater officiellement le mouvement de la population. A Reims, les premiers registres datent de 1571, mais ils ne relataient alors que les naissances, et ils ne furent étendus aux mariages et aux

(1) Nos conclusions sont identiques à celles de M. E. Garnier; sauf en ce qui touche les conséquences de la révocation de l'Edit de Nantes, si fâcheuses en tant d'endroits, mais sans portée à Reims, la ville de la Ligue où le peuple et la bourgeoisie étaient restés universellement catholiques. Voici d'ailleurs ses calculs : « De 1500 à 1600, la population flotta entre 18 à 22 mille âmes. En 1685, grâce à l'élan donné par Colbert, elle s'éleva à près de 30 mille, chiffre que la révocation de l'Edit de Nantes ramena à 22 mille en 1695. Reims se releva lentement de ce désastre pour arriver à 26 mille âmes en 1763 et à 30 mille en 1790. » *Histoire commerciale de Reims*, par E. Garnier, dans les *Notices sur Reims*, in-12, 1880, p. 350.

Digitized by Google

décès que depuis 1671. C'est également la date des plus anciens registres de la plupart des villages, et si quelques-uns remontent avant la Fronde, c'est une exception assez rare (1). Tous ne devinrent rigoureusement exacts qu'en 1737, à la suite d'une énergique impulsion du pouvoir civil et de la Déclaration du 9 avril 1736, qui produisit les meilleurs effets.

De 1690 à 1701, et de 1752 à 1764, l'Intendance fit exécuter le dénombrement des mariages, des naissances et des morts dans chaque paroisse des Elections de Châlons et de Reims. Ce qui activa le mieux ce travail fut l'intérêt qu'y prit le contrôleur général Terray : sa lettre à M. Rouillé d'Orfeuil, intendant de Champagne, le 14 août 1772, ainsi que les états qui l'accompagnent, serviraient encore de modèle pour les travaux analogues de statistique. Necker envoya aussi, en 1778, les instructions les plus détaillées aux greffiers des bailliages, pour qu'ils donnassent toute la clarté possible à leurs tableaux annuels. Ces actes, dignes d'une administration éclairée, nous sont conservés dans une liasse des Archives du Palais-de-Justice de Reims, qui contient du reste les renseignements les plus clairs sur la population de la ville et du bailliage royal de Reims de 1770 à 1788. On y trouve notamment les Etats des naissances, mariages et morts de toutes les localités dépendant de cette juridiction, pour chacune de ces dix-huit années. Les chiffres sont distincts pour chaque sexe, et les paroisses sont rangées par ordre alphabétique. D'autres relevés donnent l'Etat des suppliciés, qui comp-

(1) GERUZEZ, *Description de Reims*, p. 677. — A Cormontreuil les registres commencent en 1627. Ceux de 1688 à 1691 ont pour couvertures les pages d'un missel noté du XIVe siècle, et celui de 1758 une charte de 1270. Rien n'est plus curieux à explorer que ces archives de l'Etat-civil dans chacune de nos mairies ou au Greffe du Tribunal civil qui conserve les doubles.

Digitized by Google

tait à Reims, en 1775, trois hommes et une femme; l'Etat des professions et morts des religieux dans les couvents (1); l'Etat des naissances et décès à différentes dates depuis 1731, dans la ville de Reims (2). Enfin, les observations envoyées du ministère au sujet des tableaux de 1778, offrent en marge les réponses faites par le greffier, M. Féval, qui donne, entre autres curieux documents, la statistique des hôpitaux de Reims en 1776, 1777 et 1778; cette pièce, que l'on trouvera à la suite de cet essai, pourra fournir l'objet d'un parallèle avec la mortalité actuelle de nos établissements hospitaliers (3).

C'est à l'aide de cette précieuse liasse qu'il est possible de confronter le mouvement de la population en 1881 et en 1773, années qui fournissent également le chiffre des habitants. L'examen comparatif des totaux relativement à cette population peut devenir l'objet de calculs divers, tous fort instructifs, dont il se dégage, croyons-nous, cette donnée générale : la mortalité s'est abaissée depuis un siècle, mais la natalité a diminué dans une égale proportion.

A ce propos, il convient de signaler l'Edit royal de 1666 en faveur des mariages (4), qui accordait une décharge d'impositions aux pères de famille de dix enfants vivants. Quoique révoqués en 1683, ces privilèges ou exemptions reparaissent un siècle plus

(1) En 1785, il y eut dans tous les chapitres, couvents et hôpitaux de Reims, 14 professions et 18 morts. — En 1786, il y eut 12 professions et 13 morts. — En 1787, 17 professions et 10 morts.

(2) Cfr. *Archives de la Marne*, à Châlons, C. 425, 426, 429.

(3) Appendice, tableau V. — Voir sur les Hôpitaux de Reims à la fin du dernier siècle, VARIN. *Arch. législ.*, Statuts, 1er vol., p. 129.

(4) Concession de privilèges et exemptions à ceux qui se marient avant ou pendant leur 20e année jusqu'à 25 ans, et aux pères de famille ayant dix à douze enfants. Novembre 1666. *Recueil général des anciennes lois françaises* par Isambert,... T. XVIII, p. 90 et XIX, 43.

Digitized by Google

tard : l'Intendant de Champagne accorda diverses faveurs à ces intéressants contribuables, selon un état individuel donnant la profession, les ressources et les charges de chacun d'eux, à partir de 1768 jusqu'en 1787. Ces dossiers permettraient de dresser une évaluation assez exacte de la fécondité des mariages, et eut-être aussi d'apprécier la part légitime de protection que l'Etat pourrait encore réserver, de nos jours, aux familles contribuant le mieux à développer la force matérielle, et partant la prospérité du pays (1).

La moyenne des habitants par feux, c'est-à-dire la moyenne d'individus par familles, tend à décroître, surtout en ville, ainsi qu'il résulte de la comparaison du dénombrement de 1773 avec celui de 1881 :

En 1773, Reims avait 7,327 feux pour 27,554 habitants, soit 4 habitants par feu.

En 1881, Reims a 30,102 ménages pour 90,496 habitants résidants, soit 3 habitants par ménage.

En 1773, l'arrondissement avait 16,970 feux pour 64,822 habitants, soit 4 habitants par feu.

En 1881, l'arrondissement a 27,960 ménages pour 91,289 habitants, soit 3 habitants 1/3 par ménage.

La leçon pratique se dégageant de ces chiffres, c'est que nos mœurs, comme nos lois, doivent tendre à sauvegarder la famille, en resserrant les liens du mariage, en maintenant la vie commune des parents et des enfants, que trop de causes de dissolution tendent à briser au sein de grandes agglomérations (2).

(1) *Archives de la Marne*, à Châlons, C. 938 (1666-1788), liasse dont les principaux documents sont analysés dans l'*Inventaire sommaire*, p. 261.

(2) La Marne vient au 4e rang, après la Seine, le Calvados et l'Eure, parmi les départements où les séparations de corps sont le plus fréquentes, *Journal officiel* du 5 Septembre 1882, séance du 2 Septembre de l'Académie des Sciences morales et politiques.

Digitized by Google

§ 8. *Résumé des variations de la population rémoise.*

Un coup d'œil d'ensemble doit résumer ici trop de multiples détails. La ville de Reims, après avoir subi une sensible diminution dès la fin du XIVe siècle par suite des désastres de la guerre de Cent ans, retrouvait, à la fin du XVe siècle, une population d'environ douze mille habitants. Ce chiffre était encore le même au début du XVIe siècle, et nos recherches n'ont pas abouti pour en suivre la progression jusqu'au commencement du suivant. Les troubles de la Ligue produisirent-ils un abaissement notable? Rien ne nous l'a indiqué, mais en 1615, la ville comptait de quatre à cinq mille feux contribuables, c'est-à-dire plus de vingt mille habitants.

Au cours du XVIIe siècle, malgré les pestes et le choc des guerres de la Fronde, si fatales aux villages voisins, Reims s'augmenta au point de fournir, en 1683, d'après le relevé des communiants, plus de trente mille habitants. Telle fut la moyenne conservée pendant un siècle et demi. La progression due à l'essor de l'industrie favorisée par Colbert, tient sans doute une large place dans ce développement, mais il serait difficile de la préciser (1). Elle se maintint quelque temps, à en juger par les calculs d'Expilly qui constatent, de 1690 à 1701, le même chiffre de population (30,344). La révocation de l'Edit de Nantes, qui infligea de si cruelles pertes à la France, n'a pas laissé à Reims de conséquences

(1) La collection de l'Intendance, aux Archives départementales à Châlons, possède le précieux mémoire rédigé en 1697, par l'intendant Larcher pour l'instruction du duc de Bourgogne. Sa publication permettrait sans doute de mieux connaître cette période, mais il ne donne malheureusement aucun détail statistique et ne dit pas un mot de la population. *Note de M. Pélicier, archiviste de la Marne.*

Digitized by Google

appréciables (1), car à la suite de sa promulgation, il y avait encore trente mille habitants ; il se produisit plus tard, et pour d'autres causes que nous ignorons, une diminution qui s'accentua surtout au milieu du XVIIIe siècle. Les tableaux de la Gabelle indiquent le même total, à peu près, jusqu'en 1763. Il y avait alors un abaissement de trois à quatre mille habitants, qui dura jusque vers 1780, où l'équilibre se rétablit pour ne plus diminuer avant la Révolution.

Les calculs comparatifs d'Expilly et les registres de la Ville affirment le notable ralentissement du dernier siècle. « La ville de Reims, disait ce géographe en 1762, est une de celles où la population a perdu un neuvième environ de son chiffre depuis 1700. Le plat-pays de la province a aussi perdu, mais pas autant en proportion que dans toutes les villes de Champagne. » Quant aux magistrats, ils constataient avec regret cette perte, alors que les impôts augmentaient ainsi que les privilégiés. Il resterait à rechercher les causes de ces douloureux problèmes que tous les âges ont connus, sans pouvoir les résoudre autrement que par la patience et l'espoir du relèvement.

(1) Les archives de Reims n'ont aucun document sur une exécution locale de cette impolitique mesure ; M. Le Tellier n'en parle pas davantage, et l'on peut en conclure qu'elle resta *ici* lettre morte en l'absence de protestants. Ces derniers, dans notre région, appartenaient plutôt à la noblesse ou aux classes rurales qu'au commerce rémois. Rien ne prouve que Colbert ait attiré à Reims de nombreux manufacturiers de la religion réformée, dont les ateliers se fussent fermées en 1685. En attendant d'autres données précises, il suffit de consulter l'*Etat des fugitifs calvinistes et religionnaires de Champagne en 1685*, pour se convaincre que Reims, à la différence de Sedan et de Châlons, ne dût subir alors, pour ce motif, aucune perte sensible dans sa population : je n'ai pas trouvé, en effet, dans ces longues listes d'émigrés, de familles indiquées comme fugitives de Reims. *Revue de Champagne et de Brie*, T. III, 1877, p. 340 et 429, T. IV, 1878, p. 101 et 186.

Digitized by Google

Les historiens de Reims (1) ont été en général préoccupés davantage des institutions, des monuments et des hauts personnages de la cité que de la vie populaire : aussi n'ont-ils donné que de superficiels renseignements sur les variations du nombre de ses habitants ; il est même des récits fantaisistes et plaisants, comme celui du repeuplement tenté par Charles VIII au moyen des gens d'armes de la garnison, qui ont défrayé les essais de statisque. Pour ce grave sujet, il vaut mieux recourir à l'histoire qu'aux gais propos de Coquillart.

En attendant mieux à l'aide de documents anthentiques, voilà l'aperçu sommaire des variations subies par la population de l'une des plus célèbres cités de l'ancienne France, qui en ressentit toutes les blessures comme elle en partagea tous les triomphes. Elle a vu Jeanne d'Arc, victorieuse des Anglais, Henri IV, pacificateur de la Ligue, et Mazarin domptant la Fronde, délivrant tous les trois nos ancêtres des plus terribles fléaux qui les aient assaillis. Reims a repris dans la France contemporaine une place non moins grande par son activité industrielle, et sa situation, après de nouveaux malheurs, va la rendre, comme au XIVe siècle, l'un des boulevards de la patrie.

(1) Pr. Tarbé, *Reims, ses rues et ses monuments*, 1844, p. 14.

Digitized by Google

CHAPITRE TROISIÈME

La Population depuis 1789

Essor de Reims : ses habitants de 1789 à 1881, leur nombre, leur origine, leur nationalité, leur état-civil. — Péril des grandes agglomérations, mortalité infantile. — Population et prospérité respective des cantons de l'arrondissement de Reims : dangers de l'émigration rurale, son point de départ, ses effets. — Le choléra en 1832. — Densité de la population. — Mouvement de la population comparé en 1881 et en 1773 : la durée moyenne de la vie augmente, les naissances diminuent. — Nécessité de sauvegarder de plus en plus l'existence humaine et surtout celle des enfants.

§ 1. *Essor et développement de la ville de Reims depuis la Révolution.*

Il était réservé à la seconde moitié de notre siècle de voir la ville de Reims retrouver, bien au-delà de ses remparts du Moyen-Age, l'extension de la ville et des dépendances gallo-romaines. Jusqu'en 1830, l'augmentation du chiffre des habitants avait été normale et régulière ; depuis cette époque, particulièrement depuis 1856, l'accroissement, uniquement dû à l'immigration, a pris des proportions énormes, suffisamment expliquées d'ailleurs par l'essor prodigieux de l'industrie manufacturière. Déjà en 1845, M. Louis Paris avait pu dire, à l'ouverture du Congrès scientifique : « L'esprit éminemment actif des habitants de Reims s'est tout-à-coup développé dans des proportions telles, que la prospérité actuelle du pays dépasse, et de beaucoup, ce qu'elle a jamais pu

Digitized by Google

être de mémoire d'homme! D'immenses établissements d'industrie ont été créés sur tous les points, et de là sont descendus sur le peuple indigent des moyens d'existence qui lui étaient précédemment refusés (1). » Où est maintenant le Reims de 1845? Il a rompu encore bien d'autres barrières, et il est arrivé à un point qui semble être l'apogée (2).

A la fin de l'ancien régime, Reims avait environ 32,000 habitants : ce chiffre s'abaissa sous la République, se releva au début de l'Empire, puis descendit encore, et ne retrouva qu'en 1820 son équilibre habituel. Les recensements, régulièrement dressés à partir de 1806, présentent, avec les renseignements antérieurs, le tableau suivant des variations constatées en un siècle, de 1789 à 1881 :

En 1789	32.000	habit.	En 1831	35.971	habit.
En 1792	32.376	—	En 1836	38.359	—
En 1793	30.703	—	En 1841	39.146	—
En 1794	30.089	—	En 1846	43.905	—
En 1795	27.302	—	En 1851	45.754	—
En 1796	28.358	—	En 1856	48.350	—
En 1800	30.225	—	En 1861	55.808	—
En 1806	31.779	—	En 1866	60.734	—
En 1814	28.000	—	En 1872	70.434	—
En 1823	33.000	—	En 1876	81.328	—
En 1826	34.708	—	En 1881	93.823	—

Ces chiffres sont ceux des budgets communaux, sauf les deux derniers, qui représentent la population totale, c'est-à-dire l'agglomération urbaine sans distinction entre les passagers et les sédentaires. Les

(1) *Congrès scientifique tenu à Reims en septembre 1845*, Discours d'ouverture, p. 9.

(2) *Notices sur Reims*, 1880, REIMS, *ses principales institutions et ses accroissements successifs*, par M. Ch. Loriquet, p. 109 à 124.

Digitized by Google

longues périodes de paix ont favorisé le mouvement contemporain d'une manière absolument imprévue, hors de toute proportion avec les calculs des auteurs du commencement du siècle (1). Le 27 prairial an VIII (16 juin 1800), un Etat de la population de la commune de Reims donnait les résultats suivants (2) :

Hommes mariés ou veufs.....	6.662
Femmes mariées ou veuves.....	7.601
Garçons.....	6.387
Filles.....	8.598
Défenseurs de la patrie, vivants.....	977
Total.....	30.225 hab.

Au mois de décembre 1881, ces chiffres sont triplés :

Hommes mariés ou veufs.....	20.632
Garçons.....	25.899
Femmes mariées ou veuves.....	23.814
Filles.....	23.478
Total.....	93.823 hab.

§ 2. *Remarques sur la population et l'Etat-civil de Reims en 1881.*

Le contraste le plus frappant est celui qui résulte de l'origine des habitants : jadis l'immense majorité avait vu le jour dans l'enceinte de la ville, et aujourd'hui plus des deux tiers sont nés en dehors de ses murs. En chiffres ronds, il y a à Reims 28 mille en-

(1) GERUZEZ, *Description de Reims*, p. 677, Statistique de la population de 1790 à 1811. Cet auteur la fixe à 32,500 habitants en 1812, p. 680.

(2) *Archives de Reims*, Liasse de l'an VIII. — Cfr. pour 1792 à 1796, le Tableau XIbis de l'*Appendice*.

Digitized by Google

fants de Reims, contre 59 mille Français venus d'ailleurs et 6 mille étrangers. Beaucoup d'entre eux sans doute y ont fixé leur établissement définitif, mais combien d'autres, surtout dans la population ouvrière, ont émigré sans ressources et sans espoir d'un domicile durable. Là est le grand péril de cette absorption des campagnes par un centre industriel : ce dernier ne rendra jamais ce qu'il a reçu. « Dans l'état actuel de notre civilisation, écrivait récemment M. Raoul Frary, l'industrie use plus d'hommes qu'elle n'en fait naître. La campagne vaut mieux ; la terre est toujours une mère féconde, mais là même, il y a des dangers à signaler, une contagion à craindre.... (1). » Sages réflexions, qui se heurtent apparemment aux nécessités du travail comme aux inévitables transformations économiques, mais qui n'en sont pas moins opportunes à méditer en vue des améliorations de l'avenir !

Il est incontestable que la tendance des campagnards à émigrer vers les villes résulte du développement que prend l'industrie, concentrant de plus en plus ses forces et ses efforts sur ce point favorable qu'on nomme *une bonne place de commerce*. En outre, la hausse des salaires et les progrès des machines ont convaincu les industriels de la nécessité où ils étaient de faire travailler chez eux pour le tissage des étoffes dans un atelier unique, au lieu de répartir la besogne dans ces nombreux villages qui participaient autrefois, dans une si large mesure, à la fabrication rémoise. Dès lors, les ouvriers, jadis tisseurs à la main, qui prêtaient aux laboureurs un concours bien rémunéré pour les travaux de la moisson, ont dû quitter la vie champêtre, et dans un nou-

(1) *Le Péril social*, in-12, 3e édit., Paris, Didier, 1881. *La question de la population*, p. 339 à 349.

Digitized by Google

veau milieu, quitter aussi la vie de famille pour embrasser la vie commune des immenses manufactures. De ce mouvement sont nés, pour l'avenir de l'agglomération rémoise, deux périls, celui des logements et celui des enfants.

D'après le recensement de 1881, l'arrondissement de Reims, déduction faite du chef-lieu, et la ville de Reims seule, ont respectivement une population presque égale : en chiffres ronds, 93 mille habitants vivent en ville, et 91 mille dans les campagnes. Or, ces dernières ont, pour loger moins de ménages, trois fois plus de maisons que n'en compte la ville tout entière, car Reims a 8.360 maisons pour loger 30,102 ménages, tandis que l'arrondissement a 22,445 maisons pour loger 27,968 ménages. De la sorte, quoique dans une situation préférable aux autres centres industriels de France, Reims n'a pu réunir tant de familles d'ouvriers sans leur infliger de notables sacrifices sous le rapport de la salubrité et de l'indépendance des logements. De louables efforts ont été entrepris en vue de l'amélioration des maisons ouvrières, et cette année (1882) une société s'est formée pour la construction et l'aménagement de maisons distinctes et salubres destinées aux classes laborieuses. La vaste étendue de l'enceinte permettrait de résoudre ce problème plus avantageusement que partout ailleurs.

Si ces familles ont souffert de l'installation que leur offrait la ville, leurs enfants ont souffert plus encore dans leur santé et dans leur vie. La mortalité infantile est à Reims de 28, 37 0/0, c'est-à-dire qu'il y meurt plus du quart des enfants dans leur première année (1). Ce terrible résultat provient au-

(1) *Société protectrice de l'Enfance de Reims*, 6e Bulletin, année 1881-82, p. 7. — *Notices sur Reims*, 1880, *La population de Reims*, par M. le docteur Langlet, p. 428.

Digitized by Google

tant de l'éloignement d'un grand nombre de mères du foyer domestique, que des mauvaises conditions hygiéniques de beaucoup de ménages : l'ensemble de ces causes atteint des proportions considérables, puisque la grande industrie (manufactures et métallurgie) occupe plus du tiers des habitants (35,301), et que, pour 12,544 hommes, il y a 22,760 femmes ou filles qui dépendent de cette industrie. Bien méritoires sont les efforts qui tendront à restreindre le chiffre de la mortalité infantile, fléau contre lequel la Société de Charité Maternelle a lutté seule si longtemps avec la plus prévoyante sollicitude.

Au point de vue de l'état-civil, Reims occupe un bon rang relativement à la moyenne générale de la France, pour les mariages et les naissances, et un très mauvais rang pour les décès (1). Ces derniers sont, en effet, annuellement de 32 par mille habitants résidant à Reims, tandis qu'ils ne sont en moyenne en France que de 21. Au contraire, les naissances sont à Reims de 31 dans les mêmes proportions, tandis que la moyenne de la France est de 25. La nuptialité est également au-dessus de la moyenne, car elle est à Reims de 8,60 et en France de 7,05 seulement, par an et par mille habitants. Toutefois le gain n'équivaut pas à la perte.

Bien d'autres sujets d'études ressortent des chiffres que l'on trouvera plus loin : leur seul énoncé nous entraînerait au-delà de nos limites et ne pourrait rien ajouter aux graves enseignements que les pu-

(1) En 1882, il y a eu à Reims 2,950 naissances, 2,716 décès, dont 187 enfants présentés sans vie, et 809 mariages. — Les chiffres de la moyenne en France sont empruntés à M. Richet, *Revue des Deux-Mondes*, 15 avril 1882, p. 927.

Digitized by Google

plicistes ont exposés ailleurs (1). Il suffit de retenir ici ce fait, que les quarante-sept villes dont la population dépasse trente mille habitants, absorbent à elles seules près du sixième de la population de la France. La ville de Reims a eu sa part de profit dans ce mouvement général, mais le conservera-t-elle indéfiniment sans péril ? Les grands centres devraient souhaiter eux-mêmes le ralentissement d'un accroissement démesuré, s'ils tiennent à rendre leur prospérité durable aussi bien qu'à maintenir celle du pays qui les environne.

§ 3. *Les cantons de l'arrondissement de Reims, au point de vue du nombre de leurs habitants.*

L'arrondissement de Reims comprend trois sortes de localités, qui correspondent aux meilleures sources de la richesse publique : les localités viticoles, les localités industrielles et les localités agricoles (2). Les deux premières sont en voie de progrès, les dernières souffrent et s'appauvrissent en hommes et en éléments de travail. Depuis vingt ans, l'équilibre est rompu entre les moyens d'action de l'industrie et ceux de l'agriculture : pour s'en convaincre, il suffit de constater la diminution notable de la plupart des villages, de ceux du moins qui sont situés en dehors

(1) *Journal officiel* du 21 août 1882, p. 4,658, et du 30 août suivant, p. 4,806 : la *Revue économique*, de M. Mangin, et la *Statistique rurale*, de M. Bretagne, y résument sur ce sujet les plus instructives statistiques. — Voir aussi l'étude de M. Paul Leroy-Beaulieu sur la population, dans l'*Economiste français* du 1er avril 1883, celle de M. Ch. Richet, dans la *Revue des Deux-Mondes* des 15 avril et 1er juin 1882, et celle de M. Chervin dans la *Revue des Cours scientifiques*, 30 septembre 1882.

(2) L'arrondissement de Reims a une superficie de 170,416 hectares, dont 121,826 en terres labourables, le reste en bois, vignes et prairies. *Annuaire de la Marne pour 1853*, p. 94.

Digitized by Google

des riches coteaux où croît la vigne et des rives favorables à l'essor industriel. Les deux versants de la Montagne, qui vont de Verzy à Cumières, offrent l'image de l'abondance et du bien-être général ; il en est de même des rives de la Suippe et des localités les plus voisines de Reims, qui alimentent ses marchés. Mais les pays de la vraie Champagne, comme ceux des régions de la petite Montagne, ont perdu trop d'habitants pour qu'on les suppose dans la voie d'une pareille prospérité. Sans poser en principe que le chiffre de la population corresponde à celui de la véritable richesse, il faut admettre néanmoins qu'il y a entre eux une relation presque fatale : on aime à vivre là où le gain est assuré, la vie plus facile et la famille mieux à l'aise. Or, tandis que les trois cantons de Reims, ceux d'Ay et de Verzy augmentent, on voit sensiblement décroître ceux de Beine, de Châtillon-sur-Marne, de Fismes, et surtout celui de Ville-en-Tardenois (1). L'abaissement simultané de la valeur vénale et de la valeur locative des immeubles ruraux est une conséquence forcée de l'émigration qui décime ces régions. Cependant les progrès matériels et les bienfaits de la civilisation ont pénétré largement partout : l'instruction s'est vulgarisée ; la viabilité a facilité les communications et les échanges ; la poste dessert les moindres hameaux. Pourquoi les populations rurales, en un temps où il serait si commode pour elles de jouir des mêmes avantages qu'à la ville, perdent-elles l'amour du clocher, ce vieux sentiment si français ? Difficile et douloureux problème, que les mœurs plutôt que les lois

(1) Depuis 1876, sauf ceux de Reims, d'Ay et de Verzy, tous les cantons ont diminué : Beine a perdu 871 habitants, Bourgogne 1,009, Châtillon 193, Fismes 272, et Ville-en-Tardenois 324 Ce dernier canton a perdu en trente ans, de 1851 à 1881, 2,096 habitants.

Digitized by Google

pourraient résoudre, et dont nous ressentons les suites fâcheuses sans pouvoir les éviter !

La définition officielle du classement de la population est celle-ci : on considère comme *urbaine* la population totale de toute localité renfermant plus de 2,000 habitants agglomérés, et comme *rurale* toute commune renfermant un nombre d'habitants agglomérés inférieur à ce chiffre (1). Il n'y a dans l'arrondissement de Reims que quatre localités dépassant aujourd'hui le chiffre de 2,000 habitants, et voici le montant de leur augmentation de 1851 à 1881 :

REIMS a gagné.....	48.069	habit.
AY.....	2.094	—
FISMES.....	850	—
PONTFAVERGER.....	443	—
Au total, la population urbaine a gagné	51.456	habit.

Pendant le même intervalle (1851 à 1881), la population rurale, c'est-à-dire celle des 178 autres communes, subissait une diminution que l'on peut évaluer en chiffres ronds à six mille habitants; en effet, de 86,550 qu'elle était en 1851, elle ne se retrouve aujourd'hui que de 80,390, soit avec une perte de 6,160 habitants ou un seizième en moins. L'action absorbante de Reims, qui s'exerce avec plus d'intensité encore dans un rayon moins prochain, peut être considérée comme la principale

(1) Par une anomalie singulière, les communes d'Ay et de Dizy, dont le territoire s'étend sur les rives de la Marne jusqu'aux portes d'Epernay, fournissent à cette ville deux dépendances contiguës, *La Villa* et *Magenta*, qui, en réalité, font partie de l'agglomération urbaine sparnacienne. — Il en est de même d'une portion du faubourg de Paris, à Reims, qui dépend de la commune de Tinqueux. — Warmeriville a une population totale de 2,044 habitants, dont 1,770 seulement sont agglomérés.

Digitized by Google

cause d'une dépopulation peu sensible, mais déjà inquiétante. Si l'on y joint cette autre cause également funeste de l'abaissement de la natalité, on comprendra le fâcheux symptôme qu'elle présente pour l'avenir des forces vives du pays, car au sein du peuple des campagnes, on vit se préparer toujours le meilleur recrutement de l'armée, le renouvellement des autres classes sociales et de la bourgeoisie des villes. C'est une loi constante dans notre histoire que les familles et les grandes individualités ont toujours puisé une forte part de leur vigueur à quelque souche rurale : les rameaux se sont embellis, les fleurs ont été plus brillantes sous l'influence d'une culture mieux soignée, mais les racines qui tenaient au sol ont fourni le meilleur de leur sève aux générations les plus lointaines. Ces considérations toucheront peu les esprits trop positifs qui n'ont en vue que le développement matériel, l'extension de la richesse et du bien-être. Cependant ils pourront être frappés davantage par les conséquences de cette désertion des campagnes, au regard de la fortune publique : aussi, tout en la proclamant un fait général, un courant irrésistible, les plus sages économistes cherchent-ils à raviver les familles rurales au moyen d'un dégrèvement sérieux de leurs charges lourdement accrues ou de leurs impositions inégalement réparties (1).

Quelle fut donc la période prospère, celle dont il faudrait retrouver l'équivalent? Au commencement du siècle, en 1806, la population rurale de l'arrondissement, c'est-à-dire déduction faite des villes de Reims, Fismes et Ay, était de 69,985 habitants. — Elle était, en 1831, de 79,872. — Elle était, en 1851,

(1) Lire à ce sujet les Observations de M. Jacques Bertillon, dans le *Compte-rendu du Congrès, tenu à Reims en 1880, par l'Association française pour l'avancement des Sciences*, p. 1,040.

Digitized by Google

de 86,550. — Elle n'est plus, en 1881, que de 80,390, justement le chiffre d'il y a cinquante ans, ce qui fixe la période croissante de 1831 à 1851, et la période décroissante de 1851 à 1881. Cependant tous les cantons ont encore actuellement une population supérieure à celle qu'ils avaient en 1806, sauf ceux de Châtillon-sur-Marne et de Ville-en-Tardenois, dont l'abaissement a été continu à la suite d'une faible augmentation. C'est donc vers cette région de pays en partie agricoles, en partie forestiers et en partie vignobles, que doit tendre la sollicitude ou le dégrèvement qui pourrait raviver l'essor de leur population (1).

En résumé, voici le tableau par canton des pertes et profits de l'arrondissement en trente ans, de 1851 à 1881 :

Les trois cantons de Reims ont gagné	49.092	habit.
Le canton d'Ay a gagné.....	3.844	—
Total de l'augmentation.....	52.936	habit.
Le canton de Beine a perdu.....	553	habit.
— Bourgogne.....	659	—
— Châtillon-sur-Marne..	1.142	—
— Fismes.....	652	—
— Verzy.....	755	—
— Ville-en-Tardenois ...	2.096	—
Total de la perte.....	5.857	habit

Néanmoins, par suite de l'accroissement de Reims, d'Ay, de Fismes et de Pontfaverger, l'arrondissement s'est augmenté de 47,081 habitants, la plupart ori-

(1) On peut étudier spécialement ces besoins en ce qui concerne Châtillon-sur-Marne, dans l'Histoire de cette ville, publiée par M. le docteur A. Remy, en 1881, p. 207, et en ce qui concerne Vandières, dans l'Histoire de ce village, par M. Legras, 1877, p. 365.

Digitized by Google

ginaires des départements voisins ou de l'étranger. — La densité moyenne de la population dans tout l'arrondissement est aujourd'hui de 108 habitants par kilomètre carré, mais si l'on excepte Reims, où elle est hors de proportion avec la superficie, elle n'est plus que de 54 habitants, chiffre bien inférieur à la moyenne générale de la France (1).

Pour se rendre un compte absolument précis de la diminution des campagnes, il faudrait rechercher la part qu'ont eue les guerres et les grandes épidémies dans leur mortalité, mais les renseignements sur ces points sont difficiles à recueillir. Voici, du moins, le chiffre des pertes causées par le choléra de 1832 : l'arrondissement de Reims en subit les premières atteintes à Bourgogne le 1er avril, et les dernières furent constatées à Courcy le 10 octobre suivant. Six mois suffirent à ce fléau pour frapper 141 communes, dont la population était de 102,666 habitants : le total des malades s'éleva à 9,141, et celui des morts à 2,885, dont 1.264 hommes et 1,621 femmes (2). Une nouvelle épidémie du choléra étendit encore, en 1849, ses meurtriers ravages dans la ville et l'arrondissement. Les guerres de Crimée, d'Italie et du Mexique, l'invasion de 1870, ont été plus redoutables que les maladies, en décimant la jeunesse, cette réserve si bien épargnée de 1816 à 1852.

(1) En moyenne, il y a en France 70 habitants par kilomètre carré, mais avec des variations qui s'étendent par département de 5,035 (Seine) à 19,58 (Basses-Alpes). — La population urbaine de la France est d'environ 12 millions, et sa population rurale de près de 25 millions, c'est-à-dire dans la proportion d'un tiers contre deux. Comme superficie, les communes rurales occupent les 94 centièmes de la France et les villes les 6 centièmes seulement.

(2) *Annuaire de la Marne pour 1833*, Statistique du choléra-morbus, p. 280.

Digitized by Google

§ 4. *Mouvement de la population en 1881 dans l'arrondissement de Reims.*

Reims est cité (1), avec Lille et Amiens, comme l'une des trois grandes villes de France qui présentent le plus fort excédant des naissances sur les décès (2). Toutefois, il importe de remarquer que le chiffre de sa mortalité est fort élevé à cause des nombreuses pertes de petits enfants, et que son obituaire se décharge, au préjudice des communes voisines, des autres petits enfants, peut-être aussi nombreux, qui meurent par le manque de soins des nourrices. Il en résulte que le mouvement de la population s'équilibre à peine, et que l'immigration seule produit l'immense augmentation dont nous sommes témoins.

Quant à l'arrondissement, son relevé en 1881 ne présente pas un meilleur résultat. Pour une population à peu près égale, il compte beaucoup moins de décès que le chef-lieu, mais beaucoup moins de naissances aussi, comme l'indique ce tableau (3) :

	POPULAT.	NAISS.	MARIAGES	DÉCÈS
VILLE DE REIMS....	93.823	2.950	809	2.716
ARRONDISSEMENT....	91.289	2.233	703	2.135

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 1er juin 1882, p. 594.

(2) Il y a eu à Reims, en 1881, 2,950 naissances, contre 2,716 décès, soit un excédant de 234 naissances, ce qui n'a rien d'étonnant, vu la population adulte exceptionnellement nombreuse dans les villes. — Depuis quarante ans, la moyenne des naissances illégitimes est, à Reims, de 20 pour 100 *Notice du docteur Langlet*, p. 427. — Voir aussi *Remensiana*, par L. Paris, p. 165, sur la période de 1825 à 1835, et sur les mauvaises mœurs d'alors.

(3) Ces chiffres sont empruntés à le vérification des registres de l'État-civil de 1881, faite au Parquet de Reims en 1882.

Digitized by Google

Détail par cantons de ces totaux.	NAISS.	MARIAGES	DÉCÈS
Ay	539	152	436
Beine	263	87	267
Bourgogne	391	119	403
Châtillon-sur-Marne	133	56	134
Fismes	259	89	229
Verzy	293	84	341
Ville-en-Tardenois	224	66	194
Les trois cantons de Reims, moins la ville	131	50	131

Ainsi, il apparaît clairement que les campagnes, pas plus que la ville, ne s'augmentent par elles-mêmes, puisqu'il n'y a qu'un excédant de 98 naissances dans les 181 communes de l'arrondissement (1) : les cantons d'Ay, de Fismes et de Ville-en-Tardenois se partagent ce faible résultat; ceux de Reims, moins la ville, s'équilibrent, et ceux de Beine, Châtillon, Bourgogne et Verzy ont plus de décès que de naissances (2). Quant à la nuptialité, qui baisse partout en France, elle est plus forte ici que la moyenne générale, sans que la natalité en reçoive une hausse proportionnelle, car cette dernière atteint à peine, dans les communes rurales de l'arrondissement de Reims, le niveau moyen de la France. En résumé, le mouvement de la population est plutôt en retard

(1) Reims excepté, bien entendu. — On trouve la même conclusion en comparant le nombre des ménages à celui des habitants : il y a dans l'arrondissement, Reims compris, 58,070 ménages pour 185,000 habitants, ce qui donne une moyenne de 3 personnes 1/4 par ménage. Au dernier siècle, on comptait 4 individus par feu.

(2) La moyenne des naissances est, en France, de 25 par an pour 1,000 habitants : elle est, à Reims, de 31 1/2, et de 24 1/2 dans l'arrondissement. — La moyenne des mariages est, en France, de 7 : elle est, à Reims, de 9, et de 8 dans l'arrondissement. — La moyenne des décès est, en France, de 21 : elle est, à Reims, de 32 1/2, et de 22 1/2 dans l'arrondissement. Cf. *Revue des Deux-Mondes*, 15 avril 1882, p. 927.

Digitized by Google

qu'en avance, au sein d'une région qui passe pour l'une des plus fortunées et des plus prospères de la Champagne.

En était-il ainsi il y a un siècle, et peut-on espérer par conséquent un progrès dans l'avenir? Y a-t-il, du moins, une amélioration qui compense d'un côté ce que l'on perd de l'autre? Les renseignements sur ces questions sont trop peu complets pour nous permettre une réponse catégorique, mais voici de sérieux éléments pour les résoudre. On a dressé, en 1773, le relevé des baptêmes, mariages et morts constatés dans la ville de Reims et dans 144 localités dépendant de son bailliage; nous connaissons d'ailleurs le chiffre de leur population à cette date précise : or, pour 27,557 habitants, il y avait, à Reims, 1,079 naissances, 305 mariages et 1,311 décès, — et dans les 114 localités rurales, pour 47,892 habitants, il y avait 1,703 naissances, 449 mariages et 1,409 décès (1). Dans ces villages, la moyenne des naissances était par conséquent d'un tiers plus élevée qu'aujourd'hui, et celle des décès également plus forte d'un quart; la nuptialité se rapprochait davantage de la nôtre. A Reims, les mariages étaient plus nombreux et les naissances à peu près dans la même proportion qu'actuellement, mais la mortalité s'y manifestait par un chiffre effroyable, celui de 50 morts par mille habitants. Il est vrai que l'Hôtel-Dieu, où il mourait en moyenne 4 à 500 personnes par an, recevait beaucoup de malades et tous les blessés des villages voisins, mais le nombre des Rémois qui y étaient admis était encore considérable.

Il est donc hors de doute que l'on vit maintenant

(1) Cf. à la page 423 des *Notices sur Reims*, 1880, les tableaux dressés par M. le docteur Langlet, donnant les naissances, mariages et décès à Reims de 1767 à 1790 et de 1840 à 1879.

Digitized by Google

plus longtemps en moyenne qu'il y a un siècle, sans que cet heureux progrès compense absolument la diminution des naissances. En présence de l'instabilité des familles et de tous les risques qu'elle entraîne, les vides se produisent au contraire là où ils sont le plus regrettables : les communes rurales de l'arrondissement de Reims avaient gagné, de 1831 à 1851, près de sept mille habitants, qu'elles ont perdu durant les trente dernières années. C'est pourquoi, à défaut d'autres chances d'augmentation, l'existence humaine doit être mieux sauvegardée que jamais, si l'on veut maintenir le chiffre normal de notre population. Ce sera par des soins pleins de sollicitude pour l'enfance et par une bonne éducation de la jeunesse, par un régime plus sain et une moralité meilleure, par la vertu en un mot, que tant de vies, sacrifiées avant l'âge, seront conservées pour le profit de la civilisation et de la patrie.

Mais il serait insuffisant d'arracher à la mort tant de jeunes enfants, si l'on ne se préoccupait d'ailleurs d'étudier et de prévenir pour les adultes bien d'autres causes de mort, suscitées par la débauche, par le désespoir ou la misère. L'augmentation de la criminalité, l'accroissement, dans des proportions vraiment alarmantes du suicide (1) et de la démence, faits autrefois exceptionnels et restreints, semblent inviter tous ceux qui ont souci du bien public à en chercher les moyens préventifs. Notre société, si riche et si active, surexcite trop de désirs et d'ambitions pour ne pas faire d'innombrables victimes : aux risques de notre siècle égalitaire, il faut donc opposer le contre-poids des forces morales qui ont permis aux

(1) D'après les relevés du Parquet de Reims, on comptait dans l'arrondissement, 61 suicides ou tentatives de suicide, en 1872, — 71 en 1873, — 75 en 1874, — 83 en 1880 — et 72 en 1881.

Digitized by Google

générations disparues de survivre aux fléaux qui les ont accablées. Aussi, un économiste moderne, M. A. Legoyt, étudiant ces graves problèmes, n'hésitait pas à placer au premier rang des causes de dépopulation l'affaiblissement des pacifiques traditions chrétiennes dont vit la famille Anglo-saxonne : « La perte du sentiment religieux, disait-il, enlève à l'homme la plus grande force morale qui existe ici-bas, le moyen le plus sûr de sortir victorieux de l'inévitable lutte contre les épreuves d'une vie de plus en plus tourmentée ; elle le laisse sans défense contre les suggestions du désespoir (1). » — « Il n'y a pas de plus affreux spectacle, écrivait dans le même sens M. de Tocqueville, que celui qu'offre une nation tout à la fois ignorante, grossière et incroyante (2). » Ce sont surtout les enfants privés de toute instruction, moralement abandonnés ou déjà coupables, si nombreux et si dangereux dans les grandes villes, qu'il importe de régénérer et de réhabiliter par le sentiment du devoir et l'apprentissage au travail lucratif (3). On l'a compris à Reims, où depuis trente ans l'orphelinat de Bethléem recueille les tout petits enfants, mais les plus âgés ont besoin d'une sauvegarde non moins efficace.

(1) *Revue des Cours scientifiques*, 4 septembre 1880, article de M. A. Legoyt sur l'*Infécondité de la France*, p. 218 et suivantes. — Cf. divers articles sur *La Famille et la Population à propos du dernier recensement*, dans la *Réforme sociale*, 15 septembre, 1er octobre et 1er novembre 1882.

(2) *Œuvres d'Alexis de Tocqueville*, in-8°, Lévy, 1866, T. V, p. 328.

(3) Dans une séance de la *Société de Patronage*, M. Georges Bonjean exposait à Reims le 13 novembre 1882, les périls que courent eux-mêmes et font courir à la société, plus de cent mille enfants de onze à seize ans, abandonnés chaque année au vice. Il signalait en même temps les moyens pratiques et réalisés d'une amélioration : l'un des buts de ses vaillants efforts serait de renvoyer par essaim vers le travail agricole, tant d'enfants dont les parents ont à tort déserté les campagnes. — Déjà aux Venteaux près de Montigny-sur-Vesle, un groupe d'enfants est employé dans une filature, et d'autres seront dressés à la culture de la vigne ou à celle du sol, comme on le tente courageusement à Igny depuis cinq ans.

Digitized by Google

Pour assurer universellement le progrès et la multiplication de ses membres, la société contemporaine, comme toutes les sociétés, a donc besoin non-seulement des lumières aujourd'hui indispensables de la science, mais encore de traditions et de vertus dont l'humanité, prise en masse, n'a jamais pu se passer. La famille et la patrie vivent, en effet, par ces notions supérieures qui enseignent d'elles-mêmes le respect de la loi, raffermissent les plus humbles dans l'épreuve du travail et suscitent partout le dévouement.

Le dévouement, voilà le dernier mot du progrès, la foi pratique dans l'avenir. Il faut croire au bien pour y travailler, et il n'y a, selon le mot de M. Guizot, que les optimistes qui fassent quelque bien ici-bas.

Digitized by Google

APPENDICE

I.

Habitants du quartier du Temple, à Reims, en 1328.

C'EST LI LIVRES EN QUEL SONT CONTENUS TOUS LES HERITAGES DE LA VILLE DE REIMS, QUI SONT TENUS A PAIER DES COURONEMENS.... ET LES NOMS DE CEULZ QUI LES TENOIENT... L'AN MIL. CCC. XXVIII (1).

C'est li quarrel dou Temple, en commensant delès la porte de Porte-Mars, en venant vers rue de Coussy, et par devant le Temple :

Remi de Challon, une maison, x l.
Ymbellet Franquet, une maison, xv l.
Jehan de Troion, une maison, xxx l.
Le curés de Reims, une maison qui fut
Auberée, et de nouvel, xxiiii l.
Pierres de Hermonville, une maison, x l. l.
Jehan, fix (2) Jessier Maisgret, une maison franc, xxii l.
Jehan li Gyeu (3), une masure, vi l.
Ymbellet le Harenier, une masure qu'il quite.
L'Ospital qui fut le Temple, une masure.
Gillet le Pourpoinneur (4), une maison franc, xxiiii l. xiiii s.
Raoulin de Chastel, une maison, xxx l.

(1) M. Varin (*Arch. adm.*, T. II, p. 490 à 550), a donné les désignations des immeubles et leurs estimations, mais il n'a pas reproduit les noms des habitants ou propriétaires.
(2) Fils.
(3) Le Juif.
(4) Fabricant de pourpoints.

Digitized by Google

Haimart le Cordier, une maison franc, xlv l.
Jehan d'Ausonce, clerc, une maison franc, xlv l.
Jehan Chevallier, maisoncelles, plusieurs grange et jardin, c. l.
Aubri Raguet, grange, maisons et jardin, l. l.
Raoul Cochellet, grange, jardin et plusieurs maisons, vixxii l. xv s.
Les enfans Bonnart Cauchon, une grange, lx. l.
La femme Baudouin Cauchon, une maison franc, xxxvii l. x s.
Les enfans Bonnart Cauchon, une maison, xx l.
Perreson Havet, freppier, une maison, xx l.
Maistre Gilles de Loivre de Saint Nichaise, une maison, xxx l.
La femme Sallemon Lengloys, un jardin, x l.
Jehan Clivart, une maison franc, xxiii l. v s.
La femme Robin la Monstre, une maison franc, xvi l.
La femme Thibaut Cuissart, une maison, xxx l.
Jesson et Thibaut Crossart, un jardin, viii l.
La femme Robin Maisgret, un jardin, viii l.
Pierres li Tiez (1), un jardin, xvi l.
Renaut de Challon, une maison franc, xxv l.
Jehan d'Avenay, boullengier, une maison franc, xxxviii l.
Ponsart le Coutellier, une masure franc, c s.
La maison de l'Ospital,
Jehan de Troion, clerc, une maison, x l. l.
Marie de Trigny, une maison, xii l.
Ysabel la Giraumete, une maison, x l.
L'Ospital, une maison.
Gilles de Ruffy, deux maisons, l x l.
Ponsart li Coutellier, une maison, xv l.
Hyllot d'Estain, une maison, xv l.
Pierres dou Temple, la maison de l'aitre dou Temple, vixx l.
Colin de Leschame, une maison, x l. l.
Les executeurs Pierres de Noueroy (2), une maison, l. l.
Hue le Large le jone, une maison et une grange, l. l.
Raoul Landuiseur, une maison franc, xv l.

(1) Le Tudesque, l'Allemand.
(2) Nauroy (?).

Digitized by Google

Thierri Herart, une maison, l. l.
Marie la Besache, la moitié d'une maison franc, xxv l.
Regnier la Besace, la moitié de celle maison franc, xxv l.
Wautier le Mercier, une maison, xx l.
Thomas Bellesuer, une maison, viixx l.
Ponsart li Coutellier, une maison, xx l.
Jehan li Buef, une maison, xxv l.
Thomas Maisgret, une maison, xxv l.
Oudart Puissant, une maison et un jardin, xvi l.
Gringoire Bailly de Reims, deux maisons, xxiiii l.
Raoul Landuiseur, une maison franc, xx l. x s.
La femme Jacques le Roy, maison, xx l.
Jehan Coquellet, drappier, un jardin, xx l.
Jehan li Petit, une maison, xx l.
Jehan Quoquelet, drappier, une fosse a fiens, xx s.
Mons. Coustan Gaillart, une fosse a fiens, xx s.
Les hoirs Jesson de Chaumont, une fosse a fiens, xx s.
La femme Jacques le Roy, une fosse a fiens, x s.
Ponce la Leurière, une fosse a fiens, x s.
La Savourine, une fosse a fiens, xx s.
Gringoire li Baillis, une fosse a fiens, v s.
Franquet l'Archier, une maison, x l.
Marson, fille Rogier le cordouenier, une maison, x l.
Les chartriers (1) de S. Symphorien, une maison, xv l.
Everart Marcheant, une maison, xvi l.
Les enfans Thomas Coquelet, une maison, l. l.
Jesson Guillart, une maison, x l.
Guillaume Fourment, une maison franc, lvi l.
Symon Dauffart, une maison, xxiiii l.
Thomas Cochellet, une maison, xxiv l.
Jehan Trané, boullengier, une maison, xxiiii l.
Bellefille Damegrosse, une fosse a fiens, xx s.
Symon Dauffart, une masure, c s.
Pierres li Thiez, une maison, lx l.
Philippe Gaillart, une maison franc, xxxv l.
Gilles de Ruffi, une maison, l. l.
La femme Jaques le Roy, une maison, xviii l.

(1) Administrateur des biens des pauvres dans chaque paroisse.

Digitized by Google

Perart Chastellet, une maison, XVIII l.
Jexan de Bourgoinne, dit Labbé, une masure, IIII l.
Girart Triquesel, une place, x l. 5.
Beuves de Goussencourt, deux maisons, xv l.
Boschet Lenduiseur, une maison, x l.
Jesson Sarrazin, une maison, XVI l.
Oudin Puissant, une maison, XII l.
Jesson fix Jessier Maisgré, une maison, XVI l.
Perrin le Pourpoinneur, la moitié d'une maison, xxx l.
Jesson le Linier, clerc, la moitié de celle maison, xxx l.
La femme Grigaut Grantmaire, une maison, xxxv l.
Jehan Lescot le Viex, une maison, lxx l.

FIN DU QUARREL DU TEMPLE

(*Archives de Reims*, Sacre des rois, liasse 4, n° 6, Taxes sur les maisons de Reims).

Digitized by Google

II.

Localités de l'arrondissement de Reims

Taxées pour les impôts royaux en 1363, dans le ressort de l'Election de cette ville.

(Document tiré des Archives de Reims, *Fonds de l'Archevêché*, layette 46, liasse 168, n. 1.)

C'EST LI LIVRES DES VILLES ET PARROCHES, SECOURS ET HAMIAUX DE LA CITÉ ET DE LA DYOCÈSE DE REINS, QUI SONT VENUS APPORTER LEURS FEUX ET LEURS VAILLANS... (1363).

LA DOYENNEZ DE HERMONVILLE.

Gehery, XXXIII frans.
Unchar, III frans.
Bremericourt, XXIII frans.
Rommains, LXXI frans.
Bouvencourt, XXVII frans.
Vauls, de la parroche de Bouvencourt, XI frans.
Jonchery sur Veele, IIII^{XX}IX frans.
Vendeux, X frans.
Haourges, XXV frans.
Loyvre, C et III frans.

Cormissy, qui est une des chastelleries de monseigneur de Reims, estoit taxée a CCXXXIII frans, dont nosseigneurs les generaux leur feirent remede de la quarte partie, qui monte a LVIII frans et I quart, Remaint, VIII^{XX}XIII frans et III quars.

Sapignuel, XVII frans.

La Nueville de la parroche de Cormissy, ceuls de la terre au Thresorier, XXX frans.

La Nueville, ceulx de la terre monseigneur de Reins furent imposé a XXXI frans dont nosseigneurs les generaux leur firent remede dou quart, qui vault VII frans et I quart.

Digitized by Google

Saint Obuef, xiiii frans.
Chalon le merdeux, xxv frans.
Brueil, ii frans.
Mons dessus Courville, iiii^{xx} et iii frans.
Brancecour, xxxv frans.
Sapicourt, xix frans.
Trigny. iii^{c} et xL frans.
Fymes, ii^{c} et xLvii frans.
Hermonville, iii^{c} et Lii frans.
Savigny, xLvii frans.
Arcy le ponsart, Lviii frans.
Serzi et Prain, xxv frans.
Coursy, iiii$_{xx}$xv frans.
Ventelay, cxiiii frans.
Caurroy delez Hermonville, iiii^{xx}iii frans.
Chalon sur Veele, c et ix frans.
Chiennay, Lxxvii frans.
Cruny, cc et Lxv frans.
Montigny sur Veele, iiii^{xx}vi frans.

Ronnay fu imposé a Lxxi frans, dont messieurs les Esleus de Reins leur feirent rabat de x frans pour aucuns des habitans d'icelle ville qui demoroient en la terre Madame la Royne Jehanne, rest Lxi frans.

Genvery, Lxxvii frans.
Germigny, Lii frans.
Courcelles les Ronnay, Lvi frans.
Paivy, vi^{xx} et xii frans.
Viller Franqueux, ix^{xx} et xiii frans.
Baillues sur Veele, iiii^{xx}xvii frans.
La paroche Saint Thiery, ccc. iii^{xx}ix frans.
Courville, xxxiiii frans.
Saint Gile a Acy, xxxiv frans.

Mouison fu imposée a xxiiii frans dont messieurs les Esleus leur feirent rabat de ii frans pour Wautier de la Vaute qui avoit estet imposez avec les habitans de Courcelles, rest xxii frans.

Somme, iii mil viii^{c} Lx viii frans.

Digitized by Google

Doyennez de la Montaigne.

Bouleuze, xxxii frans.
Sacy, c. et vii frans.
Tramery, Lix frans.
Ville Dommenche, vii^{xx}v frans.
Vergny, Lxxvii frans.
Pargny, Lxv frans.
Coulommes, xLvii frans.
Sarmiers, Lxxiiii frans.
Ourmes, vi^{xx} frans.
Mainiex devant Reins, c. xix frans.
Champigny, Lxvii frans.
Ville en Tardenois, cxi frans.
Besannes, c. et vi frans.
Chamery et Escueil, xLiii frans.
Villers au neus, xL frans.
Mont Saint Pierre, vii frans.
Saincte Freze, xLvi frans.
Merfaut, xLvii frans.
Chaumusy, c et xv frans.
Chambreci, xxxix frans.
Romigny, L frans.
Le petit Baluevre, x frans.
Sarcy en Tardenois, Lii frans.
Poilly et Peuzines, Lxiii frans.
Jonquery, xviii frans.
Courmoyer, x frans.
Somme pour ladite doyenné, xvii^{c}Lv frans.

Doyenné de Lavanne.

Basencourt, Pomacle et Ferrieres, v^{xx}v frans et demi.
Pontfavergier, iii^{c} et iiii frans.
Nogent l'Abbesse, c. vi frans.
Heudrisiville, c. xvi frans.
Saint Mame, iiii^{xx} et ix frans.

Digitized by Google

Saint Esteve sur Suippe, xxxvi frans.
Aumenancourt le Petit, xxv frans.
Brimont, iiii^{xx}xix frans.
Frayne, ix frans.
Marqueuse, viii frans.
Berruc, vi^{xx}xi frans.
Brimontel, xLix frans.
Aumenancourt le grant, xLv frans.
Espoye, c. et xi frans.
Warmeriville, c. frans.
Wyteri et Burigny, c. xiii frans.
Lavanne, cxiii frans.
Caurret delez Lavanne, Lxx frans.
Sarnay delez Reins, viii^{xx}ii frans.
Yle, iiii^{xx}iiii frans.
Boul, ccxxxviii frans.
Bourgoingne, c et xLiiii frans.
Ruffy et Betheny, cc et vii frans.
Selez, iii frans.
Somme, xxviii^{c}xxvii frans et demi.

Doyennes de Betigniville.

Primo, Betigniville estoit imposée a vi^{xx} et iii frans dont messieurs les Generauls leur feirent remede dou quart qui vaut xxx frans et iii quars, rest iiii^{xx}xii frans iiii s. iii d.

Dontrian estoit imposée a xLvi frans dont messieurs les Generauz leur feirent remede dou quart qui vaut xi frans et demi, reste xxxiii frans et demi.

Mouyronviller, ix frans.

Saint Martin le hureus fu imposée a xx frans, dont messieurs les generaux leur feirent remede dou quart vaut v frans reste xv frans.

. . . . . .

Auberive, Lx frans.
Saint Hylier le petit, xLvi frans.

. . . . . .

Somme, iii^{c}xiii frans et 1 quart.

Digitized by Google

Doyannes de Esparnay.

Champillon, xLii frans.

. . . . . .

Disy les Esparnay, xviii frans.
Auviller, viii^{xx}ix frans.
Trépail, iiii^{xx}xiiii frans.

. . . . . .

Villers en Selve, xLvi frans.
Tours sur Marne, vii^{xx}vii frans.
Somme, vii^{c}Lxxix frans.

Doyennes de Veele.

Rilly et Chaingny, iiii^{xx}vi frans.
Ardenay, xLiii frans.
Villers alleran, vi^{xx}xix frans.
Champflori, Lxvi frans.
Bainne, viii^{xx}xvi frans.
Moucheri, xxviii frans.
Vez, xL frans.

. . . . . .

Baconne, L frans.

. . . . . .

Saint Lienart, Lv frans.

Sept Saux, chastellerie monseigneur de Reims fu imposee a c. xiiii frans dont messeigneurs les Generauz leur feirent remede dou quart que vault xxviii frans et demi, rest iiii^{xx}v frans et demi.

Verzenay, xiiii frans.
Mailli, Lxiiii fruns.
Les Loges Saint Baale, xxv frans.
Sillery, xxxiii frans.
Viller Marmery, Liiii frans.
Thuizy, Liiii frans.
Puisuels, xLix frans.
Byaumont sur Veele, Lxxi frans.
Verzy, iiii^{xx} et un frans.

Digitized by Google

Prunoy, IIII^{xx} et II frans.
Courmeloy, LXXI frans.
Taissy, XVIII frans.
Somme, XV^{c}XXVI frans et demi.

C'EST LA DOYENNES DE REINS.

Primo, la parroche S. Pierre le vies de Reins, XV^{c} et IX frans.

La parroche Saint Jaque, XII^{c}XVI frans, de ce rabat on V frans pour Thieri dou Bos qui est imposez a Trameri. Remaint pour ladicte parroche XII^{c} et XI frans.

La parroche de la Magdelainne, CCCLIII frans.
La parroche Saint Denis, V^{c}XIII frans.
La parroche Saint Symphorian, XIII^{c}LXXVIII frans.
La parroche Saint Morise, VI^{xx}V frans et demi.
La parroche Saint Sixte, X frans.
La parroche Saint Hylaire, XI^{c}LIII frans.
La parroche Saint Thimotheu, CCC.IIII^{xx} et XV frans.
La parroche Saint Julian, CCC et XIIII frans.
La parroche Saint Martin, VI^{xx}XVIII frans.
La parroche Saint Esteve, XII^{c}XXXVI frans.
La parroche Saint Jehan, LXI frans.
Somme des parroches de Reins, VII^{M}IX^{c}XLI frans.

. . . . . .
. . . . . *(réduction en faveur des pauvres)* . . . . . .
. . . . . .

Autres villes qui sont de la dicte doyné de Reins :

Primo, Courmonsterueil, qui est le secours de la parroche Saint Jehan de Reins, LVIII frans.

Trois puis, LVI frans.
Mombres secours de Trois puis, XLIV frans.
Courcelles et Saint Bry, LXXVII frans.
La Nueville a Mont Rancien, LV frans.
Somme, CC. IIII^{xx}XVI frans.
Somme toute la doyennee de Reinz.

(Cf. VARIN, *Archives Admin. de Reims*, T. III, p. 276.)

Digitized by Google

III

Habitants de Reims cotisés à la Subvention en 1615.

(*Bibliothèque de Reims*, mss., Portefeuille X, n° 61 et *Archives législ. de Reims*, par Varin, Statuts, T. I, p. 481).

« ESTAT ABRÉGÉ DU NOMBRE DES HABITANS DE LA VILLE DE REIMS COTTISÉS A LA SUBVENTION DE L'ANNÉE 1615.

1.446	cotisés	au-dessous de 5 sols.....	212 l. 15 s. 6 d.
842	»	de 5 s. à 10 sols.....	260 l. » 6 d.
768	»	de 10 s. à 20 sols.....	492 l. 6 s. 6 d.
562	»	de 20 s. à 40 sols.....	735 l. 14 s. »
260	»	de 40 s. à 60 sols.....	603 l. » 6 d.
152	»	de 60 s. à 4 livres.....	494 l. 8 s. 6 d.
81	»	de 4 l. à 5 livres.....	346 l. 19 d. »
61	»	de 5 l. à 6 livres.....	319 l. 8 s. »
72	»	de 6 l. à 10 livres.....	523 l. 11 s. »
36	»	de 10 l. à 15 livres.....	429 l. 17 s. »
26	»	de 15 l. à 20 livres.....	429 l. 10 s. »
15	»	de 20 l. à 30 livres.....	362 l. 10 s. »
14	»	de 30 l. à 60 livres.....	575 l. 10 s. »
4.335	(habitants cotisés)	payent....	5.785 l. 10 s. 6 d.

« Fault notter que audict estat, il y a obmission de unze personnes au nombre et en la somme environ dix lyvres.

« Comme aussi audict nombre, il y a cincq cent soixante et quinze femmes veufves et filles ».

NOTA. Cette pièce donne en lettres les chiffres ci-dessus relatés, et M. Varin la considère comme un autographe d'André du Chesne. — Le registre de la Subvention de 1615 manque aux Archives, quoique la collection s'étende de 1577 à 1622. La subvention était une taille royale imposée sur le clerge et la bourgeoisie pour faire face à des dépenses extraordinaires. Les listes de contribuables donnent ainsi un aperçu de la population aisée.

Digitized by Google

IV

Relevé des Feux en 1629, 1726 et 1773

Dans les localités de l'arrondissement de Reims, qui faisaient alors partie des Elections de Reims, Rethel et Epernay.

§ 1. ÉLECTION DE REIMS

Noms des Localités avec l'orthographe du registre de l'Election en 1629.	Feux en 1629	Feux en 1726	Feux en 1773
Aogny	71	58	53
Arcy le Ponsard et Igny	141	156	143
Auberive	125	121	131
Aubilly	23	22	17
Aumenencourt le grand	39	47	55
Aumenencourt le petit	30	40	37
Baconnes	56	55	57
Bailleux lez Fismes	85	78	77
Bazancourt	56	98	121
Beaumont sur Veesle	62	50	57
Beines	144	163	177
Bermericourt	19	14	11
Berru	189	185	194
Betheniville	83	84	95
Betheny et Thourizet	87	190	77
Bezannes	76	114	76
Blaigny	23	29	31
Boüilly	35	34	31
Bouleuze	27	21	35
Boul sur Suippe	147	144	209
Bourgongne et Lochefontaine	21	28	26
Bourgongne	198	111	142
Bouvencourt et Vaulx	48	53	62
Branscourt	36	44	48

Digitized by Google

	FEUX		
	EN 1629	EN 1726	EN 1773
Brueil, Ormont et la Ville aux bois	27	16	27
Brimont	103	75	79
Broüillet	30	27	23
Caurelle lez Lavenne	95	102	118
Cauroy lez Hermonville et le Godart	97	111	122
Cernay lez Reims	280	258	213
Chaalons le Meldeux, Chalmet et S. Obœuf	6	3	2
Chaalons sur Vesle	30	24	20
Chambrecy	27	38	33
Chamery	162	175	149
Champfleury	49	56	52
Champigny	34	20	25
Champlat, Boujacourt et Chantraine	64	67	57
Chaumuzy et Cohedon	141	186	183
Chenay	62	75	83
Chaigny	198	170	168
Coëmy	15	17	17
Cormicy	274	256	241
Cormonstreüil	74	95	139
Courmoyeux	87	111	141
Coulomme	53	71	61
Courcelles lez Ronnay	37	44	36
Courcy, Fossé et Roquincourt	100	72	81
Courlandon	»	34	22
Courmars	41	40	38
Courmelois	54	23	24
Courtaignon	40	40	38
Courville	121	123	129
Crugny	147	137	164
Dontrian	55	62	61

Digitized by Google

	FEUX		
	EN 1629	EN 1726	EN 1773
Escüeil	107	89	70
Espoye	72	63	72
Faverolles	52	55	51
Ferrières	25	28	32
Fismes, Fismette, Cours et Vilette	468	407	529
Fresnes et Marqueuse	44	46	71
Germigny,	46	38	41
Gueux	91	90	94
Hauvinet	90	96	90
Hermonville et Marzilly	100	200	238
Heudregiville	74	61	81
Hourges	58	54	46
Janvry	56	49	61
Iunchery sur Veesle	»	60	83
Ioüy	41	48	35
Isle	7?	51	61
Ioncquery	36	34	36
Lagery	125	117	103
La Neufville lez la Cuve	13	4	9
La Neufville en Morancienne aujourd'hui *La Neuvillette*	29	16	16
Lavenne	134	107	167
Lery	47	33	37
Les Mesneux lez Reims	140	130	96
Les petites Loges	14	14	26
Loyvre et Geherry	78	78	121
Ludes	168	163	166
Luternay	»	2	2
Maigneux lez Fimes	47	51	54
Mailly	89	109	105
Marfaux	71	87	59
Merfy et Villers Saincte-Anne	68	87	93

Digitized by Google

	FEUX		
	EN 1629	EN 1726	EN 1773
Merry	16	11	9
Monbret	75	74	66
Montigny sur Veesle	94	85	78
Mont sur Courville	45	45	41
Muison et les Vaultes	28	28	29
Namptueil, Marmerin, Preesle	100	81	87
Nauroy	78	36	49
Nogent l'Abesse	193	160	167
Olizy et Violaines	47	51	56
Ormes	96	71	70
Pargny	63	53	56
Pévy	89	98	95
Poilly	53	48	36
Pommacle	66	53	69
Pont faverger	211	165	197
Pouillon	48	56	71
Pourcy et Courton	54	64	66
Prain	17	17	15
Premecy	27	22	25
Prosne	153	118	136
Prouilly	127	90	109
Prunay	103	84	115
Puiseux	43	41	45
Reims	»	5.000	7.327
Rilly	177	187	190
Romain	74	70	60
Romigny	48	66	59
Ronnay	74	69	77
Sacy	147	131	117
[Saint-Brice] et Courcelles-lez-Reims	54	64	49
Sainct Estienne sur Suippe	22	40	41
Saincte Freze et Clerizet	45	60	56

Digitized by Google

	FEUX		
	EN 1629	EN 1726	EN 1773
Sainct Gilles	62	73	64
Sainct Hillier le petit	75	172	124
Sainct Imoges	55	44	33
Sainct Lienard	14	8	8
Sainct Martin le Heureux	31	34	36
S. Masme et le Moulin de Scelles	57	55	60
Sainct Thiery	73	84	86
Sapicourt	21	23	24
Sapigneulles	13	16	16
Sarcy en Tardenois	64	64	59
Savigny, Monthazin et La Vallée	94	80	79
Septsaux	59	63	65
Sermiers	186	163	151
Serzy et Maupas	85	90	85
Sillery et Pontvray	»	58	76
Taissy	68	82	98
Thil	47	48	66
Thillois	66	41	41
Thuisy	48	44	47
Tainqueux et Mont-S.-Pierre	6	6	6
Tramery	49	52	50
Treslon	»	52	52
Trigny	106	142	159
Troispuitz	74	75	83
Vendeuil et Irval	27	43	42
Venthelay et Longvoisin	82	91	100
Verzenay	140	177	245
Verzy	161	187	254
Villedommange	184	145	117
Villers Allerand	163	163	167
Villers aux Neuds	33	28	36
Villers Franqueux	88	111	113
Villers Marmery	127	138	159

Digitized by Google

	FEUX		
	EN 1629	EN 1726	EN 1763
Unchair	59	63	51
Onrezy	11	7	6
Vergny	78	68	62
Vuarmeriville	138	132	181
Vuez	70	62	67
Vuitry et Burigny	148	243	240

§ 2 ÉLECTION DE RETHEL

	FEUX	
	EN 1726	EN 1773
Moronvilliers	9	8
Selles	54	68
S. Souplet	136	103
Vaudezincourt	51	62

§ 3. ÉLECTION D'ÉPERNAY

Ambonnay	89	116
Antenay	46	31
Avenay	267	286
Aÿ	678	678
Baslieux	43	44
Bisseüil	161	188
Bouzy	42	52
Châtillon sur Marne et le Moulin l'Estang	163	241
Cuchery, Belval et la Neuville	194	262
Cuisle	36	33
Cumiere	169	221
Dizy et Champillon	75	44

Digitized by Google

	FEUX	
	EN 1726	EN 1773
Fontance	17	20
Germaine et Vauremont	47	58
Hautvillers et la Thuillerie	187	242
Louvois	34	77
Mareüil sur Ay	181	161
Mutigny et Caribery	17	19
Mutry	»	8
La Neuville en Beauvais	9	»
Orguigny, les Niards et Montigny, l'Eglise appelée Binson et la ferme	105	118
Passy, Grigny et 12 hameaux ou fermes	139	150
Reüil et l'Echelle	69	85
Ste Gemme, Neuville et Briere	94	102
Tauxière	94	38
Tours sur Marne	161	187
Trepail	99	134
Vendiere et Trotte	112	119
Villenselve	59	61
Ville en Tardenois	134	125
Villiers sous Chatillon	47	51
TOTAL	21.221	24.297 feux.

NOTA. On obtient approximativement le total des habitants, en multipliant par 4 le chiffre des feux.

EN 1881

58.070 ménages.

Digitized by Google

IV bis.

Mémoire relatant la ruine et la dépopulation de l'Election de Reims en 1491.

« *Advertissement de ce qui se pourra dire et remonstrer pour l'Election de Reims avec les autres Ellections de la Généralité d'Oultre-Seine et Yonne, a l'encontre des plainctes et doléances faictes au Roy nostre sire et a Messeigneurs les Généraulx par ceulx du pays de Normandie.*

Et premier, pour ce que lesdis Normans se fondent principalement sur ce qu'ilz dient que les distribucions des tailles se doivent faire selon les affaires du Roy a l'equipolent de ce que les generalitez, payz et elections de ce royaume portoient au temps du trespas du feu Roy Charles septiesme, que Dieu absoille. A ce peult estre respondu en double maniere, par l'une que en tant que touche les pays que depuis ont esté destruiz par les guerres et autres fortunes, dont grant partie et comme le tiers de toute l'election de Reims est, ilz ne le sauroient ne le pourroient porter et partant ce regard la fault et peult faillir en plusieurs lieux ;

Et par l'autre maniere que quant le plaisir du Roy et de mesdiz seigneurs les Generaulx feroit faire ladicte distribution a l'équalité selon ledit temps du trespas dudit feu Roy Charles, ceste dicte election en regard a la somme totalle des deniers qu'il plaist au Roy faire imposer par toutes les Generalitez ne devroit pas tant porter a beaucop près qu'elle est chargée pour les causes et raisons qui s'ensuivent :

Premier, car elle est fort destruite et diminuée depuis ledit temps et bien d'un tiers, comme dit est, parce que les doyennez de Grantpré, Dun, Mouzon, Rumigny et Launoy

Digitized by Google

et partie du doyenné de Justines, qui souloient porter communement et ordinairement plus d'un tiers de toutes les tailles et charges d'icelle election ont esté par les ennemis ausquelz ilz sont frontiere pour les pays de Luxembourg et de Haynault, tellement destruiz et desolez et leurs biens pris et ravis, leurs bestes emmenées, leurs maisons et heritages brulez et leurs personnes emprisonnées et mises a ransson, que pour le present ilz ne portent pas la trentiesme partie desdictes charges, et a convenu et convient que les autres qui ont esté fort foulez par autres moyens comme monstré sera cy après, portent non obstant leur tres grande povreté le surplus que les dessudits souloient porter, dont ilz sont sy très fort chargez que plusieurs ne scevent fournir a leurs porcions pour quelque peine, labeur, ou travail qu'ilz preignent, qu'il ne leur conviengne vendre de leurs biens pour ce faire et en y a plusieurs qui couchent sur la paille ou sur la terre nue.

Item et oultre lesdictes charges dont ilz sont encores plus fort apovriz, fault bien noter et est vray que dès l'an mil IIII^c Lxv, après la journée ou rencontre de Montlehery, grant partie de l'armée du feu duc Charles de Bourgongne et de ses alyez comme ceulx de Luxembourg, de Lorraine, de Bourgongne et autres pays voisins, en retournant dudit Montlehery et de devant Paris, repassèrent en très grant nombre par ladicte election a la très grande foule du peuple, car ilz ne payent rien et pour ce que les plusieurs d'eulx estoient tous nudz et destruiz, et qu'ilz se sentoient prochains de leurs pays, il y en eust grant foizon qui avec le vivre qu'ilz prenoient davantaige, robèrent et emportèrent ce qu'ilz peurent attraper des bonnes gens comme robes, pourpointz, chausses, linge, mesnage, bestes et chevaulx.

Item et tantost apres advint la destruction et prise de Dynant dont les plusieurs s'en vindrent fugitiz a retraicte en ceste dite election ou ilz ont vescu longtemps a la charge et foulle des habitans par pitié et compassion qu'on avoit

Digitized by Google

d'eulx. Et apres qu'ilz y ont esté habituez et qu'ilz y ont pris a gangner et prouffiter comme les autres, ont trouvé facon de obtenir du feu Roy, cui Dieu pardoint, affranchissement et exemption de toutes tailles et subsides, qui a esté à la tres grande foulle du peuple, car ilz emportoient grant partie des biens et prouffiz du pays, par quoy les autres en avoient moins et sy ne contribuoient en riens aux charges et affaires d'icellui, ne font encores de present ne ceulx du pays de Liege aussy.

Item et assez tost apres fut la guerre en Liege pour l'alée et retour de laquelle ceste dite election fut tres fort chargee du passage des gensdarmes qui y furent et sejournerent longuement en bien grant nombre, vivans sur le peuple sans riens payer.

Item et environ ledit temps eust en ladite election ou en la pluspart d'icelle une tres grande peste et mortalité qui fut sy tres terrible que encores aujourduy y a aucuns des villages qui par avant estoient fort populez esquelz ne demoura depuis ame, et ès autres n'en y a demeuré que tres peu.

Item et depuis lors en avant n'a esté une seulle année qu'il n'y ait toujours eu gensdarmes passans, rappassans ou sejournans en ladite election, tant pour tenir frontiere aux ennemis comme en alant de garnision en autre, qui tousjours ont esté a la tres grande foule du povre peuple.

Item et combien que ladite election soit comme toute en pays sec et Champaigne qui ne rapporte que ung peu de seigle et avoyne et autres grains a tres grande labeur et peine, et que le pays feust treffort depopulé et mal garny de biens, neantmoins depuis le trespas du feu duc Charles de Bourgongne pour les conquestes du pays qu'il tenoit que devoient revenir au Roy, ilz ont esté contrains a fournir et livrer chevaulx pour le charroy de l'artillerie du Roy, amener vivres à grant foison ès armées tant en la duchié et conté de Bourgongne comme en Artois qui sont distans de ladite election de plus de soxante ou IIII^{xx} [80] lieues et

Digitized by Google

tout par charroy par ce qu'ils n'ont point de rivière portant. Par quoy ilz n'ont peut fort labourer, mais ont a ceste cause délaissé grant foison de leur labeur, leurs vivres ont esté exillez et eulx travaillez, dont depuis s'ensuivit une nouvelle peste et famine ou pays qui les a fort destruiz.

Item et au temps que le siège fut mis devant Iwuiz en Luxembourg, et que ladite ville fut prise pour le Roy, ilz furent contrains a fornir du tout durant ledit siege l'armee qui y estoit, laquelle rappassa depuis par ladite election dont le poure peuple fut fort foulé et travaillé merveilleusement.

Item et nonobstant toutes ces choses durant tout ledit temps et jusques au trespas du feu Roy Loys, cui Dieu pardoint, laditte election a esté sy tres terriblement chargée de tailles et anltres charges pour le Roy nostre dit seigneur que combien que ou temps du trespas dudit feu Roy Charles septiesme, cui Dieu absoille, elle ne portast pas en toutes charges X^m [dix mille] livres tournois. Elle en a porté depuis telle année, a esté plus grant somme trois fois comme il apparaistra plus amplement se mestier est par la declaration qui est faicte a part des charges advenues en ladite election depuis ledit temps jusques a present, par quoy on peult bien congnoistre clerement et la chose est toute notoire que icelle election a esté merveilleusement foulée et travaillée, et que elle est diminuée en tous biens de plus de la moitié, et toutefois elle porte encore aujourduy plus deux fois et oultre qu'elle ne faisoit audit temps du trespas du feu Roy Charles VIIme.

Item et au contraire sera trouvé que eu egard aux charges que avoit a porter ledit feu Roy Charles VIIe audit jour de son trespas et a celles qu'a porter par chacun jour le Roy, cui Dieu doint bonne vie et longue, ledit pays de Normandie dont procede la plaincte qui est le plus fertile et habondant en biens tant de labeur que de marchandise de tout le royaulme et qui est fort populé et habité, et a la mer et les rivieres pour la depesche de marchandise que

Digitized by Google

nont pas les autres quartiers et pays, et mesmement ceste dite generalité d'Oultre-Seine et Yonne, n'est pas tant chargé beaucop ne porte tant desdites tailles et charges qu'il deubst faire et seroit besoing pour sologer les aultres qui ont esté fort foulez, de leur en distribuer à la raison et a ladite equalité comme ilz requièrent, en quoy faisant ilz en porteront plus ung tiers qu'ilz ne font.

Item et sy fait bien a noter a dire et remonstrer que depuis ung an ença par les grandes inundations d'eaues qui ont esté en l'election de Reims, les maisons forbourgs pave et heritages dudit Reims du coste de la riviere, et la pluspart et comme tous les villages d'icelle election situez et assis les rivieres de Vesle, Suippe et Retourne, ont esté comme tous destruiz et abbatuz, les biens grains et bestail emportez et noyez, dont le dommage peult estre estimé a plus de cent mille escuz d'or et de gens periz et mors, qui portoient plus de IIII^{m} livres tournois desdittes tailles, et ny sauroit leu aucune chose prendre ne lever a present, qui vient toujours a la foule et charge du surplus de ladite election.

Item et s'aulcuns voloient dire et alleguer que les villes affranchies par le Roy sont la foule et charge des autres et des pays, pour ceste ville de Reims en ce cas pourra estre dit et remonstré ce qui s'ensuit, affin de donner à entendre et congnoistre a tous que l'affranchissement d'icelle n'est en rien a la foule du surplus de ladite election, et que le Roy la peu faire pour bonnes et justes causes cy après touchées.

Premier, car en ladite ville qui est une des plus anciennes citez du Royaume, sont consacrez et couronnez les Rois de France et y recoipvent tous signes royaulx, et sy y fut apportee a Monsr Sainct Remy appostre de France et y est gardée emprès son corps l'unction divine dont ilz sont consacrez et enoinctz en Roiz de France.

Item que les habitans soustiennent la despense dudit sacre touteffois que le cas y chiet sans en avoir eu jamais

Digitized by Google

restribution sinon ladite exemption que le Roy de present leur a donné.

Item que l'an LXXIII quant le feu Roy Edouart d'Angleterre descendit en ce royaume et que le bruit estoit qu'il entendoit tirer audit Reims, iceulx de Reims firent faire à leurs despens cincq beaulx boulevardz et plusieurs moyneaulx, en y emoloyant eulx, leurs femmes, enfans et leurs biens nuyt et jour, festes et dimanches sans cesser et sans y rien espargnier et plus en firent et d'aultres fortifications qu'on n'en sauroit faire pour cent mil escuz.

Item et l'an LXXVII soubz umbre d'aulcuns empruns quon disoit que le Roy faisoit ou aultrement de sa volente indeue, feu Raulin Cochinart lors capitaine dudit Reims et maistre dhostel dudit seigneur, print des biens desdits habitans pour plus de cent mil livres, et en fit ce que bon luy sembla, soy couvrant tousjours du nom et de l'auctorité du Roy dont iceulx habitans neurent jamais aucuns restribution ne restitution mais en sont apovriz et comme destruictz et le pays dentour a ceste occasion, ce que nulle aultre cité de ce royaulme na porté.

Item et depuis ont este fort travailliez pour la population et habitation d'Arras, ont fait plusieurs voyages et embaxades tant devers le Roy pour les affaires du pays comme ailleurs par l'ordonnance dudit seigneur, sans avoir aulcun aide d'aultres que deulx mesmes.

Item et quant il a pleu au Roy pour consideration des choses dessus dites et autres justes et raisonnables les exempter et affranchir desdictes tailles et d'emprunctz, ce a esté en remettant par eulx le VIIIe et IIIIe et le faisant valoir chacun an comme ilz font la somme de II^m^ livres tournois. A l'occasion de quoy dès la premiere année dudit affranchissement ledit seigneur et messeigneurs les generaulx deschargerent ceste dite election de ladite somme de M livres tournois.

Item et par ce appert bien clerement que le Roy nostre dict seigneur a bonne et juste cause a affranchy ceste dite

Digitized by Google

ville et que ledit affranchissement n'est en rien a la charge du surplus de l'election ne daultres. Joingt qu'il sera trouvé et la verité est que la ville d'Esparnay, quelque rencharge qui soit venue, porte moins aujourdhuy desdictes tailles que le ne faisoit avant ledit affranchissement et par ce na cause de murmurer ne den parler.

Sy soit tendu affin se possible est que celluy envoyé de par lesditz habitans demoure lung des VIII esleuz pour ceste generalité, affin qu'il en puisse mieulx respondre et parler se besoing est devant le Roy et ailleurs et a ce devroient tendre aussy ceulx de Laon et de Troyes qui sont affranchiz pareillement.

Item et s'il vient à point et on void que bon soit, pourra estre dit et remonstré aussy que a cause dudit affranchissement et nonobstant icelluy lesdits habitans ont derniere-ment plus presté au Roy qu'ilz n'eussent fait et leur fut dit par les commissaires que pour ceste cause ilz le devroient plus faire que pour aultre raison.

(Signé) Pussot.

Collation a esté faicte aux originaulx articles cy dessus transcriptz par nous.

(Signé) Pioche. Pussot. »

(*Archives communales de Reims*, Registre des Conclusions du Conseil de Ville; 25 juillet 1491. — Cfr. l'analyse donnée par M. Varin, *Archives législatives de Reims*, Statuts, t. I, p. 842.)

Digitized by Google

V

Communiants des Paroisses

Formant aujourd'hui l'arrondissement de Reims, suivant l'ordre des Doyennés en 1675 et en 1775, d'après les Notes de Maurice Le Tellier et le Pouillé de Bauny.

Relevé des Communiants en 1675 et en 1775, dans la ville de Reims.

Paroisses de Reims.	Communiants en 1675	Communiants en 1775
Saint-Pierre le vieil	3.000	2.400
Saint-Jacques	3.000	3.400
Saint-Hilaire	2.500	2.500
Sainte-Marie Magdeleine	1.500	1.300
Saint-Etienne	2.500	2.400
Saint-Thimothée	2.000	3.000
Saint-Martin	2.500	1.210
Saint-Julien	1.300	1.800
Saint-Sixte (supprimée en 1686)	4	»
Saint-Maurice	700	800
Saint-Symphorien	1.500	1.100
Saint-Denys	2.000	2.000
Saint-Jean	200	230
Saint-Michel (comprise dans le Chapitre N.-D.)	»	700
Saint-André (érigée en 1686)	586	900
Totaux	23.299 communiants, moins les chapitres, abbayes, colléges, hôpitaux, soit environ 23.000 habitants en tout.	23.740 communiants, moins les chapitres, abbayes, colléges, hôpitaux, soit environ 24.500 habitants.

Nota. — Les communiants représentent approximativement les habitants catholiques au-dessus de l'âge de douze ans, c'est-à-dire un chiffre variant entre les deux tiers et les trois quarts du nombre total.

Digitized by Google

Relevé des Communiants en 1675 et en 1775, dans les paroisses qui forment aujourd'hui l'arrondissement de Reims.

DIOCÈSE DE REIMS. — I. GRAND ARCHIDIACONÉ.

§ 1. — *Doyenné de la Chrétienté.*

VOCABLES DU XVIIe SIÈCLE	COMMUNIANTS EN 1675	COMMUNIANTS EN 1775
Saint-Brice	120	150
Saint-Jean-Baptiste de la Neuvillette	30	50
Saint-Léonard	24	25
Saint-Etienne de Trois-Puits	280	215
Saint-Remy de Montbré	170	164
Saint-André de Cormontreuil *(Secours de S. Jean de Reims)*	258	340

§ 2. — *Doyenné de la Montagne.*

Saint-Martin de Bezannes	195	256
Saint-Pierre de Bligny	35	70
Saint-Remy de Bouilly	100	192
Saint-Remy de Courmas	103	120
Saint-Clément de Bouleuze	80	90
Saint-Julien de Chambrecy	90	80
Saint-Pierre et Saint-Paul de Chamery	400	500
Saint-Théodulphe de Champigny	60	80
Saint-Denis de Champlat	160	170
Saint-Cantien de Chaumuzy	495	500
Saint-Clément de Cormoyeux	250	340
Saint-Laurent de de Romery		160
Saint-Remy de Coulomme-la-Montagne	150	160
Saint-Vincent de Vrigny	200	122
Saint-Martin de Pargny	140	272
N.-D. de Jouy	80	
Sainte-Croix de Courtagnon	110	100
Saint-Crépin et Saint-Crépinien d'Ecueil	210	200

Digitized by Google

	COMMUNIANTS EN 1375	COMMUNIANTS EN 1775
Saint-Hippolyte de Faverolles	180	180
Saints-Thimothée et Apollinaire de Gueux	210	290
Saint-Martin de Jonquery	90	105
N.-D. de Mairy-la-Montagne	113	30
Saint-Nicaise de Prémecy		70
Sainte-Geneviève d'Aubilly	60	50
Saint-André de Marfaux	200	150
Saint-Remy des Mesneux	260	240
Saint-Pierre de Nantheuil-la-Fosse	250	255
Saint-Remy d'Olizy-la-Montagne	120	180
Saint-Remy d'Ormes	195	200
Saint-Remy de Poilly	130	100
Saint-Remy de Pourcy	120	175
Saint-Médard de Romigny	200	160
Saint-Remy de Sacy	290	300
Saint-Sylvestre de Saint-Euphraise	100	150
Saint-Just de Sarcy	150	150
Saint-Simon et Saint-Jude de Sermiers	360	430
Saint-Loup de Thillois	75	110
Saint-Pierre de Tainqueux	17	35
Saint-Jean-Baptiste de Tramery	100	112
Saint-Didier de Treslon	150	320
Saint-Lié de Villedemanche	500	300
Saint-Laurent de Ville-en-Tardenois	400	400
Saint-Théodulphe de Villers-aux-Nœuds	60	100

§ 3. — *Doyenné d'Hermonville.*

Saint-Julien de Baslieux	160	200
Saint-Remy de Bouvancourt	100	180
Saint-Obeuf de Châlons-le-Vergeur		13
N.-D. de Cauroy-lès-Hermonville	200	342
Saint-Nicolas de Chenay	220	253
Saint-Sébastien de Merfy	100	288

Digitized by Google

	COMMUNIANTS	
	EN 1675	EN 1775
Saint-Cyr et Sainte-Julitte de Cormicy ...	720	700
Saint-Laurent de Sapigneul.....		75
Saint-Hippolyte de Courcy.....	200	230
Saint-Laurent de Courlandon.....	40	70
Saint-Sauveur d'Hermonville.....	450	700
Saint-Remy de Loivre.....	180	360
Saint-Sébastien de Bermericourt	20	40
Saint-Pierre et St-Paul de Montigny-s-Vesle	160	210
N.-D. de Pevy.....	250	240
Saint-Pierre de Prouilly.....	250	340
Saints-Thimothée et Apollinaire de Romain	260	184
Saint-Hilaire de Saint-Thierry.....	300	300
N.-D. de Pouillon	100	200
Sainte-Marguerite de Thil.....	100	200
Saint-Théodulphe de Trigny.....	300	460
Ste-Marie-Magdeleine de Châlons-sur-Vesle	75	60
Saint-Remy de Vantelet.....	280	360
Saint-Théodulphe de Villers-Franqueux..	225	325

§ 4. — *Doyenné de Fismes.*

N.-D. d'Arcy-Ponsard.....	320	355
Saint-Remy de Branscourt.....	90	120
Saint-Nicolas de Sapicourt.....	50	60
N.-D. de Breuil.....	72	70
Saint-Julien de Courville.....	300	300
Saint-Pierre de Crugny.....	500	410
N.-D. de Brouillet	60	70
Sainte-Machre de Fismes	1.350	1.500
Saint-Remy de Janvry.....	160	136
N.-D. de Germigny	100	110
Saint-Georges de Junchery-sur-Vesle....	200	219
Saint-Thimothée de Vandeuil.....	85	134

Digitized by Google

	COMMUNIANTS	
	EN 1675	EN 1775
Sainte-Marie-Magdeleine de Lagery.....	350	280
Saint-Nicolas de Lhery	120	100
Saint-Jean-Baptiste de Magneux.....	110	150
N.-D. de-Mont-sur-Courville.....	110	120
Saint-Symphorien de Muyson	86	90
Saint-Remy d'Ogny	116	150
Saint-Rufin et Saint-Valère de Ourges ...	108	130
N.-D. de Rosnay et Courcelles	200	330
Saint-Pierre de Saint-Gilles.....	160	170
Saint-Martin de Savigny-sur-Ardre.....	220	250
N.-D. de Serzy-Maupas.....	260	370
Saint-Remy d'Unchair.....	120	150

§ 5. — *Doyenné de Lavannes,*

Saint-Firmin d'Aumenancourt-le-Grand..	72	100
Saint-Nicaise d'Aumenancourt-le-Petit...	66	100
Saint-Remy de Bazancourt.....	150	375
Saint-Médard de Pomacle	120	217
Saint-Martin de Beru.....	290	481
Saint-Sébastien de Béthny.....	170	210
Saint-Martin de Boult-sur-Suippe.....	250	800
Saint-Pierre de Bourgogne	210	440
Saint-Remy de Brimont.....	180	200
Saint-Basle de Caurel.....	180	336
Saint-Martin de Cernay-lès-Reims.....	450	575
Saint-Pierre d'Epoye.....	218	200
Saint-Martin de Fresné.....	120	200
Sainte-Marie-Magdeleine d'Heutregiville.	150	300
Saint-Remy d'Isle.....	100	180
Saint-Lambert de Lavanne.....	260	450
Saint-Pierre de Nogent.....	380	375
Saint-Médart et St-Brice de Pont-Faverger	230	580

Digitized by Google

	COMMUNIANTS	
	EN 1675	EN 1775
Saint-Etienne-sur-Suippe	65	100
Saint-Martin de Selles	100	220
Saint-Martin de Saint-Memmes	200	170
Saint-Symphorien de Vitry	360	650
Saint-Martin de Vuarmeriville	300	500

DIOCÈSE DE REIMS. — II. ARCHIDIACONÉ DE CHAMPAGNE.

§ 1. — *Doyenné de Betheniville.*

Saint-Pierre d'Auberive	350	375
Sainte-Marie-Magdeleine de Bethniville	180	260
Saint-Laurent de Dontrien	120	200
Saint-Martin-l'Heureux	80	117
Saint-Remy de Moronvillers	30	105
Saint-Remy de Wadsincourt	80	75
Saint-Hilaire-le-petit	180	400
Sainte-Marie-Magdeleine et Saint-Sulpice de Saint-Souplet	300	300

§ 2. — *Doyenné de Vesle.*

Saint-Memmie de Baconne	80	170
Saint-Pierre de Beaumont-sur-Vesle	90	160
Saint-Maur de Courmelois	70	79
Saint-Laurent de Beine	290	480
Saint-Jean-Baptiste de Noroy	50	120
Saint-Jean-Baptiste de Champfleury	106	125
Saint-Nicolas de Chigny	450	400
Saint-André de Cormontreuil *(Cure en 1686)*	258	340
Saint-Jean-Baptiste de Ludes	460	450
Saint-Calixte de Mailly	200	300
Saint-Remy de Prosne	200	350

Digitized by Google

	COMMUNIANTS	
	EN 1675	EN 1775
Saint-Basle de Prunay	280	260
Saint-Nicolas de Rilly-la-Montagne	450	500
Saint-Basle de Sept-Saulx	120	180
Saint-Pierre des Petites-Loges	25	90
Saint-Remy de Sillery	120	250
Saint-Pierre de Puisyeulx	100	150
N.-D. de Taissy	100	250
Saint-Remy de Thuizy	76	140
Saint-Pierre de Verzenay	250	800
N.-D. de Verzy	400	750
N.-D. de Vez	140	160
Sainte-Agathe de Villers-Allerand	400	500
Saint-Remy de Villers-Marmery	200	500

§ 3. — *Doyenné d'Epernay.*

Saint-Raoul d'Ambonnay	300	230
Saint-Traizain d'Avenay	900	900
Saint-Brice d'Aÿ	2.500	2.000
Saint-Hélein de Bisseuil	400	500
Saint-Basle de Bouzy	72	125
Saint-Jean-Baptiste de Cumières	400	600
Saints-Thimothée et Apollinaire de Dizy	120	120
Saint-Agnan de Fontaine-lès-Epernay	36	60
Sainte-Croix de Germaine	120	200
Saint-Sindulphe d'Hautvillers-lès-Epernay	350	600
Saint-Hippolyte de Louvois	300	250
Saint-Hilaire de Mareuil	500	400
Saint-Martin de Mutigny	70	54
N.-D. de Saint-Imoges	140	110
Saint-Barnabé de Champillon	120	80
Saint-Hilaire de Tauxières	130	100
Saint-Remy de Mutry	50	25

Digitized by Google

	COMMUNIANTS	
	EN 1675	EN 1775
Ste-Marie-Magdeleine de Tours-sur-Marne	450	500
Saint-Martin de Trépail.....	90	320
Saint-Remy de Ville-en-Selve.....	180	145

Diocèse de Soissons. — Archidiaconé de Brie.

Doyenné de Châtillon-sur-Marne.

D'après le Pouillé de Houiller en 1783.

	COMMUNIANTS	
	»	» EN 1783
N.-D. de Châtillon-sur-Marne	»	900
Saint-Symphorien d'Anthenay	»	90
Saint-Léger de Baslieux-sous-Châtillon..	»	120
Saint-Roch de Belval.....	»	260
Saint-Nicolas de Binson et Orquigny	»	350
Saint-Maurice de Cuchery	»	300
Saints-Gervais et Protais de Cuisles.....	»	95
N.-D. de La Neuville-aux-Larris.....	»	154
Saints-Pierre et Paul de Passy-Grigny...	»	500
Saint-Martin de Reuil	»	220
Saint-Hilaire de Sainte-Gemme	»	300
Saint-Martin de Vandières.....	»	300
St-Jacques le Majeur de Villers-s-Châtillon	»	112
. . . . .		

(Cf. Varin, *Archives Admin. de Reims*, T. II, p. 1024 à 1125.)

Digitized by Google

VI

Dénombrements de la Gabelle et du Conseil de Ville au XVIIIe siècle, avec les calculs d'Expilly.

§ 1. — Dénombrement de la ville de Reims depuis l'année 1742 jusqu'a celle de 1770.

ANNÉES	FEUX	PERSONNES	ANNÉES	FEUX	PERSONNES
1742	9.140	25.963	1757	7.802	26.341
1743	9.140	25.871	1758	7.767	26.161
1744	9.000	25.520	1759	7.676	25.509
1745	8.149	25.491	1760	7.551	24.982
1746	8.126	25.381	1761	7.523	24.927
1747	8.167	25.431	1762	7.249	25.031
1748	8.117	25.218	1763	7.140	21.589
1749	8.116	25.022	1764	7.233	22.251
1750	8.113	25.036	1765	7.172	22.555
1751	8.112	25.400	1766	7.143	22.475
1752	8.035	25.008	1767	7.305	23.064
1753	7.935	26.679	1768	7.344	23.177
1754	7.747	26.399	1769	7.325	22.906
1755	7.758	26.579	1770	7.337	22.938
1756	7.666	26.312			

Certifié véritable par moy Receveur des Gabelles de Reims, ce seize Juin mil sept cent soixante dix.

Signé : Bourgongne.

---

§ 2. — Dénombrement de la ville de Reims pendant les années 1771 et 1772.

Année 1771..... 7.290 feux 21.762 personnes
Année 1772..... 7.205 feux 22.415 personnes

Certifié véritable par moy Receveur des Gabelles de Reims, ce 28 Aoust 1772.

Signé : Bourgongne.

Digitized by Google

§ 3. — Dénombrement de la ville en 1776 et 1777.

Année 1776.....	7.467	feux	23.741	personnes
Privilégiés .	35	»	1.508	»
Total	7.502	»	25.249	»
Année 1777.....	7.605	feux	24.410	personnes
Privilégiés .	35	»	1.266	»
Total	7.640	»	25.676	»

Certifié véritable par moi Receveur des Gabelles de Reims, ce 18 Novembre 1776.

Signé : Bourgongne.

(*Archives communales de Reims*, Juridiction, liasse 21, n° 16.)

Nota. Les Archives de Reims possèdent aussi les rôles du Grenier à sel pour 1727 et 1732, registres in-4°, qui contiennent les noms et professions des chefs de famille avec le chiffre de leurs enfants. Ils indiquent 7,919 feux en 1727, et 7,589 en 1732. — Le total est de 25,256 habitants en 1727, et de 27,220 en 1732. Mais les bases de ces totaux n'apparaissent pas clairement dans ces tableaux. Il est certain, par exemple, que la Ville constatait en 1761, un chiffre de 22,251 habitants, *non compris les enfants au-dessous de huit ans*, et nous ne savons pas si la Gabelle a toujours excepté ces derniers.

---

§ 4. — Lettre des magistrats municipaux de Reims a l'intendant de Champagne en 1765

Monseigneur,

La lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 13 de ce mois ne nous a été rendue que le 22, nous nous sommes sur le champ occupés de l'objet qu'elle contient, nous vous envoyons le tableau exact mais affligeant de la population actuelle de notre ville, elle est diminuée de plus d'un tiers, cependant les impositions loin de diminuer ont augmentés, nous ne payons autrefois que 86,000 livres de capitation, la ville étant beaucoup plus peuplée, nous payons aujourd'huy 43,200 livres, et elle l'est beaucoup moins. Ce tableau vous présente aussy le

Digitized by Google

nombre des ecclésiastiques, des religieux et des privilégiés qui ne contribuent pas avec les autres habitans au payement de la capitation. Nous sommes avec un tres profond respect, etc.

DÉNOMBREMENT DE LA VILLE DE REIMS EN 1765

La ville de Reims est composée tant en ecclésiastiques, religieux, hopitaux, privilégiés, domestiques et habitans non privilégiés, y compris tous les enfans au dessus de huit ans, de 22,254 :

Scavoir,

Ecclesiastiques seculiers.....	248
— réguliers.....	621
Hopitaux.....	1.130
Séminaire et college de l'Université.....	168
Privilégiés.....	728
Domestiques.....	1.668
Pères de familles, femmes et enfans	17.691

Fait au Bureau de l'Hotel de Ville le 26 février 1765.

(*Archives communales de Reims*, Registre de copie de lettres du Conseil de Ville, in-f° ; 1762 à 1782, f° 48. — Cf. *Archives départementales de la Marne*, à Châlons, C. 324).

POPULATION EN 1720

« La ville de Reims est située dans un pais stérile et qui ne produit qu'une petite partie de ce qui est nécessaire à la vie des habitants, qui sont au nombre de plus de 40.000, dont les deux tiers au moins sont occupés au travail d'une manufacture qui y est établi depuis longtemps. »

Mémoire des Lieutenant et Echevins de Reims en 1720. Réponse à un projet d'entrepôt de denrées à Attigny.

(*Archives communales de Reims*, Diverses matières, Carton 12.)

Digitized by Google

§ 5. — Calculs de l'abbé d'Expilly.

Naissances

Paroisses de Reims	de 1690 à 1701		de 1752 à 1763	
	Mâles	Femelles	Mâles	Femelles
Saint-Denis	581	521	444	430
Saint-Etienne	655	614	600	575
Saint-Hilaire	782	743	609	518
Saint-Jacques	1.061	1.021	856	800
Saint-Jean	102	97	77	47
Saint-Julien	420	402	492	393
Saint-Martin	355	357	408	355
Saint-Maurice	251	243	253	225
Saint-Michel	177	150	100	103
Saint-Pierre	652	623	478	447
Saint-Symphorien	393	409	243	254
Saint-Thimothée	783	735	775	728
Saint-Marie-Magdeleine	373	371	380	360
Saint-André, au faubourg de Cérès	274	362	277	240
Total des 14 Paroisses	6.859	6.648	5.992	5.475
Hôtel-Dieu	258	240	353	545
	7.117	6.888	6.345	6.020
Totaux	14.005		12.365	
Annnée commune	1.167 1/12		1.030 1/12	
par	26		par 26	
	30.344		26.786	

De 1690 à 1701, il est mort à l'Hôtel-Dieu, 5.205 personnes, et de 1752 à 1763, le nombre des morts a été de 5.173.

(*Dictionnarie Géographique des Gaules et de la France*, 1763, *verbo* Reims, p. 145. — *Archives de la Marne*, C. 425.)

Digitized by Google

VII.

Statistique des Hôpitaux de Reims en 1776, 1777 et 1778.

(Archives du Bailliage royal de Reims. — Dépôt non classé au Palais-de-Justice de cette ville. — Pièce inédite extraite d'un dossier intitulé : *Etat des naissances, mariages et morts dans la province et frontière de Champagne dans les années 1770 à 1788.*)

Bailliage de Reims. Extrait des observations faites par Monsieur le Directeur général sur le dernier état de population (1778) du Bailliage de Reims, et auxquelles il importe que M. Féval, greffier en chef du Bailliage royal, fasse sur le champ, à mi marge, une Réponse claire et positive.

13e question.

Combien y a-t-il d'hôpitaux à Reims, tant ordinaires que militaires? Quel est leur véritable dénomination?

Il n'y a à Reims que des hôpitaux ordinaires et point de militaires : ces hôpitaux sont au nombre de six, qui sont :

1° L'Hôtel-Dieu, duquel dépendent deux maisons, une St-Louis destinée pour les cancérés, l'autre la Burie pour les foux.

2° Ste-Marthe, dite vulgairement *les Magneuses.*

3° L'hopital général de la Charité.

4° St-Marcoult.

5° Les Orphelins.

6° Et Sainte-Catherine.

Voilà leur véritable dénomination.

Combien y a-t-il de lits dans chacun? Combien y a-t-on reçu de malades pendant les années 1776, 1777, 1778? Combien de morts pendant ledit tems? Combien de naissances? Combien d'accouchements? Combien d'enfants trouvés?

Digitized by Google

1. A L'HOTEL DIEU, il y a deux cent soixante lits, à Saint Louis, douze, à la Burie, douze, en tout deux cent quatre vingt quatre.

En 1776, il est entré à l'Hotel Dieu	4,833	malades
En 1777 — —	5,099	—
En 1778 — —	5,616	—
Total. . . .	15,548	malades
En 1776, morts à l'Hotel Dieu,	412	
En 1777, — —	488	
En 1778, — —	449	
Total. . . .	1,349	morts
En 1776, est entré à Saint-Louis,	1	malade
En 1777, sont entrés —	2	malades
En 1778, — —	3	—
Total. . . .	6	malades
En 1776, sont entrés à la Burie,	3	malades
En 1777, est entré —	1	malade
En 1778, — —	1	—
Total. . . .	5	malades

Il n'est possible de donner le nombre des morts dans les maisons Saint-Louis et de la Burie, pour la raison qu'ils ont été inhumés dans les cimetières des paroisses où sont situés ces deux maisons, et que les actes mortuaires sont confondus avec ceux des paroissiens.

En 1776, il est né à l'Hotel Dieu,	356	enfants
En 1777, — —	422	—
En 1778, — —	449	—
Total. . . .	1,227	enfants
En 1776, il y a eu à l'Hotel,	60	batêmes
En 1777, —	83	—
En 1778, —	75	—
Total. . . .	218	naissances bâtardes

Digitized by Google

Les autres enfants baptisés dans différentes paroisses de la ville.

On ne reçoit point à l'Hotel Dieu des enfants trouvés.

2. A Sainte Marthe, dite les *Magneuses*, il y a dans cette communauté vingt cinq lits et vingt cinq filles ; il n'y en a point de décédées dans la maison en 1776, 1777, ny en 1778.

3. Hopital Général, il y a dans cet hopital cent un lits pour deux personnes et deux cent trois pour une personne, total 304 lits.

En 1776, il y est entré	28	pauvres
En 1777, —	83	—
En 1778, —	99	—
Total. . . .	210	pauvres
En 1776, morts à l'hopital	38	
En 1777, —	40	
En 1778, —	56	
Total. . . .	134	morts

On observe que ce nombre de morts fait partie de celuy porté à l'article de l'hotel où ils sont inhumés, n'y ayant point de cimetière à l'Hopital général ; ainsy les morts sont enterrés ou à l'Hotel Dieu, ou à St Maurice, ou ailleurs s'ils meurent hors de l'hopital.

4. Saint Marcoult, trente sept lits.

En 1776, entrés	23	personnes
En 1777, —	15	—
En 1778, —	21	—
Total. . . .	59	personnes
En 1776, morts,	6	malades
En 1777, —	11	—
En 1778, —	24	—
Total. . . .	31	morts

Naissances, accouchements, enfants trouvés, néant.

Digitized by Google

5. Les Orphelins, trente lits.

En 1776, 1777 et 1778, il y a toujours eu trente orphelins; ce nombre fixe est toujours rempli, point de morts dans ces trois années.

Nota. Il y a dans la ville cinq écolles distribués dans différents quartiers pour l'instruction gratuite des jeunes filles; ce sont les sœurs des orphelins qui tiennent ces écolles.

6 et dernier. Sainte Catherine. Réunie à la manse conventuelle de l'abbaye St Denis par arrêt du conseil du seize mars 1733. On reçoit dans cette maison tous les jours jusqu'à concurrence de dix huit femmes ou filles si tant il s'en présente, on leur donne le pain et le coucher seulement pour une nuit aux frais de l'abbaye, c'est la seule destination de cette maison.

(Cf. Varin, *Archives législ. de Reims*, Statuts, T. I, p. 129. — Bauny, *Pouillé mss.* 1777).

Digitized by Google

Habitants et Feux des Localités de l'Arrondissement de Reims, en 1773.

Tableau donnant le nombre des Feux ou Ménages, divisés en Ecclésiastiques, Nobles et Roturiers, avec le nombre des individus classés en hommes, garçons, femmes et filles, au-dessus et au-dessous de 7 ans. (Archives de la Marne à Châlons, C. 430).

Dénombrement des Habitants en 1773.

Villes, Bourgs et Paroisses Hameaux (avec l'orthographe du XVIIIe siècle)	Nombre de feux			Nombre de personnes			
				au-dessus de 7 ans		au-dessous de 7 a.	
	ecclésia.	nobles	roturiers	hommes ou garçons	femmes ou filles	garçons	filles
Aougny, Plessis et Rozoy.	1	»	52	91	89	30	28
Arcy le Ponsard et Igny, La Vallée et Berry	3	»	140	202	222	19	24
Auberive	1	»	130	177	235	38	34
Aubilly	1	1	15	44	30	10	7
Aumenancourt le grand et la maison du Pont-Guyard qui est en partie de l'Election de Laon.....	1	»	54	97	87	15	16
Aumenancourt le petit, trois maisons du Pont-Guyard et le moulin Guerlet....	»	»	37	62	65	16	16
Baconnes	1	»	56	94	97	8	14
Bailleux-lès-Fismes	1	»	76	126	113	29	28
Bazancourt	1	»	120	185	186	40	32
Beaumont-sur-Vesle.	1	»	56	73	92	12	24
Beine	1	»	176	252	276	58	56

Digitized by Google

Villes, Bourgs et Paroisses Hameaux (avec l'orthographe du XVIIIe siècle)	Nombre de feux			Nombre de personnes			
				au-dessus de 7 ans		au-dessous de 7 a.	
	ecclésia.	nobles	roturiers	hommes ou garçons	femmes ou filles	garçons	filles
Bermericourt	»	»	11	20	26	6	6
Berù et Roussillon	1	»	193	259	277	71	52
Betheniville	1	1	93	159	153	25	25
Betheny et Thourrizet	»	1	76	123	127	27	20
Bezannes	1	»	75	96	100	32	34
Bligny	1	»	30	45	36	9	14
Boüilly et Commetreüil	1	»	30	53	64	9	4
Bouleuze	1	»	34	57	57	15	9
Boult-sur-Suippe	1	»	208	372	372	58	62
Bourgogne & Lochefontaine	»	1	25	46	42	7	6
Bourgogne lès Reims	1	»	141	241	257	49	49
Bouvancourt et Vaux	1	1	60	102	61	20	19
Branscourt	1	1	46	70	84	16	22
Breuil, Ormont, la Ville aux bois, Vassieux et Voisin	1	1	25	50	48	15	17
Brimont	1	»	78	59	71	19	23
Broüillet	»	»	23	42	44	4	4
Caurel lès Lavanne	1	»	117	187	191	33	29
Cauroy lès Hermonville et le Godart	1	1	120	195	210	34	39
Cernay-lès-Reims	1	»	212	283	324	90	85
Chalon le Meldeux, Chalmel et S. Obeuf	»	»	2	7	3	»	3
Chalon sur Veesle et Compensé	»	»	20	38	32	3	8
Chambrecy et Doyau	1	1	31	64	52	11	10
Chamery	1	»	148	230	228	48	65
Champfleury	1	»	51	71	81	24	16
Champigny	1	»	24	16	39	5	3
Champlat, Boujacourt et Chanteraine	1	»	56	113	86	9	13

Digitized by Google

Villes, Bourgs et Paroisses Hameaux (avec l'orthographe du XVIIIe siècle)	Nombre de feux			Nombre de personnes			
				au-dessus de 7 ans		au-dessous de 7 a.	
	ecclésia.	nobles	roturiers	hommes ou garçons	femmes ou filles	garçons	filles
Chaumuzy et hameaux...	1	»	182	281	261	69	55
Chenay.....	1*	»	82	129	140	42	36
Chigny en Montagne....	1	»	167	249	255	46	58
Coëmy.....	»	»	17	26	27	7	4
Cormicy.....	1	»	240	346	387	96	79
Cormontreuil et Nuizement	1	»	138	198	220	45	32
Cormoyeux et Romery...	2	»	139	219	222	55	54
Coulommes en Montagne.	1	»	60	105	87	15	28
Courcelles lès Rônay.....	»	»	36	56	55	9	10
Courcy, Fossé et Rocquincourt (ne font qu'un seul village).....	1	»	80	124	142	22	22
Courlandon.....	1	1	20	49	40	11	5
Courmas.....	»	»	38	54	68	5	9
Courmelois.....	»	»	24	30	25	7	7
Courtagnon.....	1	1	36	66	65	7	10
Courville et la bonne maison	1	2	126	179	200	32	38
Crugny.....	1	»	163	273	268	58	48
Dontriain et Menesson...	1	»	60	110	107	15	24
Escüeil et Belloy.....	»	»	70	120	125	28	14
Espoye.....	1	»	71	140	112	40	22
Faverolles.....	1	»	50	79	88	18	23
Ferrieres.....	»	»	32	54	59	12	10
Fismes, Fismettes, Cours et Vilette.....	4	2	523	790	886	166	207
Fresne et la chapelle de Marqueuze détruite.....	1	1	69	127	112	15	15
Germigny.....	»	»	41	61	74	15	9
Gueux et la Houette.....	1	2	91	142	157	31	23
Hauvinet.....	»	»	90	166	195	28	39
Hermonville et Marzilly..	2	3	233	383	383	73	67

Digitized by Google

Villes, Bourgs et Paroisses Hameaux (avec l'orthographe du XVIIIe siècle)	Nombre de feux			Nombre de personnes			
				au-dessus de 7 ans		au-dessous de 7 a.	
	ecclésia.	nobles	roturiers	hommes ou garçons	femmes ou filles	garçons	filles
Heutregiville, Avaux Detré	1	»	80	160	170	30	40
Hourges	1	1	44	91	76	13	16
Janvry	1	»	60	85	90	14	20
Jonchery sur Veesle	1	1	81	114	148	17	20
Joüy	»	»	35	54	64	7	7
Isle	1	»	60	111	111	18	19
Junquery	1	»	35	54	56	11	8
Lagery, Ormont et Saint-Antoine	1	»	102	120	126	37	31
La Neuville lès la Cure	»	»	9	24	15	5	3
La Neuvilette	»	»	16	29	32	4	8
Lavannes	1	»	160	253	236	52	51
Lery	1	»	36	74	63	14	14
Les Mesneux lès Reims	1	»	95	122	150	25	14
Les petites Loges	»	»	26	56	44	9	12
Loivre et Gehery (Gehery ne subsiste plus)	1	»	120	129	187	49	42
Ludes, la Thuilerie	1	»	165	256	262	76	54
Luternay, ferme	»	»	2	10	4	1	2
Maigneux lès Fismes	1	3	50	65	86	39	35
Mailly et Romont	2	»	103	181	176	33	46
Marfaux	1	1	58	106	97	6	22
Merfy et Villers Ste Anne (Villers Ste Anne ne subsiste plus)	»	»	93	159	194	19	15
Mery en Montagne, Toisy, Tourtay et Benneuil	1	1	7	20	13	3	1
Mombret	»	»	66	70	106	13	15
Montigny sur Vesle, Lorme, la Bassière, le Couleau, les Eventaux	1	»	77	117	129	29	27

Digitized by Google

Villes, Bourgs et Paroisses Hameaux (avec l'orthographe du XVIIIe siècle)	Nombre de feux			Nombre de personnes			
				au-dessus de 7 ans		au-dessous de 7 a.	
	ecclésia	nobles	roturiers	hommes ou garçons	femmes ou filles	garçons	filles
Mont sur Courville et Puizeux	»	»	41	60	64	12	13
Muison, les Vautes, Ste Lardre.	1	»	28	57	56	11	8
Nanteüil, Marmerin, Presle, Cardenay et Sarbruge.	1	»	86	137	133	49	45
Nauroy.	1	»	48	72	70	22	28
Nogent l'Abesse	1	»	166	217	215	53	44
Olizy, Violaine, la Marquerelle, Lietault et la Lotterie	1	»	55	111	91	21	25
Ormes	1	»	69	118	118	28	26
Pargny	1	1	54	76	83	14	25
Pévy, Reveillon et Wadeville	1	»	94	140	148	24	24
Poilly et Pezenne	1	»	35	66	56	6	3
Pommacle	»	»	69	108	111	22	25
Pont-Faverger	1	»	196	293	343	132	163
Pouillon	1	»	70	112	125	11	19
Pourcy et Courton	1	»	65	99	94	19	21
Prain	»	»	15	41	20	5	4
Premecy	»	»	25	31	36	5	6
Prosne	1	»	135	201	204	34	51
Proüilly	1	3	105	198	188	24	24
Pruñay	1	»	114	161	169	39	31
Puysieux et Courot	»	1	44	72	78	16	8
Reims	222	104	7001	10.774	12.608	2.134	2.038
Rilly	1	»	189	248	297	59	71
Romain et hameaux	»	1	59	108	122	21	15
Romigny et Balœuvre	1	»	58	72	88	27	35
Ronay	1	1	75	127	142	21	30
Sacy	1	»	116	203	185	33	43
S. Brice et Courcelles, Lamalle et Pouton	1	»	48	83	75	23	22
S. Etienne sur Suippe	1	»	40	81	74	23	23

Digitized by Google

Villes, Bourgs et Paroisses Hameaux (avec l'orthographe du XVIIIe siecle)	Nombre de feux			Nombre de personnes			
				au-dessus de 7 ans		au-dessous de 7 a.	
	ecclésia.	nobles	roturiers	hommes ou garçons	femmes ou filles	garçons	filles
S. Euphraise et Clairizet, Villette	1	2	53	83	101	17	22
S. Gilles	1	»	63	115	118	28	23
S. Hilaire le petit	1	»	123	171	208	48	38
S. Imoges	»	»	33	47	49	14	14
S. Lienard	»	»	8	13	19	4	»
S. Martin l'heureux	»	1	35	47	65	18	9
S. Masmes et Mousset	»	»	60	115	92	14	12
S. Thierry, et les restes du château de Bailleux	3	1	82	165	153	26	25
Sapicourt	»	2	22	46	41	7	10
Sapigneulles	»	»	16	23	26	8	6
Sarcy en Tardenois	1	»	58	94	92	18	17
Savigny, Mont-Hazin, la Vallée	1	»	78	160	145	36	20
Sept-Saux	1	»	64	120	100	26	29
Sermieres, Petit-Fleury, Montaneux, Nogent, le Coson, Courtaumont, Morieulle	1	»	150	274	228	63	60
Serzy et Maupas	1	»	84	118	132	28	27
Sillery et Pontavray (Pontavray ne subsiste plus)	1	1	74	119	128	28	34
Taissy, le vieux château et le moulin Cliquet	1	1	96	134	152	38	51
Thil	»	»	66	83	100	23	25
Thillois	1	»	40	58	70	13	10
Thuizy	1	»	46	84	78	22	21
Tinqueux	»	»	6	10	14	5	2
Tramery et la cense des Malades	1	»	49	65	74	8	15
Treslon	1	»	51	74	71	13	13
Trigny	1	»	158	258	257	39	39

Digitized by Google

Villes, Bourgs et Paroisses Hameaux (avec l'orthographe du XVIIIe siècle)	Nombre de feux			Nombre de personnes			
				au-dessus de 7 ans		au-dessous de 7 a.	
	ecclés.a.	noble.	roturiers	hommes ou garçons	femmes ou filles	garçons	filles
Troispuits	1	»	82	119	136	22	30
Vendeüil et Irval	»	1	41	86	92	14	9
Ventelay et 7 fermes	2	4	94	160	159	28	20
Verzenay	1	»	244	366	384	92	92
Verzy et S. Basle	3	1	250	368	428	85	115
Villedemange	1	»	116	173	195	32	34
Villers-Allerand et Montgeneaux	1	»	166	230	266	46	64
Villers aux Neuds	1	»	35	55	61	8	11
Villers-Franqueux	1	»	112	169	197	29	29
Villers-Marmery	1	»	158	245	268	46	36
Unchair, les Grandes Fontaines	1	»	50	82	84	25	28
Unrzy	»	»	6	17	11	2	2
Vrigny	»	»	62	99	99	23	17
Vuarmeriville et Prez	1	»	180	286	286	74	60
Vüez	1	»	67	99	106	22	22
Vuitry et Burigny (Burigny ne subsiste plus)	1	»	239	341	353	43	51
§ 2. — Election de Rethel.							
Moronvilliers	»	»	8	28	17	3	2
Selles	1	2	65	134	157	22	19
S. Souplet	2	1	100	177	186	21	41
Vaudezincourt	1	»	61	91	109	23	17
§ 3. — Election d'Epernay.							
Ambonnay	1	»	115	171	209	40	43
Anthenay, le Chemin et Nogent	1	»	30	66	55	9	7
Avenay	6	8	272	387	446	62	90
Ay	2	6	670	1090	1039	179	217
Baslieux, Meleroy, Hurtebise et Longeau	1	2	41	79	86	18	17

Digitized by Google

Villes, Bourgs et Paroisses Hameaux (avec l'orthographe du XVIIIe siècle)	Nombre de feux			Nombre de personnes			
				au-dessus de 7 ans		au-dessous de 7 a.	
	ecclésia.	nobles	roturiers	hommes ou garçons	femmes ou filles	garçons	filles
Bisseüil	1	»	187	291	303	36	43
Bouzy	1	»	51	79	83	9	15
Châtillon sur Marne	2	2	237	283	410	91	90
Cuchery, Belval et La Neuville, etc	3	1	258	431	404	94	122
Cuisle	»	»	33	57	49	11	9
Cumiere	2	3	216	242	319	48	112
Dizy et Champillon	1	1	42	72	62	13	16
Fontance	1	»	19	29	40	8	7
Germaine et Vauremont	1	»	57	85	97	23	22
Hautvillers et la Thuillerie	2	»	240	330	304	80	115
Louvois	1	»	76	138	151	24	26
Mareüil sur Aÿ	1	2	158	274	299	42	59
Mutigny	1	»	18	38	33	4	15
Mutry	»	»	8	14	15	7	1
Orguigny, Montigny, l'église de Binson	1	»	117	175	168	43	33
Passy, Grigny et 12 écarts	1	1	148	220	247	40	42
Reuil	1	»	84	131	120	36	36
Ste Gemme	1	1	100	153	125	22	19
Tauxiere	»	1	37	65	48	6	5
Tours sur Marne	2	1	184	285	290	54	55
Trepail	1	»	133	186	204	51	65
Vendiere	1	1	117	201	194	31	40
Villenselve	1	»	60	99	96	12	19
Ville en Tardenois	2	»	123	198	188	46	61
Villiers sous Châtillon, les Niards, les Foureaux	1	»	50	85	65	17	11
	24.297 feux			92.376 habitans			

Digitized by Google

IX

Mouvement de la population relevé en 1773

(BAPTÊMES, MARIAGES ET MORTS)

D'après les Registres paroissiaux, dans toutes les Localités du Bailliage de Reims, qui font aujourd'hui partie de l'arrondissement de Reims, avec le chiffre des habitants recensés la même année par l'Intendant.

Archives de Reims. Fonds du Bailliage royal. Liasse non cotée sur la population. *Etat des Naissances, Mariages et Morts, de 1770 à 1788.* (Dépôt du Palais-de-Justice).

	VILLE DE REIMS	HABITANTS	BAPTÊMES	MARIAGES	MORTS
PAROISSES	S. Pierre	»	99	21	80
	S. Jacques	»	133	54	105
	Ste Marie Madgeleine	»	86	21	71
	S. Hilaire	»	93	29	73
	S. Etienne	»	98	22	60
	S. Symphorien	»	30	18	35
	S. Michel	»	18	7	9
	L'Hôtel Dieu	»	50	0	551
	S. André	»	42	13	33
	S. Julien	»	70	22	57
	S. Martin	»	71	19	33
	S. Maurice	»	40	9	38
	S. Thimotée	»	148	39	95
	S. Denis	»	89	24	59
	S. Jean	»	12	7	12
	TOTAUX (ville de Reims)	27.557	1.079	305	1.311

Digitized by Google

BOURGS & VILLAGES	HABITANTS	BAPTÊMES	MARIAGES	MORTS
Auberive	484	15	4	17
Aumenancourt le grand	215	6	3	8
Aumenancourt le petit	159	10	2	10
Bazancourt	443	23	9	25
Brimont	172	8	2	5
Betheniville	362	15	2	11
Beaumont sur Vesle	201	12	1	5
Boult sur Suippe	830	41	13	42
Bezannes	262	13	2	11
Baslieux lès Fismes	296	12	3	2
Bermericourt	58	2	1	3
Berru	659	31	5	17
Bouleuze	138	5	1	1
Bouzy	186	7	2	2
Betheny (1772)	297	12	4	10
Bourgogne	596	31	2	26
Beine	642	30	3	35
Baconnes	213	6	1	4
Chambrecy	137	4	1	10
Courcy	278	9	4	9
Cormicy	808	40	13	24
Chaumuzy	666	20	9	24
Chamery	571	23	4	23
Champfleury	192	10	1	10
Champigny	63	2	0	3
Crugny	647	24	11	14
Cormontreuille	495	19	6	24
Cauroy lès Hermonville	478	15	4	11
Courville	449	11	1	5
Courmelois	69	3	0	2
Coulommes en Montagne	235	12	4	8
Cernay lès Reims	782	30	6	25
Chenay	347	13	4	11
Caurelle lès Lavannes	440	22	5	19
Cumières	721	27	5	21

Digitized by Google

BOURGS & VILLAGES	HABITANTS	BAPTÊMES	MARIAGES	MORTS
Chigny	608	33	3	28
Champillon	189	9	2	7
Cormoyeux et Romery	550	27	7	24
Dizi	163	13	3	7
Dontrien	256	3	3	12
Epoie	314	13	3	13
Eutregiville	400	16	5	7
Fresnes	269	5	4	4
Gueux	353	18	2	14
Hautvillers	829	44	11	16
Hautviné	428	12	6	13
Hourges	196	5	2	5
Hermonville	906	36	4	39
Janvry	209	11	2	6
Joncquery	129	4	0	2
Junchery sur Velle	299	8	4	4
Isle	259	8	3	11
Les petites Loges	121	3	0	4
Loivre	407	19	8	9
Lavannes	592	25	8	13
Les Mesneux	311	10	5	8
La Neuvillette	73	2	1	3
Montigny sur Vesle	302	12	4	5
Mont sur Courville	149	3	3	4
Marfaux	231	6	5	2
Mailly	436	18	3	22
Merfy	387	14	1	13
Montbré	204	5	3	4
Noroy	192	9	1	10
Nogent l'abbesse	529	23	4	16
Ormes	290	11	6	10
Pargny	198	10	1	15
Pevy	336	17	1	10
Pouillon	267	8	0	5
Pomacle	266	10	4	8

Digitized by Google

BOURGS & VILLAGES	HABITANTS	BAPTÊMES	MARIAGES	MORTS
Puisieux	169	6	0	10
Poilly	121	4	1	3
Prunay	400	12	6	9
Rilly en Montagne	675	20	15	29
Romigny	222	10	2	1
Ronay et Courcelles	320	14	5	8
S. Thierry	369	27	4	25
S. Etienne sur Suippe	201	11	0	5
S. Brice et Courcelles	203	12	1	8
S. Masmes	233	5	7	4
S. Hilaire le petit	465	17	4	19
S. Martin l'heureux	186	8	0	2
S. Leonard	36	2	1	1
Sarcy	221	6	3	6
Sillery	309	11	0	11
Savigny sur Ardre	361	14	3	7
Sacy	464	22	3	22
Sapicourt	104	2	0	1
Sermiers	625	32	10	19
S. Brice de Pontfaverger	931	8	4	3
S. Médart de Pontfaverger		15	3	8
Sept Saulx	275	8	3	9
Thillois	151	5	1	1
Trois puits	307	10	6	7
Tramery	162	7	1	11
Taissy	375	20	3	14
Trépaille	506	20	7	14
Thil	231	0	0	0
Thuizy	205	10	5	11
Trigny	593	31	3	28
Tinqueux	31	3	0	3
Villers Marmery	595	21	5	20
Villers Allerand	606	22	9	27
Vez	249	13	0	10
Vuitry	788	29	7	31

Digitized by Google

BOURGS & VILLAGES	HABITANTS	BAPTÊMES	MARIAGES	MORTS
Ville en Selve	226	11	3	10
Verzi	996	47	17	33
Verzenay.	934	60	13	42
Ville Domange.....	434	18	4	13
Warmeriville.....	706	27	13	35
Ville en Tardenois.....	503	21	4	11
Vrigny la Montagne.....	238	8	3	3
Villers Franqueux.....	424	9	8	13
Vandeuil	204	2	1	2
114 localités en dehors de Reims.				
TOTAUX ...	47.892	1.703	449	1.909

(Cf. Archives de la Marne, à Châlons, *Fonds de l'Intendance*, C, 426. — Archives de l'Etat-civil au greffe du Tribunal de Reims, *Registres paroissiaux*, 1773.)

Digitized by Google

X

Mouvement de la population en 1881

(NAISSANCES, MARIAGES, DÉCÈS)

D'après la vérification des Registres de l'Etat-civil, dans toutes les communes de l'arrondissement de Reims, avec le chiffre des habitants recensés la même année.

VILLE ET CANTONS DE REIMS.

Communes	Habitants	Naissances	Mariages	Décès
Ville de Reims (population totale).	93.823	2.950	809	2.716
1er Canton.				
Bezannes	300	7	6	3
Ormes	229	4	2	9
Thillois	177	2	3	»
Tinqueux	477	12	4	16
2e Canton.				
Bétheny	930	21	4	26
Champigny	167	4	1	5
Saint-Brice et Courcelles	962	17	15	14
La Neuvillette	685	23	7	20
3e Canton.				
Cormontreuil	637	27	8	20
Saint-Léonard	65	»	»	2
Taissy	532	9	»	12
Trois-Puits	188	5	»	4
TOTAL des trois cantons, moins la ville de Reims	5.349	131	50	131

Digitized by Google

Canton d'Ay

Communes	Habitants	Naissances	Mariages	Décès
Ay	5.380	188	45	150
Ambonnay	690	19	10	19
Avenay	1.075	26	4	28
Bisseuil	483	10	4	7
Bouzy	675	19	12	8
Champillon	367	11	2	7
Cormoyeux-Romery	412	10	2	10
Cumières	1.286	38	17	29
Dizy	1.989	65	14	47
Fontaine	159	3	1	5
Germaine	430	15	6	10
Hautvillers	995	38	9	14
Louvois	422	14	3	14
Mareuil	1.162	35	9	23
Mutigny	102	3	4	2
Mutry	39	»	2	»
Saint-Imoges	241	8	2	5
Tauxières	236	10	2	4
Tours-sur-Marne	919	27	4	24
Total	17.078	539	152	436

Canton de Beine

Beine	948	19	5	21
Auberive	479	8	4	4
Berru	593	11	8	15
Betheniville,	1.647	39	6	39
Cernay	732	16	7	22
Dontrien	378	4	4	9
Epoye	417	7	4	6
Moronvillers	115	4	1	2
Nauroy	156	5	1	7
Nogent	619	17	4	15

Digitized by Google

Communes	Habitants	Naissances	Mariages	Décès
Pontfaverger	2.228	65	17	58
Prosnes	487	12	6	11
Prunay	465	14	4	11
Saint-Hilaire-le-Petit	670	13	7	14
Saint-Martin-l'Heureux	140	3	»	3
Saint-Masmes	521	11	4	13
Saint-Souplet	456	9	4	8
Selles	291	3	2	4
Vaudesincourt	231	3	»	5
TOTAL	11.575	263	87	267

CANTON DE BOURGOGNE

Aumenancourt-le-Grand	582	9	4	14
Aumenancourt-le-Petit	202	5	1	3
Bazancourt	1.313	33	12	33
Bermericourt	96	2	1	»
Boult-sur-Suippes	1.436	38	9	40
Bourgogne	861	11	5	21
Brimont	461	14	6	14
Caurel	487	8	3	9
Cauroy	340	2	2	7
Courcy	792	24	4	19
Cormicy	1.223	25	5	15
Fresnes	360	7	»	7
Heutrégiville	674	17	2	15
Isles	748	15	3	18
Lavannes	630	14	3	17
Loivre	1.372	35	10	27
Merfy	356	8	2	3
Pomacle	311	7	3	9
Pouillon	344	11	2	8
Saint-Etienne	251	10	1	6
Saint-Thierry	343	6	2	8

Digitized by Google

Communes	Habitants	Naissances	Mariages	Décès
Thil	254	8	2	9
Villers-Franqueux	366	6	4	9
Warmeriville	2.044	45	18	60
Witry	1.248	31	15	33
TOTAL	17.094	391	119	403

CANTON DE CHATILLON-SUR-MARNE

Châtillon	879	18	5	13
Anthenay	126	3	3	5
Baslieux-les-Châtillon	194	2	1	9
Belval	264	5	2	9
Binson-Orquigny	470	8	4	13
Champlat	198	7	»	3
Courtagnon	46	1	»	1
Cuchery	409	9	3	7
Cuisles	212	6	1	8
Jonquery	123	1	1	4
La Neuville-aux-Larris	232	5	5	6
Nanteuil-la-Fosse	292	3	1	3
Olizy	226	2	»	7
Passy-Grigny	654	15	4	9
Pourcy	222	7	2	8
Reuil	377	9	4	7
Sainte-Gemme	297	4	4	5
Vandières	571	11	10	11
Villers-sous-Châtillon	324	7	5	6
TOTAL	6.116	133	56	134

CANTON DE FISMES

Fismes	3.275	63	22	54
Arcis-le-Ponsart	471	9	5	12
Baslieux-les-Fismes	283	7	1	9

Digitized by Google

Communes	Habitants	Naissances	Mariages	Décès
Bouvancourt	220	3	»	4
Breuil	147	4	1	1
Châlons-sur-Vesle	86	1	»	1
Chenay	337	8	2	5
Courlandon	145	5	»	7
Courville	424	6	2	5
Crugny	798	16	8	13
Hermonville	1.207	25	12	19
Hourges	133	4	1	2
Jonchery	611	18	4	13
Magneux	292	6	2	10
Mont-sur-Courville	159	2	»	1
Montigny	519	13	4	9
Pévy	328	7	3	15
Prouilly	566	8	6	13
Romain	471	12	2	5
Saint Gilles	310	11	5	7
Trigny	727	13	5	6
Unchair	192	1	1	7
Vandeuil	156	2	»	2
Ventelay	424	15	3	9
TOTAL	12.281	259	89	229

CANTON DE VERZY

Verzy	1.239	25	6	29
Baconnes	230	9	3	5
Beaumont-sur-Vesle	426	6	2	16
Chamery	469	18	1	10
Champfleury	230	4	»	9
Chigny	587	8	4	20
Courmelois	130	3	»	»
Les Petites-Loges	192	2	1	3
Ludes	953	22	7	27
Mailly	765	16	7	16

Digitized by Google

Communes	Habitants	Naissances	Mariages	Décès
Montbré	181	3	2	4
Puisieulx	192	9	2	12
Rilly	1.304	31	10	24
Sept-Saulx	300	5	3	11
Sermiers	620	18	5	30
Sillery	482	5	3	16
Thuisy	211	4	2	6
Trépail	625	19	1	13
Verzenay	1.671	39	10	39
Ville-en-Selve	234	3	1	6
Villers-Allerand	701	24	6	17
Villers-aux-Nœuds	142	5	3	5
Villers-Marmery	693	12	4	17
Wez	183	3	1	6
TOTAL	12.765	293	84	341

CANTON DE VILLE-EN-TARDENOIS

Ville-en-Tardenois	504	19	2	15
Aougny	148	4	2	5
Aubilly	76	2	»	3
Bligny	109	3	»	1
Bouilly	114	»	2	4
Bouleuse	103	1	2	4
Brassy	225	2	1	3
Brouillet	133	6	»	2
Chambrecy	138	3	2	4
Chaumuzy	650	20	7	9
Coulommes	200	»	1	1
Courcelles-les-Rosnay	100	1	1	2
Courmas	176	4	1	4
Ecueil	294	6	4	7
Faverolles	389	6	3	1
Germigny	149	3	»	1
Gueux	612	18	3	11

Digitized by Google

Communes	Habitants	Naissances	Mariages	Décès
Janvry	157	5	«	7
Jouy	135	5	»	4
Lagery	339	10	3	10
Les Mesneux	194	3	»	5
Lhéry	120	3	3	4
Marfaux	180	10	2	7
Méry-Prémecy	89	3	1	»
Muizon	243	8	2	8
Pargny	210	4	1	5
Poilly	166	3	»	6
Romigny	269	4	1	6
Rosnay	305	6	»	6
Sacy	364	8	4	11
Sainte-Euphraise et Clairizet	184	2	1	2
Sapicourt	58	»	2	4
Sarcy	282	7	2	6
Savigny-sur-Ardre	325	7	4	3
Serzy et Prin	372	8	»	11
Tramery	168	2	5	2
Treslon	173	4	1	3
Villedommange	431	15	»	9
Vrigny	202	9	3	2
TOTAL	9.031	224	66	194
TOTAUX DE L'ARRONDISSEMENT	185.112	5.183	1.512	4.851

Digitized by Google

Population des Communes de l'arrondissement de Reims

En 1773, en 1805, en 1831, en 1851 et en 1881, avec le chiffre de comparaison entre ces deux derniers recensements.

Population de l'Arrondissement de Reims.

LISTE DES 182 COMMUNES	NOMBRE D'HABITANTS en 1773	en 1806	en 1831	en 1851	en 1881	DIFFÉRENCE de population entre 1851 et 1881
VILLE ET CANTONS DE REIMS						
Ville de Reims (population totale)	27.557	31.779	35.971	45.754	93.823	48.069 en plus
Premier canton.						
Bezannes	262	289	373	435	300	135 en moins
Ormes	290	314	292	296	229	67 en moins
Thillois	141	173	179	212	177	35 en moins
Tinqueux	31	63	78	412	477	65 en plus
Deuxième canton.						
Bétheny	297	345	480	582	930	348 en plus
Champigny	63	90	202	152	167	15 en plus
Saint-Brice et Courcelles	203	284	430	733	962	229 en plus
La Neuvillette (commune supprimée en 1822 et rétablie en 1867)	73	120	»	»	685	»
Troisième canton.						
Cormontreuil	495	499	566	618	637	19 en plus
Saint-Léonard	36	64	65	77	65	12 en moins
Taissy	375	426	429	579	532	47 en moins
Trois-Puits	307	255	233	228	188	40 en moins
Total des ville et trois cantons de Reims	29.967	34.581	39.298	50.080	99.172	49.092 en plus

Digitized by Google

LISTE DES 182 COMMUNES	NOMBRE D'HABITANTS en 1773	en 1806	en 1831	en 1851	en 1881	DIFFÉRENCE de population entre 1851 et 1881
CANTON D'AY						
Ay	2.525	2.548	2.727	3.302	5.396	2.094 en plus
Ambonnay	463	504	532	631	690	59 en plus
Avenay	985	1.116	1.104	1.222	1.075	147 en moins
Bisseuil	673	654	650	595	483	112 en moins
Bouzy	186	231	683	404	675	271 en plus
Champillon	189	230	290	351	367	16 en plus
Cormoyeux-Romery	550	576	630	527	412	115 en moins
Cumières	721	917	1.087	1.126	1.286	160 en plus
Dizy-Magenta	163	281	402	417	1.989	1.572 en plus
Fontaine	84	121	176	226	159	67 en moins
Germaine	227	257	344	650	430	220 en moins
Hautvillers	829	1.024	1.023	827	995	168 en plus
Louvois	384	416	400	413	422	9 en plus
Mareuil-sur-Ay	674	676	686	1.008	1.162	154 en plus
Mutigny	90	78	79	100	102	2 en plus
Mutry	37	38	32	40	39	1 en moins
Saint-Imoges	135	210	207	254	241	13 en moins
Tauxières	124	214	232	270	236	34 en moins
Tours-sur-Marne	684	816	826	871	919	48 en plus
Totaux du canton d'Ay	9.723	10.907	11.710	13.234	17.078	3 844 en plus
CANTON DE BEINE.						
Beine	642	752	1.019	1.083	948	135 en moins
Aubérive	484	587	635	618	479	139 en moins
Berru	659	734	844	795	593	202 en moins
Bétheniville	362	332	609	858	1.647	789 en plus
Cernay-lès-Reims	782	785	861	918	732	186 en moins
Doutrien	256	318	375	468	378	90 en moins
Epoye	314	333	478	579	417	162 en moins
Moronvillers	50	60	98	105	115	10 en plus

Digitized by Google

LISTE DES 182 COMMUNES	NOMBRE D'HABITANTS en 1773	en 1806	en 1831	en 1851	en 1881	DIFFÉRENCE de population entre 1851 et 1881
Nauroy	192	209	198	210	156	54 en moins
Nogent-l'Abbesse	529	553	605	633	619	14 en moins
Pontfaverger	931	938	1.505	1.785	2.228	443 en plus
Prosnes	490	445	499	609	487	122 en moins
Prunay	400	410	432	544	465	79 en moins
Saint-Hilaire-le-Petit	465	519	601	839	670	109 en moins
Saint-Martin-l'Heureux	186	142	189	195	140	55 en moins
Saint-Masmes	233	250	298	506	521	15 en plus
Saint-Souplet	525	428	630	673	456	217 en moins
Selles	332	317	360	420	293	127 en moins
Vaudesincourt	240	214	267	230	231	1 en plus
Totaux du canton de Beine.	8.072	8.326	10.494	12.128	11.575	553 en moins

Canton de Bourgogne.

Bourgogne	596	654	904	1.048	861	187 en moins
Aumenancourt-le-Grand	215	310	653	739	582	157 en moins
Aumenancourt-le-Petit	159	207	308	345	202	143 en moins
Bazancourt	443	436	931	1.081	1.313	232 en plus
Bermericourt	58	79	69	73	96	23 en plus
Boult-sur-Suippe	830	1.040	1.364	1.357	1.436	79 en plus
Brimont	172	387	442	563	461	102 en moins
Caurel	440	471	590	617	487	130 en moins
Cauroy-lès-Hermonville	478	510	509	502	340	162 en moins
Cormicy	808	1.242	1.482	1.573	1.223	350 en moins
Courcy (avec la Neuvillette jusqu'en 1867)	278	303	551	601	792	191 en plus
Fresne	269	324	443	458	360	98 en moins
Heutrégiville	400	498	617	717	674	43 en moins
Isles	259	410	622	706	748	42 en plus
Lavannes	592	655	872	966	630	336 en moins
Loivre	407	459	609	720	1.372	652 en plus
Merfy	387	452	416	426	356	70 en moins

Digitized by Google

LISTE DES 182 COMMUNES	NOMBRE D'HABITANTS en 1773	en 1806	en 1831	en 1851	en 1881	DIFFÉRENCE de population entre 1851 et 1881
Pomacle	266	369	376	412	311	101 en moins
Pouillon	267	335	389	378	344	34 en moins
Saint-Etienne-sur-Suippe..	201	218	315	376	251	125 en moins
Saint-Thierry	369	310	500	499	343	156 en moins
Thil.....	231	311	355	308	254	54 en moins
Villers-Franqueux.	424	520	444	487	366	121 en moins
Warmeriville et le Val-des-Bois.....	706	836	1.034	1.524	2.044	520 en plus
Witry-lès-Reims	788	913	1.161	1.277	1.248	29 en moins
Totaux du canton de Bourgogne.	10.043	12.249	15 956	17.753	17.094	659 en moins

Canton de Chatillon-sur-Marne.

Châtillon	874	1.001	951	930	879	51 en moins
Anthenay	137	150	140	135	126	9 en moins
Baslieux-sous-Châtillon ...	200	237	255	261	194	67 en moins
Belval.....	236	536	497	380	264	116 en moins
Binson-Orquigny.	419	521	530	534	470	64 en moins
Champlat	221	264	248	253	198	55 en moins
Courtagnon	148	87	72	65	46	19 en moins
Cuchery	364	558	520	511	409	102 en moins
Cuisles	126	198	201	248	212	36 en moins
Jonquery	129	144	135	154	123	31 en moins
La Neuville-aux-Larris	451	275	303	318	232	86 en moins
Nanteuil-la-Fosse	364	317	351	363	292	71 en moins
Olizy-Violaine.....	248	299	263	253	226	27 en moins
Passy-Grigny	549	745	757	743	654	89 en moins
Pourcy	233	263	319	290	222	68 en moins
Reuil.....	323	403	445	430	377	53 en moins
Sainte-Gemme.....	319	382	411	407	297	110 en moins
Vandières	466	533	630	652	571	81 en moins
Villers-sous-Châtillon.....	178	279	309	331	324	7 en moins
Totaux du canton de Châtillon.....	5.985	7.222	7.337	7.258	6.116	1.142 en mo

Digitized by Google

LISTE DES 182 COMMUNES	NOMBRE D'HABITANTS en 1773	en 1806	en 1831	en 1851	en 1881	DIFFÉRENCE de population entre 1851 et 1881
CANTON DE FISMES.						
Fismes	2.049	2.139	2.110	2.425	3.275	850 en plus
Arcis-le-Ponsart	467	567	566	551	471	80 en moins
Baslieux-lès-Fismes	296	330	402	327	283	44 en moins
Bouvancourt	242	341	314	278	220	58 en moins
Breuil-sur-Vesle	130	180	118	187	147	40 en moins
Châlons-sur-Vesle	81	102	123	109	86	23 en moins
Chenay	347	395	446	401	337	64 en moins
Courlandon	105	102	133	175	145	30 en moins
Courville	449	522	508	488	424	64 en moins
Crugny	647	781	835	848	798	50 en moins
Hermonville	906	1.226	1.435	1.552	1.207	345 en moins
Hourges	196	221	217	185	133	52 en moins
Jonchery-sur-Vesle	299	433	531	624	611	13 en moins
Magneux	225	271	305	272	292	20 en plus
Mont-sur-Courville	149	202	213	188	159	29 en moins
Montigny-sur-Vesle	302	420	436	689	519	170 en moins
Pévy	336	432	413	445	328	117 en moins
Prouilly	434	479	585	712	566	146 en moins
Romain	266	370	433	486	471	15 en moins
Saint-Gilles	284	382	394	360	310	50 en moins
Trigny	593	713	719	706	727	21 en plus
Unchair	228	252	226	258	192	66 en moins
Vandeuil	204	207	250	225	156	69 en moins
Ventelay	562	560	560	551	424	127 en moins
Totaux du canton de Fismes	9.716	11.627	12.150	12.933	12.281	652 en moins
CANTON DE VERZY.						
Verzy	996	1.205	1.215	1.109	1.239	130 en plus
Baconnes	213	218	211	234	230	4 en moins
Beaumont-sur-Vesle	201	307	459	475	426	49 en moins
Chamery	571	617	641	581	469	112 en moins

Digitized by Google

LISTE DES 182 COMMUNES	NOMBRE D'HABITANTS en 1773	en 1806	en 1831	en 1851	en 1881	DIFFÉRENCE de population entre 1851 et 1881
Champfleury	192	259	303	323	230	93 en moins
Chigny	608	612	542	564	587	23 en plus
Courmelois	69	115	162	169	130	39 en moins
Les Petites-Loges	121	165	224	275	192	83 en moins
Ludes	648	720	841	956	953	3 en moins
Mailly	436	219	600	594	765	171 en plus
Montbré	204	253	257	239	181	58 en moins
Puisieulx	169	191	255	264	197	67 en moins
Rilly	675	725	720	1.000	1.304	304 en plus
Sept-Saulx	275	264	288	340	300	40 en moins
Sermiers	625	692	710	758	620	138 en moins
Sillery	309	334	462	587	482	105 en moins
Thuizy	205	206	223	230	211	19 en moins
Trépail	506	661	697	685	625	60 en moins
Verzenay	934	1.263	1.272	1.319	1.671	352 en plus
Ville-en-Selve	226	239	254	276	234	42 en moins
Villers-Allerand	606	702	787	1.278	701	577 en moins
Villers-aux-Nœuds	135	156	182	220	142	78 en moins
Villers-Marmery	595	755	806	847	693	154 en moins
Wez	249	229	242	208	183	25 en moins
Totaux du canton de Verzy.	9.767	11.107	12.363	13.520	12.765	755 en moins

Canton de Ville-en-Tardenois.

Ville-en-Tardenois	503	562	511	570	501	69 en moins
Aougny	238	207	186	193	148	45 en moins
Aubilly	88	71	78	103	76	27 en moins
Bligny	104	92	125	154	109	45 en moins
Bouilly	130	158	120	154	114	40 en moins
Bouleuse	138	134	161	158	103	55 en moins
Branscourt	192	262	291	315	225	90 en moins
Brouillet	94	118	146	143	133	10 en moins
Chambrecy	137	136	162	188	138	50 en moins
Chaumuzy	666	797	879	839	650	189 en moins
Coulommes	235	270	252	256	200	56 en moins

Digitized by Google

LISTE DES 182 COMMUNES	NOMBRE D'HABITANTS en 1773	en 1806	en 1831	en 1851	en 1881	DIFFÉRENCE de population entre 1851 et 1881
Courcelles-les-Rosnay	130	167	156	129	100	29 en moins
Courmas	136	173	218	236	176	60 en moins
Ecueil.....	287	357	312	303	289	14 en moins
Faverolles	208	311	390	392	342	50 en moins
Germigny.....	159	178	186	177	149	28 en moins
Gueux	353	525	600	674	612	62 en moins
Janvry	209	222	211	210	157	53 en moins
Jouy.....	132	156	139	194	135	59 en moins
Lagery	314	508	509	407	339	68 en moins
Les Mesneux	311	407	307	303	194	109 en moins
Lhéry	165	153	142	135	120	15 en moins
Marfaux.....	231	227	250	238	180	58 en moins
Méry-Prémecy	115	117	153	127	89	38 en moins
Muizon.....	132	146	143	252	243	9 en moins
Pargny	198	205	226	223	210	13 en moins
Poilly	121	160	205	218	166	52 en moins
Romigny.....	222	275	275	295	269	26 en moins
Rosnay	320	375	415	370	305	65 en moins
Sacy.....	464	468	431	406	364	42 en moins
Ste-Euphraise et Clairizet.	223	239	271	287	184	103 en moins
Sapicourt	104	90	72	99	58	41 en moins
Sarcy	221	293	277	299	282	17 en moins
Savigny-sur-Ardre	361	334	659	388	325	63 en moins
Serzy et Prin	375	479	552	496	372	124 en moins
Tramery.....	162	198	261	223	168	55 en moins
Treslon.....	171	196	211	174	173	1 en moins
Villedommange	434	416	478	440	431	9 en moins
Vrigny....	238	227	289	262	202	60 en moins
Totaux du canton de Ville-en-Tardenois	9.102	10.409	11.372	11.127	9.031	2.096 en moins

	NOMBRE D'HABITANTS en 1773	en 1806	en 1831	en 1851	en 1881	DIFFÉRENCE de population entre 1851 et 1881
Totaux de l'arrondissement de Reims de 1773 à 1881, récapitulation des 10 cantons	92.376	106.428	120.680	138.031	185.112	47.081 en plus

Digitized by Google

XI bis

Population de la commune de Reims en l'an I, II et IV.

(1792-96)

	Première année de la République.	Deuxième année de la République.	Quatrième année de la République.
Section de la Fraternité....	4.226	4.016	3.568
Section des Amis de la Patrie	3.113	2.992	2.645
Section de Mars,.....	3.538	3.375	3.050
Section du Contrat social....	3.733	3.053	2.760
Section du Temple.....	2.358	2.255	2.082
Section des Droits de l'Homme	4.447	4.363	3.847
Section de Fléchambault.....	5.160	5.089	4.617
Section de la Réunion.....	5.796	5.560	4.643
	32.371	30.703	27.212
Deffenseurs de la patrie dans les sections pour les deux premières années.....			1.146
			28.358

(*Archives communales de Reims*, papiers non classés.)

NOTA. — On trouve la liste des sections et rues de Reims en 1793, comparée aux noms actuels, dans le *Guide du voyageur à Reims*, in-16, Brissart-Binet, 1845, p. 171.

Digitized by Google

XII

Recensement de la ville de Reims en 1881

CHIFFRES PRINCIPAUX
DU RECENSEMENT DE REIMS EN 1881

Avec détails empruntés aux tableaux dressés par le Bureau des Contributions, Directeur M. PAVILLON, *à la Mairie de Reims.*

§ 1. — RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.

Population municipale, *Individus ayant leur séjour habituel* ..	90.496
Population flottante, *Individus de passage, militaires, hôpitaux, pensions, couvents, prisons*...	3.327
POPULATION TOTALE...	93.823 habitants.

Nombre de ménages	30.102
Nombre de maisons	8.360
Nombre de garnis	785
Nombre de logements distincts	30.827
Locaux d'ateliers, magasins ou boutiques	6.509

§ 2. — ETAT-CIVIL ET AGES.

Hommes ..	Garçons	25.899	46.531 hom.
	Mariés	18.908	
	Veufs	1.724	

Digitized by Google

Femmes...	Filles	23.478	47.292 fem.
	Mariées	19.057	
	Veuves	4.757	
Enfants filles et jeunes gens de 0 à 21 ans.	15.983 garçons.....		32.455 habit.
	67 mariés		
	2 veufs		
	16.320 filles.....		
	79 mariées		
	4 veuves		
Hommes et femmes de 22 à 94 ans.	9.916 garçons		61.368 habit.
	18.841 mariés		
	1.722 veufs		
	7.158 filles.....		
	18.978 mariées		
	4.753 veuves		

On compte à Reims 2.326 septuagénaires, 899 octogénaires et seulement 26 nonagénaires, dont le plus âgé ne dépasse pas 94 ans. Ces rares survivants du dernier siècle (nés de 1787 à 1791) se composent de 6 hommes dont 1 garçon, 3 mariés et 2 veufs, et de 20 femmes dont 1 fille, 4 mariées et 15 veuves. *(Relevé à la date du 18 décembre 1881).*

---

§ 3. — Nationalités et Origine.

Français d'origine	87.612	87.643
» naturalisés.....	31	
» nés à Reims	28.319	87.643
» nés dans le département de la Marne	23.502	
» nés en d'autres départements	35.822	

Digitized by Google

Etrangers :

Anglais	209	6.180
Américains	12	
Allemands	530	
Autrichiens et Hongrois	26	
Belges	3.005	
Hollandais	135	
Italiens	114	
Espagnols	140	
Luxembourgeois	1.647	
Suisses	156	
Russes	22	
Suédois	2	
Turcs	8	
Polonais	76	
Hanovriens	63	
Autres étrangers	35	
POPULATION		93.823

§ 4. — PROFESSIONS.

Classement général des Familles.

Agriculture	2.170
Mines et Grande Industrie (Manufactures)	35.301
Petite Industrie (ouvriers, métiers travaillant chez eux)	14.910
Commerce	18.411
Transports et Marine	1.661
Force publique (armée et police)	2.438
Professions libérales	5.410
Rentiers (dont 166 pensionnaires de l'Etat)	11.186
Sans professions (étudiants, hôpitaux, vagabonds)	2.267
Professions inconnues	80
	93.823

Digitized by Google

Détails divers dans ces Catégories.

	Hommes employés à l'agriculture ...	1.156	2.170
	Femmes employées à l'agriculture...	1.014	
	Hommes employés à la grande industrie	12.544	35.301
	Femmes employées à la grande industrie	22.760	
	Hommes employés à la petite industrie	10.670	14.910
	Femmes employées à la petite industrie	4.240	
Professions libérales.	Savants, hommes de lettres, publicistes	158	5.410
	Fonctionnaires	1.850	
	Ministres du culte	280	
	Communautés religieuses.	362	
	Professions judiciaires ...	982	
	Professions médicales....	766	
	Enseignement libre	340	
	Artistes	672	

§ 5. — Répartition par Cantons.

		Popul. municipale	Banlieue	Popul. flottante
Ville de Reims.	*1er canton*	24.263	18	528
	2me canton	43.976	57	2.077
	3me canton	22.117	65	722
		90.356	140	3.327

93.823 habitants.

Digitized by Google

POSTFACE

Je dois remercier MM. Loriquet, Pélicier, Demaison, Duchénois et Lebourq de leur aide obligeante dans les recherches qu'ont nécessitées les tableaux de cet Appendice.

*Ces tableaux ne sont, d'ailleurs, qu'une minime partie des documents relatifs à la population : il en est d'autres non moins instructifs dans leurs rapports avec l'agriculture, le commerce, la criminalité et l'instruction publique, dont nous souhaitons la publication à la suite de recherches analogues sur le prochain recensement de 1885. Les Archives de Reims et celles de Châlons recèlent encore trop de curieuses pièces inédites, notamment l'*Etat des misères de l'Election au XVIe siècle, *les* Statistiques des Intendants aux derniers siècles, *pour ne pas offrir plus largement aux érudits de quoi satisfaire la tendance de l'histoire contemporaine, qui veut approfondir tous les détails de la vie de la France avec curiosité et sincérité.*

Digitized by Google

ERRATA

Page 148, note (2), *ajoutez :* Consulter en outre sur les pestes de Reims, ANQUETIL, *Hist. de Reims*, T. III, p. 51 et 96, — VARIN, *Arch. lég. Statuts*, T. I. p. 705 et 893, — PHILIPPE, *La peste noire*, Paris, 1853, p. 112, — PUSSOT, *Journalier* sous les années 1581, 1595, 1596, 1602, 1605, 1614, 1615, 1619, 1623 et 1624, *Trav. de l'Acad. de Reims*, T. XXIII, p. 163 et suiv., T. XXV. p. 76 et suiv. — M. le dr Maldan a laissé des travaux manuscrits sur les pestes de Reims.

Page 158, note (2), *au lieu de* Appendice II bis, *lisez* IV bis.

Page 165, ligne 8, *au lieu de* denrers, *lisez* denrées.

Page 172, note (1), au *lieu de* Tableau III, *lisez* Tableau V.

Page 178, note (3), *au lieu de* Tableau V, *lisez* Tableau VII.

Page 181, note (1), *au lieu de* j'oi, *lisez* j'ai.

Page 182, ligne 9, *au lieu de* statisque, *lisez* statistique.

Page 182, ligne 12, *au lieu de* anthentiques, *lisez* authentiques.

Page 182, note (1), *ajoutez :* TARBÉ, p. 14 de l'édition in-8 et p. 5 de l'édit. in-4°.

Page 204, ligne 2, *au lieu de* Jexan, *lisez* Jehan.

Page 234, *ajoutez* au Tableau VI de l'Appendice, ce nouveau renseignement sur la population et la misère de Reims à la fin du XVII° siècle, qui est extrait d'une Conclusion du Conseil de Ville, prise le 27 novembre 1693 : « ..... Il seroit à propos de députer deux personnes de la compagnie, pour aller représenter à Mgr l'Intendant la misère de la ville, qui est au delà de ce qu'on scauroit expliquer : de 26 ou 27,000 personnes dont la ville est composée, compris les enfants, ecclésiastiques et communautés, y en ayant plus de 12,000 pauvres à qui on est obligé de donner du pain. — MM. Gérard Coquebert et Nicolas Hachette ont esté députez pour aller representer à Mgr l'Intendant la grande misère de la ville et l'impossibilité qu'il y a de lever ladite taxe. » *Registre des Conclusions*, 1693, p. 165.

Page 235, ligne 30, *au lieu de* 86,000 livres de capitation, *lisez* 36,000 livres.

Page 237, dans les totaux du bas, *au lieu de* 30,344 — 26,786, *lisez* 30,344 habitants — 26,786 habitants.

Page 237, avant-dernière ligne, *au lieu de* Dictionnaric, *lisez* Dictionnaire

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE

CHAPITRE I

L'Histoire et l'Economie politique.

PAGES.

§ 1. De l'observation des faits dans le passé..... 143
§ 2. Renseignements contemporains et indications anciennes..... 145

CHAPITRE II

La Population avant 1789.

§ 1. Les feux de Reims du XIVe au XVIe siècle, d'après les impôts.... 151
§ 2. Les bouches à nourrir à Reims au XVe siècle, d'après les inventaires des grains..... 159
§ 3. Les habitants au XVe siècle, d'après le service aux remparts..... 163
§ 4. Population des campagnes, et villages disparus depuis le Moyen-Age..... 166
§ 5. Les communiants des paroisses aux XVIIe et XVIIIe siècles..... 171
§ 6. Recensements des Intendants au dernier siècle, l'Election et la Gabelle..... 173
§ 7. Les registres paroissiaux et leurs relevés au greffe du bailliage.... 176
§ 8. Calculs d'Expilly sur la population de Reims et résumé de ses variations..... 180

CHAPITRE III

La Population depuis 1789.

§ 1. Essor et développement de la ville de Reims depuis la Révolution. 183
§ 2. Remarques sur l'Etat-civil et le recensement de Reims en 1881.. 185
§ 3. Les cantons de l'arrondissement de Reims et le nombre de leurs habitants..... 189
§ 4. Mouvement comparatif de la population en 1773 et en 1881, sa proportion avec la moyenne de la France..... 195

Digitized by Google

APPENDICE

Tableaux et Documents.

I. Habitants du quartier du Temple à Reims en 1328..... 201
II. Localités rurales taxées pour les Impôts royaux en 1363..... 205
III. Habitants de Reims cotisés à la Subvention en 1615..... 211
IV. Feux relevés en 1629, 1726 et 1773 dans chaque localité des Elections de Reims, Epernay et Rethel..... 212
IV *bis*. Mémoire relatant la misère et la dépopulation de l'Election de Reims en 1491..... 219
V. Communiants de chaque paroisse en 1675 et en 1775..... 226
VI. Feux de Reims recensés par la Gabelle de 1742 à 1777 ; dénombrement par la Ville en 1765 et calculs d'Expilly..... 234
VII. Statistique des Hôpitaux de Reims en 1776, 1777 et 1778..... 238
VIII. Dénombrement général des feux et habitants en 1773..... 242
IX. Mouvement de la population, en 1773, dans le bailliage de Reims..... 250
X. Mouvement de la population, en 1881, dans l'arrondissement de Reims..... 255
XI. Habitants de chaque commune en 1773, 1805, 1831, 1851 et 1881. 262
XI *bis*. Etat de la population de Reims, par sections, de 1792 à 1796, ans I, II IV..... 269
XII. Recensement de Reims en 1881, avec les détails d'âges, nationalités, professions..... 270
POSTFACE..... 273
ERRATA..... 275
TABLE..... 277

Digitized by Google

HISTOIRE & ARCHÉOLOGIE

LA

MOSAÏQUE ROMAINE

de Nennig

Par M. L. DEMAISON, Membre titulaire

Nennig est un modeste village de la Prusse rhénane, situé sur la rive droite de la Moselle, en face de la petite ville luxembourgeoise de Remich, à quelques lieues de Trêves et de Thionville. Il s'élève au pied d'un riant coteau, au milieu d'une nature calme et paisible, dans un de ces sites charmants qu'on ne se lasse jamais de contempler, qui reposent la vue, et offrent à l'imagination un attrait toujours nouveau. Mais les bords de ce beau fleuve, qu'Ausone a chanté, présentent à chaque pas de ces gracieux aspects, et rien ne recommanderait particulièrement Nennig à l'attention du voyageur, s'il ne renfermait un monument du plus haut intérêt, que l'on ne peut se dispenser de visiter, à moins d'être de la plus complète indifférence en matière d'art et d'archéologie. Je veux parler d'une admirable mosaïque romaine, l'une des plus grandes et des plus belles qui existent dans l'ancienne Gaule. Comme la mosaïque de Reims, elle représente les jeux de l'amphithéâtre, et elle lui ressemble beaucoup quant aux détails de la composition et aux costumes des personnages, mais

Digitized by Google

je n'hésite pas à lui accorder la préférence. Je dois dire aussi qu'elle est en bien meilleur état, qu'elle a été l'objet d'une restauration intelligente, et que les mesures prises pour sa conservation ne laissent rien à désirer. C'est là encore une supériorité que personne ne lui contestera.

La découverte de ce spécimen si remarquable de l'art antique remonte à l'année 1852; comme tant d'autres trouvailles importantes, elle est due uniquement au hasard. Un paysan, en creusant dans son jardin une fosse pour y mettre des légumes, eut la bonne fortune de rencontrer cette splendide mosaïque. La Société archéologique de Trèves s'empressa d'acquérir le terrain qu'elle occupait, et y fit élever une construction provisoire pour la préserver des intempéries. Cette construction fut bientôt remplacée par un bâtiment définitif, simple mais élégant, dont les murs sont composés d'assises alternées de briques et de pierres de petit appareil, à l'imitation des constructions romaines. Grâce à cette installation, la mosaïque a pu traverser une suite d'années déjà assez longue sans avoir à souffrir des injures du temps, et malgré sa situation au fond d'un humble village, elle est entretenue, ainsi que le pavillon qui l'abrite, avec un soin qui fait le plus grand honneur aux archéologues allemands. Il en était ainsi du moins lorsque je l'ai visitée au mois d'août 1880, et j'ai tout lieu de croire que rien n'a été changé depuis. Cette visite est l'une des plus intéressantes que l'on puisse faire dans ce pays si riche d'ailleurs en antiquités et en souvenirs ; elle avait pour moi d'autant plus d'attraits que la mosaïque de Nennig offre, ainsi que je l'ai dit, d'étroits rapports avec celle de Reims. Aussi, bien que ce monument soit très connu, et ait fait, dès l'année 1855, l'objet d'une notice insérée dans le *Bul-*

Digitized by Google

letin monumental (1), je ne crois pas inutile d'y revenir encore, et d'attirer de nouveau l'attention sur lui.

Les dimensions de cette mosaïque sont considérables ; elle forme un rectangle de 16 mètres de longueur sur 10 mètres de large, tandis que la mosaïque de Reims n'a que 11 mètres sur 8. Le centre est occupé par un bassin octogone revêtu de plaques de marbre, ayant environ 1m 80 de diamètre et 0m 52 de profondeur. Sept médaillons ornés de groupes de personnages et d'animaux disposés avec beaucoup d'art, sont répartis symétriquement sur sa surface ; le reste est occupé par des dessins géométriques et des ornements du meilleur goût. Deux de ces médaillons, de forme octogone, sont placés de chaque côté du bassin de marbre; plus bas est un médaillon rectangulaire entouré de quatre médaillons de même forme que les deux premiers. Les compartiments octogones ont, les uns 1m 14, les autres 1m 45 de diamètre; le compartiment carré a 1m 45 de largeur ; la hauteur moyenne des personnages figurés est de 0m 90.

Nous décrirons successivement ces médaillons en allant de gauche à droite.

Le premier représente un lion accompagné d'un *mansuetarius*. L'animal est au premier plan, la tête vue de face, le corps de profil, la patte gauche appuyée sur la tête d'un veau ou d'un chevreau destiné à lui servir de pâture. Le dompteur se tient debout derrière lui; c'est un vieillard chauve à la figure expressive, aux traits réalistes. Il tient de la

(1) G. Boulangé, Une visite à la mosaïque romaine de Nennig, *Bullet. mon.*, t. XXI, p. 7 à 16. Ce travail est accompagné de croquis représentant les scènes figurées dans les divers médaillons de la mosaïque, ainsi que plusieurs motifs des bordures qui les encadrent. — Voy. aussi la belle publication de M. le chanoine von Wilmowsky, *Die Römische Villa zu Nennig*, Bonn, 1865, in-f°.

Digitized by Google

main gauche une baguette flexible, et de l'autre caresse le dos du lion. Celui-ci est dessiné avec une vérité et une exactitude que l'on rencontre rarement dans les lions figurés sur les monuments antiques.

Dans le médaillon symétrique au précédent on voit une lionne accroupie, la tête tournée à gauche, dans une attitude pleine de vie et de mouvement. Elle pose ses deux pattes de devant sur un onagre, qui fléchit sous son étreinte, et dont la croupe, labourée par ses griffes formidables, ruisselle de sang. Indépendamment de son mérite artistique, cette scène présente de l'intérêt au point de vue de l'histoire naturelle. La figure de l'onagre, très-précise et fort bien exécutée, mérite toute l'attention des zoologistes.

Le troisième compartiment nous offre un petit tableau admirablement composé et d'un effet saisissant. Un ours a terrassé un bestiaire et s'apprête à le mettre en pièces; deux autres bestiaires, armés de fouets, frappent l'animal et cherchent à lui faire lâcher prise. Chacun d'eux a pour toute protection un bouclier ovale fixé au bras gauche, et n'a pas d'autre arme que son fouet. Ce sont des *agitatores*, qui ont absolument le même costume et le même équipement que l'*agitator* représenté dans l'un des médaillons de la mosaïque de Reims (1).

Dans le quatrième compartiment, on voit aussi une scène de chasse. Une panthère, percée d'un javelot, mord et brise dans les convulsions de l'agonie le trait qui l'a blessée. Près d'elle le bestiaire vainqueur, debout et à peu près de profil, étend le bras droit dans une attitude triomphante.

Le cinquième médaillon, celui qui est seul de forme

(1) Ce médaillon est décrit et figuré sous le n° XXXIII dans la *Description de la mosaïque de Reims*, de M. Loriquet, p. 328, pl. XVI.

Digitized by Google

rectangulaire, représente un combat de gladiateurs. Deux gladiateurs, n'ayant pour vêtement qu'un *subligaculum*, sont en présence et luttent vigoureusement. L'un d'eux est un rétiaire armé d'un trident, dont il cherche à frapper son adversaire. Sa tête porte une coiffure qui semble formée d'une bandelette enroulée dont l'une des extrémités est pendante; son bras gauche est revêtu d'un brassard; on remarque aussi au-dessus de son épaule gauche la partie supérieure d'un bouclier recourbé. L'autre gladiateur est un myrmillon; il est coiffé d'un casque, et tient à son bras gauche un grand bouclier de forme courbe; sa jambe gauche, qu'il porte en avant, est aussi protégée par une pièce de défense attachée par de nombreuses courroies. Ces personnages ont une frappante analogie dans leur armure, et jusque dans leur pose, avec deux des gladiateurs de la mosaïque de Reims (1). Derrière eux se tient un troisième personnage, un *lanista* sans doute, qui semble les exciter au combat.

Le sixième groupe se compose de deux lutteurs, portant un fouet de la main droite, et de la main gauche un bâton recourbé et renflé à son extrémité. Leur avant-bras gauche est défendu par un petit bouclier ovale; leur costume est celui des bestiaires des troisième et quatrième médaillons. Il consiste dans une tunique à manches courtes, une large ceinture, une sorte de culotte collante, et des *tibialia* rayés transversalement de deux couleurs. Par devant deux raies rouges verticales descendent des épaules jusqu'aux jarretières; le fond du costume est bleu, si j'ai bonne mémoire.

Le septième médaillon est l'un des plus intéres-

(1) Op. cit., n° VII, p. 256, pl. VII ; n° XV, p. 302, pl. X.

Digitized by Google

sants. Il nous montre deux musiciens, dont l'un tient une buccine recourbée à large pavillon, tandis que l'autre joue de l'orgue. Ce dernier instrument se compose de tuyaux réunis comme dans la flûte de Pan, et supportés par un meuble à six faces. L'artiste est en partie caché par derrière, et son buste apparaît seul au-dessus des tuyaux. Le joueur de buccine porte en même temps sur son épaule gauche un javelot armé d'une pointe à ses deux extrémités (1).

Le fond de tous ces médaillons est blanc, et leur encadrement est composé de torsades très-riches et très-élégantes. Chacun d'eux forme, on le voit, un tableau, où les personnages et les animaux sont très-habilement groupés, et ont beaucoup de vie, d'expression et de naturel dans leurs attitudes. Dans la mosaïque de Reims, au contraire, chaque compartiment n'offre qu'un seul personnage, et le dessin d'autre part ne semble pas aussi correct. Mais ces deux monuments n'en ont pas moins entre eux les plus étroits rapports, et l'on peut supposer qu'ils sont dus, sinon au même auteur, du moins à des artistes de la même école. Nous ne pensons pas, en effet, que ces mosaïques soient des œuvres purement locales ; les provinces du nord de la Gaule n'auraient pu fournir d'artistes capables d'exécuter de semblables compositions, et l'on a dû probablement recourir à des étrangers. Aujourd'hui encore les ouvriers italiens ont conservé une grande supériorité dans l'art si difficile de la mosaïque, et il en était peut-être déjà de même dans l'antiquité. Cette opinion est confirmée par la

(1) Un joueur de buccine, équipé de la même façon, figure dans une scène de gladiateurs d'une peinture de Pompéï reproduite par M. Duruy, *Hist. des Romains*, t. IV, p. 462. — Quant à l'orgue, nous en connaissons une représentation tout à fait identique sur un sarcophage du Musée d'Arles.

Digitized by Google

célèbre mosaïque de Lillebonne, découverte en 1870, laquelle est signée de deux artistes, dont l'un était de Pouzzoles et l'autre de Carthage (1).

Une inscription peinte, trouvée à Nennig vers 1860, dans les ruines de la villa dont la mosaïque faisait partie, en fixe la date avec précision. Cette villa aurait été construite par Trajan, qui l'aurait donnée à Secundinus Securus, préfet de Trèves.

CAES. M. V. TRAIANVS
DOMVM EREX. ET SE
CVNDINO SECVRO
PRAEF. TREV. DON. DED.

Mais l'authenticité de cette inscription a été gravement contestée. Les caractères ont paru suspects à certains épigraphistes, et le texte en lui-même semble aussi un peu singulier au premier abord. La famille des Secundini est précisément celle qui a fait élever le fameux monument d'Igel, entre Trèves et Luxembourg; or on sait que la tendance naturelle des faussaires est de se rattacher à des noms connus pour donner à leurs inventions plus de couleur locale et d'apparence de vérité. D'un autre côté, un savant archéologue de Trèves, M. de Wilmowski, a prétendu que la découverte de l'inscription avait eu lieu dans des circonstances et des conditions qui devaient exclure nécessairement toute idée de supercherie (2). La question reste donc indécise pour nous, et nous ne pouvons émettre aucune opinion à ce sujet, faute d'informations suffisantes. Quoi qu'il en soit, la mosaïque de Nennig est d'une bonne époque, et ne saurait être postérieure à l'âge des Antonins. Telle est la date que lui assignait en 1855 M. Boulangé dans

(1) *Bullet. de la Soc. des Antiquaires de France*, ann. 1881, p. 134.

(2) *Die Römische Villa zu Nennig. Ihre Inschriften*, Trèves, 1868, in-f°, p. 7 et suiv.

Digitized by Google

le *Bulletin monumental,* lorsque l'inscription, objet de tant de controverses, n'avait pas encore été mise au jour (1). Cette date concorde bien avec l'âge attribué à la mosaïque de Reims.

Il me reste à dire quelques mots des mesures prises à Nennig pour assurer la conservation de la mosaïque. Lorsqu'on en fit la découverte, on se trouva en présence des mêmes difficultés qu'à Reims; ses dimensions considérables ne permettaient pas de lui donner facilement asile dans un musée (2). On s'arrêta donc au parti de la laisser en place, et cette décision n'a eu aucun mauvais résultat. Elle offre, au contraire, l'avantage de la présenter dans sa situation primitive, au milieu des constructions voisines, dont les ruines ont été déblayées avec beaucoup de soin. La mosaïque occupait une vaste salle adjacente à un portique indiqué par des bases de colonnes encore visibles; l'œil peut saisir facilement la disposition de l'antique villa, et ses vestiges forment un ensemble dont on aurait eu tort de détacher la partie la plus intéressante.

Cette villa s'élevait au pied d'un coteau, et se développait sur une assez grande étendue. La mosaïque est contiguë à la base de la colline, et tandis qu'on peut y aborder de plein pied du côté de la plaine, elle est fort en contre-bas à son autre extrémité. Le bâtiment qui la recouvre est construit dans de bonnes

(1) *Bullet. mon.*, t. XXI, p. 10.

(2) Lorsque le transport dans un musée est possible, c'est en général le meilleur moyen de préserver les mosaïques des causes de destruction. Mais le mieux est souvent l'ennemi du bien. Pour la mosaïque de Reims en particulier, nous pensons qu'il serait préférable de construire le plus tôt possible un bâtiment spécial qui lui servirait dès maintenant d'abri définitif. Cette solution serait infiniment plus pratique que de la laisser dépérir en attendant l'établissement d'un musée somptueux que l'on rêve depuis longtemps, mais que l'on ne fera peut-être jamais.

Digitized by Google

conditions de salubrité ; il est isolé complètement et est séparé par un fossé des terres du coteau. C'est en cet endroit que se trouve l'entrée; un pont jeté sur le fossé y donne accès, et l'on pénètre dans une galerie supérieure qui fait à l'intérieur le tour du pavillon, et permet de voir la mosaïque dans tous ses détails, tout en tenant à distance les visiteurs, et en la préservant ainsi des chances de dégradation. Quelques antiquités découvertes aux environs ont été réunies dans cette galerie et le long des murs ; on y voit la fameuse inscription dont j'ai parlé plus haut, des débris d'enduits peints et d'autres menus objets qui empruntent toute leur valeur au lieu où ils ont été trouvés. Tout en admirant les soins intelligents et l'esprit de conservation des archéologues de Trèves, je songeai, malgré moi, à une baraque délabrée et ouverte à tous les vents, à une mosaïque ruinée par la gelée et les infiltrations de la pluie, et je regrettais qu'un monument d'un tel mérite fût moins en sûreté dans une de nos grandes villes qu'au fond d'un village de la Prusse rhénane.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LES

MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE DE CARPENTRAS

relatifs à l'histoire de Reims

par M. L. DEMAISON, *Membre titulaire.*

La ville de Carpentras possède une collection très-importante de documents manuscrits, réunie par un célèbre érudit du commencement du XVIIe siècle, Claude Fabri de Peiresc, conseiller au Parlement de Provence. Animé d'un vif amour de l'étude, et possesseur d'une fortune considérable qui lui permettait de satisfaire ses goûts, Peiresc consacrait une partie de ses revenus à l'acquisition de livres, de manuscrits et d'objets d'art; aussi sa bibliothèque et son cabinet avaient-ils acquis de son temps une très-grande et très-légitime renommée. Nous devons ajouter qu'il faisait de ses trésors un excellent usage; non content d'en profiter lui-même, il les mettait à la disposition des autres érudits, et son obligeance égalait son savoir. Sa maison était une véritable académie, et il était lié avec les savants les plus distingués de son époque, parmi lesquels nous devons citer notre éminent compatriote, Bergier, l'auteur de l'*Histoire des grands chemins de l'empire romain.* Grâce à ses nombreuses relations, il avait pu se procurer des copies d'une foule de pièces intéressantes, sur toute espèce de matières, et avait formé de volumineux recueils, qui sont une mine inépuisable de renseignements.

Digitized by Google

Lorsqu'il mourut, en 1637, il laissa ces registres avec le reste de sa bibliothèque à son frère, Fabri de Valavès. Après maintes vicissitudes qu'il est inutile de retracer ici, cette collection a trouvé un dernier asile dans la bibliothèque de Carpentras ; malgré les pertes qu'elle a subies en passant en diverses mains, elle forme encore une longue série de volumes in-f°, où le lettré, l'historien, l'archéologue, trouveront des documents curieux et souvent inédits sur les sujets les plus variés, sur les différentes provinces de la France, sur les principaux états de l'Europe (1).

L'histoire de Reims et de la Champagne tient naturellement sa place dans cette vaste compilation. J'ai voulu me rendre compte par moi-même des ressources qu'elle offre sous ce rapport, et j'ai profité d'un voyage que je faisais au mois de septembre 1881 dans le midi de la France pour visiter la bibliothèque de Carpentras. Elle était fermée à l'occasion des vacances, mais j'ai pu, grâce à la complaisance du conservateur, prendre les notes qui m'étaient utiles, et me livrer à des recherches dont je viens vous soumettre aujourd'hui le résultat.

Les principaux documents relatifs à Reims sont réunis dans le recueil n° x, où ils occupent les fol. 118 à 336 (2). Le temps m'a manqué pour les examiner tous en détail, mais voici l'énumération de ceux sur lesquels j'ai quelques observations à présenter :

1° Chronique de Reims de 841 à 1226.

Cette chronique anonyme est une œuvre très-récente, dont nous fixons la date au xvi° ou au com-

(1) Voy. le *Catalogue descriptif et raisonné des manuscrits de la Bibliothèque de Carpentras*, par A. Lambert, t. II, p. VII à XV. (Notice sur Peiresc.)

(2) Catal., t. II, p. 46 et suiv.

Digitized by Google

mencement du XVIIe siècle. Son caractère moderne se trahit par son orthographe et par certaines expressions qui n'étaient pas usitées au moyen âge. Ainsi, le mot *saint* est traduit par *divus* (*Divus Dionysius, Divus Quintinus*); *remensis* est écrit avec une *h*; Guillaume de Joinville est appelé *Gulielmus Jonvillæus*, etc. Quelle est la valeur de ce texte? A quelles sources est-il emprunté? Nous ne pouvons encore répondre à ces questions, mais nous le jugeons à première vue d'un très-médiocre intérêt. On y trouve en effet de grossières erreurs de chronologie. Ainsi, il fait vivre Hugues Capet en l'an 900, et mentionne plus loin son sacre après l'année 985; les évènements de son règne sont répétés à près d'un siècle d'intervalle. Indépendamment de ces erreurs, la copie de la chronique est elle-même très-fautive; l'écriture est belle et fort lisible, mais la correction laisse beaucoup à désirer. Quoi qu'il en soit, nous avons transcrit ce document en entier, et nous avons l'intention d'y revenir et de l'étudier de plus près.

2° Notes sur les archevêques de Reims de 1140 à 1188, tirées des Mémoires de Bergier.

On sait que Bergier avait eu l'intention d'écrire une histoire de Reims, dont il n'a fait paraître que le commencement et le plan général. Ses notes manuscrites sont, croyons-nous, perdues aujourd'hui, et il est intéressant d'en retrouver une partie, si faible qu'elle soit.

3° « Extraict d'un livre couvert en basane sur ais de bois avec fermoirs et plaque de cuivre, contenant soixante-cinq feuillets de parchemin tant escripts que non escripts, tant rompus qu'entiers : *Des us et coustumes que l'archevesque promect en son serment tenir à Messieurs du Chapitre, etc.; serment des archevesques, etc.* » — « Extraict d'un ancien livre

Digitized by Google

escript à la main, couvert de basane tannée sur couverteaux de bois munis de cinq clous de cuivre de chascun costé, et de deux fermoirs avec plaques de cuivre, contenant trente-deux feuillets dont dix-sept sont escripts. Le premier commence par ces mots : « In illo tempore, cum natus esset Jesus in Bethlehem Judæ, diebus Herodis; » au-dessus desquelles lignes est une enluminure représentant l'autel de la chapelle du palais épiscopal de Reims, ainsi qu'il estoit alors de l'archiépiscopat de Guido de Roye, etc. Armoiries des archevêques. Serment des évêques de la province de Reims. »

Les manuscrits dont sont tirés ces deux extraits n'existent plus, à notre connaissance, ni dans la bibliothèque, ni dans les archives de Reims. Ils contenaient, ainsi qu'on vient de le voir, les serments de nos archevêques et de leurs suffragants depuis le XIVe siècle; la perte de ces volumes est d'autant plus à regretter que plusieurs de ces serments portaient des signatures autographes. Ces précieux documents, bien connus et souvent cités par les auteurs du XVIIe et du XVIIIe siècle, ont sans doute été perdus à l'époque de la Révolution. Le manuscrit de Carpentras permettrait de les reconstituer au moins en partie. On trouve aussi des renseignements détaillés sur l'un de ces deux registres dans un Mémoire rédigé vers 1700, que M. Varin a publié (*Arch. adm. de Reims*, t. I, p. 59). Marlot enfin a reproduit, dans sa *Metropolis Remensis historia*, t. I, p. 81, l'enluminure dont il est question plus haut. Elle représente la cérémonie de la prestation de serment des évêques suffragants et des abbés du diocèse de Reims; au bas de cette miniature sont groupées les armes des divers évêchés dépendant de la métropole : Senlis, Tournay, Noyon, Beauvais, Soissons, Laon, Châlons,

Digitized by Google

Amiens, Thérouanne et Arras. Suivant Lacourt, la gravure de Marlot laisse à désirer au point de vue de l'exactitude; il signale lui-même et rectifie dans ses notes manuscrites quelques détails défectueux (1). Cette gravure, intéressante malgré ses défauts et la grossièreté de son exécution, a été rééditée dans le *Marlot français*.

4° Discours sur le temps où la foi chrétienne a été prêchée à ceux de la ville et province rhémoise par S. Sixte et S. Sinice, et sur la question s'ils sont martyrs ou confesseurs.

L'auteur de cette dissertation anonyme se prononce, si mes souvenirs sont exacts, contre l'opinion qui place sous le pontificat de S. Pierre la mission de S. Sixte. Quant à la seconde question, voici ce qu'il en dit en terminant : « Flodoard ne dit pas que (S. Sixte et S. Sinice) aient été martyrs; ains sçavoit que l'église de Reims les tient et honore soubs le nom de confesseurs. Voilà ce que j'ay pensé estre à propos de dire sur ce subject du temps de noz premiers archevesques, de quoy j'ay conféré aultrefoys avec de grands et sçavants personnaiges de ce temps qui sont de la mesme opinion (2). »

5° Note historique sur les droits, libertés et priviléges de la ville de Reims, sur ses magistrats en général et ses échevins en particulier.

Cette pièce est anonyme, comme la précédente; nous en ignorons l'auteur et la date, et nous n'en connaissions à Reims aucune copie.

6° Pouillé du diocèse de Reims.

Ce pouillé est-il une copie de l'un de ceux qui existent dans nos archives ? Nous n'avons pu faire la

(1). Metrop. Rem. hist. de Marlot, annotée par Lacourt, Bibl. de Reims. cabinet des manuscrits.

(2) Catal., t. II, p. 47.

Digitized by Google

comparaison, et nous ne savons si ce document a une valeur originale. Il porte la note suivante, qui nous indique seulement son origine : « Ex libris magistri Ægydii Legrand, presbyteri. » Nous n'avons encore aucun renseignement sur ce personnage.

7° Mémoires pour Reims à M. Bergier, de la part de son serviteur de Peiresc.

Ces mémoires, écrits de la main même de Peiresc, ne sont qu'un questionnaire adressé à Bergier sur l'existence de certains documents relatifs aux sacres. Une lettre autographe de Bergier, datée du 15 avril 1621, et conservée dans le recueil XXVI, contient sans doute les réponses qu'il fit aux demandes de son savant ami. Il lui annonce l'envoi du livre « *De sacris unctionibus*, » des *Synodes de Reims;* de deux manuscrits du *Couronnement*, tirés des archives de l'église de Reims (1).

8° Commentaria rerum Remensium a domino Antonio Colardo, canonico Remensi, collecta.

Antoine Colard, chanoine de Reims au XVIe siècle, avait laissé deux ouvrages manuscrits sur l'histoire de Reims. Le premier avait pour titre : « *Annalium libri septem, quibus Remensium antistitum res gestæ explanantur ;* » le second : « *Commentaria* » ou « *Compendium rerum Remensium.* » Une copie des Annales existe à la Bibliothèque nationale; quant aux Commentaires, M. Varin, dans sa préface des *Archives de Reims*, les regardait comme perdus; ce sont eux précisément qui se trouvent dans la bibliothèque de Carpentras. Les écrits de Colard, bien oubliés à présent, jouissaient jadis d'une certaine réputation; ils ont été cités par Duchesne, du Bouchet, et plus souvent encore par Lacourt. Il ne serait peut-être pas

(1) Catal., t. II, p. 129.

Digitized by Google

inutile de les remettre aujourd'hui en lumière. D'après un examen superficiel que nous avons fait des Commentaires, ils semblent avoir quelques rapports avec la chronique que nous avons signalée plus haut ; plusieurs expressions sont les mêmes dans les deux textes, mais il y a aussi des divergences, et les relations qui peuvent exister entre eux demanderaient à être l'objet d'une étude plus attentive.

9° Polyptyque de S. Remi de Reims.

Voici le plus important de tous les documents que nous avons pu examiner à la bibliothèque de Carpentras. On sait que le manuscrit original de ce texte si intéressant pour notre histoire est aujourd'hui perdu. M. Guérard n'en connaissait qu'une copie faite à la fin du dernier siècle par D. Poirier, et c'est elle seule qui servit de base à son édition. La copie que nous avons découverte à Carpentras était tout à fait inconnue jusqu'ici; elle était indiquée dans le Catalogue sous le titre vague et incomplet de : « Notitia censuum Remensis monasterii, » et cette désignation insuffisante pouvait facilement donner le change sur son véritable caractère.

Cette copie, qui occupe dans le recueil x les fol. 262 r° à 321 r°, date du commencement du XVIIe siècle ; elle est très-correcte et très-soignée, et reproduit avec fidélité toutes les abréviations de l'original. Sans doute elle servira à rectifier sur plus d'un point l'édition de Guérard. Nous avons relevé les variantes de quelques noms de lieux, et ces variantes nous semblent être de fort bonnes leçons (1). Les matières sont, bien en-

(1) Ainsi on lit *Flaviaco* au lieu de *Elaviaco*, forme sûrement incorrecte donnée par Guérard (XIII, 6). — On trouve au bas des f°s 319 v° et 320 r° un vers qui manque dans l'édit., et qui fait probablement connaître le nom du copiste ou du rédacteur du *Polyptyque* :

Adam sydereum mereatur scandere regnum.

Digitized by Google

tendu, les mêmes que dans l'édition imprimée, mais elles sont présentées dans un ordre un peu différent. Nous espérons que notre trouvaille sera utile à ceux qui voudraient publier une édition nouvelle, dont le besoin se fait aujourd'hui sentir (1).

Outre ces documents que nous venons de signaler, le recueil x contient encore la copie de plusieurs chartes, dont l'énumération serait ici trop longue et trop aride. Parmi ces chartes, il en est qui ont été déjà publiées, ou dont les originaux sont encore dans nos archives ; elles ont par conséquent peu d'intérêt pour nous. Mais il en est d'autres qui sont inédites, et que l'on chercherait vainement à Reims. Telles sont des lettres d'amnistie accordées en 1443 par Charles VII aux habitants de Reims, dont je n'ai pu retrouver ici ni original, ni copie, mais auxquelles il est fait allusion dans un Mémoire du Chapitre (2).

C'est dans le recueil x, avons-nous dit, que sont groupées les principales pièces relatives à Reims.

(1) Nous avons fait part de notre découverte à M. Longnon, qui se proposait depuis longtemps de rééditer le *Polyptyque*. Outre le texte si précieux que nous venons d'indiquer, le recueil X lui a fourni récemment la matière d'une publication fort intéressante sur l'Iconographie de S. Louis (Soc. d'Hist. de Paris, 1882).

Nous avons trouvé aussi à Reims, dans les archives de l'abbaye de Saint-Remi, le fragment d'un polyptyque du xᵉ siècle. Ce fragment n'est malheureusement qu'un simple morceau de parchemin très-mutilé qui servait d'enveloppe au sceau d'une pièce de l'année 1520 (Senuc, renseign., nᵉ 24). Le texte n'a rien de commun avec celui du *Polyptyque* déjà publié. Les noms de lieux y sont incomplets, et le seul que nous ayons pu restituer est *Nocturnacum* (Luternay). C'est en effet vraisemblablement ce mot qu'il faut lire dans le passage suivant : « Colonica in Noc..... Celsina sol (vit)..... modium I. ..... »

(2) Mémoire historique de la création du Conseil de Ville à Reims, et du droit du Chapitre de l'église cathédrale et métropolitaine de la même ville d'y avoir séance, représenté par ses sénéchaux. Varin, *Arch. législ. de Reims, Statuts*, t. III, p. 642. — Par une double faute d'impression, ces lettres, dans le *Catalogue des manuscrits de Carpentras*, sont datées de 1434, et attribuées à Charles VIII (p. 46).

Digitized by Google

Bien d'autres encore sont dispersées dans les divers volumes de la collection. Nous n'en connaissons malheureusement que les titres, qui nous annoncent souvent des choses fort curieuses. Bornons-nous à citer : Le rang des douze pairs au sacre de Charles VIII (manuscrit de Bergier) (1). — Ordre des douze pairs de France ainsi qu'ils sont ès deux croisées de fenestre du logis de M. Coquillart, à Reims (2). — Epitaphia quæ leguntur in ecclesia S^ti^ Remigii Remensis (3). — Couronnement de Philippe le Long fait à Reims, en présence de ses oncles, des grands du royaume et des pairs, 1316. « Extraict d'un fragment de parchemin d'environ 300 ans, arraché de quelque registre ou journal des choses advenues en l'an 1316 (4). » — Extrait d'une lettre de Jean Rogier, du 17 juillet 1623, touchant le couronnement de Philippe de Valois, l'incendie de Reims en 1376, etc. (5). — Inscriptions principales des portes et arcs de triomphe faits pour l'entrée, sacre et couronnement du roi Louis XIII en sa ville de Reims (6). »

Cette courte notice suffira pour donner une idée du nombre et de l'importance des documents relatifs à Reims que renferme la bibliothèque de Carpentras.

(1) Rec. I, Catal., t. II, p. 3.

(2) Ibid., p. 4. — Le même recueil contient une autre notice sur ces vitraux, qui doit être fort précieuse pour l'archéologie rémoise. En voici le titre, d'après le Catal., t. II, p. 2 : « Inscriptions qui se trouvent ès fenestres en vitres d'une salle basse, en une maison fort ancienne de Reims, appartenant à M. Coquillart ; ès quelles les douze pairs sont peints et représentés chascun avec l'habit qu'il portoit au sacre des roys, tenant en sa main l'honneur qu'il devoit porter audit sacre, et soubs ses pieds sont escripts les vers qui expriment ce qu'il portoit, et, à costé, vers les pieds de chascun, son armoirie. »

(3) Rec. XXIII, Catal., t. II, p. 101.

(4) Rec. XXVI, Catal., t. II, p. 130.

(5) Ibid.

(6) Ibid., p. 131.

Digitized by Google

Il y a dans notre bibliothèque et dans nos archives, malgré leur richesse, bien des lacunes que cette collection permet de combler.

Digitized by Google

DATE

DE

L'ÉGLISE DE SAINT-REMI DE REIMS

Par M. L. DEMAISON, *Membre titulaire.*

Les documents historiques qui nous permettent de donner une date certaine aux édifices de l'époque romane primitive sont assez rares pour mériter toute notre attention. C'est en les soumettant à une critique sérieuse et approfondie que l'on pourra fixer d'une manière définitive les caractères de l'architecture religieuse au XIe siècle. Il est nécessaire sans doute d'examiner les monuments en eux-mêmes, d'observer les divers éléments qui les composent, comme un géologue étudie les couches successives du sol ; mais ces recherches, pour être fructueuses, doivent être appuyées sur des textes interprétés avec sagesse et discernement. A défaut de cette base solide, on s'expose à faire une part trop large à l'imagination et à l'esprit de système.

Nous avons, pour fixer la date de l'église de Saint-Remi de Reims, un document d'une haute valeur. Anselme, moine de l'abbaye de Saint-Remi au XIe siècle, nous a laissé, sous le titre d'*Itinerarium Leonis papæ*, un récit détaillé de la construction de son église et de sa consécration par le pape Léon IX,

Digitized by Google

au mois d'octobre 1049. Cette narration d'un contemporain, d'un témoin oculaire, offre un grand caractère de fidélité et d'exactitude, et l'on ne saurait l'étudier avec trop de soin. Elle est, du reste, bien connue; Mabillon, Marlot et les Bollandistes l'ont publiée (1), et grâce à elle, tous les écrivains rémois ont eu sur la construction de Saint-Remi des notions exactes (2). Mais si les historiens sont d'accord, il n'en est pas de même des architectes. Si, en effet, nous consultons un ouvrage d'un grand mérite, le *Dictionnaire d'architecture* de M. Viollet-Leduc, nous y trouvons, à propos de Saint-Remi, une série de dates contradictoires. Ainsi, le transept est attribué au xe siècle; la nef tantôt au IXe siècle, tantôt au Xe, tantôt, et cette fois avec raison, au XIe. Enfin, dans un récent congrès archéologique, on a prétendu que les reconstructions exécutées dans le cours du XIe siècle avaient laissé subsister en grande partie un édifice antérieur qui remonterait à l'époque carolingienne (3).

Cette assertion est en contradiction complète avec l'*Itinerarium* d'Anselme. Nous croyons donc utile de soumettre ce texte à un examen attentif, bien qu'il

(1) *Acta Sanct. ord. S. Bened.*, sæc. VI, pars I, p. 713 et suiv. — *Metrop. Rem. hist.*, t. II, p. 88 et suiv. — *Acta Sanct. Boll.*, *oct.*, t. I, p. 176 et suiv. — L'édition de Mabillon est la plus complète et la plus correcte; les Bollandistes n'ont fait qu'en reproduire une partie. — Il existe à notre connaissance deux manuscrits de l'*Itinerarium* dans la bibliothèque de Reims. Le premier (K 790/771, f° 61 v° et suiv.) est du XIIe siècle; il provient de l'abbaye de Saint-Nicaise, et c'est de lui que Marlot s'est servi pour son édition. Le second (K 791/798, f° 128 r° et suiv.) vient de la bibliothèque du chapitre métropolitain; il ne remonte qu'au commencement du XVe siècle.

(2) M. l'abbé Poussin, dans sa *Monographie de l'église de Saint-Remi* (Reims, 1857), a donné la traduction des passages les plus intéressants d'Anselme (p. 104 et suiv.).

(3) *Congrès archéologique de France*, t. XLII, session de Châlons-sur-Marne, 1875, p. 234-242.

Digitized by Google

n'ait pas tout l'intérêt d'un document inédit, et nous essaierons d'analyser les passages les plus importants pour la solution du problème qui nous occupe.

« La basilique de Saint-Remi, nous dit notre auteur, commencée jadis par les archevêques de Reims, avait été achevée et dédiée par Hincmar, l'an de l'Incarnation 852. Mais à cette époque, les fréquentes incursions des barbares dans la province ne permirent pas d'apporter beaucoup de soin à la construction de cet édifice; aussi, au bout de cent cinquante-deux ans, était-il dans un tel état de décrépitude qu'il menaçait ruine et semblait exiger une réparation totale (1).

« En l'année 1005, Airard, abbé du monastère de Saint-Remi, entraîné par l'exemple d'un grand nombre de prélats illustres de son temps, qui, dans toutes les Gaules, s'appliquaient à remettre en meilleur état leurs églises tombant de vétusté, résolut de renouveler aussi celle dont il avait la garde (2). Il fit venir des architectes en renom, et commença, à partir des fondations, un édifice en pierres de taille, beaucoup plus soigné et plus somptueux que ceux que l'on élevait alors en Gaule, mais dont, pour ce motif, ni

(1) « Basilica igitur gloriosi confessoris Christi Remigii corpore insignita, quæ usque ad hæc moderna perduravit tempora, Remensium quondam archiepiscoporum studio inchoata, et a venerabilis memoriæ Hincmaro, eorum successore, consummata, anno Incarnati Verbi octingentesimo quinquagesimo secundo ab ipso est dedicata. *Quæ quidem non adeo operosi ædificii solidata est munitione*, quoniam barbaræ nationes, per id temporis hanc infestantes provinciam, frequenti incursione præfatos præsules ab hujusmodi præpediebant intentione; unde intra centum quinquaginta et duos annos *tanta est attrita vetustate, ut jam ad casum propinquans reparationem sui videretur exigere.* » Mabillon, *op. cit.*, p. 713; Marlot, t. II, p. 88.

(2) « Airardus, cum sagaci intenderet animo *plures dominici gregis pastores sua ætate per Gallias enituisse, qui ecclesias suas ex vetustate in potiorem statum studuerant reformare*, deliberavit et ipse operam adhibere in ejus quæ sibi commissa erat renovatione. » *Ibid.*

Digitized by Google

lui ni ses contemporains ne pouvaient voir l'achèvement : « .... Viris, qui architecturæ periti ferebantur, ascitis, futuri templi fabricam ex quadris lapidibus erigere cœpit a fundamentis, multo quidem operosiorem illis quas prænotatum est in Gallico regno renovatas, et ambitiosiorem, ideoque sibi et illius ævi hominibus inconsummabilem. » Après avoir rempli ses fonctions d'abbé pendant vingt-huit ans environ, il mourut accablé de vieillesse sans avoir pu terminer son œuvre (1). »

Ce passage est fort curieux et mérite que nous nous y arrêtions un instant. Nous y trouvons d'a-

(1) Son épitaphe, publiée par Marlot (*Metrop. Rem. hist.*, t. I, p. 351) et par le *Gallia christiana* (t. IX, p. 227), lui attribue aussi vingt-huit années de fonctions abbatiales. — Les dates que Marlot, et après lui Mabillon et le *Gallia christiana* assignent à l'abbé Airard et à Thierry, son successeur, ne peuvent se concilier avec les données chronologiques que nous fournit Anselme. Ainsi Airard n'a pu mourir le 11 janvier 1036, comme Marlot le prétend. D'abord le chiffre 11 doit être une faute d'impression pour 21 ; en effet, le nécrologe de l'abbaye de Saint-Remi, qui existe encore à la bibliothèque de Reims (C 184/147), fixe la mort d'Airard au 12 des calendes de février. Enfin nous savons qu'Arbode, son prédécesseur, mourut en 1005, le 11 avril, d'après le même nécrologe ; Airard lui succéda la même année, et dut mourir vingt-huit ans et quelques mois plus tard, le 21 janvier 1034 (et non le 21 janvier 1033, car les vingt-huit ans n'étaient pas encore révolus à cette date). Thierry, ainsi que nous le verrons plus loin, fut à la tête de l'abbaye pendant onze ans et huit mois ; son administration dura par conséquent de 1034 à 1045. Il mourut le 4 octobre d'après le nécrologe, le 6 suivant son épitaphe publiée par Marlot (*l. cit.*). Si l'on suppose qu'il entra en fonctions peu de jours après la mort d'Airard, on trouve bien exactement, à partir de cette date jusqu'au commencement d'octobre 1045, les 11 ans et 8 mois qui lui sont attribués. Marlot affirme à tort qu'il obtint en 1046 un diplôme de l'empereur Henri III en faveur de Saint-Remi ; ce diplôme est de 1044, et il le donne lui-même sous cette date, t. II, p. 87. Nous ne savons non plus sur quelles bases il s'appuie pour faire mourir Thierry en 1048, ni pourquoi le *Gallia christiana* prétend qu'il avait déjà abdiqué en faveur de son successeur Hérimar. Anselme dit seulement qu'il l'avait désigné avant de mourir : « Adhuc vivens sibi successorem delegit. » Hérimar, d'après son épitaphe (Marlot, t. I, p. 352), fut abbé durant 1,307 semaines, c'est-à-dire vingt-cinq ans environ, de 1045 à 1070, suivant nous. Il mourut le 7 décembre, d'après cette même épitaphe et d'après le nécrologe, et non le 7 septembre, comme Marlot le dit par erreur.

Digitized by Google

bord la constatation de l'inhabileté des constructeurs de l'époque carolingienne, du manque de solidité et du peu de durée de leurs ouvrages, et aussi des résultats funestes qu'amenèrent au IXe siècle les invasions des Normands. Nous y voyons ensuite une confirmation éclatante du passage si fréquemment cité de Raoul Glaber sur la reconstruction générale des églises en France après l'an 1000. Enfin, ces quelques lignes nous fournissent également des renseignements précieux sur l'état de l'architecture à cette dernière époque. Elle devait être encore bien barbare, puisqu'un monument de grande dimension, élevé en pierre de taille, passait alors pour une merveille. C'est qu'en effet l'art roman est le fruit de tâtonnements successifs; il n'a pas acquis d'un seul coup les caractères qui font toute son originalité, et les procédés des âges antérieurs ne se modifièrent que lorsque les architectes eurent acquis plus d'expérience. On ne saurait trop le répéter à ceux pour qui la barbarie d'une construction est un signe de haute antiquité.

« Après la mort d'Airard, poursuit Anselme, Thierry, son successeur, voulut achever son entreprise; mais la tâche était si lourde, qu'il lui parut impossible de la mener à bonne fin. Il prit donc conseil des plus sages parmi les moines qui étaient sous sa dépendance, et des personnages les plus respectables de la province de Reims; sur leur avis, il se décida à détruire l'édifice commencé par son prédécesseur, en respectant toutefois quelques fondations dont la conservation sembla nécessaire aux architectes; puis il se mit à élever une église d'une construction plus simple, mais non moins élégante : « .... divinam domum cœpit faciliori quidem

Digitized by Google

structura sed non indecentiore construere (1). »

« Ce fut la cinquième année de son ordination (vers 1039) qu'il entreprit cette œuvre. Laïques et ecclésiastiques lui prêtèrent à l'envi leur concours; plusieurs membres du clergé employèrent d'eux-mêmes leurs chariots et leurs bœufs au transport des matériaux. On établit des fondations dans les endroits où il n'y en avait pas encore, on disposa d'une façon convenable les colonnes du premier édifice détruit, on éleva sur elles des arceaux, cintrés avec soin, et la basilique commença à prendre figure entre les mains des constructeurs : « *Sicque fundamentis in quibus locis non erant locatis, et columnis ex diruto priori ædificio competenter dispositis, arcus super eas diligenter voluti consurgere,* et basilicæ fabrica inter manus artificum cœpit clarescere. » Puis, lorsque les murs des bas-côtés furent construits de toute part, et que le faîte de la nef eut atteint une plus grande hauteur, « jam vestibulorum parietibus undique erectis, et interioris templi fastigiis altius elevatis », on rasa la vieille église dédiée jadis par Hincmar, « *vetusta ecclesia ab Hincmaro archiepiscopo antiquitus dedicata est eversa funditus* », et l'on couvrit d'un toit provisoire le chœur des moines, afin qu'ils pussent vaquer aux offices divins sans être exposés aux intempéries. Au-dessus du sépulcre de

(1) « Qui, cum plurima ecclesiasticæ utilitati profutura decerneret disponere, deliberavit reparationi ecclesiæ suæ, quam suus prædecessor incœperat, manum perfectionis imponere. Verum quia grave nimis et inexplebile sibi illud erat incœptum, deliberatio quoque sua, si id intenderet implere, videbatur non habitura effectum. Quocirca, eorum qui inter sibi commissos prudentiores habebantur, et seniorum Remensis provinciæ consilio usus, difficulter aggressus est inchoatum diruere opus ; quo pæne diruto, et fundamentis quibusdam relictis, quæ architectis visa sunt necessaria fore futuris ædificiis, divinam domum cœpit *faciliori quidem structura sed non indecentiore construere,* ut aspectum adhibentibus facile est cernere. » Mab., p. 714 ; Marl., p. 89.

Digitized by Google

saint Remi, on fit un mausolée assez petit, mais soutenu par des colonnes et des arceaux qui ne manquaient pas d'élégance.

« Sur ces entrefaites, l'abbé Thierry mourut prématurément, après avoir gouverné son monastère pendant onze ans et huit mois. Hérimar, qui lui succéda, avait été prévôt de l'abbaye ; il avait été déjà en cette qualité l'un des collaborateurs les plus zélés de Thierry dans la construction de l'église, et lui avait fourni de nombreux subsides sur le revenu des domaines confiés à son administration. Il ne laissa donc pas longtemps en suspens l'œuvre de son prédécesseur ; il fit achever l'aile droite du transept, déjà fort avancée, et l'aile gauche, qui n'avait encore que les fondations, ainsi que les escaliers donnant accès aux parties supérieures (1) ; il reconstruisit aussi sur des proportions plus considérables le mausolée de saint Remi, dont les dimensions restreintes étaient peu en rapport avec la grandeur de l'église. Enfin, à l'aide de poutres amenées d'une forêt voisine de l'abbaye d'Orbais, il éleva une charpente sur l'édifice, qui fut dès lors terminé dans toutes ses parties (1049) (2). »

Tel est le récit d'Anselme, récit fort intéressant, on le voit, et qui ne laisse rien à désirer pour l'exactitude et la précision des détails.

La basilique de Saint-Remi devait subir plus tard de nouvelles transformations. Vers 1170, l'abbé Pierre

(1) « Non diu passus est interruptum pendere memorabile cœptum sui antecessoris, *sed primo quidem dexteram basilicæ crucem, maxima ex parte jam inchoatam, et sinistram nihil adhuc præter fundamenta habentem, cum cocleis quibus ad superiora esset ascensus, fecit ædificari.* » Mab., p. 715 ; Marl., p 90. — Nous pensons que ces derniers mots désignent particulièrement les deux tours du portail ; mais il y a aussi, du reste, un escalier à vis dans l'aile méridionale du transept.

(2) « Deinde trabibus de saltu juxta Orbacis monasterium sito, advectis, fastigia ejusdem conteguntur templi, sicque decentissima domus tota apparuit in partibus suis. » *Ibid.* (Au lieu de *conteguntur*, que donnent Marlot et les manuscrits, on lit dans Mabillon *consequuntur*, leçon évidemment fautive.)

Digitized by Google

de Celles refit le portail et les deux premières travées de la nef, remplaça par des voûtes en ogive la charpente de la nef et les voûtes en berceaux des bas-côtés (1), éleva des arcs-boutants à l'extérieur, et construisit le magnifique chevet que nous admirons aujourd'hui, l'ancienne abside lui ayant paru peu digne du reste du monument : « Nobilem ecclesiam nostram, tam in fronte quam in ventre, *cui caput secundum se deerat*, fabricandam suscepimus, » nous dit-il dans une de ses lettres adressée aux religieux du Mont-Dieu (2). Enfin, vers le commencement du XVIe siècle, Robert de Lenoncourt rebâtit la façade méridionale du transept. Nous n'insisterons pas sur ces reconstructions qui ne sont l'objet d'aucune controverse, et nous nous bornerons à examiner les renseignements que nous fournit Anselme sur la basilique du XIe siècle.

Il est certain d'abord qu'il ne reste plus rien des constructions antérieures à cette époque. Notre auteur nous le dit formellement : l'église d'Hincmar a été détruite de fond en comble, « *vetusta ecclesia ab Hincmaro archiepiscopo antiquitus dedicata, est eversa funditus.* » Nous n'avons pas à nous occuper ici de certaines colonnes de marbre et de granit qui sont évidemment d'origine antique, de divers chapiteaux qui ont de grands rapports avec ceux de la crypte de Jouarre, et qui remontent au moins à l'époque mérovingienne. Ces matériaux ont été employés successivement dans les réparations de l'église, même dans celles du XIIe siècle, et ils ne sont d'aucune importance dans la question que nous avons à résoudre.

(1) Les voûtes des bas-côtés se composaient primitivement d'une série de berceaux perpendiculaires à la nef, portés sur des arcs-doubleaux. Voy. le *Dict. d'Architecture* de Viollet-Leduc, t. IX, p. 241.

(2) Marlot, *Metr. Rem. hist.*, t. I, p. 328.

Digitized by Google

Les parties les plus anciennes de Saint-Remi viennent sans aucun doute de l'édifice commencé vers 1005 par l'abbé Airard. Ces parties, nous l'avons vu, se bornent à quelques fondations et aux piliers de la nef. Ces piliers sont probablement les « columnæ ex diruto priori ædificio » dont parle Anselme. Ils se composent d'un faisceau de colonnettes groupées suivant une formule assez compliquée, et diffèrent beaucoup des piliers du transept, qui, nous le savons, a été bâti en dernier lieu. Ceux-ci sont simplement carrés, et justifient très-bien l'expression de « facilior structura » dont se sert notre chroniqueur.

Si nous faisons abstraction des éléments que nous venons de signaler et auxquels nous attribuons la date la plus ancienne, tout le reste des constructions romanes nous paraît être l'œuvre de Thierry et de son successeur Hérimar (de 1039 environ à 1049). Les architectes du XIIe siècle en ont fait disparaître une partie; ils n'ont conservé la nef et le transept qu'en leur faisant subir des modifications assez importantes ; mais l'œil exercé d'un archéologue leur restitue facilement leur caractère primitif.

La basilique de Saint-Remi est donc aujourd'hui encore l'un des spécimens les plus intéressants de l'art roman primitif dans la France septentrionale ; grâce à sa date tout à fait certaine, elle peut servir de point de comparaison pour l'étude des autres églises dont les origines n'ont pas eu un narrateur aussi fidèle (1). Quant à nous, nous n'en connais-

(1) Nous avons d'ailleurs d'autres témoignages très-importants de la reconstruction des églises à Reims au XIe siècle. L'archevêque Gervais, dans une charte de l'année 1067, dont l'original existe encore dans les archives de cette ville, nous apprend qu'il avait réédifié l'église de Saint-Denis : « Beati Dionisii, *que jam pene annullata fuerat*, æcclesiam renovare apposui.....

Digitized by Google

sons pas une seule dans le pays de Reims qui lui paraisse antérieure, et ce fait n'a rien qui doive nous surprendre. Assurément les constructeurs du XIe siècle n'ont pas rebâti tous les édifices religieux sans aucune exception ; à Reims en particulier, nous savons que la cathédrale élevée par Ebbon et Hincmar a duré jusqu'en l'année 1210, où elle fut consumée par un incendie (2). Mais le XIe siècle n'est pas

Restaurationis opus operosiore structura, Dei presente gratia, adimplere non distuli, *destructa reedificans, que fundata non erant a fundamentis constituens.* » Un diplôme de Philippe Ier (s. d., vers 1067) nous donne aussi de curieux détails sur l'état de ruine de l'ancienne église de Saint-Denis, et sur les travaux que Gervais y fit exécuter : « Locus..... ad tantam redactus est penuriam, ut *tecto vetustate consumpto, parietibus incuria dissipatis,* in quodam ejus angulo solum altare unum vix a pluvia protegeretur.... Cœpit igitur (Gervasius) *parietes gelu et ymbri exesos renovare et exaltare, tecta altiora erigere, et opus priori sumptuosius multo atque venustius vigilantia instanti ædificare.* » (Archives de Reims, f° de Saint-Denis. Voy. aussi Marlot, *Metr. Rem. hist.*, t. II, p. 139, 141.)

Gervais reconstruisit aussi l'antique basilique de Saint-Nicaise, fondée au IVe siècle par Jovin sous le titre de Saint-Agricole. Un diplôme de Philippe Ier, de l'année 1066, nous renseigne également à ce sujet : « Ecclesia in suburbio Remensi posita, miro opere quondam a Jovino præfecto ædificata,.. ab eo (Gervasio) inventa est *vetustate et incuria magna parte consumpta... Studuit quæ in ea omnino corruerant a fundamentis restaurare, quæ semirupta pendebant artificio quodam redintegrare, et in speciem novi operis ruinosam ecclesiam decentissime reformare.* » (Marlot, t. I, p. 620). Un écrivain contemporain anonyme nous a laissé un récit intéressant de cette reconstruction. Marlot a publié ce texte en partie (t. I, p. 622 et suiv.), et nous en avons retrouvé dans la bibliothèque de Reims le manuscrit que l'on considérait jusqu'ici comme perdu (ms. K 792/772, XIIe siècle, f° 7 r° — 9 v°. « Miracula de relatione reliquiarum Sancti Nichasii. ») Ce document mériterait de faire l'objet d'une étude spéciale ; on y trouve, entre autres détails précieux, une curieuse description de l'antique église de Jovin, avec ses colonnes somptueuses, ses arceaux ornés de riches mosaïques : « *miro columnarum ornatu, arcubus auro et vitro lapillis interposito micantibus.* »

(2) Elle avait toutefois subi déjà des modifications dans le cours du XIIe siècle. Nous lisons en effet dans le nécrologe de l'Eglise de Reims que l'archevêque Samson (1140-1161) avait complètement reconstruit la muraille de droite : « Dextrum parietem ex integro renovavit. » (Arch. de Reims, f° du Chapitre, nécrologe du XIIIe siècle, f° 103 v°. — Varin, *Arch. admin. de Reims*, t. I, p. 338.)

Digitized by Google

la seule époque où la rénovation des églises ait été conduite avec une grande activité ; on a beaucoup construit également à la fin du XIIe siècle, au début de l'architecture gothique ; et il n'est pas étonnant que les monuments antérieurs à l'an 1000, exécutés en général sans habileté technique et avec des matériaux peu durables, n'aient pu arriver intacts jusqu'à nous, à travers tant de révolutions successives et tant de progrès réalisés dans l'architecture.

Digitized by Google

Digitized by Google

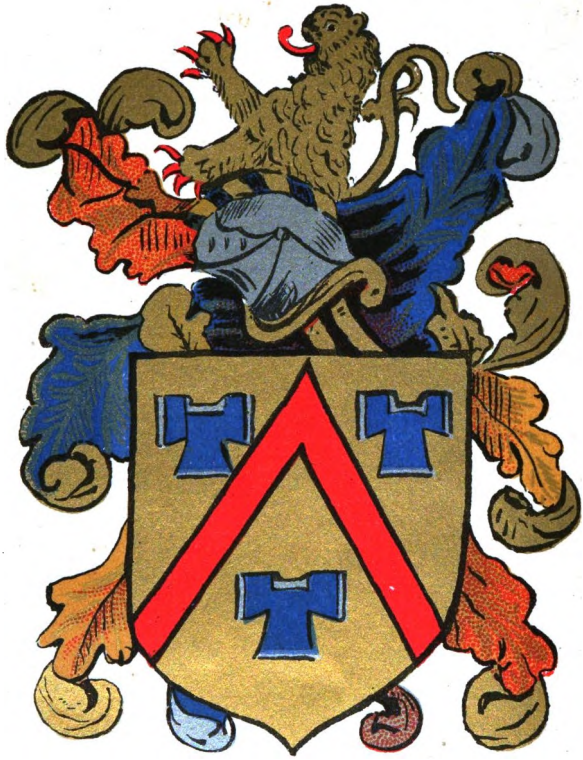

Ung champ d'or a ung chevron de gueulles
enfouvé de troix coffes d'armes d'azur bordées
d'argent timbrées d'un heaulme à ung Lion
armé et lampassé de gueulles et les Lions
Leopardés

Emond Duboullay herault d'armes

Reims. 1882. Lith. A. Savoye.

ARMOIRIES d'EMOND du BOULLAY,

Héraut d'Armes du XVIe siècle,

d'après ses Lettres de noblesse conservées à Reims.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE HISTORIQUE

SUR

EMOND DU BOULLAY

HÉRAUT D'ARMES DE FRANCE ET DE LORRAINE

Recherches sur sa noblesse, ses alliances et sa postérité, avec Documents tirés des Archives de Reims, et Fac-simile de ses armoiries

Par M. H. JADART, Membre titulaire

La *Biographie Rémoise* reste à faire, et jusqu'à sa rédaction, il est essentiel de mettre au jour tous les documents originaux qui sont de nature à faire mieux connaître les personnages nés à Reims ou devenus illustres par leurs œuvres au sein de cette ville. Quelle cité n'aime à se glorifier des grands hommes qu'elle a produits ou de ceux qu'elle a accueillis comme ses enfants d'adoption? Il est souvent difficile de préciser clairement leur origine, car la renommée et les vicissitudes de quelques-uns les rattachent à plusieurs provinces : celui dont il est ici question, Emond du Boullay, célèbre héraut d'armes du XVIe siècle, appartient à la Normandie par sa famille et sa naissance, à la Lorraine par ses travaux et ses dignités, à Reims enfin par son second mariage, ses dernières années et l'établissement de ses enfants. Ces particularités se trouvent élucidées à l'aide de diverses pièces conservées ici dans les minutes des

Digitized by Google

notaires (1). D'autres données très positives viennent encore d'être fournies par la découverte de ses Lettres de noblesse, octroyées par Antoine-le-Bon, duc de Lorraine, en 1543, par Charles-Quint en 1544, et par le roi de France en 1545 : leurs trois diplômes sont de magnifiques parchemins, enrichis d'autographes, de sceaux et de blasons peints, que conservaient depuis longtemps, sans en connaître l'origine, les dames de l'Enfant-Jésus, communauté enseignante de Reims. Ces précieux documents m'ont été très obligeamment confiés au mois de mars 1882, et ils seront sauvegardés avec soin dans les archives de cette maison, qui en apprécie toute la valeur et l'intérêt historique.

C'est l'ensemble de ces renseignements que nous mettons à la disposition des érudits, certain qu'ils intéresseront les chercheurs, à Lisieux comme à Nancy, et qu'ils profiteront même à l'histoire générale. En effet, les aïeux d'Emond du Boullay prirent part aux expéditions d'Italie, et jouèrent un rôle à la cour de France; et sa vie, par les relations qu'il eut avec les princes de Lorraine, Charles-Quint et François Ier, se rattache aux plus curieux épisodes de la première moitié du XVIe siècle.

Cependant on ne trouvera pas ici la biographie complète du héraut, ni la bibliographie de ses productions si recherchées des amateurs lorrains. Les principales d'entre elles, publiées ou manuscrites, sont indiquées tout au long dans les recueils, car du Boullay fut non seulement l'érudit interprète des traditions nobiliaires et chevaleresques, mais encore un

(1) L'indication de ces sources et leurs textes principaux sont dus à l'inépuisable obligeance de M. Duchénois, employé à la Bibliothèque de Reims, et à sa connaissance approfondie de ces riches dépôts.

Digitized by Google

lettré, un poète de la Renaissance (1). Il s'intitulait, en 1541, *disciple de Marot et Régent de la grande escolle de Metz*, et il publiait en cette qualité un *Dialogue en forme d'argument à l'honneur de Charles-Quint*. Un autre opuscule, *le Combat de la chair et de l'esprit*, imprimé à Paris chez Corrozet, est une œuvre philosophique, une moralité dans le goût du temps. Bien plus, il fit souche de poète, et son petit-fils, un Rémois, Georges Thilloys, publiait, sous ses auspices, en 1617, sa tragédie de *Soliman II*, qu'il dédiait à Renée de Lorraine (2). Il y aurait donc une étude littéraire à composer sur l'historiographe lorrain, de même qu'une étude historique fort piquante à publier sur sa vie, en réunissant les documents épars en tant de lieux, à Paris, en Normandie, en Lorraine et en Champagne. Il s'agit simplement de donner les textes découverts à Reims, en les faisant précéder d'une analyse sommaire des renseignements qu'ils mettent au jour.

§ 1. — ORIGINE NORMANDE ET NOBLESSE D'EMOND DU BOULLAY.

Le premier point qui se trouve éclairci est celui de la naissance du fameux héraut : la plupart des biographes anciens lui ont assigné Reims pour ber-

(1) BRUNET, *Manuel du Libraire*, in-8, Paris, 1860, t. I, p, 1171 et suiv. — *Biblioth. hist. de la France*, par le P. Lelong, t. III, p. 599 et 801. — *Biblioth. des Autheurs qui ont escrit l'hist. de France*, par Du Chesne, 1627, p. 233. — *Histoire de Lorraine*, par D. Calmet, 1751, Bibliothèque Lorraine, t. IV, p. 138. — *Recherches sur l'Imprimerie en Lorraine*, par M. Beaupré, in-8, Nancy. — *Documents sur l'Histoire de Lorraine*, par H. Lepage, Nancy, 1855.

(2) Dans une notice d'un mss. de la Bibl. de Reims, Georges Thillois est qualifié « bachelier en théologie et rhétoricien au collège de Reims, où il fit représenter sa tragédie. » *Portefeuille* R B 6, p. 145, avec renvoi à l'*Histoire de la Littérature française*. 1617, t. XV, p. 96.

Digitized by Google

ceau, et les dictionnaires modernes, se copiant les uns les autres, ont généralisé cette erreur (1). Dom Marlot dit positivement « qu'Edmond du Boulé, héraut du roy, natif de Reims, a dressé l'histoire de Lorraine (2), » et D. Calmet, citant le P. Abram, historien de l'Université de Pont-à-Mousson, avance aussi que « du Boulay étoit de Reims (3). » Quant à Nicolas Bergier, qui appuyait volontiers sur l'autorité de ce dernier son récit des origines de Reims, il le considérait comme Lorrain : « Edmond du Boullay, disait-il, assez bon Poëte de son temps et bien versé ès anciennes Histoires, fut autrefois l'un de nos concitoyens ; » et il lui empruntait un passage d'un « poème qu'il a fait sur les Estats de Lorraine, d'où il estoit natif (4). » On comprend dès lors que MM. Danton et Menu, dans leurs notices contemporaines, n'aient pu découvrir aisément sa véritable origine et l'aient maintenu parmi les enfants de Reims (5). Au contraire, il devient certain par les Lettres d'Antoine-le-Bon, duc de Lorraine, que son héraut favori, « Maistre Emond du Boullay, *alias* Marie, est natif audict Boullay, en la paroisse de Monney, diocèse de Lizieux, au duché de Normandye (6). » D'autre part,

(1) *Biographies générales* de Michaud et Didot, *Dictionnaire historique* de Ludovic Lalanne, *Verbo* Boullay.

(2) *Marlot français*, t. IV, p. 534.

(3) Le savant Bénédictin ajoute : « Edmont du Boulay n'étoit ni bon poëte, ni bon historien, mais très affectionné aux Princes ses maîtres et très zélé pour leur gloire. » *Histoire de Lorraine*, Nancy, 1751, t. IV, p. 138 à 143.

(4) *Le Dessein de l'Hist. de Reims*, par feu Nicolas Bergier, in-4°, Reims, 1635, p. 444.

(5) *Biographie rémoise*, par H. Danton, 1855, p. 13. — *Etudes biographiques sur Edmond du Boullay, Claude Henriet, Fournier et Dom Brocq*, par Henri Menu, in-8, Châlons-sur-Marne, Le Roy, 1866, p. 9 à 16.

(6) La commune de *Monnay* (Orne), arrondissement d'Argentan, canton de La Ferté-Fresnel, a encore pour dépendances *le Boulai* et *Ternant*, hameaux. Une lettre de M. l'abbé Foucher, curé de Monnay, du 22 avril 1882, dit qu'on n'a gardé dans le pays aucun souvenir des seigneurs du Boullay.

Digitized by Google

dans son testament fait à Reims en 1557, du Boullay donnait à son fils Gabriel « la propriété de la terre et seigneurie du Boullay, sise au baillage d'Alençon, éveschie de Lizieulx, avec la cense de Ternant..., » et un autre de ses fils, Claude du Boullay, s'intitulait encore seigneur de ce lieu en 1583 (1).

Ce domaine était d'ailleurs depuis des siècles dans la même famille, car les Lettres de noblesse nous révèlent une série de personnages du même nom : le premier, Robert du Boullay, dit *Marie*, héraut d'armes de Charles VIII, roi de France, suivit ce prince dans l'expédition de Naples (1495) et mourut au cours de cette célèbre retraite; né à Ternant (2), Robert avait épousé Colette de Saint-Laurens, dont il eut un fils, Pierre du Boullay, aussi surnommé *Marie*, qui s'illustra comme son père dans les guerres d'Italie. Après avoir accompagné Louis XII « au voiage (1509) des Venitiens en Italie et Lombardye, » puis François Ier aux batailles de Marignan et de Pavie, Pierre était encore en 1543 serviteur du roi de France « soubz la charge de monseigneur de la Rochepot, gou- « verneur de Picardye (3). » Il s'était uni à Richarde des Chapelles, qui exerçait, en 1543, les fonctions de « gouvernante des niepces et filles de monseigneur le connestable de France (4). » Leur fils était notre hé-

(1) Documents reproduits à l'Appendice, pièces V et VII.

(2) *Ternant*, hameau ou petite paroisse réunie à Monnay depuis la mort du dernier curé, arrivée quelque temps après la Révolution. Son église subsiste encore. *Lettre citée plus haut de M. l'abbé Foucher.* — Dans son testament, en 1557, Emond du Boullay désignait parmi ses domaines la *cense de Ternant*. Pièce V de l'Appendice.

(3) *François de Montmorenci*, seigneur de la Rochepot, aussi gouverneur de Paris et de l'Isle de France, fait prisonnier à Pavie avec le roi, puis son ambassadeur en Angleterre, mort en 1551, sans enfants de Charlotte d'Humières sa femme. *Dictionnaire de Moréri*, 1732, t. V, p. 120.

(4) *Anne de Montmorenci*, connétable de France en 1538, mort en 1567, laissant de Magdelaine de Savoye douze enfants, cinq fils et sept filles, dont l'avant-dernière, Louise, fut religieuse à Saint-Pierre de Reims, puis abbesse de Gerci. *Ibid.*

Digitized by Google

raut, Emond du Boullay, surnommé tantôt *Marie*, tantôt *Clermont*, et que le duc de Lorraine certifiait à bon droit « extraict et descendu de maisons nobles et de gens qui ont vescu noblement. »

§ 2. — DU BOULLAY EN LORRAINE, L'HISTORIOGRAPHE ET LE POÈTE.

Comment le fils de tant d'aïeux normands, compagnons d'armes des rois de France, était-il devenu le *serviteur domestique* des princes lorrains? L'humeur voyageuse de sa race suffirait à l'expliquer, et l'attrait qu'exerça sur lui la maison de Lorraine se comprend mieux encore avec l'amour des aventures lointaines. Né vraisemblablement au début du XVIe siècle, Emond du Boullay, Normand de race et d'instinct, en héraut façonné aux allures mobiles des cours princières, se prêta aux plus diverses fortunes : comme tant de nobles chevaliers dont il chanta les exploits, il fut tour à tour l'obligé des ducs de Lorraine, de François Ier et de Charles-Quint, et sa muse le suivit partout pour célébrer la vaillance des uns ou des autres. Après avoir, en 1541, écrit son Dialogue au sujet de la visite de l'empereur à Metz, il adressait, en 1542, au bon duc Antoine, qui le prenait en qualité de poursuivant d'armes, ce gracieux remerciement :

Le grand mercy tant que seroy vivant
Puis que retins m'avez pour poursuivant,
Prince royal, ma muse sonnera,
Et si tres hault l'honneur resonnera
Du noble sang de la maison Lorraine (1).

(1) Passage emprunté à la notice de M. H. Menu, qui donne les plus intéressants détails sur ce personnage et ses œuvres, sauf diverses rectifications que nous signalons à ce bibliophile, en profitant de son travail consciencieux.

Digitized by Google

Fidèle à sa promesse, il se fit historien et chroniqueur, non moins que généalogiste et poète descriptif. Il venait de célébrer, le 18 février 1543, la naissance du fils aîné de François, duc de Bar, sous ce titre gracieux : *Les dialogues des trois estatz de Lorraine sur la très ioieuse nativité du prince Charles.* Bientôt confirmé dans sa noblesse en Lorraine, au mois de mars 1543, il raconta, « en rythme françois », le voyage que le duc Antoine fit à Valenciennes, au mois de novembre suivant, « vers l'empereur Charles d'Autriche, cinquième de ce nom, pour traicter de la paix entre Sa Majesté et celle du roy François de Vallois, premier de ce nom, roy de France. » Ainsi associé aux négociations diplomatiques, il sut mériter les faveurs de Charles-Quint, au moment où son père se trouvait au service de François Ier. Dans quelle mesure du Boullay s'associa-t-il à la fortune de l'ennemi de sa patrie, et dans quel but joua-t-il ce rôle? Nous l'ignorons. Toujours est-il que des Lettres impériales, données au camp près Saint-Dizier, le 6 août 1544, louèrent le héraut des bons offices qu'il rendit à l'Empire au cours de cette expédition contre la France, à la veille des prises d'Epernay et de Château-Thierry, l'année même du traité de Crespy (1). Autre sujet d'étonnement : cinq mois après, en janvier 1545, le héraut de Lorraine obtenait de François Ier des Lettres confirmatives de sa noblesse, en considération, disent-elles, « des services cy devant faictz et faictz par lui chacun jour en plusieurs et mainctes louables manières, et aussi en recordation de ceux de ses prédécesseurs. » Du Boullay contribua peut-être à la paix enfin conclue entre les deux rivaux.

(1) « Grata et fidelia obsequia quæ nobis et eidem sacro Imperio, *in hac expeditione nostra*, hactenus præstiteris... » *Lettres de Charles-Quint reproduites plus loin à l'Appendice*, pièce II.

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit des relations d'Emond du Boullay avec l'empereur d'Allemagne, la partie active de sa vie et la presque totalité de ses œuvres furent consacrées à la maison de Lorraine. La liste de ces dernières serait très longue et forcément incomplète : laissant à part les allusions flatteuses et les récits fabuleux sur les âges héroïques, ce qui reste de ses travaux au profit de l'histoire est encore considérable. Il donne, en effet, les détails les plus circonstanciés et les plus consciencieux sur le blason, les généalogies, le cérémonial des fêtes et celui des funérailles, au point de nous initier en fidèle chroniqueur aux mœurs comme aux croyances des races illustres du XVIe siècle. Rien de plus expressif et de plus touchant que ses relations, sortes de procès-verbaux authentiques, dont les minutieux détails surabondent sans lasser l'intérêt du lecteur : qu'on lise, par exemple, ce volume de deux cents pages (1), où est décrit l'*Enterrement très excellent de très haut et très illustre prince Claude de Lorraine, duc de Guise et d'Aumale*, avec toute la pompe qui s'observa à Joinville du 12 avril au 4 juillet 1550, et l'on aura une idée fort nette de la dignité, de la richesse et de l'ambition de toute cette famille de Guise, qui s'essayait à jouer un si grand rôle. Voici l'épitaphe du feu prince composée par le héraut :

L'an du salut mille cinq cent cinquante,
Envie et mort feirent une entreprise
Pour rendre France a iamais deplaisante,
En lui ostant le très-preux Duc de Guyse.
Le roi, la court, peuple, noblesse, Eglise,
Furent troublez perdans tel personnage....

(1) In-16, Paris, Corrozet, 1550, Taupinet, 1620. Ces deux éditions sont à la Bibl. de Reims.

Digitized by Google

Dans la dédicace, du Boullay rattachait déjà les Guise à Charlemagne, en ces rimes médiocres mais expressives et pittoresques :

LORRAINE ROY D'ARMES,
AU BENEVOLE LECTEVR :

Qui vouldra veoir comme un Duc Pair de France,
Nay filz de Roy, de maison souveraine,
Doibt estre mis en Chrestienne ordonnance,
Dedans la terre après la vie humaine,

Lise ce livre : en Claude de Lorraine,
Qui tint iadis au monde ces deux rengs,
Il aprendra que depuys Charlemaigne
Tel Duc ne fut (presens tous ses parens)

Mieulx inhumé, n'y actes apparens
De sa grandeur, mieulx observez en somme,
Pour demonstrer les estatz differens,
Entre un grand Prince, un Bourgeoys, et simple homme.
Tandem vincit veritas.

Vers la fin du volume, l'auteur raconte qu'il reçut en présent de François de Lorraine « un grand pot d'argent doré en façon des hydries du temps passé et en haulteur de la ceincture d'un homme, » et qu'il cria trois fois *Largesse*, ainsi que ses confrères les hérauts *Dauphiné* et *Bourgongne*. Puis il offrit son livre à son bienfaiteur, en affirmant son dévouement : « Vous voyez, lui disait-il, ce présent livre ici parfaict en moins de deux mois par un labeur continuel, fondé sur l'immortelle affection de vous faire service tant que je vivrai. »

C'est particulièrement pour la ville de Nancy que notre héraut a tracé des pages historiques, en mettant en relief le culte pieux et traditionnel dont les Lorrains entouraient le trépas de leurs ducs bien-aimés. Aidé par les meilleurs graveurs, il a donné

Digitized by Google

les blasons des bannières et conservé la description de ces majestueuses solennités, au sujet desquels « on disait couramment que les trois plus belles cérémonies de l'Europe étaient le couronnement d'un empereur d'Allemagne à Francfort, le sacre d'un roi de France à Reims, et l'enterrement d'un duc de Lorraine à Nancy (1). »

Sans pousser plus avant une étude sur les œuvres de du Boullay, les recherches sur sa famille ne laisseront pas que d'éclaircir plusieurs points curieux de sa biographie. Il est certain que ce fut un mariage qui fixa pour un temps ce Normand en Lorraine : il y avait épousé, avant 1543, *damoiselle Marguerite de Taupinet, fille de feu Pierre de Taupinet, premier fourier du duc de Lorraine, et de Claudine Lescossoise, descendante de la maison des Fours qui habitoit Revigny au duché de Bar* (2). Cette alliance, si favorable à du Boullay, et qui lui permettait de continuer son rôle auprès des princes lorrains, n'eut pas longue durée, car elle fut cassée et déclarée inexistante pour vice de clandestinité par l'officialité de Paris et la cour de Rome. Les deux enfants mineurs, Michel et François, issus de cette union, furent déclarés illégitimes par la même sentence, et plus tard auraient dû être frustrés l'un et l'autre de l'héritage paternel. Ces détails incroyables sont fournis par le testament que du Boullay rédigea à Reims en 1557, à la suite de son mariage avec Marie Noël, fille de Nicolas Noël, seigneur de Muire ; en père affectueux et plein

(1) *Nancy, Histoire et Tableau*, par P. G. Dumast, in-8, Nancy, 1847, p. 47. Ce livre, très attachant, complètera sur tous les points ce qu'il est impossible de détailler ici. Du moins, ayant eu la bonne fortune, comme étudiant en droit, d'habiter et de bien connaître Nancy en 1867, je me plais à relier, au sujet d'Emond du Boullay, les vieux souvenirs rémois à ceux de la Lorraine.

(2) Voir en Appendice, Pièce I, l'indication des blasons de ces familles lorraines.

Digitized by Google

de sollicitude, tandis qu'il favorisait sa femme et l'enfant issu de son second lit, il n'oubliait pas deux autres fils devenus bâtards et pourvoyait à leur entretien : l'aîné, admis en l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons, devait recevoir « l'abillement, vesture et frais qu'il est besoing a ung enffant, » e l'autre avait droit à une « pension honneste, porte le testament, jusques qu'il soit parvenu en estat de degré ès ars pour parvenir en estat d'homme d'église séculier. » En dehors de cette « aulmosne, » les deux fils de Marguerite de Taupinet n'intervinrent plus directement dans la nouvelle et nombreuse famille de leur père, définitivement installé à Reims (1).

§ 3. — Du Boullay a Reims, sa famille et ses fonctions.

De Normand devenu Lorrain, du Boullay devait mourir Champenois, ayant seigneurie dans les trois provinces, héraut du roi de France, commissaire des guerres, puis Elu en l'Election de Reims. Dans son testament de 1557, il s'intitulait *Aymont du Boullay, escuyer, s^r dudit lieu et de Voulsey en Lorraine, du tiltre de Valloys premier herault d'armes du roy nostre sire et commissaire extraordinaire de ses guerres, demeurant à Reims.* — Dans un acte de 1582, sa veuve le dénommait *Esleu pour sa Majesté en l'Eslection de Reims.* Fut-il amené à Reims par le

(1) *Minutes de Jacques Augier*, 23 juillet 1557, Testament donné en appendice, pièce V. — Un accord conclu le 2 avril 1583, entre tous les enfants de du Boullay pour le partage de sa succession, complète les indications du testament : il avait encore eu d'autres enfants de Marguerite de Taupinet, parmi lesquels on cite Jacqueline et Claude, écuyer, seigneur du Boullay en 1583. Un procès se plaidait à Paris entre eux, et par cet accord les enfants du premier lit eurent les biens de Normandie. *Voir pièce VII.*

Digitized by Google

grand Cardinal, Charles de Lorraine, qui tint le siège de cette métropole de 1538 à 1574, et y patronna tant de savants, d'artistes et de lettrés? Il se trouva en relations avec lui comme avec toute la branche de Guise, et lui dédia, en 1560, le manuscrit des *Alliances de Lorraine* (1). Toutefois, malgré la vraisemblance de cette explication de son arrivée à Reims, la preuve nous manque, aussi bien que la date de son départ de Nancy.

Lorsque mourut le bon duc Antoine, en 1544, et surtout après le règne éphémère du duc François Ier, pendant la minorité de Charles III, les évènements durent contribuer d'eux-mêmes à rapprocher du Boullay de la cour de France. Cependant il continuait à écrire en faveur de la maison ducale, et publiait à Metz, en 1547, les *Généalogies de très illustres et très puissans princes les ducz de Lorraine*, avec un supplément pour les lignes collatérales, imprimé à Paris en 1550. C'est en cette même année qu'il présidait à Joinville aux funérailles de Claude de Guise, et en écrivait la relation en qualité de Roy d'armes de Lorraine. En 1549, il avait mis au jour, à Paris également, *Le Combat de la chair et de l'esprit*, et il y rééditait encore d'autres ouvrages. On ne connaît pas, suivant M. Henri Menu, d'ouvrages de lui imprimés postérieurement à l'année 1550 (2). Mais ses relations avec la Lorraine ne cessèrent point avec son établissement en France, car « en 1574, nous apprend M. Henri Lepage, lorsque mourut Claude de France, épouse du duc Charles III, Emond du Boullay, premier héraut d'armes du roi, fut mandé à

(1) Le P. Lelong, *Bibl. hist. de la France*, t. III, p. 801. — Le manuscrit, dit le P. Lelong, était à Paris, dans le cabinet de M. Moreau de Mautour. N° 42,982.

(2) *Notice déjà citée*, p. 14.

Digitized by Google

Nancy pour présider aux funérailles de cette princesse (1). » On n'a pas la relation de cette cérémonie, que le fidèle serviteur, alors vraisemblablement fort âgé, dirigea suivant les traditions : il avait d'ailleurs depuis longtemps déposé la plume, et se reposait à Reims depuis environ vingt ans.

Pour nous rendre compte désormais des circonstances qui firent de Reims sa patrie d'adoption, il suffit d'interroger les contrats qui indiquent les principales circonstances de son nouvel et définitif établissement dans cette ville à partir de 1556. La protection des archevêques de la maison de Lorraine n'était pas une médiocre recommandation au sein d'une cité qui allait devenir comme leur fief patrimonial (2) : du Boullay, qui avait suivi leur fortune, put devoir à leur crédit son alliance avec Marie Noël, fille de Nicolas Noël, seigneur de Muire, lieutenant des habitants de Reims en 1555. Cette union avait été contractée avant 1557, car, en rédigeant son testament, le 23 juillet de cette année, le héraut avantageait sa femme et son fils aîné Gabriel, et désignait comme exécuteurs « maistre Guillaume du Boullay, chanoine de Saint-Gervais de Soissons, et Nicolas Frizon l'aisnel, son beau-frère. » A ce moment, du Boullay possédait encore, outre sa terre patrimoniale de Normandie, la « seigneurie de Houssey assis en duchie de Loraine, baillage de Voulxey, prévosté de

(1) *Catalogue du Musée lorrain au palais ducal de Nancy*, 4e édition, Nancy, 1863, Notice historique, par M. Henri Lepage, archiviste de la Meurthe, p 16. — Cet auteur emprunte les mentions relatives à ces obsèques dans les registres des comptes déposés aux Archives de Nancy.

(2) Le premier archevêque de Reims de la maison de Lorraine fut, en 1532, Jean, cardinal de Lorraine, qui abdiqua dès 1538, en faveur de son neveu Charles, et mourut en 1550. Du Boullay a décrit *Le catholicque enterrement de feu Monsieur le Reverendissime et illustrissime Cardinal de Lorraine, archevesque de Narbonne*, etc. Paris, 16 p. in-8, 1550.

Digitized by Google

Chastenoys et Neufchastel (1). » Ce domaine ne resta sans doute plus longtemps en ses mains, car il n'en est pas fait mention dans les actes postérieurs, tandis que le fief du Boullay tint une large place dans sa succession. Quant aux biens qu'apporta Marie Noël dans la communauté, ils furent nombreux aux environs de Reims, à en juger par les titres: vignes à Chigny et Rilly, héritages aux terroirs de Bourgogne, Brimontel, Fresne, Villauneuds, Jouy et Courcy. Nicolas Noël, seigneur de Muire, et Jeanne Moet sa femme, figuraient parmi les opulents bourgeois et rentiers de la cité; leur fille, avant d'épouser le célèbre héraut, avait été la femme de Jehan Pioche, dont la famille s'était enrichie et tenait alors les plus hautes charges (2). Emond du Boullay trouva donc à Reims, avec les emplois qu'il devait à la munificence royale, une fortune plus solide sans doute qu'au moment de son mariage en Lorraine.

Sa vie s'écoula dans l'exercice de ses fonctions à la fois honorifiques et lucratives : dès 1557, il s'intitulait *Premier hérault d'armes du roy du tiltre de Valloys* (3) *et Commissaire extraordinaire de ses*

(1) *Testament de 1557*. Pièce V de l'Appendice. — *Chastenois* est aujourd'hui Chatenoy, bourg de Lorraine (Vosges), chef-lieu de canton, arr. et à 3 li. S. de Neufchâteau. — *Voulxey* ou *Voulcay*, est auj. Vouxey, comm. de l'arrond. de Neufchâteau et du canton de Chatenois, dépendant autrefois du diocèse de Toul, de la cour souveraine de Lorraine et de l'office de Neufchâteau.

(2) Lieutenants des habitants, Claude Pioche, avocat, en 1556, et Jean Pioche en 1583. GERUZEZ, *Descrip. de Reims*, p. 94. — Nicolas Pioche, seigneur de Warmériville, général des finances. HENRY, La *Réforme et la Ligue en Champagne et à Reims*, p. 429. — « Claude et Isabeau Pioche, filles de feu Mre Jehan Pioche et de ladite demoiselle Marye Noel. » (*30 juillet 1592, Minutes de Ponce Augier*).

(3) Il y avait trente hérauts en France, distingués sous les noms de trente provinces, dont Valois était la huitième. *Dictionnaire de Trévoux*, 1721, t. III, p. 563. — On voit à Reims, en 1627, un autre héraut, qualifié *noble homme Pierre Pinguis, hérault d'armes du Roy au tiltre de Bour-*

Digitized by Google

guerres ; plus tard il devint l'*un des Esleus pour Sa Majesté en l'Eslection de Reims*, comme le déclarait sa veuve au mariage de son fils en 1582. Ce titre d'Elu dut être pour du Boullay l'un des plus précieux à acquérir, car, en 1556, à son arrivée à Reims, il avait en vain réclamé contre une taille, que les délégués des habitants lui avaient imposée, malgré les offices qui le rendaient, disait-il, justiciable du conseil privé du roi (1). Singulier privilège que celui dont se targuaient alors les plus riches personnages pour échapper aux charges communes! Le gendre du seigneur de Muire (2) était l'un des principaux notables de Reims, et sa femme possédait aux environs les plus enviables héritages, car l'un d'eux, domaine rural assez important, situé à Bourgogne (3), devint, en 1558, le lieu d'habitation favori du héraut : il y avait une métairie entourée de granges et de jardins, un colombier carré, marquant l'importance d'une maison quasi-seigneuriale, et alentour plus de cent cinquante pièces de terre, s'étendant depuis Bétheny et Brimontel jusqu'aux bords de la Suippe, à Aumenancourt-le-Petit. Ce dernier village, ainsi que

bon, élu et contrôleur en l'élection Il y en avait un nommé Velly, *hérault d'armes* en 1483, dont la maison fut pillée et les biens confisqués. *Interrogatoire de Raulin Cochinart, capitaine de Reims*, 1483.

(1) Voir *Appendice, Pièce IV.*

(2) *Muire*, fief, terre et château situé entre la Vesle et la route de Reims à Paris, aujourd'hui commune de Tinqueux. Ce domaine, dont les Noël étaient seigneurs au XVIe siècle, passa ensuite aux Paris. Le château fut reconstruit sur de grandes proportions en 1688 par Isabelle Lespagnol, veuve de Nicolas de Paris, conseiller au Parlement de Metz, et la chapelle bénite en 1692 sous l'invocation de saint Jean-Baptiste. François Vidart, marquis de Saint-Clair, habitait Muire en 1790, et son domaine, devenu bien national, fut mis en vente en 1795, et acquis moyennant 408,000 francs. Il ne reste pas trace du château. *Notes mss. de M. Le Bourq sur Bezannes.*

(3) *Bourgogne*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Reims, à 10 k. nord de cette ville. Voir la description de la maison qu'y habitait du Boullay et ses dépendances, *Appendice*, pièces IV et XI,

Digitized by Google

Bourgogne, eut occasion, le 15 mai 1558, d'échanger avec du Boullay plusieurs pièces de terre, « au grand prouffit et commodité de leurs communautés, terroirs et finaiges. » La même année, le héraut achetait « un bois savart, » d'un orfèvre de Reims, pour arrondir encore ses propriétés. Les écrivains du XVIe siècle avaient en grande affection la vie champêtre, où leurs mœurs se retrempaient dans la simplicité et la fine bonhomie des habitudes rurales. Cependant, Marie Noël avait aussi apporté dans la communauté « une maison sise à Reims, rue du Marc, » dans laquelle pouvait habiter du Boullay, sur la paroisse Saint-Hilaire, que sa famille fréquenta longtemps (1).

Dans les circonstances solennelles qui donnaient lieu à quelque conflit sur l'étiquette, les Rémois aimaient à consulter le méthodique juge d'armes, devenu leur compatriote. Ce fut le cas, en 1571, de recourir à son expérience, quand le fameux Henri de Guise, gouverneur de Champagne et de Brie, neveu du cardinal de Lorraine, allait faire son entrée en grand appareil dans la ville des sacres (2); les honneurs du dais lui étaient réservés, mais les devait-on aussi à la duchesse de Guise, Madame Catherine de Clèves, la veuve d'Antoine de Croy, prince de Por-

(1) En 1592, Georges de Thilloys, gendre d'Emond du Boullay, désignait parmi les héritages propres à sa femme, « Le droit et part d'une maison sise à Reims rue du Marc, en laquelle demeure Mre Nicolas Thierry, esleu de Reims. » *Minutes de Ponce Augier*, 1592.

(2) *Conseil de Ville de Reims, Séance du 30 juin 1571.* « Le Lieutenant dit qu'il y a nouvelles certaines que Mgr le duc de Guise, gouverneur, est prest de faire de bref son entrée en ceste ville. Conclu... Ne sera présenté la pallion a madame de Guise, après que sur la difficulté qui s'est présenté pour ce regard, a esté appelé audit Conseil Hemond du Boulay, escuyer, 1er herault d'armes du roy au tiltre de Valois, lequel a dict qu'il a veu faire plusieurs entrées, signament au feu roy de Navarre et madame sa femme par les villes de son gouvernement, où on ne présenta le palion à Madicte dame, sa femme, et ne la on accoustumé a aulcune femme de gouverneur. » *Archives de Reims*, Conclusions du Conseil de Ville, 1571.

Digitized by Google

tien, que le duc avait épousée au mois de septembre précédent? Sur l'avis d'Emond du Boullay, appelé à en délibérer au Conseil de Ville, on refusa le *palion* à la nouvelle alliée des Guise, mal vue peut-être à cause de son premier mari, le cruel dévastateur de la Champagne et l'un des principaux huguenots. La femme du Gouverneur n'eut pas le privilège que l'on aurait refusé à la princesse de Portien (1).

Ainsi le célèbre héraut termina sa carrière au milieu des siens, consulté et estimé pour sa science historique, dont Bergier avait gardé un reconnaissant souvenir. Appelé à Nancy, en 1574, pour y exercer une dernière fois ses fonctions héraldiques, il revint à Reims, où il mourut quelques années plus tard. La date de son décès reste incertaine : il n'existait plus en 1582, quand son fils Daniel, héritier de son titre de héraut et de sa charge d'élu, épousa, avec l'assistance de sa mère, Jabin de Thilloys, fille d'un procureur au Présidial. Il est même probable qu'Emond du Boullay était mort avant 1577, car ce même fils Daniel figurait cette année-là avec sa mère, et sous la qualification de *herault du roy*, à un baptême célébré à Saint-Hilaire (2). Cette église était la paroisse de leur famille, et ce fut celle où voulut reposer le vieux gentilhomme normand, lorsqu'il sentit qu'il allait quitter ce monde si fécond pour lui en évènements et

(1) D'après M. Henry, la femme d'Antoine de Croy s'associa à ses excès : « La princesse de Porcien, dit-il, fait prendre leurs costumes aux hommes d'armes, puis les dirige elle-même dans leurs profanations sacriléges. » *La Réforme*, p. 57.

(2) On lit dans un bail du 17 mai 1575, qu'un pré sis au terroir de Saint-Thierry est *royé Emond du Boulay, herault d'armes du roy. Minutes de Rogier*, 1575. — *25 janvier 1577*, Baptême de Daniel..... Parrain Daniel du Boullet herault du roy et dame sa mère. *Registres de Saint-Hilaire*, 1577.

Digitized by Google

en vicissitudes (1). Il trouva un tombeau respecté dans ce sanctuaire préféré de la noblesse rémoise, malheureusement détruit à la Révolution, sans qu'une description nous en aît été conservée pour sauver de l'oubli ses sépultures historiques.

Emond du Boullay avait eu de son premier mariage quatre enfants connus, une fille et trois fils, dont l'aîné, Claude, hérita de la seigneurie du Boullay, et y résidait en 1583 (2). Continua-t-il la lignée des anciens preux normands? Du moins, leur nom se perpétua à Reims durant une génération, jusqu'au commencement du XVIIe siècle, sans qu'il nous ait été possible de retrouver leurs traces au-delà de cette époque. En effet, de son union avec Marie Noël, qui n'eut pas le sort fâcheux de la première alliance, le héraut laissait quatre fils et une fille, dont l'existence est certaine : Gabriel, Daniel, Claude, Jehan et Marie du Boullay, qui ne transmirent point à une postérité masculine le nom célèbre de leurs aïeux.

Gabriel du Boullay était né avant 1557, car son père lui léguait à cette date sa terre du Boullay, qui devait plus tard échoir en partage au fils aîné du premier lit. D'ailleurs, Gabriel quitta le monde pour l'Eglise, et habita d'abord Soissons, puis revint à Reims, où il était, en 1595, l'un des prêtres habitués de Saint-Hilaire. Il vécut peut-être à Soissons, près de Guillaume du Boullay, chanoine de la cathédrale de cette ville, que nous avons vu figurer comme exé-

(1) Son fils nous l'apprend positivement : « Désire son corps estre enterré en la paroisse Saint Hillaire, en la place ou feu son père a esté inhumé. » *Testament de Daniel du Boullay, 31 mai 1585.* Pièce VIII de l'Appendice.

(2) « Claude du Boulay, escuier, sieur dudit lieu y demeurant. » *Accord entre les enfants du Boullay en 1583.* — « Claude du Boullay, seigneur dudit lieu. » *Autre acte du 4 avril 1592,* par lequel Marie du Boullay, fille d'Emond, apparaît comme ayant vendu sa part de la seigneurie du Boullay, moyennant 800 liv. tourn. *Minutes de Ponce Augier,* 1592.

Digitized by Google

cuteur au testament d'Emond du Boullay en 1557 : sans en avoir d'autre preuve, nous pensons que Mre Guillaume accueillit en Gabriel un neveu, qui ne revint à Reims qu'après sa mort. Ce dernier, du reste, ne participa guère aux affaires temporelles, car il fit à Daniel, son puîné, une donation de ses biens le 22 mars 1583, et vécut d'une pension que lui payèrent ses frères et sœurs (1).

Deux autres fils du héraut, Claude et Jehan, dont Marie Noël était encore tutrice en 1583, ne jouèrent pas un rôle plus prépondérant dans la famille. On se partageait la succession de Jehan, en 1604, dans les branches collatérales, ce qui indique l'absence d'héritiers directs (2). Quant à Claude, qu'il ne faut pas confondre avec l'autre Claude issu du premier mariage, rien n'indique davantage qu'il laissât une postérité à son décès en 1591 : on vendait, en 1595, ses terres situées à Bourgogne, et son frère Daniel s'en rendait acquéreur (3). Cette circonstance d'une vente judiciaire et d'autres indices énumérés plus bas, indiqueraient une désastreuse liquidation des

(1) *5 avril 1595*, Gabriel du Boullay, prestre demeurant de présent à Reims et paravant à Soissons, et héritier de défunt Claude du Boullay, son frère..... (*Minutes de Rogier.*) — V. pièce VIII, Testament de Marie du Boullay qui demande la continuation de la rente de 20 écus qu'elle donnait à son frère Gabriel, prêtre de l'église Saint-Hilaire. (*Minutes de Ponce Augier, 1595.*)

(2) *17 juillet 1604*, Marie du Boullay établit son mari son procureur général au sujet de la succession de feu Jehan du Boullay, son frère.... (*Minutes de Taillet.*)

(3) *5 avril 1595*, Décrets d'adjudication des héritages de défunt Claude du Boullay, cy-devant demeurant à Bourgongne lès Reims, adjugez à noble homme Me Danyel du Boullay son frère, eslu de Reims, situés aux terroirs de Bourgongne et Fresne, provenans de la succession de feu Dlle Marie Noel, mère ausdits Mes Gabriel et Claude du Boullay..... (*Minutes de Rogier, 1595.*)

Digitized by Google

affaires de Claude (1) : il avait des dettes, et, chose plus périlleuse encore, il joua un rôle actif dans les combats de la Ligue, à l'un desquels il fut grièvement blessé, après que ses biens eurent été saisis et lui-même décrété de prise de corps (2). La position des officiers royaux dut être fort précaire en ces jours troublés des guerres de religion, au milieu de tant de passions exaltées et de rancunes inassouvies : Claude du Boullay, qualifié comme son père et son frère du titre de héraut, prit-il part, à Bourgogne ou à Reims, aux luttes journalières des partis dans le camp huguenot? Il semble plutôt qu'il fut, comme Daniel, simplement royaliste politique, mais à ce titre suffisamment suspect. « Les plus notables politiques, en 1589, étaient, d'après M. Henry, Laurent Cauchon, Simon Coquebert, les Montlaurent, Claude du Boullay, héraut d'armes de la couronne de France (3). » Ainsi s'expliquent le rôle et la fin prématurée du fils puîné d'Emond du Boullay.

Le véritable chef de famille après la mort d'Emond, celui qui recueillit ses charges de héraut et d'élu, fut Daniel du Boullay, qui épousa, en 1582, Jabin ou Isabeau de Thilloys, fille d'un procureur au Présidial.

(1) *18 février 1590*, Me Georges de Thillois, procureur au Présidial de Reims, a acquis quelques héritages de Claude du Boulay son beau-frère moyennant 13 ou 1,400 livres... — *4 mars 1592*, Me Georges de Thillois, débiteur de feu Claude du Boullay, tenant le parti des hérétiques.... (*Conclusions du Conseil de Ville.*) — *13 février 1592*, Mre Danyel du Boullay, escuyer, eslu de Reims, créancier de feu Claude du Boullay. (*Minutes de Rogier.*)

(2) *Conseil de Ville de Reims*, 14 may 1590. « Faire saisir les biens d'un nommé du Boulay, et s'emparer dud. du Boulay, s'il se présente pour rentrer à Bourgogne. » — *29 avril 1591*, « Claude du Boullay estant de présent en ceste ville, sera mis ès prisons de porte Mars, si mieux il n'aime se mettre au logis de Mre Jehan Testelette ou de Mre Jehan Le Barbier (maîtres chirurgiens) pour se faire panser. » *Conclusions du Conseil, 1590-91.*

(3) E. Henry, *La Réforme à Reims*, p. 220. — On lit, même page, que du Boullay rentrait à Reims en 1589, soit de l'émigration, soit de l'exil.

Digitized by Google

Sa femme lui donnait en dot « 333 escus ung tiers, » et son aïeule lui fournissait amplement du linge, « ouvrage de Venise (1). » En 1583, Daniel participait avec ses frères et sœurs à l'accord conclu entre eux et les enfants du premier lit, et il rédigeait, deux ans plus tard, son testament au cours d'une maladie. Déjà investi des fonctions de héraut du roi en 1577, il remplissait simultanément celles d'élu (2), et se qualifiait en outre du titre d'écuyer, sieur de *Beauregard* (3). A raison même de ces multiples dignités, il fut, comme son frère Claude, soumis aux tracasseries de la Ligue. En 1589, sommé de monter la garde, il répondit en vain « que, premier hérault de la maison et couronne de France, il est exempt des gardes, mais qu'il offre néanmoins, en cas d'éminent péril, y assister selon les commodités qu'il en aura. » Son attitude fut jugée suspecte, et le lendemain, le Conseil de Ville décidait que « le hérault de Boulay sera constitué prisonnier et mis en prison ferme, et ce par le premier sergent (4). » Les préventions contre l'officier royal duraient encore en 1592, car le Conseil de Ville signifiait « défense à Mre Paul Polonceau, advocat, Mre Raoul Ancelet, Mre Daniel du Boullay, Mre Hierosme de Blois, Nicolas Rogier, notaire, et au sr d'Acy, de se fréquenter et communiquer l'un avec l'autre, sur peine de 100 escus d'amende. »

(1) V. pièce VI de l'Appendice.

(2) 1589. *Gages de MM. de l'élection :*..... à Me Daniel du Boulay, élu, de ses gages anciens, à cause de son état, 33 écus un tiers... VARIN, *Arch. législ.*, Statuts, t. I, p. 716, note.

(3) Fief peu important, voisin des domaines de sa famille, ainsi désigné dans un titre de 1627 : « *Le Beauregard sur Suippe* et proche du village de Bourgogne, contenant unze septiers 2 verges 1/3. » — V. pièce XI de l'App.

(4) *Conclusions du Conseil de Ville*, des 25 et 26 avril 1589. — *Même année*, 1er sept. « Sera baillé passeport au jeune du Boulay estant a Bourgongne, pour venir en ceste ville, affin de jouir du benefice des lettres patentes de Mgr de Mayennes et de Mrs du Conseil general de l'union. » *Archives de Reims.*

Digitized by Google

Deux jours après, Daniel était mis au secret le plus absolu, ne pouvant voir que son procureur ou son avocat, « sur peine d'estre mis hors de cette ville (1). » Avec le triomphe de la cause royaliste, le héraut recouvra sans nul doute la plénitude de sa liberté, et fut investi d'une autorité d'autant plus grande dans les affaires de la cité (2). Sa femme Isabeau de Thilloys, testa en sa faveur en 1598, laissant, comme tous les membres de la famille, de pieuses fondations à Saint-Hilaire (3). Daniel ne profita pas des libéralités du testament, car un acte l'indique comme décédé en 1619 (4), laissant à sa veuve une fille Marie du Boullay, vraisemblablement la dernière du nom à Reims. Elle épousa, en 1627, Claude Mauclerc, qui s'intitulait, comme son beau-père, « conseiller du roy, esleu en l'Election de Reims. » De concert avec eux, Isabeau de Thilloys vendait, cette année même, les domaines de Bourgogne, sans le concours d'autres cohéritiers, ce qui indique bien la fin de la descendance mâle des hérauts normands (5). Leur postérité se

(1) *Conclusions du Conseil de Ville*, des 4 et 6 mars 1592. — Le 23 septembre suivant, le Conseil donne décharge « a Me Daniel du Boullay, de 37 mousquets a luy baillés en garde par le sr Joannès, commissaire de l'armée catholique. »

(2) *Conclusions du Conseil de Ville :* « 23 décembre 1596, Liste des nobles, *Mr le herault du Boullay.* — 20 mars 1597, Conseil général ou étaient Nicolas Bachelier, *Mre Daniel du Boullay...* — 23 février 1600, Conseil général pour l'élection des conseillers de Ville, ou étaient... Me Daniel du Boullay... »

(3) Pièce X de l'Appendice.

(4) *Registre de Saint-Hilaire*, 2 juillet 1619, Bapt. de Daniel fils de Nicaise Baron, Par. Raul Chertemps et Marie du Boulet fille de *feu Daniel du Boulet.*

(5) Pièce XI de l'Appendice. — Par acte de 1621, la veuve de Daniel du Boullay avait déjà vendu des prés à Saint-Brice. (*Minutes de Brisset et Viscot*, 2 janvier 1621.) — Elle possédait un surcens sur des maisons et terres au village de Thillois. (*Minutes de Viscot*, 23 décembre 1627.)

Digitized by Google

continua par les femmes dans les familles Mauclerc (1) et de Thilloys.

Il y eut, en effet, une double alliance entre les du Boullay et les de Thilloys : tandis que Daniel épousait Isabeau de Thilloys, Marie du Boullay, fille d'Emond et de Marie Noël, s'alliait à Georges de Thilloys, procureur au Présidial de Reims. Ce dernier mourut vers 1592, laissant deux filles, Marie (2) et Jehanne, et trois fils, Gilles, Claude et Georges, celui-ci digne descendant du héraut de Lorraine, poète lui-même dès son adolescence (3). Il s'intitulait encore, en 1617, bachelier en théologie et rhétoricien au collège des Bons-Enfans de l'Université de Reims, quand il publia, chez Simon de Foigny, une tragédie en cinq actes et en vers, intitulée *Soliman II*, et dédiée à Renée de Lorraine, abbesse de Saint-Pierre-les-Dames (4). Dans son épitre dédicatoire, suivie d'un sonnet à l'éloge de cette illustre princesse, le jeune auteur se dit le petit-fils de l'historiographe des ducs de Lorraine, et il prouve par cette œuvre, devenue une rareté bibliographique, la persistance des traditions littéraires dans sa famille (5).

(1) Me Jehan Mauclerc, advocat en Parlement, demeurant à Reims, héritier de feu Isabeau de Thillois, son ayeule. (*Minutes de Rogier*, février 1664).

(2) *Registres de Saint-Hilaire*, 7 sept. 1583, Baptême de Marie, fille de Me Georges Tyllois, Par. Jehan de Tyllois et Daniel du Boullay, hérault du roi.

(3) *Biographie universelle* (Michaud), Supplément, T. 84, Paris, Beck, 1857, *verbo* Thilloys (Georges), Notice par M. Lacatte-Joltrois, qui reproduit les premiers vers de la tragédie. — Autre Notice par M. Blondeau.

(4) Renée II de Lorraine, fille d'Henri de Guise, abbesse de 1602 à 1626.

(5) *L'amphithéâtre du grand college de Reims. Solyman II quatorziesme empereur des Turcs, par George Thilloys, bachelier en théologie et rhétoricien audit collège.* Reims, Simon de Foigny, 1617, in-8 de 4 ff. prélim. et 56 ff. chiffrés. — Tragédie en cinq actes et en vers, dont on cite une belle scène dans le catalogue de Soleinne, N° 993, où un exemplaire en maroquin vert est porté à 55 fr. BRUNET, *Manuel du Libraire*. Didot, 1864, t. V, *verbo* Thilloys. — La Bibliothèque de Reims ne possède pas ce curieux opuscule, ni l'*Archemeron*, in-8°, Paris, Saugrain, 1617, avec une épitre en tête de Nicolas Bergier à Thilloys.

Digitized by Google

La mère de ce poète rémois, Marie du Boullay, convola en secondes noces, en 1592, au moment le plus périlleux de la Ligue, avec Jacques de Laffille, qui se qulifiait, dans son contrat de mariage, « escuyer, homme d'armes de la compagnie de Monsr de S. Paul, demeurant à Laon (1). » Un an après, naissait un fils de cette union, qui fut baptisé à Saint-Hilaire de Reims (2). Plus tard, en 1595 et en 1604, l'ancien compagnon d'armes du maréchal de la Ligue avait fixé sa demeure à Vaulx, puis à la cense de Luternay, sur la paroisse de Bouvancourt (3), et rien ne nous renseigne au-delà sur son existence, ni sur celle de sa femme (4).

La postérité de ces diverses branches ne pourrait être connue qu'à la suite de minutieuses recherches dans les registres paroissiaux, et il est certain qu'elles ne feraient pas découvrir de notables personnages. En effet, pour cause d'extinction d'héritiers capables de la revendiquer, la noblesse des du Boullay ne fut pas officiellement constatée, en 1667, par M. de Caumartin, dans son *Procez verbal de la recherche de la Noblesse de Champagne.* Elle ne figure pas davantage dans les *Recherches sur la Noblesse de Champagne* de d'Hozier, et cependant, si quelqu'un eût produit

(1) *Appendice*, pièce IX, contrat de mariage et testament de Marie du Boullay.

(2) *Registres de Saint-Hilaire*, 1593. Baptême de Claude, fils de Jacques La Fillet et dame Marie du Boullet, Par. Me Daniel du Boullet, escuyer, esleu de Reims, et dame Claude Le Clerc.

(3) *Vaux-Varennes et Luternay*, écarts de Bouvancourt, canton de Fismes.

(4) Marie du Boullay, a présent femme de Mre Jacques de La Fille, et paravant V^e de feu Mre Georges de Thilloys, vivant procureur au Présidial de Reims, autorisée de son mari demeurant à la cense de Luternay, paroisse de Bouvancourt. (*Minutes de Taillet*, 17 janvier 1604.) — Dans son contrat de mariage, Jacques de Laffille avait promis « incontinant après la bénédiction nuptialle, faire et continuer sa residence en ceste ville de Reims. » *Appendice*, IX.

Digitized by Google

alors les magnifiques diplômes d'Antoine-le-Bon, de Charles-Quint et de François Ier, le juge d'armes eût été mal fondé à en récuser l'autorité. Il est donc vraisemblable de supposer que la race des fameux *Héraults de France et de Lorraine* s'est éteinte dans l'obscurité, du moins en ce qui concerne la branche fixée en Champagne. Cette famille, après avoir donné quatre générations connues d'érudits héraldistes et de preux chevaliers, de Charles VIII à Henri IV, aura perdu son lustre et probablement toute postérité masculine au cours du XVIIe siècle. Peut-être l'une des descendantes, la dernière gardienne des traditions, aura-t-elle pris le voile dans cette communauté des Orphelins de Reims, chez les Filles de l'Enfant-Jésus, et aura-t-elle laissé les parchemins blasonnés, vaine image des pompes d'ici-bas, en héritage aux pieuses et humbles sœurs, qui instruisent dans nos murs, depuis plus de deux siècles, les enfants du peuple de Reims.

Digitized by Google

APPENDICE

DOCUMENTS INÉDITS DES XVIe & XVIIe SIÈCLES

I.

LETTRES CONFIRMATIVES DE NOBLESSE ACCORDÉES A EMOND DU BOULLAY PAR ANTOINE-LE-BON, DUC DE LORRAINE

(18 mars 1543.)

Dimensions du parchemin : largeur 70 c., hauteur 52 c., avec sceau de cire verte et tableau d'armoiries sur un parchemin annexé.

ANTHOINE par la grace de Dieu, duc de Calabre, Lorraine, Bar et Gueldres, marchis, marquis du Pont, conte de Provence, de Vaudemont et de Zutphen, etc..... ..... A tous ceulx qui ces presentes lectres verront, salut.

L'humble supplication et requeste de nostre chier et bien amé MAISTRE EMOND DU BOULLAY, *alias* MARIE, avons receue, contenant qu'il est extraict et descendu de maisons nobles et de gens qui ont vescu noblement, principalement son grand pere, Robert du Boullay, dict Marie, jadis herault d'armes de feu de bonne mémoire Charles huictiesme de ce nom, Roy de France, qui luy donna, aprouva et confirma les armes qui s'ensuyent, scavoir : ung champ d'or a ung chevron de gueulles entouré de trois cottes d'armes d'azur bordées d'argent, et timbrées d'un heaulme grillé a ung lyon leopardé armé et lampassé de gueulles, de laquelle donation et approbation d'armes, les lectres obtenues par ledit Robert n'etans encore enterrinées, auroient

Digitized by Google

esté perdues à la retraicte du voiage de Naples ou ledict Robert mourut, qui est cause qu'on ne les a pu recouvrer, lequel Robert son grant père, natif de Ternant près de Monney (1), au diocèze de Lizieux, duché de Normandye, viconté de Montreuil (2), espousa damoiselle Collette de Sainct Laurens près dudict Lizieux, laquelle avoit et portoit pour armes : ung champ d'azur a trois malles mains d'argent, et vesquirent tous deux noblement, laissant ung filz, nommé Pierre du Boullay dict Marie, lequel dès sa jeunesse a suivy tousiours les armes au service du Roy Loys douziesme au voiage des Venitiens en Italie et Lombardye, et du Roi François ès batailles de Marignan et Pavye, duquel il est encorres serviteur au jourdhuy soubz la charge de monseigneur de la Rochepot gouverneur de Picardye, lequel Pierre a espousé damoiselle Richarde des Chappelles, quy porte pour armes paternelles ung champ de gueulles a une tour crenelée d'or, laquelle Richarde des Chapelles estoit fille de damoiselle Lionnette de Montireau près de Chartres, qui portoit pour armes : ung champ de gueulles à ung saultoir d'argent, lesquelz Pierre et Richarde auroient tousjours vescu noblement, sans avoir jamais contribué aux communs impostz du royaume de France, et vivent encores au jourdhuy, luy au service du Roy, et elle gouvernante des niepces et filles de Monseigneur le Conestable de France (3), et en leur mariage ont engendré ledit maistre Emond du Boullay, à présent dict Clermont, nostre hérault d'armes et serviteur domestique, lequel a tousiours vescu et vit noblement, ayant espousé damoiselle Marguerite de Taupinet, fille de feu Pierre de Taupinet, nostre premier fourier, qui porte pour armes : ung pal d'eschiquier d'argent et de gueulles enflanchy d'or

(1) Aujourd'hui *Monnai* (Orne), arrondissement d'Argentan, canton de La Ferté-Fresnel. — *Ternant*, hameau de la commune de Monnai.

(2) Aujourd'hui *Montreuil-au-Houlme* (Orne), arrondissement d'Argentan, canton de Briouze.

(3) *Anne de Montmorency*, connétable de 1538 à 1567.

Digitized by Google

et d'azur, et de damoiselle Claudine Lescossoise, fille d'une fille de la maison des Fours demourans à Revigny en nostre duché de Bar ; En raison duquel mariage contracté en noz pays avec ladicte Margueritte par ledict maistre Emond nostre herault, natif audict Boullay (1), en la paroisse de Monney, diocèse dudict Lizieux, au duché de Normandye, craingnant pour ceste raison mesmement que nos officiers n'auroient eu congnoissance de sa maison et genealogie, que luy et ses enfans ne peussent tenir et posseder fiefz nobles ny joyr des privileiges de noblesse, si par nous ne luy estoit sur ce pourvueu de remède convenable, nous requerrant tres humblement iceluy ; Savoir faisons que nous considerans les maisons dont nostredict herault est descendu et extraict tant par les vertuz de ses père et grand père comme par la noblesse de ses mère et grandz mères, l'avons pour ces causes et autres raisonnables nous mouvans, declairé et confirmé, declairons et confirmons par ces présentes, noble, et en tant que mestier seroit, l'avons anobly et anoblissons de nostre grace especialle, plaine puissance et auctorité, lui donnant povoir et puissance de porter luy et ses enfans, nez et a naistre en leal mariage et leurs descendans a tousjours mais, les armes que ledict Roy Charles donna a sondit grand père Robert, ainsi que cy dessoubz elles sont empraintes, savoir : ung champ d'or à ung chevron de gueulles entouré de trois cottes d'armes d'azur bordées d'argent, timbrées d'un heaulme a ung lion armé et lampassé de gueulles et ledit lion léopardé, aussi de tenir et posséder tous fiefz et tenemens nobles quelz qu'ilz puissent estre, et joir desdits privileiges de noblesse comme font les autres nobles de nos dict pays. Sy donnons en mandement a tous noz mareschaulx, seneschaulx, bailliz, président, gens de noz comptes, procureurs, receveurs, generaulx et autres noz justiciers et officiers de Lorraine et Barroys présens et ad-

(1) Aujourd'hui *le Boulai*, écart situé à 1 kilomètre de la commune de Monnai (Orne).

Digitized by Google

venir, et à chacun d'eulx sicomme a luy appartiendra, que de noz presens grâce, declaration, confirmation et octroy dessusdicts, ensemble desdicts privileiges de noblesse, ilz facent, seuffrent et laissent ledict maistre Emond du Boullay et ladite Marguerite de Taupinet, ensemble leurdicte postérité et lignée, née et a naistre en leal mariage, comme dessus [.....], joir et user pleinement, paisiblement et perpétuellement, sans en ce leur faire mectre et donner, ne souffrir estre faict, mis ou donné ancun ennui, destourbier (1) ou empeschement, au contraire, car tel est nostre plaisir et vouloir, nonobstant quelzconques statuts, ordonnances, coustumes, restrinctions, mandemens ou autres choses faictes ou a faire a ce contraires, prions et requerrons tous Empereurs, Roys, Ducz, Princes, Contes, Barons et tous autres nos subgectz à nous, noz amys, alliez et bien veuillans, leur faire le semblable que dessus, comme ilz vouldroient de nostre part leur estre faict le pareil. En tesmoing de ce, et affin que ce soit chose ferme et estable a perpetuité, Nous avons a ces mesmes presentes signées de nostre main, faict mectre et appendre nostre grant scel armoyé de noz armes, quy furent faictes et données en nostre ville de Nancey, le dix huictiesme jour de Mars, l'an mil cinq cens quarente et trois..

Signé : ANTOINE.

(*Ecusson timbré peint aux armes d'Emond du Boullay.*)

(*Sur le revers, au bas, est écrit :*)

Par Monseigneur le Duc, Messire Jehan Daguerre, chevalier, baron de Vienne, grand Me et chambellan de mondict seigneur, Françoys de Bassompierre, bailly de Vosges, le sr de Haussonville, sénéchal de Lorraine, et autres présens.

Signé : F. OUDET.

(*Autre signature sur le même revers*) BEURGES (*avec paraphe.*)

(1) Embarras, obstacle, trouble, de *turbare*.

Digitized by Google

LETTRES D'ANTOINE, DUC DE LORRAINE

Description du Document contenant vingt-deux lignes en écriture gothique.

Les Lettres d'Antoine, duc de Lorraine et de Bar, données à Nancy le 18 mars 1543, portent reconnaissance et confirmation des privilèges de la noblesse en faveur de *Maistre Emond du Boullay dict Marie, hérault d'armes du duc*, avec description détaillée des armoiries de sa famille : d'or au chevron de gueules entouré de trois cottes d'armes d'azur bordées d'argent.

Cette pièce porte en tête une lettre A ornée, style renaissance, avec rinceaux et arabesques dorés, portant au centre l'écu plein des armes de Lorraine; le nom du duc est peint dans un cartouche doré. — La signature autographe du duc est au bas du texte, au-dessous de la date. Le texte porte en effet *les présentes signées de nostre main*, et la signature du duc est illisible.

Au parchemin principal pend un sceau rond, en cire verte, de 10 centimètres de diamètre, portant l'effigie du duc Anthoine à cheval, et offrant au revers les armes pleines de Lorraine en cire rouge, petit écu rond de 3 centimètres 1/2. Le sceau, bien conservé, est appendu par des lacs tressés de soie jaune et violette, terminés par des houppes.

Au plus grand parchemin est adjoint, par les lacs qui soutiennent le sceau, un autre parchemin plus petit, sur lequel sont peints 8 écussons avec lambrequins, haulmes et cimiers; au-dessous de chacun d'eux est écrite l'indication des familles, et en titre surmontant le tout :

Les quatre lignes de maistre Emond du Boullay herault d'armes d'Anthoine duc de Lorrayne.

Les écussons, couleurs, peintures et dorures, sont en fort bel état de conservation.

La légende du grand sceau est en partie brisée;

Digitized by Google

on *lit* [S]ANTHONII. D. G. CALABR. LOTHOR. ET. [BARRI. DVCIS].. MARQ PVIC. VAVDEMON. COM...

La figure, le cheval, le fond de l'écu semé de croix de Lorraine, sont d'un relief intact. Il en est de même du contre-sceau, incrusté au revers sur cire rouge, portant les armes pleines de Lorraine.

TABLEAU D'ARMOIRIES ANNEXÉ AUX LETTRES D'ANTOINE LE BON

Le parchemin, de 44 cent. de hauteur, sur 37 cent. de largeur, est join aux Lettres de noblesse d'Emond du Boullay, et il contient huit écussons peints avec les heaulmes.

Au-dessus, sur une banderolle, on lit :

Les quatre lignes de Maistre Emond du Boullay, herault d'armes d'Anthoine duc de Lorrayne.

CIMIERS.	ARMOIRIES.
Pièces peintes au-dessus des heaulmes.	Sous chaque écusson, on lit sur une banderolle, dans l'ordre suivant :
Lion issant.	1. *La mayson du Boullay en l'evesché de Lizieux.* Ung champ d'or a un chevron de gueulles entouré de trois cottes d'armes d'azur bordées d'argent, et timbrées d'un heaulme grillé à ung lyon léopardé, armé et lampassé de gueulles.
Haut du corps et col d'un cygne.	2. *La maison de Sainct Lorens près de Lisieux.* Ung champ d'azur a trois malles mains d'argent.

Digitized by Google

Tête de licorne.

3. *La maison des Chapelles auprès d'Alenson.*

Ung champ de gueulles a une tour crenelée d'or.

Pélican et ses petits.

4. *La maison de Montireau près de Chartres.*

Ung champ de gueulles a ung saultoir d'argent.

Pavillon ou tente surmontée d'une girouette ; les cordes et piquets de la tente autour et au bas derrière l'écu.

5. *La maison de Taupinet dont fut fille Marguerite femme de Maistre Emond du Boullay.*

Ung pal d'eschiquier d'argent et de gueulles, enflanchy d'or et d'azur.

Griffon à bec crochu entre deux lambeaux échiquetés d'azur, gueulles et or.

6. *La maison des Fours dont fut fille la mère de Claudine, mère de Marguerite, femme de Me Emond.*

D'azur au chevron d'or, bordé de gueulles, accompagné en chef de deux serres d'or onglées de gueulles avec une étoile d'or en pointe.

Ecu non timbré, aux armes du Boullay.

7. *Emond du Boullay herault d'armes.*

Ecu en losange, aux armes de Taupinet. Les deux écus entourés d'une couronne verte et reliés par des cordelières.

8. *Marguerite de Taupinet sa femme.*

Chaque écusson mesure 12 cent. de hauteur sur 8 cent. de largeur.

Digitized by Google

II.

CONFIRMATIO NOBILITATIS ET ARMORUM CUM FAMILIARITATE PRO EMONDO DU BOULAY HERALDO ILLUSTRISSIMI DUCIS LOTHARINGIÆ

(6 août 1544.)

Pièce sur parchemin : hauteur 58 cent., largeur 62 cent., avec sceau de cire rouge.

Carolus, divina favente clementia, Romanorum Imperator Augustus, ac Rex Germaniæ, Hispaniarum, Utriusque Siciliæ, Hierusalem, Hungariæ, Dalmatiæ, Croatiæ, Insularum Balearium, Sardiniæ, Fortunatarum, et Indiarum, ac Terræ firmæ maris Oceani, etc. Archidux Austriæ, Dux Burgundiæ, Lothrici, Brabantiæ, Lymburgiæ, Lucemburgiæ, Geldriæ, Wietembergæ, etc. Comes Habspurgi, Flandriæ, Tyrolis, Arthesiæ et Burgundiæ, Palatinus Hannoniæ, Hollandiæ, Zelandiæ, Ferreti, Kiburgi, Namurci et Zutphaniæ, Landtgravius Alsatiæ, Marchio Burgoviæ et sacri Romani Imperii, etc. Princeps Sueviæ, etc. Dominus Frisiæ, Molinæ, Salinarum, Tripolis et Mechliniæ, etc. Syncere nobis dilecto Emondo du Boulay, Illustri Francisci, Ducis Lotharingiæ, Principis et Affinis nostri Charissimi Heraldo, gratiam nostram Cæsaream et omne bonum. Etsi sacra Imperialis Majestas ea potissimum gratia in Romani Imperii culmine constituta est, ut tanquam e specula prospiciens, quos digné promereri animadverterit, eos singularibus gratiis et favoribus prosequatur, illos tamen ferventiori studio accumulatioribusque beneficiis et muneribus afficere solet, qui non tantum Majorum imaginibus, verum etiam egregiis animi

Digitized by Google

dotibus, eximiis virtutibus, et erga Sacrum Romanum Imperium fide et observantia clari, et præstantes habiti sunt. Qua propter attendentes in primis generis et familiæ tuæ honestatem, ad hæc egregias animi tui dotes, morum probitatem et industriam, qnantumque nobis et sacro Romano Imperio fide, studio, obsequio deditus sis. Præterea grata et fidelia obsequia, quœ nobis et eidem sacro Imperio in hac expeditione nostra hactenus præstiteris, quæque deinceps præstare poteris et debebis, eo quidem ferventius quo majoribus et dignioribus honorum ornamentis nobis autoribus te condecoratum senseris, dignum duximus te peculiaribus Clementiæ nostræ donis prosequi. His igitur rationibus ducti, te alioqui Nobilem Armigerum ex antiquis domus tuæ natalibus inventum, pristinam ac naturalem Nobilitatem in te recognoscentes, ac confirmantes rursus Imperiali autoritate, eam in te augentes, omnesque filios tuos legitimos utriusque sexus, tam natos quam nascituros, eorumque omnium hæredes, et descendentes in perpetuum legitimos et naturales, Motu proprio ex certa nostra scientia, animoque deliberato, sano quoque Principum, Comitum, Baronum, Procerum et aliorum nostrorum et Imperii sacri fidelium dilectorum accedente consilio, et de nostræ Cæsareæ potestatis plenitudine nostros et Imperii sacri veros Nobiles fecimus, constituimus et creavimus, ac Nobilitatis, nomine, gradu et ordine titulisque et fascibus Insignivimus, prout tenore præsentium facimus, Insignimus, creamus, erigimus et attolimus, Vosque juxta conditionis humanæ qualitatem Nobiles, et tanquam de Nobili genere procreatos dicimus et nominamus, ac ab universis et singulis cujuscunque conditionis, præeminentiæ, status, gradus et dignitatis fuerint, pro talibus sic veris Nobilibus vos haberi, dici, nominari volumus et reputari. Decernentes et hoc nostro Cæsareo statuentes ædicto, ut posthac tu, præfate Emonde, ac filii, hæredes et descendentes tui prædicti ubique locorum et terrarum, tam in judicio quam extra, in rebus spiritualibus et temporalibus, Ecclesiasticis et prophanis, etiamsi tales

Digitized by Google

forent, de quibus in præsentibus mentio specialis fieri deberet, omnibus et singulis privilegiis, gratiis, honoribus, dignitatibus, officiis, juribus, libertatibus, insignibus ac indultis, uti, frui et gaudere possitis et debeatis, quibus cæteri sacri Romani Imperii veri nobiles a quatuor Avis paternis et maternis geniti et procreati utuntur, fruuntur et gaudent, et ad quæ admittuntur et recipiuntur quomodo libet consuetudine vel de jure. Quo vero hujusmodi nobilitationis tuæ status luculentius clarescat, tibi præfato Emondo gentilia, et consueta Armorum tuorum insignia, videlicet scutum aurei sive crocei coloris, tignum sive trabeculam rubei coloris ab inferioribus scuti angulis in mediam superiorem aream ductam (*chevron* vernaculo gallico nuncupatam) inter tria indumenta, seu Costas Heraldicas, azurei ceu celestini coloris, cum fimbriis albis seu argenteis, triangulari forma positas, unam in basi, reliquas vero duas in superioribus scuti angulis complectens, et supra scutum galeam clausam teniis sive laciniis aurei sive crocei, rubeique et azurei, albique sive argentei colorum redimitam, in cujus cono super tortili fascia, seu antiquorum Regum Diademate rubei et albi sive argentei coloris, anterior pars leonis leopardati aurei seu crocei coloris lingua rubea extremis unguibus pedum anteriorum super fascia positis prominet, quemadmodum hæc omnia in medio præsentium accuratius depicta cernuntur, confirmanda et approbanda duximus, ac tenore præsentium confirmamus et approbamus. et quatenus opus sit de novo concedimus, et elargimur, volentes et decernentes, quod tu, præfate Emonde, necnon filii, hæredes et descendentes tui antedicti hujusmodi Armorum insignia perpetuis futuris temporibus in signum veræ Nobilitatis habeatis, et deferatis ubique locorum et terrarum, illisque in omnibus et singulis honestis, decentibusque actibus et expeditionibus Nobilium Armigerorum more, tam joco quam serio, in torneamentis, hastiludiis, bellis, duellis, singulari certamine, et quibuscumque pugnis, vexillis, tentoriis, anulis, signis, signetis, sigillis, sepulchris, monumentis, picturis,

Digitized by Google

sculpturis, aulæis, tapetis, peristromatibus, ædificiis, clenodiis, et universa supellectili, et denique in rebus et locis omnibus pro vestræ voluntatis arbitrio, uti et frui possitis et debeatis, APTIQVE Sitis et idonei ad ineundas et recipiendas omnes exemptiones, libertates, privilegia, feuda, vacationes a muneribus et oneribus quibuscumque realibus, personalibus sive mixtis, jura quoque et consuetudines quibus cæteri veri Nobiles a nobis seu Prædecessoribus nostris Romanorum Imperatoribus et Regibus, hujusmodi insignibus decorati utuntur et fruuntur quomodolibet consuetudine vel de jure. PRÆTEREA ut tu, prænominate Emonde du Boulay, uberiorem nostram erga te gratiam agnoscas, et ad nostra servitia propensior reddaris, te in familiarem nostrum continuum domesticum elegimus, suscepimus et constituimus, ac aliorum Familiarium et domesticorum nostrorum numero et cetui clementer aggregavimus, et adscripsimus, prout tenore præsentium eligimus, suscipimus, constituimus et aggregamus. Ita ut posthac omnibus et singulis privilegiis, libertatibus, immunitatibus, honoribus, exemptionibus, utilitatibus, franchisiis, emolumentis, dignitatibus, præminentiis et prærogativis ubique locorum et terrarum, uti, frui et gaudere possis et valeas quibus cæteri Familiares nostri continui domestici utuntur, fruuntur et gaudent quomodolibet consuetudine, vel de jure. MANDANTES universis et singulis Principibus Ecclesiasticis et Secularibus, Prælatis, Ducibus, Marchionibus, Comitibus, Baronibus, Nobilibus, Militibus, Clientibus, Capitaneis, Præfectis, Procuratoribus, Advocatis, Officialibus, Quæstoribus, civium Magistris, Judicibus, Consulibus, Armorum Regibus, Heraldis, Caduceatoribus, Civibus, Communitatibus et denique omnibus nostris et Imperii sacri subditis et fidelibus dilectis cujuscunque status, gradus, ordinis vel dignitatis fuerint, ut te præfatum Emondum filiosque hæredes et descendentes tuos antedictos in hoc nostræ Confirmationis et Nobilitationis Privilegio, et supradictorum Armorum et Insignium fruitione nequaquam impediant, verum quiete et

Digitized by Google

pacifice illis uti, frui et gaudere permittant jugiter et in perpetuum, absque alicujus impedimento et contradictione teque Emondum pro vero Familiari Nostro continuo domestico habeant, honorent et teneant, et suprascriptis privilegiis, libertatibus, immunitatibus, honoribus, exemptionibus, utilitatibus, franchisiis, emolumentis, dignitatibus, præeminentiis et prærogativis uti, frui et gaudere sinant, ac dum et quoties ad nostra vel eorum Dominia perveneris, te benigne suscipiant et officiose tractent, ac cum omnibus famulis, equis, sarciniis, rebus et bonis tuis, tam terra quam mari, libere et absque impedimento et sine alicujus datii, theolonei, pedagii, gabellæ, aut alterius oneris realis sive personalis solutione, ire, transire, stare, morari, inde recedere et pro tuo libito redire permittant, et permittendum curent; et quotiescunque per te aut tuo nomine fuerint requisiti pro libero et securo transitu, salvoconductu et viatoriis guidis tibi provideant et providendum curent, ac te in omnibus occurentiis tuis tanquam verum Familiarem nostrum habeant commendatum, et contra præmissa vel eorum aliquod non faciant, neque facere seu attentare præsumant, quovis quæsito colore, quatenus gratiam nostram charam habeant, ac præter nostram et Imperii sacri indignationem gravissimam, penam triginta marcharum auri puri cupiant evitare, quarum medietatem Imperiali Fisco seu Ærario nostro, residuum vero parti læsæ, toties quoties contrafactum fuerit, decernimus irremissibiliter applicandum. Harum testimonio literarum manu nostra subscriptarum, et sigilli nostri Cæsarei appensione munitarum. Datum in CASTRIS NOSTRIS AD SANCTUM DESIDERIUM, die sexta mensis Augusti, Anno Domini millesimo quingentesimo quadragesimo quarto, Imperii nostri vigesimo quarto et Regnorum nostrorum vigesimo nono. *Signé :* CAROLUS.

(Au bas du revers.)

Ad mandatum Cæsaræ
et Catholicæ Majestatis proprium.
Signé : J. OBERNBURGER.
(Avec paraphe.)

Digitized by Google

(Dans le bas à gauche.)

PERR^TUS

(Tout en bas à gauche.)

Le herault de Lorrainne.

(Ligne tout au bas du parchemin.)

Confirmatio Nobilitatis et Armorum cum Familiaritate pro Emondo du Boulay heraldo illustrissimi Ducis Lotharingiæ.

(Sur le revers à droite.)

Taxa flor. Rhenensium vigintiquinque.

LETTRES DE CHARLES-QUINT.

(Description du document.)

Les Lettres de Charles-Quint sont écrites sur un parchemin de 58 cent. de hauteur sur 62 cent. de largeur. Le premier mot, *Carolus*, est en lettres d'or (1), surmonté d'arabesques peintes et dorées, avec tête d'ange ailé au centre; au-dessous du nom est peint l'écu impérial, surmonté de la couronne d'or fermée : il porte d'or à l'aigle éployé à deux têtes de sable portant en cou un écu écartelé. Sous l'écusson, arabesques peintes et dorées, comme dans le haut, et plus bas, la devise allégorique de Charles-Quint (2) : les colonnes d'Hercule, reliées par une banderolle sur laquelle se lit : PLUS . OVLTRE.

Au milieu du texte est intercalé l'écu peint et doré d'Emond du Boullay, avec le heaulme et le cimier, les lambrequins. La pièce est écrite en 37 lignes 1/2 d'écriture fort lisible, et sous la dernière ligne se trouve la signa-

(1) Lettres capitales carrées en tête et aux initiales de phrases. Les autres lettres italiques, fort lisibles et très nettes.

(2) Les lettres de Charles-Quint sont datées du camp, près Saint-Dizier, le 6 août 1544. Elles félicitent du Boullay d'avoir été favorable et soumis à l'empereur dans cette expédition.

Digitized by Google

ture autographe de l'Empereur, *manu nostra suscriptarum,* comme le constate le texte.

Autour du texte, dans la marge du haut et dans celle de gauche, est figuré un élégant dessin à la plume, bordure formée d'entrelacs, de feuillages, fleurs et têtes d'oiseaux. Ce travail à la main mesure 4 cent. de largeur. Il forme un encadrement plein de délicatesse, qui correspond à l'entête décoratif peint sur la marge opposée.

Au parchemin, pend par deux lacs tressés en soie rouge terminés par des houppes, un sceau rond, concave, en cire jaune, de 14 cent. de diamètre. Au centre de cette cire est enchâssé un autre sceau en cire rouge de 10 cent. de diamètre, portant l'écu impérial, deux têtes d'aigles éployés, couronnés d'une seule couronne, portant en cœur un écusson écartelé de diverses pièces. On lit en légende : † CAROLVS . RO . IMPERATOR . SEP . AVG . HISPANIARV . VTRI . SICILIE . HIER . ZC . REX . ARCHIDVX . AVST .

Ce diplôme est magnifique de conservation, et le sceau est protégé par une boîte en ferblanc non couverte, dans laquelle on le dépose.

Digitized by Google

III

Lettres de noblesse accordées a Emond du Boullay par François Ier, en janvier 1545.

Pièce sur parchemin : hauteur 60 centimètres, largeur 42 centimètres, avec sceau en cire verte.

François par la grace de Dieu Roy de France, a tous presens et a venir salut, sçavoir faisons que nous ayans regard et consideration aux bons et agreables services que nostre cher et bien amé Emond Duboullay, jadis poursuivant d'armes soubz le tiltre de Clermont de feu nostre très cher et très amé cousin, Anthoine duc de Lorraine, et a present premier herault d'armes soubz le tiltre de Lorraine de nostre très cher et très amé cousin, Charles a présent duc dudict Lorraine, nous a par cy devant faictz et faict chacun jour en plusieurs et mainctes louables manieres, et voullans non seulement en faveur de sesdits services, mais aussi en recordation d'iceulx que ses prédécesseurs ont faictz à nos prédécesseurs Roys de France et à nous au faict de nos guerres, honorer et decorer luy et sa posterité de telle grace et don qu'il en soit perpetuelle mémoire, Pour ces causes et autres bonnes et grandes considerations a ce nous mouvans, avons le dict Emond Duboullay et ses enffans et posterité nez et a naistre en loyal mariage soient masles ou famelles, anobly et anoblissons, et du tiltre de noblesse decoré et decorons de nostre grace especial, plaine puissance et auctorité royal, par cesdites presentes, voullans que comme telz il et sa. dicte posterité puissent faire tous actes de noblesse et acquerir les honneurs et dignitez et joyr des mesmes previlleges, prerogatives et preheminances que ont acoustumé faire les autres personnes nobles de nostre Royaume, et avecq ce porter leurs armes

Digitized by Google

telles qu'elles sont cy depainctes, qui estoient les anciennes armes de leur maison et que en tous leurs actes, soyt en jugement ou dehors, et en tous autres lieux, il et sad. postérité soyent tenuz et censez et repputez pour nobles, et comme telz puissent tenir et possedér tous les fiefs, terres et seigneuries nobles, de quelque tiltre et grandeur quelles soyent, que le dict Duboullay a ja acquises, et luy et sa dicte postérité pourront cy après acquerir, et diceulx joyr plainement, paisiblement et perpetuellement, sans quilz soient tenus en vuyder leurs mains, ne pour raison de ce que dessus payer a nous et noz successeurs aucune finance ou indemnité, delaquelle, à quelque somme valleur et estimation quelle soyt et se puisse monter, l'avons quicté et deschargé, quitons et deschargeons, et dicelle en faveur que dessus faict et faisons don par ces presentes signées de nostre main.

Par lesquelles donnons en mandement à nos amez et feaulx les gens de nos comptes à Paris, generaux de noz aydes à Rouen, bailly dudict lieu ou à son lieutenant et à tous noz autres justiciers et officiers quil appartiendra, que de noz presentes graces, anoblissement, don et octroy et de tout le contenu cy dessus, Ilz facent souffrent et laissent ledict Duboullay, joyr et user plainement, paisiblement et perpetuellement, cessans et faisans cesser tous troubles et empeschemens au contraire, et affin que ce soit chose ferme et estable à tousjours, nous avons faict mectre nostre scel à ces dites presentes, sauf en autres choses notre droict et l'aultruy en toutes.

Donné a St Germain en Laye, au moys de janvier, l'an de grace mil cinq cens quarante cinq, et de notre Regne le trente deuxiesme.

Signé : François.

[*Au revers, est écrit :*)

Par le Roy, le sr d'Ennebault mal et amyral de France présent.

Signé : De Laubespine.

Digitized by Google

(Sur le revers, au bas à gauche, est écrit :]

Expédié et enregistré en la Chambre des Comptes du Roy nostre sire moiennant six escuz soleyl paiez et convertiz en cens tournois nes (?) ——— Faict et ordoné par Maistre Jehan Bureau le premier decembre mil cinq cens quarante et six.

Signé : DELACROIX.

(A côté.)

Visa contentor,

Signé : BURAULT.

LETTRES DE FRANÇOIS Ier.

Description du document.

Les Lettres de François Ier sont écrites en lettres gothiques, en 18 lignes 1/2. La lettre F du premier mot (François) est ornée d'un élégant dessin de 24 cent. de hauteur, style Renaissance, offrant, au milieu d'arabesques dorées, l'écu de France, surmonté d'une couronne fermée et entouré du collier de Saint-Michel. L'azur du blason et l'or des lignes décoratives ont gardé tout leur éclat.

Au milieu du texte est intercalé l'écu de la famille du Boullay, doré et peint avec les casques, cimiers et lambrequins.

Le sceau pend au parchemin par des lacs de soie verte et rouge, terminés par des boules dorées et des houppes.

Le sceau rond, de 10 cent. 1/2, en cire verte, offre le roi assis sur son trône, sous un pavillon fleurdelysé, tenant le sceptre et la main de justice, les pieds sur deux lions (?) couchés. On lit en légende : FRACISCVS . DEI . GRACIA . FRANCORVM . REX . PRIMVS . Le contre-scel est enchâssé au revers, écu de France tenu par deux anges.

Digitized by Google

IV.

Emond du Boullay a Reims en 1556 et a Bourgogne en 1558

1556, 8 février. En la presence de nous J. R. et Jehan Rogier, notaires royaulx à Reims, le 8 février 1556, Emond du Boulay escuyer s^r dud. Boulay, premier hérault d'armes du roy nostre sire au tiltre de Valloys dem. à Reims a dit et remonstré a vénér. et discrète personne Me Nicol Verde chanoine de Reims, Me Jehan Augier procur. au Présidial... Claude Chevalier... estans assemblez en la chambre du Buffet de l'eschevinage de Reims, parlant à leurs personnes, qu'il estoit adverty que ledit Verde... Chevalier et la Motte estoient esleuz par les habitans de la ville de Reims pour faire la cotisation de la taille demandée par le roy aux habitans de Reims pour la soulte des 50 mille hommes de pied; et pour ce que led. Emond du Boulay est premier hérault d'armes dud. s^r roy serviteur domestique de sa maison et gentilhomme, et comme tel franc et exempt de toutes tailles subsides gabelles et autres imposts de ville et par ce moyen non cottisable a laditte taille, leur a icelluy du Boullay signifié ad fin qu'ilz n'en pretendent cause d'ignorance et aussy qu'ilz n'ayent à le cottiser et mettre à ladite taille protestant là ou ils feront le contraire et qu'ils le cotiseront, de les prendre à partie en leurs purs et privez noms et les poursuivre au conseil privé dudit roy ou il a ses causes commises a raison de sesditz estatz et offices.

Par lesdits cottiseurs a estre faict response qu'ilz ont esté deleguez par les habitans pour faire le département de ladite taille suivant les anciens registres et rolles qui leur ont esté baillés par le procureur de la ville, n'ont con-

Digitized by Google

gnoissance de cause; au moyen de quoy, que led. du Boulay se retire par devers le procureur desdits habitans si bon luy semble.

1558, 15 may. Emond du Boulay escuyer seigneur dud. Boulay et de Voulcay en Lorraine premier herault d'armes au tiltre de Valloys, demeurant a Bourgongne les Reims.

Et Nas Garynois et (et autres au nombre de 117) representant la plus grande partie des habitans dudit lieu assemblez en communaulté au devant de la principale porte et entrée de l'église dud. Bourgongne fin de la grand messe paroissiale.....

Arnoult Allart et.... (et autres au nombre de 25) habitans d'Aumenancourt le Petit assemblez ensemble en communaulté près et contigu du cymetiere de l'église dud. Aumenancourt fin des vespres chantees de lad. église.

Recongnurent les parties pour leur bien et utilité mesmes tous iceulx habitans de Bourg. et d'Aum. pour le prouffit et commodité grande et apparente de leurs communautés terroirs et finaiges... avoir fait entre elles les eschange et permutation d'heritages qui s'ensuyvent.

Led. sr du Boulay cède auxd. habitans de Bourgongne une pièce de terre arable sise sur le terroir d'Aumenancourt le Petit lieudit parmy la voye de Grelet, frappant aux marestz contenant 3 quartelz 2 boisseaux. Et ausd. habitans d'Aumen. le Petit une autre pièce de terre arable sise sur led. terroir d'Aumen. lieudit au Favier, frappant au chemin des aisances dud. lieu contenant 1 quartel 3 boisseaulx 1 verge.

Et pour ce, lesd. habit. de Bourg. et d'Aumen. ensemblement cèdent en contre-echange audit sr du Boulay une pièce de pré ou aisance sise sur le territoire dud. Aumen. le Petit lieudit à la Culée de Fuyzon contenant 6 quartelz royé led. sr du Boulay d'une part,

Digitized by Google

Ce present eschange fait sans rendre aucune chose de solte l'une partie à l'autre.

Fait et passé ès villages dudit Bourgongne et Aumenancourt, le dimanche 15 may 1558.

(*Minutes de Jehan Rogier*, 1556-1558, Etude de Me Durant-Desaulnois.)

Digitized by Google

V.

Testament de Aymont du Boullay.

(*23 Juillet 1557.*)

Comparut en sa personne Aymont du Boullay, escuyer, s^r dudit lieu et de Voulsy en Loraine, du tiltre de Valloys premier hérault d'armes du roy nostre sire et commissaire extraordinaire de ses guerres, demeurant à Reims, allant et venant, ayant bon sens, memoire et fin entendement, bien parlant et entendant, pensant et considerant les choses souveraines, non voulant denyer ne deceder de ce mortel monde intestat, mais desirant de tout son cueur pourveoir au salut de son ame, a fait son testament et ordonnance de derniere volunte en la forme et maniere qui cy apres sera escripte, Et cassant et adnullant tous autres testamens qu'il povoit avoir par cy devant faiz et passez, voulant et expressement ordonnant cestuy present son testament avoir lieu et sortir plein et entier effect en toutes manieres que testamens de treppassez tenir et valloir se doyvent tant de droit que de coustume.

Premier ledit testateur a recommandé et recommande a Dieu le Créateur, à la glorieuse vierge Marye et à tous les benoiz sainctz et sainctes du Paradis; et si veult toutes ses debtes et forfaiz amandez par tout ou il aparestra par les mains des executeurs de ce present testament cy après nommez.

Item veult son corps apres son trespas estre inhumé et enterré en tel lieu qu'il sera advisé par damoiselle Marie Noel sa femme, et que telz services prieres et oraisons

Digitized by Google

soient faiz pour l'ame de luy qu'il sera par elle advisé, la priant en vouloir faire son devoir, comme elle vouldroit qu'il feist pour elle en pareil cas.

Item ledit testateur a laissé et donné, donne et laisse à ladite damoiselle Marie Noel sa femme tous ses biens meubles pour en joyr, faire et disposer par elle comme de sa propre chose a tousjours.

Item a laissé et donné, donne et laisse à Gabriel du Boullay, filz de luy et de ladite damoiselle Marie sa femme la propriété de ladite terre et seigneurie du Boullay, sise ou baillage d'Alençon, eveschie de Lizieulx, avec la cense de Ternant, ainsy que le tout se comporte, consistant en maison, terres, prez, saulsoys, cens, surcens,.... rentes et autres droiz en deppendans pour en joyr, faire et disposer par luy comme de sa propre chose à tousjours, a la charge que ladite damoiselle Marye Noel sa femme en joyra en usuffruit sa vie durant, et la ou ledit Gabriel du Boullay decedera sans avoir enffans legitime procréé de son corps, que lesdites terres, seigneurie et cense retournent, compectent et apartiennent aux freres et seure heritiers de luy testateur, dont ladite damoiselle joyra sadite vie durant comme devant est dit, sans que lesditz heritiers y puis-pretendre la vie durant d'icelle et sans prejudice au doaire prefix par luy recongnue en contractant le mariage d'eux deux qu'il entend avoir lieu et sortir effect ; A charge aussy de sur tout aulmosner a Michel et Francoys, enffans du clandestin mariage de luy testateur et de Margueritte Taupinet, déclaré nul par sentence deffinitifve de l'official de Paris confirmé par auctorité du Saint Siege apostolique, suyvant lesquesllles sentence et confirmation lesdits enffans ont esté declarez non legitimes, assavoir audit Michel l'abillement vesture et fraiz qu'il est besoing a ung enffant receu en l'abbaye de St Jehan les Soissons, et audit Françoys pension honneste jusques que icelluy Françoys soit parvenu en estat de degré es ars pour parvenir en estat d'homme d'eglise seculier, sans ce que a ladite aulmosne aucuns autres parens frere ou seur desditz Michel et Fran-

Digitized by Google

coys puissent demander ou quereller en ladite aulmosne aucune chose en quelque sorte et maniere que ce soit, nonobstant quelques coustumes a ce contraires, esquelles coustumes ledit testateur a desrogé et desroge par ces presentes, ny pretendre aucune autre chose en la succession dudit testateur soit en biens meubles propres et heritages d'acquestz.

Item a laissé et donné, donne et laisse a ladite damoiselle Marie sa femme la propriété et usuffruict de la terre et seigneurie de Houssey assis en duchie de Loraine, baillage de Voulxey, prevosté de Chastenoys et Neufchastel pour en joyr comme des maison, terres arrables, vignes, usaiges de forestz apartenances et appendances d'icelle, comme de sa propre chose a tousjours, suyvant ce que ledit sieur testateur luy avoit ja laissé et donné par son dernier testament, et pour en joyr, faire et disposer par elle comme de sa propre chose à tousjours.

Item et pour lequel testament acomplir et mettre a deue et entiere execution de point en point selon sa forme et teneur, ledit sieur testateur a nommé et esleu pour executeur d'icelluy ladite damoiselle Marye Noel sa femme, noble et venerable personne maistre Guillaume du Boullay chanoine de Saint Gervais de Soissons, curé de [....],..., et Nicolas Frizon l'aisnel son beau frere, ausquelz et a chacun d'eulx il a donné et donne plein povoir et autorité d'icelluy acomplir et subzmectz pour ce faire tous ses biens meubles jusques a plein et entier accomplissement. Ce fut fait et passé et dicté et nommé par ledit testateur et a luy releue par l'un des notaires soubzsignez en la presence de l'autre le XXIIIe jour de juillet l'an mil Ve cinquante et sept, par devant nous notaires royaulx.

Signé : N. Dehuz, J. Augier.

(*Extrait des minutes de Jacques Augier*, 1557.)

Digitized by Google

VI.

Contrat de mariage de Daniel du Boullay hérault d'armes de France.

(18 Septembre 1582.)

Furent presens Daniel du Boullay, escuyer sieur dudit lieu en partye, premier herauld d'armes de France au tiltre de Valloys, conseiller et esleu pour Sa Majesté en l'Eslection de Reims, assisté de damoiselle Marye Noel sa mere vefve de feu Emond du Boullay, vivant escuyer sieur dudit lieu, premier herauld d'armes du roy et Esleu pour Sa Majesté en ladicte Eslection, d'une part,

Et honorable homme Me Georges de Thilloys procureur au siege royal et presidial et de l'echevinage dudict Reims, et Jabin de Thilloys sa fille et de feue Thomasse Tropmignot jadis sa femme.

Recongneurent les parties pour parvenir au mariage qui au plaisir de Dieu se fera et solempnisera de bref en face de saincte Eglise entre ledit sr du Boullay et ladicte Jabin, avoir fait les traité et conventions matrimonialles qui ensuyvent. Cest assavoir que ledit sieur du Boullay a doué et doue ladicte Jabin de Thilloys sa future espouse de la somme de seize escuz deux tiers d'escus sol. de douaire prefix, et es avoir et prendre sur tous et chacun les biens meubles et immeubles qu'il a presentement et qu'il aura lors de la dissolution de leur mariage, sytost et incontinant que doaire aura lieu suivant la coustume de Reims, sauf a elle de prendre et eslire les autres choix a elle defferez par la coustume sy bon luy semble.

Digitized by Google

Et de la part dudit de Thilloys, il sera tenu et a promis de bailler audit sieur du Boullay et ladicte Jabin de Thilloys pour le mariage d'icelle Jabin la somme de 333 escus ung tiers tant pour son mariage que pour la trousse de meubles, scavoir 200 escus incontinant le mariage consommé et le reste ung an apres, habiller icelle Jabin de ses habitz nuptiaulx, et faire moictié des fraiz et banquet des nopces...

Et moyennant icelle somme de 333 escus 1/3 par luy promis pour ledit mariage, ledit Me George de Thilloys demeure quitte, et lesdits sr du Boullay et ladite Jabin quicte et quittent de sa part de l'apport mobiliaire de ladicte feue Thomasse Tropmignot.... Et ad ce faire et passer est intervenue Jabin Flamignon ve de feu Me Pierre Tropmignot, vivant procureur au Presidial et Eschevinage de Reims, ayeulle maternelle de ladicte Jabin, laquelle en faveur dudit mariage a donné auxdits futurs l'usuffruict d'un jour de vigne au terroir de Fleury en la Montagne... Et a promis bailler a dlle Jabin de Thilloys un chalit de bois de noyer, ung lit de plume avec le travers et deux oreilliers entoyez de queuty, deux grandes nappes, ouvrage de Venise, l'une tenant quatre aulnes et l'autre trois aulnes, une douzaine de serviettes ouvrage de Venise, une autre douzaine de serviettes ouvrage de Venise coppées, une paire de draps a lict de deux letz et ung lodier...

Et sy a ladite damlle Marye Noel promis et promect de nourir et loger lesditz futurs conjointz ung an durant apres la benediction nuptialle sans aucun sallaire.

.....

Fait et passé en la maison dudit de Thilloy le 18e jour de septembre 1582 après midy.

Signé : N. Bonnestraque,
P. Augier,
De Thilloys,
Marye Noel,
Jabin de Thillois,
Duboullay.

(*Extrait des Minutes de Ponce Augier,* 1582.)

Digitized by Google

VII.

Accord entre les enfants d'Emond du Boullay.

(*2 Avril 1583.*)

Furent presens Daniel du Boulay, escuyer premier herault d'armes du roy au tiltre de Valoys, tant en son nom comme ayant droit par donation du 22 jour de mars 1583 de Mre Gabriel du Boulay son frère, damoiselle Marye Noel veufve de feu Emond du Boulay en son vivant premier herault d'armes du roy au tiltre de Valoys, tant en son nom comme douairiere dudit defunt, que comme tutrice et curatrice de Claude et Jehan du Boulay, tous enffans et heritiers dudit defunt Esmond du Boulay; Mre George de Thiloys procureur au Presidial de Reims et damoiselle Marye du Boulay, sa femme, aussy fille et heritiere dudict defunct, d'une part.

Et Claude du Boulay, aussy escuier, sieur dudit lieu, y demeurant, estant audit Reims, tant en son nom que comme soy faisant et portant fort de damoiselle Jacqueline du Boulay sa seur, et d'aultres ses freres et seure enfans dudict feu sieur du Boulay et de damoiselle Marguerite Taupinet, sa femme, aussy heritiers dudit defunt.

Disans les parties comme procès feust meu et pendant par devant Mrs les Conseillers des Requestes du palais a Paris entre ledit Daniel du Boulay, demandeur en matière de nouvelleté pour raison de ladite terre du Boulay et pour autres heritages, terres scituez et assises au pays et province de Normandye estans de la succession dudit feu Emond du Boulay, contre ledit Claude du Boulay, défendeur.

.....

C'est assavoir que audit Claude du Boulai seront et appartiendront en plaine propriété tous et chacun les heritages assis en ladite province de Normandie, tant d'acquest que de propres, estant de la succession dudit du Boulay,

Digitized by Google

son père, desquelz il joyssoit lors de son deces, ensemble les meubles qui estoient en ladite maison du Boulay lors que ledit Claude y est entre et si lui demoureront les debtes actives deues a ladite succession au pays de Normandye.

.....

Et au regard desditz Daniel du Boulay en son nom, damoiselle Marye esdits noms, Mre George de Thilloys et Marye du Boulay sa femme, a esté accordé pour assignast de leur partage que tous et ung chacun les heritages assis en la province de Champaigne estans de la succession dudit defunct, ensemble les meubles, debtes actives et choses reputées pour meubles par luy delaissees, seront et appartiendront audit Daniel du Boulay et consors.....

.....

Icellui Claude a promis et promect par ces presentes payer audit Daniel du Boulay et consort esdits noms la somme de mil escutz en la ville de Paris, et iceux delivrez entre les mains de Nicolas ou Jehan de Thilois, marchans demourans a Paris, ou au porteur de ces presentes a troys jours de Pasques esgalement, dont le premier paiement escherra le jour de feste de bonne Pasque que l'on dira mil Vc IIIIxx IIII et ainsi en continuant.

Par le moyen du present partage traicté et accord et rescompense, tous proces et differendz meuz ou a movoir sont demourez et demeurent par ces presentes terminez et assopiz sans rendre aucuns despens, dommages ni interests et sans restitution de fruictz ny aultre chose que ce que dessus.

Ce fut fait et passé a Reims le deuxieme jour du moys d'avril 1583 apres midy.

Signé : Marye Noel,
De Thillois,
Du Boullay.
Marie du Boullay,
Claude du Boullay,
P. Auger,
W. Bonnestrame.

(*Extrait des Minutes de Ponce Augier*, 1583.)

Digitized by Google

VIII.

Testament de Daniel du Boullay.

(31 Mai 1585)

Fut present en personne Danyel du Boullay, escuyer sieur dudit lieu en partie premier hérault d'armes du roy au tiltre de Valloys et Esleu pour Sa Majesté en la ville et eslection de Reims, lequel estant en son lict malade, et sein de son esprit, a recongnu qu'il n'y a chose au monde plus certaine que la mort, pourquoy se voyant aucunnement ad ce disposé pour faire....

Premier a recommandé et recommande son ame a Dieu le createur et à la glorieuse Vierge Marye et a toute la court celeste du Paradis et a monsieur saint Hilaire son patron.

Desire son corps estre enterré en la paroisse Saint Hillaire en la place ou feu son pere a esté inhumé.

Veult que a convoyer son corps en terre soient appelez les quatre ordres des mandians, les religieulx du Temple, et pour révérer la croix qu'il soit porté deux douzaines de torches avec les armoyries de sa maison, et que les cerymonyes qui ont esté faite au conuoi de son feu pere soient faite au sien.

Quant à ses services, obseques et funerailles, il veult et entend qu'ilz soient faitz à la discretion de damoiselle de Thilloy sa femme.

.....

A donné et legué a ceulx qui porteront sa cotte d'armes

Digitized by Google

a son convoy, la robbe a faire dueil qu'il portera audit convoy qui luy sera baillé par sadite femme.

.....

Ce fut fait le dernier jour de may mil Vc quatre vingt et cinq apres midy par devant nous notaires royaux, ledit testateur a signé.

Signé : DUBOULLAY, P. AUGIER.

(*Extrait des Minutes de Ponce Augier,* 1585.)

Digitized by Google

IX.

Contrat de mariage et Testament de Marie du Boullay.

(*1592 et 1595.*)

Contrat de mariage entre Jacques de Laffille escuyer homme d'armes de la compagnie de Monsr de S. Paul, demeurant à Laon — Et damoïselle Marye du Boullay vefve de Mre Georges de Thilloys, vivant procureur au Presidial, demeurant à Reims, paroisse St Hilaire.

.....

Oultre ledit Laffille promect durant ledict mariage nourrir loger et entretenir Georges, Gilles, Claude et Jehanne de Thilloys enfans dudit feu Mre Georges de Thilloys et dicelle du Boullay sans aucune diminution de leur revenu, comme et pareil Jacqueline fille dudit Laffille sera nourrye et entretenue par iceux conjoints.

Fait le 30 juillet 1592.

Signé : N. Bonnestrayne, Augier,
Laffille, Marie du Boullay.

Testament de demoiselle Marye du Boullay, femme de Jacques de Laffille escuyer demeurant à Vaulx, estant en ceste ville de Reims.

Desire que son corps soit enterré en l'eglise St Hillaire près de feu Mre George de Thilloys son premier mari.

.....

Digitized by Google

Laisse a chacune des eglises de Cernay, Villauneuds, Joy, Courcy et autres lieux ou elle a des heritages une torche.

Veult que un an durant par chacune sepmaine soit chanté en l'église St Hillaire une messe le jour de vendredy.

Veult et ordonne que la pension de Mre Gabriel du Boullay, son frere, prette de l'eglise Saint Hillaire qui est de 20 escus par an soit payé la vie durant de luy suyvant le contract de ce faict.

Laisse audit Laffille son mary pareille part et portion de son apport que prendra en icelluy l'un de ses enffans du promier lict de la testateresse.

Nomme ledit Laffille son maryt pour tuteur des enfans du premier lict de ladite testateresse, ensemble de son second lict.

.....

(*Extrait des Minutes de Ponce Augier*, 30 juillet 1592 et année 1595.)

Digitized by Google

X.

Testament d'Isabeau de Thilloys, femme de Daniel du Boullay.

(*15 Avril 1598.*)

Fut presente demoiselle Isabeau de Thilloys femme de noble homme Mr Danyel du Boullay, conseiller, esleu pour le roy en la ville et eslection de Reims, premier herault d'armes du roy au tiltre de Valloys demeurant à Reims, vestue de ses habits, ayant bon sens, memoire et entendemeut, ne voulant deceder de ce monde intestate.

Recommande son ame a Dieu.

Veult ses debtes estre payes et acquitez.

Desire estre enterrée en l'eglise S. Hillaire près de feu Thomasse Tropmignot sa mère, sy faire se peult ou bien près de Mre Georges de Thilloys son père.

Que a son convoy soient appelez les quatre ordres des mendians et les freres mynymes de Reims avec les curé et prestres de S. Hillaire.

Que pour reverer la croix soient portez 18 torches chacune du poix d'une livre de cire, et 4 cierges chacun du poix d'un quarteron et 13 autres petiz chacun d'un demy quarteron qui seront portez par treize pauvres femmes qui assisteront à son convoy et a son service principal, à chacune desquelles femmes sera baillé 5 solz.

Veult que le lendemain du jour de son trespas ou le plus tost que faire se pourra soit chanté en ladite eglise S. Hillaire ung service de vigille a notte et une messe haute.

Digitized by Google

Que son service principal soit fait en icelle eglise de vigilles à notte, trois messes haultes, grande et petite recommandise et vingt messes basses tant ledit jour que le lendemain et que a son convoy et service soient appelez ses parens et ceulx de ses amys, auxquels sera baillé a disné.

A laissé a la fabrique de l'eglise de S. Hillaire deux escus sol. et 4 torches oultre l'ouverture de la fosse.

Item ladite testatrice laisse à lad. fabrique et eglise dud. S. Hillaire la somme de 30 escus sol. a la charge que les coustres et paroissiens de ladite eglise seront tenus faire dire chanter et celebrer par chacun an a tousjours perpetuellement en icelle eglise et a pareil jour qu'elle deceddera ou au lendemain ung service de vigilles a notte et trois messes haultes avec recommandise a diacre et soubs diacre et coriste, et livrer le lumynaire aux despens de ladite fabrique. Et au cas que lesdits paroissiens ne veullent accepter ledit legs aux conditions susdites, elle veult et ordonne que led. service soit fait en un couvent desd. 4 ordres des mendians a la discretion desdits executeurs.

Veult et ordonne que le jour de son service soit distribué aux pauvres la quantité de deux septiers de seigle convertis en pains vallans chacun pain 15 deniers, avec 12 deniers.

Lad. testat. laisse a Mre Jehan Tropmignot son oncle la somme de 50 escus sol. qu'il luy doibt a constitution de rente avec quil doibt et debvra arrerages des interests.

Donne et legue audit s^r^ du Boullay son mary tous et chacun ses heritages d'acquests et conquests en quelques lieux qu'ils soient situez pour en jouyr comme de sa propre chose a toujours.

Pour executeurs dud. testament : honor. homme Mre Charles Mothé doct^r^ es loix enqueteur pour le roy a Reims et Mre Jehan Lempereur, greffier du presidial auxquelz et a chacun d'eux elle donne povoir de ce faire.

Veult qu'il soit fait ung pélerinage a pied par ung homme ou une femme en l'eglise Nostre Dame de Lyesse inconti-

Digitized by Google

nant après son trespas, lequel homme ou femme portera en icelle eglise ung cierge de cire blanche qu'il delaissera en ladite eglise ou il fera chanter une messe basse durant laquelle ledit cierge sera allumé, et sera payé de son sallaire.

Faict et dicté par ladi. testateresse audit Reims le 15 avril 1598.

Signé : Isabeau de Thillois,
P. Augier,
G. Roland.

(*Extrait des Minutes de Ponce Augier*, 1598.)

Digitized by Google

XI.

Vente des domaines près Bourgogne en 1627.

Comparurent demoiselle Ysabeau de Thillois vefve de noble homme Mre Daniel du Boullay vivant 1er herault d'armes du roy au tiltre de Vallois, conseiller du roy, esleu en l'Election de Reims et Marye du Boullay sa fille, femme de noble homme Me Claude Mauclerc, conseiller du roy aussy esleu en lad. ellection, licenciée et autorisée dudit sr Mauclerc son marit à ce present.... demeurant audit Reims rue du Marché aux Chevaux paroisse S. Hillaire... lesquelles damoiselles Ysabeau de Thillois et Marie du Boullay.... confessent avoir vendu à honor. homme Mre Remy Favart, conseiller du roy, lieutenant au grenier à sel de Cormicy... une pièce tant bois que prez communément appelée *le Beauregard* (I) sur Suippe située sur le bord de ladite rivière de Suippe et proche du village de Bourgongne, contenante unze septiers 2 verges 1/3 royé du costé de Brimontel le chemin de Pont à pierre conduisant à Bourgongne, d'une part et ladite rivière d'autre, budant d'un bout à des prez et usages tirant vers le moulin de Grelet. Une autre pièce tant bois que prez proche de la précédente, communément appelée le *Bois à messe*, contenant 3 septiers 2 quartelz 2 boisseaux 1 verge 4 piedz, royé le ruisseau de la Fontaine.

Une autre petite pièce de bois, lieudit au Pont Warnier, proche des susditz contenant 3 boisseaux 14 piedz.

Item avec ce une cense et mestairie de laquelle deppend une grande maison assize au village de Bourgongne à la

(1) Daniel du Boullay est qualifié ailleurs *sieur de Beauregard.*

Digitized by Google

grande rue frontissant par devant à lad. grande rue... consistante en cuisine, chambres, grenier et court, grange, estables, jardins dedans et hors la maison, le lieu et pourpris comme il se comporte... en laquelle maison y a aussy un colombier carré, cave dessoubz la grange, une pièce de terre derrière contenant 2 quartelz royé le chemin des aisances de part et d'autre, ladite maison anciennement détérioré en laquelle convient promptement y faire travailler, de laquelle cense dépendent aussy les pièces de terre cy après déclarés assisez es terroirs de Bourgongne, Aumenancourt le Petit, Fresne, Brimontel, Betheny et terroirs voisins (en tout 126 pièces).

Plus une petite cense scize au terroir dudit Fresne consistant en (29 pièces de terre).

La présente vendition faite moyennant la somme de 6060 liv. tournois.

.....

(*Minutes de Viscot*, 6 août 1627, Etude de Me Morizet.)

Digitized by Google

XII

Lettre de Henri III a Emond du Boullay pour se rendre aux funérailles de Jacques Ier de Coucy a Vervins, en 1576.

« Valois, ne faillez a vous trouver aux funerailles du feu seigneur du Biez, marechal de France, et du seigneur de Vervin, lors que vous serez mandé pour cet effet par le sieur de Coucy et de Vervin, chevallier de notre ordre, et y faites et ordonnez les ceremonies selon et ainsi que vous avez accoutumé faire en pareils actes pour la memoire des dits deffunts ; a quoi vous ne ferez faute ; priant Dieu de vous tenir en sa sainte garde. Ecrit à Paris le 24e jour de Mars 1576.

Signé : Henri.

Et au-dessous : Brulart. »

Nota. Cette pompe funèbre fut retardée au-delà d'une année, à cause de la misère du temps. Lorsque Jacques II de Coucy la fixa au 7 mai 1577, l'*Etat cérémonial* dressé par le héraut *Valois*, était prêt depuis longtemps, mais celui-ci étant mort dans l'intervalle, l'exécution de ses savantes combinaisons fut accomplie à Vervins par le héraut Carlier dit *Bourgogne*. Il reste doac constant qu'Emond du Boullay mourut en 1576 à Reims, exerçant jusqu'à la fin ses fonctions de héraut du roi de France.

(M. E. Piette, *Les Minutes historiques d'un Notaire de Vervins*, dans La Thiérache, Bulletin de la Société archéologique de Vervins, T. III, 1875, p. 81.)

Digitized by Google

ROBERT DU BOULI
de France, † 14
= COLLETT

PIERRE DU BOUL
vivant en 1543.
= RICHARD
1543 gouve

EMOND DU BOUL
Boullay et de Voulxe
Valois en France, C
1574, était mort en
Epousa vers 1542

CLAUDE DU BOULLAY
écuyer, seig^r du Boullay,
y demeurant en 1583.

MICHEL
reçu à Sa
de Soisson

GABRIEL DU BOULLAY
prêtre à Soissons,
et à Saint-Hilaire de Reims,
1595.

DANIEL DU BOULLAY
écuyer, héraut du roi en 157
était mor
en 1582 = ISABEAU DE THILLOY
fille de G. de Thilloys e
Thomasse Tropmigno
morte après 1627.

MARIE DU BOULLAY
= CLAUDE MAUCLERC
Elu en l'élection de Reims, 1627.

MAR
né

JEHAN MAUCLERC
avocat au Parlement, demeurant à Reims, 1664.

Bac
et p
en

Digitized by Google

TABLE

ÉTUDE HISTORIQUE

Pages.

Armoiries de du Boullay (planche).

Du Boullay et la Biographie rémoise..... 309

§ 1. Origine normande et noblesse d'Emond du Boullay..... 311

§ 2. Du Boullay en Lorraine, l'historiographe et le poète..... 314

§ 3. Alliance et descendance à Reims d'Emond du Boullay, son séjour, ses fonctions et sa mort dans cette ville..... 319

DOCUMENTS

I. Lettres de noblesse conférées par Antoine le Bon, 1543..... 334

II. Lettres de Charles-Quint, 1544... 341

III. Lettres de François Ier, 1545..... 348

IV. Du Boullay à Reims en 1556 et à Bourgogne en 1558..... 351

V. Testament d'Emond du Boullay, 1557..... 354

VI. Contrat de mariage de Daniel du Boullay, 1582..... 357

VII. Accord entre les enfants d'Emond du Boullay, 1583..... 359

VIII. Testament de Daniel du Boullay, 1585..... 361

IX. Contrat de mariage et testament de Marie du Boullay, 1592.... 363

X. Testament d'Isabeau de Thilloys, femme de Daniel du Boullay, 1595..... 365

XI. Vente des biens de Bourgogne, en 1627..... 368

XII. Lettre de Henri III à Emond du Boullay, en 1576.....c..... 370

Généalogie de la famille du Boullay en Normandie, Lorraine et Champagne, du XVe au XVIIe siècle (tableau) 371

Digitized by Google

LE PREMIER PONT

Construit sur le Rhône

A AVIGNON

ÉTUDE HISTORIQUE & CRITIQUE

Par M. F. LEFORT, membre titulaire

---

§ I. — INTRODUCTION.

Toutes les personnes qui ont visité Avignon ont aperçu, sur la rive gauche du Rhône, au droit du vieux château des Papes, quatre arches encore debout, dont trois en lit de rivière et une sur le quai. Elles ont appris sur les lieux, dans le cas où les guides de voyage ne les auraient pas déjà renseignées, qu'elles avaient sous les yeux les derniers vestiges d'un pont construit par saint Bénézet [1], et qui reliait Avignon à la rive droite du Rhône, vers l'endroit où se trouve aujourd'hui Villeneuve.

Cette tradition ancienne, et non interrompue, est confirmée par un témoignage vraiment historique, et par un document qui, sur plusieurs points, peut être considéré comme légendaire.

[1] Bénézet est la forme provençale adoucie du roman *Benedet*, en latin *Benedictus*, en Français *Benoît*; ce n'est pas un diminutif.

Digitized by Google

Voici ce que dit, dans une chronique justement estimée [1], le F. Robert, moine du couvent de Saint-Marien d'Auxerre, mort en 1212 :

« 1177. — Ipso anno urbem Avenionem adolescens, nomine Benedictus, advenit, dicens se a Domino missum ut ibi super Rhodanum pontem construeret. Derisus est ille, cum illi nec sumptus ad opus, et operi comptendo spem demeret fluminis magnitudo, et profunditas tam vasti et latitudine tam diffusi. Ille tamen institit prædicando; nec multo post divino nutu incitati cives, certatim aggressi sunt opus jam dictum, licet supra modum difficile, incredibiliter sumptuosum. Ad quod peragendum, sanctæ admodum vitæ juvenis per multas diu provincias, ex fidelium eleemoysinis aggregavit expensas ; quem ferunt etiam non nullis claruisse miraculis. »

Dans la dernière moitié du XIIIe siècle, Vincent de Beauvais et Guillaume de Nangis ont successivement copié les indications du moine d'Auxerre sur l'œuvre de Bénézet. Les variantes qu'ils ont apportées dans quelques membres de phrases, ne font que mieux accuser la copie.

Le F. Robert achève en quelques lignes l'histoire des actes de Bénézet :

« 1184. — Ipso anno Benedictus, Avenionensis pontis auctor, sanctæ admodum vitæ juvenis, obiit, sepultusque est super pontem illum mirificum, magna tam ex parte constructum, ab ejusdem fundatione pontis septem annis circiter decursis. »

Tous ces faits sont confirmés par deux documents

[1] Chronologia, seriem temporum et historiam rerum in orbe gestarum continens, ab ejus origine usque ad annum a Christi ortu 1200.... Trecis, 1608, in-4°, p. 84.

Il existe une autre édition, également publiée à Troyes en 1609, où la chronique est continuée jusqu'à l'an 1211.

Digitized by Google

authentiques : un arrêté de janvier 1186, pris par les consuls d'Avignon ; et un procès-verbal de reconnaissance du corps du saint, dressé à la date du 18 mars 1670.

La chronique du moine d'Auxerre était trop concise pour qu'on pût y trouver les éléments d'une histoire de Bénézet ; aussi, les nombreux auteurs ecclésiastiques et laïques qui ont voulu constituer les actes du saint ont dû s'appuyer principalement sur la tradition. Le plus savant de tous ces auteurs, le P. Daniel Papebrock, a rédigé une très intéressante notice, qui a été publiée au tome II des *Acta Sanct.* pour le mois d'avril, sous le titre de « Sancto Benedicto fundatore Pontis Avenionensis. » Elle repose sur un document qui remonte à la fin du XIIIe siècle, et que l'on peut voir encore aux grandes archives municipales d'Avignon.

Ce document n'est ni daté, ni signé, ni muni d'aucun sceau ; il contient :

1° Un récit, que l'on peut appeler légendaire, de l'arrivée de Bénézet à Avignon, en 1177 ;

2° La substance d'un procès-verbal d'information sur les vertus du saint, et sur les miracles qu'il a opérés.

Peu de personnes ont vu, et moins encore ont lu, le vieux parchemin, *antiqua membrana*, comme l'appelle le P. Papebrock, qui sert de fondement aux actes de saint Bénézet. Je l'ai fait photographier : je regrette que l'étendue de la dépense ne permette pas de joindre un *fac-simile* à mon travail, que l'Académie veut bien publier dans ses Mémoires.

Je ne connais que quatre transcriptions du manuscrit.

La première, la plus ancienne en date, est d'un

Digitized by Google

gentilhomme provençal, érudit et très laborieux, Henri Suarès, marquis d'Aulan. Elle se trouve parmi les manuscrits de cet auteur, acquis, il y a une cinquantaine d'années, par la bibliothèque nationale. Dépôt des manuscrits, n° 8971, fond latin.

La deuxième est donnée par le P. D. Papebrock au tome II des *Acta Sanct.*, d'après une lecture faite, vers 1670, par Richard de Cambis, sire de Fargues, qui a publié plusieurs ouvrages sous l'anagrame de Disambec.

La troisième est d'un ancien chartreux, du nom de Néri, institué archiviste du département de Vaucluse après la Révolution. C'est lui qui a sauvé de la destruction ce manuscrit, qu'il avait découvert, tout froissé comme un vieux chiffon, parmi les balayures. Cette transcription est réunie au vieux parchemin dans la boîte AA, n° 27, aux grandes archives d'Avignon, et n'a pas été publiée.

La quatrième est due à M. l'abbé J. H. Albanès, docteur en théologie, appartenant au clergé de Marseille. Il l'a insérée dans une *Vie de saint Bénézet*, qu'il a publiée en 1876, à Marseille, chez E. Camoin, libraire-éditeur.

Je ne parle pas d'un manuscrit de l'an 1500, sous le titre *Jura pontis*, que le P. Papebrock a défini, et que personne n'a vu depuis plus de cent ans. Il n'en existe aux archives d'Avignon qu'une copie faite au XVIIIe siècle. C'est sur cette copie que le plus récent auteur paraît avoir lu le *document original*.

Ces transcriptions diverses ne présentent pas au fond de différences bien essentielles, mais je n'ai trouvé dans aucune d'elles cette fidélité scrupuleuse que l'on recherche aujourd'hui dans la citation des textes.

Digitized by Google

Je donne le résultat de la lecture que j'ai faite dans la tour des archives municipales à Avignon, avec le concours de M. Deloye, conservateur de la bibliothèque et du musée Calvet, et de M. Paul Achard, archiviste municipal. J'ai tracé entre crochets [ ] les restitutions du texte, pour les parties où il fait absolument défaut, et pour les parties où il est devenu illisible, à la suite des injures des hommes, plus encore que de celles du temps. Je me suis aidé, à cet effet, des transcriptions de Suarès d'Aulan et de R. de Cambis. J'ai mis en italique les parties du texte qui résultent des renvois, ou additions en interligne, qui me paraissent à peu près contemporaines du document. J'ai traduit en notes les phrases qui sont d'une interprétation particulièrement difficile, et où je suis en désaccord avec les auteurs qui se sont occupés avant moi des actes de saint Bénézet.

Je suis responsable de la ponctuation et de la division en paragraphes.

Les chiffres romains, intercalés dans le texte, renvoient aux numéros correspondants de la section III, intitulée : *Notes et commentaires.*

RENSEIGNEMENTS PALÉOGRAPHIQUES RELATIFS AU MANUSCRIT

L'examen intrinsèque du manuscrit et le rapprochement des deux parties qui le composent, m'ont fait penser, contrairement à l'opinion généralement reçue, que l'ancien document appartient à la deuxième moitié plutôt qu'à la première moitié du XIIIe siècle. J'ai fait part de mes observations à ce sujet à M. Deloye qui, pour suppléer à mon insuffisance, a bien voulu étudier le texte, avec une nouvelle attention,

Digitized by Google

au point de vue paléographique. Je place ici un extrait de la note où ce savant a résumé son dernier travail.

« Considérée dans son ensemble, l'écriture tant de « l'*historia* que de la *notatio*, est une minuscule des « manuscrits, régulière, de grande proportion, belle « de forme, très sobre d'ornements, et d'un gothique « peu avancé. L'examen particulier de quelques lettres « significatives répond à l'aspect général de l'écriture : « l'*a*, d'une forme invariable, n'offre jamais qu'une « seule panse ; le *c* se distingue toujours très bien du « *t*; enfin, dans cette dernière lettre, la haste ne dé- « passe pas la barre horizontale. Ce sont là autant de « caractères qui s'accordent à désigner le XIIIe siècle. « Mais quelques remarques de détail permettent de « préciser encore davantage En effet, l'apparition « des *s* finales de forme majuscule parmi les *s* mi- « nuscules qui dominent à la fin des mots, le trait « superflu qui s'attache parfois à la barre du *t* final, « les jambages des lettres dont la brisure commence « à s'accentuer plus ou moins, la forme des onciales « qui servent de majuscules, et les ornements qui « les décorent, sont autant d'indices d'une période « avancée du XIIIe siècle, et ne conviennent guère « qu'à la seconde moitié. »

Les écritures accessoires, les corrections et les additions, paraissent à M. Deloye mieux convenir à la première moitié du XIVe siècle qu'à la seconde moitié du XIIIe. En sorte que, par une sorte d'accommodement rationnel, on pourrait placer le tout vers l'an 1300. Ces conclusions m'ont été confirmées par le savant administrateur général de la bibliothèque nationale, M. Léopold Delisle, à qui j'avais eu l'honneur d'offrir une photographie du manuscrit.

Digitized by Google

§ II. — DOCUMENT ORIGINAL.

Récit de l'arrivée de saint Bénézet à Avignon en 1177.

Anno gracie milleno centeno LXXVII [I], pontem puer incepit Benedictus, sicut declarant infra que scripta videntur.

In die quando so*l* ecliplim passus est [II], quidam puer Benedictus nomine, oves matris sue regebat in pascuis. Cui aperte Jesus dixit tribus vicibus : « Be-
« nedicte, fili mi, audi vocem Jesu Christi. » —
« Quis es tu, Domine, qui michi loqueris? vocem
« tuam audio, sed te videre nequeo. »

— « Audi ergo, Benedicte, et noli tu expavescere.
« Ego sum Jesus Christus, qui solo verbo creavi ce-
« lum et terram, et omnia que in eis sunt. » —
« Domine, quid vis ut faciam? » — « Ego volo ut di-
« mittas oves matris tue *quas custodis*, quia es fac-
« turus michi pontem super Rodanum fluvium. » —
« Domine, Rodanum nescio, nec oves matris mee
« relinquere audeo. »

— « Nonne dixi tibi ut crederes? Veni ergo au-
« daciter, quia *faciam tibi* regere [oves tuas, et] dabo
« tibi socium qui conducet te usque [ad] Rodanum. »
— « Domine, nichil habeo preter III obolos; et quo-
« modo faciam pontem super Rodanum? » — Bene,
« sicut ego decebo te. »

Abiit ergo Benedictus; fuit obediens voci Jesu Christi quam audiebat, sed eum videre minime poterat. Et obvius ei fuit angelus in specie peregrini, baculum et peram deferens, qui taliter eum allocutus est : « Vade post me securus, et ego perducam usque
« ad illum locum in quo pontem Jesu Christo factu-
« rus es; et ostendam tibi qualiter facias. »

Digitized by Google

Modo sunt ad ripam fluvii. Videns autem Benedictus fluvii magnitudinem, timore percussus, ait, nullo [modo se ibi pontem posse facere]. Cui angelus dixit : « noli timere, quia Spiritus Sanctus est in te. Et « vide navem in qua transgressurus es ; et vade ad « civitatem Avinioni, et ostende te episcopo et « [populo] ejus. » [Hiis] dictis evanuit ab [oculis] ejus angelus.

Tunc abiit benedictus puer ad navem, et deprecatus est navigantes ut, amore Dei, beate Marie, transmearent ipsum usque ad civitatem quia habebat [aliquid deliberare. Cui respondit] nauta qui erat Judeus : « Si tu vis transire, dabis michi tres [nummos], sicuti omnes alii faciunt. Benedictus iterum rogavit ut, amore Dei et beate Marie, transiret illum [ultra. Cui] Judeus : « Nichil michi de tua Maria, quia nul- « lam potestatem habet neque in celo neque in terra. « Magis volo III nummos quam amorem tue Marie, « quia plures sunt Marie. » Audiens Benedictus dedit illi III obolos quos habebat. Judeus vero videns non posse amplius extorquere, accepit eos et transvexit illum.

Benedictus vero ingrediens civitatem Avinionis, [invenit episcopum] sermocinantem populum suum. Quibus *voce* magna ait : « Audite et intelligite me, quia Jesus Christus misit me ad vos hac de causa *ut faciam pontem super Rodanum.* » *Episcopus audiens vocem illius, et respiciens personam ipsius, causa derrisionis, misit eum ad prepositum ville*, ut excoriaret eum abs[cinderet] sibi p[edes et manus, quia pessimus et gladiator] erat [1]. [III]

[1] L'évêque, ayant entendu cette voix et regardé le personnage, l'envoya par forme de plaisanterie, au prévôt de la ville, pour qu'il écorchât vif le coupable, ou lui coupât les pieds et les mains. Ce ne pouvait être, disait-il, qu'un très méchant homme et un gladiateur redoutable [III].

Digitized by Google

Audiens (*lege*, Adiens)[1] tamen illum Benedictus, pacifice loquitur : « Dominus meus Jesus Christus « misit me in hanc civitatem ut faciam pontem su- « per [Rodanum. » — Cui prepositus dixit : « tu, « cum tam vilis persona sis et] nichil habens, dicis « te facere pontem ubi Deus, nec Petrus, nec Pau- « lus, nec etiam sane Charelus, nec alterius potuit « facere? *nec* mirum est? Tamen, quia [scio] pontem « fieri ex lap[idibus] et calce, dabo tibi unum lapi- « dem quam habeo in palatio meo ; et si tu potes vere « movere et portare, credo quod tu pontem possis « facere. »

Benedictus, confidens in domino rediit ad [episcopum], dicens quod taliter sibi fuisset facturus. Cui episcopus : « Eamus ergo et videamus mirabilia que « tu dicis. » Abiens igitur episcopus, et populus insimul, et Benedictus accepit suum lapidem quem XXX homines non possent movere a luco *suo*, ita facile deferens ac *si* lapillus manualis esset, et posuit in loco ubi pons habeat pedem suum. Que videntes ammirati sunt, dicentes quod magnus est Dominus et potens in operibus suis. Et tunc prepositus primus vocavit sanctum Benedictum : obtulit ei ccc (300) solidos, osculans ei manus et pedes ; et in eodem loco lucratus est VM solidorum.

Audistis fratres charissimi, [IV] qualiter iste pons hedificatus est ; unde omnes debetis esse participes hujus maximi beneficii. Et fecit Deus multa miracula ea die, quod per eum illuminavit cecos, et surdos fecit audire, et claudos fecit ire : scilicet XVIII.

[1] Il y a bien *Audiens* dans l'original. La transcription de R. de Cambis porte *Adiens* : c'est, je crois, une très bonne leçon, mais c'est une correction.

Digitized by Google

Substance d'un procès-verbal d'information.

In Jesu Christi nomine, incipit notatio beati Benedicti. Isti sunt testes qui eum viderunt.

In primis Villelmus Chautard, quando juratus, vidit beatum Benedictum, et vidit facere pontem per virtutem Dei et B.[1] Benedicti. Et vidit ponere primum lapidem ; et fuit ibi episcopus Avinionensis, et ibi dixit officium suum Et inde factum est iste pons *infra* XI[em] annis [V]. Item vidit predictus [V[mus]] Chautard quod B. Benedictus multis redidit visum, et auditum, et gressum, et sanitatem, ponens crucem super eos, singulis dicens : « fides tua te salvum faciat. » et osculabatur eos. Et ante finem, et post finem multi ab eo sanabantur. Post finem dimittebant crocas ecclesie, et recedebant recti. Item vidit B. Benedictum qui dicebat operariis, quando non habebant lapides : « eatis ibi fodere, et invenietis. » Et per Dei virtutem ita inveniebant. Et vidit B. Benedictum vivum et defunctum. Et [votum] erat sicuti in podio beate Marie[2] ; et fama erat magna de virtutibus.

[1] Ad longum in ms *beati;* brevitatis causa B. hic et posterius.

[2] La chapelle où il a été inhumé était un lieu de dévotion et de pélerinage comme le sanctuaire de N.-D. du Puy.

A l'exemple de plusieurs auteurs, notamment de M. l'abbé Albanès, d'origine provençale, j'avais d'abord traduit : Dans la chapelle..... il y avait de nombreux *ex-voto*. Mais M. Delaye m'a justement fait observer que, malgré le silence de Ducange dans son volumineux glossaire, *votum* avait ici une tout autre acception. En effet, la version provençale, transcrite dans le deuxième volume des documents du *procès du Rhône* (Arch. munic. d'Avignon). porte : *Vot y avia en aisi quant a Nostra Dona del puei.* Or, on sait que le latin du Moyen-Age procède de la langue vulgaire sur laquelle il est calqué ; *votum* est donc ici la forme latine du mot *vot* en provençal. *Lou vot* ou *la voto* sont deux locutions encore usitées aujourd'hui en Provence pour signifier les fêtes patronales de village, et, par extension, les réunions nombreuses auxquelles elles donnent lieu.

Digitized by Google

Item, Bertrandus Pelat vidit mulierem unam que non videbat; et B. Benedictus redidit visum super pontem. Et quando ipsa volebat recedere a ponte amittebat visum : et sepe veniebat ei; et servivit in ponte per annum et amplius. Postea leta videns rescessit. Item, vidit ominem unum, et tenebat in manu serram unam cum qua mettebat in festum sancti Petri. Evenit ei quod non valebat dimittere serram de manu, nec bladum; et venit ad sepulcrum B. Benedicti, deprecans Deum et [beatum] Benedictum ut eum liberaret, et liberatus est; et ibi dimisit serram et bladum super sepulcrum. Item, audivit dici quod B. Benedictus erat in Burgundia, in quadam ecclesia nocte deprecans Deum, [inimicus desuper ruit] lapidem magnum; putavit eum occidere B. Benedictum; sed lapis eum non tetigit, *sed* super pannos cecidit. Tunc iratus diabolus eo quod non fecerat hoc quod credebat; nocte venit ad [pontem et dissipavit] pilam unam pontis. Et iste predictus vidit bene hoc diluculo mane. B. Benedictus, in Burgundia, scivit hoc factum, et dixit sociis suis: « Revertamur, quia inimicus dissipavit pilam; et hoc evemit per Dei virtutem, et nocte totum evenit. » Item, vidit et audivit de infirmis, et cecis, et contractis, et surdis, sicuti V^us^ Chautard.

R. Martinus dicit similiter ut Bertrandus Pelat.

Ugo Troncha vidit quidem et dixit ut R. Martinus.

Item, Lautaudus vidit B. Benedictum ientem per civitatem, dicentem : « Deus faciet pontem super Rodanum. » Et gentes irridebant eum, tanquam fatuum habebant. Tamen milites, tam in platea sancti Petri quam plures alii, audierunt eum, et inter se dixerunt : « Iste bonus videtur esse; eamus cum eo. » Et iverunt per civitatem cum illo, eleemosinas pe-

Digitized by Google

tentes, [et invenerunt auri libras usque ad LXX; de quibus B. Benedi]ctus emit lapides. De in firmis et de aliis, sicuti R. Martinus.

Item, P. Vasso dicit similiter quod Lautardus.

Item, domina Marcibilia [dicit similiter quod P. Vasso.]

[Item, V^us Niger vidit mulierem] que non videbat, nomine Domenja, et cetera ut predictus.

Item, Imbertus Daura vidit similiter ut V^us Niger.

Item, Isnardus [sancti Petri, cucodoletus, et Ugo Bermundus, in domo sua, quando volebat] nocte cubitum ire, respicientes per fenestram unam super Rodanum pontem factum, gaudentes dixerunt : « Eamus videre. » Et ientes non [invenerunt, quia Dei ostensio fuit. Et istud auditum ab Isnardo sancti Petri.]

Item, V^us Guillard similiter dicens quod vidit unum hominem contractum, qui non valebat a lecto surgere, et petiit B. Benedictum [venire. Et eo intrante infirmus dixit : « Sanus factus sum. » Et ita versus] cum erectus est a lecto; et B. Benedictus tetigit eum et membra sua; et statim sanus factus est. Et fama erat populo, et vota...

[Item, Pons Pajes dixit quod viderat infirmos quam plures contractos,] et cecos, et claudos, qui veniebant ad eum ante [finem et post] finem, et recuperabant sanitatem. Et vidit ad ecclesiam pontis bene[duas vel tres asinatas croca]rum ; et notum erat per civitatem [VI]. Et [vidit multos romipetas venire ad ecclesiam B. Benedicti, qui] Deum laudabant et B. Benedictum, gratias agentes eo quod sanati [erant ab] ipso. Et quando migratus est B. Bénedictus ab hoc mundo, episcopus et canonici, propter virtutes quas fecerat, crediderunt [eum accipere,] et [ad] ec-

Digitized by Google

clesiam desuper[1] beate virginis ferre. Sed B. Benedictus ante acce[perat], atque dixerat et elegerat sepulturam suam in tertiam pilam pontis, ubi est adhuc.

Item. Bertrandus Avinioni vidit et audivit ut Pons Pajes.

Item, P. Tinellus vidit et audivit ut Bertrandus Avinioni; cum erat ibi [pontifex de Margarides, nomine Frostanus. Et vidit] contractos homines atque mulieres cum crocis pergentes, et postea sine crocis redeuntes.

Item, Ramunda [de Margarides vidit et audivit quod] unus cives (*sic*) in platea porte ferracee[2] ludebat, et contra Deum jurabat. Et tunc venit B. Benedictus; et cum baculo suo interfecit ludum illorum. Et eis fuit malum. Et tunc unus ex ludentibus dedit ei alapam. Cito versum est os ejus latere. Et hoc evenit in presentia sua, dicens : « parcat tibi Deus ! » Tunc B. Benedictus, parcens ei, deprecatus est Deum pro illo; et illico restituta est facies ejus recta via. Item, vidit quod B. Benedictus iebat per villam, [et multi] ad eum veniebant : « Domine, veni infirmos istos videre. » Et tangebat eos, et sanabantur. Et vidit et audivit sicuti predicti. Et fama erat in populo et in terra; et votum erat sicuti beate Marie de Podio. Et de crocis ut alii : et vidit in ecclesia bene duas asinatas, vel amplius [VI]. Item, invenitur a multis quod a Masazam Deus fecit ei de aqua vinum tribus *vicibus*, eo quod ipse nolebat bibere de vino. Et ipse videns istud miraculum, dixit : « Deus vult ut ego bibam de aqua ista. » Et erat vinum de aqua

[1] L'église d'en haut, de N.-D., qui était celle des chanoines.

[2] La place de le porte Ferrusse est encore connue sous ce nom à Avignon.

Digitized by Google

factum. Et alii qui cum ipso erant, per virtutem, diligenter temptaverunt [1].

Gratias agamus unanimiter Domino Deo nostro et beate Benedicto, cui est onor et gloria.

§ III. — NOTES ET COMMENTAIRES.

Je possède une copie de la version provençale des actes de saint Bénézet, qui a été très soigneusement relevée, et collationnée mot pour mot, lettre pour lettre, sur la transcription faite au XVIIIe siècle du dossier des *jura pontis*. Je n'ai pas cru devoir la faire imprimer. Ce n'est pas un document original, mais une copie qui est la résultante des altérations faites par les copistes successifs. La transcription la plus ancienne que je connaisse est celle de H. Suarès : elle est de 1648, et se trouve dans les manuscrits de cet auteur déposés à la bibliothèque nationale.

On ne comprend pas que le P. D. Papebrock, et surtout que R. de Cambis, sire de Fargues, aient vu du catalan, *idioma cossetanicum*, dans une langue, qui n'est autre que le dialecte provençal, tel qu'il se parlait autrefois à Avignon et dans les environs. Il n'est pas moins étonnant que M. l'abbé Albanès, à l'aide de quelques retouches, ait cru pouvoir présenter ce

[1] Cette orthographe du verbe *tentare* n'est pas aussi insolite qu'elle peut le paraître à nos yeux modernes. Sans remonter à d'anciens manuscrits, je me bornerai à citer une édition de Virgile, que j'ai achetée, en 1879, à Palerme.

P. Virgilii M. opera. novissima editio juxta illam stereotypam Lipsiensem Tauchnitz. Panormi, 1858. in-18. On y lit :

Page 238. Gaudia pertemptant mentem...

Page 279. Pertemptat sensus atque ossibus implicat ignem. .

Page 298. Temptamenta tui pepigi... etc., etc.

Digitized by Google

patois douteux, comme un curieux spécimen de *notre vieille langue romano-provençale au XIIIe siècle.*

[I]. Comme nous l'avons dit au § I, le fait de l'arrivée de Bénézet à Avignon en 1177, est attesté par un auteur contemporain qui fait autorité en matière historique, le F. Robert, moine du couvent de Saint-Marien d'Auxerre.

[II]. La date précise de cette arrivée semble être donnée par l'indication initiale « *In die quando sol eclipsim passus est.* » Mais on a contesté depuis longtemps qu'il y ait eu, en 1177, une éclipse de soleil, visible à Avignon. Cependant quelques personnes, au premier rang desquelles se place M. l'abbé Albanès, négligeant la discussion astronomique, et s'appuyant sur des textes mal interprétés, ont voulu attribuer aux détails des *actes* une autorité historique qu'ils n'ont pas. Suivant elles, l'éclipse de soleil a eu lieu le 13 septembre 1177, veille de la fête de l'exaltation de la Sainte-Croix; et c'est à l'occasion de cette vigile, que Benoît trouva l'évêque qui prêchait son peuple « *Sermocinantent populum suum.* » Je vais tâcher de mettre un terme à ces controverses.

On peut d'abord poser en principe que les mouvements relatifs du soleil, de la terre et de la lune sont assez bien connus aujourd'hui, pour qu'on puisse lire dans le ciel d'il y a vingt siècles, à peu près comme on lit dans le ciel de nos jours. Or l'application de règles bien connues par les géomètres, de même que l'inspection du tableau des éclipses, dressé par Pingré, et reproduit dans l'*Art de vérifier les dates*, tableau auquel se rattachent tous les érudits, permettent d'affirmer qu'il n'y a pas eu, en 1177, d'éclipse de soleil visible à Avignon, ni même en France. Cette

Digitized by Google

éclipse est rapportée par M. Albanès à la date du 13 septembre ; or il n'est pas nécessaire d'être astronome pour savoir que les éclipses de soleil n'ont lieu qu'à la nouvelle lune, et que la date du 13 septembre, en l'année 1177, répondait au dix-neuvième jour de la lune [1].

Les témoignages n'ont pas plus de valeur pour établir la réalité d'une éclipse à une époque donnée, que pour démontrer la vérité d'un théorême de géométrie. Toutefois, comme ces témoignages ont égaré des personnes, possédant une certaine érudition, quoique peu versées dans les sciences mathématiques, je ne crois pas inutile de les discuter et de montrer à quoi ils se réduisent. Je prendrai la question au point où l'a laissée le dernier auteur de la vie de saint Bénézet. Voici ce que dit M. Albanès, p. 39 de l'ouvrage déjà cité : « L'auteur des actes était contemporain de « l'évènement (l'éclipse de soleil), et n'a guère pu se « tromper là-dessus. »

Admettre que l'auteur des Actes était contemporain de Bénézet, est une pétition de principe. Il y a, dans ce qu'on appelle les Actes, deux parties bien distinctes, qui ne doivent pas originairement provenir du même auteur : l'une, que j'ai le droit d'appeler dès à présent la *légende*, l'autre, le *procès-verbal de déposition des témoins*. La première, comme l'indique le paragraphe final « Audistis fratres charissimi, [2] »

[1] En l'an 1177 il y a eu nouvelles lunes *astronomiques*, le 25 août, à 11 h. 44 minutes du matin, et le 23 septembre à 10 h. 38 m. du soir. Cette année a commencé par un samedi, et le jour de Pâques a été le 24 avril.

[2] A la page 27 de son opuscule, M. Albanès accuse les Bollandistes d'avoir ajouté, au document original, « *un paragraphe qui n'est pas dans les Actes et qu'ils reconnaissent eux-mêmes avoir emprunté aux leçons de l'office du saint.* » Ceci prouve que cet érudit n'a jamais lu, ou a bien mal lu l'*antiqua membrana*, car il y aurait vu tout au long le paragraphe « tudistis fratres.... » que le P. Papebrock n'a *reconnu* nulle part avoir été interpolé par lui.

Digitized by Google

parait être l'œuvre d'un clerc, chargé de préparer des leçons pour l'office du saint ; la seconde, d'une latinité plus barbare, a sans doute été, suivant l'usage du temps, rédigée par un notaire adjoint à l'ecclésiastique qui présidait à l'information. Ni le notaire, ni l'ecclésiastique n'ont été nécessairement contemporains de Bénézet : cela est tout à fait improbable, et était absolument inutile pour qu'ils fussent autorisés à enregistrer les déclarations qui leur étaient faites par les témoins oculaires ou auriculaires. Quant à la légende, elle n'a aucune connexion avec les dépositions des témoins, et j'établirai plus loin que sa rédaction doit être postérieure à celle du procès-verbal, malgré l'ordre qu'elle occupe sur le vieux parchemin.

« En ce qui regarde l'éclipse elle-même, que l'on dit être arrivée en 1178, dit encore l'abbé Albanès (p. 40), nous ne savons comment cela peut se concilier, non pas seulement avec notre texte, mais surtout avec les chroniques de l'époque, qui indiquaient au jour le jour ce qui se passait, et qui indiquent au 13 septembre 1177 une éclipse de soleil. Hélinand et Guillaume de Nangis sont tellement d'accord sur ce point, qu'il ne saurait nous être permis de leur donner un démenti. »

Au commencement de son opuscule, le docte abbé invoquait aussi le témoignage de Vincent de Beauvais, et, s'il ne cite pas ici ce laborieux compilateur, ce doit être parce que l'édition fautive du *Speculum historiale* [1], citée par le P. Papebrock, met l'éclipse à la date de 1176. Je l'ajoute d'office, attendu que l'édition incunable de 1482, aussi bien que les nombreux manuscrits de la bibliothèque nationale, assigne à l'éclipse la date du 13 septembre 1177.

[1] Duaci, 1624, in-fol.

Digitized by Google

Ce rapprochement d'Hélinand, de Vincent de Beauvais et de Guillaume de Nangis, comme auteurs contemporains de Bénézet, m'avait singulièrement étonné. J'ai lu alors attentivement l'introduction, à laquelle l'auteur renvoie, et j'y ai vu cette citation extraite de la Chronique de Tours : p. XII, « *anno do-* « *mini 1177, et Frederici 25, et Ludovici regis 40,* « Venit apud Avenionem adolescens, nomine Bene- « dictus.... »

M Albanès traduit ainsi : « En 1177, la 25e année « de Frédéric, la 40e de SAINT LOUIS, il vint à Avi- « gnon un jeune homme, appelé Benoît.... » Ma surprise a immédiatement cessé. Du moment que le traducteur confondait Louis le Jeune avec Saint Louis, il était tout naturel qu'il fît de Vincent de Beauvais et de Guillaume de Nangis des contemporains d'Hélinand, du moine d'Auxerre, et de Bénézet. Le docte abbé aurait peut-être pu remarquer qu'en attribuant quarante ans de règne à saint Louis en 1177, il lui en concédait cent trente-trois en 1270, époque bien connue de la mort du saint roi. Ce *lapsus,* que j'ai le droit de relever dans un travail de critique historique, ne me dispense pas d'achever ma démonstration.

Parmi les chroniqueurs qu'a cités M. Albanès, deux seulement sont contemporains de Bénézet : Hélinand et le moine d'Auxerre. Le premier, seul, parle de l'éclipse, et ne dit rien de Bénézet; le second, fort explicite sur Bénézet, ne mentionne pas l'éclipse. Voici les textes d'Hélinand, de Vincent de Beauvais et de Guillaume de Nangis, se rapportant tous trois à l'année 1177 :

Hélinand. — *Eclipsis solis hora sexta facta est, idibus septembris.*

Digitized by Google

Vincent de Beauvais. — *Facta est eclipsis solis, hora sexta, idibus septembris.*

Guillaume de Nangis. — *Eclipsis solis facta est, idibus septembris, hora diei sexta.*

Franchement, les textes des deux derniers chroniqueurs ne sont-ils pas des variations sur la phrase d'Hélinand, à la manière des variations du *maître de philosophie* sur la prose de M. Jourdain? Il n'y a là en réalité qu'un témoignage. Que vaut ce témoignage?

Voici ce qu'on lit dans la chronique d'Hélinand [1] :

Liber XLVIII, *ad calcem.*

1177. Eclipsis solis hora sexta facta est, idibus septembris.

Liber XLIX, *initium.*

1178. Philippus, Ludovici regis filius, coronatur in regem anno regni patris sui 40, vivente adhuc patre, qui *eodem* anno mortuus est.

1179. Anno Henrici regis Anglorum VII, regnat Philippus Ludovici regis filius qui, anno præcedente, coronatus fuerat in regem, Remis a Guillelmo, Remensi archiepiscopo. Kalendis novembris....

On sait, et l'abbé de Froidmont (Helinandus, abbas frigidi montis), ne l'ignorait pas, que Philippe, fils de Louis le Jeune, a été sacré en 1179, le jour de la Toussaint, à Reims, par son oncle Guillaume; et que Louis le Jeune est mort à Paris le 18 septembre 1180. La chronique du moine d'Auxerre, aussi bien que la chronique de Guillaume de Nangis, ne laisse aucun doute à cet égard. L'erreur systématique d'une unité dans le millésime des années 1178 et 1179, qui

[1] Ex bibliotheca patrum cistercensium. Tom. 7. 1664, in-fol. Edition Tessier.

Patrologie éditée par Migne. 1855, in-4°, Tom. 212.

Digitized by Google

commencent le livre XLIX, est évidente ; et on est autorisé à admettre que la même erreur se trouve à la fin du livre XLVIII. En l'absence d'anciens manuscrits, que je n'ai pu trouver dans aucune des grandes bibliothèques de Paris, j'impute ces fautes aux copistes d'Hélinand ; mais je pense que les PP. Cisterciens ne les ayant pas signalées, ont aussi leur part de responsabilité.

L'éclipse d'Hélinand aurait donc réellement pour date le 13 septembre 1178, à midi, ou à la sixième heure du jour, comme on comptait alors : c'est aussi cette date que lui assignent les calculs astronomiques, et que lui donnent d'anciens chroniqueurs [1], qui ne s'y sont pas mépris comme Vincent de Beauvais et Guillaume de Nangis. Il est donc certain que les témoignages, aussi bien que les résultats de la science astronomique, ne se concilient pas avec le texte de la légende.

[III]. Je crois que la plupart des traducteurs et commentateurs ont interprété à contre-sens les premiers rapports de Bénézet avec l'évêque et avec le prévôt. Ils ont pris au sérieux des menaces barbares, qui leur paraissaient fort étranges dans la bouche d'un évêque, s'adressant à un très jeune homme, *puer*.

M. l'abbé Albanès a voulu voir là une lacune dans

[1] Confer. apud script. rer. Gallic. Tom. XII.
Chron. S. Petri vivi Senon., p. 285.
— S. Benigni Divion, p. 311.
— S. Victoris Massil, p. 349.
Brev. chron. Tolosan., p. 374.
Chron. Gaufredi Vos., p. 447.
— Bernardi Ith., p. 454.
Brev. chron. S. Florentii Salmur., p. 491.

Digitized by Google

le manuscrit [1]. Dans les anciennes leçons de l'office de saint Agricol, on a fait cette lacune, en supprimant purement et simplement le passage qui embarrassait. Cette manière de procéder a pour résultat le plus certain, à mes yeux, d'ôter toute créance au document sur lequel on s'appuie.

Toute la difficulté de l'interprétation réside dans le sens à donner à ce membre de phrase : *Episcopus audiens vocem illius, et respiciens personam ipsius, causa derrisionis, misit eum....* Suivant moi, la voix enfantine et la petite taille du personnage, si peu en harmonie avec la mission qu'il annonce, ont suggéré à l'évêque une idée bouffonne (causa derrisionis), que dénotent l'exagération même du supplice, et les motifs qui le justifient, *quia pessimus et gladiator erat.* Le prévôt ne s'y trompe pas ; ce magistrat ne fait aucune menace à Benoît, et continue la plaisanterie dont l'évêque a pris l'initiative.

[IV]. La conclusion du récit de l'arrivée de Bénézet à Avignon, que le P. Papebrock a mise entre crochets, sans aucun motif légitime, puisqu'elle est parfaitement lisible et des mêmes caractères que le reste du manuscrit, montre bien qu'il s'agit là d'une leçon. La légende se trouve en effet tout entière, moins les menaces de l'évêque, dans l'ancien office de l'église Saint-Agricol, et dans le propre du diocèse d'Avignon, revu et édité en 1856 par les soins d'une commission qu'avait instituée l'archevêque, Mgr Debelay. Il était naturel que le clerc, rédacteur de la

[1] Le trou qui existe aujourd'hui dans cet endroit du manuscrit, n'est pas tel que l'on ne puisse rétablir encore une partie importante de la phrase menaçante. Ce trou est d'ailleurs assez récent, puisque les copies de Suarès, de R. de Cambis, et le manuscrit du XVIIIe siècle donnent à très peu près identiquement le même texte.

Digitized by Google

légende, appelât l'attention de l'officiant sur la convenance qu'il y aurait à inviter les fidèles à participer à l'œuvre du pont. Bien que le pont fût alors achevé depuis longtemps, son entretien nécessitait des dépenses considérables

[V]. Le procès-verbal de déposition des témoins est ici en parfait accord avec la chronique du moine d'Auxerre, et avec l'arrêté des consuls de janvier 1186.

[VI]. Les deux passages du texte auxquels se rattache le même renvoi, montrent qu'à l'époque où furent reçues les dépositions des témoins, la chapelle de Saint-Bénézet avait été dépouillée de ses *ex voto*. Cet enlèvement eût probablement lieu pendant la guerre de Louis VIII contre les Albigeois, en sorte que la rédaction de la *notatio* serait postérieure à 1226.

La légende de saint Bénézet n'a pas été seulement traduite en provençal, à une époque assez éloignée de la nôtre, quoique la date précise en soit restée inconnue : il existe encore une gravure du commencement du XVIIe siècle, — elle est signée « Matheus Greuter sculpsit 1603[1], » — qui représente, sous une forme naïve, mais avec un incontestable cachet artistique, les principaux actes de la vie légendaire ou traditionnelle du saint. Cette gravure, de 0^m, 40 de hauteur, sur 0^m, 295 de largeur, contient quinze

[1] Voir au départ. des estampes, à la biblioth. nationale. — Topographie de Vaucluse, deuxième arrondissement, Avignon.

M. Greuter, né à Strasbourg, en 1564 ou 1565, travailla à Lyon, à Avignon et à Rome, où il mourut en 1638. — Ch. Le Blanc.

Digitized by Google

sujets : un d'entre eux représente l'ancienne Avignon, c'est-à-dire Avignon avant la construction du pont, un autre représente Avignon après cette construction, et avec la nouvelle enceinte élevée par les papes vers le milieu du XIVe siècle.

J'ai été conduit à découvrir cette curieuse gravure par le don d'une gravure *analogue* qu'a bien voulu me faire M. Paul Achard. Cet archiviste, en faisant des recherches dans les archives de l'hôpital d'Avignon, a trouvé, vers 1852, une vieille planche en cuivre représentant les actes de saint Bénézet. Cette planche ne pouvait provenir que de l'ancien fonds de l'hôpital de Saint-Bénézet, dont elle portait l'écusson. En 1855, avec l'autorisation de l'administration municipale, M. Achard en fit faire à ses frais, à Paris, un tirage à cent exemplaires, dont cinquante furent remis à l'administration des hospices. La gravure est signée « Lud. David focit[1], » sans date. La signature de Greuter ne parait pas.

Cependant, en comparant avec soin, par des mesures précises, les deux œuvres dans l'ensemble et dans les détails, j'ai reconnu que David s'était borné à enjoliver, à retoucher, et en définitive à gâter la planche *même* incisée par Greuter. Il est ainsi parvenu à faire d'une gravure artistique une vulgaire image. J'ai fait part de mes observations détaillées à ce sujet à MM. Achard et Deloye, et je les ai priés de rechercher la trace des *repoussés* qu'avaient dû particulièrement nécessiter certaines retouches. Ils ont reconnu que la trace en est restée très apparente sur

[1] L. David, peintre, graveur à l'eau forte et au burin, est né à Avignon, où il a travaillé, ainsi qu'à Rome, de 1665 à 1706. — Ch. Le Blanc.

La gravure signée David, se trouve dans le même atlas que celle de Greuter au département des estampes, à la biblioth. nationale.

Digitized by Google

le cuivre original ; enfin, ils ont lu au revers de la planche, en deux lignes gravées avec soin : « Cette « planche a été regravée toute neuve du temps que « M. Germain et M. Moustier estés Bailles de cette « dévote confrérie dans l'année 1696. »

Mes conjectures ont été ainsi pleinement confirmées. Il fallait que la planche de Greuter eût été usée par de nombreux tirages pour qu'on se soit décidé à la faire inciser de nouveau. Néanmoins la gravure originale est très rare : on n'en connaît pas un seul exemplaire à Avignon.

§ IV. — RÉSUMÉ ET CONCLUSION.

La première partie de l'*antiqua membrana*, à laquelle le P. Papebrock a donné le nom d'*historia B. Benedicti*, n'est pas un document historique : c'est une légende. Elle débute par deux faits inconciliables : l'arrivée de Bénézet à Avignon en 1177, et la coïncidence de cette arrivée avec une éclipse de soleil. La parfaite concordance qui existe entre la *chronologie* du moine d'Auxerre, et l'arrêté des consuls de 1186, établit l'exactitude de la date de 1177 ; mais il n'y a eu dans cette année aucune éclipse de soleil, visible à Avignon, ni même en Europe.

La seconde partie du vieux parchemin, procès-verbal d'information, *notatio*, ne confirme pas, et par cela même infirme, les merveilles qui constituent le fond de la légende. Les témoins, qui paraissent tous avoir, connu Bénézet, et, en particulier, Guillaume Chautard, qui a assisté à la pose de la première pierre, ne parlent ni de l'éclipse de soleil, ni de la voix de N.-S. Jésus-Christ, ni de la plaisanterie de l'évêque, si bien continuée par le prévôt, ni du transport à pied

Digitized by Google

d'œuvre de cette pierre énorme que trente hommes n'auraient pu mouvoir, et que le jeune Bénézet charge sur ses épaules et porte avec autant de facilité que s'il s'était agi du caillou d'une fronde, *ac si lapillus manualis esset;* etc. Or, les témoins ne déposent pas seulement au sujet des merveilles qu'ils ont vues (*vidit*), mais encore au sujet des merveilles qui leur ont été racontées (*audivit dici*). On est donc fondé à dire que la première partie de l'*historia* est une légende, dans le sens que l'on attache aujourd'hui à ce mot.

Le procès-verbal d'information, quoi qu'il ne soit pas daté, et ne porte pas la mention du notaire qui l'a rédigé ou du dignitaire ecclésiastique qui l'a reçu, a un plus grand caractère d'authenticité. Il n'y est pas question de prodiges de vigueur musculaire : on y constate que le saint jeune homme, *sanctæ admodum vitæ juvenis*, comme le dit si bien le moine d'Auxerre, a édifié le peuple, qu'à l'exemple de son divin Maître, il a guéri des infirmes et soulagé des malades, et que, même après sa mort, de nombreuses guérisons ont été obtenues par son intercession, *quem ferunt etiam non nullis claruisse miraculis*. Le F. Robert vivait du temps de Bénézet, et ne lui a guère survécu, puisqu'il est mort en 1212 : il est donc l'organe d'une opinion contemporaine.

Je pense que le procès-verbal d'information a pu être rédigé entre les années 1230 et 1250. J'appuie cette conjecture sur le petit nombre des témoins entendus (quinze). Tous devaient avoir atteint déjà un âge avancé. Suivant moi, la légende, dont la latinité est un peu moins incorrecte, en faisant la part des erreurs de copistes, a été composée plus tard, de 1260 à 1280 peut-être, alors que les témoins oculaires

Digitized by Google

avaient disparu, et que depuis longtemps la voix publique, sans attendre une décision formelle de l'Eglise, avait béatifié Bénézet. Cette décision, d'ailleurs, malgré toutes les recherches, est restée introuvable.

Il existe certainement des bulles de canonisation antérieures à l'époque en question : le *bullarium* en contient un grand nombre. Pour rester dans le temps de Bénézet, je n'en citerai que deux ; toutes deux émanent du pape Alexandre III : l'une, en date du 18 janvier 1165, porte canonisation de Bernard, premier abbé de Clairvaux ; l'autre, du 12 mars 1173, porte canonisation de Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry. Mais, on ne peut douter qu'il est un grand nombre de saints, admis comme tels par l'Eglise, pour lesquels n'ont jamais été suivies les formes juridiques qui sont aujourd'hui adoptées. On peut leur appliquer ce que dit Horace des anciens héros que les poètes n'ont pas célébrés :

> Vixere fortes ante Agamemnona
> multi ;...

Bénézet est pour moi du nombre de ces saints. Le tableau des indulgences, reproduit par un grand nombre d'auteurs, montre que les papes Innocent II, Alexandre IV, Clément IV, Nicolas III, Boniface VIII, Clément V et Urbain V ont autorisé et même encouragé le culte public, que les fidèles d'Avignon rendaient au saint jeune homme, qui avait été et restait encore leur bienfaiteur.

Comment la légende de saint Bénézet a-t-elle pris naissance ? Sur ce point, on est nécessairement réduit à des conjectures. J'expose celle qui me paraît la plus plausible, comme résultant à la fois des textes et de ma discussion.

Digitized by Google

L'éclipse de soleil du 13 septembre 1178, arrivée au milieu de la journée, a été très remarquable pour le midi de la France. Elle a donc été sensible pour tous les Avignonais, et elle a dû frapper d'autant plus vivement les esprits, qu'elle apparaissait au commencement d'une œuvre grandiose, entreprise à l'aide de ressources qui semblaient humainement insuffisantes. Resté dans la mémoire des populations, rapproché des évènements miraculeux qui ont suivi, développé par deux ou trois générations successives, l'imagination de chacun apportant son contingent, le fait réel a fini par se trouver accompagné d'une multitude de circonstances accessoires et de pure invention. C'est dans cet état qu'il est parvenu aux oreilles du clerc, et qu'il lui a servi de base pour la rédaction de la leçon.

Je tiens à ce que l'on ne conclue pas de cette dissertation que je conteste en aucune façon la sainteté de Bénézet, ni l'incitation et l'assistance qu'il a reçues de Dieu, pour entreprendre et mener presque à fin, en sept années, une œuvre alors sans précédents, et devant le renouvellement de laquelle on a de nos jours reculé. Je me suis bien gardé de discuter des faits de l'ordre surnaturel, reconnaissant que je n'ai ni caractère, ni lumières suffisantes pour le faire, mais j'ai cru qu'il m'était permis, quoique laïque, de traiter, avec une entière liberté et une parfaite indépendance d'esprit, des questions purement historiques, alors même qu'elles touchent à l'hagiographie.

Digitized by Google

NOUVELLES RECHERCHES

sur le Village natal et la Famille

du Chancelier GERSON (1)

Par M. HENRI JADART, *Membre titulaire*

Notre étude sur l'origine du chancelier Gerson, c'est-à-dire l'historique de sa famille et de son petit village, doit se poursuivre et se rectifier ici à l'aide de nouveaux renseignements. Le premier à donner, c'est l'indication du mérite de l'ouvrage du docteur Schwab, le plus vaste travail qui ait été publié en notre siècle sur Gerson, et qui donne sur ses débuts, comme sur sa vie entière et ses œuvres, les jugements les mieux approfondis et les plus étendus (2). L'érudition française, qui n'a point encore traduit et élucidé ce livre, peut du moins essayer d'en compléter les détails par des extraits d'archives, relatant parfois quelques particularités inconnues ou quelques circonstances locales se rattachant à la grande mémoire de Gerson.

Rien n'est à négliger lorsqu'il s'agit de rapprocher les hommes célèbres du milieu dans lequel ils sont nés, car, pour la plupart d'entre eux, l'histoire a oublié l'humble origine, si féconde cependant en fortes leçons et en touchants contrastes.

(1) Documents faisant suite à ceux déjà publiés dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXVIII, p. 216.

(2) JOHANNES GERSON, *professor der theologie und Kanzler der universitat Paris*, Eine monographie von Dr Johann Baptist SCHWAB. gr. in-8° de XVI-808 pages, Würzburg. 1859. — Sur l'origine et la famille de Gerson. p. 54. — Cfr. dans la *Revue Historique* du 1er Mai 1882, note de M. G. Monod.

Digitized by Google

I

ÉDUCATION DE JEAN GERSON PAR ELISABETH LA CHARDENIÈRE

« Ioannes Charliervs, patrem Arnulphum optimum et Catholicum virum, habuit Gersonii, quod est pagus agri Rhemensis, non longè à Rhetelio : illum Elizabeta pientissima mater, post lachrymas et assiduas orationes Deo fusas, die XIV Decembris, anno M. CCC. LXIII à Domino impetravit, omnemq. operam cum marito, ut piè et liberaliter filius erudiretur, usque adeo certè impendit, ut ne quidem anilibus fabellis aut ludicris (quibus puerilis ætas ineptè solet adlactari) illum unquam recreari passa sit. Uterque vero parens, nihil quotidie filio tantopere frequentabant, quàm *Omne datum optimum, et omne donum perfectum a patre luminum descendere :* unde quoties Charlierus, poma, ficus, nuces, aut crepundia aliqua habere desiderabat, ea prius orando Deum, ab optimis parentibus emere cogebatur, qui interim filiolo (ipso orationis æstu abrepto) de fenestra aliqua, solario, vel camino, quæ petebat, abundè largiri atque effundere, hisque insuper verbis illum magis ac magis ad pietatem incendere solebant : *Vides, dilecte fili ! quàm bonum sit orare Dominum Deum, qui talia confert orantibus.* »

(*Vita Joannis Gersonii*, en tête de l'édition de ses œuvres, par Richer, in-f°, Paris, 1606.)

II

LETTRE D'ELIZABETH LA CHARDENIÈRE, ÉCRITE DE GERSON VERS 1396, A SES DEUX PLUS JEUNES FILS, NICOLAS ET JEAN, ÉTUDIANTS AU COLLÈGE DE NAVARRE, A PARIS

« Mes doulx enfans de mon cuer, vostre mère vous salue, vostre celle qui tant doulcement vous nourry, celle qui, après la douleur de vous porter et l'angoisse de vous enfanter, vous tous jours jusques a cy, si tendrement ame,

Digitized by Google

celle mère qui souvent s'effource de vous enfanter en Dieu par pleurs et lermes et continuelles oroisons, affin que vous ayez le doulx Jhesus avec vous, par grace, en votre cuer. Je vostre celle mère maintenant vous appelle, mes deux chiers enfans ; et car je ne puis par parolles, par ces escrips je vous araigne. Je vous pry, escoutez moy, ne clouez point voz oreilles aux parolles de celle qui souvent a ouy paciemment les cris et brais de vostre enfance.

« Escoutez doncques, entendez et retenez l'enseignement premier de vostre mère tele que dit est : c'est que vous doubtez et amez Dieu de toute vostre amour et de toute vostre pensée, et telement, que pour riens vous ne consentiez a pechié, c'est a dire que vous ne faciez chose qui soit contre aucuns de ces commandemens. Soyez purs et nez de corps et d'ame, comme il affiert a enfans qui veulent estre d'Eglise et a enfans qui ont telz exemples de bien vivre en leurs [ ] (1) autres frères et seurs. Et car je tiens souvent que vous povez ouïr bons enseignements telz, où vous estes, tant de vostre frère, comme d'ailleurs, je me passe a tant de cecy, en vous affermant que mieulx me seroit desirer et veoir vostre mort corporelle, que vous veoir vivre et durer en l'ordure de pechié mortel.

« Mes doulx enfans, pensez souvent que vous soyez de couste moy que vous me veiez et oyez parler, et faictes aussi en la presence de Dieu, quand vous serez seulx, comme se vous estiés prouchains de moy et que je vous regardasse. Mais aussi, a moy vostre mère, rendez le samblable de ce que je vous faiz : c'est que vous priez songneusement; devotement et ardemment pour moy ceste qui souvent pleure et gemist a Dieu pour vous. Trop seriez desnaturelz que Dieu ne vueille, se vous m'oubliez, qui tellement vous ay jusques à cy et auray, tant que Dieu plaira, en memoire et souvenance. Pensez a mon ancienneté et a mon grant et espoventable besoing que j'ay et auray au derrain point de la mort, et l'orreur et la paour que j'ay que ma penitence ne soit mie souffisamment faicte

(1) Le nombre des enfants n'est pas indiqué dans l'original ; l'espace est laissé en blanc.

Digitized by Google

quand je trespasseray. Mettez devant les yeulx de votre pensée que vous me voyez vostre mère ou lit de la mort, vous tendre les mains jointes, prier et requerir que vous me secouriez envers Dieu par oroisons et bonnes euvres. Se en cest estat estoye, et si seray je quand Dieu vouldra, vous mesmes deux enfans, pourrez vous estre si deurs et si descongnoissans, que vous ne me secouriez selon votre povoir ? Certes, je croy que nennil : aincoys vous efforcerez en toutes guises de aidier ma povre ame, a ce derrain et souverain besoing, par toutes bonnes oroisons et dévocions. Or pensez doncques souvent vivement et parfondement que en cest estat vous me regardiez et m'aidiez à secourir, tant qu'il est temps et que vous le povez faire, car avant se fait bon pourveoir. Priez songneusement à Dieu qu'il me pardonne mes meffaiz et quil me reçoive en sa glorieuse compaignie, et que là je vous puisse veoir. Amen.

« Chiers enfans, souviengne vous aussi de vostre bon père, avec lequel seul j'ay vescu tant longuement et d'un accort, et qui tant de paine a pris tous jours pour vous avancier au service de Dieu. Prenez en exemple vos bonnes seurs et priez pour elles devotement, car elles ne vous oublient point. Priez aussy pour vos deux autres grans frères, et faites que celui avec lequel vous estes se loue tous jours de vous comme il s'en loue maintenant, de quoy j'ay telle joye que je ne la vous sauroye dire, et du contraire je auroye courroux presques jusques a la mort. Et quant vous aurez temps et lieu, au moins chascune sepmaine une foiz, lisiez ces lectes bien actrait et pensant meurement : et vous metez en oroisons et bonnes pensées envers Dieu en vostre secret, et vous efforciez de vaincre et surmonter toutes mauvaises temptacions du monde, de la char et de l'ennemy.

« Et le benoit Createur et Sauveur qui vous a fait venir au monde par mon moyen, vous doint selon vostre desir, puissance, congnoissance, grâce et voulenté de le servir et accomplir ce que je, vostre mère en lermes et en soupirs, vous faiz escrire maintenant par la main de Poncete

Digitized by Google

vostre seur, affin que vous ayez remembrance de moy, vostre ancienne et fleble mère, et que jeunesse la fole ne vous face oublier Dieu et moy et vous mesmes. Escript a Gerson, etc. »

(*Bibliothèque nationale*, Fonds français, 990, f° 98. — Sur le feuillet de garde, au commencement du ms., on lit en écriture du xve siècle, contemporaine du reste du ms., ces mots : « Ce livre est au duc Bourbonnois. » — Document déjà publié dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXVIII, p. 135, reproduit ici après révision de l'orthographe sur le manuscrit original, par M. Louis Demaison, archiviste-paléographe.)

III

THOMAS DE GERSON A PARIS EN 1451, ET A REIMS EN 1473

« XI Augusti 1451.

« Domini Gerson et Moneti, cum domino camerario, deputantur ad recolendum inventarium librorum Librariæ ecclesiæ, et ad providendum super emissione sive perditione nonnullorum ipsorum. »

(*Registres de la Librairie de Notre-Dame de Paris*, reproduits par M. A. Franklin, dans l'*Histoire générale de Paris, Anciennes Bibliothèques*, in-4°, 1867, t. I, p. 53.)

« A la mort de Jean Juvénal des Ursins (14 juillet 1473), le Chapitre de Reims nomma le 24 juillet suivant ses procureurs Jean Burelly, evesque de Beziers, Jean Leroy, trésorier, Thomas de Gersonne et quelques autres pour obtenir de Sa Majesté, la permission de procéder à l'élection d'un archevesque suivant les saints canons. Le roy avait nommé Pierre de Laval par lettres du 18 juillet 1473. »

(*Marlot français*, t. IV, p. 222.)

Digitized by Google

IV

BARBY (*Balbeium*) AU POLYPTYQUE DE SAINT-REMI ET DANS FLODOARD

» X. Decimæ de abbatia Sancti Thimothei ad hospitium sancti Remigii.

4. In pago Porcensi, decimæ hæc sunt :

De Balbeio

..... »

(B. GUÉRARD, *Polyptique de Saint-Remi*, p. 18.)

Flodoard, dans son *Histoire de l'Eglise de Reims*, indique Barby (*Balbiacam* ou *Balbeium*) comme étant le lieu où les reliques de saint Gibrien furent transportées, vers 895, sous l'archevêque Foulques, de Cosle (*Cosla*), au diocèse de Châlons, par les soins de Haideric (*Haidericus religiosus comes*). Ces reliques y séjournèrent jusqu'en 898, époque où elles furent transportées à Saint-Remy de Reims. — Le mot *Balbiacum* est inexactement traduit par *Balby*, dans l'édition de Flodoard donnée par l'Académie de Reims. Le village de Barby est également appelé *Balbeyum* dans une charte de 1168 du cartulaire du comté de Rethel, et la forme *Barbeyum* parait être plus moderne.

(*Histoire de l'Eglise de Reims par Flodoard*, édit. de l'Académie, t. II, p. 496. — *Notice sur le cartulaire du comté de Rethel*, par M. L. Delisle, 1867, p. 12 et 35.)

V

IMPÔTS ET FEUX DU VILLAGE DE GERSON DU XIVe AU XVIIe SIÈCLE

En 1364, la *ville de Gerson* est taxée à *VI frans*.

En 1544, dans les *Aides pour la guerre*, on voit figurer au doyenné de Justines, le *huictiesme du vin de Gerson*

Digitized by Google

affermé pour l'année de compte à Poncellet le Vieulx, pour la somme de deux solz parisis.

En 1626, Gerson doit payer une taille de III livres XI sols.

En 1628, dans la *Minutte des rolles obmis à imposer*, la part de Gerson est fixée à IIII sols.

En 1629, Gerson doit payer XLV livres de tailles. — En regard, le nombre de ses feux est porté à XXVI.

En 1639, son rôle pour la taille est de XXIIII livres XII sols.

(*Archives de Reims*, Registres de la Taille dans l'Election de Reims, papiers non classés.)

En 1657, Téruel, délégué par Fabert, visita Gerson et en constata l'état en ces termes, dans ses notes pour rédiger le cadastre :

« Gerson, hameau inhabité et désert. — Taille, 40. »

(*Statistique de l'Election de Rethel en 1657*, Registres de Téruel, mss. de la BB. Sainte-Geneviève, à Paris.)

VI

VISITE DU VILLAGE DE GERSON ET DE LA MAISOM NATALE DU CHANCELIER, PAR DOM GANNERON, CARTREUX DU MONT-DIEU, VERS 1639.

« Plusieurs ignorent quel village est que Gerson, bien qu'on sçache assez qu'il est au diocèse de Reims, mais on ne scait où, car il n'est point compris dans le catalogue des paroisses de l'évesché de Reims. Je le diray donc, pour avoir eu le bonheur que de le voir plusieurs fois. Le village ou hameau de Gerson est situé contre la ville de Rethel du costé de Chasteau Portian, et appartient à l'église de Reims qui en retire grand revenu ; il est néantmoins du ressort du bailliage de Vermandois à Reims et gabelle de Chasteau Portian. Il n'y a point d'église à Gerson, sinon

Digitized by Google

une petite chapelle de S. Martin, où on dit la messe une fois l'an environ. La paroisse est au village de Barbie qui est tout joignant et attenant de si près qu'il semble que ce ne soit qu'un village des deux. On veoit encore la maison de Maistre Jehan Charlier de Gerson, où il demeure présentement un laboureur. Elle demonstre encore je ne scay quoy d'antiquité, toute maison de village qu'elle est. Entre autres choses, on y veoid une cheminée assez ancienne percée et cachée dans la muraille sans avancer au dehors. La nasquit le B. Jehan Charlier, qui y passa aussy sa jeunesse. Les bonnes gens qui vivent encore au pays font gloire de sa naissance et racontent plusieurs choses de luy qu'ils ont appris de leurs ancestres. Aucuns mesmes, tous idiots qu'ils sont, se plaisent d'avoir de ses escrits bien qu'ils n'y entendent rien. »

(Mémoires mss. de D. Ganneron, t. Ier, *Centuriers de l'estat ecclésiastique du pays des Essuens, anciens peuples de la Gaule Belgique*, écrit en 1639. — Page 391, aux années 1333 et 1429. — *Extrait communiqué par M. Sénemaud, archiviste des Ardennes, membre correspondant de l'Académie de Reims, le 24 décembre 1881.*)

VII

EXTRAITS DE MÉMOIRES SUR LE VILLAGE DE GERSON, RÉDIGÉS AU XVIIIe SIÈCLE

« Le territoire de Gerson est de l'Election de Reims ; les habitants, depuis la ruine du village, ne formoient qu'une seule et même communauté avec Barby, quoique cette dernière localite fut d'une élection différente (Rethel). — A Gerson, on compte actuellement quatre maisons où se sont établis quatre cabaretiers, au bout de la promenade des Isles de Rethel, et deux moulins à vent distants de Sorbon d'une grande lieue.

« Barby et Gerson ne faisoient autrefois qu'une seule communauté, ainsi que le prouvent des lettres patentes de 1581 et la sentence d'entérinement du 17 août de la même année.

Digitized by Google

« Il est permis (alors) aux habitants de Barby-Gerson de vendre quelqus uns de leurs usages pour payer leurs dettes. Actes pour ventes d'usages des 7 avril 1643 et 29 février 1652. »

(*Extrait d'un mémoire.*)

« ... 4° — Preuve certaine que Gerson dépendoit entierement de Barby. Voici un fait qui va confondre les habitants de Sorbon, qui n'ont jamais joui d'aucuns privilèges sur Gerson. Chacun sait dans la province de Champagne, la fameuse et ancienne épitaphe de la mère de l'illustre Jean Gerson, qui est proche la porte de l'église de Barby, faite par Jeau Gerson, son fils, l'an mil quatre cent un, monument ancien qui subsiste depuis quatre (*trois*) cent soixante dix sept ans, et qui prouve sans replique que Gerson a toujours été de la paroisse de Barby et de sa dépendance..... 1650, temps de la destruction de Gerson.... »

(*Mémoire pour les habitants de Barby, en 1778.*)

« Gerson étoit, avant l'année 1668, un village dépendant de l'élection de Reims, doyenné de Justine. Il n'a cessé d'être porté au rôle du département de cette élection qu'en 1702, parce qu'alors il étoit détruit entièrement..... En 1776, le sieur Chevrier exploitoit la ferme de Bourgeron. »

(*Mémoire des officiers de l'Election de Reims.*)

« .... En 1702, il ne se trouve plus d'habitants à Gerson faute de maisons. Il y a environ trente ou trente cinq ans que deux particuliers de Rethel ont fait construire deux moulins à vent à peu de distance de cette ville, en un lieu appelé Hottin, terroir de Gerson. »

Digitized by Google

« Il y a aussi environ dix ans que quatre autres particuliers ont fait établir à l'extrémité du terroir de Rethel, et a une très petite distance des promenades publiques de cette ville, mais sur le terroir de Gerson, des espèces de maisons, qu'on a qualifiées de *guinguettes*, pour y vendre du vin à bien meilleur compte qu'à Rethel. »

(*Mémoire du subdélégué de Rethel*, 1779.)

Ces renseignements, extraits des Archives départementales des Ardennes (C, 307, Barby-Gerson), m'ont été obligeamment communiqués par M. Ed. Sénemaud, archiviste. — Il y a lieu de rapprocher ce qui concerne les *Guinguettes* et les moulins de *Hottin*, des pièces des Archives de Reims, Fonds de l'archevêché, cueillerets et baux devant les notaires de Rethel en 1749, 1750, 1774, 1782 et 1787, qui donnent des indications analogues.

VIII

CHAPELLE SAINT-MARTIN DE GERSON EN 1566

EXTRAIT *des Benefices cures des doyennés du dioceze de Reims, suivant la representation des titres.*

« 10 Janvier 1566, devant Pâques.

« JARSON, *chappelle*, ce mesme jour que dessus c'est presenté maistre Ponce Loret, prestre du diocese de Reims et chappelain de la chappelle de SainctMartin de Jarson, lequel nous a représenté et exhibé son tiltre qui (est) une provision de l'ordinaire datté de l'an mil cinq cent soixante, scellé du seel vicarial de mondit seigneur illustrissime et reverendissime cardinal de Lorraine, duc et archevesque dudit Reims, et signé de son secretaire *Jo. Comitis*, en vertu de laquelle, ce a faict mectre en possession par ung nommé Symon Flamaing, notaire juré tant de la court ar-

Digitized by Google

chiepiscopale et conservation des privileiges apostolicques de l'Université de Reims, que immatriculé du siége real dudit Reims, l'an mil cinq cent cinquante et trois, le vingtiesme de novembre, et depuis ce temps a enlevé et perceu les fruictz dudit benefice et chappelle. »

« 16 Juin 1564.

« Messire Jehan Baraulz, curé de Barbye, prestre du dioceze de Troie en Champagne, depuis lequel temps a residé et reside pour le jourd'huy. »

(*Archives de Reims*, Fonds de l'archevêché, layette 40, liasse 155, n° 15.)

IX

DOCUMENS SUR L'ÉGLISE ET LA PAROISSE DE BARBY ET GERSON DANS LES VISITES DES DOYENNÉS

1618.

« Inventaire général des tiltres et papier de l'eglise Monsieur St Jean Baptiste de Barbye, diocèse de Reims. — Arpentage général des terres faict pardevant la justice de Barby et Gerson, datté du 2e et 26e septembre 1618. ..... Chenevière ou soloit estre ene maison, lieudit à *My la ville,* royez la ruelle aux aguilles, proche la grange de Goujet..... la prez de Gerson.... Noel de Gerson. »

1720.

« *Etat du doyenné de Mazarin, l'an 1720.* Barbi. Decimateurs : l'abbé de St Remy, le prieur de Novy et le curé qui ont chacun des parts différentes selon les différens cantons de Barby et de Gerson, qui étoit cy devant un village et dont il ne reste plus que le terroir.

Eglise assez belle, mais la nef menace ruine. Communiants : il y en a environ deux cent. (En 1777, le procès-verbal de M. Pillas, constate une église délabrée, mal ornée, où il pleut.)

Digitized by Google

1770.

PAROISSE DE BARBY ET GERSON

Questionnaire adressé par l'Archevêque de Reims, avec les réponses du curé, Jean-François Loizon.

Bailliage? Au bailliage de Rethel et répond à la cour supérieure de Chaalon en Champagne.

Hameau ? Il y a trois hameaux dépendants et d'une extremité a l'autre de la paroisse qui est au centre dont ils sont éloignes d'une bonne demie lieu, les chemins sont assés faciles, il y a riviere et ruisseau et ponts pour les passer.

Communiants ? 330.

Caractère des paroissiens? Ils sont d'un excellent caractère, pieux et très assidus au travail.

Professions ? Les uns sont laboureurs, les autres manouvriers, et le plus grand nombre bien pauvres gens filent et travaillent la laine.

Maitre d'école ? Il y a un maitre d'école d'usage pour instruire la jeunesse et aider le curé dans ses fonctions, il reçoit de chaque menage un quartel de froment mesure de Rethel, il a quelques casuels, c'est le curé et les paroissiens qui le nomment.

Ecole? Les garçons et les filles sont pêle mêle, jusques la il n'y a point eu de lieu fixe pour tenir l'école, il y a ordinairement 70 à 80 enfants.

Eglise? Suffisamment grande, le sanctuaire et le chœur assez larges pour la décence de l'office, le chœur est voûtè et la nef lambrissée.

Autels? Il y a trois autels ; les maitre autel et celui de la Ste Vierge sont consacrés selon toute apparence, la pierre de l'autel St Jean Baptiste brisée, bientôt il y en aura une autre.

Les murs, toits, fenêtres en bon état.

Sage femme? Il y a une sage femme bien instruite pour

Digitized by Google

administrer le batême dans la nécessité, sous peu elle prêtera serment.

Recouvrement des droits de fabrique? Dans ces temps fâcheux où la misere est extrême, on est obligé d'accorder du temps.

Aisances de Biens communs? Il y a des aisances qui consistent en quatre fauchés de prés de 60 verges chacun, chaque fauchée se loue communément 15 a 18 livres, la dessus la paroisse est tenue a l'entretien de la nef, du clocher, des cloches, de l'horloge, des murs du cimetière, de 4 ponts et chaussées, etc.

Presbitère? Il y a un presbitère très malsain, il consiste en cinq places basses, les murs sont en très mauvais état, il y a un jardin et il est à la porte de l'église.

Autres Bénéfices que la Cure? Autrefois il y avait une chapelle à Gerson dépendant de Barby sous l'invocation de St Martin, on en prend aujourdhuy possession sous le même titre à l'eglise matrice, elle est possédée par M. Mercier pretre séculier, curé de Melzicourt, diocèse de Reims, doyenné de Cernay en Dormois. C'est Son Eminence l'évêque de Laon qui l'a nommé en qualité d'abbé de St Remi de Reims. Cette chapelle consiste en terres et prés et rapporte 80 livres, je n'en sais pas les charges.

(*Archives départementales de la Marne,* à Châlons, série G, Archev. de Reims, Doyenné de Rethel, Visites, B.-M.)

X

OFFICIERS DE LA JUSTICE DE GERSON EN 1788

Abbaye de Saint-Remi. Registre de ses domaines et droits dressé en 1788.

Liste des fiefs mouvants de Monsieur l'abbé de Saint Remy..... p. 39,

GERSON, est en la ville de Rethel.

Digitized by Google

Lieutenant, François Norbert Habon, avocat à Rethel.
Procureur d'office, Me Vuibert, de Rethel.
Greffier, Laurent Houssart, de Rethel.
Sergent, ...
Les derniers plaids généraux tenus le.....
Droits seigneuriaux.....

(*Archives de Reims,* F. St-Remi, Renseignements.)

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME

SÉANCE PUBLIQUE

Pages.

Discours d'ouverture, prononcé par M. PIÉTON, président annuel. 1

Compte-rendu des Travaux de l'année 1881-1882, par M. Ch. LORIQUET, secrétaire général. 11

Rapport sur le Concours d'histoire, par M. Jules GAUTIER, membre titulaire. 38

Rapport de la Commission d'archéologie sur le concours de 1882, par M. H. JADART, membre titulaire. 44

Rapport sur le Concours de poésie, par M P. SOULLIÉ, membre titulaire 50

Résolution, comédie en un acte et en vers, par M. A. CHABERT, (pièce couronnée) 57

Concours de l'année 1882, *Prix et Médailles*. 73

Programme des concours ouverts pour 1883 *et* 1884. . . 75

Tableau des membres de l'Académie au 15 *Juillet* 1882. 79

Liste des ouvrages adressés à l'Académie en 1881 1882. 83

SCIENCES

Considérations sur la forme et la coloration des oiseaux, par M. F. LESCUYER, membre correspondant. 91

HISTOIRE

La Population de Reims et de son arrondissement, par M. H. JADART. 143

La Mosaïque romaine de Nennig, par M. L. DEMAISON, membre titulaire. 279

Rapport sur les Manuscrits de la Bibliothèque de Carpentras relatifs à l'histoire de Reims, par M. L. DEMAISON. . . 288

Date de l'Eglise de Saint-Rémi de Reims, par M. L. DEMAISON. 298

Notice historique sur Emond du Boulay, héraut d'armes de France et de Lorraine, par M. H. JADART 309

Le premier pont construit sur le Rhône à Avignon, étude historique et critique, par M. F. LEFORT, membre titulaire. 371

Nouvelles recherches sur le village natal et la famille du chancelier Gerson, par M. H. JADART. 400

FIN DU TOME LXXI.

Imprimerie coopérative de Reims, rue Pluche, 24 (par dél. : N. MONCE).

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DE REIMS

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

Soixante-Douzième Volume

ANNÉE 1881-1882 — Nos 3 — 4

Avec Tables générales des Annales et Travaux

Chaque année, 4 numéros trimestriels

PRIX D'ABONNEMENT : HUIT FRANCS

REIMS

A L'IMPRIMERIE DE L'ACADÉMIE

Rue Pluche, 24

MDCCCLXXXIII

Digitized by Google

NOTA

La responsabilité des opinions et assertions émises dans les Ouvrages publiés par l'Académie, appartient tout entière à leurs auteurs.

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

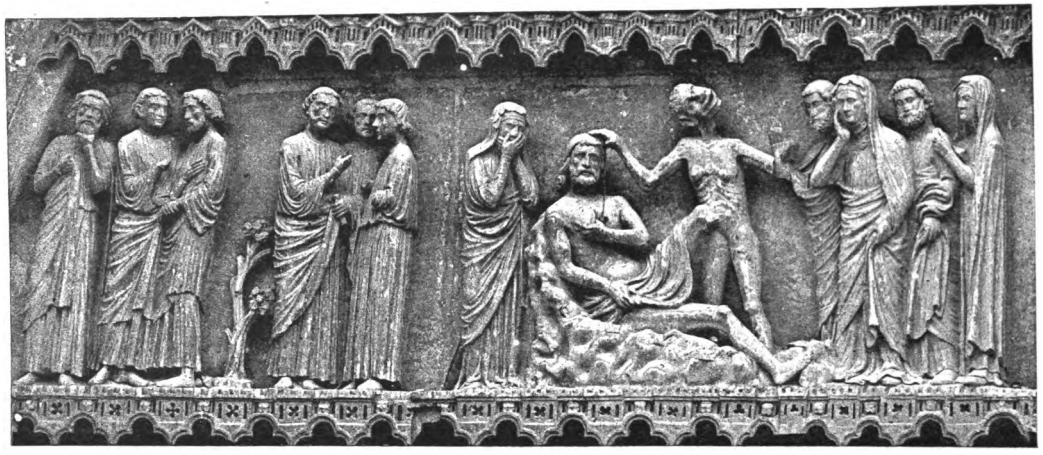

Digitized by Google

HIS & A

D'E GRO

Par ORD DE

Hydris

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

HISTOIRE & ARCHÉOLOGIE

D'UN GROUPE

DE

LA PORTE NORD DE LA CATHÉDRALE DE REIMS

Saint-Remi ressuscite un mort
qui avait fait un testament en faveur d'une église

Lecture de M. CERF, membre titulaire

Dans le tympan de la porte Nord de la cathédrale, où se trouvent reproduits les faits les plus saillants de la vie de saint Nicaise et de saint Remi, dont les statues en pied ornent les parois de la porte, on remarque, au milieu de la troisième bande, un mort, entouré de personnes qui parlent, écoutent et pleurent.

« Un bourgeois d'Hydrissen, petite ville située « près de Cologne, était mort, dit la tradition, en « léguant à sa paroisse une partie de ses biens ; il « avait établi son gendre héritier du reste. Celui-ci, « homme avare et de mauvaise foi, étant parvenu, « de concert avec sa femme, à gagner, à prix d'ar- « gent, quelques personnes pour déposer en sa fa- « veur, avait attenté une action à l'église, et le pro-

Digitized by Google

« cés était pendant. Notre saint est appelé pour « arbitre : on consent, des deux côtés, à s'en tenir « à sa décision. Quatre témoins viennent déposer, « sur la foi du serment, que les titres présentés par « le Chapitre de l'église sont faux, et que ceux du « gendre sont les seuls véritables. Remi, pour con- « naître la vérité, propose d'interroger lé mort. On « accepte. On vient sur sa tombe. Interpellé par le « saint, le défunt se lève et répond. Le gendre et sa « femme se retirent couverts de confusion et pleins « d'effroi. Une punition sévère fut infligée aux faux « témoins. Quant à l'héritier, il s'était opéré dans son « âme un tel changement, qu'il rendit aussitôt à « l'église d'Hydrissen la moitié de l'héritage, et fit « donation de l'autre part à la basilique de Reims. »

Tel est le récit de Prior Armand, dans son *Histoire de saint Remi*, p. 174. Plusieurs historiens ont signalé ce miracle, entr'autres — Marlot, *Hist. de Reims*, tom. II, liv. V, ch. XIII : — Larisvilla ; — P. Ceriziers. — Ils reconnaissent donc le miracle ; alors il n'y a rien d'étonnant qu'il ait été sculpté sur les murs de la cathédrale, au milieu des autres miracles du saint pontife. Aussi nous ne pouvons admettre le sentiment de ceux qui voient *Job* dans ce mort.

Que ferait, en effet, ce personnage au milieu des miracles de saint Remi, sculptés sur la pierre? Il est à remarquer que tous les tympans et voussures de la cathédrale sont des pages de l'histoire générale de l'Eglise, ou de celle de Reims. Mais chacune de ces pages ne renferme qu'une seule et même idée. Ainsi, au grand portail, le porche du milieu est consacré à la T.-S. Vierge, patronne de l'édifice; celui de gauche représente la vie publique de Notre-Seigneur, avant sa mort et après sa résurrection; celui de droite est rempli uniquement par les récits de l'Apo-

Digitized by Google

calypse; il y a en plus les tympans de l'Invention de la sainte Croix, de l'Apocalypse, de saint Jean.

Les tympans du portail Nord sont également occupés par des bas-reliefs rappelant un sujet unique. Ainsi, nous avons toute la page du Jugement dernier et la page consacrée aux deux grands archevêques de Reims, saint Nicaise et saint Remi. La même idée ayant été suivie scrupuleusement dans la cathédrale, nous ne voyons pas, encore une fois, ce que ferait Job au milieu des icônes qui rappellent l'histoire de Reims. D'ailleurs, l'inspection seule du personnage démontre que ce n'est pas Job. Entrons dans le détail.

Avant d'arriver au personnage principal, au mort du bas-relief, remarquons trois personnes debout : elles se tiennent rapprochées l'une de l'autre, mais à l'écart; l'une d'elles tient un rouleau à la main et parle aux deux autres. C'est le gendre du mort qui suborne les faux témoins. — D'un amas de terre sort avec effort un personnage; il se débarrasse avec peine du linceul qui l'enveloppe ; il tient un rouleau, sans doute son testament, que l'iconographe lui met à la main comme témoignage. Il est vraiment couché dans une fosse, et non assis sur un fumier : on voit des ossements de morts mélangés à la terre. Il n'est pas assis, comme devait l'être Job, mais couché dans son linceul, dont il cherche à se défaire : il est nu ; Job ne devait pas l'être.

A côté de ce mort qui ressuscite, on aperçoit une femme qui pleure; elle a la figure dans ses mains, mais elle ne se bouche pas le nez à cause de l'odeur des plaies de Job.

Au pied de la fosse sont quatre personnages : un qui étend la main vers le mort, c'est saint Remi qui lui ordonne de se lever de sa tombe et de parler;

Digitized by Google

l'autre, c'est une femme qui penche la tête et prête l'oreille ; à côté d'elle se trouvent une autre femme, qui paraît surprise, et un homme également étonné. C'est le gendre et son épouse. Enfin, auprès du ressuscité se trouve un démon, qui lui met la main sur la tête, comme pour l'empêcher de se lever et de parler. Ainsi il y a trois femmes et un homme auprès du mort : si c'était Job, il y aurait l'épouse de Job et ses trois amis.

Comme il importe de prouver ces explications, apportons un témoignage qu'il sera difficile de récuser. C'est une tapisserie de la collection conservée à Saint-Remi. Le miracle s'y trouve reproduit encore avec plus de détails, et la légende est jointe au dessin ; il n'est donc pas possible de ne pas reconnaître que les deux scènes, celle du portail et celle de la tapisserie sont les mêmes.

La sixième tapisserie de la vie de saint Remi, conservée dans la célèbre basilique, est divisée en quatre parties :

1° A gauche, vers le haut, on voit une chambre richement ornée. Un homme, couché sur un lit, est entouré de plusieurs personnes, au milieu desquelles se trouve saint Remi, l'aumusse sur le bras.

Ung bourgeois laisse aucun sien héritage
Pour prier Dieu et la Vierge Marie,
Mais un sien gendre avant mauvais courage
Longtemps après aux legs il contrarie.

2° En pendant de cette scène, l'artiste place un bel édifice ouvert, style XVIe siècle. Saint Remy s'y trouve avec le gendre et d'autres personnes.

De faulx témoins ce gendre sollicite
Pour l'héritage, il fait tenir chapitre ;
Devant l'Evesque ung procès il suscite
Et le débat qui le tient à faulx titre.

Digitized by Google

3° Le gendre, en grand manteau, paraît avec ses témoins devant saint Remi et l'évêque de Cologne : un greffier, à genoux à leurs pieds, écrit les dépositions.

Ung bon prélat avec ques sainct Remy
Au jugement du procès il assiste,
Mais avarice avait tant endormy
Le poursuivant qu'en son mal il persiste.

4° Saint Remi ressuscite le mort testateur; le gendre et deux femmes dans l'épouvante sont à côté de lui, pendant que le ressuscité se soulève dans son tombeau, en rejetant son linceul.

Le procès veu et le tout composé
Sainct Remy dit au gendre sans doubter
Si de ce cas créoroit le trépassé
Que devant tout Dieu fit ressusciter.

Cette scène, reproduite dans les tapisseries de Saint-Remi, sur les murs de Notre-Dame, l'était également, au dire de Marlot, sur un des murs d'une chapelle de Saint-Nicaise.

Digitized by Google

INTERPRÉTATION D'UN GROUPE DE STATUES

DU

PORTAIL NORD DE LA CATHÉDRALE DE REIMS

Lecture de M. TOURNEUR, membre titulaire

(12 Mai 1882)

MESSIEURS,

Un vénérable curé allemand, M. Emnest, écrivait, il y a quelques semaines, à Monseigneur Langénieux, archevêque de Reims, lui demandant un secours d'argent afin d'aider aux réparations de son église, située à Remigiusberg, ou Mont-Remi. Le motif allégué en faveur de la souscription, est que Remigiusberg est un don de Clovis à notre glorieux Patron; que saint Remi y a opéré un miracle enregistré dans l'histoire ; que, jusqu'au XVIe siècle, le village de Remigiusberg a fait partie des domaines de l'Archevêché de Reims, puis de l'abbaye de Saint-Remi.

Nos recherches ont parfaitement constaté l'exactitude de ces assertions. Mont-Remi est situé près de Kusel, dans la Bavière rhénane, autrefois le Haut-Palatinat, à dix ou douze lieues de notre ancienne frontière. Au temps du premier Empire, elle formait le département français du *Mont-Tonnerre*, continuant, au nord, le département de la *Moselle*, et s'étendant, comme lui, sur la rive gauche du Rhin, en amont du coude que décrit le fleuve aux approches de Mayence. Un rameau des Vosges traverse

Digitized by Google

ce territoire dans toute sa longueur. C'est pour cela que le testament de saint Remi (1), et Flodoart (2), qui nous ont conservé le souvenir de la donation de Clovis à saint Remi, disent que ce domaine est situé *in Vosago*, mot que le savant Lacourt et la *Chronique de Champagne* avec lui (3), ont traduit : *dans la Vosge*, et non *dans les Vosges*, évitant ainsi une équivoque confondant la portion allemande de la chaîne des Vosges nommée le Hartd, avec le département, dont Epinal est le chef-lieu. Remigiusberg est voisin du duché de *Deux-Ponts*, et l'abbaye de Saint-Remi le lui céda en 1552, avec l'approbation du pape Jules III. Les documents les plus certains, et notamment le livre *de Gloria S. Remigii*, de André du Saussay, évêque de Toul, attestent que saint Remi a largement évangélisé cette contrée (4).

Quant au miracle, il est raconté par Hincmar, *Vie de saint Remi*, dans les Bollandistes (5). « Saint Remi, « dit-il, avait aussi acheté à deniers comptants une « grande portion de bois dans la forêt des Vosges. « Il y bâtit de petits villages.... et y transporta les « habitants d'une *villa* voisine, nommée *Berna*, ap- « partenant au domaine épiscopal, et que lui avaient « donnée les Francs. Il posa lui-même des bor- « nes autour de son acquisition, afin que les li- « mites en fussent bien connues de tout le monde. « Maintenant encore elles subsistent, et conservent, « de génération en génération, les noms qu'il leur a « donnés. On raconte que, en fixant ces limites, il

(1) Cft. Flodoart, *Hist. de l'Eglise de Reims*, édit. de l'Académie, t. I, p. 112.

(2) Cft. *ibid.*, p. 148-149.

(3) *Chronique de Champagne*, par MM. L. Paris et Fleury, t. II, p. 337.

(4) A. du Saussay, *de Gloria S. Remigii*, lib. III, p. 116.

(5) Hincmar, *Vita S. Remigii*, chap. VI, nos 88 et 89. — Boll., *Acta Sanctorum*, t. I, octob., p. 167. B-C.

Digitized by Google

« jeta de sa main une pierre dans le creux d'un ar-
« bre. Tous ceux qui le veulent, peuvent introduire
« facilement la main dans la cavité de l'arbre, toucher
« la pierre et la faire rouler sur elle-même; mais il
« est impossible de la tirer dehors.

« Quelque temps après, un homme jaloux de la
« gloire de saint Remi, à l'occasion de cette mer-
« veille, entreprit d'enlever avec la main la pierre
« hors du trou qui la renfermait. Ne pouvant y par-
« venir, il essaya d'agrandir l'ouverture à coups de
« hache; mais à peine avait-il le bras levé pour
« frapper l'arbre, que tout-à-coup sa main se dessé-
« cha, et il perdit la vue. » Tel est le récit d'Hincmar, reproduit textuellement par Flodoart dans son *Histoire de l'Eglise de Reims* (1). Voilà le miracle de Remigiusberg, *in Vosago*, auquel M. le curé Emnest fait allusion. Impossible de le confondre avec celui de Hydrissen, arrivé soixante lieues plus loin, à deux journées au-delà de Cologne, et de l'autre côté du Rhin.

Cela clairement établi, comme préliminaire indispensable à nos recherches, allons plus loin; et, pour résoudre le problème iconographique, si intéressant, qui nous est proposé, examinons tour à tour : 1° Qu'est-ce que le miracle de Hydrissen, et peut-il être sculpté sur le portail nord de la cathédrale de Reims? 2° Est-il en effet sculpté sur ce portail? 3° Si la sculpture ne représente pas ce miracle, que figure-t-elle?

1° Qu'est-ce que le miracle de Hydrissen, et peut-il être sculpté au portail nord de la cathédrale de Reims?

De l'aveu *unanime*, le premier qui ait écrit ce miracle est Nicolas de Larisvilla, moine de Saint-Remi,

(1) Flod., t. I, p. 148-149. — Edit. de l'Acad. de Reims.

Digitized by Google

en 1410; son manuscrit appartient à la Bibliothèque de la ville de Reims, et le passage en question se lit au n° 13, pages 41 et 42. Nous le reproduisons intégralement, *il le faut.* « N° 13, Sequentia miracula « non narrantur ab Hincmaro. In quadam Teutonico- « rum civitate nomine Hydrissen, quæ duobus iti- « neris diebus trans Coloniam situatur, exstitit homo « quidam potens et locuples, qui mortis gravitate « detentus, unicæ filiæ suæ quam cuidam militi ma- « trimonio copulaverat suarum possessionum me- « dietatem testamento legavit. Alteram autem ob « animæ suœ salutem ecclesiæ de Hydrissen purè « ac liberè largitus est; et ut donum hoc nunquam « vacillaret filiam suam ac maritum assentire coegit, « litterasque largiri. Postmodùm ipso defuncto, va- « fer miles avaritiæ felle seductus, hujus defuncti « eleemosynam, hinc oppressione, hinc minis, ab « Ecclesiâ distrahere fallaciter nitebatur. Dicebat « enim terram hanc sub centum librarum obtentu « canonicis impignerari, Nec mora, ferox ille miles « canonicis sibi non parentibus, laqueos diffidentiæ « guerrasque magnas intorsit in illos. Terras illorum « oppressit, gentes illorum depredatione concussit. « Hinc gravamine ad ipsum Episcopum de Hydris- « sen delato, partes ambas cum litteris et testibus « hic vir sanctus anté se compulsit accessiri, undè « præfixo die causâ Canonicorum sanè probatâ, mi- « les intentum suum *tribus falsis testibus* benè ins- « tructis approbavit. Cùmque Episcopus falsitatem « malignantis agnovisset, finxit se consilio indigere, « et ait : Consulo enim vobis ut super Archipræsu- « lem Remensem Remigium qui moribus et scientiâ « rutilat usquequaque, istud ponatur litigium; qui « consenserunt. Quapropter misit Episcopus Remis « nuntium ad S. Remigium cum litteris deprecato-

Digitized by Google

« riis factum continentibus. Quibus perlatis et lectis,
« B. Remigius urbem de Hydrissen brevi spatio tem-
« poris est aggressus. Hinc die certo causis antè
« ipsum hinc et indè peroratis, atque sicut priùs pro-
« batis, miles nequam semper in injustitiâ cum mi-
« nis estuabat et S. Remigius hunc de veritatis re-
« creatione arguebat. Tandemque videns ipsum mi-
« litem *semper flammis demonis effervere ait :* Ecce
« infero vobis ut quidquid defunctus qui legatum fe-
« cit dixerit, teneatis. Qui verò miles nunquàm cre-
« dens quod accidit, evenisse, consensit. Proficissens-
« que sanctus vir ad sepulturam defuncti, *cum Clero*
« *magno* ac alio populo cùm milite, se in orationem
« diutiùs prostravit, cæteros hortando sìc precibus
« assidere quatenùs Omnipotens hujus defuncti ani-
« mam ad corpus reveheret, et pro lapsione militis
« reparandâ et præsentis populi fide solidandâ. Sur-
« gens autem à terrâ S. Remigius, *terra findit et cre-*
« *puit, tumbaque retroflexit. Ossa defuncti nuda et*
« *alba, carne jam putrefactâ, suis compaginibus*
« *adhœserunt, ac in formâ hominis, prœter carnem,*
« *suprà sepulcrum sedentis cunctis videntibus assiste-*
« *runt.* Cui S. Remigius ait : impero tibi, in virtute
« S. Trinitatis ut cui de jure terra debeat esse, nùnc
« polam indices. Qui ait : gener meus cui tanta bona
« largitus sum animæ meæ succursum falsè detur-
« pat et magnam patior pœnam eoquod terram quam
« ipso præsente S. Ecclesiæ dedi, proditoriè subtrahit;
« et hiis dictis, corpus in sepulcro se extendit et
« terra quæ fuerat dissoluta, atque *lamina quœ levata*
« fuerat, ut nunquàm evenisset, se coadunarunt. Vi-
« dens autem miles se coràm tanto populo de veri-
« tate extinctum, de falsitate procinctum, de perjurio-
« que confusum, terram pacificam et liberam Eccle-
« siæ donavit, sibi non competere profitendo, et corde

Digitized by Google

« pænitens, necnon et uxor ejus, suarum culparum « nefas sancto Remigio confessi sunt; alteram me- « dietatem et altera quæ habebant Ecclesiæ Remensi « litteras exhibendo contulerunt, pactoque negotio, « populoque crebris dogmatisationibus prædicato, « Remis regreditur. »

Voilà ce qu'écrivait, à la gloire de saint Remi, le moine Nicolas de Larisvilla, en 1410. C'était un vrai triomphe pour les Bénédictins, gardiens des précieux restes du saint archevêque, de pouvoir publier les premiers un aussi éclatant miracle. Aussi, D. Lespaignol, grand-prieur du même monastère, écrivant la vie de sainte Vaubourg, en 1612, s'empresse de traduire littéralement Larisvilla; voici sa version, dont nous nous croyons autorisé à combler les importantes lacunes :

« Les miracles qui suivent ne sont pas rapportés par Hincmar. »

« En certaine ville d'Allemaigne appelée Hydris- « sen distante de deux journées de Coloigne, un « homme riche et puissant se voyant proche de la « mort donne par testament à sa fille qu'il avait ma- « rié (*sic*) à un Chevalier, la moitié de ses héritages, « et l'autre moitié à l'église (de Hydrissen) pour le « salut de son âme : à laquelle donation il fit consen- « tir (par écrit) son gendre et sa fille. Après sa mort, « ce gendre, qui était avaricieux, s'efforçait d'oster « par fraude et violence ceste aumône à l'église et « aux chanoines.» (Il affirmait que cette terre était louée aux chanoines pour le prix de cent livres; ceux-ci, refusant d'en convenir, l'intraitable chevalier s'empresse de les circonvenir perfidement et leur déclare une guerre acharnée, opprimant leurs domaines et pillant leurs vassaux.) « La plainte en « étant venue à l'évêque du diocèse, il fit comparaître

Digitized by Google

« les parties en sa présence : là où les chanoines « ayant prouvé leur droict, le gendre aussi prouva « par (*trois*) faux témoins (stylés d'avance) sa pré- « tention. L'évêque » (ayant reconnu le mensonge du pervers, feignit d'avoir besoin d'un avis et s'écria :) « Je suis d'avis qu'on se rapporte de ce procès-ci au « jugement de l'archevesque de Reims Remy, lequel « reluit en sainteté de mœurs et science. Ainsy, du « consentement des parties il envoya prier S. Remy « de venir jusqu'à ce lieu, lequel en peu de jours ar- « rivé et oyant les plaidoyers de part et d'autre » (on reproduisit les mêmes arguments; le méchant Chevalier était toujours injuste et menaçant pendant que saint Remy s'efforçait de lui faire reconnaître la vérité. Enfin, voyant ce chevalier *brûler toujours des flammes du démon*, le saint) « leur demanda s'ils vou- « laient croire le trépassé sur ce différend : ce qu'é- « tant accordé » (car le chevalier ne s'attendait guère à ce qui allait arriver,) « saint Remi, *accompagné du* « *clergé et du peuple*, se transporta au tombeau du « défunt et se prosternant en prières et oraisons à « ce qu'il plût à Dieu ressusciter le trépassé » (afin de réparer le tort causé par le Chevalier et affermir la foi du peuple.) « Saint Remy se relève, la terre et « le tombeau s'ouvrirent, *les os du défunt jà dénués* « *de chair s'attachèrent aux nerfs et tendons*, » (*et à la vue de tous les assistants ils s'assirent sur le sépulcre, sous la forme d'un homme privé de sa chair, ou d'un squelette.*) « Auquel saint Remi dit : je te com- « mande en vertu de la Sainte Trinité que présente- « ment tu déclares à qui l'héritage dont est question « doit appartenir. » (Le mort répondit : mon gendre, à qui j'ai donné tant de biens, prive injustement mon âme de soulagement et j'endure de grands maux parce qu'il ravit traitreusement la terre que, en

Digitized by Google

sa présence, j'avais donnée à l'Église. Puis le corps se recoucha dans le sépulcre, la terre qui s'était entr'ouverte et la *pierre du tombeau soulevée* se replacèrent comme si rien n'était arrivé. Le Chevalier voyant que, en présence de tant de monde, il était convaincu de mensonge, de fausseté, et couvert de honte comme parjure, donna à l'Église la libre et paisible jouissance de cette terre, confessant qu'il n'y avait aucun droit, et touchés de repentir lui et sa femme, ils confessèrent leur crime à saint Remi. Ils donnèrent par acte authentique à l'Eglise de Reims l'autre moitié du domaine et tout ce qu'ils possédaient. Ayant ainsi terminé cette affaire et fréquemment prêché au peuple, saint Remi revint à Reims.) — D. Lespaignol conclut ainsi : « *Cette histoire est* « *représentée en la neuve tapisserie de Saint-Remi de* « *Reims.* » Et enfin, il cite, comme analogue, le miracle de saint Spiridion, évêque de Crête, au temps du concile de Nicée (325). Ce saint ressuscita, pour quelques instants, sa fille Irène, afin de lui demander où elle avait placé un dépôt. C'est Rufin qui rapporte ce dernier fait dans son *Histoire de l'Eglise*, l. X, ch. IV (1).

Le P. René de Ceriziers raconte le même miracle en citant également *Larisvilla*, et le prodige de saint Spiridion, d'après Rufin. Ce fait est représenté, dit-il, « *dans une vieille tapisserie de l'église de Saint-* « *Remy.* » D. Lespaignol la donne comme *neuve* en 1612 ; elle n'avait pas tant vieilli en 1633, quand écrivait le P. Ceriziers (2). On la voit encore dans les galeries de la nef de la basilique.

(1) *Histoire de la vie et des miracles de sainte Vaubourg*, vierge, abbesse de Saint-Remy, par J. Lespaignol, grand-prieur de Saint-Remy — Reims, chez Simon de Foigny. 1612, p. 250 et suiv.

(2) *Les heureux commencements de la France chrétienne sous l'apôtre de nos rois saint Remy*, par le P. René de Ceriziers. S. J. — Reims, François Bernard, 1633, p. 106 et suiv.

Digitized by Google

Marlot, qui rédigeait en *français* (1662) son *Histoire de la ville, cité et université de Reims,* avant de la publier en latin en 1666, n'avait garde d'oublier dans sa première rédaction le miracle de Hydrissen. Il le raconte en commençant ainsi : « Larisvilla rap-« porte un signalé miracle, fait en ce temps-là, au « diocèse de Cologne... » (D'où il suit que Hydrissen n'était pas une ville épiscopale,) et il termine par cette note : « Ce miracle se voit *dépeint* en la chapelle de Saint-Remy, dans l'église de Saint-Nicaise. » Sans doute en une peinture murale du xve ou xvie siècle (1).

Le P. Dorigny ne dit rien de ce miracle, *Vie de saint Remi*, 1714. MM. Povillon et Tarbé le rapportent, mais sans citer aucun auteur. Enfin, M. Prior Armand, en 1846, indique comme source unique *Larisvilla* (2).

De tout ceci, il résulte, de la façon la plus évidente pour nous, que personne, *avant le moine de 1410*, n'a fait mention de ce miracle. Ni Fortunat, ni Hincmar, ni Flodoart, ni Grégoire de Tours, ni saint Nicet de Trêves, si complets pourtant sur les détails de la vie de notre saint, n'ont dit un mot de la résurrection de Hydrissen. Quand Larisvilla a parlé, le cardinal de Lenoncourt s'empresse de la faire figurer sur les tapisseries par lui offertes en 1531 à son abbaye ; et D. Lespaignol a soin de nous le dire. Les Bénédictins de Saint-Nicaise l'ont fait peindre sur les murailles de la chapelle dédiée à saint Remi dans leur belle église ; Marlot ne veut pas que nous l'ignorions. — Aussi, ce miracle *ne peut point être sculpté* au portail nord

(1) Marlot, *Histoire de Reims* (éd. acad.), t. II, liv. V, ch. xiii, p. 70.
(2) *Histoire de saint Remi*, par Prior Armand. — Paris, 1846, p. 170.

Digitized by Google

de la cathédrale, car les sculptures datent du XIIIe siècle, et on n'a connu le fait qu'au XVe. *Il ne peut point y être,* car D. Lespaignal et Ceriziers, qui nous citent des tapisseries, et Marlot, qui nous renvoie à des peintures murales, n'auraient certes pas manqué de nous mettre en présence d'un témoignage aussi éclatant que celui des admirables images de Notre-Dame ! Mais allons plus loin, et démontrons :

2° *Que la résurrection de Hydrissen n'est point sculptée sur le portail Nord de la cathédrale de Reims.*

Avant d'étudier la belle photographie de M. Trompette, dont l'Académie a bien voulu illustrer notre dissertation, inintelligible sans ce secours, cherchons où en est historiquement la question et ce qu'en ont écrit nos devanciers. Y a-t-il sur ce point une tradition quelque peu digne de respect ?

Cocquault écrivait vers 1640, voici ses paroles : « A l'entour d'iceluy portail, par rangs séparés à l'ar-« cade, quarante-quatre images, et au fond du dit « portail, ou en face d'iceluy, sont représentés le « martyre de saint Nicaise et les miracles de saint « Remy en plus de quatre-vingts images (1). »

Lacourt, autre chanoine célèbre, mort en 1730, disait : « C'est à l'honneur de saint Remi et à la mé-« moire de ce saint qu'on l'a construite (cette porte), « et la vie et les principales actions de ce grand saint « y sont représentées, principalement le concile d'Or-« léans, qu'il fit assembler au temps de Clovis, et où « il a présidé. (On prétend que ces prélats ont diffé-

(1) Cocquault, *Histoire ecclésiastique de Reims,* cinq volumes in-folio manuscrits, t. III, p. 29. (Bibliothèque de la ville de Reims.)

Digitized by Google

« rentes sortes de mises et qu'il y en a *trois sortes* »), Doute étrange! Il n'y a qu'à lever les yeux pour constater les *trois sortes de mises* et *seize Papes* qui ne pouvaient siéger au concile d'Orléans sous la présidence de saint Remi (1).

En 1817, M. Géruzez, ancien génovéfain, et professeur au collège royal, publiait la *Description historique et statistique de Reims*. Arrivé à la cathédrale, p 303, il copie Cocquault, et ajoute ce qui suit : « A la voûte de cette porte sont placées par étage « quarante-quatre petites statues de pécheurs et de « démons qui regardent d'un œil moqueur le mar- « tyre de saint Nicaise et les miracles de saint Remy. » Voilà ce qu'a vu M. Géruzez là où Lacourt avait contemplé le concile d'Orléans !

Vient, en 1823, M. Camus-Darras, avec ses *Essais historiques sur la ville de Reims;* après avoir copié M. Géruzez, il trouvera moyen d'enchérir : « A sa « voûte (du portail, dit-il, p. 552) sont placées par « étage quarante-quatre petites statues de damnés « qui raillent les saints ; la posture indécente de quel- « ques-uns de ces damnés a nécessité leur mutilation « en 1780. » M. Camus-Darras n'a pas plus regardé que les autres !

Et M. Gerard-Jacob-Kolb, dans sa *Description historique de la ville de Reims*, p. 59, copiera Géruzez, comme les autres, sans s'inquiéter d'expliquer en détail les miracles de saint Remi.

Mais en 1823, paraît la *Description historique de l'église métropolitaine de Reims*, par M. Povillon-Pierrard ; œuvre capitale sur notre monument, jusqu'au jour où l'ouvrage de MM. C. Cerf et C. Hannesse a plongé dans l'oubli le travail de leur devan-

(1) Lacourt, manuscrit n° 39, appartenant au Portefeuille indiqué par M. Varin, n° 13, T.

Digitized by Google

cier. C'est M. Povillon, *le premier*, qui s'est avisé d'appliquer à notre tympan le texte de Larisvilla, et de voir, non pas dans une partie de son troisième étage, mais dans l'étage tout entier, la résurrection de Hydrissen. Il a vu encore plus!... C'est saint Remi, *en habits pontificaux*, opérant le miracle. Pour sûr, notre archevêque ne figure pas là en ce costume.

Nous sommes en 1825; le sacre de Charles X attire sur notre belle cathédrale l'attention de l'Europe entière, les descriptions vont abonder! Voici d'abord M. Gilbert; il fera autorité, car le docte Bourassé le cite avec éloge dans son *Dictionnaire d'archéologie* et dans son livre sur les *Cathédrales de France*. Or, loin d'être converti au miracle de Hydrissen par M. Povillon, M. Gilbert en est encore à la version de M. Géruzez; il a vu, p. 17, « les contours de la voussure de ce portail décorés par étages « de quarante-quatre petites statues, représentant des « prêtres, des religieux, des répouvés, et plusieurs « démons, qui regardent d'un œil moqueur, etc... » Toujours des écrivains se copiant l'un l'autre, et ne daignant pas même regarder ce qu'ils prétendent décrire. Ainsi, il n'y a pas quarante-quatre statues, mais quarante-cinq.

M. de Jolimont ne dit rien.

En 1844, M. P. Tarbé donne au public ses *Essais sur les rues de Reims*. Il y insère une longue étude sur la cathédrale; il la réimprimera en 1845 et 1852 (deux éditions), sans y changer un mot. M. le baron Taylor se l'appropriera sous le nom de *Justinus*, en 1854, et sous son propre nom en 1860; nous aurons ainsi la même chose répétée cinq fois sans aucun changement. — M. Tarbé a pris le fond du récit de M. Povillon, mais en le modifiant beaucoup. Il ne s'agit plus de *Hydrissen*, mais de *Hildesheim* (distrac-

Digitized by Google

tion fréquente chez M. Tarbé). Il élimine le dernier groupe de droite, composé de sept personnages, à qui M. Povillon avait attribué un rôle important dans la scène; puis, passant lestement devant les autres statues, il les explique à sa manière, voyant *deux fois saint Remi* là où on ne peut en apercevoir même l'ombre.

En 1861, M. Cerf vient à son tour nous enrichir, en nous donnant, en deux volumes in-8°, l'*Histoire et description de Notre-Dame de Reims*. D'après ce que nous venons d'exposer, il a trouvé absolument intacte l'interprétation des figures de notre tympan. Tous les auteurs sans exception se sont tus; MM. Povillon et Tarbé seuls ont parlé du mort de *Hydrissen* ou de *Hildesheim*, mais en termes si différents, qu'on ne peut les mettre d'accord. Le texte de Larisvilla est enfoui parmi les manuscrits de la Bibliothèque communale. Aussi, notre docte confrère n'a pas hésité à proposer (t. II, p. 33) une explication nouvelle. Les deux premiers groupes, en commençant par la gauche, sont des laboureurs consolés par saint Remi; le troisième et le quatrième, la guérison d'un aveugle à Cormicy. Seulement, M. Cerf voit « saint Remi « *prenant l'aveugle par la main*, et le démon s'enfuit « en grimaçant. » Il est sûr que nul ne touche le prétendu aveugle, si ce n'est le Diable en personne. M. l'abbé Cerf réfute ensuite, avec un remarquable entrain, les élucubrations de M. Tarbé.

Mais le 19 janvier 1876, il y a sept ans, l'auteur d'une excellente *Monographie de Notre-Dame de Chartres*, M. l'abbé Bulteau, mort depuis curé dans le diocèse de Cambrai, lisait à l'Académie un mémoire sur l'Iconographie de notre portail, et il appliquait à l'histoire de Job les sculptures qui nous occupent. Il correspondait ainsi à une pensée dont

Digitized by Google

j'étais profondément imbu depuis plus de quarante ans ; aussi je n'hésitai pas à la mettre au jour dans la quatrième édition de mon opuscule sur la *Cathédrale,* et j'imprimai ainsi *le premier*, qu'il faut voir Job dans nos images. La question en était là, quand M. l'abbé Cerf, changeant de manière de voir (ce dont nous sommes très loin de le blâmer, car *sapientis est mutare consilium*), est venu nous lire l'éloquent plaidoyer en faveur du miracle Hydrissen, que j'ai maintenant à refuter. Toutefois, les explications qui précèdent m'ont paru indispensables pour faire voir combien la question est obscure, délicate, inconnue à nos devanciers; et quel intérêt sérieux elle doit offrir à ceux qui, comme nous tous, désirent lire enfin couramment les pages admirables sculptées sur notre cathédrale par nos pères du Moyen-Age.

Abordons enfin le sujet. — « Avant d'arriver au « personnage principal, au mort du bas-relief, dit « M. l'abbé Cerf, remarquons trois personnes de- « bout : elles se tiennent rapprochées l'une de l'autre, « mais à l'écart; l'une d'elles tient un rouleau à la « main et parle aux deux autres. C'est le gendre du « mort qui suborne les faux témoins. » Nous en demandons bien pardon à notre cher collègue; mais il n'y a pas *trois personnes debout;* il y en a deux fois trois, formant distinctement *deux groupes*, séparés par un arbre. Vous n'en prenez qu'un ; que faites-vous de l'autre? D'après le texte de Larisvilla, *trois témoins* furent subornés, *tribus falsis testibus.* Il n'y en a que deux ici. Vous attachez grande importance au *rouleau* que tient le prétendu gendre. Mais s'il veut convaincre les témoins que le testament n'existe pas? il est bien naïf de venir le leur montrer. M. Tarbé avait vu dans le premier groupe le bourgeois de Hildesheim, dictant son testament, en

Digitized by Google

plein air, debout, au pied d'un arbre! M. Cerf a reculé devant cette explication, mais il n'en fournit pas d'autre. Au second groupe, c'est pour M. Tarbé, comme pour M. Cerf, le gendre corrompant les témoins. Encore une fois, *rien absolument* ne le démontre; et puis, pourquoi deux fois la même scène?

Nous continuons : « D'un amas de terre sort avec « effort un personnage; il se débarrasse avec peine « du linceul qui l'enveloppe et il tient un *rouleau*, « sans doute son testament que l'iconographe lui met « à la main comme témoignage. Il est vraiment cou- « ché dans une fosse, et non assis sur un fumier; on « voit des *ossements de morts* mélangés à la terre. Il « n'est pas assis, comme devait l'être Job, mais cou- « ché dans son linceul, dont il cherche à se défaire; « il est nu, Job ne devait pas l'être. »

Ici nous n'avons point à raisonner; il s'agit d'un *fait matériel* que la photographie nous montrera; je ne demande au lecteur qu'une grâce : c'est de vouloir bien regarder attentivement l'image qu'il s'agit d'interpréter. — Pour mon compte, je n'hésite point à le dire: *Non*, le personnage en question ne « sort pas avec « effort d'un amas de terre, » il est étendu très tranquillement. « *Non*, il ne se débarrasse pas avec peine « du linceul qui l'enveloppe, » sa main gauche est appuyée sur sa poitrine, et de la droite il ramène sur le milieu du corps les plis de son linceul. « Il ne « tient pas un rouleau à la main! » Il tient quelque chose de plat et de mince, qui pourrait être un papier plié; et que dans l'hypothèse où ce serait Job (car ce n'est encore pour nous qu'une hypothèse), le texte sacré aurait nommé en toutes lettres *testa* un tesson, ou morceau de pot cassé. » Il est vraiment « *couché dans une fosse.* » A cette assertion, je ne puis que répondre : regardez la gravure, et il sera

Digitized by Google

manifeste que cet homme n'est point *couché*, mais *posé* sur son séant et ayant un pied sur le sol. Quant *à une fosse?* Il ne peut pas même y en avoir une; placé de profil, comme l'est notre personnage, il est impossible qu'il soit dans une fosse, car alors il serait invisible. « Il n'est point assis sur un fumier. » Et pourquoi? parce « qu'on voit des *ossements de* « *morts* mélangés à la terre. » Prenons garde. Qu'entendez-vous par des *ossements de morts?* Vous voulez dire, sans doute, des ossements humains, tels qu'on en tire des fosses d'un cimetière en les ouvrant... des *femur*, des *tibia*, des *radius*, etc. C'est là ce que l'on entend par des *ossements de morts*. Eh bien, sans hésiter un instant, j'affirme qu'il n'y a pas d'ossements de ce genre sur le tertre servant de support à notre personnage, et j'en appelle à tous ceux qui ont des yeux! Il y a, non des ossements, mais *deux ou trois os*, grands comme le doigt, ayant appartenu à quelque mouton ou à quelque veau, et qui, après le repas, auront été jetés au fumier. Loin d'être un argument contre la présence de Job sur son fumier, ces *os* en sont une des plus sûres démonstrations.

« Il n'est pas assis comme devait l'être Job, mais « couché dans son linceul, dont il cherche à se dé« faire; il est nu, Job ne devait pas l'être. » Entendons-nous. Job était assis, *sedens in sterquilinio*, dit la Bible; mais le diable est venu, lui mettant une main sur la tête (vous la voyez) et lui prenant la jambe gauche, qu'il élève à la hauteur de la tête, traduisant ainsi par un geste la parole de l'Ecriture, exprimant l'état pitoyable auquel son ennemi l'a réduit : *à plantâ pedis usque ad verticem, non est in eo sanitas*. Je défie tous les iconographes du monde de rencontrer une version plus rigoureuse et plus

Digitized by Google

exacte ! Alors, de cette action du démon, qui lui relève la jambe, il résulte de toute nécessité que Job se renverse en arrière ; il n'est pas *couché*, cela est évident; il est encore *assis*, posé sur son séant ; mais il se penche sur le dossier du siège, et il ne saurait en être autrement. Quant *à chercher à se défaire de son linceul ?* C'est le contraire qui est la vérité (voir les sculptures). « *Il est nu*, et Job ne devait pas l'être. » Pardon encore ! Lisez le texte, *à plantâ pedis usque ad verticem non est in eo sanitas*, depuis la plante des pieds il n'y a point de place saine sur son corps. Et de plus : *testâ radebat saniem*, à l'aide d'un tesson il râclait le pus découlant de ses blessures. Il fallait bien se découvrir le corps afin de procéder à cette opération ; il était donc nu, et il ne pouvait être autrement !

Allons encore : « à côté de ce mort qui ressuscite, « on aperçoit une femme qui pleure ; elle a la figure « dans ses mains : mais elle ne se bouche pas le nez « à cause de l'odeur des plaies de Job. » Encore des assertions que les images seules peuvent rectifier ! *A côté de ce mort qui ressuscite*. Est-ce un mort qui ressuscite ? C'est la question, et rien ne prouve que nous soyons en face d'un ressuscité. « On aperçoit « une femme qui pleure ; elle a la figure dans ses « mains, etc. » Non, certes, on n'*aperçoit* pas cette femme ; elle est isolée, au premier plan, et non en *bas-relief*, comme le dit trop souvent M. Cerf, mais en pleine *ronde-bosse*. Non, elle n'a pas le geste d'une personne qui pleure. Ce geste consiste à appuyer les mains sur les yeux et à les essuyer. Celle-ci tient fortement son menton et sa bouche des deux mains, à peine si elle les élève jusqu'au nez ; mais elle n'a pas sa tête dans ses mains : regardez-la. Je me demande, et je supplie mon cher collègue de me

Digitized by Google

dire comment le sculpteur aurait pu s'y prendre autrement pour traduire l'action d'une femme cherchant à se défendre contre la mauvaise odeur? Encore une traduction : *halitum meum horruit uxor mea.* (Job, XIX, 17.)

« Au pied de la fosse, sont quatre personnages : « un qui étend la main vers le mort, c'est saint « Remi, qui lui ordonne de se lever de la tombe et « de parler; l'autre, c'est une femme qui penche la « tête et prête l'oreille; à côté d'elle, se trouvent une « autre femme, qui paraît surprise, et un homme « également étonné : c'est le gendre et son épouse. « Enfin, auprès du ressuscité se trouve un démon, « qui lui met la main sur la tête comme pour l'em- « pêcher de se lever et de parler. Ainsi il y a trois « femmes et un homme auprès du mort. Si c'était « Job, il y aurait l'épouse de Job et ses trois amis. »

Ici, chaque assertion, pour ainsi dire, est à relever. « Au pied de la fosse sont quatre personnages. » Oui, deux hommes et deux femmes, et non comme vous le dites quelques lignes plus loin, *trois femmes et un homme.* « Un qui étend la main vers le mort. « C'est saint Remi. » Pardon, mille fois ! ce personnage n'étend pas la main vers le mort; il relève l'avant-bras vers l'épaule dans un geste d'étonnement. S'il commandait, il allongerait le bras en avant; il fait le contraire.

« *C'est saint Remi.* » Non certainement, et c'est ici que s'écroule toute votre interprétation. Malgré tous les arguments que nous avons exposés, il serait possible peut-être de voir encore dans nos sculptures *la résurrection de Hydrissen,* si nous trouvions ici saint Remi, comme il est opérant *tous les autres miracles*, immortalisés sur ces pierres. Oui, saint Remi devrait se trouver ici, bien visible, au premier

Digitized by Google

plan, et avec ses insignes archiépiscopaux. Nous le voyons, mître en tête et crosse en main, présidant toutes les autres scènes sculptées sur ce tympan. Larisvilla nous a dit qu'il a été amené en grande pompe par tout le clergé de Hydrissen; la magnifique tapisserie de Saint-Remi, que vous invoquez comme témoin en votre faveur, dépose formellement contre vous. Elle vous montre le métropolitain de Reims, non seulement en mître et en crosse, comme il est au baptême de Clovis, au tonneau de Saulx-Saint-Remi, et partout ailleurs; mais remarquez-le bien, il est en mître précieuse et en chappe des plus riches avec agraffe en pierreries; il y a plus : un clerc porte solennellement devant lui la croix métropolitaine ou plutôt celle de légat. Car, ne l'oublions pas, à Cologne et à Hydrissen, saint Remi est sur son propre terrain. Il a été créé par Hormisdas légat du Saint-Siège dans tous les Etats du roi Clovis; or, Cologne fait précisément partie de ces domaines; c'est de Cologne qu'il est parti pour venir livrer à Syagrius la bataille de Soissons (1). Vous savez, par du Saussay, les immenses travaux apostoliques de saint Remi dans les pays de Metz, Toul, Verdun, Remigiusberg, qui aboutissent au Rhin en allant vers Cologne; comment pourrait-il, sans ses insignes pontificaux, présider une cérémonie aussi imposante à laquelle il a été invité, par exprès, au nom de l'évêque du diocèse. Aussi, n'y eût-il que cette seule raison, elle serait à nos yeux absolument péremptoire : la sculpture de la cathédrale ne peut pas représenter la résurrection de Hydrissen, *parce qu'il est impossible d'y trouver saint Remi*, comme il est si ostensiblement sur la tapisserie de la basilique.

(1) Voir *Histoire des Francs*, par M. de Peyronnet, t. I.

Digitized by Google

Voilà bien au pied de la fosse quatre personnages, deux hommes et deux femmes. Les hommes sont en *laïques*, car ils ont le même costume que tous les personnages laïques figurés sur le tympan tout entier (notamment que les témoins prétendus des premiers groupes). Que saint Remi, sur un territoire étranger, n'ait point revêtu son costume d'évêque, quand il est là invité par l'évêque du lieu? cela ne saurait se comprendre ; mais que, faute de pouvoir figurer en évêque, il revête une *redingote ou un paletot*, et se confonde avec la foule des laïques? Jamais, jamais nous n'admettrons une pareille hypothèse. De plus, *saint Remi est au second plan*, ayant devant lui une femme qui paraît tendre l'oreille ; derrière lui sont un homme et une femme, celle-ci appuyée familièrement sur l'épaule de son voisin. Quelle singulière compagnie pour le légat! C'est le gendre et sa femme, dites-vous? Mais qui le prouve? J'aime mieux voir là ce que je lis au chap. XLII, verset II du livre de Job, et qui en est la conclusion : *Venerunt autem ad eum omnes fratres sui et universæ sorores suæ... et consolati sunt eum super omni malo.* Les frères de Job et toutes ses sœurs vinrent le trouver et le consolèrent de tous ses maux. « Enfin, au« près du ressuscité se trouve le démon, qui lui met « la main sur la tête, comme pour l'empêcher de se « lever et de parler » Nous comprenons parfaitement l'intervention de Satan dans l'histoire de Job et de ses épreuves ; elle est assez connue par le récit de la Bible pour que nous ne nous y arrêtions pas. Mais dans la légende de Hydrissen, Larisvilla ne fait intervenir le diable qu'auprès du gendre, et non auprès du ressuscité. *Videns ipsum militem semper flammis dæmonis effervere.* La tapisserie de Lenoncourt, si complète, si dramatique, ne fait point figurer

Digitized by Google

le démon, Enfin, regardez-le bien, ce démon, il se tourne en ricanant et d'un air de triomphe vers les frères et les sœurs de Job, parce qu'en effet, il a frappé le saint patriarche *à plantâ pedis usque ad verticem*, et il a tout lieu d'en être fier! Mais à Hydrissen, quand un mort miraculeusement ressuscité vient réparer un vol sacrilège et un parjure, ce que le diable aurait de mieux à faire, ce serait de s'enfuir et de se cacher! « Il y a *trois* femmes et *un* homme, » erreur matérielle. « Il devrait y avoir l'épouse de « Job et ses trois amis? » Ils sont très visiblement de l'autre côté; par ici ce sont les frères et les sœurs. Enfin, si Larisvilla avait été suivi, le ressuscité ne serait pas là revêtu de chair et paraissant vivant. Saint Remi n'a fait sortir du tombeau que le *squelette*, et c'est le squelette qui a parlé : *Ossa defuncti, nuda atque alba, carne jam putrefacta suis compaginibus adhæserunt, ac in formâ hominis præter carnem, suprà sepulchrum sedentis, cunctis videntibus assisterunt.* Nous avons donc le droit de conclure (du moins nous le croyons), *que le miracle de Hydrissen n'est pas sculpté sur notre portail.*

3° *Puisque ce miracle n'y est pas, qu'y a-t-il donc?*

Ce que nous venons de dire répond assez clairement. C'est l'*Histoire de Job*, traduite mot à mot d'après la Bible. — Au centre, sur un tertre qui n'est certainement pas une fosse entr'ouverte avec une tombe de pierre garnie de son couvercle, telle qu'elle apparaît clairement dans le récit de Nic. de Larisvilla et sur la tapisserie de Saint-Remi, Job est assis, mais renversé en arrière par le diable, qui lui soulève la jambe, et râclant avec un tesson le pus de ses plaies; ses amis et ses frères et sœurs le visitent.

Digitized by Google

Telle est la traduction littérale des versets VII et VIII du deuxième chapitre et le dernier chapitre du Livre de Job. — Satan, admis en présence du Très-Haut, a entendu avec dépit l'éloge du saint patriarche; Dieu a tout permis au tentateur, sauf d'atteindre Job dans sa personne. En un instant il a perdu ses biens immenses, ses sept fils et ses trois filles ; il s'est soumis sans murmurer. *In omnibus his, non peccavit Job labiis suis, neque stultum quid contrà Deum locutus est.* (Ch. I, 22.) En tout cela Job ne pécha point par paroles, et ne dit rien d'insensé contre Dieu. Toutefois, son ennemi ne se tient pas pour battu ; frappez-le dans sa chair, et vous verrez qu'il vous maudira en face, répondit-il arrogamment à Dieu lui-même : *Tange os ejus et carnem, et tunc videbis quod in faciem benedicat tibi.* (II, 5.) Dieu le permet. *Satan percussit Job ulcere pessimo à plantâ pedis usque ad verticem ejus.* (II, 7). Satan frappa Job d'un ulcère abominable des pieds à la tête ; *qui testâ radebat saniem sedens in sterquilinio*, et celui-ci, assis sur un fumier, râclait le pus de ses plaies à l'aide d'un tesson. Qu'ajouter à tout cela pour l'explication de notre groupe ? Rien évidemment.

Cependant les trois amis de Job ont été avertis, ce sont Beldad, Eliphas et Sophar, habitant chacun une région différente (II, 11). Ils se donnent rendez-vous pour visiter ensemble leur ami malheureux. C'est le sujet de la première scène, entièrement séparée du reste par un arbre, suivant l'usage des sculpteurs du Moyen-Age. Chose remarquable, les deux derniers arrivés se serrent cordialement et réciproquement les bras, car ils ne se sont pas vus depuis longtemps sans doute. Au-delà de l'arbre (second groupe), les trois personnages sont au terme de leur route, et les voilà auprès de Job. L'un d'eux tient en main un rou-

Digitized by Google

leau, qui n'est point un testament, mais le signe caractéristique le plus ordinaire pour désigner les écrivains sacrés. En effet, sur quarante-deux chapitres que renferme le livre de la Bible, plus de trente-six ou trente-sept vont être remplis par les interminables dissertations de Beldad, d'Eliphas et de Sophar, auxquels Job répondra non moins prolixement. Ils ont certes bien gagné leur rouleau caractéristique ! Arrivés auprès de Job, ils trouvent sa femme qui, dès le début, n'a cessé de le pousser au désespoir, *Benedic Deo et morere*, maudis Dieu, lui dit-elle, et meurs. (II, 9.) Mais ici le geste de cette femme exprime le plus clairement du monde ce que Job dira d'elle en terminant la conférence : *halitum meum exhorruit uxor mea.* (XIX, 17.) Ma femme elle-même avait mon souffle en horreur. Non, elle ne pleure pas, certainement ; autrement elle aurait un linge, ou du moins ses deux mains sur les yeux ; ici les mains s'élèvent à peine jusqu'au nez.

Au-delà de Job, comme nous l'avons dit plus haut, ce sont *omnes fratres sui et universæ sorores suæ*, tous ses frères et toutes ses sœurs, qui viennent après le départ des trois amis pour le consoler et lui fournir le moyen de rétablir sa fortune : *Venerunt ad eum et consolati sunt eum*, etc. (XLII, 11.) Rien au monde ne saurait être plus évident ! C'est vers eux que le diable se tourne en ricanant et comme en triomphant du mal qu'il a fait à Job. Il pose une main sur la tête et de l'autre il soulève la jambe pour dire *à plantâ pedis usque ad verticem non est in eo sanitas*, et ainsi il le renverse à demi sur le dos sans l'empêcher d'être *assis*. Ce sont eux que le patriarche regarde en face et en leur adressant la parole, car il n'est ni mort, ni aveugle, ni squelette ; et eux sont tout entiers à ce qu'ils viennent faire. La première

Digitized by Google

femme, penchée en avant, change sa main en cornet acoustique pour ne pas perdre un mot du discours de son frère ; l'homme qui est derrière elle regarde d'un air de compassion et exprime sa stupeur par le geste le plus significatif. Les deux autres frère et sœur (car pour exprimer *omnes et universæ*, on n'en pouvait pas moins de quatre), se penchent en avant pour mieux voir et pour mieux entendre; et la femme s'appuie familièrement sur son frère.

Voilà ce que, pas plus que nos devanciers, nous n'aurions su voir aussi clairement, sans l'admirable photographie de M. Trompette. Grâce à cette image, aucun détail n'a pu nous échapper, et l'ayant sous les yeux continuellement durant de longs mois, dans le silence du cabinet, nous avons pu, loupe en main, la voir, l'étudier, l'analyser à loisir. Un détail est venu nous confirmer encore dans notre conviction : M. Bulteau nous avait dit, au cours de sa magnifique étude de 1876, que Job est placé auprès de saint Remi en statue colossale sur la paroi de droite, en entrant par la porte que nous étudions. Une de ses principales raisons est que Job est coiffé d'une *calotte princière*, signe très caractéristique des grands personnages dans les sculptures du XIIIe siècle. Notre patriarche ayant un droit évident à cette distinction, comme prince de la terre de Hus, *princeps in terrâ Hus*. L'affirmation de notre savant confrère sur la présence de Job à côté de saint Remi, contre la paroi, n'a rien changé à notre conviction, et nous n'avons pas cessé de croire et de proclamer que le personnage dont il s'agit est Clovis, qui a tout aussi droit que le saint homme Job à la coiffure des princes. Mais, voulant nous éclairer sur la signification de cette *calotte*, nous avons consulté le *Dictionnaire du Mobilier français*, de M. Viollet-Leduc, et, au tome III, p. 117, article

Digitized by Google

coiffe, voici ce que nous avons lu : « La coiffe que « les personnes *d'un rang très élevé* portaient sous « le chaperon de 1300 à 1400, n'était qu'un serre-tête, « une *calotte très juste*, mais *qui ne s'attachait pas* « *sous le menton.* » C'est bien là ce dont est coiffé Clovis ; et M. Bulteau ne se trompe pas en voyant là la marque d'un rang élevé. Et, en effet, ce n'est pas seulement Clovis qui est orné de couvre-chef à la paroi de droite ; il porte cette même calotte dans la *cuve baptismale ;* le premier personnage à gauche, qui va être baptisé après Alboflède, sœur de Clovis (et il est prince évidemment), est décoré du même insigne, et aussi le dernier chef des Vandales martyrisant saint Nicaise ; mais surtout, au deuxième groupe du second bandeau, celui que tous nous avons pris pour Montan, annonçant à sainte Cilinie la naissance de saint Remi (et je l'ai cru et écrit comme les autres), ce n'est point Montan ; c'est Emile, comte de Laon, décoré de l'aristocratique coiffure, et embrassant des deux mains les épaules de sa femme. Montan aurait porté son capuchon, comme dans la figure qui précède et dans celle qui suit, et il aurait eu une tout autre attitude envers la vénérable mère du futur apôtre des Francs. Or, Job sur son fumier, est couvert de ce caractéristique insigne, car il est prince. Nos scrupuleux sculpteurs n'auraient pas honoré ainsi le simple bourgeois de Hydrissen !

Le doute est donc impossible, et il est clair comme le jour que les quatre groupes de notre tympan figurent Job, tenté par le démon, visité par ses trois amis et consolé par ses frères et ses sœurs.

Il ne nous reste plus qu'un mot à dire pour répondre aux objections qui nous sont opposées. On dit : 1° Que ferait Job au milieu des miracles de saint

Digitized by Google

Remi et de la mort de saint Nicaise? — Nous essaierons tout-à-l'heure de le dire; mais quand nous n'y réussirions pas, cela ne détruirait pas le fait que nous venons d'établir. — Le miracle de Hydrissen ne peut pas être figuré au XIIIe siècle; il n'est certainement pas sur notre tympan; les détails les plus minutieux des quatre scènes composant l'ensemble de notre groupe démontrent que là est l'*histoire de Job*. Si nous ne pouvons dire ce qu'il fait là, cela prouve que les grands architectes du Moyen-Age comprenaient autrement ou mieux que nous; mais cela ne démontrera jamais que ce que nous voyons de nos yeux et palpons de nos mains n'existe pas.

On insiste : 2° Il y a *unité parfaite* dans tous les *tympans* de la cathédrale, au grand portail, comme à la porte voisine figurant le *Jugement dernier;* les sculpteurs de Notre-Dame, toujours d'accord avec eux-mêmes, ont dû observer ici la même règle et ne pas introduire dans le même ensemble des sujets hétérogènes. — La réponse n'est pas difficile! On appelle *tympan* la surface plane comprise entre le linteau d'une porte et l'arcade qui lui sert de couronnement. Or, il n'y a point de tympan au grand portail, puisque le dessus des portes est évidé pour former une rosace au porche du centre et deux baies vitrées, l'une à droite et l'autre à gauche. C'est là une des marques les plus caractéristiques du XIVe siècle, époque de notre monumentale façade. Il y a au grand portail des voussures et des *linteaux*. Or, le linteau n'existe pas à notre porche du Nord; et les voussures, remplies par seize papes, quatorze docteurs, douze évêques et trois anges, se renferment dans une unité si parfaite, que le portail principal n'en approche même pas, comme nous le démontrerons dans un instant. Veut-on prendre pour des *tym-*

Digitized by Google

pans les deux arcades pleines garnies de statues flanquant le portail, et accolées aux porches à droite et à gauche? Ce parti ne serait pas heureux! car, pour ne parler que de l'arcade du côté du nord, elle n'a pas l'*unité*, puisqu'elle offre, au bas, *deux démons tentant Notre-Seigneur* au désert; et au-dessus, l'*invention de la sainte croix*, par sainte Hélène et le patriarche saint Macaire.

Mais on ajoute : il y a *unité*, parce qu'on a voulu représenter « *des pages de l'histoire de l'Eglise.* » Avec un pareil cadre, dans lequel on peut faire entrer la *Création du monde*, le *Jugement dernier*, et tout ce qu'on voudra choisir entre les deux, il est facile d'être *un*. Nous pouvons l'être plus sérieusement et à beaucoup moins de frais. Voici notre explication :

Le porche Nord, que nous voulons expliquer, figure la *glorification* des grands archevêques de Reims : saint Sixte, fondateur de notre Eglise; saint Nicaise, l'unique archevêque martyr que nous possédions; saint Remi, la splendeur et l'illustration par excellence de notre insigne métropole. — Saint Sixte est à la place d'honneur, adossé au trumeau central, couvert d'un dais d'une splendeur sans égale; il a pour pendant, à la porte voisine, le Divin Sauveur, si connu sous le nom du *Beau-Dieu*. Saint Sixte est coiffé du bonnet papal; c'est qu'il nous a été envoyé par saint Pierre, et qu'il est l'anneau visible par lequel notre illustre Eglise remonte aux apôtres et se rattache à l'Eglise mère et maîtresse. On n'a pas sculpté sur la pierre les *actes* de saint Sixte, on les ignore; mais on a décoré le socle de sa statue de l'emblême de ses *vertus* épiscopales : la douceur, la charité, la force. — Saint *Nicaise* est à la droite de saint Sixte sur la paroi; sa sœur Eutropie l'accom-

Digitized by Google

pagne ; il porte dans ses mains, comme saint Denis, sa tête tranchée par les Vandales ; deux jolis anges, à genoux sur ses épaules, couronnent d'un riche diadème son tronc décapité. A sa droite un troisième ange, mais colossal, encense les deux martyrs. — Au troisième rang, saint *Remi*, recevant du Ciel la sainte Ampoule ; à sa droite Clovis, avec sa calotte princière, sa robe blanche et brodée de néophyte par-dessus son habit guerrier, et enfin, à l'extrême gauche de saint Remi, un ange thuriféraire, faisant pendant à celui qui accompagne saint Nicaise. Au haut du tympan, dans la pointe, Notre-Seigneur assis, recevant de deux anges des couronnes pour ses serviteurs ; dans la voussure, en trois rangées, seize papes, quatorze docteurs, douze évêques (et non pas des damnés et des diables), assistant au triomphe de leurs frères et prenant part à leur jugement, suivant la promesse si formelle du Fils de Dieu : *Sedebitis et vos super sedes duodecim judicantes duodecim tribus Israel.* (Matt. XIX, 28.) Vous serez assis vous-même sur douze sièges pour juger les douze tribus d'Israël. Enfin, à la pointe de chaque arcade, là où se rencontrent les papes, les docteurs, les évêques, trois gracieux anges couronnent aussi nos élus.

Voilà la partie principale de cette immense *glorification de nos saints archevêques*. La grandeur des sept statues du bas ; le Christ en haut de l'ogive ; les personnages assis et glorifiés qui prennent part à ce triomphe, nous montrent assez ce qu'ils signifient. Nous voici au *tympan*, que va-t-il nous dire ? Il fera, selon le terme *technique*, l'amplification oratoire de la proposition du panégyrique, et comme dans tout discours sacré bien ordonné, il n'oubliera pas la conclusion morale. Ainsi procède Bossuet dans ses orai-

Digitized by Google

sons funèbres. Il nous dira le martyre de saint Nicaise et de sainte Eutropie; le sacre de Clovis et l'Ampoule miraculeuse, source de tous les privilèges et de toutes les grandeurs de notre Eglise. Puis la vie de saint Remi, puisqu'elle est si féconde en miracles, c'est-à-dire, Montan, Emile et sa femme, la possédée de Toulouse, envoyée de Rome par saint Benoît, la résurrection de cette possédée, le diable chassé de Reims, le tonneau de Celse rempli de vin à Sault-Saint-Remi.... *et enfin Job !* Nous indiquant à tous par quelle voie nos saints sont arrivés au ciel, et par quel chemin seulement nous pouvons y parvenir nous-mêmes : c'est par l'épreuve, la souffrance vaincue, quelquefois le martyre, comme saint Nicaise et comme Job. C'est l'apôtre saint Jacques (v, 2) qui nous le dit au nom de Dieu : *Sufferentiam Job audistis ; Beatus vir qui suffert tentationem, quoniam cum probatus fuerit accipiet coronam vitæ.* (Jacob, I, 12.) Ce qui peut se traduire ainsi : Nous vous montrons nos saints montant au ciel; eh bien, si vous voulez recevoir comme eux la *couronne de vie*, sachez souffrir comme eux et imitez la foi et la patience de Job, *sufferentiam Job audistis.*

Où trouver, je le demande, une unité plus parfaite? surtout quand on voudra bien se souvenir que nos iconographes du Moyen-Age ne songeaient pas à écrire l'histoire sur la pierre, mais à instruire les fidèles; à prêcher au dehors par les statues, à l'intérieur par les vitraux... comme l'évêque et le prêtre instruisaient du haut de l'ambon, du jubé et de la chaire.

Tout ce que nous venons d'écrire paraîtra d'autant plus vrai, quand nous aurons ajouté que, l'un des sujets les plus chers à l'iconographie chrétienne, c'est la touchante et instructive histoire de Job. Dans les

Digitized by Google

Institutions de l'art chrétien, par l'abbé Pascal, t. I, p. 28, l'auteur énumère, d'après Raoul Rochette, les principaux sujets peints dans les Catacombes, il nomme : « 11° Job assis à terre. » MM. Spencer Northcote et W.-R. Brownlow ont publié, sous le titre de *Rome souterraine* (Paris, Didier, 1872), un abrégé très remarquable du grand ouvrage de M. de Rossi. Il décrit, p. 392, le célèbre sarcophage de Junius Bassus, et il remarque ce qui suit : « A l'une « de ses extrémités on reconnaît l'histoire de Job : « le patriarche est consolé par ses amis, et sa femme « se tient debout devant lui le visage caché dans un « mouchoir, traduction parlante de la plainte mise « par la Bible dans la bouche de Job : « Ma femme « a eu horreur de mon souffle. » En note l'auteur ajoute : « Cette femme est représentée cachant son « visage dans un pan de sa robe, et tendant à Job « un pain au bout d'un bâton, dans un manuscrit « grec de la Bibliothèque nationale (n° 510, f° 71), et « sur un sarcophage d'Arles, publié par M. Ed. Le « Blant, *Revue archéologique*, 1860, pl. XVII. »

M. Didron, notre illustre compatriote, dans le *Manuel d'iconographie chrétienne*, p. 122, nous donne, d'après un moine du Mont-Athos, la manière dont les artistes orientaux représentaient Job au Moyen-Age. « Job sur le fumier, une ville. Au dehors, Job « couvert de plaies, étendu sur un fumier; autour « de lui trois rois lui adressant la parole. »

Guenebault, *Dictionnaire iconographique des monuments*, t. Ier, page 90, cite les objets suivants : « Job « sur son fumier, à qui quelqu'un présente un pain « au bout d'un bâton... Arringh, t. I, pl. de la p. 177, « édition de Paris. Trois vitraux de l'église Saint-« Romain de Rouen, XVe et XVIe siècles. Tourmenté « par Satan, chronique de Nuremberg. Ruiné par

Digitized by Google

« les calamités, fresques du *Campo Santo*. Sur son « fumier, sculpture du XIIIe siècle à Notre-Dame de « Paris, gravé par *Herbé*, *hist. des beaux-arts*, « pl. XXVIII. » A quoi nous pouvons ajouter les descriptions détaillées de M. l'abbé Bulteau, d'après la cathédrale de Chartres, et celles de M. de Guilhermy, d'après Notre-Dame de Paris.

Ce sujet de Job, traité par la sculpture chrétienne, n'a donc rien d'étrange ni d'insolite ; il est dans les traditions de l'art de l'Orient comme de l'Occident; il ne faut pas nous étonner que nos sculpteurs se soient fait une joie, un devoir peut-être de l'introduire dans notre cathédrale de Reims ; et il me semble bien à sa place.

Concluons : Faute de pouvoir être bien vues, nos admirables images n'ont jamais été étudiées à fond. Les auteurs qui en ont parlé se sont copiés l'un l'autre, souvent sans prendre la peine de regarder ce qu'ils étaient censé décrire. Maintenant, avec les photographies de l'habile M. Trompette, on peut emporter chez soi toutes ces curieuses images, et avec de la patience, elles nous livreront leurs secrets. A l'œuvre donc ; et puisque l'art nous a mis en main le moyen de lire nos chefs-d'œuvre, faisons en sorte que bientôt ils n'aient plus pour nous rien d'inconnu.

Digitized by Google

LA DÉMOLITION

DE

L'ÉGLISE SAINT-NICAISE

DE REIMS

(1791 - 1805)

Documents extraits des Archives de Reims et de Châlons

Par M. A. LEBOURQ, Membre correspondant

Le fleuron de notre couronne est brisé !

Telle dut être la plainte des Rémois qui virent disparaître Saint-Nicaise, et telle est l'expression du regret de tous ceux qui admirent sur les plans la pittoresque perspective du vieux Reims.

Bâti sur la hauteur et dominant, par les flèches élancées de son portail, les tours et les clochers de tant d'autres monuments, le noble édifice était bien le diadême de la cité.

S'il eût survécu à la tourmente, l'opulente ville moderne montrerait avec fierté ses trois grands vaisseaux, édifiés dans les XIe, XIIe, XIIIe et XIVe siècles. C'est à la source sublime de la foi chrétienne, si vive alors, que les hommes de génie s'inspiraient et créaient des chefs-d'œuvre. Reims aurait une part splendide : Saint-Remi, édifié dans les XIe et XIIe siècles, la cathédrale et Saint-Nicaise dans les deux siècles suivants, ensemble magnifique dont aucune autre cité

Digitized by Google

n'offrirait la rencontre. Regrets superflus, sans doute, mais peut-on les interdire à l'historien ou à l'artiste?

L'église de l'évêque-martyr, gardienne des antiques traditions et des sépultures gallo-romaines, avait eu le rare privilège de plaire à tous les temps : on l'appelait l'*élégante basilique*, embellie qu'elle était des riches vitraux et des sculptures du Moyen-Age, décorée à la Renaissance et jusqu'au XVIIIe siècle, des plus beaux types de chaque style.

Elle avait reçu d'illustres visiteurs, et, dans ses derniers jours, elle était surtout chère aux physiciens par son *pilier branlant* et son harmonieuse sonnerie.

Toutes les générations, depuis l'ère chrétienne, avaient eu là un sanctuaire vénéré ; aussi quand ses pierres éparses eurent jonché le sol, quand ses statues profanées furent réduites en moellons, l'imagination populaire crut revoir partout des débris de Saint-Nicaise, et aujourd'hui encore, on reporte à sa ruine la provenance de tous les fragments sculptés qui se retrouvent çà et là. Deux inestimables trésors de l'antiquité rémoise, heureusement sauvés des décombres par des administrateurs intelligents, le tombeau de Jovin et la dalle de Libergier, sont les seules épaves intactes de l'abbaye, les témoins survivants de sa splendeur et de son histoire (1).

Comment ce temple a-t-il disparu? Est-ce aux jours sans pitié de la Terreur, ou dans le calme d'une époque réparatrice? Quelles mains ont accompli sa ruine, et qui a protesté en sa faveur ? Ces questions

(1) Pour le portail de Saint-Nicaise, voir la gravure de Nicolas de Son, celle du *Marlot latin*, t. II, p. 612, celle du *Marlot français*, t. III, p. 332 et 334, et pour la description du monument, lire la monographie de M. Nanquette, *Annales de l'Académie de Reims*, t. II, p. 239 ; *Reims pittoresque*, p. 33 et 43 ; *Chronique de Champagne*, t. 4, p. 68; Leauté, *Almanach historique de Reims*, 1772, p. 72, Pluche, *Spectacle de la nature*, t. VII, p. 350.

Digitized by Google

donnent lieu aux plus étranges confusions, et cependant leurs solutions se trouvent dans nos archives locales, trop peu consultées jusqu'ici. On y lit jour par jour, pendant quatorze ans, les péripéties de l'œuvre destructive. La ville de Reims a constamment résisté aux projets de cette fatale démolition, dont toute la responsabilité pèse sur une bureaucratie subalterne, et plus encore sur la cupidité des traitants et des adjudicataires. Divers ministres, Sieyès, François de Neufchâteau, Lucien Bonaparte ont correspondu pour imposer des sursis. Le *Journal de Paris* et la *Gazette de France* ont recueilli de véhémentes objurgations, et surtout un architecte de Châlons, M. Poterlet, a lutté sans trêve avec son parent pour arracher l'incomparable portail à la pioche et au vandalisme du trop fameux Santerre. Après eux, M. Bourgeois-Jessaint, le futur préfet de la Marne, l'ingénieur Tarbé, tentèrent au moins « de laisser au temps le soin de dessiner une belle ruine. » S'ils avaient réussi, Reims serait fier de la grandiose perspective de ruines monumentales, telles qu'on en admire à Saint-Jean-des-Vignes de Soissons. Vains efforts! Les adjudications suivirent leur cours, malgré plusieurs déchéances successives, et les Domaines encaissèrent un maigre produit inférieur à la valeur du sol, insignifiant par rapport aux seuls matériaux. Lorsqu'on eut laissé entamer et s'effondrer les parties notables, de 1799 à 1805, on vendit, le 12 août de cette dernière année, moyennant 28,700 francs, les derniers restes du chef-d'œuvre de Libergier, transformé pendant longtemps encore en une immense carrière. Puis les ruines elles-mêmes ont disparu peu à peu, et actuellement, dans le clos qui s'étend sous la butte Saint-Nicaise, cette portion contiguë du rempart si opportunément restée debout,

Digitized by Google

il ne reste rien autre chose qu'un ineffaçable souvenir.

Cette histoire d'une démolition a son éloquence : les dates, les noms, le style du temps, les chiffres surtout, parleront dans les pages qui vont suivre. On y trouvera, dans l'indignation des uns, et dans le mercantilisme des autres, une leçon de patriotisme à l'adresse de ceux qui méconnaîtraient un jour nos monuments nationaux. Plus ils ont souffert, plus l'injure du temps et la main des hommes se sont appesanties sur eux, plus nous devons respecter ceux qui restent et rattachent si majestueusement le passé au présent.

Il est encore des Rémois familiers avec les beautés de Saint-Nicaise, grâce au culte d'une pieuse tradition, qui ne veulent pas se consoler de sa ruine et eussent applaudi à la reproduction fidèle de son image dans l'une de nos églises modernes. Ne pouvant ressusciter l'élégant édifice, ils apprendront du moins comment il est tombé, succombant aux coups d'avides démolisseurs, au milieu des regrets de la population et de la municipalité de Reims.

H. J. et A. L.

Digitized by Google

DOCUMENTS INÉDITS

Retraçant par ordre chronologique la démolition de l'église Saint-Nicaise

---

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE REIMS

Séance du 5 mars 1791 (page 87).

M. Hurtault, maire.
M. Dessain, procureur de la commune.

Projet de nouvelles circonscriptions de paroisses.

Le procureur de la commune dit :

Qu'il me soit permis, Messieurs, d'exprimer mes regrets et ceux d'un grand nombre de citoyens, de ce que l'église de Saint-Nicaise, chef-d'œuvre d'architecture gothique, édifice unique dans son genre par la délicatesse et la légèreté de sa construction, édifice qui fait l'admiration de tous les curieux, de tous les étrangers, de tous les grands maîtres en architecture, est exposée à être abandonnée et détruite dans peu d'années; cette église a besoin d'être réparée dans plusieurs endroits, si ces réparations, qui sont urgentes, ne sont pas faites avant peu, elles en occasionneront de plus grandes, dont la dépense rebutera encore davantage, et de là alors la destruction de cette église; je sais que la ville de Reims n'est pas en état de fournir à ses réparations et à son entretien, mais cet édifice, quoique situé à Reims, ne peut-il pas être considéré comme un édifice national, dont l'entretien doit être à la charge de la nation? On objectera que la charge serait immense si la nation se chargeait de l'entretien de tous les beaux édifices qui vont être inutiles, mais où est l'édifice du genre, de la beauté et de la délicatesse de l'église de Saint-Nicaise? en est-il un second dans toute la France

Digitized by Google

qui puisse lui être mis en parallèle, non certainement, l'exception qu'on ferait en faveur de l'église de Saint-Nicaise ne pourrait donc pas tirer à conséquence.

1792, 14 août.

Le médecin et le chirurgien des armées qui ont été chargés de l'examen des emplacements convenables pour y former les établissements d'hôpitaux destinés aux troupes rassemblées dans Soissons, ayant reconnu que l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims présentait la facilité d'y établir un hôpital pour cinq à six cents lits... je vous prie de faire mettre ces bâtiments à la disposition de M. Dorly, commissaire des guerres.. ..

Le ministre la guerre par intérim,

CLAVIÈRE.

19 août 1792.

Le conseil général du district a autorisé M. Poirier, garde-magasin, de faire les arrangements qui lui sont prescrits pour l'établissement d'un hôpital dans l'*église* et les bâtiments de la ci-devant abbaye de Saint-Nicaise.....

1793, 13 juin.

Objets de Saint-Nicaise à la Cathédrale.

Lors de la vente des objets détachés de l'église de Saint-Nicaise, les administrateurs de la fabrique de Notre-Dame ont acheté, moyennant 4,450 livres, le maître-autel, le pavé du sanctuaire, en marbre, et les deux portiques en menuiserie.

Cette acquisition avait été faite en 1792.

Archives de Reims *(Carton Culte)*.

Digitized by Google

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE REIMS

1793, 4 juillet.

Grille de Saint-Nicaise à Saint-Remi.

Les paroissiens de Saint-Remi demandent la permission de supprimer le Jubé..... et de faire poser une grille qu'ils ont eu l'avantage d'obtenir à un prix modique et qui provenait de Saint-Nicaise.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE REIMS

1795, 26 avril — An III, 7 floréal.

Emploi de Saint-Nicaise.

Sur la demande qui a été faite par le comité des établissements publics..... le Conseil général a dressé la liste de tous les monuments et biens publics comme suit :

. . . . . .

La ci-devant église de Saint-Nicaise (architecture admirable qui mérite d'être réparée).	Magasins à fourrages.
La maison du ci-devant couvent .	id.

1795, 4 août. Paris. — 17 thermidor an III.

Le Directoire de la commission temporaire des arts, adjoint au Comité d'instruction publique, A l'Administration du district de Reims.

Citoyens,

La commission temporaire des Arts vous invite à lui donner des renseignements sur le tombeau de Jovin qui existait dans la ci-devant église de Saint-Nicaise de votre ville.

Digitized by Google

Le Directoire apprendra avec satisfaction que ce monument a échappé au ravage du vandalisme.

Salut fraternel.

Au nom de la commission, les membres composant le Directoire.

ADMINISTRATION MUNICIPALE

1796, 8 septembre. — Séance du 22 fructidor an IV.

Mémoire sur les édifices et établissements à conserver dans la commune de Reims.

CULTE

L'administration municipale de la commune de Reims, après avoir pesé la convenance des localités, la solidité des édifices et l'intérêt même des administrés pour les charges attachées aux établissements du culte, s'attache à la conservation de cinq édifices pour l'exercice du culte dans la ville de Reims et ses fauxbourgs.

1. L'église dite cathédrale.....

2. L'église de Saint-Nicaise. Ce monument, moins vaste et moins pompeux que l'église dite cathédrale, n'en est que plus élégant en architecture, la délicatesse de sa structure, la coupe légère et brillante du vaisseau le font regarder par les artistes comme une merveille dans le genre gothique. L'église est très bonne, ne pèche en ce moment que par sa toiture facile à réparer, sa position, l'embellissement qu'elle procure à la ville de Reims, sa réputation répandue par toute l'Europe demandent hautement sa conservation.

Cette église (Saint-Nicaise), située au haut de la ville, deviendra celle de deux sections populeuses et

Digitized by Google

attachées à leur culte; par cette disposition on rendra à l'utilité publique l'église de Saint-Remi, maintenant occupée par les catholiques, église qui n'a de mérite que par son étendue, dont les arts doivent *rougir*, et qui, transformée en hôpital, serait et plus utile et occupée d'une manière plus convenable à sa position et à ses dispositions intérieures, qui la rendent précieuse pour cet usage.

3. L'église Saint-Maurice.
4. L'église Saint-Jacques.
5. L'église Saint-André.

L'administration municipale, convaincue que les vues *économes* pour l'Etat doivent partout guider ses actions, quand cette économie n'est pas contraire au véritable intérêt des administrés, estime qu'un plus grand nombre d'églises dans Reims serait absolument inutile.

..... la maison de Saint-Remi, destinée à être un hôpital..... l'église de cette maison, bâtiment immense, bien couvert et très solide, ayant des galeries dans tout son pourtour, serait convertie en salles vastes, bien aérées, où tous les lits actuels de l'Hôtel-Dieu peuvent être renfermés.

Le passage des troupes étant très fréquent en cette ville, l'administration demande que la maison de Saint-Nicaise, vaste, solide et ne pouvant servir à autre chose, soit conservée pour cet objet.

Cette délibération est signée :

Jobert, maire.
Tronsson-Mopinot.
Marlette.
Dubart.
Legrand-Rigaut.

Digitized by Google

1796, 26 septembre.

L'Administration municipale de Reims
Au citoyen Représentant.

Nous sommes extrêmement sensibles aux démarches que vous avez faites, tant auprès du citoyen Grandpré, que dans les autres bureaux du ministère. La conversation que nous avons eue avec le citoyen Poulain de Boutancourt va nous mettre à même de vous répondre.

Lorsque nous proposions de laisser subsister Saint-Nicaise pour en faire une caserne..... nous n'avons présenté ce moyen que pour en éloigner la vente s'il était possible.....

Quant à la question de savoir si l'on ne pourrait nous accorder Saint-Nicaise pour en faire une maison de détention, le citoyen Poulain de Boutancourt a goûté notre avis à cet égard..... Nous croyons pouvoir insister plus que jamais pour que la maison de Saint-Nicaise soit choisie par le gouvernement pour en faire une maison de détention, d'autant qu'on ne peut trouver un local plus vaste, mieux et plus solidement bâti.....

Nous persistons toujours à demander la suspension de la vente de la maison de Saint-Nicaise pour pouvoir en faire une maison de détention.

ADMINISTRATION MUNICIPALE DE REIMS

1796, 18 octobre. — An V, 27 vendémiaire.

Etat des églises, leur destination et emploi actuel.

SAINT-NICAISE, ci-devant couvent d'hommes, magasin militaire. L'église Saint-Remi et la maison étant destinées à l'Hôtel-Dieu, il conviendra de conserver

Digitized by Google

l'église de Saint-Nicaise pour que les citoyens qui exerçaient leur culte à Saint-Remi puissent l'exercer à Saint-Nicaise.

C'est un monument précieux d'architecture légère dont la conservation importe aux arts, et qui n'admet aucune comparaison avec Saint-Remi.

La maison conventuelle joignant l'église est grande et en assez bon état; elle est réservée pour une caserne.

Le département, par son arrêté du 3 vendémiaire, sollicite l'église de Saint-Nicaise pour être rendue au culte, la maison dépendant pour une caserne et Saint-Remi pour l'Hôtel-Dieu.

ADMINISTRATION MUNICIPALE DE REIMS

1796, 22 novembre. — An V, 2 frimaire.

Sollicitude de la municipalité pour Saint-Nicaise.

Le citoyen Poterlet, architecte du département de la Marne, dépose sur le bureau un extrait du registre des délibérations de l'administration départementale du 23 brumaire, an V, et d'une lettre du Ministre de l'Intérieur, du 14 thermidor dernier, portant invitation à l'administration municipale de choisir un architecte, connu pour ses talents, pour donner des renseignements et faire un rapport détaillé sur les églises cathédrales et autres, dont la beauté, l'importance, etc....., peuvent offrir des avantages pour le progrès des arts, pour le culte ou pour quelque objet d'utilité publique.

L'administration fait choix du citoyen Poterlet pour remplir l'objet dont s'agit.

Le citoyen Poterlet expose que l'église ci-devant cathédrale et celle de Saint-Nicaise se trouvent toutes deux, par leur beauté et leur importance, devoir être conservées.

Archives de Reims.

Digitized by Google

1798, 16 juin. — 28 prairial an VI.

L'an VI de la République française, une et indivisible, le 28e jour de prairial, je soussigné, Pierre Ponsin, expert nommé par l'administration centrale du département, à l'effet de procéder à l'estimation en revenu valeur de 1790, des bâtiments et jardins composant la maison conventuelle de Saint-Nicaise de Reims.

M'étant transporté sur les lieux, conjointement avec le citoyen Paquot, commissaire du pouvoir exécutif près l'administration municipale de Reims, nous nous sommes assurés qué le bien ci-dessus désigné existe, qu'il n'est point tenu à loyer, et que depuis l'évacuation des moines il a été constamment occupé par un magasin à fourrage au compte de la République.

J'ai ensuite examiné l'état des bâtiments qui composent la dite maison, les matières de leur construction, la longueur, largeur, hauteur, et j'ai reconnu que le ci-devant couvent de Saint-Nicaise de Reims, déduction faite de l'église et d'un terrain qu'il est nécessaire d'y réunir, occupe une surface de terrain d'environ 22,000 mètres.

Savoir :

Les principaux bâtiments.....	2.179	02
Ecuries, remises, celliers.....	201	»
Une chapelle gothique servant ci-devant de sacristie.....	197	40
Cour et cloître.....	911	»
Jardin et quinconce de tilleuls.....	18.511	58
	22.000	»

Digitized by Google

Les bâtiments principaux qui composent la dite maison sont :

1° Un bâtiment entre le parvis de l'église et la basse-cour.....

2° Un bâtiment entre la basse-cour et le cloître...

3° Un bâtiment entre le cloître et le jardin.....

4° Un bâtiment entre le cloître et la partie du jardin qui est au levant.....

5° Un bâtiment en retour du troisième et saillant dans le jardin.....

6° Un bâtiment saillant dans le jardin.....

7° Un bâtiment formant le quatrième côté du cloître et adossé au mur de l'église.....

Tous ces bâtiments sont couverts en ardoises et garnis de chanlattes recouvertes de plomb ainsi que les noues et faîtages, les murs sont en pierre de taille, crayes et blocailles et très solides, les planchers sont en planches de chêne.....

Basse-cour.....

Au levant des bâtiments, près de l'église, est une espèce de chapelle gothique qui servait de sacristie...

Cette maison, comme presque tous les bâtiments *nationaux*, a été dévastée ; un grand nombre de portes, lambris, cheminées ont été enlevés ou volés.

Etc.....

Les dits bâtiments et terrains j'estime valoir, dans leur état actuel et eu égard à leur position dans le quartier le plus éloigné des affaires et du commerce, en revenu annuel, la somme de 3,000 francs, valeur de 1790.

Et de tout ce que dessus j'ai fait et rédigé le présent procès-verbal que j'affirme sincère et véritable, après avoir opéré pendant quatre jours.

Signé : PONSIN et PAQUOT.

Digitized by Google

1798, 18 juillet.

Au citoyen Grandpré, chef au ministère de l'Intérieur.

Nous venons d'apprendre que l'administration du département se propose de mettre incessamment en vente la ci-devant *église* et bâtiments de Saint-Nicaise de Reims, nous en sommes d'autant plus surpris que jusques à présent son intention avait été de la conserver et même de solliciter des fonds pour son entretien comme monument des Arts dont la conservation était intéressante.

Il y a longtemps qu'il manque dans le département une prison ou maison de détention.....

Il n'est pas possible de trouver un local plus convenable à ce sujet que l'église et la maison de Saint-Nicaise..... il est donc instant d'arrêter la vente de cet édifice.....

Nous vous invitons de vous intéresser auprès des ministres pour que les ordres soient donnés de surseoir à cette vente.

Archives de Reims.

1798, 18 juillet.

Le ministre de l'Intérieur, dans sa lettre du 16 pluviôse an IV, dit : Quant à l'établissement des prisons, réclusion et de détention, vous ne vous en occuperez que quand le corps législatif aura statué.....

La ci-devant abbaye de Saint-Nicaise, qui contient un grand cloître, de grands bâtiments qui sont très

Digitized by Google

solides, de grandes cours et un vaste jardin, est la maison la plus propre pour y établir cette prison... Cette maison contient de vastes salles voûtées.....

SERRURIER fils.

Archives de Reims.
Liasse : Police, prisons, conciergeries, etc.

1798, 21 juillet. — 3 thermidor an VI.

L'an VI de la République française, le troisième jour de thermidor, je soussigné, Pierre Ponsin, charpentier demeurant à Reims, expert nommé par l'administration centrale et départementale de la Marne, à l'effet de procéder à l'estimation du revenu annuel, valeur de 1790, de la ci-devant église de Saint-Nicaise de Reims, dépendant du domaine national.

M'étant transporté sur les lieux, accompagné du citoyen Paquot, commissaire du Directoire exécutif près de l'administration municipale de Reims, et du citoyen Rolin, receveur des domaines nationaux audit Reims, j'ai examiné la dite église dans toutes ses parties, les matières de sa construction, sa longueur, largeur et hauteur, et mesuré les terrains qui en dépendent, j'ai reconnu que la surface est :

Pour l'église.....	2.612 m.
Pour les terrains en dépendant....	4.152
	6.764 m. ;

que l'église a environ trois cents pieds de longueur, ou quatre-vingt-dix-sept mètres quarante-un centimètres, sur quatre-vingts pieds de largeur, ou vingt-cinq mètres quatre-vingt-seize centimètres ; que la hauteur sous les grandes voûtes est de quatre-vingt-quinze pieds, ou trente mètres quatre-vingt-deux cen-

Digitized by Google

timètres; que celle du portail, depuis le pavé du parvis jusqu'au sommet des pyramides, est d'environ deux cent cinquante pieds, ou quatre-vingt-un mètres seize centimètres; qu'elle est construite en forme de croix, et terminée au chevet par cinq chapelles.

La construction de cette église date d'environ cinq cents ans, elle est célèbre par la légèreté de son architecture gothique, la belle proportion de ses voûtes et par l'un de ses piliers qui tremblait au mouvement d'une cloche.

Il eût sans doute été à désirer de pouvoir conserver ce chef-d'œuvre d'architecture gothique, dont l'étonnante exécution atteste le génie des architectes du XIIIe siècle; mais depuis fort longtemps l'entretien en a été tellement négligé, qu'en 1784, des architectes ont porté la dépense à faire pour la réparer à 200,000 f.; depuis, les plombs des neaux ont été enlevés, et les eaux des pluies, tombant sur plusieurs parties des voûtes, les ont détrempées, en sorte qu'aujourd'hui elles menacent de s'écrouler; l'entablement et sept à huit assises au-dessous, calcinés par les gelées, se sont écroulés dans différents endroits, et ont écrasé les combles des bas-côtés et des chapelles du chevet; les vitraux sont criblés par les pierres qu'on y a jetées; en un mot, cette église est dans un tel état de dépérissement aujourd'hui, qu'il faudrait des sommes énormes pour la réparer, ou plutôt qu'elle n'est plus réparable, et qu'elle ne peut subsister plus longtemps sans courir les risques de s'écrouler d'elle-même.

Elle est construite toute en pierres de taille et pavée de même matière, excepté la partie du chœur, dont le pavé, qui était de marbre, a été vendu. Les joints des pierres des châssis des vitraux et roses vitrales sont coulés en plomb; les pyramides qui

Digitized by Google

couronnent les tours du portail sont en pierres, leur plan forme un octogone régulier, dont trois des côtés, qui sont exposés aux pluies de l'ouest, sont recouverts de lames de plomb.

Toutes les colonnes qui ornent les tours sont maintenues entre elles par une grande quantité de linteaux, agrafes et coliers de fer.

La charpente du comble qui couvre les grandes voûtes est toute en bois de chataignier ; la couverture est en ardoises ; les quatre noues de la croisée et le faîte sont recouverts en plomb.

La charpente des combles qui couvre les bas-côtés et les chapelles est en chêne ; la couverture est en tuiles ; la presque totalité des plombs est enlevée ; une partie de ces combles est écrasée par la chute des pierres du parement extérieur de la grande nef.

A cette église sont joints différents terrains en face du portail : un parvis de trente-six mètres de longueur sur dix-neuf mètres cinquante centim. de largeur, donnant sur la place Saint-Nicaise, et séparé de cette place par un mur de clôture, dans le milieu duquel est une grille accompagnée de deux pilastres en pierres. Ce parvis et cette clôture resteront en commun avec la maison conventuelle, dont l'une des entrées et plusieurs croisées donnent sur ledit parvis. Au sud de l'église sont :

1° Un terrain dont l'entrée est sur le parvis, et qui servait de cimetière aux domestiques de la maison, et contient environ treize mètres cinquante centim. de longueur sur onze mètres de largeur ;

2° Un jardin planté d'arbres fruitiers, contenant vingt-trois mètres cinquante centimètres de longueur sur quinze mètres cinquante centimètres de largeur ;

3° Enfin un terrain planté en noyer, entourant la croisée et le chevet de l'église, clos au levant et au

Digitized by Google

midi par deux murs, l'un contre le rempart, l'autre sur la rue Saint-Jean.

Ne peut faire partie de la vente un bloc de marbre sculpté en bas-relief, placé au bas de la nef contre le portail, et connu sous le nom de tombeau de Jovin; ce morceau, rare par son antiquité, par son travail et par sa masse, contenant cent soixant-huit pieds cubes avant qu'il soit évidé, est un monument à conserver aux arts, et il conviendrait que l'acquéreur de l'église fût tenu de le faire transporter à ses dépens et de le faire placer, de la même manière qu'il l'est à Saint-Nicaise, dans la cathédrale de Reims, ou dans tout autre lieu qui serait jugé plus convenable, en chargeant un artiste de la surveillance de ce transport.

La dite église et terrains en dépendant, tenant au nord à la maison conventuelle..... au levant au rempart, au midi à la rue Saint-Jean et à plusieurs particuliers, et au couchant à la place Saint-Nicaise.

Laquelle église et terrains j'estime valoir dans son état actuel, en revenu annuel valeur de 1790, la somme de 4,000 francs.

De tout quoi j'ai dressé le présent procès-verbal, que j'affirme sincère et véritable, après avoir opéré pendant cinq jours.

Signé : Ponsin et Paquot.

Le receveur du Domaine national, soussigné, certifie avoir été présent à l'estimation de l'église, qu'il est de la plus grande urgence de procéder très promptement à son aliénation, en imposant à l'adjudicataire la condition expresse de la faire démolir sous le plus court espace de temps possible; que cette église, quoique monument des arts, est dans la plus grande

Digitized by Google

vétusté, menace une ruine très prochaine, et n'est pas susceptible d'être réparée.

Reims, 3 thermidor de l'an VI de la République française.

Signé : RAULIN.

Vu le présent procès-verbal de visite de l'église St-Nicaise de Reims, qui est un des plus beaux morceaux d'architecture gothique qu'il y ait en France. Le directeur du Domaine, soussigné, considérant que cet édifice ne sert à aucun établissement public; considérant que depuis qu'il est abandonné il se trouve des réparations considérables à faire; considérant d'ailleurs que son entretien serait nuisible aux finances de l'Etat. Le directeur du Domaine national, soussigné, estime qu'il est plus avantageux pour la République de le vendre dans la forme prescrite, sous la réserve du bloc de marbre sculpté, près le portail, qui sera transporté sans dégradations en l'eglise ci-devant cathédrale de Reims, comme un monument d'art.....

Châlons, 4 thermidor an VI.

Signé : BAUNY.

1798, 29 juillet.

Paris, 11 thermidor an VI.

Aux citoyens Administrateurs de la Municipalité de Reims.

J'ai reçu hier votre lettre datée du 8, j'en ai aussi reçu une de mon collègue Poulain, qui me mande avoir écrit au directeur La Reveillière et au ministre des finances ; je me propose de voir aujourd'hui ce

Digitized by Google

dernier, relativement aux bâtiments de la ci-devant abbaye de Saint-Nicaise... Je désire obtenir le sursis que vous demandez...

Agréez, citoyens administrateurs, les assurances de mon zèle et de mon dévouement.

LEROY.

1798, 9 août.

Châlons, 22 thermidor an VI.

L'Administration centrale du département au Ministre des finances.

Nous possédons dans l'étendue de notre département plusieurs monuments dont la beauté offre des avantages pour les progrès des arts. Parmi ces monuments on distingue l'église Saint-Nicaise de Reims, édifice du XIIIe siècle.

On ne peut se dissimuler combien ces bâtiments sont intéressants à conserver, mais aussi lorsque, d'un côté, l'on considère que les réparations les plus urgentes s'élèvent à 73,251 francs, et que, de l'autre, la situation des finances ne permet pas de tirer du trésor public une somme aussi conséquente... on est tenté de croire que l'aliénation devient préférable...

Nous attendrons votre réponse avant de prendre aucun parti...

Archives de Châlons.

Digitized by Google

ADMINISTRATION MUNICIPALE DE REIMS.

1798, 24 août. — 7 fructidor an VI.

Rapport fait par le citoyen Serrurier, architecte à Reims, en date du 6 messidor dernier, relatif aux moyens à prendre et à la dépense à faire pour transporter le tombeau de Jovin de l'église de Saint-Nicaise, où il est placé, en l'église de Notre-Dame, duquel il résulte qu'il coûterait environ 600 francs pour ce sujet.

Le Conseil, considérant que le tombeau de Jovin a été de tous tems considéré comme un monument dont la conservation est précieuse pour les arts ; qu'il y aurait risque de le laisser plus longtemps en la ci-devant église de Saint-Nicaise, où il y a été élevé ; que dès lors il y a nécessité de le transférer dans un endroit plus sûr et mieux exposé à la vue des amateurs ; que l'église ci-devant Notre-Dame est le lieu le plus commode, mais que les moyens de l'administration ne lui permettent pas de subvenir à cette dépense : il a été arrêté de faire une adresse à l'administration du département pour l'inviter à subvenir à cette dépense.

1798, 3 octobre. — 12 vendémiaire an VII.

Copie de la lettre du Directeur de l'Enregistrement et des Domaines.

Au citoyen Bauny, directeur à Châlons.

Paris, 13 vendémiaire an VII.

Nous vous avons marqué, citoyen, par notre lettre

Digitized by Google

du 6 courant, en réponse à la vôtre du 26 fructidor, etc.....

Le ministre a adopté notre opinion à cet égard par sa décision du 6 courant; en conséquence, l'administration centrale sera autorisée incessamment à faire procéder à la vente de cet édifice et des terrains en dépendant...

Signé : VIOT, BOCHET et POISSANT.
Pour ampliation,
BAUNY.

Archives de Châlons.

1798, 30 octobre.

Châlons, 9 brumaire an VII.

Je soussigné, Eustache-Joseph-Maximilien Le Brun, domicilié à Paris, déclare à l'administration centrale du département de la Marne, être dans l'intention d'acquérir les bâtiments composant la maison conventuelle de Saint-Nicaise de Reims, ensemble l'église attenant.... et d'en payer, conformément à la loi du 26 vendémiaire dernier, six fois le revenu, qui est de 7,000 francs, faisant un capital de 42,000 francs....

LE BRUN.

Archives de Châlons.

1798, 12 décembre. — 22 frimaire an VII.

Administration municipale de Reims.

Le citoyen Président expose qu'il vient d'être adressé par le département une affiche de vente de domaines nationaux, indiquant pour le 4 nivôse prochain l'ad-

Digitized by Google

judication définitive des cour, jardin et église de la maison conventuelle de Saint-Nicaise, le tombeau de Jovin, morceau très estimé des curieux, et qui, eu égard à sa beauté et à son ancienneté, devait être conservé, il proposait qu'il fût adressé des observations à ce sujet au département, et qu'il fût invité, lors de la vente de cette église, à faire insérer une clause qui chargeât l'adjudicataire de faire transporter à ses frais le tombeau dans tel endroit de la commune que lui indiquerait l'administration.

Le Conseil adopte ces propositions.

1798, 13 décembre.

Reims, 23 frimaire an VII.

Les Administrateurs de la municipalité de Reims aux Administrateurs du département de la Marne.

Vous nous avez adressé dernièrement le n° 4 d'une vente de biens nationaux. Nous avons reconnu que le 4 nivôse prochain il allait être procédé à l'adjudication définitive des bâtiments, jardins et église de la maison ci-devant conventuelle de Saint-Nicaise. — Nous avons une observation à vous faire, que nous vous invitons à prendre en considération.

Il existe dans l'église de Saint-Nicaise le tombeau de Jovin, morceau très estimé des curieux, et qui, eu égard à sa beauté, doit être conservé...

Nous vous invitons, en conséquence, lors de la vente de cette église, à faire insérer dans cette adjudication une clause particulière qui charge l'adjudi-

Digitized by Google

cataire de faire transporter à ses frais, dans tel endroit de la commune qui lui sera indiqué...

Salut et respect.

GALLOTEAU-CHAPPRON.
DAUPHINOT-LAJOYE.
AUBRIÉ.

Archives de Châlons.

1798, 15 décembre.

Extrait d'une lettre écrite de Châlons, le 25 frimaire an VII, par M. Poterlet, architecte à Châlons, à son parent, M. Poterlet, sous-chef de bureau au Ministère de l'intérieur.

Je vous dirai pour nouvelle, mais pour nouvelle qui met en deuil les amis des arts, que sur la demande du ministre des finances, on vient de mettre en vente la superbe église de Saint-Nicaise; c'est un nouvel acte de vandalisme qui déshonore le département de la Marne et le nom français; si cela continue, je ne serai pas étonné que la ci-devant cathédrale de Reims n'éprouve bientôt le même sort.

Archives de Reims.

1798, 19 décembre.

Châlons, 29 frimaire an VII.

Prudhomme, capitaine de génie en chef dans le département de la Marne
A l'Administration centrale de la Marne.

Vos affiches, en date du 11 frimaire, annoncent, pour le 4 nivôse prochain, l'aliénation de l'église et de la maison dite de Saint-Nicaise de Reims.

Digitized by Google

J'ai l'honneur de rappeler à l'administration que ces locaux ont toujours été compris, depuis la guerre, dans le nombre de ceux affectés au service militaire, et que cette maison renferme des fourrages et est occupée pour le même service....

Je vous invite à surseoir à la vente jusqu'à ce que le sous-directeur des fortifications de Sedan vous ait mis à même de connaître s'il a approuvé mon travail, et si vous pouvez demander l'aliénation de ce bâtiment.

Salut.

PRUDHOMME.

Archives de Châlons.

1798, 24 décembre. — 4 nivôse an VII.

Les bâtiments de la maison conventuelle et l'église de Saint-Nicaise de Reims ont été adjugés à Jean-Simon Defienne, de Paris, moyennant la somme de 2,001,000 francs.

Archives de Châlons.

1798, 28 décembre.

Paris, 8 nivôse an VII.

Le Ministre des finances
aux Administrateurs de la Marne.

J'ai reçu dans son temps, citoyens, la lettre que vous m'avez écrite le 22 thermidor dernier, ainsi qu'un procès-verbal d'expert, contenant la proposition d'aliéner la ci-devant église de Saint-Nicaise de Reims.

Digitized by Google

J'ai communiqué ces deux pièces à la régie de l'Enregistrement et du Domaine national, et, après son rapport, je les ai transmises au ministre de l'intérieur pour connaître son opinion....

Tout doit donc demeurer indécis par rapport à l'édifice dont il s'agit...

Je vous prie, citoyens, de me donner promptement la certitude que vous différerez la vente jusqu'à ce qu'un parti définitif puisse être adopté...

Le ministre des finances,

DE RAMEL.

Archives de Châlons.

1799, 5 janvier.

Châlons, 16 nivôse an VII.

Au Ministre des finances.

D'après la lettre que nous avons eu l'honneur de vous écrire le 22 thermidor dernier, relativement à la nécessité urgente qu'il y avait d'aliéner la ci-devant *église* de Saint-Nicaise de Reims, les registreurs de l'Enregistrement et du Domaine national ont fait part au directeur de Châlons, par une lettre du 13 vendémiaire suivant, que vous aviez décide le 6 du dit mois, et conformément à leur opinion, que cet édifice serait vendu.

Le directeur du Domaine nous ayant fait part de cette décision par sa lettre du 15 vendémiaire, nous avons, en conséquence, mis cette église en vente avec les bâtiments en dépendant, cela le 4 de ce mois, elle a été adjugée moyennant la somme de 2,001,000 fr.

Digitized by Google

Depuis longtemps l'entretien de cette église avait été négligé.... il en est résulté que cet édifice est venu dans un état de dépérissement tel, qu'il ne peut subsister plus longtemps sans qu'il ne s'écroule de lui-même...

Au jour indiqué pour la vente, *nombre de citoyens, venus de très loin*, se sont présentés pour enchérir, ils en ont requis la mise en vente; alors, pour ne point entraver le service militaire, l'administration a pris le parti d'imposer à l'adjudicataire la condition qu'il n'entraverait la jouissance du tout, et sans qu'il puisse exiger d'indemnité, qu'après que le ministre de la guerre en aurait fait la remise au Domaine national.

C'est à cette condition que l'adjudication a été faite...

Si nous avions reçu votre lettre du 8 de ce mois avant la vente, nous nous serions empressés de nous y conformer, mais, sous la foi de votre décision du 6 vendémiaire, nous en avons fait l'adjudication, et nous espérons que vous ne ferez aucune difficulté de la maintenir.

Salut et respect.

Archives de Châlons.

1799, 5 janvier.

Châlons, 16 nivôse an VII.

Au Ministre de la guerre.

Nous avons procédé, le 4 de ce mois, à la vente du bâtiment et de l'*église* de Saint-Nicaise de Reims.

Le 29 frimaire, le capitaine du génie à la résidence de Châlons, nous a instruit que cette portion du

Digitized by Google

Domaine national était affectée au service militaire, mais qu'elle devait être incessamment remise par vous au ministre des finances.

Instruits trop tard pour empêcher la vente, sollicitée par *grand nombre de citoyens venus de très loin*, nous avons cru devoir, pour ne point nuire au service militaire, imposer à l'adjudicataire la condition de ne pouvoir jouir du tout qu'après la remise qui est sollicitée près de vous par les agents militaires.

Nous vous prions donc, citoyen ministre, d'effectuer cette remise le plus incessamment possible, et l'état de dépérissement de ces bâtiments rend la jouissance de l'adjudicataire très nécessaire, car nous avons la certitude que la plus grande partie des bâtiments peut à chaque instant s'écrouler d'elle-même.

Salut et respect.

Archives de Châlons.

1799, 6 janvier. — 17 nivôse an VII.

Jean-Simon Defienne verse au receveur des biens nationaux 50,440 fr., valeur numéraire, en trois rescriptions de la Trésorerie provenant du tiers consolidé, à valoir sur le prix d'une acquisition d'une maison dite la Rotonde du Temple, acquise par ledit Defienne.

1799, 28 janvier. — 9 pluviôse an VII.

Quittance de 39,560 fr. que Defienne verse en l'acquit et des deniers du citoyen Santerre, et pour même cause.

Digitized by Google

1799, 17 février. — 29 pluviôse an VII.

Le receveur des biens nationaux reconnaît avoir reçu de Jean-Simon Defienne, en l'acquit du citoyen Santerre, 47,200 fr., et pour même cause. Cette somme provient d'un bon de la caisse générale en remplacement de 2/3 à 2 fr. les 100 fr., conformément à l'autorisation du ministre, et elle représente 2,860,000 effets publics pour complément du prix d'une maison dite la Rotonde du Temple...

Archives de Châlons.

ADMINISTRATION MUNICIPALE DE REIMS.

1799, 11 janvier. — 22 nivôse an VII.

Lettre du citoyen Raulin, receveur du Domaine national à Reims, du 21 de ce mois, contenant l'avis à l'administration municipale que le ministre des finances a suspendu la vente de l'église de Saint-Nicaise jusqu'à ce que celui de l'intérieur, consulté sur l'utilité de sa conservation, se soit expliqué. Que le directeur du Domaine, en l'informant de cette décision, le charge de se concerter avec l'administration pour empêcher l'acquéreur de faire aucune démolition ni dégradation à cet édifice avant que le ministre ait prononcé.

Le Conseil arrête qu'il sera écrit au citoyen Wiart, commissaire de police de l'arrondissement, pour qu'il ait à veiller à ce qu'il ne soit fait aucune démolition ni dégradation aux bâtiments dont s'agit.

GALLOTEAU-CHAPPRON,
Maire, président.

Digitized by Google

1799, 12 janvier. — 23 nivôse an VII.

L'Administration municipale de Reims au citoyen Wiart.

Nous apprenons qu'encore bien que l'église de Saint-Nicaise soit vendue, il y a néanmoins suspension à l'exécution de la vente jusqu'à ce que le ministre de l'intérieur se soit expliqué, et nous sommes chargés de veiller à ce qu'il ne se fasse aucune démolition... Nous vous invitons à prendre toutes les précautions nécessaires pour que la surveillance dont nous vous chargeons ne soit pas compromise.

1799, 21 janvier. — 2 pluviôse an VII.

M. Poterlet de Châlons à M. Poterlet de Paris.

Il n'est pas vrai que les voûtes de l'église Saint-Nicaise soient tombées; il n'est pas plus vrai que son comble soit en l'air : l'imposture a seule répandu ce faux bruit, et le fameux Santerre, s'il est aussi bon républicain que bon français, devrait être le premier à laisser tomber ce monument de lui-même plutôt que de le démolir, s'il n'en était pas ordonné autrement. La ci-devant abbaye, dont les bâtiments sont absolument neufs, le terrain en dépendant qui est très considérable, l'église enfin qu'on y a réunie, tout cela n'a été vendu que 45,000 francs écus, et il y a plus de six cent mille pieds cubes (ancienne mesure) de pierres de taille à retirer, et ce, dans un pays où le pied se paye 1 franc communément. Il y a donc lésion évidente contre les intérêts du Trésor public.

Reims, Arch.

Digitized by Google

1799, 23 janvier. — 4 pluviôse an VII.

Le Ministre des finances
Aux Administrateurs du département de la Marne.

Le ministre de la guerre vient de me faire connaître, par sa lettre du 18 du mois dernier, que d'après les observations qui lui ont été faites sur l'inutilité pour le service militaire de la ci-devant église Saint-Nicaise à Reims, il se détermine à en faire la remise...

Le Ministre des finances,
DE RAMEL.

Archives de Châlons.

26 janvier 1799.

Châlons, 7 pluviôse an VII.

Au citoyen Defienne, à Paris.

Nous vous prévenons, citoyen, que le ministre des finances, par sa lettre du 4 de ce mois, nous donne avis que le ministre de la guerre s'est déterminé à lui faire la remise de l'église Saint-Nicaise de Reims, dont vous êtes adjudicataire.

Ainsi la clause insérée au cahier des charges de votre adjudication, qui suspendait votre jouissance, cesse d'avoir son effet; vous entrerez donc en possession effective en justifiant du payement que vous avez dû faire, aux termes des lois.

Archives de Châlons.

Digitized by Google

1799, 26 janvier.

Châlons, 7 pluviôse an VII.

A l'Administration municipale de Reims.

Lors de la vente du bâtiment et de l'église Saint-Nicaise de Reims, il avait été stipulé que l'adjudicataire n'entrerait en possession qu'après la remise effectuée par le ministre de la guerre au ministre des finances.

Cette remise vient d'être faite... ainsi nulle opposition à faire aux adjudicataires...

D'après une clause, le tombeau de Jovin doit être enlevé et conduit aux frais de l'adjudicataire dans un local que vous indiquerez...

Salut et fraternité.

Archives de Châlons.

1799, 31 janvier. — 12 pluviôse an VII.

Administration municipale de Reims.

Le président donne lecture d'une lettre du département du 7 de ce mois de pluviôse, par laquelle il prévient l'administration que, lors de la vente des bâtiments et église de Saint-Nicaise, il avait été imposé à l'adjudicataire la condition de ne pouvoir entrer en jouissance qu'après la remise qu'en devait faire le ministre de la guerre au ministre des finances. Cette remise venant d'être faite, ainsi que le ministre en donne avis par sa lettre du 4 de ce mois, il ne se trouve aucune opposition à faire aux adjudicataires...

Digitized by Google

Que d'après une autre clause, le tombeau de Jovin doit être enlevé et conduit, aux frais de l'adjudicataire, dans un local que l'administration est tenue d'indiquer... sous la surveillance de l'ingénieur ordinaire du département.

Le Conseil arrête d'écrire au citoyen Wiart, commissaire de police, à l'effet de l'inviter à surveiller à ce qu'il ne soit fait à cet édifice aucune dégradation...

1799, 16 février. — 28 pluviôse an VII.

Le Ministre de la guerre

Aux Administrateurs du département de la Marne.

J'ai reçu votre lettre du 16 nivôse dernier.... Je vous donne avis que le 18 de ce mois de nivôse j'ai fait à mon collègue, le ministre des finances, la remise des bâtiments et de l'église de Saint-Nicaise de Reims....

Archives de Châlons.

1799, 27 février. — 9 ventôse an VII.

Le conservateur des Hypothèques de Paris certifie qu'il n'a été requis aucune inscription, etc... sur Antoine-Joseph Santerre, ancien brasseur.

Signé : HUA.

Archives de Châlons.

Digitized by Google

1799, 5 mars.

Châlons, 15 ventôse an VII.

Citoyen Ministre,

Nous avons reçu votre lettre du 28 pluviôse dernier, par laquelle vous nous donnez avis que dès le 18 nivôse vous avez remis à la disposition du ministre des finances les bâtiments et l'église Saint-Nicaise de Reims, par nous vendus le 4 dudit mois.

Nous avons prévenu l'adjudicataire de cette remise.

Archives de Châlons.

1799, 6 mars.

Châlons, 16 ventôse an VII.

Citoyen Ministre,

Par votre lettre du 4 pluviôse dernier, vous nous donnez avis que le ministre de la guerre vous a fait la remise du bâtiment et de l'église Saint-Nicaise de Reims....

Ces bâtiments, dépérissant tous les jours, et étant dans un délabrement tel, qu'il faudrait des sommes immenses pour les réparer, nous avons, après les affiches voulues, procédé à leur aliénation le 4 nivôse, ainsi que nous vous en avons prévenu par notre lettre du 16 dudit mois.

Archives de Châlons.

Digitized by Google

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

1799, 8 mars. — 18 ventôse an VII.

Le Ministre de l'Intérieur
aux Administrateurs du département de la Marne.

Des réclamations m'ont été adressées sur la vente qui a été faite de la ci-devant église de Saint-Nicaise de Reims, fameuse par la beauté de son architecture dans le genre gothique.

Tous les renseignements que je me suis procurés à ce sujet s'accordent à prouver qu'elle est du nombre des monuments qu'il est intéressant de conserver pour la prospérité de votre département, la gloire de la nation et l'honneur des arts. Je viens d'inviter mon collègue le ministre des finances à résilier la vente qui en a été faite.

Les circonstances ne permettent pas de pourvoir aux dépenses de la restauration de cet édifice, mais les artistes que j'ai consultés pensent que rien n'empêche de la laisser subsister provisoirement telle qu'elle existe, à l'instar des monuments qui nous restent des Romains.

Comme il me paraît nécessaire de la distraire des domaines de la ci-devant abbaye, je vous invite à m'adresser un plan du local sur lequel je puisse faire indiquer l'isolement.

Salut et fraternité.

FRANÇOIS (DE NEUFCHATEAU).

Le chef de la 3e division,

LE CAMUS.

Copie de cette lettre a été envoyée, le 22 ventôse an VII, à l'ingénieur en chef du département de la Marne.

Digitized by Google

1799, 9 mars. — 19 ventôse an VII.

A l'Administration municipale de Reims.

Jean-Simon Defienne, demeurant à Paris, cour des Fontaines, palais Egalité, division de la Butte des Moulins, adjudicataire, le 4 nivôse dernier, du ci-devant couvent et église Nicaise à Reims, fait sa soumission de payer la contribution foncière à dater du jour de son adjudication.., eu égard à leur état de dépérissement... et désirant faire abattre les dits bâtiments et église Nicaise, présente pour sa caution solvable le citoyen Antoine-Joseph Santerre, propriétaire, demeurant à Paris, rue du Harlai, division de l'Indivisibilité ... lequel citoyen Santerre accepte et s'oblige solidairement avec le dit Defienne au payement des quatre derniers sixièmes et partie du cinquième sixième du prix de la dite adjudication, montant à environ 1,665,000 de deux tiers mobilisés ou effets équivalants représentant aujourd'hui environ 20,000 fr. (vingt mille francs) numéraire.

Santerre élit domicile à Reims, à l'auberge de la Pomme-d'Or.

Signé : Le Brun et Santerre.

Archives de Châlons.

1799, 11 mars. — 21 ventôse an VII.

Vu par l'administration municipale de Reims... la demande ci-dessus... dit que c'est à l'administration du département qu'il appartient d'accorder l'autorisation s'il y a lieu....

Digitized by Google

Digitized by Google

PLAN DE St NICAISE DE REIMS
Par TARBÉ Ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées.
le 20 Germinal AN VII.

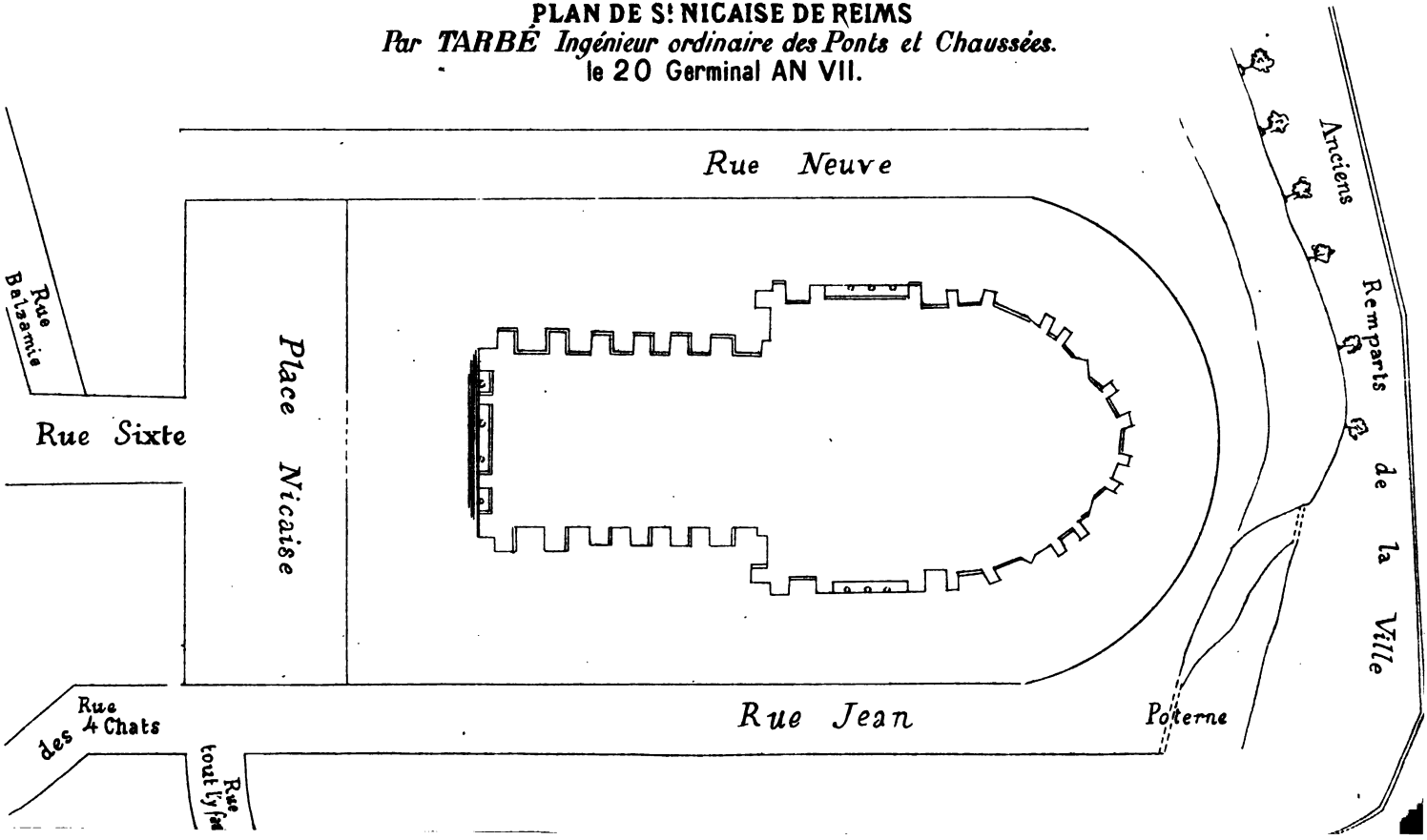

Digitized by Google

L'administration municipale n'ayant aucun moyen à opposer pour empêcher la démolition demandée, renvoi le pétitionnaire à se pourvoir à l'administration du département...

L'administration municipale réclame l'exécution des clauses de l'adjudication... qui obligent l'adjuditaire de remettre à sa disposition le tombeau de Jovin, qui se trouve dans l'église de Saint-Nicaise.

Archives de Châlons.

1799, 17 mars.

Châlons, 27 ventôse an VII.

Vu la pétition du citoyen Defienne, acquéreur des bâtiments et église Saint-Nicaise....

L'administration centrale accepte le citoyen Santerre, domicilié à Paris, pour caution.

Autorise le citoyen Defienne à faire démolir les objets compris en son acte du 4 nivôse dernier... sous la réserve de ne pouvoir... démolir la ci-devant église, sur laquelle le ministre de l'intérieur a soumis des observations à celui des finances... jusqu'à décision à intervenir.

1799, 9 avril. — 20 germinal an VII.

Rapport de l'ingénieur ordinaire des Ponts et chaussées de l'arrondissement de Reims, sur la ci-devant église de Saint-Nicaise.

Le ministre de l'intérieur a donné une nouvelle preuve de son amour pour les arts... en faisant prononcer la résiliation de la vente qui avait été faite de la ci-devant église de Saint-Nicaise de Reims.

Digitized by Google

Pour répondre aux intentions du ministre, je me suis empressé de lever un plan exact de ce bel édifice et des bâtiments environnants.

Je me réserve de rapporter sur une plus grande échelle les détails du plan et différentes parties de coupes ou d'élévations...

On reproche à quelques églises de ne présenter que des formes bizarres... Si dans d'autres monuments du même âge on ne trouvait pas un accord sublime, une précision admirable et une symétrie rigoureuse qu'on ne peut attribuer au hasard. Ces trois qualités se rencontrent surtout à Saint-Nicaise... les beautés de ce temple sont assez connues pour dédaigner de nouveaux hommages...

Etat actuel de l'édifice.

Les magasins militaires qu'on avait formés ont causé peu de dégâts. C'est principalement à l'enlèvement des plombs qu'il faut attribuer les plus grands ravages du tems. Les eaux ont filtré de toutes parts et imprégné les voûtes que la gelée a attaquées ensuite... Ces voûtes sont en fort mauvais état... On ne pourrait se flatter de subvenir aux simples frais d'entretien qu'après avoir fait une forte réparation, que les circonstances ne semblent pas permettre, ce serait d'ailleurs fournir un aliment au fanatisme, car dans les départements on trouve peu de véritables amateurs des arts, et le plus grand nombre se méprendrait sur les véritables intentions du ministre. Ce fut donc une belle idée que d'exprimer le désir de laisser agir le tems dont la faux destructive frappera indistinctement et produira d'heureux hasards. J'observerai que les deux tours du portail sont

Digitized by Google

très solides et n'annoncent aucun dépérissement prochain. Les murs et piliers de l'église sont également bons, on n'a donc à redouter que le mauvais état des voûtes... on n'a pas à craindre que la chute d'une portion entraîne la masse entière.

Le simple entretien de la toiture coûterait par an près de 4,000 fr... et ne prolongerait pas de beaucoup la durée de l'édifice... on revient à l'idée de laisser au tems le soin de dessiner une belle ruine... mais, dans cette hypothèse, il faut isoler le monument pour éviter les accidents et donner aux étrangers la facilité d'en admirer l'ensemble et les détails...

Quel que soit le sort réservé à ce monument, je dois observer qu'à l'entrée de la nef on remarque la tombe de l'architecte, et il est à désirer que l'on prenne les précautions convenables pour conserver les derniers restes de ce grand homme.

A Reims, le 20 germinal an VII.

TARBÉ.

Archives de Châlons.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

1799, 12 avril. — 23 germinal an VII.

Le rapport ci-joint de l'ingénieur ordinaire que j'ai chargé de faire le plan de l'église de Saint-Nicaise de Reims et de ses abords, par ma lettre du 22 ventôse dernier, et qu'il me renvoie aujourd'hui, me paraît bien fait et contient sur cet édifice des remarques importantes. . Je me permets, en peu de mots, de dire que ce monument mérite de passer à la postérité sous tous les rapports possibles et singulière-

Digitized by Google

ment par l'élégance de ses formes, la hardiesse et la légèreté qui distinguent son ordonnance et son exécution....

Châlons, 23 germinal an VII.

HURAULT.

Archives de Châlons.

1799, 17 avril. — 28 germinal an VII.

Santerre aux Administrateurs du département de la Marne.

Dans la bibliothèque de la maison Nicaise à Reims existait un plancher... une partie de ce plancher a été relevé pour contenir de l'avoine... ces objets étaient scellés dans le mur, nous les avons regardés comme faisant partie de la maison... Je fis reconnaitre au citoyen Tronsson, garde-magasin, que ces objets étaient dégradés...

Le même jour, les administrateurs généraux écrivaient au citoyen Santerre, ex-général... Vous devez retirer de l'administration centrale un certificat attestant que ces objets font partie de la vente... qu'ensuite vous requerriez, de concert avec M. Tronsson du Coudray, le commissaire des guerres...

Archives de Châlons.

1799, 25 avril. — 6 floréal an VII.

Le soussigné observe que l'église a été adjugée au citoyen Defienne et dont la démolition suspendue ne doit pas être moins conservée par lui... que l'église a été dépavée pour mettre à Notre-Dame de

Digitized by Google

Reims, que le milieu a été fracassé par les voitures de fourrages et par les pierres qui tombent de la voûte... qu'une partie des côtés privés des goutières de plomb qu'on a volé....

Defienne acquéreur par une vente qu'aucun ministre ne peut annuler...

Santerre observe qu'il n'a pas détérioré l'église, mais bien conservé la propriété de Defienne... ce qui a déterminé à faire lever les carreaux, c'est l'excessif mauvais temps qu'il a fait, ayant soixante ouvriers qu'il fallait renvoyer, hommes sans pain la fabrique n'allant pas, j'ai cru devoir céder à leur supplique en les faisant travailler à couvert.

SANTERRE.

Archives de Châlons.

ADMINISTRATION MUNICIPALE DE REIMS.

1799, 26 avril. — 7 floréal an VII.

Le citoyen président donne connaissance d'un procès-verbal dressé par le citoyen Wiart, commissaire de police, chargé par l'administration de veiller à ce qu'il ne soit fait aucune dégradation ni démolition à la ci-devant église Nicaise, duquel il résulte qu'instruit qu'on y portait atteinte, il s'y est rendu et a reconnu que tout le pavé de l'église était levé, qu'une partie avait déjà été enlevée ainsi que les pierres de longueur servant de pavé, et qu'on découvrait l'église sur un des côtés.

L'administration considérant que, par lettre des citoyens administrateurs du département du 7 pluviôse dernier, elle a été chargée de veiller à ce que l'adjudicataire des bâtiments et église de Saint-Ni-

Digitized by Google

caise ne fasse aucune démolition ni détérioration aux dits bâtiments qu'après y avoir été autorisé.

Que, par l'arrêté du 23 ventôse, qui, en acceptant le cautionnement du citoyen Santerre, autorise le citoyen Defienne, adjudicataire, à démolir les objets compris en son acte de vente, à la condition néanmoins de ne pouvoir en aucune manière démolir la ci-devant église, qu'après la décision à intervenir sur les observations du ministre de l'intérieur, que l'enlèvement du pavé et de la couverture ne peuvent qu'accélérer et rendre très prochaine la ruine de l'édifice, il a été arrêté d'informer l'administration du département et de lui adresser le procès-verbal dressé par le citoyen Wiart.

1799, 27 avril. — 8 floréal an VII.

Les Administrateurs de la municipalité de Reims aux Administrateurs du département de la Marne.

Ne perdant point de vue l'obligation que vous nous avez imposée par votre lettre du 7 pluviôse, de veiller à ce que l'adjudicataire ne fasse aucune démolition... qu'après y avoir été autorisé... informés que l'adjudicataire ou sa caution enfreignait cette condition, nous avons envoyé un commissaire de police le 6 de ce mois... la réponse du citoyen Santerre en contient l'aveu...

Archives de Châlons.

1799, 11 mai. — 22 floréal an VII.

M. Poterlet, architecte, à son parent, employé à Paris.

La conservation du temple de Saint-Nicaise de Reims cause le plus grand plaisir à tous les amateurs

Digitized by Google

des arts, mais ce que vous aurez peine à croire, c'est que l'administration me boure d'une manière scandaleuse; j'ai cru cependant la servir en sollicitant la conservation de ce beau monument, dont la perte aurait été un vandalisme officiel et une tache pour les ordonnateurs de sa destruction.

Archives de Reims.

HAVÉ. — AFFICHES, ANNONCES, ETC.

1799, 19 juin. — 1er messidor an VII.

Extrait de la Gazette de France *du 2 fructidor an VII.*

Les bâtiments immenses et l'église de la ci-devant abbaye de Saint-Nicaise de Reims avaient été adjugés pour une somme de 45,000 francs numéraire.

Les ministres François de Neufchâteau et Quinette avaient insisté sur la conservation de cette église, à cause de sa beauté; il paraît qu'on n'a pas eu d'égard à leurs réclamations, et que la vente a été maintenue définitivement.

On écrit de Reims à ce sujet : « La revente seule de la pierre de taille provenant de la démolition de l'église et des bâtiments de Saint-Nicaise, produira plus de 600,000 francs, à raison de 1 franc le pied cube (ancienne mesure), prix courant du pays. On peut se faire une idée du reste. »

Mais ce n'est pas seulement sous ce rapport que l'on peut se récrier : la destruction d'un monument utile au service public ou à l'histoire des beaux-arts est un crime de lèse-nation, et l'existence de ceux qui s'en rendent coupables une calamité.

Digitized by Google

Opprobre donc aux vandales qui dévastent, mutilent ou détruisent les chefs-d'œuvre de quelque genre que ce soit.

Honte éternelle à ceux qui permettent ou tolèrent de pareils attentats. Qu'ils apprennent enfin à rougir de leurs fureurs et à respecter l'opinion publique qui les réprouve.

Espoir de la patrie, législateurs, directeurs, hâtez-vous donc d'arrêter cette infernale manie de destruction avant qu'elle n'ait achevé de couvrir de ruines le sol de la liberté. Repoussez ces spéculateurs avides et ignorants qui ne voient dans les plus beaux édifices qu'une carrière à exploiter et des matériaux à vendre. Qu'une loi sage et précise sauve ce qui reste encore aux arts éplorés, et réprime enfin le scandale trop longtemps souffert de détruire chez nous ce que nous admirons chez les autres.

1799, 19 juillet.

Saint-Nicaise, le 1er fructidor an VII.

Santerre au citoyen Tarbé, ingénieur à Reims.

Citoyen,

Le département, dans l'acte de vente qu'il nous a fait le 4 nivôse de l'église Nicaise, il a fait la réserve du tombeau de Jovin pour être transporté où la municipalité le désirera, sous vos auspices et à nos frais, il serait utile à cet effet que je m'entendisse avec vous.

Veuillez me donner votre jour et heure, je me rendrai chez vous, ou vous vous rendrez à Nicaise, où nous examinerons l'objet. Votre réponse contiendra la marche que je suivrai.

Votre concitoyen,

SANTERRE.

Digitized by Google

1799, 8 août.

Paris, 21 thermidor an VII.

Le Directoire exécutif.

Vu les rapports des ministres de l'intérieur et des finances sur la question de savoir si l'adjudication faite le 4 messidor an VII, par l'administration du département de la Marne au citoyen Defienne, de la ci-devant église Nicaise de Reims, aura son exécution, ou si cet édifice sera conservé comme monument d'architecture gothique.

Vu diverses pétitions du citoyen Defienne, adjudicataire, et du citoyen Santerre, associé à son acquisition, dans lesquelles ils exposent avoir payé, et invoquent les lois qui leur promettent jouissance, en observant, d'ailleurs, qu'il faut peu s'attacher à l'ancienne importance d'un édifice quand son état de dépérissement en annonce la chute, impossible à prévenir sans des frais auxquels on ne pourrait subvenir.

Considérant, d'une part, sous le rapport de l'intérêt public, que l'état de vétusté et de dépérissement de l'édifice dont il s'agit exigerait, d'après les rapports des experts, des réparations urgentes et très coûteuses pour en prévenir la chute, que cette dépense, à laquelle la situation présente du Trésor public ne permet pas de subvenir, serait encore plus onéreuse s'il fallait rembourser aux acquéreurs le prix de leur adjudication, et qu'indépendamment de ces inconvénients, la résiliation forcée d'une vente légalement consommée, et sans opposition, porterait atteinte à la garantie assurée aux acquéreurs de domaines nationaux.

Digitized by Google

Considérant, d'autre part, sous le rapport de l'utilité de conserver des monuments qui peuvent illustrer une nation, que celui dont est question cesserait bientôt de remplir ce but, et que sa chute inévitable pourrait entraîner des dommages et des malheurs qu'il est sage de prévoir et de prévenir.

Considérant, d'ailleurs, qu'il existe dans Reims un autre monument, la ci-devant cathédrale, qui présente, avec les beautés de l'objet vendu, une grande solidité, que cette cathédrale a été exceptée des ventes, et consacrée tant à l'exercice des cultes qu'aux réunions décadaires et autres assemblées où s'exercent les droits politiques.

Arrête :

ART. 1er.

La vente de la ci-devant église Nicaise, consentie le 4 nivôse an VII, au citoyen Defienne, auquel est associé le citoyen Santerre, est maintenue, elle sera exécutée selon sa forme et teneur.

ART. 2.

Le ministre des finances est chargé de l'exécution de cet arrêté, qui ne sera point imprimé.

Pour expédition conforme,
Le Président du Directoire exécutif,
Signé : SIEYES.

Pour le Directoire exécutif,
Le Secrétaire général,
Signé : LAGARDE.

Pour copie,
Le Ministre des finances,
Signé : R. LINDET.

Digitized by Google

1799, 9 août.

Paris, 22 thermidor an VII.

Directoire exécutif. Liberté, Egalité.
Moulin au citoyen Santerre.

J'ai reçu, mon cher ami, vos lettres relatives à la vente du domaine national que vous avez acheté à Reims.... le Directoire a prononcé hier et a persisté dans la validité de cette vente...

Salut et fraternité.

MOULIN.

Archives de Reims.

1799, 12 août.

Paris, 25 thermidor an VII.

Le Secrétaire général du Directoire exécutif
au citoyen Santerre à Reims.

Le 21 de ce mois, il a été pris un arrêté qui valide la vente de l'église Nicaise de Reims.

Je crois vous faire plaisir...

Archives de Reims.

1799, 12 août.

Châlons, 25 thermidor an VII.

A M. Poterlet de Paris.

L'adjudicataire de l'église et du couvent de Saint-Nicaise intrigue de toutes ses forces pour que son adjudication tienne dans son entier. Ce nouveau Van-

Digitized by Google

dale ne voit que le profit énorme qu'il doit retirer et s'embarrasse peu de la destruction d'un des plus beaux monuments de la République française. Si le ministre Quinette n'a point l'amour des arts, ce monument sera donc détruit, et ce sera une tache de plus pour le nom français, et digne des opérations désastreuses de 1793 et 1794.

L'adjudication a été de 2,001,000 livres en bons, qui alors équivalaient au plus à 42,000 francs. Il y a dans le seul temple de Saint-Nicaise plus de cinq cent mille pieds cubes de pierre, et elle se vend communément 18 sous le pied. Je suppose qu'on la donne à 12 sous, retranchant un sixième pour les frais de démolition, il restera 10 sous par pied, ce qui fera 250,000 francs, sans compter la valeur des cailloux, des bois, des tuiles, et non compris encore la valeur des bâtiments du couvent, qui étaient neufs, et le terrain clos de murs. On ne peut donc pas craindre de se tromper en disant qu'il y a plus de 250,000 fr. de bénéfice à faire sur cette vente. Il y a évidemment lésion, et l'on sacrifie un monument remarquable.

C'est une dilapidation réelle, qui n'a pu avoir lieu que parce que les autorités et les ministres ont été trompés. Toute la ville de Reims est consternée de voir démolir cet édifice, l'un des plus beaux ornements de son enceinte.

Reims, Arch.

14 août 1799.

Cejourd'hui 27 thermidor an VII de la République française, nous soussigné, commissaire de police chargé par l'administration municipale de Reims de veiller à ce qu'aucune dégradation ne fût faite à l'édifice Nicaise, par le citoyen Santerre, jusqu'à l'entière confirmation de la vente qui lui a été faite par

Digitized by Google

le gouvernement, sommes rendu au lieu dit la ci-devant église Nicaise, nous étant adressé au citoyen Santerre, cejourd'hui 27 du courant, vers les dix heures du matin, pour lui faire part de notre mission et pour lui déclarer que nous allions reconnaître dans quel état est l'édifice dont est question, ce à quoi adhérant, nous reconnûmes en sa présence qu'une des flèches est tout à fait dégarnie de son plomb, que les vitres de tout le pourtour de la ci-devant église Nicaise sont enlevées, que deux *cindres* de la susdite église *est* dégarnie des barres de fer qui maintenaient le vitrage; nous avons reconnu que le couvreur était à découvrir une des petites *neffes*. Nous avons reconnu enfin que tout le pavé de l'intérieur de la ci-devant église est enlevé et transporté hors dudit lieu.

Nous avons observé au citoyen Santerre que le monument en marbre représentant un tombeau aurait dû être transféré avant toute entreprise, suivant les vues du gouvernement, pour ne point l'exposer à être dégradé plus qu'il ne l'est, à quoi il nous a répondu qu'il savait que c'était une de ses clauses, qu'avant de découvrir la nef il le ferait retirer de l'endroit où il est avec la plus grande précaution, sous l'inspection de l'ingénieur du département. La ci-devant église Nicaise, ainsi parcourue et visitée de nous, commissaire de police, les dégradations en étant ainsi reconnues, nous avons déclaré au citoyen Santerre, un des adjudicataires de cet édifice, que nous allions nous retirer en son bureau pour en verbaliser.

Lecture lui en ayant été faite, il a déclaré que le présent était sincère et véritable, et a signé avec nous.

WIART, *commissaire de police.*
SANTERRE.

Digitized by Google

27 thermidor an VII.

Observations du citoyen Santerre.

La suspension de la démolition de l'église Nicaise n'a été entre le département et l'acquéreur que conditionnelle et de pure honnêteté de la part dudit acquéreur, qui, de son propre mouvement, s'y est soumis : aussi l'invitation à la municipalité d'y jetter un coup d'œil en porte-t-elle le caractère.

Le citoyen Santerre, aussitôt qu'il a su toutes les difficultés levées, s'est empressé de communiquer au commissaire de police et à la municipalité la preuve de la levée de toute opposition, retardée déjà trop longtemps pour les intérêts de l'acquéreur. De plus, l'acte de vente communiqué en son temps à la municipalité, ont dû lui suffire.

Au surplus, cette opération n'est point du ressort de l'administration municipale, aucune loi ne la charge d'inspecter les biens nationaux vendus, lorsque l'acquéreur a ses titres d'achat et de payement.

S'il y a eu invitation d'inspection, les titres que Santerre a mis sous les yeux de la municipalité est plus que suffisant pour lui prouver que toutes les difficultés sont levées, et l'acquéreur qui déjà avait le droit d'abattre, d'après les lois, y est d'autant plus autorisé qu'il donne la preuve de la main-levée de la suspension, il joint à cet effet copie des pièces qu'il a pour donner toute satisfaction à la municipalité.

27 thermidor an VII.

SANTERRE.

Archives de Reims.

Digitized by Google

1799, 14 août. — 27 thermidor an VII.

L'Administration municipale de Reims aux Administrateurs du département de la Marne.

Par notre lettre du 8 floréal dernier, nous vous avons adressé un procès-verbal dressé par un de nos commissaires de police au sujet des démolitions qui se faisaient aux bâtiments et église de Saint-Nicaise par les adjudicataires de cet édifice. Par les dispositions de votre arrêté du 23 ventôse, en autorisant l'adjudicataire à démolir les objets compris en ses actes de vente, vous avez décidé qu'on ne pourrait en aucune manière démolir la ci-devant église qu'après les décisions à intervenir sur les observations du ministre de l'intérieur. Instruits l'un de ces jours que le citoyen Santerre faisait de nouveau démolir la dite église, nous avons cru devoir y renvoyer un commissaire de police, qui a verbalisé de l'état où il avait trouvé l'édifice dont est question, et le procès-verbal a été signé par le citoyen Santerre, qui y a annexé ses observations, il a laissé copie d'un arrêté du directoire exécutif du 21 courant, qui maintient la vente de la ci-devant église Nicaise, ainsi que copie de lettres à lui adressées à ce sujet. Nous croyons devoir vous faire passer copie de ces différentes pièces, attendu que vous nous aviez chargés de veiller à ce qu'aucune dégradation n'arrivât avant de nouveaux ordres.

Archives de Reims.

1799, 15 août. — 28 thermidor an VII.

Vu l'arrêté du Directoire exécutif du 21 thermidor présent mois, qui maintient la vente de la ci-devant

Digitized by Google

église Saint-Nicaise de Reims, consentie le 4 nivôse an VII au citoyen Defienne.....

L'administration centrale arrête... qu'elle charge l'administration municipale de Reims de veiller à ce que le citoyen Defienne n'éprouve aucun obstacle dans la jouissance de la ci-devant église Saint-Nicaise...

Archives de Reims.

1799, 16 août. — 29 thermidor an VII.

L'Administration centrale du département de la Marne à l'Administration municipale de Reims.

Nous vous adressons copie de l'arrêté du Directoire exécutif qui confirme la vente....

L'acquéreur étant tenu de faire transporter à ses frais le tombeau de Jovin dans le lieu que vous indiquerez... veuillez inviter le citoyen Tarbé, ingénieur ordinaire des ponts et chaussees, à en surveiller le déplacement....

Archives de Reims.

1799, 19 août. — 2 fructidor an VII.

Administration municipale de Reims.

Le président donne connaissance d'une lettre des citoyens administrateurs du département, du 29 thermidor dernier.

L'administration arrête que le tombeau de Jovin sera placé au temple décadaire, et charge les citoyens Henriot-Tronsson et Lemerez d'en informer le citoyen Santerre, et de se concerter avec le citoyen Tarbé sur le temps de l'exécution.

Digitized by Google

1799, 28 août. — 9 fructidor an VII.

M. Poterlet, de Châlons,

à M. Poterlet, de Paris, chef de bureau au ministère de l'Intérieur.

Toutes nos démarches pour la conservation du monument de Saint-Nicaise ont donc été infructueuses! et le très inepte Quinette en a ordonné la démolition au profit du général Roulade (1) et Cie. Il n'y avait qu'un vil Jacobin de 1793 qui pût ordonner ce nouvel acte de vandalisme qui portera longtemps le deuil chez les amis des arts.

1799, 28 octobre. — 2 brumaire an VIII.

Administration municipale de Reims.

Le président remet au Conseil un plan dressé par le citoyen Tarbé, ingénieur à Reims, des ouvrages à faire pour placer au temple décadaire le tombeau de Jovin.... que le citoyen Santerre a rendu et fait transférer au temple décadaire... Le Conseil charge le citoyen Serrurier de dresser un devis de la dépense....

1799, 15 novembre. — 25 brumaire an VIII.

Châlons, 25 brumaire an VIII.

Pour répondre plus promptement, mon cher cousin, à la lettre que vous m'avez fait l'amitié de m'écrire le 23 de ce mois, je vous envoie les pièces que

(1) Allusion à la conduite de Santerre lors de l'exécution du roi Louis XVI.

Digitized by Google

j'ai rassemblées au sujet de l'église Saint-Nicaise de Reims....

Vous reconnaîtrez que le travail demandé par le ministre de l'intérieur ne lui a jamais été envoyé, il est encore dans les cartons de l'administration centrale. Le Directoire a été renseigné sur des rapports mensongers, faits par des experts prétendus, vendus aux acquéreurs.

La couverture de l'église dont est question est démolie, on commence à abattre la maçonnerie, mais il y a peu de choses. Le portail et les tours sont encore intacts....

Archives de Reims.

1799, 4 décembre. — 14 frimaire an VIII.

Lettre de M. Poterlet, de Châlons, à son parent.

Châlons, 14 frimaire an VIII.

Je vous ai adressé.... (lettres, rapports, etc.) et ma lettre détaillée sur tous ces objets, et notamment sur les disgrâces que me font éprouver les administrateurs actuels pour avoir contrarié leur vandalisme affreux....

Je suis instruit que Santerre fait travailler jour et nuit après les démolitions, qu'il fait mutiler toutes les parties que l'on ne peut démolir maintenant, et que la rose du portail est absolument détruite...

Archives de Reims.

1800, 6 janvier. — 17 nivose an VIII.

Administration municipale de Reims.

Le président remet le devis estimatif des ouvrages dressé par le citoyen Serrurier.... relativement à la

Digitized by Google

pose en l'église Notre-Dame du tombeau de Jovin.... la dépense à faire sera de 501 francs.

Le Conseil arrête que les ouvrages seront incessamment faits par le citoyen Serrurier, sous la surveillance des citoyens Tarbé et Lemerez.

1800, 27 mars. — 7 germinal an VIII.

Administration municipale de Reims.

Le citoyen Jeunehomme, président, expose que le tombeau de Jovin, placé dans l'église de Saint-Nicaise... ayant été transporté... dans l'église dite cathédrale... vient d'être mis en place dans l'endroit qui lui avait été destiné (1).

La tombe de Hugues Libergier, architecte de Saint-Nicaise, a été tansférée à la même époque et placée dans la basilique bâtie par Robert de Coucy, son élève.

1800, 18 août.

Journal de Paris, 1er fructidor an VIII.

Citoyens, vous annoncez dans votre feuille du 25 thermidor que la vente de la célèbre église de Saint-Nicaise de Reims vient d'être définitivement maintenue....

Les bâtiments immenses de l'église et de l'abbaye de Saint-Nicaise ont été adjugés pour une somme d'environ 45,000 fr. numéraire. La revente seule de la pierre de taille provenant des démolitions produira plus de 600,000 francs à raison de 1 franc le pied cube.

(1) Cette délibération a été donnée *in extenso* par M. Loriquet, dans le volume : *Le tombeau de Jovin*, 3e édition, p. 30.

Digitized by Google

Opprobre donc aux vandales qui dévastent mon pays en détruisant ses chefs-d'œuvre.

Les ministres de l'intérieur François de Neufchâteau et Quinette ont insisté sur la conservation de l'église Saint-Nicaise à cause de sa beauté.

L'arrêté du Directoire exécutif du 21 thermidor maintient la vente de cet édifice à la suite d'un rapport du ministre de l'intérieur, Lucien Bonaparte, *qui n'a jamais existé dans les bureaux des ministres.*

Archives de Reims.

1800, 24 août. — 7 fructidor an VIII.

Les habitants de la ville de Reims au citoyen Ministre de l'Intérieur.

Les soussignés, habitants de la ville de Reims, ont vu avec la plus grande peine la main dévastatrice des ennemis de l'Etat et des arts s'étendre dans leurs murs sur un des plus beaux et des plus célèbres monuments.

Les réclamations qu'ils auraient pu faire dans le tems où la destruction était à l'ordre du jour auraient été pour eux le signal de la réprobation, ils ont donc gémi en silence et n'ont pu s'opposer à ce fléau dévorant.

Mais aujourd'hui que le gouvernement, assis sur des bases fermes et éclairées, se montre le réparateur de ces tems malheureux qu'il veut faire oublier, qu'il est l'ami et le protecteur de ces beaux arts qui ont illustré la France, les soussignés s'empressent de vous exposer qu'une de leurs principales églises, dite de Saint-Nicaise, qui, depuis le XIIIe siècle, date de sa construction, faisait l'admiration des artistes les

Digitized by Google

plus célèbres et de tous les amateurs de la belle architecture, a été vendue et adjugée à des acquéreurs qui se sont hâtés de tirer parti des démolitions qu'ils ont commencées et qu'ils continuent toujours. Telle célérité qu'ils y aient mis, elle offre encore aux yeux étonnés une des plus belles ruines du monde, et les Rémois s'enorgueillissent encore de la conserver telle qu'elle est.

Ils vous supplient donc, citoyen ministre, d'appuyer auprès du gouvernement la prière très instante qu'ils lui font de donner les ordres les plus prompts et les plus précis pour arrêter cette démolition et leur conserver ces précieux restes du plus bel édifice gothique qu'il y ait en ce genre.

Ces superbes ruines attesteront du moins à quel degré de perfection les arts étaient déjà parvenus en France à une époque aussi reculée, elles seront à jamais un monument parlant de la fureur des nouveaux barbares qui ont fait la honte du XVIIIe siècle, et elles prouveront qu'à ces barbares a succédé un homme qui a su réprimer et arrêter leurs ravages et rendre un nouveau lustre à l'empire qu'il a régénéré.

Le gouvernement peut, avec d'autant plus de justice, arrêter cette démolition et résilier la vente, que cet édifice, avec la maison conventuelle qui y était adjacente ainsi que les jardins qui l'environnaient, n'ont été vendus qu'une somme plus que modique en mandats, lesquels, au cours du temps de la vente, étaient équivalants à quarante-deux mille livres en numéraire, tandis qu'il est aisé de démontrer que les matériaux de ce temple, en pierres de taille seules, vendus à moitié de leur valeur, se monteraient à plus de 300,000 liv., que les acquéreurs ont tiré des démolitions de l'édifice, de la maison en pierres,

Digitized by Google

bois de charpente, menuiseries, marbres, plombs, fers, ardoises, etc., au-delà de leur adjudication, et qu'ainsi il n'est pas probable qu'il puisse y avoir lieu à indemnité.

Soyez donc, citoyen ministre, le canal protecteur par lequel les Rémois puissent faire parvenir leur requête auprès du gouvernement, et, nouveau Mécène, appuyez-la de tout l'ascendant que votre amour pour les arts et pour la justice doivent vous donner auprès de lui.

Reims, 7 fructidor an VIII de la République française.

Beglet-Dombry — Louis Dejardin — Tourneur — Dessain aîné — Assy-Bara — Bouquet — Minelle — Billet — Thomas l'aîné — Petit-Pluche — Malot — Favart-Desjardin — Vuatelet Thomas — Seguin — Herbaut — Queutelot — Chevalier — Clicquot — V° Vuatelet — Randoulet-Prilleux — Royal — Sorlet — Lecourt — Douce — Legros — Boulart — Barois — Warenflot — Lejeune — Marlot — Fougrieux — Bourlier — Vassillière — Blondel — Caron — Jean Coltier — R. Thomas — Deligny — Tandart — Lacourt — Bouda — Cancé — Télinge — Ludinart — Boucton — Missahaut — Lasnier — Brice-Guiot — Mopinot — Rogé — Noiron-Legros — Pothé — Lambert — Noury — Manfait — Doussy — Maireau — Clément — Museux — Prudhomme — Barbelet — Olivier — N. Olivier — Gérard-Baudet — Jean Miclet — Pierron — Laumonier — Buiron-Anthy — Paulet — Davay — J.-B. Joltrois — Goulet fils — Parmantier — Eterne — Massé père — Maujeart — Pringot-Gérard — Arlot-Labassé — Picret — Toussaint-Chiquet — Hanin — Balleux — Frahier — Preux — Lacaille — Bonnaire — Job père — Outelet-Lacaille — Marchand-Olié — Villain — Pruneaux-

Digitized by Google

Anceaux — Bourlette — Lundy — Massé-Vallery — Langlet — Bigot — Vathier — Cadart — Walschaertz Dudin-Hourelle — Cerlet-Cahart — Rousseau — Draveny-Chiquet — Clignet-Dauphinot — Dessain — Tronsson-Desjardin — Chambon — Hainart M. — Bergeat, conservateur du musée.

Les maire et adjoints de la ville de Reims, qui ont pris connaissance de la pétition ci-contre, estiment que ce serait protéger les arts que de leur conserver les ruines d'un édifice si justement célèbre et si généralement regretté; ils invitent le citoyen ministre de l'intérieur à interposer ses bons offices pour empêcher qu'on ne détruise entièrement ce beau monument, qui est encore dans un état à durer des siècles. Ils observent qu'il importerait à la sûreté publique de faire fermer les issues qui y conduisent pour que l'on n'y pût entrer qu'avec précaution et sans risques, les curieux ayant d'ailleurs toutes facilités de l'observer de dessus les remparts, d'où les plus grandes beautés de cet édifice majestueux sont parfaitement en évidence.

Reims, 15 fructidor an VIII de la République française.

Signé : JOBERT, maire,
CAMU, adjoint,
ASSY-VILLAIN, adjoint.

Vu par moi, sous-préfet du 1er arrondissement communal du département de la Marne, pour légalisation de la signature des citoyens Jobert, maire, Assy-Villain et Camu, adjoints au maire de Reims.

18 fructidor an VIII de la République française, une et indivisible.

Signé : LEROY.

Archives de Châlons.

Digitized by Google

1800, 6 septembre.

Cormontreuil, 19 fructidor an VIII.

Ce n'est que d'hier que j'ai pu faire rentrer entre mes mains la pétition que vous m'aviez engagé de faire pour obtenir la conservation de Saint-Nicaise...

Je la recommande à votre activité et à votre enthousiasme pour les beaux arts... je ne doute pas que vous n'obteniez la conservation de ces belles ruines....

Louis DUJARDIN.

Archives de Reims.

1800, 13 septembre. — 27 fructidor an VIII.

Paris, 27 fructidor an VIII.

Poterlet aîné, employé à l'administration générale des ponts et chaussées.

Au préfet du département de la Marne.

Je m'empresse de vous adresser, par ordre du ministre de l'intérieur, une pétition que j'étais chargé de lui présenter, à l'effet d'obtenir la conservation de ce qui reste à démolir de la superbe église de Saint-Nicaise de Reims. Je ne puis trop vous inviter, citoyen préfet, à statuer sur cette pétition dans le plus court délai. Les moments sont précieux, il n'y a pas de temps à perdre, et il dépend encore de vous de sauver un des plus beaux monuments de la France.

Salut, etc.

POTERLET,

rue de Sèvres.

Archives de Châlons.

Digitized by Google

1800, 28 septembre. — 7 vendémiaire an IX.

Le préfet.

Renvoyé au sous-préfet de l'arrondissement de Reims pour faire viser par architecte les ruines du monument dont la conservation est désirée et faire son rapport sur la situation de ces ruines, s'il y a utilité pour les arts et possibilité de les conserver sans danger de chute prochaine et de chute dommageable aux propiétés voisines, pour, sur le vu du rapport de l'architecte et l'avis du sous-préfet, qui donnera son avis sur les moyens d'indemniser l'acquéreur du monument, qui, par la conservation demandée, serait privé de ses démolitions, être par nous proposé au gouvernement ce qu'il appartiendra.

Archives de Châlons.

1800, 27 octobre. — 6 brumaire an IX.

Offre au citoyen Ministre,
Jean-Simon Defiennes, demeurant à Paris,
rue Saintonge, n° 7.

Je viens d'apprendre que le préfet du département de la Marne a renvoyé au sous-préfet de l'arrondissement de Reims à faire faire l'examen de l'église de Saint-Nicaise, qu'il regarde comme un monument précieux, qu'il a nommé deux experts qui en ont fait la visite. J'étais au moment de le faire abattre, j'ai de suite suspendu; je ne puis cependant rester dans cet état longtemps à cause de mes intérêts.

Je m'empresse de vous l'offrir moyennant une juste indemnité.

Salut.

De Fiennes.

Archives de Châlons.

Digitized by Google

1800, 4 novembre. — 14 brumaire an IX.

Le Ministre de l'Intérieur
au citoyen Bourgeois Jessain, préfet du département de la Marne.

Le citoyen Defiennes, acquéreur de l'église Saint-Nicaise de Reims, m'a adressé le mémoire que vous trouverez ci-joint, il m'expose que vous avez nommé des experts pour visiter ce monument, dont la conservation fait depuis longtemps l'objet d'une discussion qu'il faut faire en sorte de terminer. Vous examinerez la proposition du citoyen Defiennes, et vous me renverrez le plus tôt possible son mémoire avec vos observations et votre avis.

Je vous salue,

Signé : L. Bonaparte.

Le secrétaire général,

.....

Archives de Châlons.

1800, 22 novembre.

Châlons, 2 frimaire an IX.

Le préfet de la Marne
au sous-préfet de Reims.

Je vous ai envoyé, le 7 vendémiaire dernier, un mémoire des habitants de votre ville, adressé au ministre de l'intérieur, pour la conservation des ruines de Saint-Nicaise, pour faire visiter ces ruines par architecte et constater la situation et s'il y a utilité pour les arts de les conserver....

Depuis ce temps je n'ai reçu de vous aucune réponse....

Digitized by Google

Je vous prie d'accélérer votre réponse sur le renvoi que je vous ai fait il y a deux mois.

Archives de Châlons.

1800, 26 novembre. — 6 frimaire an IX.

Le sous-préfet de Reims
au citoyen préfet de la Marne.

Aussitôt réception de votre lettre du 7 vendémiaire dernier.... j'ai nommé deux architectes.... ils ne m'ont pas encore fait parvenir leur travail. Je vais solliciter leur activité....

Je vous salue.

LEROY.

Archives de Châlons.

1800, 26 décembre.

Châlons, 5 nivôse an IX.

Il y a bien longtemps que je voulais vous répondre sur Saint-Nicaise, je ne le puis encore.

M. le préfet a envoyé cette affaire au sous-préfet de Reims (ex-membre de notre dernière administration centrale) dès le 28 fructidor, il est encore à lui donner les détails..... provisoirement les démolitions sont arrêtées..... Voilà où en est cette affaire, qui serait plus avancée si le sous-préfet de Reims n'avait pas été un des vendeurs.

J'ai donné à M. de Jessaint tous les renseignements qu'il pouvait désirer, il n'ignore aucune des manœuvres qui ont été faites pour ôter à la France ce chef-d'œuvre d'architecture....

Archives de Reims.

Digitized by Google

1802, 13 février. — 24 pluviose an X.

Vu par le maire de la ville de Reims la pétition présentée par plusieurs habitants de la rue Saint-Jean... exposant que, voisins de la ci-devant église Saint-Nicaise, démolie pour la plus forte partie, ce qui en reste les expose aux plus grands dangers... les flèches, *encore subsistantes*, mais dégarnies de leurs soutiens... un pilier gelé par le pied...

Procès-verbal dressé par le citoyen Collet, commissaire de police, et Serrurier, architecte de la ville....

Il résulte que les flèches... sont entièrement calcinées du côté de l'ouest, et que les pierres ne sont qu'imparfaitement maintenues par des agrafes de fer... que la plus grande partie des grandes voûtes étant démolies... la chute des arcs-boutants paraît inévitable.

.... Il est très urgent de démolir à la main et pierre à pierre.

Il sera fait sommation au citoyen Defienne de mettre ouvriers et procéder sans discontinuation à la démolition.

Archives de Reims.

1804, 30 septembre.

Châlons, 9 vendémiaire an XIII.

Le préfet de la Marne
au sous-préfet de Reims.

Je désire connaître, avant de rien statuer relativement aux matériaux de l'église Saint-Nicaise de Reims, si le restant de cet édifice peut être conservé comme monument précieux pour les arts.

Digitized by Google

Je vous prie de vous reporter à ma lettre du 2 frimaire an IX, et, en vous conformant à ses dispositions, me faire parvenir dans le plus bref délai possible tous les renseignements convenables sur l'objet dont il s'agit.

Recevez, etc.

Archives de Châlons.

1804, 9 octobre. — 17 vendémiaire an XIII.

Le sous-préfet de Reims
à M. le préfet de la Marne.

J'ai eu l'honneur de vous adresser, le 22 ventôse an IX, le rapport qui m'a été adressé par MM. Serrurier et Lefèvre, architectes à Reims, sur l'état de l'ancienne église de Saint-Nicaise et sur la question de savoir si les restes de cette église méritoient d'être conservés pour l'utilité des arts et si on pouvoit le faire sans dangers.

D'après leur opinion, la partie à conserver se réduiroit au portail, à ses tours et flèches, aux murs et piliers du contour de l'église, aux piliers intérieurs, portant les voûtes, et aux arcades en ogives existantes entre ces piliers.

Mais depuis ce temps les choses ont changé d'état, les tours et flèches n'existent plus, d'autres parties ont été démolies, et ce qui reste du monument ne paroît pas mériter sa conservation sous le rapport des arts.

En conséquence, j'estime qu'il y a lieu à en ordonner ou provoquer la vente.

J'ai l'honneur.

LE ROY.

Archives de Châlons.

Digitized by Google

..... (Sans date.)

Je te rendrai compte de la négligence du sous-préfet de Reims à répondre au sujet de Saint-Nicaise, et aujourd'hui je te dirai que tout ce travail est revenu, mais qu'il est incomplet. Je vais le compléter en levant les plans des coupes et vues latérales de ce monument, pour être ensuite envoyés par le préfet au ministre de l'intérieur.

Archives de Reims.

1805, 15 mai. — 25 floréal an XIII.

Je soussigné, Nicolas Serrurier, architecte demeurant à Reims, expert nommé par M. le préfet, à l'effet de visiter et estimer l'ancienne abbaye de Saint-Nicaise de Reims.

Tous les bâtiments, à l'exception d'un seul, ont été démolis de fond en comble et les matériaux vendus. Il ne reste de l'église que les piliers et quelques parties de voûte, la plus grande partie du terrain est couverte de décombres.

Ce domaine consiste actuellement en un terrain d'environ deux hectares vingt ares, clos de murs ; à gauche en entrant, un bâtiment de trente-sept mètres de longueur... un autre petit bâtiment ; une écurie... enfin les ruines de l'église et des matériaux épars sur le terrain.

J'estime le revenu total, valeur de 1790, 150 fr.... et les ruines de l'église, qui ne produisent aucun revenu, mais dont les matériaux valent 4,000 fr.

Signé : SERRURIER fils.

Archives de Châlons.

Digitized by Google

1805, 7 août.

Cejourd'hui, 19 thermidor an XIII, en vertu des lois des 15 et 16 floréal an X, 5 ventôse an XII, relatives à la vente des domaines nationaux.

Pardevant nous, préfet du département de la Marne .... il a été procédé à la réception des enchères sur :

Le restant des bâtiments de l'église de Saint-Nicaise de Reims, ensemble le terrain en dépendant, contenant environ deux hectares vingt ares, enclos de murs.

Le bâtiment existant encore sur ce terrain, à gauche en entrant, de la contenance d'environ trente-sept mètres de largeur, composé au rez-de-chaussée d'une chambre de portier, d'un cellier, d'une écurie avec mangeoires en pierres et râteliers, et d'une remise pour les voitures. A la suite de ce bâtiment, en retour d'équerre, un autre petit bâtiment d'environ vingt-cinq mètres de superficie, contenant au rez-de-chaussée une écurie, et deux chambres de domestiques au-dessus.

Enfin les ruines de l'église et les matériaux épars sur le terrain.

Le tout, tenant du nord au rempart de la ville, du levant à la rue Saint-Jean, du midi à la place Saint-Nicaise, du couchant à la veuve Gosset.

Les dits biens rentrés au Domaine par suite de la déchéance de l'acquéreur.

Digitized by Google

1805, 12 août. — 24 thermidor an XIII.

Adjudication définitive.

Sur la mise à prix de 7.000 francs,

Le sieur Mitteau	a offert	10.000 francs.
David	—	15.100
Lundi	—	18.000
Willame	—	20.000
Bouquet	—	21.000
Willame	—	22.000
David l'aîné	—	24.000
Willame	—	28.700

Adjugé à Pierre Willame, de Châlons, pour 28,700 fr. Lequel a déclaré que la vente est pour et au profit de M. Rieul Nas Correau, demeurant à Reims, lequel, présent, a accepté et a présenté pour caution M. Jean-Louis Coreau, demeurant à Hermonville.

Signé : WILLAME.
COREAU.
COREAU.
B
LASQUILLE.

Archives de Châlons.

M. Coreau-Grandin m'a dit que son père avait vendu, en 1824, le terrain et ce qui restait des matériaux de l'abbaye et de l'église de Saint-Nicaise à M. Rondelet, architecte à Reims, pour la somme de 14,000 fr.

Les matériaux entraient dans cette somme pour 3,000 fr. et le terrain pour 11,000.

M. Rondelet a ouvert une rue sur l'emplacement de l'église et il a fait des constructions à droite et à gauche de cette rue.

Digitized by Google

EPILOGUE

Ainsi fut consommée la perte irréparable de la fameuse église : on exploita ses ruines comme une carrière, à l'aide de la pique et de la mine; et la poudre, qui avait détruit la grande rosace du portail comme par l'effet d'un feu d'artifice, fut employée encore pour desceller les massifs des colonnes et faire surgir du sol les plus solides assises. Le fer et le plomb qui formaient les agrafes des sculptures, devinrent aussi une riche proie, qui avait déjà tenté la cupidité de Santerre, sur qui retombe, en somme, toute la responsabilité du vandalisme. L'historien Géruzez écrivait, vers 1816, que « les ruines de Saint-Nicaise, dont il ne reste plus que deux escaliers de clochers, offraient encore en 1806, 7, 8, une très belle perspective quand les arcs-boutans subsistaient encore (1). » La ville et les villages voisins y prirent pendant 22 ans des matériaux, qui servirent à construire et à paver de nombreuses habitations : on bâtit, en 1814, l'immense filature des Longueaux entièrement avec les débris de la basilique. « Au commencement de janvier 1819, racontait à son tour M. Povillon-Piérard, fut arrachée enfin la dernière pierre des fondations de l'église (2). » Leur dispersion devait être complète, comme pour appliquer mot à mot à l'édifice rémois l'éloquente plainte de Jérémie : *Quomodo dispersi sunt lapides sanctuarii in capite omnium platearum ?*

(1) *Description de Reims*, p. 327. — M. Povillon note aussi qu'au 27 avril 1817, il ne restait plus sur pied que l'escalier de la tour septentrionale. *Mss.*, p. 81 des notes.

(2) *Histoire de l'église de Saint-Nicaise de Rheims*, mss. de la Bibliothèque, p. 184 du texte, et vue des ruines, p. 81 des notes.

Digitized by Google

Puis, le silence se fit dans le champ de destruction, où bientôt, à l'œuvre de ruine, allait succéder la création d'un quartier nouveau, destiné aux ouvriers tisseurs que l'essor industriel devait amener en si grand nombre. En 1826, quoique le terrain fût encore couvert d'une multitude de décombres, on commença à bâtir des maisons et à projeter des rues sur cet emplacement historique (1). « En 1835, lit-on dans une Revue locale, il ne restait que quelques fûts de colonnes, quelques chapiteaux frustes, que des jardiniers, des tailleurs de pierre, des charpentiers ont recueillis, et dont, par un reste de sentiment religieux, ils ont orné les façades de leurs jardins ou de leurs basses-cours (2). » Et le chroniqueur, ému par ce spectacle, s'efforçait de raviver ces débris épars, en leur adressant les beaux vers de Victor Hugo :

O débris! ruines de France,
Que notre amour en vain défend!
Séjours de joie ou de souffrance,
Vieux monumens d'un peuple enfant!

Mais, en vain, on voudrait arrêter la marche du temps et se répandre en plaintes amères contre les ravages accomplis à travers tant de bouleversements (3) : la charrue laboure le sol de trop d'illustres demeures pour qu'il faille s'étonner d'entendre retentir les métiers là où prièrent

(1) *Mss. de M. Povillon*, p. 185 du texte, où l'on trouve l'affiche de M. Rondelet, architecte, entrepreneur de bâtiments, propriétaire des sept arpents de l'enclos de l'abbaye. Il l'avait acquis, en 1824, de M. Coreaux-Boulanger, et voulait l'utiliser en constructions.

(2) *Reims pittoresque ancien et moderne*, juillet 1835, p. 46. On y lit divers documents tendant à dégager l'honneur artistique de Reims, surtout une note incisive de M. L. Paris, à la page 47, sur les mesures de sauvegarde à prendre pour la dalle de Libergier. — On trouve aussi dans cette Revue, 4e livraison, *Le pilier branlant de Saint-Nicaise, ou un Champenois plus fin que le diable*, par M. Varin.

(3) On songea, vers 1832, à établir les abattoirs à Saint-Nicaise, mais le défaut d'eau et d'écoulement y fit renoncer. *Compte-rendu de M. de Saint-Marceaux au Conseil municipal en 1837*, p. 39.

Digitized by Google

tant de générations (1). Le travail vivifie et relève, en prévenant d'autres désastres et d'autres ruines morales.

Reportons plutôt nos regards vers les sujets d'études que la ruine elle-même a pu nous signaler. Ils seraient d'un grand intérêt, si une main exercée nous avait conservé l'exacte image des mosaïques, des peintures et des chambres sépulcrales, retrouvées de 1812 à 1817, au niveau des plus profondes excavations que l'on fit dans l'enceinte de l'église. M. Povillon-Piérard, qui suivait toutes les phases de la démolition, a provoqué des fouilles auxquelles s'intéressa M. Ruinart de Brimont, mais la description fantaisiste qu'il en composa, loin de nous instruire, ne cause que plus de regrets de ce qu'on n'ait pas su recueillir alors toutes ces précieuses trouvailles dans un musée rémois (2).

Il est d'autres reliques remarquables par leur antiquité ou leur style, que nos églises ont du moins conservées : outre les tombeaux de Jovin et de Libergier (3), on garde encore de Saint-Nicaise les restes du magnifique pavage à ciselures, remplies de plomb, offrant une série de médaillons historiés ; quarante-huit de ces dalles, ramenées de Verzenay en 1846, recouvrent aujourd'hui le sol de la chapelle Saint-Eloi de l'église Saint-Remi (4). Là aussi se

(1) A Reims, la plupart des couvents furent transformés en fabriques ou en usines : Saint-Pierre, le Mont-Dieu, les Capucins, les Longueaux, les Jacobins et les Cordeliers. — Saint-Remi est devenu l'Hôtel-Dieu, tandis que Saint-Denis et les Augustins sont encore des lieux d'études.

(2) M. Ch. Loriquet a tiré le meilleur profit possible des relations de M. Povillon, à la page 17 de son *Etude sur le tombeau de Jovin*, 3e édit., 72 p., Reims, 1880, dissertation la plus approfondie que nous ayons sur ce célèbre monument, descendu, en 1866, de la cathédrale dans la crypte de l'archevêché.

(3) Lire des notes pleines d'intérêt sur cette épitaphe et admirer la plus belle reproduction qu'on en ait faite, au t. Ier des *Annales archéologiques*, par Didron aîné, 1844, p. 82 et 117.

(4) Les péripéties des transports de ces pavés sont racontées par M. Pr. Tarbé, avec planches de leurs figures, par M. Maquart, dans la publication in-f°, *Dalles du XIIIe siècle à Saint-Remi*, Reims, Assy, 1847. — M. L. Fanart, notre confrère, a recueilli lui-même, vers 1814, dans les ruines de Saint-Nicaise, l'un de ces pavés, offrant deux figures, dont les traits sont intacts. — Ils offrent tous des scènes de l'Ancien-Testament.

Digitized by Google

rencontrent, comme des souvenirs pieux d'une sœur défunte, la grande croix du maître-autel en bois sculpté style Louis XV, le lutrin du chœur en fer forgé sur pied de marbre, le pupître du grand chantre, et des canons d'autel richement encadrés. — La Bibliothèque de la Ville montre avec orgueil les splendides livres de chant de Saint-Nicaise, dont les vignettes, en couleur sur fond d'or, rivalisent avec les plus belles enluminures du Moyen-Age. — La Cathédrale a acquis, en 1792, l'autel en marbre de l'arrière-chœur, le pavé, également en marbre, du sanctuaire, et les deux tambours, garnis de sculptures, qui sont placés aux portes latérales du grand portail. — La paroisse de Saint-Maurice a utilisé d'autres panneaux sculptés qui rehaussaient la boiserie des stalles. Que sont devenues les grilles tant vantées, forgées à Reims en 1760, qui complétaient l'ensemble décoratif réalisé à cette époque par le grand prieur D. Mathieu Hubert (1)? L'une d'elles fut acquise par la paroisse de Saint-Remi en 1793, mais on ne l'y retrouve plus.

Il est des pierres qui eurent un sort non moins fécond en vicissitudes : on voit à la façade de la maison n° 50 du faubourg de Fléchambault, et au musée de la crypte à l'Archevêché, deux fragments des parois sculptées en losanges et fleuronnées qui entouraient les porches. — Il y avait, en 1847, dans la maison n° 17 de la rue Saint-Guillaume, deux dalles tumulaires du XIIIe siècle, qui ont disparu depuis, après y avoir été dessinées (2). D'autres tombes du même temps, avec figures de personnages, mais sans légendes complètes, pavent encore la cuisine de Madame veuve Guérin-Page, à Cernay-lès-Reims. — Enfin, si l'on en croit la tradition, les deux riches colonnes de marbre qui décorent le vestibule de la maison n° 13 de la

(1) Le dessin de la principale se trouve à la page 84 des notes du mss. de M. Povillon, avec de prolixes détails sur tous ces objets si chers aux Rémois.

(2) Notice de M. Duchesne, avec dessins de M. Maquart, *Travaux de l'Acad. de Reims*, t. VII, p. 176. — Autre débris au n° 29 de la rue Ponsardin.

Digitized by Google

place Royale, seraient les survivantes des portiques de Saint-Nicaise (1).

Le visiteur qui parcourt aujourd'hui (1883) l'enclos de Saint-Nicaise, n'y rencontre plus le moindre fragment digne d'intérêt : derrière les maisons qui forment le côté gauche de la rue de ce nom, s'étend, entre les deux boulevards, un vaste terrain entouré de murs, cultivé en partie, et livré pour le surplus à des chantiers divers. On y accède par la porte n° 9 de la place Saint-Nicaise, et l'on trouve à gauche un corps-de-logis, au rez-de-chaussée, qui est élevé sur l'emplacement des bâtiments de l'abbaye. Sous le hangar qui s'étend à droite, est déposé un grand marbre mutilé, qui porte, en belles lettres capitales, l'épitaphe de Charles Roland, docteur en théologie, mort en 1671, après avoir institué diverses fondations. Sous l'habitation voisine, s'étendent des caves à deux étages, celles du dessous creusées dans la craie en galeries avec essor en entonnoir : on y lit la date de 1616, et dans la cour on retrouve quelques lettres d'une inscription du XIe siècle encastrée dans la muraille (2).

(1) La place Saint-Nicaise ne porte pas bonheur aux œuvres d'art : on y a placé, en 1842, la fontaine du Marché, avec sa gracieuse vasque en marbre style Louis XVI ; elle est aujourd'hui privée du vase avec serpents en bronze qui la surmontait, et qui fut arraché par des rôdeurs en 1882. Le vase a été retrouvé, mais la fontaine elle-même court les plus grands risques si on n'avise à transporter ailleurs ce monument du célèbre Coustou.

(2) Ces lettres sont ainsi disposées en deux lignes, dont on pourra un jour retrouver le sens dans les recueils d'épitaphes :

TRIVS

QVEM

Ces mots se lisent dans la seconde cour de la maison n° 7 de la place Saint-Nicaise, et on ne rencontre nul fragment analogue dans les maisons de la rue du même nom, ouverte à l'endroit même de la grande nef de l'église. — Deux tables de composition de l'Imprimerie Coopérative (rue Pluche, 24) sont de lourdes et épaisses dalles en marbre noir, que l'on assure provenir aussi

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit de ces détails, qui ont tous leur place dans l'histoire monumentale de Reims, Nicolas de Son nous a légué, en 1625, une estampe, chef-d'œuvre de son burin, qui fait à elle seule revivre dans toute son élégante harmonie le portail occidental de la basilique : au bas, sur le parvis, se déroulent les groupes populaires d'une foire, scènes naïves et réalistes qui plaisaient tant aux anciens maîtres, mais la main du graveur idéalise merveilleusement au-dessus cette architecture si simple et si noble, où les lignes, comme dans l'art grec, tenaient plus de place pour l'effet général que les ornements décoratifs. Cet artiste rémois, si intelligent interprète du gothique, comme le prouve son autre cuivre du portail de Notre-Dame, a donc bien mérité des arts, de l'archéologie et de l'histoire. On aime à relire les vers qu'il traça au pied de son EXCELLENT FRONTISPICE DE L'ÉGLISE DE L'ABAYE DE SAINCT-NICAISE DE REIMS (1).

Cette pièce, aussi rare que précieuse, est, à tous égards, une estampe historique, dont la planche est pompeusement dédiée à César-*Phœbus* d'Albret (2), que de Son nomme *Apollon,* en le comparant au soleil, qui embellit de sa lumière le célèbre portail :

des pierres tombales de Saint-Nicaise, et on lit sur le bord de l'une d'elles cette épitaphe :
...GIST · H.... HOME · Me FRANCOIS · THVRET · SIEVR · DE · LA · TOVR · ET · RECEVE · DES ..... DE · REIMS... — Nous serions très-reconnaissant aux personnes possédant de semblables épitaphes, de nous les signaler toutes, afin de les comprendre dans le recueil, que dresse l'Académie, des *Inscriptions historiques de Reims.* Les pierres elles-mêmes seraient reçues avec gratitude au nouveau Musée archéologique de l'Hôtel-de-Ville.

(1) Gravure sur cuivre au burin et à l'eau-forte, mesurant 0m,45 de hauteur sur 0m,30 de largeur.

(2) César-Phœbus d'Albret, comte de Miossans, maréchal de France (1614-1676). *Hist. généal. du P. Anselme*, t. VII, p. 581. — La cause qui fit dédier cette œuvre à ce prince, alors âgé de onze ans, reste pour nous un mystère. Son écusson, soutenu par deux anges, orne le bas de la gravure. Cfr. la *Notice sur N. de Son*, par M. Sutaine, dans les *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XXXVI, p. 122.

Digitized by Google

Illmo PR. Ac D. D. Apollini De Albret, Ex Incl. Reg. Navar. Prosap. Oriund.

Dum nobis radians Apollo surgis,
Sacri limina pando sacra templi.
Num quas tot titulis mereris, dim (dum?)
Virtus ardua consecrabit aras?

Hoc limen radiis Apollo sæpe
Depinxit tenuique duxit umbrâ,
Quidni sub meliore luce fingam
Umbra limen idem perenniore?

N. de Son Rem. Fecit Sculp. et. ex. 1625.

Ce qui donne à la gravure de cet émule de Callot un charme unique parmi les nombreuses représentations de Saint-Nicaise, c'est la netteté des lignes, l'exactitude des traits, notamment pour les porches et tout le rez-de-chaussée, que cet artiste seul a rendus avec des détails appréciables (1). Après lui, sans doute, on voit encore avec intérêt la planche du *Monasticon Gallicanum*, celle du *Marlot latin*, celle du *Plan de Reims* par Legendre, et celle du *Spectacle de la Nature*, gravée par Ph. Le Bas (2). Mais il

(1) L'épreuve décrite ici est celle de la collection rémoise de MM. Saubinet et Ch. Givelet, qui renferme trente gravures et dessins offrant des vues ou des plans de Saint-Nicaise sous toutes ses faces. Une aquarelle donne l'aspect des ruines, mais sans plus de précision que les vues de Povillon et de Perseval. On grava à Reims les deux aspects de l'église avant sa démolition, en ayant soin d'indiquer la place du pilier branlant : *Vue du portail de la superbe église Saint-Nicaise, commencée en 1229 et démolie en 1798, Billet sculpsit.* — M. Hécart a peint un essai de restitution de l'intérieur.

(2) Voir aussi les planches et lire avec réserve le texte des chapitres consacrés à Saint-Nicaise, par M. Pr. Tarbé, dans les deux éditions de *Reims, ses rues et ses monuments*, 1844. — M. Ch. Givelet possède une ancienne peinture sur bois, très-finement exécutée, de la façade de Saint-Nicaise. Le Musée de Reims conserve une grande peinture sur toile du même portail, par N.-M. Perseval, et deux tableaux du même artiste représentant l'église en ruines, l'un pris du bas de la nef après l'effondrement des voûtes, l'autre offrant la vue latérale des piliers butants et des croisées. Consulter sur ces détails et sur l'appréciation des beautés de Saint-Nicaise, la note si compétente du *Catalogue historique et descriptif du Musée de Reims*, par M. Ch. Loriquet, 1881, p. 162. — Il existe à Sermiers une peinture ancienne, offrant la vue complète de l'abbaye et de l'église, avec quelques détails différent de ceux de la planche du *Monasticon Gallicanum*.

Digitized by Google

est surtout un grand plan de tout l'édifice, reproduit dans le *Marlot français*, dressé par Lefèvre, architecte de Reims au dernier siècle, et retrouvé par M. Brunette chez un épicier, qui donne avec une scrupuleuse exactitude le complément de la vue pittoresque et aérienne de Nicolas de Son. Avec ces deux éléments, il sera facile d'étudier un jour, dans une publication architecturale et technique, toutes les parties et toutes les merveilles de l'église anéantie. Une œuvre de ce genre, conçue et exécutée avec les ressources de la science et le fini de la gravure, conserverait un type précieux, facile à reproduire sur les mêmes proportions, en même temps qu'elle adoucirait l'inexprimable regret des Rémois.

Il est cependant une pensée consolante qui surgit des ruines de Saint-Nicaise, c'est qu'elles ont porté leur enseignement : ce spectacle, encore vivant chez les contemporains, fut, en effet, l'une des causes morales des décisions municipales qui, de 1828 à 1837, honorèrent tant la ville de Reims par le maintien, résolu à tout prix, de l'intégrité de l'église Saint-Remi. On avait dépensé, à cette dernière date, plus de 250,000 fr., et les travaux continuèrent. « Nous avons à nous féliciter, disait alors M. de Saint-Marceaux au conseil municipal, d'avoir conservé aux arts un modèle d'architecture, à la religion de nos pères un temple antique, et à l'histoire de Rheims un monument célèbre. »

L'honneur rémois se refusait à léguer un nouveau deuil à une cité déjà si éprouvée dans sa parure séculaire, en retranchant la nef romane du plus ancien de ses édifices. Bientôt, l'Etat vint aussi appuyer ces nobles efforts, et consacrer en outre les ressources du budget aux réparations de Notre-Dame. Puisse-t-on, du moins, comprendre et conserver désormais le caractère historique des deux grandes églises survivantes, et leur maintenir l'aspect que leur a donné une si longue vie à travers les âges ! Si l'on n'a pas encore accompli le vœu que M. Nanquette exprimait à la fin de sa monographie, de voir reproduire Saint-Nicaise dans un monument nouveau, du moins, on doit

Digitized by Google

en raviver l'espoir, puisque l'accroissement de la population exigera bientôt l'augmentation du nombre de nos églises. Qui ne conserverait le sentiment sincère de la beauté de cette basilique, décrite par Marlot et par tant d'autres annalistes comme le joyau de Reims?

Elle reste inséparable des noms de Jovin et de Libergier, toujours vivante malgré sa destruction, comme il arrive aux vrais chefs-d'œuvre de l'art, qui se perpétuent dans les traditions de l'histoire et dans les études des hommes de goût.

H. J.

Digitized by Google

Digitized by Google

TROIS INVENTAIRES

DU XIIIe ET DU XIVe SIÈCLE

Par M. Louis DEMAISON, Membre Titulaire

La bibliothèque et les archives de Reims nous ont fourni trois anciens inventaires d'objets mobiliers, que nous croyons utile de publier ici. Le premier est un état des meubles et ustensiles qui garnissaient une chambre de l'abbaye de Saint-Remi à la fin du XIIIe siècle. Cette chambre était sans doute une office, une dépendance des cuisines; elle servait aussi de réfectoire aux domestiques du couvent. On n'y remarque aucun objet de valeur; son ameublement, d'une extrême simplicité, se composait uniquement de bancs, de tables, de vaisselle fort commune, et n'avait coûté que la modique somme de douze livres et demie. Notre inventaire contient sur toutes ces choses des détails intéressants, et il mérite d'attirer l'attention des archéologues. Il se trouve dans un manuscrit provenant de l'abbaye de Saint-Remi (Bibl. de Reims, ms. C 184/147), manuscrit très précieux, qui renferme un nécrologe de cette abbaye, avec une série de pièces et de chartes importantes (1).

Le second inventaire dont nous allons donner le

(1) Mabillon a emprunté à ce ms. un document fort curieux (Domni Odonis, abbatis S. Remigii. epistola ad Thomam comitem de quodam miraculo S. Thomæ apostoli, *Vetera anal.*, 1re éd., Paris, 1675, I, 334 et suiv.).

Digitized by Google

texte fait partie de nos archives communales (Léproseries, liasse 34, renseign.) C'est une énumération complète des meubles appartenant en 1349 à la léproserie de Saint-Eloy, ou Saint-Ladre aux hommes, de Reims, depuis les livres d'office, les ornements d'église, les reliquaires et les émaux de Limoges, jusqu'à la plus vulgaire batterie de cuisine. Le rédacteur de cet inventaire, en décrivant les reliques renfermées dans une croix d'argent, s'adresse à un personnage qui nous est inconnu : « *Sire, je vous fais asavoir que celle crois est des portes qui ouvrirent encontre Nostre Signeur,* etc. » De qui s'agit-il en cet endroit? Il n'y a rien dans tout le reste du document qui puisse nous l'indiquer.

Notre troisième inventaire, à peu près de la même date que le précédent, est une liste des biens meubles, et en particulier des vêtements composant la garde-robe d'une bourgeoise du milieu du XIVe siècle, Maheline de Longchamp, épouse d'un certain Jean de Buisy, boulanger. Cette Maheline de Longchamp étant morte sans faire de dispositions testamentaires, Isabelle, sa sœur, femme de Raulin le Lorrain, vint, à titre d'héritière, réclamer du mari de la défunte le mobilier que celle-ci avait apporté en mariage, ou tout au moins une somme de vingt livres parisis qui en représentait la valeur. La demande fut portée devant le prévôt de Reims dans une audience tenue le mardi 20 septembre 1351; une cédule en parchemin contenant l'état des meubles revendiqués fut en même temps remise à la cour, et nous l'avons retrouvée à cette date dans le quatrième registre des *Plaids en baillie et en prévôté*, conservés aux archives de Reims. Cette pièce détachée est encore dans le volume à la place où on l'avait mise primitivement, à la suite du f° 144 v°, qui donne une indication sommaire de la cause.

Digitized by Google

Il semble à première vue que le grand nombre d'inventaires anciens publiés jusqu'à présent laisse peu d'espoir de trouver désormais des renseignements nouveaux dans les pièces de cette sorte; mais nous pensons au contraire qu'il reste encore à y recueillir beaucoup de détails inédits. Les inventaires dont nous nous occupons aujourd'hui offrent, au milieu d'une nomenclature d'objets bien connus, certaines mentions qui, nous n'en doutons pas, sont de nature à intéresser les antiquaires et les philologues.

I

Ce sont les utilles [1] et li aisement [2] de la chambre enmi, que li couvens a fait achater des deniers dou couvent. Premierement, il i a deus taules [3]; li plus grans si est de vint et deus grans piés, et si est faite toute neuve; et li autre si est de douse grans piés, et n'estoit pas neuve a l'encommensement de la chambre aparillier, et pour la grant taule il i a trois tretiaus, deus grans et gros et pesans, et un plus petit et plus legier assés. Item, pour la petite taule il i a deus tretiaus. Item, il i a un banc de vint et deus piés de lonc. Item, il i a quatre neuves fourmes [4]; la plus longue si est de vint et quatre grans piés, et li autre apres si est de vint et deus grans piés, et les deus autres qui sont pareilles si sont chascunne de XVI grans piés. Item, il i a une petite fourme pour les garsons maingier; si est de VIII grans piés. Item, il i a vint pos d'estain en tout, douse qui sont de quarte, VI a couvresel [5] et VI sans couvresel; et se en i a quatre, chascun de demi setier et trois chopinnes, et un pot a aumone [6]; se sont vint en tout.

[1] Ustensiles.
[2] Meubles, objets de ménage.
[3] Tables.
[4] Sièges, bancs munis d'un dossier.
[5] Couvercle.
[6] Vase dans lequel on recueillait la part des vivres réservés aux pauvres.

Digitized by Google

Item, il i a deus salieres d'estain. Item, il i a deus cheminons [1], dou pois de LIII livres. Item, un pot de cuevre dou pois de XIII livres. Item, deus grans plas pour prendre la viande dedens. Item, deus corbilons un grant et un plus petis. Item, VI chandelabres pour taule. Item, deus chandelabres mis ou piler d'enmi la chambre. Item, un cuvelet. Item, un basin et un pot pour donner iaue a laver les mains, bons et biaus. Item, un piet tourné pour le basin soustenir. Item, deus fourmes mises a gravure dedens les fenestres [2]. Item, trois perches mises dedens les murs de la chambre. Item, une estaulie pour sus dresier [3]. Item, un grant escren pour esconsier le estaulie seur que on drese [4]. Item, douse quarreles d'estrain [5] pour les garsons sus seoir. Item, un escren fait a tour de V piés de lonc et V piés de haut. Item, VI viés sorcis [6]. Item, douse neus sorcis. Item, deus clés pour l'uis de la chambre qui sont pareilles, et deus pour les aumaires [7] pareilles ossi. Ce fu fait ordené et consummé en l'an de l'Incarnation Nostre

[1] Chenets.

[2] Il s'agit, croyons-nous, de bancs encastrés dans les embrasures des fenêtres, et fixés par le moyen d'entailles pratiquées dans les murs. Tel est le sens que le mot *gravure* nous semble avoir ici. C'est le plus ancien exemple de ce mot que nous ayons rencontré jusqu'à présent. — On trouve dans le Gloss. de Du Cange *graveure* employé au XIVe siècle dans le sens de *fente, crevasse.* — Les comptes des léproseries de Reims de l'année 1337 font aussi mention de *bauches gravées* (esseaux entaillés?) : «..... XIII s. a Gerart le soieur de planches pour..... X piez de planche de chayne, une aune et XXXIII *bauches gravées.* » Arch. de Reims, comptes des lépr., t. I, f° 8 r°.

[3] Etabli servant de dressoir.

[4] Ecran pour cacher l'établi.

[5] Carreaux de paille.

[6] Coussins que l'on mettait sur les sièges (bas-lat. *supersedium.* Voy. Du Cange, Gloss., éd. Didot.) — « *Sourciers.* » Inv. des meubles de S. Ladre, 1349 (voy. plus loin.) — « Un viez tappis a fere XII *sourciez.* » Inv. des biens de Richard Picque, archevêque de Reims, déc. 1389, Bibl. de Reims, ms., f° 23 v°. — « IIII grans *surciez* de plume couvers de soye. » Ibid. — « Coutes pointes, couvertures, bancquiers, *sorciers*, oreilliers.... » Procédures entre le chapitre de Reims et l'abbaye de S. Remi, 1425, Bibl. de Reims, ms., f° 72 r°.

[7] Armoires.

Digitized by Google

Signeur mil deus cens quatre vins et dis et vuit, ou mois de janvier. Et pour toutes les choses deseur dites cousta il au couvent douse livres et demi de parisis, sans l'avantage que on aut dou mairien pour faire la grant taule, et les traitiaus, et toutes les fourmes, et les autres courtoisies que on i fist.

A la suite, d'une écriture un peu plus récente :

Item, III dousainnes de escueles de estain.

(Bibl. de Reims, ms. C 184/147, f° 217 v° — 218 r°.)

II

L'an de grace mil trois cens quarente nuef.

Veci l'inventoire des biens muebles de S. Ladre as hommes de Reins, des haitiés [1].

Premiers, breviaires II, un d'iver et I d'esté.

Item, I messel, I livre de S. Loys et I livre dou sacrement.

Item, grez [2] II, I grant et I petit.

Item, sautiers [3], III sautiers dont li uns est embrievez [4].

Item, une agende [5].

Item, I livre a evvangiles.

Item, une legende.

Item, une legende de sainte Katherine.

Item, I journet [6] qui est awec le sautier embrievé.

[1] Sains, dispos. Il s'agit des meubles à l'usage des personnes non atteintes de la lèpre, c'est-à-dire des membres du clergé, des serviteurs, etc., attachés à l'hôpital. — Sur le sens de *haitiés*, cf. la chanson d'Amis et Amiles, où ce mot est précisément appliqué à Amis guéri de la lèpre :

Quant Amis fu et garis et *haitiez*,
Sachiez de voir, moult fu Amiles liés.....
Amis se vest qui est sains et *haitiez*.....

[2] Graduels.

[3] Psautiers.

[4] Abrégé.

[5] Livre d'office.

[6] Diurnal.

Digitized by Google

Item, I ordenaire.

Item, une vie de saint Ladre qui commence : *O beate Lazare,* et fenit : *Cum magna est gloria.*

Item, I hymnier a hymnes.

Item, I livre a viseter malades.

Item, pièces de legende III, ou de viés livres que on ne sceit que c'est.

Item, la vie saint Eloy et I livret de S. Lienart.

Item, II calices dorez et II platines [1] et une cullerete d'argent.

Item, tables a parer autel d'uevre de Limoge et d'argent, V.

Item, une crois d'argent et de ouevre de Limoge.

Item, bassins de Limoge a servir a autel, II.

Item, une coupe a porter Dieu, et I livre a parer a esvangiles.

Item, le bras de saint Mor.

Item, le vaissel saint Ladre.

Item, le vaissel saint Eloy.

Item, une crois d'argent de la vraie crois, laquele est apelée la crois Olivier. — Sire, je vous fais asavoir que celle crois est des portes qui ouvrirent encontre Nostre Signeur le jour de Pasques flories en Jherusalem. Et si a entaillié dedans de la vraie crois. Et si a entaillié dedans de l'arbre ou li S. Espirs se demoustra en guise de feu a Moyse, quant il parla a lui. Et de la verge dont Moyses departi la mer. Et si a ens ou couvrecel d'argent en la piere qui est par deseur blanche de l'espine de la couronne Nostre Signeur. Et dou fil de la chemise la mere Dieu. Et dou digne lait la mere Dieu. Et dou sepulcre Nostre Signeur. Et dou sepulcre la glorieuse mere Dieu. Et en la piere qui est emmi moien [2] de la pierre qui fendi encontre le sanc Nostre Signeur, quant il fu mis en la crois el mont des Calvaire.

[1] Patènes.
[2] Dans le milieu.

Digitized by Google

Item, une boite et I coffre d'yvoire.

Item, un encencier de Limoge.

Item, une crois de sainte Agnes. Item une fiertre d'argent plainne de saintuaires [1].

Item, vaisseles d'yvoires, II.

Item, dras a parer le moustier, IIII.

Item, petis dras que on met deseur l'autel S. Eloy, IIII.

Item, la courtine de karesme.

Item, aubes IIII, et amis IIII, et III rochés que bons que mauvais.

Item, une chasure [2] de samit [3] vermeil.

Item, chasures autres, II.

Item, IIII estoles et IIII fenons [4].

Item, touailes [5] parées a parer l'autel.

Item, une tunique et une daumatique [6].

Item, chapes de cuer [7], II.

Item, I orillier et I cuevrechief a parer autel.

Item, courtines que on mest de coste l'autel, II.

Item, dras a autel XIIII.

Item, courtines que on mest devant les crucefis en karesme, II.

Item, I seel a eawe benoite [8].

Item, II cannettes [9] a servir a autel.

Item, une esconce [10].

Item, I grant chandelabre de keuvre ou li charretons [11] mestent leur cierges.

[1] Châsse pleine de reliques.
[2] Chasuble.
[3] Etoffe de soie brochée d'or ou d'argent.
[4] Manipules.
[5] Nappes.
[6] Dalmatique.
[7] Chapes de chœur.
[8] Seau à eau bénite.
[9] Burettes.
[10] Bas-lat. *absconsa*, bougeoir couvert et garanti du vent
[11] Charretiers.

Digitized by Google

Item, I grant pot de keuvre qui est dis li pos S. Eloy.

Item, II autres grans pos de keuvre.

Item, pos de keuvre moiens, III.

Item, pos de keuvre petis, V.

Item, peelles [1] grandes II, moiennes II, et une petite a keue.

Item, bacins a laver mains, III, dont li uns est a barbiers.

Item, brochiers [2] a laver mains, II.

Item, chaudieres III, II grandes et une petites.

Item, une grant buire d'estain.

Item, quartes d'estain, III, et chopines d'estain, IIII, et I demi lot [3], et I pot a moutarde, et II saleretes [4], et II plas, une parfonde escuele, VI saucerons [5], et VI tranchoirs [6] d'estain.

Item, III chauderons et I bacin a que on boit.

Item, cheminons V, et une grant cheminée.

Item, II rotiers [7].

Item, unes tenailles, II mors [8], II palettes de fer, et I traifeu [9], et I crochet a traire char [10].

Item, une paele de fer a enfourner pain.

Item, III aindiers [11].

Item, sourciers [12] IX et I capitre [13].

Item, escrins [14] VII, IIII ferrez et III qui ne sont mie ferrez.

1 Poêles.
2 Vases munis d'un goulot.
3 Mesure de liquides valant quatre pintes.
4 Salières.
5 Saucières.
6 Plateaux où l'on découpait les viandes.
7 Grils.
8 Pinces.
9 Trépied.
10 Crochet pour retirer la viande du feu.
11 Landiers, chenets.
12 Voy. ci-dessus.
13 Coussin pour soutenir la tête.
14 Coffres.

Digitized by Google

Item, I grant estouir [1] a mettre pain.

Item, petis estouirs II.

Item, I grant henap de madre [2] a platines [3] d'argent.

Item, I coillier a platines d'argent, et II autres, I grant et I petit.

Item, I grant chandelabres de fer viés.

Item, III taubles, II paires de trestiaus, et II petites.

Item, mais [4] a mettre pain atout les maitiers [5], II.

Item, III cuetes [6] et III coussins.

Item, une paele a oe [7] et une de fer.

Item, une paele a fraser [8].

Item, I hastier [9] de fer grant et I petit.

Item, une molette [10].

Item, bans II, I grant et I petit.

Item, I estouir a mane [11] que on dit ban.

Item, chandelabres de fer et de keuvre, VI petis.

Item, IIII petites platines de fer a bouter en mur [12].

Item, XI platines de fer ou on met les cierjes a la dedicasse de S. Ladre.

[1] Huche.

[2] Coupe en bois. (On appelait madre le cœur ou la racine d'érable ou autres bois analogues).

[3] Plateaux qui accompagnaient le hanap.

[4] Maie, pétrin.

[5] Le sens précis de ce mot, qui semble se rattacher à *mais*, nous échappe

[6] Coites, matelas

[7] Poêle à faire cuire des œufs.

[8] *Fraser* signifie *pétrir*, mais ce sens nous paraît ici peu satisfaisant. Peut-être s'agit-il d'une poêle à frire. Cf. *fressouoir* (lat. *frixorium*).

[9] Broche.

[10] « Ustensile de cuisine. » Tarbé, Glossaire de Champagne. — Nous ignorons en quoi consiste cet ustensile.

[11] *Sic?* — Nous ne voyons aucun sens plausible au mot *mane*. Peut-être faut-il lire *maniere*, en supposant un signe d'abréviation oublié par le copiste : *Un estouir a maniere de ban*, c'est-à-dire un meuble servant à la fois de banc et de coffre.

[12] Plateaux de fer que l'on fixait aux murs et qui servaient de supports à des luminaires.

Digitized by Google

Item, II quartez ferrez, I a blé yvrenage [1] et I a avainne, lesquelz sont ou grenier par devers les maistres.

Item, I demi quarte et buissel [2] ferrez viés.

Item, une hache a depecier bos [3].

Item, une soie a soier bos [4].

Item, II tareres.

Item, I martel de fer.

Item, une sarpe.

Item, II chaieres [5] et III fourmes.

Item, II poulains a deschergier vin, I grant et I petit.

(Arch. comm. de Reims, hôpitaux de S. Ladre, l. 34, renseign. Rouleau de parchemin.)

III

Ce sont les biens meubles que Mehaline de Lonc champ emporta en mariaige awec Jehan de Buisy, son marit.

Premiers, une raube de vert [6] grande, le corset fourré d'escurues [7].

Item, I chapperon de drap violette fourret de connins [8] et le visaige [9] de vairs [10].

Item, I corset de pers [11] fourré de gris [12].

Item, une cotte de mellet [13] et I corset fourré d'agniauls.

Item, I chapperon de mellet fourré de connins et visaige de vairs.

1 Blé qu'on sème avant l'hiver, seigle.
2 Boisseau.
3 Bois.
4 Scie à scier le bois. (*Cet article est raturé*).
5 Chaises.
6 Robe de drap vert.
7 Ecureuils.
8 Lapins.
9 La partie du chaperon qui enveloppait le visage.
10 Fourrure variée de gris et de blanc, formée de peaux de petits-gris.
11 Drap bleu.
12 Petit-gris. A la différence du vair, cette fourrure était d'un gris uniforme. On n'y employait que le dos de l'animal, sans le ventre qui est de couleur blanche.
13 Drap mêlé, drap de différentes couleurs. Cf. Du Cange, éd. Didot, v° *melellus*

Digitized by Google

Item, I rout[1] corset de mellet fourré d'agniauls.

Item, une cotte de pers.

Item, I bon rochet[2] a la nouvelle maniere.

Item, III cuevrechiés[3], II crespe[4] et I simple.

Item, une bonne bourse de soie, I coutel a virole d'argent, I tissut de soie, unes bonnes patrenostre[5] de ambre et I agnel[6] d'argent.

Item, II paires de bons draps en lit.

Item, II nappes et II touailles[7].

Item, I lit et I plisson de agniauls qui furent Jehennette sa suer.

Item, II estuirs bons et biauls.

Item, I grant pot de cuevre.

Item, II paelles, une loiié et une sans loiure[8].

Item, I aindier et I rotier.

Item, I mortier bon et bel.

Item, III bonnes chemisses.

Item, III plissons, I d'agniauls et II de lievres, I bon et II moiiens.

Item, I florin a l'escut.

(Arch. comm. de Reims, plaids en baillie et en prévôté, registre IV, f° 144 v°; plaids tenus le mardi vigile de S. Mathieu en septembre 1351.)

[1] Rompu, déchiré.
[2] Blouse, sarrau.
[3] Couvre-chefs.
[4] Crêpé.
[5] Chapelet.
[6] Anneau.
[7] Serviettes.
[8] Le mot *loiure* (*ligatura*) désigne souvent les cercles des cuves et des tonneaux. Nous pensons qu'il doit être pris ici dans ce sens. Il s'agit sans doute de deux poêles, l'une cerclée, l'autre sans cercle. (On sait que le mot *poêle* n'avait pas au moyen-âge le sens restreint qu'on lui attribue de nos jours, il s'appliquait à des objets de formes variées.) — Cf. les comptes des léproseries de l'année 1337, Arch. de Reims, t. I, f° 7 v° : «.... II s. VI d. pour paelles *reloier*. »

Digitized by Google

Digitized by Google

LE

VOYAGE DU BON DUC ANTOINE DE LORRAINE

à Valenciennes en 1543

avec récit du

PARCOURS A TRAVERS LES ARDENNES

PAR EMOND DU BOULLAY

Communication de M. H. VINCENT, Membre Correspondant

Emond du Boullay ayant passé dans la Champagne une partie de sa vie, sur laquelle M. Jadart a fixé dernièrement l'attention de l'Académie, peut-être n'est-il pas inopportun de signaler dans les œuvres du Héraut d'Armes de Lorraine, les passages peu connus concernant notre province (1).

Tous les ouvrages de du Boullay sont rares, mais le plus rare de tous, est celui dont voici le titre :

Voyage de très-hault et très-puissant, et très-

(1) *Travaux de l'Académie de Reims*, t. LXXI, p. 309. — Cf. un travail de M. H. Lepage, non consulté pour la précédente notice, dans le *Journal de la Société d'archéologie et du comité du Musée Lorrain*, 4e année, 1855, page 36.

Digitized by Google

illustre Prince Monseigneur le duc Anthoine,.. lequel feit au mois de novembre de l'an mil cinq cents quarante-trois, vers l'Empereur Charles d'Autriche... estant alors à Valenciennes pour traicter la paix entre sa Majesté et celle du Roy François de Vallois, premier de ce nom, Roy de France.

Dans la bibliographie placée en tête de sa grande *Histoire de Lorraine*, Dom Calmet donne les titres in-extenso des ouvrages imprimés de du Boullay; et plus loin seulement, après avoir longuement traité des doctrines historiques de l'auteur, et parlé des *Chroniques de Lorraine* attribuées à du Boulay par Baleicourt, le savant bénédictin ajoute :

« Du Boulay a écrit en vers le voyage du duc Antoine vers le Roy François I. en 1543. »

Dans le texte même de l'histoire de Lorraine (1re édition, tom. II, col. 1192 à 1196), D. Calmet indique les mobiles du Voyage d'Antoine, et donne quelques détails sur la manière dont il s'effectua :

« Il se mit donc en chemin, se faisant porter en litière « à cause de son incommodité qui s'étoit augmentée. « Il disoit à ceux qui l'accompagnoient, et qui lui con- « selloient de remettre ou de différer au moins son « voyage, que quand il devroit mourir en chemin, il ne « quitteroit pas une résolution où il s'agissoit de pro- « curer la paix à l'Europe et à toute la Chrétienté. Mais « avant qu'Antoine arrivât au camp des deux Princes, « leurs armées se retirèrent, Charles V. à Valenciennes « et François I. en France...

« Il avoit alors en sa compagnie *Edouard* du Boulay, « son Héraut d'Armes, qui nous a décrit ce voyage « *en prose et en vers, par l'ordre de ce bon Prince* « *qui se divertissoit à lire ces petits ouvrages et qui en* « *donnoit lui-même le sujet à l'auteur.* »

Digitized by Google

Antoine s'entretint seulement avec Charles-Quint et ne put se rendre auprès de François Ier. Il revint en Lorraine n'ayant obtenu aucun résultat politique appréciable de son voyage; par contre, sa santé fut atteinte jusqu'aux sources de la vie, et il mourut l'année suivante (1).

Le Voyage en Flandre par du Boullay, forme un fascicule à part dans un volume in-8°, non paginé, et intitulé :

La vie et le trespas des deux Princes de Paix, le bon duc Anthoine, et le Saige duc Françoys, premiers de leurs noms, qui trespassèrent en moins d'ung an, etc., le tout recueilly et véritablement escript comme il fut fait et accomply, par Maistre Emond du Boullay, hérault poursuyvant d'armes du bon duc Anthoine. — Avec Privilége pour 6 ans — 1547, — Imprimé à Metz par Iean Pailler.

Aucune indication liminaire ne révèle l'adjonction du *Voyage* à la suite de *la Vie et le trespas;* et cette anomalie typographique a probablement suffi pour le faire échapper à l'attention des auteurs champenois.

A la page 397 de l'*Histoire de Rocroi*, par M. Lépine, il en existe une citation : je ne suis point parvenu à en trouver d'autre. L'ayant lue, j'ai demandé en communication à la bibliothèque du Musée Lorrain à Nancy, le rarissime volume de du Boullay.

La poésie est complètement absente des vers du héraut de Lorraine : mais on y trouve la relation fidèle et unique

(1) Le duc Antoine, raconte du Boullay dans un autre ouvrage, était venu à Bar, en 1544, peu de temps avant sa mort, « espérant de poursuyvre quelques conclusions de paix entre l'empereur et le roy très chrestien. » Durant ce séjour à Bar, le héraut se rendit au camp de Charles-Quint, faisant le siège de Saint-Dizier, et en obtint des lettres de noblesse le 6 août 1544. *Généalogies des ducs de Lorraine*, Paris, 1549.

Digitized by Google

d'un voyage de cour au XVIe siècle dans les régions appartenant aujourd'hui au diocèse de Reims.

Ce récit familier fait passer devant le lecteur un défilé pittoresque de fêtes officielles et de plantureux « digners », lamentablement interrompus par les accès de goutte du vieux prince Lorrain.

J'ose donc présenter à l'Académie l'extrait suivant, non à cause de son mérite poétique, mais comme un curieux document d'histoire locale. Il comprend en grande partie l'itinéraire ducal et laisse de côté les incidents des négociations d'Antoine avec l'Empereur, et de son séjour à Valenciennes.

H. VINCENT.

VOYAGE

. . . . . .

Adonc partit avec sa court royalle,
Du fort Nancy sa ville capitalle
Ung beau lundy, qui jour estoit en nombre
Vingt et deuxième au gentil moys d'octobre,
Et pour tirer au chemin de Mèzières,
Alla digner ce dit jour à Rozières (1)
Où attendit son cher fils et sa fille
Pour quant et luy aller à Bouconville (2).

Le lendemain mardi matin allèrent
A Saint-Mihiel où trez-bien ilz dignèrent,
Après digner marchèrent au plus viste
Droiet au chasteau de Souilly (3) pour le giste.

(1) *Rosières-en-Haye*, canton de Dommèvre (Meurthe).
(2) Canton de Saint-Mihiel (Meuse).
(3) *Souilly*, arrondissement de Verdun (Meuse).

Digitized by Google

Le mercredy vingt et troizième jour,
Dedans Soöilly *(sic)* le bon Duc feit séjour,
Pour adviser à ce qu'il vouloit faire
En ce voïage important telle affaire.

Lundy suyvant, luy, son fils, et sa fille
Pour le digner vindrent à Aubréville (1),
Et pour coucher au chasteau de Vienne (2)
Noble maison et de race ancienne
Qui tous jours croît en richesse et honneur
Par les vertus du baron son seigneur.

Le vendredy la goutte sciatique
Vint assaillir le prince pacifique
Tant rudement, sans sa douleur lascher,
Qu'elle sembloit venir pour empescher
Le bien de paix comme chose envoyée
Par guerre, affin que paix fust devoyée.

Le samedy, la sciatique goutte
Où le plus clerc médecin ne veoit goutte,
Se modéra, dont Dieu eut grand louenge,
Puis se dict jour alla à Challerange (3),
Et son cher fils le duc de Bar aussy;
Ma Dame print son chemin à Nancy.

Le prince alla digner (Dimenche) à Von (4).
Et ledict jour coucher à Tourteron (5)
En ung chasteau du seigneur Guillaucourt (6),
Qui bien traicta et le prince et sa court.

(1) Canton de Clermont-en-Argonne (Meuse).
(2) *Vienne-le-Château,* canton de Ville-sur-Tourbe (Marne).
(3) Canton de Monthois (Ardennes).
(4) *Voncq*, canton d'Attigny (Ardennes).
(5) Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Vouziers (Ardennes).
(6) Il n'y a plus de Château à Tourteron. Quant au nom de Guillaucourt, ne rappelle aucun nom noble de la région : peut-être du Boullay a-t-il

Digitized by Google

Puis le lundy vingt neufiesme du mois,
Alla dïgner au village de Poys (1) :
Ce mesme jour coucher dedans Mézières (2),
Où en entrant, Dieu sçait si les fumières
Des gros canons lui feirent couverture,
Luy en donnant les clefz et la puissance
Ny plus ne moins qu'au propre Roy de France ;
Où il passa la feste de Toussaincts
Et pour ses bras n'estans encor trop sains
Pour le grief mal que la goutte avoit faict,
Il attendit qu'il fust un peu refaict,
Pour congnoissant renforcer chascun membre.
Partist lundy cinquiesme de novembre
Et le dimenche avant son partement
Luy feis présent dont eu contentement :
Ce fut l'esbat d'une petite épistre
Qu'en passant tems, luy avois voulu lisre
Tant pour son cueur quelque peu resjouir
Comme pour mal d'oysiveté fuir.
Laquelle j'ay cy mise en forme düe
Pour évister qu'elle ne feust perdüe

L'ÉPISTRE DE L'AUTHEUR

A TRÈS-HAULT, TRÈS-PUISSANT ET TRÈS-ILLUSTRE PRINCE ANTHOINE, PAR LA GRACE DE DIEU DUC DE LORRAINE.

On dict bien vray, o prince pacifique,
Mieulx vault conseil que la force bellique... etc.

. . . . . .

voulu dire *Guyot ;* on trouve à Richecourt, Charbogne, etc., des seigneurs de ce nom. La mémoire de du Boullay lui a certainement fait défaut sur ce point; car malgré l'assertion contraire de dom Calmet, il a écrit son *Voyage* seulement après la mort d'Antoine et celle de François Ier son successeur : les six derniers vers de notre extrait le démontrent, Charles II étant le seul duc auquel ils puissent s'appliquer.

(1) *Poix*, canton d'Omont (Ardennes).
(2) Chef-lieu du département des Ardennes.

Digitized by Google

(Continuation du Voyage.)

Pour au chemin maintenant retourner,
J'ay dict dessus qu'il voulut séjourner
Pour reformer la vertu de tout membre
Puisqu'il partit le quint jour de novembre
Ce qui est vray? Car le iundy matin,
Alla digner de Mézière à Murtin (1)
Et puis coucher à Maubert-la-Fontaine (2),
Où il y a église haultaine
Dont on tira maint coup d'artillerie
Pour saluer luy et sa seigneurie.
Le lendemain qui estoit le mardy
Le tant bon duc vertueux et hardy
Faisant debvoir du bien de paix chercher
De ce Maubert vint à Symais (3) coucher;
Car entre deux, il n'habite personne;
Maubert est France et Symais est Bourgogne (4):
Où lui feut faict par royalles manières,
Autant d'honneurs comme on feit à Mézières,
Car au-devant venoient parmy les boys
Maints Bourguignons rencontrant les Françoys
Mais nonobstant qu'ilz feussent ennemys,
Pour l'honorer se montroient bons amys.

. . . . . .

Et ce dict jour vingtiesme de novembre
L'Empereur feit appeler en sa chambre
Le noble Duc, son tiltre et sa noblesse,
Et en entrant leur montra grand liesse
Puis seul à seul d'un regard bien dispos
Parlementoient de mainct grave propos,

1) Canton de Renwez (Ardennes).
2) Canton de Rocroi (Ardennes). A cette époque le gouverneur de Mau-
-Fontaine devait être Gratian de Maillart. Sa pierre tumulaire existe
ıre dans l'église de Saint-Marcel-sur-le-Mont, près Mézières. Il était
ıx de Thierette d'Isnard et mourut le 4 juillet 1545.
3) *Chimay* (Belgique).
4) Cette désignation est encore usitée : on nomme à Rocroi *porte de*
rgogne, la porte vers la Belgique, et *porte de France*, la porte opposée.

Digitized by Google

Jusques à tant qu'à partir de ce lieu
L'Empereur dist au duc Anthoine adieu.

. . . . . .

Donc le jeudy de Beau-Vay (1) partist
Et pour digner à Maubeuge (2) arrestit,
Puis vint coucher à Sorre le Chasteau (3).
Le vendredy le temps devint plus beau
Pourtant à Happe (4) alla pour le digner.
Le mesme jour à Simays pour coucher.

Le samedy ce bon duc de Lorraine
Vint de Symais à Maubert la Fontaine,
Ayant partout la goutte très extresme;
Et le dimanche estant vingt et siziesme
Du mesme mois, marcha du mieux qu'il peust
A Aulbigny (5), où ce jour il repeust,
Puis à Launoy (6) vint coucher tout le pas,
Où au soupper print assez bon repast.

Et le lundy à Torteron (7) digna
Chez Guillaucourt qui bon vin lui donna ;
Puis vint coucher au chasteau de Vandy (8)
Dont se partit au matin mardy,
Après avoir donné à Dieu louange,
Et vint digner au lieu de Challerenge,
Et pour coucher au Chasteau de Vienne
Dont il ne peut qu'à plusieurs ne souvienne

(1) *Bavay*, arrondissement d'Avesnes (Nord).
(2) Arrondissement d'Avesnes (Nord).
(3) *Sobre-le-Château* (Nord).
(4) *Eppe-Sauvage*, canton de Trélon (Nord).
(5) *Aubigny-les-Potées*, canton de Rumigny (Ardennes).
(6) *Launois-sur-Vence*, canton de Signy-l'Abbaye (Ardennes).
(7) *Tourteron* arrondissement de Vouziers (Ardennes).
(8) Canton de Vouziers (Ardennes).

Digitized by Google

Pour la grand chière et excellent festin
Du bon baron, faicte soir et matin
Où le bon vin et d'Arbois et d'Ay
Feit rescrier à mainte teste : Ay !

Le mercredy désirant s'aprocher
De ses pays, à Clermont (1) vint coucher,
Et le jeudy vigille Saint-André
Print à Souilly le digner bien à gré,
Où séjourna la nuict, et le lendemain
Le duc de Bar (2) saige prince et humain
Alla ce jour sus postes à Nancy
Pour veoir Madame et son cher fils aussy.

Monsieur de Metz en ce temps revenu
D'avec le Roy où il s'estoit tenu
Depuis deux ans suyvant par toute la terre
Sa Majesté en temps de paix et guerre ;

Le samedy premier jour de décembre
Croissant le mal de goutte en chascun membre
De ce bon duc, il vint coucher le soir
A Saint-Mihiel ayant tousjours espoir
Qu'en travaillant son mal s'appaiseroit
Et de la paix le grand bien parferoit
Dont il avoit le moyen jà fondé

Le lendemain arriva à Condé (3)
Son beau chasteau pour chasse très-exquis
Où lors estiez intitulé marquis,

(1) *Clermont-en-Argonne* (Meuse).
(2) François 1er, Duc de Lorraine après la mort d'Antoine.
(3) *Condé-en-Barrois*, canton de Vavincourt (Meuse). — Ce lieu est le seul de ce nom qui figure dans les dictionnaires de la Meuse et de la Meurthe.

Digitized by Google

Accompagné de votre sœur aisnée
Qu'on nommoit alors la princesse Renée ;
Puis le lundy de décembre tiers jours,
Dedans Nancy revint faire séjour.

Digitized by Google

FOUILLES EXÉCUTÉES AUTOUR DE REIMS

En 1881, 1882 & 1883

Par M. Ch. LORIQUET, Membre titulaire

Les fouilles exécutées sur divers points autour de Reims dans le cours de 1881 et 1882 ont été très fructueuses pour l'archéologie.

Celles que M. Léon Foucher a fait pratiquer dans le voisinage de la *fosse Jean-Fat* et du pont de *la Husselle,* a signalé un vaste cimetière gallo-romain postérieur à l'époque d'incinération, dont l'objet le plus remarquable est un fragment d'étoffe feutrée, portant un dessin imprimé en or qui offre les caractères de l'art du IVe siècle, et mériterait d'être publié. On a recueilli, en outre, sur le même point, des cippes funéraires à inscriptions et d'autres objets dont M. Aug. Nicaise a rendu compte dans une lecture faite à la Sorbonne. Nous y renverrons le lecteur, sans partager sur tous les points les opinions de l'archéologue châlonnais.

Les fouilles que MM. Fruchart et Vanier ont ouvertes, à l'extrémité de la rue de Merfy, indiquaient la présence d'une vaste nécropole gallo-romaine, dont l'extrémité de la rue Gilbert était le centre. Les tombes d'adultes semblaient y être moins nombreuses que celles d'enfants. Outre un bracelet en verre noir, donné par M. Duquenelle, et dont la forme en croissant est assez curieuse, le Musée a acquis de cette fouille un petit collier composé d'une trentaine de grains de verre creux, bleus, blancs et jaunes, ces derniers dorés intérieurement. Un certain nombre de vases

Digitized by Google

recueillis dans ce cimetière renfermaient des ossements d'animaux.

Des fouilles exécutées près de Muizon, sur la hauteur de Courmont, et sur un monticule voisin de Rosnay, lieudit les Tomois, ainsi appelé des nombreux tumulus qu'on y voyait autrefois, nous n'avons acquis qu'un seul objet, un grain de collier en pâtes vitreuses de diverses couleurs (*fig.* 1), dont le dessin, formant mosaïque, est une œuvre des plus remarquables. Ce travail, que je crois romain, n'a qu'un rapport éloigné avec les grains de verre ou de matières vitrifiables, si nombreux dans la bijouterie mérovingienne (1). Des tombes en pierre, en plâtre, ou simplement en bois, toutes orientées, composaient les deux cimetières.

Enfin, en 1882, MM. Fruchart et Vanier ont exploré partiellement un terrain situé presque au sommet de la montagne de Sainte-Geneviève, entre l'ancienne voie romaine qu'a remplacée le chemin des Mesneux, et les habitations qui bordent le côté gauche de la route actuelle de Paris, lieudit aux Trois-Moulins. Cette dénomination est due aux moulins de bois dont le dernier se voyait encore il y a une cinquantaine d'années. Non loin de là, mais un peu plus haut, et au nord, en allant vers la ville, s'élevait l'église de Sainte-Geneviève, dont la fermeture fut ordonnée en 1773 et la destruction consommée en 1775 (2).

Des objets de toutes sortes ont été trouvés sur cet emplacement, provenant, pour la plupart, des sépultures qui se sont succédé, ou plutôt superposées dans ce terrain de-

(1) Le côté choisi par le graveur est celui où le losange est le moins bien réussi, mais il permet de voir comment les bandes qui constituent la mosaïque ont été soudées à leur extrémité avant la cuisson.

(2) D. Chastelain, *Journal*, fol. 34 vers la fin. La chapelle était succursale de Bezanne. M. de la Roche-Aymon partagea les paroissiens entre la Madeleine, Tinqueux et Besanne. Il y eut opposition de la part du seigneur de Muire et autres. — En 1746, le sol de la route fut baissé au voisinage de la chapelle ; on mit alors à nu de grandes tombes de plâtre.

Digitized by Google

puis la fin du haut empire jusqu'à l'époque mérovingienne inclusivement. Beaucoup sont curieux. De ce nombre je citerai le cachet d'un oculiste nommé Januarius, des colliers de différentes sortes, des bracelets, des boucles d'oreilles, des fibules et agrafes, quelques cippes funéraires, dont un a été donné au Musée par M. Bouton, et un autre acquis pour le même établissement par la commission archéologique; de nombreuses traces d'incinération, enfin des vases de forme singulière que nous allons décrire.

Les boucles d'oreilles, en argent, avec applications de plaques en grenat, ont été données par M. Duquénelle avec quelques autres objets de la même époque. Nous avons acquis, de notre côté, le cachet de l'oculiste Januarius.

Un autre cachet a été trouvé depuis dans les fouilles de la fosse Jean-Fat. M. Fruchart, qui s'en est rendu acquéreur pour un collectionneur parisien, ayant bien voulu nous le communiquer, nous pourrons en donner la primeur à nos lecteurs.

I.

Vases à encens, garnis de lumières.

Après le cachet de l'oculiste Januarius, dont nous parlerons plus loin, une des plus grandes curiosités recueillies au mont Sainte-Geneviève est une espèce de coupe en terre cuite, inconnue jusqu'ici dans la céramique gallo-romaine, et dont on a trouvé sur ce point trois exemplaires (*fig.* 2). Quand je dis que ce genre de vase n'était pas connu avant les fouilles de Sainte-Geneviève, je m'exprimerais mieux en disant qu'on n'y avait pas fait attention jusque-là. Ainsi, l'exemplaire que possédait M. Duqué-

Digitized by Google

nelle (*fig.* 4). est un peu différent de ceux qui proviennent de Sainte-Geneviève, mais il n'avait pas été compris ou même étudié.

Des trois trouvés à Sainte-Geneviève, j'en ai gardé deux, les mieux réussis; le troisième est allé au Musée de Saint-Germain, où il a excité la plus vive curiosité.

Depuis cette époque, trois autres, dont un brisé, ont été trouvés à Clairmarais, près du chemin de Ponton, et j'ai acquis l'un d'eux, auquel j'ai donné la préférence sur les deux autres à cause des traces qu'il a conservées de feu et même de corps étranger que l'on croirait avoir brûlé dans la coupe, et de là coulé sur le pied (*fig.* 3).

A première vue, et posés dans le sens qui me paraît le plus naturel, ces vases offrent une coupe ou cassolette plus ou moins développée que soutient un piedouche évidé intérieurement, et qui est munie sur les bords de quatre appendices creusés en forme de bobêches. C'est ainsi du moins que l'on doit, selon moi, considérer ces appendices.

D'autres personnes ont pensé que l'on pouvait poser l'appareil dans le sens inverse; alors, ce qui était le pied devient la partie principale, et ce que je considère comme une cassollette n'est plus que le support. D'après ces personnes, la forme du support serait telle, afin que l'on pût poser l'appareil retourné sur des braises ardentes sans étouffer le feu. Quant au godet placé de l'autre côté, il serait destiné à recevoir un objet pour le cuire, un œuf par exemple.

Le système que je viens d'exposer me paraît soulever plusieurs objections. Quand le godet, que j'appellerai inférieur, est aussi étroit qu'on le voit dans la fig. 2, l'œuf qu'on y placera pour le faire cuire pourra difficilement tenir, tandis que dans un appareil semblable à celui qui provient de Clairmarais (*fig.* 3) il se trouvera trop au large, sans qu'il y ait place pour plusieurs.

Digitized by Google

A peine est-il besoin d'ajouter que pour faire cuire séparément un œuf, il y a un moyen beaucoup plus simple, celui dont on se sert généralement à la campagne, qui est de le poser dans les cendres chaudes ; pas n'est besoin pour cela d'un vase, et surtout d'un vase fait exprès.

On se demande enfin, dans cette hypothèse, à quoi sert de donner à la coupe ce vaste développement, et, de plus, pourquoi les appendices placés au bord sont creux.

Vainement, pour me convertir à ce système, le directeur des fouilles, M. Fruchart, m'a apporté des écailles d'œuf, trouvées, disait-il, dans le godet du n° 3, prétendant que l'appareil, après avoir servi de casserole, pouvait bien avoir rempli l'office de coquetier. Il assurait même que la matière déposée sur le pied, et qui, ainsi que je l'ai dit, paraît s'être échappée de la coupe et avoir coulé dans le sens contraire à celui que voudrait la destination que l'on suppose, était de l'œuf brûlé.

Nous ne pousserons pas plus loin l'examen d'un système que le lecteur a jugé comme nous insoutenable, et sans y insister davantage, nous reprendrons la suite de nos explications.

Si nous replaçons l'appareil dans le sens indiqué d'abord, le godet inférieur devient un pied, la patère évasée qu'il supporte devient une cassolette, et les petits godets placés sur ses bords peuvent recevoir, ainsi que je l'ai réalisé, de petites chandelles de cire.

L'exemplaire recueilli précédemment par M. Duquénelle (*fig.* 4), quoique différent de forme et offrant des bobèches moins développées, se prête sans difficulté au même emploi, à la condition de ne pas forcer la quantité des charbons allumés dans le corps du vase, pour ne pas le faire éclater.

Digitized by Google

Mais ce n'est pas tout que de pouvoir fournir l'explication matérielle de l'appareil, il faudrait la justifier par des textes ou des exemples.

Il me paraît superflu de recueillir dans les auteurs anciens des textes qui montrent les flambeaux allumés ou l'encens fumant dans les temples en l'honneur des dieux. Ainsi en était-il dans les laraires domestiques, dans ces *sacellum* où la dévotion réunissait les divinités dont le culte était particulièrement en honneur dans chaque famille. Là on trouvait d'ordinaire un modeste autel ou un foyer portatif sur lequel on brûlait de l'encens, où l'on faisait des libations de vin, où l'on offrait parfois un sacrifice, où d'autres fois on déposait comme offrande des mets choisis parmi ceux de la table de la famille.

Le culte porté au dehors se traduisait de la même manière. Quand les Romains, par exemple, dans l'angoisse où les avaient placés les succès d'Annibal, eurent recours à la mère Idée et l'introduisirent solennellement dans leur ville pour la protéger, tous les habitants, dit Tite-Live (Liv. XXIX, 14), se précipitèrent au-devant d'elle; sur son passage on avait placé, devant les portes des maisons, des vases où fumait de l'encens : « *Thuribulis ante januas positis, qua præferabatur, atque incenso thure, precantibus.* »

Croyez bien qu'en pareille circonstance le luxe des appareils était en rapport avec le degré d'aisance de ceux qui rendaient hommage à la déesse. Tous les vases à encens n'étaient pas à la mesure de celui que Cicéron reproche à Verrès d'avoir extorqué au riche chevalier L. Papirius. A côté des vases de bronze que l'on nous présente comme particulièrement employés dans les circonstances solennelles, il y en avait d'autres, sans doute plus simples et moins précieux, dont s'accommodaient mieux de modestes ressources. C'est ce que nous offre (*fig.* 5) une peinture de

Digitized by Google

Pompéi reproduite dans les *Chefs-d'œuvre de l'art antique* (2e série, vol. 3, pl. 27). On y voit des génies occupées à parer l'autel d'un Bacchus rustique dressé dans les champs au pied d'un arbre. L'un prépare une guirlande de fleurs, un autre tire des bijoux d'une cassette, un troisième apporte sur l'autel le lecythus ou vase à libations, le quatrième se prépare à verser sur une coupe du genre des nôtres (*fig.* 2 et 3), moins les bobêches, le contenu d'une petite boîte que, d'après d'autres peintures, il y a lieu de regarder comme une boîte à encens.

Mais, dans les exemples que j'ai allégués jusque-là, il n'est question que d'encens : il est temps d'y joindre les lumières.

Dans un opuscule qui marquait, il y a trente ans, mes débuts dans l'étude de l'antiquité (1), je rappelais qu'à Rome et dans l'Orient, pour faire honneur à certains personnages, on les accompagnait jusqu'à leur porte avec des flambeaux ; je montrais ensuite que la coutume s'établit de porter constamment de la lumière pendant le jour devant les empereurs, et aussi devant certains magistrats et dignitaires, usage qui s'est perpétué dans l'Eglise. Je remarquais de plus que les honneurs dont je parlais s'étendaient aux statues qui ornaient la rue. J'entends par là les statues honorifiques décernées d'abord par le peuple ou par le Sénat, puis par le prince, pour un bienfait public ou une vertu d'éclat, et que l'ambition et la vanité multiplièrent tellement dans Rome, à la faveur des guerres civiles et des troubles qui y bouleversaient toutes les règles, que dans les premiers temps de l'empire il était devenu, suivant Dion, impossible de les compter (In Claud. lib. LX).

Ces statues, lors de leur érection, étaient l'objet de for-

(1) *Essai sur l'éclairage chez les Romains*, p. 104.

Digitized by Google

malités et de fêtes que l'on regardait comme une sorte de consécration.

De ce genre furent celles que le préteur Marius Gratidianus dut à l'adresse avec laquelle il sut s'emparer de la faveur publique. Depuis longtemps on souffrait du peu de fixité de la monnaie et des abus qui s'étaient introduits dans sa fabrication. Les fraudes qui s'y commettaient ayant fait découvrir l'art de les essayer, les préteurs réunis aux tribuns du peuple firent un règlement qui prescrivait de procéder à cet essai avant de lancer de nouvelles monnaies dans la circulation, et Gratidianus ayant porté cette ordonnance au Forum, comme s'il en était l'unique auteur, se rendit par là agréable au peuple qui lui décerna les plus grands honneurs. On lui éleva des statues dans toutes les rues, autour desquelles on brûla de l'encens et des cierges. « *Omnibus vicis statuæ, ad eas thus et cerei ; nemo unquam multitudini fuit carior.* » (Cicéron, de Officiis III, 20; Plin., Hist. Nat. lib. XXXIII, 46).

Je suis loin de prétendre que, dans la circonstance rapportée par Cicéron et par Pline l'ancien, un même appareil dut réunir les deux marques d'honneur dont nous parlons ; j'admets que les cierges et l'encens ont pu se trouver ensemble aux pieds d'une statue sans être soutenus par un même support.

Des appareils du genre des nôtres, réunissant les deux choses, sont surtout applicables aux cas plus simples auxquels Ulpien fait allusion quand il dit que les bougies avaient leur usage conjointement avec l'encens, dans l'intérieur des habitations : « *Etiam thus et cereos in domesticum usum paratos.* » Il est permis de supposer qu'ils étaient surtout en usage devant ces édicules où, comme nous le disions tout à l'heure, les Romains plaçaient les dieux lares et les objets particuliers de leur culte (Petrone,

Digitized by Google

Satyricon, XXIX). Si le feu que les Vestales entretenaient et auquel les Romains attachaient le salut de la nation brûlait sur un simple vase d'argile (*Essai sur l'éclairage chez les Romains*, p. 190), les lares pouvaient se contenter d'un vase de cette matière pour l'offrande mensuelle qui leur était promise (Tibulle, liv. I, eleg. 3) :

Redderet antiquo menstrua thura Lari.

Le peu de largeur des bobêches ne doit pas être regardé comme un obstacle à l'emploi que nous leur assignons. Il est évident, au contraire, qu'elles ont été destinées à recevoir des bougies, et pas à autre chose.

Parmi les présents qu'on s'offrait aux Saturnales, figuraient les bougies, les lampes et les lanternes, et Stace nous apprend que les générosités faites à cette occasion n'étaient pas toujours dispendieuses; les bougies, entre autres, étaient quelquefois fort maigres (Sylv. lib. IV, IX, Rit. Saturnal. 40) :

Quantum vel dare cereos arentes,

quoiqu'elles fussent destinées à brûler sur les autels de Saturne, et à remplacer des victimes humaines qu'on avait offertes autrefois à ce Dieu.

Martial (X, 87), à son tour, nous est témoin que souvent un client besogneux se contentait d'envoyer d'aussi maigres cadeaux :

Absit cereus aridi clientis.

Du reste, le cierge, *cereus*, avait alors dans la langue son diminutif *cereolus*, et saint Jérôme en offre un exemple frappant, quand il parle des chrétiens qui les employaient en nombre à honorer les reliques des martyrs : « *Magnum*

Digitized by Google

honorem præbent hujusmodi homines beatissimis martyribus, quos putant hujusmodi cereolis illustrandos. »

Cette façon d'honorer les martyrs, comme je l'ai démontré dans l'ouvrage déjà cité, n'était autre qu'un reste des habitudes païennes à l'égard des morts; suivant les grammairiens et les commentateurs, les funérailles empruntaient leur nom *funus* aux flambeaux qui y figuraient et en faisaient le principal ornement, et il est démontré par là combien y était fréquent et multiplié l'emploi des cierges et des flambeaux, tant dans la pompe funèbre et autour du corps, que sur le lieu même de la sépulture.

On sait, de plus, qu'aux flambeaux allumés les Romains joignaient dans les funérailles des offrandes de parfums, d'encens en particulier, des fruits, des mets de différents genres; Virgile le premier en dépose, quand il dit dans l'Enéide (VI, 223) :

Congesta cremantur
Thurea dona, dapes, fuso crateres olivo.

Ainsi se trouve expliquée l'existence, dans les sépultures postérieures à l'âge de la crémation (1), d'un grand nombre de vases de toute nature, mais particulièrement du genre de ceux dont je parle. On doit s'étonner peut-être de n'en avoir pas rencontré plus fréquemment de cette forme; il se peut que leur présence ici plutôt qu'ailleurs soit due à des habitudes locales dont la raison nous échappe.

On sait que parmi les vases que l'on recueille dans les sépultures, il y en a qui sont percés de trous. Cette précaution était prise pour que les charbons incandescents qu'ils renfermaient demeurassent plus longtemps allumés.

(1) L'usage de la crémation se répandit à Rome, puis dans l'empire, au IIIe siècle avant Jésus-Christ. Le christianisme modifia peu à peu cet usage, et sous Gratien on ne brûlait plus les morts.

Digitized by Google

Le savant ouvrage de M. l'abbé Cochet, intitulé : *Archéologie céramique et sépulcrale,* en offre des exemples, mais provenant plutôt des sépultures chrétiennes (tableaux VIII, IX et X). Dans le même ouvrage (page 15) est reproduite une miniature du XIVe siècle, où se trouvent représentés autour du cercueil une suite de vases où fume l'encens, entremêlés de cierges placés sur des chandeliers (*fig.* 6). On croit que ces mêmes vases étaient déposés dans la sépulture après la cérémonie des obsèques.

M. Paul Lacroix a reproduit le dessin de l'abbé Cochet dans le volume intitulé : *Vie religieuse et militaire au Moyen-Age,* p. 509. Un autre dessin du même volume, p. 547, qui reproduit la cérémonie des obsèques, d'après une peinture de manuscrit grec du IXe siècle, doit être également cité ici (*fig.* 7). Le prêtre que l'on y voit conduisant un mort à l'église, tient dans sa main gauche une boîte à encens du genre de celle dont se sert un des génies de la peinture de Pompéi (*fig.* 5), et de l'autre il balance un encensoir. Ce dernier est absolument de la forme du vase que le Musée doit à la générosité de M. Duquénelle, à cette différence près que les bobèches de celui-ci sont remplacées par des trous donnant passage aux chaînes de suspension.

II.

Cachet de l'oculiste Januarius trouvé à Reims sur la montagne de Sainte-Geneviève.

Avant de décrire ce cachet et d'en expliquer les légendes, il convient de dire quelques mots sur ce genre de curiosité. Je les emprunterai au livre que j'ai publié il y a vingt deux ans sur les inscriptions du pays rémois.

Digitized by Google

« On appelle *pierres sigillaires* de petites tablettes de forme ordinairement carrée ou quadrilatérale, épaisses de quelques millimètres, en stéatite verte ou brune, dont les tranches portent des inscriptions gravées en creux, à rebours, et dont l'empreinte donne en relief le nom d'un remède, ordinairement accompagné de l'énumération de ses qualités et précédé d'un nom d'homme. Comme les pierres qu'on a recueillies jusqu'ici n'ont fait connaître que des collyres ou remèdes indiqués dans les écrits des anciens médecins pour les maladies des yeux et des parties qui avoisinent cet organe, on leur a donné aussi le nom de *cachets d'oculistes*.

« Des divers travaux qui ont été faits sur ces pierres il résulte : 1° que l'usage abusif des bains multipliait, chez les anciens, les maladies des yeux, et que cette circonstance suffit pour expliquer le grand nombre de cachets d'oculistes que l'on rencontre de nos jours ; 2° que la plupart ont été gravés du temps des Antonins; 3° que les pharmacopoles s'en servaient pour étiqueter les remèdes qu'ils débitaient, et, pour cela, appliquaient l'une des tranches gravées sur la préparation elle-même, à laquelle ils donnaient la consistance voulue au moyen de la gomme; 4° que, cependant, il y a des exemples de vases destinés à contenir des collyres liquides et qui portent dans leur pâte l'indication de cette destination; 5° que le nom d'homme placé ordinairement en tête de chaque étiquette est celui du médecin inventeur du remède, dont le pharmacopole avait suivi la formule, et non de ce dernier. »

Le docteur Sichel, dans les conclusions qui terminent son *Nouveau recueil de pierres sigillaires d'oculistes*, p. 177, dit que « ces oculistes débitaient eux-mêmes les collyres qu'ils recommandaient. » Il me parait impossible d'admettre ce sentiment, au moins d'une manière absolue,

Digitized by Google

en présence d'un même nom lu sur des cachets trouvés à des distances éloignées, et surtout des noms différents que portent le cachet et les bâtonnets recueillis ensemble par M. Duquénelle, comme on le verra tout à l'heure. « Le changement de propriétaire, soit par héritage et succession, soit par transaction ou cession de clientèle », que le même écrivain croit pouvoir invoquer pour justifier son opinion me paraît expliquer la substitution d'un nom à un autre sur un cachet, au moyen d'un grattage ou de corrections, mais non la présence de noms différents sur les tranches d'un même cachet, et la réunion, dans les mains d'un même pharmacopole, de produits dus à divers inventeurs et portant leurs noms.

Le docteur Sichel a remarqué avec raison que les expressions des légendes portées par les cachets d'oculistes sont généralement, quant au fond, conformes aux usages de l'antiquité médicale et aux données fournies par les auteurs anciens. Si donc l'orthographe se ressent parfois de l'ignorance des graveurs, ou du peu d'instruction des oculistes eux-mêmes, la critique a libre carrière quant aux restitutions, pourvu que celles-ci suivent d'aussi près que possible les lettres des inscriptions, et qu'elles ne sortent pas du cercle des médicaments et des locutions employées par les médecins de l'antiquité et consacrées par les cachets d'oculistes eux-mêmes.

Au reste, après les travaux récents de M. Desjardins, de l'Institut, et de MM. Héron de Villefosse et Thédenat, la lecture et l'interprétation des cachets d'oculiste offrent peu de difficultés sérieuses.

Toutefois sur un point discuté par M. Desjardins (*Lettre à M. le Dr Fournié*, p. 5), et en dernier lieu par MM. Héron de Villefosse et Thédenat, il nous reste un doute à

Digitized by Google

exprimer. C'est à props du *penicillus* ou *penicillum* que portent un certain nombre de cachets.

Il est bien démontré, par ce que Pline en dit, qu'il ne s'agit point ici de charpie, mais d'éponge taillée ou naturellement façonnée en pinceau ou plumasseau ; cette opinion se trouve corroborée par ce que Galien nous apprend des propriétés curatives de l'éponge. Mais je ne vois pas comment un objet de cette nature peut recevoir par voie d'impression une marque semblable à celle de nos cachets. J'ai peine à croire en outre que M. Desjardins soit dans le vrai quand, pour répondre à cette difficulté, il insinue que les *penicilli* se vendaient en boîte, et que les boîtes étant cachetées recevaient la marque particulière aux *penicilli*. Cela me paraît peu vraisemblable. L'exemple qu'on pourrait m'objecter des vases de terre ou de verre destinés à recevoir des collyres liquides, n'est pas applicable ici, puisqu'il s'agit de marques imprimées, non point sur un vase par celui qui le fabrique, mais par l'oculiste lui-même sur le produit qu'il débite. Je me figure donc qu'il faut y voir un médicament destiné à être appliqué avec l'éponge et auquel pour cette raison l'on a donné le nom de *penicillus ;* ou mieux encore une éponge, non seulement préparée pour l'emploi que Pline lui assigne, mais imprégnée d'un médicament qui fait corps avec elle et lui donne la consistance pâteuse nécessaire pour recevoir l'empreinte d'un cachet.

Il est bon de rappeler que, sur 150 et quelques pierres sigillaires connues, douze appartiennent à Reims même, sans tenir compte de celles qui ont été trouvées dans son voisinage. Dans ce nombre je ne fais pas entrer non plus l'inscription placée en relief au culot d'une fiole de verre que j'ai cru pouvoir interpréter comme étant la marque

Digitized by Google

d'un collyre liquide (1). Cette attribution, contestée par les uns, appuyée par d'autres, a acquis un certain degré de vraisemblance depuis que MM. Héron de Villefosse et Thédenat (2) ont démontré que certains collyres devaient être conservés dans des vases en verre et cherché à appliquer cette donnée nouvelle à certaines inscriptions.

Le premier en date de nos cachets fut trouvé en 1847, au mont Aimé, et fut l'un des plus curieux objets dont s'occupa la Société archéologique de Reims pendant sa courte existence. Il fut publié par le docteur Sichel en 1851 dans l'*Union médicale*. Le docteur en devait la communication à notre compatriote M. L. Lucas. On y lisait, d'après les corrections du docteur Grotefend (3), les noms de *L(ucius) Asuetinius Severus* et de *H(irrius) Firminus :* ce dernier, en caractères plus modernes et moins profondément gravés.

En septembre 1854, M. Duquénelle recueillit, dans des fouilles pratiquées sur deux points différents de la ville, deux nouvelles pierres sigillaires. L'une d'elles, trouvée près de l'église de Saint-Thomas, au bord de la voie romaine de Reims à Bavai, était accompagnée d'une boîte contenant de nombreux bâtonnets et fragments de bâtonnets formés de la substance même des collyres antiques, parmi lesquels plusieurs portaient encore très lisiblement leurs inscriptions ; enfin toute une trousse de chirurgien-oculiste, composée de dix-huit instruments en bronze, tels que scalpels, spatules, érignes simples et doubles, pinces de différentes formes, outre une petite balance dite romaine. Avec ces objets ont été trouvées des monnaies de Faus-

(1) *Reims pendant la domination romaine*, p. 290.
(2) *Cachets d'oculistes romains*, t. I, p. 33.
(3) *Die stempel der romischen Augenarzte gesammelt und erklart. Hannover*, 1867, in-8°.

Digitized by Google

tine et d'Antonin, qui fixent la date probable de leur enfouissement.

Après avoir fait connaître ces objets dans le *Journal de Pharmacie* de janvier à juillet 1863, notre confrère en fit généreusement, trop généreusement peut-être, l'abandon en faveur du Musée de Saint-Germain, sous promesse d'une compensation qui n'a pas été réalisée, ne se réservant qu'un petit nombre de fragments des collyres trouvés.

Sans la découverte d'instruments du même genre faite en 1864 à Saint-Privat de l'Allier, celle de M. Duquénelle serait absolument unique (1).

Les nouveaux cachets rémois dont nous venons de parler, dénommés au nouveau Recueil de Sichel *lapis Remensis secundus* et *tertius*, sont ceux que j'ai publiés le premier en 1860. On y trouve les noms de *C. Firmus Severus* et de *Ru* (*tilius* ou *brius*) *Plotinus* (2). Le second a été donné par son propriétaire au Musée de Saint-Germain.

La quatrième et la cinquième pierres sont représentées dans la découverte de M. Duquénelle par les collyres qui portaient leur empreinte, avec les noms de *Marcellinus* et de *Julianus*, ou du moins la terminaison *ianus* de ce dernier.

Ces collyres sont des pains quadrangulaires, allongés en bâtonnets larges de six à huit millimètres sur la face qui porte les inscriptions et sur la face opposée, plus étroits dans l'autre sens, et d'une longueur à peu près semblable aux pierres sigillaires elles-mêmes. Les uns sont d'un brun foncé, les autres ont une couleur rouge brique ; tous

(1) Des instruments semblables ont été trouvés à Paris, dans le quartier des Gobelins, et publiés dans la *Revue archéologique*, 1882.

(2) *Reims pendant la domination romaine*, p. 286 et sq. Je répare ici l'erreur que j'ai commise à propos du nom du dernier oculiste.

Digitized by Google

présentent une dureté presque égale à celle de la pierre. Le *Journal de Pharmacie* en a donné l'analyse.

Le cachet recueilli en mars 1869 dans les Coutures, près de la porte Gerbert, était le sixième. Il a été publié par M. Ch. Robert dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire*. Après avoir passé des mains de M. Blavat à Paris, il est heureusement revenu dans celles de M. Duquénelle.

Un septième cachet, trouvé en juin 1869, rue des Moulins, a été publié la même année dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, par M. Héron de Villefosse, et dans la *Revue archéologique*, par M. Thédenat. On y lit les noms des médecins *M(arcus) Claudius Martinus* et *M(arcus) Filonianus*, avec le nom d'une maladie qu'aucune pierre n'avait encore donné.

Deux cachets, encore en la possession de M. Duquénelle, ont été publiés en 1880, dans la *Revue critique*, par M. l'abbé Thédenat. On y trouve les noms de *Magillius* et de *D(ecimus) Gallius Sextus*. Ce dernier nom est nouveau.

Enfin, le même recueil, toujours par la plume de M. Thédenat, a fait connaître un autre cachet appartenant à M. Duquénelle, et qui porte le nom de l'oculiste *Ferox*.

J'arrive enfin au cachet de l'oculiste *Januarius* (fig. 8). Il a été trouvé à la profondeur d'environ 2 mètres 50, dans la couche la plus ancienne des sépultures, sans qu'on puisse assurer qu'il provient d'une tombe.

C'est une petite pierre carrée, en stéatite verdâtre, de 42 millimètres de long sur 40 de large, et épaisse de 7 millimètres, avec une dépression régulière et arrondie pratiquée sur la face supérieure. La face opposée, de nature écailleuse, était légèrement bombée avant qu'un acc iden en détachât un feuillet. L'évidement dont nous parlons at

Digitized by Google

été déjà remarqué sur l'un des plats du cachet de Magellius, également trouvé à Reims.

On a donné de cette particularité, du reste assez rare, deux explications également plausibles. Les uns croient que le creux servait au pharmacopole pour délayer le collyre avant de l'appliquer; d'autres, qu'elle avait pour but de permettre au pouce de s'y appuyer au moment d'imprimer l'une des tranches sur le bâtonnet de collyre.

L'un des savants qui se sont le plus utilement occupés de la description des cachets d'oculistes, M. Ern. Desjardins, a remarqué que, suivant Scribonius Largus (1), on appliquait quelquefois, sous forme d'emplâtre, la pâte convenablement amollie des collyres. J'oserai proposer une nouvelle explication de la dépression dont il vient d'être parlé. Elle a pu servir à façonner les emplâtres. Si cette hypothèse ne paraît pas devoir être négligée, il ne sera pas inutile de constater désormais si le creux en question s'observe plus particulièrement dans les cachets dont les légendes annoncent des compositions aptes à être employées sous forme d'emplâtre.

Chacune des tranches est gravée sur deux lignes; les lettres des légendes sont droites et la forme en est de bonne époque; à leur base se remarque un trait à peine apparent destiné à guider le graveur.

LÉGENDES

1. IANVAR · DIASMYR
NES POST · IMP EX·OVO

Janvar*ii* diasmyrnes post imp*etum lippitudinis* ex ovo.

(1) *De composit. medicament.* libellus, CCX.

Digitized by Google

« *Collyre de myrrhe de Januarius, à employer délayé dans de l'œuf, après que la première violence de l'ophtalmie est passée.*

L'inscription présente diverses particularités dignes de remarque. L'V de *Janvarius* est lié avec l'A qui suit; il en est de même de l'N et de l'E de *diasmyrnes*. L'Y de ce mot est absolument fait comme un I ordinaire, avec addition de deux cornes ou crochets au sommet de la haste; c'est la forme usitée chez les Latins pour distinguer l'*u* voyelle prononcée *i*, à la fois de l'*u* voyelle prononcée *u* ou *ou*, et de l'*u* consonne ou V. Enfin, dans le sigle qui représente le mot *impetum*, au moyen des trois lettres liées I, M, P, l'I confondu avec le premier jambage de l'M, s'en distingue par une plus grande hauteur; et le P se distingue du dernier jambage au moyen d'un demi cercle attaché sur la droite de son prolongement.

Le mot *lippitudinis*, qui complète habituellement les formules *post impetum* et *ad impetum*, et qui signifie l'inflammation, d'où résulte la sécrétion muqueuse ou écoulement amenant la chassie, est oublié, mais facile à suppléer, quand on sait que le remède indiqué, je veux dire pour combattre la *lippitudo post impetum*, est presque toujours le *diasmyrnes*.

M. Desjardins a relevé dix-neuf fois l'emploi du *diasmyrnes* contre l'ophtalmie commençante (1).

Galien (Comp. sec. l. lib. IV, c. 8) indique la composition du *diasmyrnes*, qu'on appelle également *diasmyrnon* et *diasmyrnum*; la *myrrhe* (μύῤῥα ou σμύρνη) en était le principal ingrédient. MM. Héron de Villefosse et Thédenat ont donné à son sujet les détails les plus complets (2).

(1) E. Desjardins, *Lettre à M. le docteur Ed. Fournié*, p. 15.

(2) Héron de Villefosse et Thédenat, *Cachets d'oculistes*, t. I, p. 165 et suiv.

Digitized by Google

Quant aux mots *ex ovo*, il suffit, pour les comprendre, de se rappeler ce que sont les collyres. Tous ceux qui se débitaient en bâtons avaient la consistance d'une pâte dure; il fallait, pour les employer, les dissoudre dans un liquide; c'est ce qu'indiquent Aétius et Galien, en ajoutant, après avoir donné la formule de certains remèdes, qu'on les délaie dans du blanc d'œuf, δὶ ὠοῦ. Aétius dit même d'un collyre qu'il faut l'employer avec de l'œuf au début, et avec de l'eau au déclin de la maladie; Celse enfin dit qu'au blanc d'œuf on peut substituer du lait de femme.

La formule que nous venons d'expliquer est fréquente. On la trouve sur plusieurs des cachets décrits par MM. Sichel, Grotefend et Ern. Desjardins.

On sait que les Romains portaient habituellement trois noms, le prénom, le nom de famille *(nomen gentile* ou *gentilicium)* et le surnom; et comme l'oculiste était ordinairement un affranchi, son nom proprement dit était celui de la famille à laquelle il avait appartenu. Partant, s'il est seul, sans prénom ni surnom, on peut l'interpréter de cette manière. *Venerius,* dans une inscription du recueil d'Orelli, se dit d'un homme qui avait été attaché au service de Vénus : de même ici *Januarius* pourrait signifier que notre oculiste avait été au service de Janus. Pourtant un autre exemple tiré du recueil dont nous venons de parler (n° 1575) nous porte à croire que *Januarius* était un surnom. C'est celui d'un C. Attius Januarius, médecin de Baia ou Pax Julia, en Lusitanie, qui laissa de quoi construire un atrium en l'honneur d'Esculape.

2. IANVAR · LENEM
AD · IMP · LEX · OVO

Janvar*ii* lene m*edicamentvm* ad impe*tum* l*ippitvdinis*
ex ovo.

Digitized by Google

« Collyre doux de Januarius pour combattre la première attaque de l'ophthalmie, à délayer avec du blanc d'œuf. »

La lecture de cette marque présente deux observations à faire. La première est motivée par l'M qui, jointe au mot *lene* sans point séparatif, ne pourrait s'expliquer autrement que par une inadvertance du graveur, s'il n'y avait des exemples du mot *medicamentum* abrégé de même, avec ou sans le mot *lene,* mais le plus souvent avec lui (1). Nous avons naturellement préféré cette interprétation, sans nous arrêter à la leçon proposée par le docteur Grotefend pour une marque semblable, où *lenem* lui paraît mis pour *lenimentum.*

Pareillement l'L qui précède le mot *ex* ne peut être considérée que comme l'abrégé de *lippitudinis,* autrement elle n'a pas de sens.

Quant au qualificatif *lene,* il figure dans un certain nombre de cachets, et on l'a interprété comme nous le faisons.

3. IANVAR·DIAPSORI
CVM·AD·CLARITA

Janvar*ii* diapsoricvm ad clarita*tem.*

« Collyre diapsoricum de Januarius pour éclaircir la vue. »

J'ai parlé ailleurs du *diapsoricum* à propos du cachet de *Ru. Plotinus* (3). Il faut entendre par-là un collyre dans la composition duquel entre le *psoricum ;* quant à ce dernier, Celse indique comme il suit sa préparation. « Il n'existe

(1) Héron de Villefosse et Thédenat, *Op. cit.,* 17, 51, 171, 188.
(2) *Op. cit.,* n. 10, p. 26.
(3) *Reims pendant la domination romaine,* p. 288.

Digitized by Google

pas, dit-il, de substance ainsi appelée; mais on donne ce nom à un mélange de chalcitis ou minerai de cuivre et de calmie, qu'on broie ensemble dans le double de vinaigre; on met le tout dans un vase de terre qu'on recouvre de feuilles de figuier et qu'on laisse pendant vingt jours sous la terre; ensuite on le retire et on le broie de nouveau (1). » Les indications fournies par Pline (2) diffèrent peu de celles de l'Hippocrate latin.

Le docteur Sichel remarque que les anciens médecins ont donné plusieurs formules de *diapsoricum*, mais que les astringents métalliques en forment toujours la base.

Le *diapsoricum* n'est pas le seul médicament qui soit indiqué pour éclaircir la vue; le but indiqué par les mots *ad claritatem* est souvent associé à d'autres collyres, tels que le *stactum*, qui devait être injecté dans l'œil goutte à goutte. M. Desjardins a remarqué que le *stactum* est indiqué onze fois contre neuf où c'est le *diapsoricum*.

4. IANVAR · EVVODE
AD ASPRITVDINES.

Janvar*ii* ewode*s* ad aspritvdines.

« Collyre parfumé de Januarius contre les granulations des paupières. »

Après avoir constaté dans cette marque que le graveur a lié les lettres V et A de *Janvarii* pour abréger son travail, nous devons dire qu'il l'a prolongé par la répétition en apparence inutile du V de *evodes*, forme qui se rencontre fréquemment et qu'expliquent la présence de l'esprit sur l'*o* de *odes* et même la prononciation du mot.

(1) Celse, liv. VI, ch. VI, 31.
(2) Pline, *Hist. Nat.*, liv. XXXIV, XXIX.

Digitized by Google

De plus, dans le mot *aspritvdines*, l'V et le D sont liés, ainsi que l'I et l'N.

Par ce dernier mot il faut entendre les inégalités charnues de la surface interne des paupières, dont parlent Hippocrate et après lui tous les médecins de l'antiquité. Ils conseillent, pour les supprimer, soit l'emploi de certains caustiques, ou même de la pierre ponce en poudre mêlée à d'autres matières, soit des opérations chirurgicales pour lesquelles, dit M. Sichel, ils avaient inventé des instruments particuliers.

Tout collyre, quelle que fût la matière qui lui servait de base, pouvait être parfumé; aussi y a-t-il plusieurs sortes de collyres εὐῶδες.

L'action du collyre sur les *aspritudines* est ici purement préventive; cependant, il n'est pas démontré que l'*Evodes* simple dût cette action à l'ingrédient qui lui donnait une odeur agréable; mais, le nard qui, suivant Scribonius Largus, entrait pour beaucoup dans sa composition, pouvait avoir la double propriété que ce rôle suppose. D'autres fois on se contentait de myrrhe ou de safran; leur présence était alors indiquée dans la dénomination du collyre. C'est ainsi que Galien (Comp. sec. loc. l. IV, c. 8) en indique un de la composition d'un certain Cynéros, qu'il désigne sous le nom de *diasmyrnon evodes*. D'autres cachets portent *diasmyrnon* seulement, comme nous l'avons vu tout à l'heure; quelques-uns, au safran, sont nommés *crocodes*, qu'il faut entendre, paraît-il, non de la plante appelée *crocvs*, mais du safran de Mars, qui est un sous-carbonate de fer.

Digitized by Google

III.

Cachet de l'oculiste Cneus Albinus Natalis trouvé à Reims, lieudit la Fosse Jean-Fat.

La découverte de ce cachet est récente; il m'a été présenté comme ayant été recueilli le 12 juillet 1883, à Reims, lieudit la Fosse-Jean-Fat (fig. 9). Il m'eût été agréable de l'ajouter au précédent pour en enrichir notre Musée; M. Fruchart, qui en voulait un haut prix, l'a vendu à un marchand de Paris.

Comme le cachet précédent, il est en stéatite verdâtre, mais d'une nature moins écailleuse. Ses dimensions sont les suivantes : largeur en tous sens, 0,039 ; épaisseur, 0,006.

Les plats ne présentent pas de dépression.

Il est écrit seulement sur deux tranches contiguës; des lignes sont tracées sur les autres pour recevoir des inscriptions.

Les deux qui existent sont de la meilleure époque, en caractères verticaux et très correctement tracés. On n'y remarque ni points, ni distance entre les mots.

La désignation de l'oculiste à qui le cachet appartenait, comprenant, outre le nom, *nomen gentilicium*, Cneus, un *cognomen*, Albinus, et un *agnomen*, Natalis, la première ligne de chaque inscription lui est entièrement consacrée. Ce nom est nouveau dans la nomenclature des oculistes connus, mais sa forme ne donne lieu à aucune remarque. La désignation des collyres et celle des maladies qu'ils doivent guérir ne renferment rien qui n'ait été déjà publié.

LÉGENDES

1. CN ALBINI NATALIS
AVTHEMER AD IMP

Cn*ei* Albini Natalis authemer*on* ad imp*etum*.

Digitized by Google

« *Collyre à employer le jour même, contre la première attaque du mal.* »

Cette formule *ad impetum* est une des plus fréquentes; nous l'avons rencontrée plusieurs fois nous-même, et en dernier lieu dans une des inscriptions de Januarius. Dans ce dernier cas, le remède était un adoucissant sans désignation précise; cette fois, sans en dire davantage sur la composition du remède, on impose au malade de s'en servir, sans retard, le jour même. Tel est le sens que M. Sichel (1) donne, comme nous, à l'expression *authemeron*, après avoir démontré que Grivaud de la Vincelle (2) avait tort de lui substituer *anthemeron*.

Le mot *authemeron* est parfois remplacé dans les formules par *monohemeron*, toujours avec le même sens. Les médecins rangeaient sous cette dénomination un certain nombre de collyres différents par leur composition et dont Alexandre de Tralles (*de Arte Medica*, II) forme deux classes, suivant l'énergie de leur action, indiquée ordinairement par les termes *lene* et *acre*.

Nous remarquerons la liaison des lettres T et H, de manière à former comme un seul caractère.

2. CN ALBINI NATALIS
DIAMIS AD DIATHES

Cn*ei* Albini Natalis Diamis*us* ad diathes*im*.

Diamisus de Cneus Albinus Natalis contre la diathèse.

Le dernier mot offre une liaison semblable à celle que nous remarquions tout à l'heure entre les lettres T et H.

(1) *Cinq cachets inédits d'oculistes*, p. 21; — *Nouveau recueil de pierres sigillaires*, p. 104.
(2) *Recueil de Monum. antiques.*

Digitized by Google

Quant à l'explication qu'il convient de donner de ce terme, les savants diffèrent. Suivant M. Sichel, ce serait une ophtalmie simple, une maladie indéterminée des yeux. Le docteur Ch. Martin, dont M. Desjardins (1) adopte le sentiment, croit qu'il faut y attacher le sens de tumeur des parties extérieures de l'œil, soit de la cornée transparente, de la conjonctive oculaire, de la sclérotique sousjacente, soit enfin de la caroncule lacrymale ; maladie que l'on désigne aujourd'hui sous le nom de *trachômes*. On peut la regarder comme résultant d'inflammations répétées des paupières, comme une aggravation de l'*aspritudo* que portent tant de cachets d'oculistes. Ce qu'en dit Marcellus Empiricus semble, en effet, désigner une affection spéciale, et il est à remarquer que le collyre indiqué pour sa guérison n'est pas de ceux que leurs propriétés inoffensives permettent d'employer dans tous les cas. Le *diamisus* ou *diamisios* est un des remèdes recommandés par plusieurs médecins, par Marcellus Empiricus principalement, pour les granulations des paupières, même pour les cicatrices invétérées de la cornée transparente ; ce remède est un caustique à base de *misy*, substance métallique, dont Pline parle longuement, et que l'on regarde comme un sous-sulfate de fer hydraté (2).

(1) *Monum. épigraph. de Bavai*, p. 101. — Dans sa lettre à M. le docteur Ed. Fournié sur les cachets d'oculistes, le savant épigraphiste fait des réserves au sujet de cette opinion.

(2) E. Desjardins, *Op. citat.*, p. 82, 92.

Digitized by Google

Fig. 2

Fig. 3

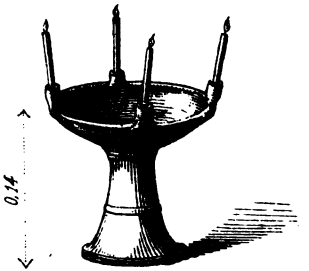

Fig. 4

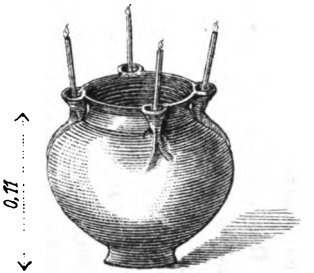

Fig. 6

Fig. I

Grandeur Naturelle

Fig. 5

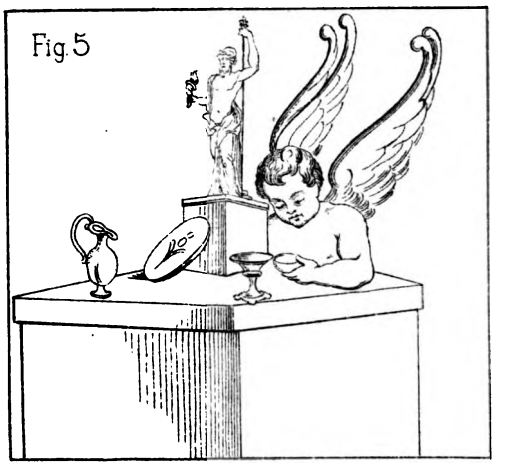

Digitized by Google

Digitized by Google

Fig. 7

Fig. 8

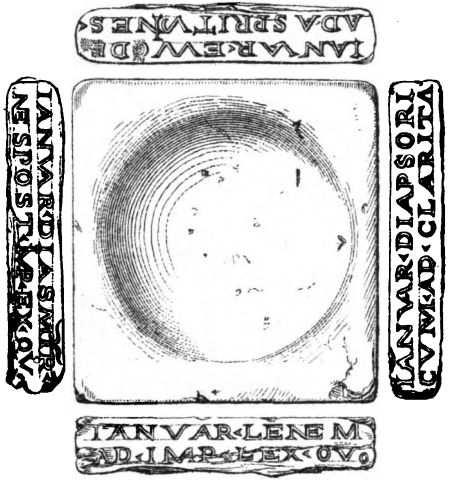

Fig. 9

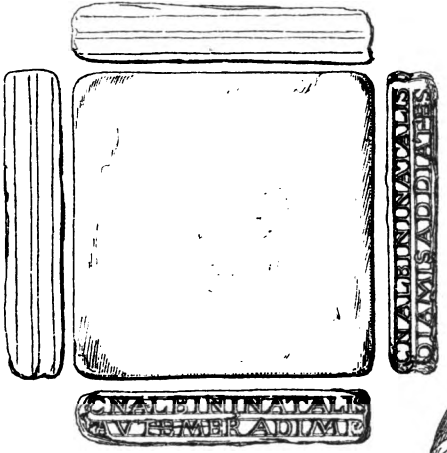

Digitized by Google

Digitized by Google

LES
TOILES BRODÉES

Anciennes Mantes ou Courtes-Pointes

CONSERVÉES A L'HOTEL-DIEU DE REIMS

Rapport lu à l'Académie de Reims dans la Séance du 30 Juin 1882

PAR M. CH. GIVELET, MEMBRE TITULAIRE

MESSIEURS,

Il y a quelques mois, faisant une tournée archéologique, en vue de recueillir des inscriptions, Messieurs H. Jadart, L. Demaison et moi étions à l'Hôtel-Dieu, quand par hasard, traversant un grenier, notre vue se porta sur une toile blanche sillonnée de fils bleus. C'était une courte-pointe que la religieuse qui avait bien voulu nous guider dans notre excursion nous autorisa à examiner de près, en l'enlevant de dessus les couvertures de laine qu'elle protégeait.

Cette courte-pointe ou mante (1), toile brodée en fil bleu, réjouit nos cœurs d'archéologues, car, à peine l'avions-nous examinée, que nous avions reconnu qu'un travail du XIIIe siècle était sous nos yeux.

(1) En consultant le Dictionnaire de Littré aux mots *Courte-pointe* et *Mante*, on verra que ces expressions sont synonymes et signifient une couverture de lit pour la parade. — La *mante* a pour étymologie *mantum* ou plutôt *mantellum*, *mantilium*, serviette, nappe, de *manus* et de *tela*. — Le mot *courte-pointe* ou *contre-pointe* est le résultat d'une fausse prononciation

Digitized by Google

La sœur hospitalière, pressée de retourner auprès de ses malades, nous engagea à prendre le temps nécessaire pour étudier à notre aise cette intéressante découverte. Nous notâmes alors ses dimensions et les sujets qui y sont brodés. Nous reconnûmes sur une des deux bordures qui restent encore, qu'elle a trait aux travaux de l'année. On y voit le jardinage, le labourage, la fenaison, la moisson, la vendange, l'ensemencement, et enfin une boulangerie. L'autre bordure a rapport à la chasse. La courte-pointe, divisée en losanges par des diagonales, renferme dans chacun d'eux, soit des fleurs de lys, des poissons, des oiseaux, des animaux et des hommes grotesquement posés, suivant la coutume du temps.

Ne pouvant, au moment de notre départ de l'Hôtel-Dieu, remercier la religieuse qui nous avait accompagnés, retenue qu'elle était par les devoirs de sa profession, il fut décidé que je reviendrais le lendemain et que je solliciterais l'autorisation d'enlever, pour l'étudier à loisir, cette pièce qu'un hasard inespéré venait de nous faire connaître.

Le lendemain, en effet, étant revenu à l'Hôtel-Dieu, j'appris que la nouvelle de notre découverte s'était répandue dans la maison. Madame la Supérieure (1), avec la grâce et la bonté qui la distin-

de *coulte-pointe* ou *coute-pointe*, c'est-à-dire une coute piquée, du latin *culcita puncta*, lit dont la couverture est faite de tissus appliqués l'un sur l'autre et unis par des points rangés en losanges ou formant des dessins. C'est en ce sens que l'on disait dans le *Roman de la Rose*, les *couste pointes*, et encore ailleurs : Sor couches et sor dras de lis ont mis tapis et *kieutes pointes*. — Encore i faut-il *coutepointes*, sarges, oreillers biaus et cointes, pour lit couvrir. — Querir un bon lit garni de linceux, *mante* et *contrepointe*, MARG., *Nouv.* XXXVIII. — Le mot *courtepointe* s'entendait aussi d'une sorte de torture au XIVe siècle : Elle ot esté mise en la gehyne en la *couste pointe* seulement.... DU CANGE, *Coustepointarius*.

(1) Madame Mauclère, en religion mère Sainte-Ursule, décédée en 1883.

Digitized by Google

guaient, me permit d'emporter la courte-pointe pour la faire photographier et ensuite graver. De plus, elle voulut bien mettre à la disposition de votre commission archéologique, cinq autres courtes-pointes d'une grande valeur, mais d'une époque beaucoup plus récente, puisqu'elles portent les dates de 1623 et 1626. « Nos courtes-pointes, suivant la tradition, m'a dit Madame la Supérieure, ont été brodées par nos mères, lorsque, après des guerres ou des épidémies, les malades étant moins nombreux, les sœurs hospitalières avaient quelques moments de loisir qu'elles employaient à confectionner ces dessins. » Comme celle du XIIIe siècle dont nous avons parlé d'abord, ces toiles sont brodées en fil bleu. La seconde, dont je vais avoir l'honneur de vous entretenir, a pour motif principal l'Annonciation. Elle nous paraît devoir remonter à la fin du XVIe siècle, et n'a aucune analogie, dans l'ordonnance des sujets, avec celle des autres toiles, dont les traits accusent nettement le XVIIe siècle. Il ne peut au surplus y avoir aucun doute pour les mantes suivantes, puisque deux d'entre elles portent la date 1623, et la dernière 1626. La plus belle, peut-être, représente l'Apparition de Notre-Seigneur aux saintes femmes. Elle est de 1623. Puis viennent, dans l'ordre chronologique, la Mort de la Sainte-Vierge, sans date, mais également du règne de Louis XIII, et l'Assomption, qui fut brodée en 1623.

Enfin, la sixième pièce, remontant à 1626, est entièrement formée de carrés remplis des monogrammes IHS et MA, d'animaux, d'oiseaux et d'ornements variés.

En résumé, nous pensons que cette découverte a une certaine importance, moins par le nombre des pièces que par leur exécution ; les mains qui ont

Digitized by Google

brodé et surtout tracé ces dessins sont certainement celles d'artistes véritables, et dont il est fâcheux de ne pas connaître les noms que leur modestie nous a dérobés.

Les mantes brodées et conservées jusqu'à nous doivent être fort rares; le livret du Musée de Cluny n'en mentionne aucune. Il y est question d'un grand nombre de broderies en soie et en laine, mais nullement de courtes-pointes brodées au trait et ayant quelque rapport avec celles de l'Hôtel-Dieu de Reims. On peut cependant rapprocher d'elles la célèbre *Tapisserie de Bayeux*, quoique dans cette dernière les sujets soient entièrement remplis et variés de couleur.

Je ne vous ferai pas ici, Messieurs, l'histoire de la tapisserie, ni même celle de ses origines à Reims. Vous avez entendu, il y a quelques années, les remarquables lectures de notre secrétaire général sur ce sujet, qui furent placées depuis comme introduction en tête de la description des tapisseries de Notre-Dame.

Dans cette introduction, M. Loriquet nous apprend que cet art remonte aux temps antiques, au moins pour la Grèce et l'Italie; qu'au IIIe siècle, il était très connu en Orient, et qu'au Ve, d'après le récit de Grégoire de Tours, il fleurissait dans nos contrées, ainsi qu'il le rapporte dans ses récits du Baptême de Clovis par saint Remi. Tout porte à croire qu'à cette époque on fabriquait des tapisseries à Reims; mais notre savant confrère en a donné la preuve pour le XIIIe siècle et les suivants. Dès cette époque, les différentes branches de cet art étaient représentées dans notre ville.

Parmi les ouvrages de tapisserie que, suivant les statuts de 1616, les maîtres jurés tapissiers avaient le

Digitized by Google

droit de visiter (1), nous remarquons les mantes et autres objets plus particulièrement du ressort des courte-pointiers. Si nous nommons les *mantes* ou *mentes*, dit notre confrère, c'est parce que la fabrication de cette couverture était particulière à Reims. Or, le mot qui est encore en usage dans les campagnes environnantes l'indique suffisamment : on entendait par là le manteau ou couverture de parade que l'on étendait sur le lit.

Les courtes-pointes que nous avons rencontrées dans le mobilier de l'Hôtel-Dieu ont malheureusement changé de destination. Au lieu d'être, comme jadis, des mantes ou manteaux de parade, elles sont devenues des manteaux nécessaires, puisque, malgré le petit nombre qui est parvenu jusqu'à nous, elles servent aujourd'hui de couvertures d'été. Leur froissement continuel contre les matelas et les fréquents lavages que nécessite leur emploi actuel, nous font craindre qu'on n'ait à déplorer leur perte d'ici à quelques années.

Notons encore une particularité des usages auxquels ces toiles furent consacrées. Dans les cérémonies dont l'Hôtel-Dieu était le témoin tous les ans, lors de la procession de la Fête-Dieu, elles décoraient les lits de la salle Sainte-Catherine, transformée aujourd'hui en salle de justice dans le nouveau Palais (2). Nous tenons ce détail de l'une des vénérables survivantes des religieuses Augustines, avant leur translation dans les bâtiments de l'ancienne abbaye de Saint-Remi, en 1829.

Ne serait-il pas à propos d'aviser la commission des

(1) Page XXXIII, édition in-12.

(2) L'emplacement de l'ancien Hôtel-Dieu est occupé par le Palais de Justice, la gendarmerie et les prisons.

Digitized by Google

Hospices de notre découverte, et de la prier de remplacer les courtes-pointes historiées par des couvertures de coton? On conserverait ainsi ces reliques des âges passés et d'un art oublié maintenant.

Si, comme les membres de la commission archéologique, vous jugez, Messieurs, que ces belles courtes-pointes, en raison de leur rareté surtout, méritent d'être exposées, rien ne s'y oppose; Madame la Supérieure m'ayant très gracieusement accordé la faveur que je sollicitais de sa bonté, en autorisant l'Académie à les faire tendre dans la grande salle du Palais Archiépiscopal le jour de la séance publique.

A la suite de ce rapport, l'Académie fit près de la commission des Hospices une démarche qui fut couronnée d'un plein succès. Son président, M. Neveux, voulut bien nous informer, en juin 1883, que l'Administration, comprenant toute la valeur des toiles brodées de l'Hôtel-Dieu, avait chargé l'économe de cet établissement d'acheter des couvertures de coton pour remplacer celles dont la conservation est si importante au point de vue de l'art.

Madame la Supérieure actuelle, Mère Sainte-Marie, et Mesdames les Religieuses de cette maison hospitalière se sont associées à cette mesure conservatrice avec une bonne grâce qui leur mérite la sincère gratitude et les suffrages de tous ceux qui ont à cœur l'histoire artistique de Reims.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

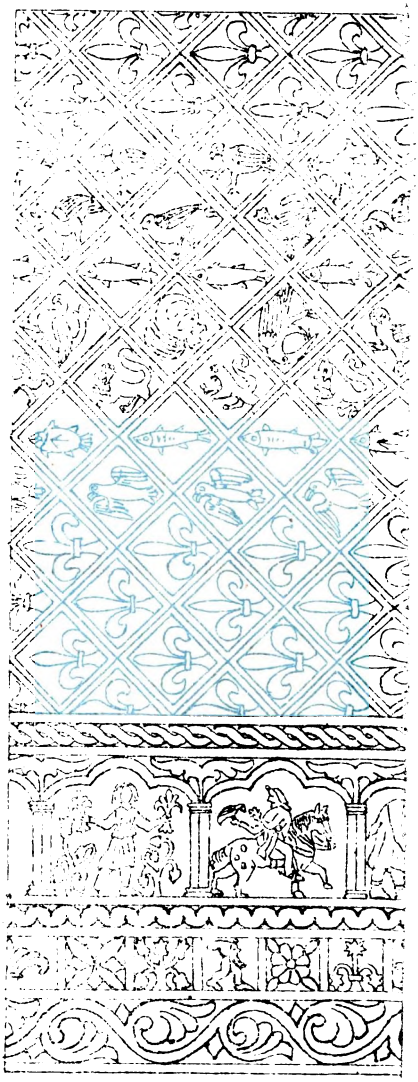

Digitized by Google

DESCRIPTION DÉTAILLÉE

DES

TOILES OU COURTES-POINTES BRODÉES

De l'Hôtel-Dieu de Reims

I.

Courte-pointe du XIIIe siècle.

Cette pièce, si curieuse telle qu'elle est, serait plus intéressante encore si elle existait dans son entier. La bordure et une partie du fond manquent de deux côtés, sans qu'il soit possible de préciser quelle étendue d'étoffe a été enlevée sur le haut et à gauche de ce qui en reste. Malgré tout, elle est assez complète pour offrir une série de sujets caractéristiques des mœurs et des costumes du Moyen-Age.

Dans cette première toile seulement, tous les fonds en dehors des sujets brodés sont piqués de petits points en fil blanc qui, en rapprochant les deux toiles superposées, donnent à la mante une solidité qui lui a permis, après six siècles de service, d'arriver jusqu'à nous sans trop de détérioration. Elle mesure 1 mètre 75 de hauteur, sur 2 mètres 54 de largeur.

Ce qui sépare le fond de la bordure est une bande ornée de deux entrelacs, comme on en voit un grand

Digitized by Google

nombre sur les mosaïques de l'antiquité. Cette bande est la même des deux côtés. Sur le plus grand, on voit au-dessous neuf arcades trilobées, toutes séparées par deux colonnes, et surmontées dans les écoinçons par un ornement très souvent représenté sur les manuscrits, sur les pièces d'orfèvrerie, et même sur les monuments en pierre de cette époque. Dans la première de ces arcades est un jardinier qui tient un bouquet de chaque main ; il est debout entre deux arbustes couverts de fleurs. — Dans la seconde, un chasseur à cheval, le faucon sur le poing. Il a abandonné les rênes de son cheval et regarde derrière lui. — Dans la troisième, un laboureur cultive avec une charrue ; près de lui un oiseau voltige. Il est là sans doute pour chercher les vers que le soc de la charrue va mettre à découvert. — Dans la quatrième, l'artiste a représenté la fenaison. Deux personnages y figurent, l'un tenant une faulx et l'autre une fourche. — Dans la cinquième arcade, nous voyons un moissonneur qui, à l'aide d'une faucille, coupe son blé. — Dans la sixième, deux personnages font la vendange ; l'un d'eux porte sa hotte sur son dos et l'autre foule le raisin dans une cuve. — Dans la septième, un cultivateur sème son grain ; près de lui un oiseau est en train de becqueter le grain semé ; une herse attend la fin des semailles pour être employée à son tour. — Dans la huitième, un homme bat son grain ; derrière lui on remarque une pelle, une fourche et un râteau. — Enfin dans la neuvième, un boulanger enfourne ses pains ; il y en a encore à mettre au four.

Sur le petit côté, au-dessous des entrelacs, sont des demi-palmettes placées les unes au-dessus des autres, de manière à remplir les vides que forment les angles. Dessous il ne reste plus que six carrés con-

Digitized by Google

tenant des scènes, plus une partie d'un septième. — Dans le premier, on voit une biche, et derrière elle un arbre, exactement semblable à ceux qu'on voit dans les vitraux du XIIIe siècle. — Le second carré contient trois chiens courant à la poursuite de la biche. Ils sont, suivant l'usage constant de cette époque, placés au-dessus l'un de l'autre. — Dans le troisième se trouvent le chasseur, armé d'un arc qu'il porte sur son épaule, et son limier, qu'il tient en laisse. — Le quatrième carré est rempli par un arbre tel que le XIIIe siècle les a représentés, un tronc d'où s'échappent neuf branches, terminées chacune par une feuille. — Dans le cinquième compartiment, un chasseur sonnant de l'oliphant. Il est aussi accompagné d'un limier tenu en laisse. — Deux chiens, placés au-dessus l'un de l'autre, remplissent le sixième carré. — Dans le septième et dernier, dont il ne manque qu'un cinquième de sa largeur, on voit un chasseur ayant un bâton à la main.

Sous ces bordures à personnages, il s'en trouve une très étroite remplie en haut et en bas d'une torsade formée de tiers de cercles. Au-dessous et des deux côtés de la bordure existe une série de petits carrés, au nombre de vingt-quatre, sous les figures représentant les travaux des champs, et de quinze sous l'autre partie. Ceux du petit côté ont un peu moins de largeur que les autres. On y voit deux monstres humains, une tête d'homme barbue, posée sur des jambes, l'autre placée sur un corps et des pattes d'oiseau. Des animaux, des oiseaux, des fleurs de lys variées et des ornements de tout genre, usités au XIIIe siècle, remplissent les autres carrés, qu'il serait trop fastidieux et trop long de décrire isolément. Plus bas, sur la face inférieure, on a brodé une

Digitized by Google

dernière ligne, formée dans toute sa longueur d'un rinceau orné de palmettes alternant à droite et à gauche. Cet ornement est très souvent employé dans les manuscrits et dans les bordures de vitraux de cette époque.

Le centre de ce tapis est formé de losanges, séparés les uns des autres par trois lignes. La partie la plus rapprochée de la bordure est toute fleurdelisée. On en compte onze et demie dans la longueur et trente-trois dans les losanges suivants, plus deux dont la partie inférieure a dû céder la place à la bordure. Il y a donc trois rangées de fleurs de lys complètes; ensuite une ligne entière d'oiseaux, aux ailes déployées, et peu variés entre eux; onze poissons remplissent la ligne suivante. En bas, dans le demi-losange, le poisson, qui n'aurait pas tenu en hauteur, est brodé en largeur. Une rangée de chiens assez variés, suit celle des poissons ; le premier à droite a une tête d'oiseau. Dans le quatrième losange il y a deux chiens assis, n'ayant que le haut du corps ; ils se tournent le dos, qu'une ligne droite réunit sous le poitrail, et ont chacun une tête d'oiseau. La rangée suivante est composée d'oiseaux fantastiques; dans le nombre on remarque des têtes humaines, des têtes de chats, etc., etc. Puis vient une ligne de onze poissons. Les deux suivantes sont remplies d'animaux, d'oiseaux et de deux figures humaines; presque tous sont des monstres à peu près indescriptibles. Un seul ornement se trouve dans le cinquième losange de la première de ces deux lignes. Enfin, et pour terminer, revient la bordure de fleurs de lys qui est incomplète.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Digitized by Google

II.

L'Annonciation.

Cette courte-pointe contient trois sujets principaux renfermés dans une bordure à personnages.

Au centre se trouve l'Annonciation. L'ange Gabriel, tenant une fleur, apparaît à Marie, représentée dans l'attitude de l'étonnement ; au-dessus de sa tête, le Saint-Esprit, dans un double cercle ; plus haut, le Père Eternel, tenant la boule du monde dans sa main gauche et bénissant de la droite, apparaît dans des nuages, où sont figurées un assez grand nombre de têtes d'anges.

A droite de cette scène, au premier plan, saint Nicolas, patron depuis un temps immémorial de la chapelle de l'Hôtel-Dieu, se montre revêtu de ses insignes pontificaux ; près de lui, à gauche, les trois enfants dans le saloir. Au-dessus d'eux, au second plan, une église, et dans le lointain, à droite, une partie de ville.

Sous ce tableau sont brodés quelques ornements, et parmi eux un homme non vêtu.

Au-dessus de l'Annonciation et de saint Nicolas, on remarque de grands rinceaux, des fruits, des fleurs et des feuillages.

A gauche de l'Annonciation est un évêque en chape, coiffé de la mître, et tenant sa crosse garnie d'un linge suivant l'ancien usage.

Il est assis dans un fauteuil, devant une grande table munie de ce qu'il faut pour écrire ; sur la mu-

Digitized by Google

raille, un rayon garni de livres; dans le fond, une fenêtre cintrée. L'appartement est dallé en carrés de pierre; le haut est rempli par des nuages et des rayons d'où sort le Saint-Esprit. Aucun attribut spécial n'a pu nous faire reconnaître cet évêque. Peut-être serait-ce saint Augustin, patron de l'Ordre des chanoinesses qui, depuis tant de siècles, desservent cet établissement.

Des entrelacs et d'autres ornements remplissent le haut de la toile jusqu'à la bordure.

Il est temps maintenant de parler des bordures à figures qui encadrent les trois sujets dont nous venons de parler. A gauche, en haut, tête et buste de femme, vue de face; cette tête est couronnée, et ses cheveux flottent au vent. Au-dessous, quelques rinceaux, tels qu'on en voit dans les miniatures du XVIe siècle. Puis une sainte Vierge debout sur le croissant, entourée des attributs symboliques de ses litanies. En bas, un ange sur des nuages, se dirigeant vers plusieurs serpents. Un jet d'eau sort de la gueule de l'un d'eux. Une tête humaine et nimbée est au-dessus des serpents.

De l'autre côté, à droite en haut, dans un carré oblong, on voit brodées trois têtes grimaçantes; deux d'entre elles ont des cornes. Au-dessous, des rinceaux de la même époque que ceux qui sont en vis-à-vis. Plus bas, un buste de saint vêtu d'un surplis; il est placé sur un cartouche où sont brodées les lettres suivantes : BIGLAIO; ces caractères n'ont pas de signification. Peut-être faut-il lire B. IGNATIO. Ce serait alors saint Ignace, le type du visage et le costume s'accordant bien avec l'inscription.

Pour achever l'examen de cette bordure, il nous reste à voir un saint, nimbé et agenouillé sur des

Digitized by Google

nuages. En haut, dans le coin de gauche, on remarque un petit édifice.

Dans la bordure du bas, on voit d'abord un médaillon circulaire, orné de godrons, dont le centre est occupé par un animal fantastique. Auprès, sainte Véronique, tenant devant elle le linge où s'est imprimé le visage de Notre-Seigneur, image que l'on retrouve partout, dans le mobilier et sur la pierre, comme étant l'insigne propre de l'Hôtel-Dieu de Reims (1).

Puis, une scène de chasse. On y voit trois chasseurs, un cheval, des chiens, des arbres et une petite maison. C'est le départ de la chasse. Au centre de la bordure on remarque un calice couvert de la patène et soutenu par deux anges. Au-dessus est un pavillon dont les rideaux sont relevés par deux anges de plus grande taille que celle de ceux qui tiennent le calice.

La scène suivante est encore consacrée à la chasse. Un cerf est poursuivi par un chasseur et des chiens. Trois autres chasseurs et un chien viennent à sa rencontre. L'un d'eux va le percer avec une lance. On remarque aussi des arbres dans ce tableau. Dans celui qui suit, on distingue un ange et un arbre, ainsi que d'autres figures qu'il est difficile de reconnaître. On voit enfin, pour terminer cette bordure, un disque du même style que ceux qui décorent les autres angles.

Pour examiner la quatrième et dernière bordure, il faut se placer du côté opposé à celui où on se

(1) Cette figure se voit encore au-dessus de la porte de l'ancien Hôtel-Dieu, dans la rue du Trésor. Elle se trouve au Musée sur une pierre sculptée de grande dimension. C'est d'après ces types originaux qu'a été gravée la vignette du titre du tirage à part de cette publication.

Digitized by Google

trouve en regardant l'ensemble des broderies. D'abord, à l'angle de la bordure de droite, et la dépassant de la moitié, se trouve un disque semblable à ceux qui sont en bas, mais dont le centre ici est occupé par les lettres I M., *Iesus Maria*. A la suite, on voit un ange placé au-dessus de petites maisons et se dirigeant vers une femme assise sur le sol. Elle tient entre ses bras un enfant qu'elle allaite.

Le motif suivant a trait à la chasse. On y voit un chasseur et des chiens poursuivant un cerf, tandis qu'un autre se précipite à leur rencontre. Quelques arbres simulent la forêt. Au centre de la bordure, deux lièvres ou deux lapins, assis sur des pierres, posent chacun une patte sur une coupe garnie de son couvercle.

Après le motif central, des animaux, tels que chien, loup, renard, cerf, licorne, sont assis ou couchés, et se reposent sous un ciel étoilé. A leur suite, dans un autre compartiment, un arbre et un homme nu, monté sur un cheval, qui semble s'éloigner des animaux. La fin de cette bordure est indiquée par un cercle semblable à ceux décrits, et portant au centre les lettres S M, qui sont assez mal brodées. La toile se complète par des chevrons brodés en fil blanc.

Cette courte-pointe, composée de sujets religieux et profanes n'ayant point d'analogie entre eux, nous paraît faite d'après le caprice de l'artiste qui en a conçu le plan. Elle est, au surplus, d'un grand effet, et offre une variété toujours agréable aux archéologues et aux artistes qui voudraient s'inspirer de modèles originaux.

Cette toile a une longueur totale de 2 mètres 12, sur une largeur de 1 mètre 85.

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Digitized by Google

III.

Apparition du Christ ressuscité aux saintes Femmes.

Un seul sujet remplit la courte-pointe dont je vais entreprendre la description. Celle-ci, d'une époque un peu moins ancienne que la précédente, a été brodée en 1623.

Elle mesure 2 mètres 10 sur 2 mètres 18. La partie inférieure, la seule couverte de broderies, a 1 mètre 10. Le haut de cette pièce se compose de losanges superposés, piqués en blanc, qui s'étendent dans toute la toile. Des chevrons accompagnent, sur une largeur de 16 centimètres, chaque côté du magnifique sujet, dont l'unité rend la description très facile.

Il représente la première apparition de Jésus à la Madeleine. Les trois saintes femmes, Marie-Madeleine, Marie Jacobé (mère de Jacques) et Marie Salomé, ont déjà quitté le sépulcre, qui se voit à gauche au second plan. Les deux anges qui leur avaient apparu sous la forme humaine sont encore assis sur le tombeau (1). Il n'est pas taillé dans le roc, c'est un

(1) Et factum est dum mente consternatæ essent, ecce duo viri steterunt secus illas in veste fulgenti. *Saint Luc, chap. XXIV, verset 4,* et dans *Saint Jean* : Et vidit duos Angelos in albis, sedentes unum ad caput et unum ad pedes, ubi positum fuerat corpus Jesu. *Chap. XX, verset 12.*

Digitized by Google

monument carré, de forme oblongue, et porte, brodée sur le côté, la date 1623. L'un des deux anges seulement a la tête entourée de rayons.

Non loin de là, à gauche et au premier plan, apparaît Notre-Seigneur, les bras étendus et laissant voir la trace des clous qui ont percé ses mains; près de lui, sainte Marie-Madeleine, qui tombe à genoux prête à lui baiser les pieds. A ce moment, Notre-Seigneur arrête cet élan d'amour en lui défendant de le toucher, *Noli me tangere*. Entre eux, et près des pieds de Jésus-Christ, est déposé le vase à parfums qu'avait apporté Marie-Madeleine; derrière elle, les deux autres Marie sont debout, tenant l'une et l'autre un vase peu différent du premier. Cependant celui que porte la sainte femme en partie cachée par Marie-Madeleine est plus simple; il est uni et privé des godrons qui décorent les autres vases. Le troisième n'est pas couvert, sa forme est plus allongée.

Cette scène, si souvent traitée par les artistes, se passe dans un jardin dont on voit le parterre entre Notre-Seigneur et la Madeleine. Une autre partie plus étendue existe entre Marie Jacobé et Marie Salomé. Une balustrade à jour la sépare du second plan. La personne qui est la dernière à droite a la tête couverte d'un voile, tandis que ses compagnes sont coiffées en cheveux.

Dans le lointain on distingue une ville, qui ne peut être que Jérusalem; on y remarque une tour, trois églises, dont le pignon de l'une d'elles est surmonté d'une croix, et quelques maisons. L'ensemble porte, suivant l'usage du temps, le cachet des constructions du XVIIe siècle. Les branches d'un arbre, caché derrière Notre-Seigneur, et quelques nuages complètent ce tableau et le rattachent à la partie supérieure ornée

Digitized by Google

de chevrons piqués en blanc, comme il a été dit plus haut.

Les quatre figures de Notre-Seigneur et des trois Marie sont admirablement déssinées. Les draperies de leurs vêtements sont jetées avec un art qui dénote le grand savoir de l'artiste auquel on doit cette gracieuse composition.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

adémie de Reims

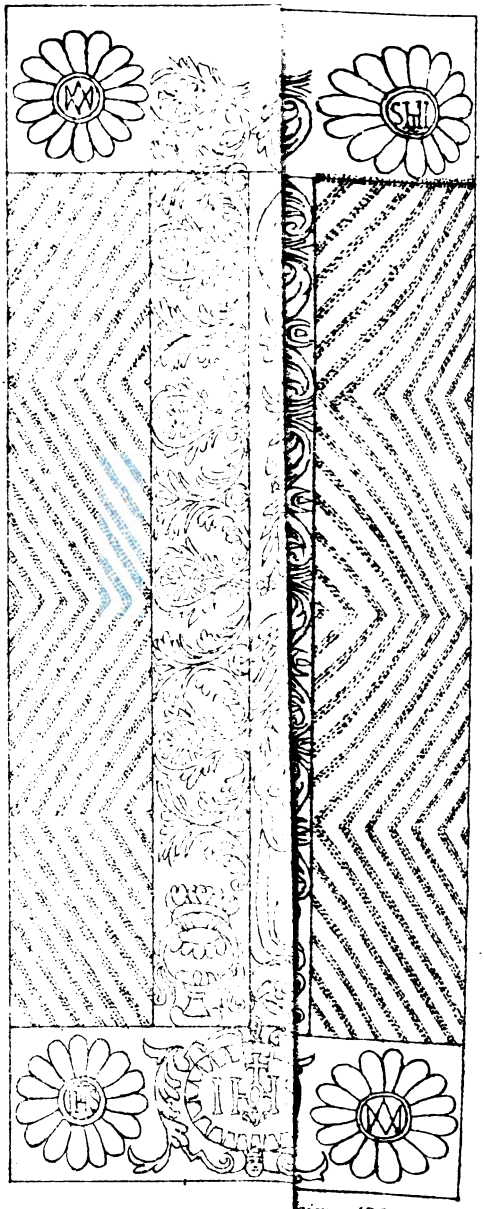

eims. 1883.

Digitized by Google

IV.

Mort de la Sainte Vierge.

Cette courte-pointe mesure 1 mètre 90 en hauteur, sur 2 mètres 18 de largeur. Dans un carré de 1 mètre 43 cent. sur chaque face se voit, au centre et vers le bas, un médaillon circulaire, qui est le principal motif de cette pièce. C'est la mort de la Sainte Vierge que l'artiste y a tracée. La Mère de Dieu touche au terme de sa vie, ses traits sont calmes, car, d'après la tradition, elle passa sans douleur de vie à trépas. Elle n'a pas non plus l'apparence de la vieillesse, quoiqu'on suppose généralement qu'elle avait au moins soixante ans.

Suivant l'usage de l'époque à laquelle remonte cette broderie qui, malgré le manque de date, accuse parfaitement le XVIIe siècle, Marie est revêtue de sa robe et porte un voile sur sa tête qui est nimbée. Quatre apôtres, également nimbés, sont derrière le lit. On croit y reconnaître, près de Marie, saint Pierre, dont la chevelure et la barbe sont fort épaisses; il porte une chape agrafée sur sa poitrine; à sa droite on remarque une torche allumée. Près de saint Pierre, saint Jean, qui paraît très jeune, et dont le visage est imberbe, vêtu d'un surplis et d'un camail, parle à la Sainte Vierge; sa main droite fait un geste semblable à celui d'une personne qui va bénir; sa gauche est près de celle de Marie, qui étend sa droite vers lui.

Digitized by Google

On ne voit, pour ainsi dire, que la tête de l'apôtre placé près de lui. De même que dans la tapisserie de Notre-Dame, représentant le sujet qui nous occupe, il tient une croix processionnelle, dont ses vêtements cachent la hampe. C'est ainsi qu'on représente saint Philippe. Mais ne serait-ce pas plutôt saint André, auquel l'artiste, malgré le nouvel usage de lui donner une croix en forme de sautoir, la lui aurait laissée telle qu'il la portait avant le xve siècle? Saint André, en effet, fut un des apôtres privilégiés : c'est lui qui amena vers Notre-Seigneur Simon son frère, que Jésus nomma Pierre; l'Evangile nous le montre ayant souvent des entretiens avec Notre-Seigneur et le prince des apôtres.

Quoiqu'il n'assiste pas à la Transfiguration, il est presque toujours choisi par Notre-Seigneur pour être un des témoins de ses prodiges ; il figure le troisième au canon de la messe, et saint Philippe n'y est mentionné que le huitième. Tous ces motifs donnent à penser que l'artiste, gêné pour placer la croix en sautoir dans un dessin fait simplement au trait, a cependant voulu que saint André fût représenté au moment de la mort de la Sainte Vierge.

Le quatrième et dernier apôtre de notre courtepointe n'a rien qui le puisse faire reconnaître. Nous supposons que c'est saint Jacques le Majeur, puisque c'est lui qui suit saint André dans la hiérarchie apostolique. On ne voit qu'une partie du dossier du lit et des rideaux. Ils disparaissent derrière les ornements qui accompagnent le médaillon.

Au-dessus de celui-ci est une couronne royale fleurdelisée, fermée et surmontée de la même fleur royale. Plus haut encore, et contre la bordure, existe une tête de femme, comme on en voit tant à cette

Digitized by Google

époque, ornant la clef des portes ou des fenêtres des belles habitations bâties sous Louis XIII.

En bas, dans les angles, deux anges tenant chacun une torche allumée, sont plus grands que les figures représentées dans le médaillon. En dehors de ce qui précède, l'intérieur du carré est rempli d'ornements variés portant des branches garnies de feuillages, de fleurs et de fruits. La symétrie n'est pas tout à fait la même de chaque côté. La pose un peu différente des anges a nécessité un changement dans le bas du dessin. Dans le haut, tout en s'harmonisant parfaitement, la répétition des sujets principaux n'est pas non plus identiquement la même.

Avant de passer à l'examen d'une autre courtepointe, il ne reste plus que quelques mots à dire de l'encadrement.

La bordure qui entoure les côtés et la partie supérieure a 17 centimètres. En bas, et posés sur la ligne inférieure, deux vases assez bien décorés surmontés d'une couronne de fantaisie et garnis chacun de deux anses. Puis, sans les toucher, un dessin uniforme pour les trois côtés, composé d'une série de rinceaux juxtaposés entre lesquels se trouve une espèce de palmette, inscrite elle-même entre des rinceaux différents de ceux qui les séparent. Cette bordure est entre deux filets sur les côtés, tandis qu'en haut il n'y en a pas dans la partie extérieure.

La bordure du bas ne ressemble en rien à celle ci-dessus décrite. Au centre, dans un ovale plus large que haut, sont les monogrammes IHS et AM, entrelacés ; une croix le surmonte, et trois clous sont placés au-dessous. Des rinceaux décorent le cartouche qui contient ces monogrammes. Une petite tête émerge de l'extrémité inférieure. A droite et à gauche

Digitized by Google

on remarque un vase semblable à celui qui est sous les bordures des côtés, puis la répétition du cartouche que nous avons vu au centre, mais dans lesquels il n'y a que le monogramme du Christ.

Enfin, aux quatre angles de cette broderie se trouvent quatre rosaces à seize lobes, portant les monogrammes IHS et MA.

La partie comprise sur les côtés entre les rosaces est simplement piquée en blanc par une triple ligne de points formant des chevrons dans toute l'étendue de la courte-pointe.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

V.

Assomption de la Sainte Vierge.

Dans cette courte-pointe la Sainte Vierge occupe le centre. La Mère de Dieu est debout. Un nimbe entoure sa tête, il est surmonté de deux rangées de rayons placées en forme de croissants; à leurs extrémités sont deux petites têtes d'anges; près de la figure de Marie, on trouve encore deux têtes de chérubins; sur le même plan, deux grands anges, vêtus de longues robes, laissent voir leurs bras qui soutiennent la Sainte Vierge. Plus bas, deux autres anges, à genoux sur les nues, ayant les ailes étendues, remplissent le même office. Contrairement aux règles iconographiques du Moyen-Age, les pieds de Marie sont nus et ils reposent sur trois têtes de chérubins. Des nuages forment le fond de cette scène aérienne, dont les quatre angles sont également ornés de têtes de chrérubins, regardant tous le triomphe de leur Reine. A gauche, vers le haut, se trouve une tête de chérubin qui n'est pas répétée à droite. Plus bas, du même côté, on lit la date de 1623. L'ensemble de cette broderie se compose donc de la figure de Notre-Dame, de celle de quatre grands anges en pieds, et de douze têtes de chérubins de différentes dimensions. Le dessin de la composition est large et bien compris, les têtes sont bien dessinées et ne manquent pas d'expression. Cette belle courte-pointe peut lutter

Digitized by Google

sans trop de désavantage avec celle de l'Apparition de Notre-Seigneur aux saintes Femmes.

Avec les bordures à dessins géométriques piquées en fil blanc qui garnissent le haut et les côtés de la scène, la toile mesure 2 mètres 18 en hauteur et 2 mètres 20 en largeur. La broderie en fil bleu occupe une superficie de 1 mètre 84 sur 1 mètre 25.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

VI.

Courte-pointe remplie de carrés, tous brodés.

Cette pièce, la dernière dont la description reste à faire, est composée de soixante-douze carrés, mesurant, à l'intérieur, 20 centimètres environ sur chaque face. Ils forment huit lignes en hauteur sur neuf en largeur. Les carrés extérieurs, au nombre de trente, sont tous brodés au chiffre IHS, alternant avec celui de MA, surmontés d'un trait abréviatif. On retrouve encore une fois le monogramme du Christ sur le bord de la cinquième rangée à droite, près d'un MA. Quoique cette série de monogrammes ne soit pas une bordure, on peut cependant la considérer comme un encadrement.

Cette toile a été brodée dans deux sens : ainsi, pour bien voir les dessins sous leur véritable aspect, il faut se mettre à droite du lit couvert de la mante pour examiner les quatre premières rangées, et à gauche pour les quatre autres.

Un certain nombre de dessins étant les mêmes et reproduits symétriquement, nous allons passer successivement en revue chacun de ces sujets, dont on rencontre douze variétés.

A chacun des angles, des têtes ailées et couvertes d'épaisses chevelures. — Puis se succèdent des aigles dirigés à droite avec la tête contournée ; leurs queues, semblables à celles des aigles héraldiques, se terminent par des enroulements qui remplissent le carré.

Digitized by Google

— Des cerfs tournés vers la gauche, avec fleurs et feuillages supportant un gentil oiseau. — Des quatre feuilles, tels qu'on les exécutait au xve siècle, garnis à l'intérieur d'une croisette du même style et à l'extérieur d'enroulements et de fleurs qui se relient au centre. — De longues palmettes sortant d'une petite rosace et aboutissant aux angles, les vides remplis par des demi-cercles. — De magnifiques fleurs de lys, ornées de feuillages et d'entrelacs. — Des rinceaux entremêlés offrant le plus gracieux assemblage. — Des branches de rosier, garnies de feuilles, de roses et de boutons. — Des licornes, dont la tête est tournée à gauche, et dont la queue, passée sous le ventre, remonte vers l'angle du carré. — Des roses, telles qu'on les emploie dans le blason, avec des traits concentriques et quelques feuilles. — Des fleurs de fantaisie sortant de tiges enroulées en arabesques. — L'ensemble de ces diverses figures a été brodé en 1626, comme l'indique la date deux fois répétée au centre des troisièmes lignes de chaque côté.

Plusieurs autres mantes ont encore survécu; elles ont été confectionnées à la même époque, avec quelques légères variétés, qu'il nous a paru inutile de reproduire ici. Nous nous sommes contentés d'offrir les types les plus remarquables de cette rare collection, peut-être unique en France. C'est dire l'intérêt que nous y attachons à tant de titres, et l'honneur qu'elle vaut à l'Hôtel-Dieu, dont les religieuses ont su sauvegarder de si précieuses toiles à travers tant de siècles.

Digitized by Google

ÉTUDE COMPARÉE

FAITE PAR M. L. DEMAISON

Entre les Toiles de Reims et celles des Musées de Suisse et d'Allemagne.

Peu après l'heureuse trouvaille que nous venons de décrire, notre ami et savant confrère, M. L. Demaison, a bien voulu faire des recherches sur l'origine de ces toiles brodées; puis, dans un voyage en Suisse, en Allemagne et en Autriche, il nota tout ce qu'il vit pouvant avoir un rapport même assez éloigné avec nos courtes-pointes, et voulut bien me communiquer le fruit de ses recherches. Aussi, pour terminer cette notice, nous ne pouvons mieux faire que de publier *in extenso* l'intéressant travail de M. L. Demaison, à qui je m'empresse d'offrir mes remerciements et l'assurance de ma bien affectueuse reconnaissance. CH. G.

« Depuis la découverte des toiles brodées si intéressantes de l'Hôtel-Dieu de Reims, j'ai cherché à connaître leur origine et le lieu de leur fabrication. J'ai consulté les ouvrages les plus autorisés et les plus complets pour avoir des renseignements sur ce genre de travail, et j'ai voulu savoir si nous avions affaire à

Digitized by Google

des spécimens uniques, ou s'il en existe d'analogues dans les collections publiques ou privées. Ces recherches, je dois le dire, ont eu d'abord peu de succès. Les archives de l'Hôtel-Dieu ne m'ont fourni aucun document sur cette matière; je n'y ai pas trouvé la moindre pièce qui fît mention des toiles brodées et pût m'éclairer sur leur provenance. D'autre part, ni le Dictionnaire du mobilier de Viollet-Leduc, ni les autres ouvrages spéciaux que j'ai eus à ma disposition, ne m'ont instruit sur l'art de la broderie sur toile au Moyen-Age, tel qu'il avait été pratiqué dans les échantillons que j'avais sous les yeux. J'ai visité aussi avec soin le Musée de Cluny sans y voir aucun tissu qui pût leur être comparé. Il semble donc que les toiles de ce genre sont fort rares en France, et qu'elles ont été jusqu'ici à peu près inconnues de nos archéologues.

En Allemagne, au contraire, mes investigations ont eu des résultats plus favorables. Dans un voyage que j'ai fait récemment en Suisse, en Autriche, en Bavière et en Wurtemberg, j'ai vu de nombreuses toiles brodées dont plusieurs ont avec les nôtres une ressemblance frappante.

Le Musée archéologique de Bâle en possède quelques-unes; la plus ancienne date du XIIIe ou du XIVe siècle. Le dessin en est tracé en fil bleu sur fond blanc comme dans les toiles de Reims. Elle n'a que 75 centimètres environ de longueur, sur 30 centimètres de large; on y remarque trois médaillons ornés d'animaux fantastiques : le premier renferme un griffon, le second un autre animal fabuleux, et le troisième une sirène.

Les autres toiles, au nombre de cinq ou six, sont du XVIe siècle. Le travail en est un peu différent et

Digitized by Google

le dessin exécuté en fils de diverses couleurs. L'une d'elles porte la date de 1564, au centre est un grand médaillon représentant le serpent d'airain ; autour de ce médaillon règne une décoration de rinceaux entremêlés d'armoiries, d'animaux et d'oiseaux de toute sorte; au-dessous on voit une chasse au cerf. Les autres toiles sont d'une composition analogue et représentent aussi des scènes tirées de l'Ecriture sainte. Elles ont servi de nappes, si l'on en croit les mentions inscrites sur les étiquettes qui les accompagnent.

Avant de quitter Bâle, je puis, sans sortir de mon sujet, dire quelques mots des stalles sculptées du xve siècle, que l'on admire dans la cathédrale de cette ville. On y voit en effet la représentation de plusieurs scènes champêtres, qui m'ont paru offrir une identité presque complète avec certaines scènes figurées sur la plus ancienne de nos toiles de Reims. Mon attention a été attirée surtout par un moissonneur coupant des épis avec une faucille, et par un laboureur conduisant une herse de forme triangulaire, tandis qu'un oiseau, un corbeau sans doute, voltige au-dessus de lui. Autant que j'ai pu en juger de mémoire, notre toile offre des compositions tout à fait semblables quant au sujet et à l'attitude des personnages. Les scènes de cette nature sont en quelque sorte des lieux communs, dont on trouverait, je crois, beaucoup d'exemples dans les manuscrits et dans les monuments d'architecture.

J'ai vu aussi, au Musée de la société archéologique de Zurich, deux toiles brodées du xvie siècle, ornées des figures d'un lion et d'un aigle héraldiques. Le dessin n'est pas, comme dans nos toiles, réduit à de simples contours tracés par des fils bleus; il est exé-

Digitized by Google

cuté tout entier en fils blancs serrés, qui se détachent sur un fond de même couleur.

Un marchand d'antiquités de Zurich avait également dans son magasin une toile de même époque et d'une exécution analogue. Ce genre de travail n'a, du reste, qu'un rapport assez éloigné avec celui des toiles de Reims.

A Munich, au contraire, j'ai remarqué, parmi les riches collections du Musée national, plusieurs toiles brodées comme les nôtres en fil bleu sur fond blanc. Elles sont attribuées à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe, de 1380 à 1420; leur décoration consiste en oiseaux, animaux, monstres fantastiques, mêlés à des rinceaux. Sur l'une d'elles on voit une chasse au cerf; cette figure du cerf est très commune dans ces broderies, et nous allons en voir encore d'autres exemples.

Le Musée des antiquités nationales de Stuttgard n'a pas de toiles aussi anciennes que le Musée de Munich, mais il en possède quelques-unes du XVIe siècle. J'ai relevé sur trois d'entre elles les dates de 1557, 1559, 1582. La première représente la Sainte Vierge debout, portant l'Enfant Jésus. Ses cheveux sont figurés par des fils blonds, et le reste du dessin est en fils bleus. Autour du sujet principal règne une décoration de rinceaux, au milieu desquels se détachent des personnages et des animaux de diverses sortes. La seconde toile offre la figure de David et Betsabé dans un médaillon entouré d'ornements semblables à ceux de la toile précédente (rinceaux, avec figures de cerf et d'animaux variés). Enfin la troisième toile, brodée en fils bleus et bruns, présente, au centre d'un médaillon, un personnage en costume du XVIe siècle, supportant deux écussons. Autour de

Digitized by Google

ce médaillon on distingue des oiseaux, un cerf, une biche, un renard, un lévrier, mêlés à des rinceaux.

Une autre toile, d'une date peut-être un peu plus ancienne que celles que nous venons d'énumérer, nous montre, au milieu de motifs décoratifs analogues, une figure de l'agneau symbolique entourée des attributs des quatre évangélistes.

Ici s'arrêtent les notes que nous avons pu recueillir à la hâte dans une visite trop rapide des Musées de l'Allemagne méridionale. Si incomplètes qu'elles soient, nous pensons qu'on peut en tirer pourtant quelques conclusions. Remarquons d'abord combien sont rares les toiles brodées du Moyen-Age. Notre Hôtel-Dieu n'en a qu'une du XIIIe siècle, et parmi tous les Musées que j'ai parcourus, celui de Bâle seul possède une pièce dont la date ne paraît pas de beaucoup postérieure. Le XVIe siècle, au contraire, est largement représenté en Suisse et en Allemagne, tandis que nous n'avons à Reims aucune toile de cette époque. En revanche, nos toiles appartiennent presque en totalité au XVIIe siècle, et nous n'en avons vu nulle part ailleurs qui puissent être attribuées à cette période.

Nous devons faire observer aussi avec quelle persistance se sont maintenus depuis le Moyen-Age, dans l'art de la broderie sur toile, les motifs décoratifs composés de rinceaux et d'animaux plus ou moins fantastiques. Mais c'est seulement au XVIe siècle, à notre connaissance du moins, qu'on voit apparaître des médaillons d'assez grande dimension contenant des scènes empruntées à l'Ecriture Sainte. Cet élément nouveau s'est encore développé au siècle suivant, à en juger par certaines de nos toiles de Reims, qui forment de vrais tableaux très larges et d'une exécution remarquable.

Digitized by Google

La broderie sur toile en fils de couleurs s'est conservée aujourd'hui en Allemagne, et j'en ai vu de nombreux échantillons tout à fait modernes dans les magasins de Munich. Les procédés d'exécution m'ont paru à peu près les mêmes qu'autrefois, mais, au point de vue de l'art, les traditions anciennes ont entièrement disparu pour faire place à la mode et au goût du jour.

En présence de ces faits, de cette fréquence des toiles brodées en Allemagne et de leur rareté en France, on peut se demander si celles de notre Hôtel-Dieu ne sont pas l'œuvre d'artistes flamands ou allemands plutôt que rémois. Je ne vois pas cependant jusqu'ici de motifs sérieux pour appuyer cette supposition, et en attendant de plus amples informations, on doit considérer ces toiles comme des spécimens d'un art national, d'autant plus précieux qu'ils sont plus rares. »

L. D.

Digitized by Google

STATISTIQUE

DES

ELECTIONS DE REIMS, RETHEL ET SAINTE-MÉNEHOULD

Dressée en 1657, par le sieur Terruel

EN VUE DU PROJET DE CADASTRE GÉNÉRAL DE LA GÉNÉRALITÉ DE CHALONS EN SUITE DU PROJET DU MARÉCHAL DE FABERT

Communication de M. le Cte Ed. de BARTHÉLEMY,

MEMBRE CORRESPONDANT

M. le commandant Bourelly, dans sa remarquable histoire de la vie du maréchal de Fabert, a publié quelques extraits d'un manuscrit conservé à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, et qui est du plus haut intérêt pour nos contrées (1). Ce sont les registres cadastraux, dressés par M. Terruel (2), pour les élections de Reims, de Sainte-Ménehould et de Rethel, quand le maréchal voulut faire, vers 1657, établir le cadastre dans toute notre province. Ces registres, en papier, forment trois cahiers in-folio : celui de Reims, contenant cent quatre-vingt-quatorze paroisses et cinquante pages ; celui de Sainte-Ménehould, soixante-douze paroisses et dix-neuf pages, et celui de Rethel, cent soixante-deux paroisses et quarante pages.

Cette statistique est excessivement importante :

(1) Deux vol. in-8°, Paris, Didier, 1880-81. Appendice du t. II.

(1) Nous écrivons ce nom tel que Terruel le signait dans sa correspondance.

Digitized by Google

elle fournit l'état exact de ces contrées au lendemain des guerres de la Fronde, qui causèrent tant de maux dans nos parages ; nous y trouvons la population de chaque paroisse, le nombre de maisons de chacune, la division des territoires en bois, vignes, terres labourées ou laissées en friche, les impôts payés à l'Etat ou aux ennemis, les noms des seigneurs.

M. le commandant Bourelly a exprimé, dans son livre, le regret de ne pas y avoir la place de publier cet important document ; il nous a semblé qu'il appartenait à l'Académie de Reims de lui accorder l'hospitalité. C'est ce qui nous a déterminé à le lui offrir. Mais quelques éclaircissements préalables sont nécessaires.

C'est au mois de décembre 1656 que Fabert commença à s'occuper officiellement de son grand projet. Le 9, il adressa au cardinal Mazarin la carte de la Champagne, que venait de dresser le sieur Terruel (1). M. de Termes fut chargé de présenter cet officier et aussi de remettre au cardinal un mémoire dans lequel Fabert exposait, avec la plus rude franchise, la mauvaise répartition de l'impôt foncier, la malhonnêteté des agents chargés de lever les tailles, et la nécessité urgente de porter remède à ces maux, surtout dans un pays qui venait d'être si douloureusement éprouvé par la guerre. Il proposait, en conséquence, de faire une enquête publique établissant la situation

(1) Terruel était capitaine au régiment de Podewiltz : Fabert dut faire sa connaissance au siège de Stenay, auquel ce régiment prit part en 1652. En 1655, après le siège de Landrecie, Fabert le décida à abandonner sa compagnie et le fit désigner pour aller présider en Champagne à la distribution des troupes pour les quartiers d'hiver. Nous allons voir que Fabert s'attacha de plus en plus intimement cet officier et le chargea à la fin du travail de cadastre qu'il poursuivait pour parvenir à distribuer plus équitablement les charges de l'impôt foncier.

Digitized by Google

vraie de chaque paroisse, et de confier ce travail à M. Terruel (1).

La pensée que Fabert développait dans ce mémoire était un remaniement du système de l'établissement des quartiers d'hiver pour les troupes, charge particulièrement lourde à cette époque pour les populations rurales : son but était plus élevé, car, ce qu'il voulait, comme il le formulait nettement dans son travail, c'était que « le peuple ne paye pas un sol de ce qui lui est ordonné, qu'il ne soit employé en choses nécessaires et au bien de l'Etat. » Sa première proposition n'était évidemment, à ses yeux, que le commencement d'une grande œuvre de remaniement.

On sait qu'anciennement l'impôt direct reposait sur deux taxes principales : la taille personnelle et la taille réelle; la première, portant sur toutes les ressources mobilières et immobilières des contribuables, et payable au domicile ; la seconde, affectant les seuls biens-fonds et indépendante du domicile. En fait, la taille personnelle n'atteignait que les roturiers non privilégiés; la taille réelle, les seuls biens dits de roture, même, par exemple, quand ils étaient possédés par des nobles. La taille réelle n'était guère qu'une exception, et la plus grande partie du royaume était soumis à la taille personnelle, où l'arbitraire dominait d'une façon déplorable, surtout à l'égard des populations rurales. La Fronde augmenta notablement le mal en désorganisant complètement l'administration : même en Champagne, où l'intendance avait été conservée, son titulaire ne pouvait que constater son impuissance à réprimer les plus fâcheux abus. Les règlements pour les logements militaires

(1) Ce mémoire, publié pour la première fois par M. Sénemaud, dans la *Revue des Ardennes*, est donné de nouveau *in-extenso* par M. Bourely.

Digitized by Google

n'étaient plus respectés, et il en résultait pour les villages, notamment des élections de Reims, Rethel et Sainte-Ménehould, un écrasement, que Fabert fait ressortir avec une excessive énergie dans son mémoire. Les troupes, mises en quartier d'hiver, mal disciplinées, manquant souvent du nécessaire, privées de leurs officiers, qui s'empressaient de regagner la cour ou de rentrer pour quatre ou cinq mois dans leurs foyers, traitaient les villages en pays conquis, pillaient, rançonnaient, faisaient la contrebande et saccageaient les fermes. Fabert, déplorant cette situation, dont il voyait de près les désastreuses conséquences, essayait en vain d'y remédier. Depuis 1653, il s'en occupait activement, et en 1656, ayant obtenu le commandement supérieur des quartiers d'hiver en Champagne, il avait résolu de chercher à appliquer les réformes qu'il rêvait. Nos populations rurales avaient, à juste titre, une profonde répulsion pour les logements des gens de guerre, qui les exposaient à tant de périls. Ce logement comprenait la fourniture de l'ustensile, c'est-à-dire, la place au feu et à la chandelle, avec fourniture du sel, vinaigre et autres menues denrées, le prêt des objets de cuisine et de coucher, — et l'avance de la subsistance. Fabert fit rendre, le 20 novembre 1655, une ordonnance prescrivant que la cavalerie serait à l'avenir répartie proportionnellement dans tous les lieux taillables et non taillables de la généralité de Châlons, avec obligation aux communautés de payer une somme déterminée en argent représentant l'ustensile et l'avance. L'intendant fixait la part de chacune (1), payable par

(1) La part de chaque communauté représentait un certain nombre de *places* taxées à 20 sous chacune : 16 sous pour la subsistance et 4 sous pour l'ustensile.

Digitized by Google

décade et par anticipation durant les cinq mois d'hiver, à partir du 1er décembre; déduction de ces sommes devait être faite sur la quote-part des tailles de l'année suivante. Les militaires, dans ces conditions, ne pouvaient plus rien exiger et étaient tenus de traiter de gré à gré pour ce qui leur était nécessaire, sous des peines très sévères. Deux agents dans chaque élection veillaient à l'exécution des règles et en rendaient exactement compte à Fabert. L'infanterie devait être logée dans les villes; on ne lui devait que l'ustensile, la subsistance était fournie administrativement.

Dès le commencement de 1656, Fabert, qui tenait à ce que l'ordonnance inspirée par lui ne restât pas à l'état de lettre-morte, parcourut les cantonnements avec l'intendant Voysin, et signala son passage par plusieurs exécutions sévères. Une nouvelle ordonnance parut au mois d'octobre, en étendant à l'infanterie l'avantage de pouvoir être répartie dans les villages. Ces mesures, et surtout la sévère surveillance exercée par le maréchal, portèrent rapidement leur fruit : la sécurité reparut dans nos campagnes, les villages se repeuplèrent, les champs furent de nouveau cultivés, et le trésor royal en sentit abondamment les effets. Mais il subsistait cependant toujours une plaie terrible : la mauvaise perception des tailles, exercée par des agents trop souvent infidèles. C'est ce qui décida Fabert, pour achever son œuvre, à rédiger son mémoire. Il ne pouvait tolérer le maintien de la répartition de la taille livrée à l'arbitraire des Elus. Les enquêtes personnelles qu'il avait pu faire dans ses tournées l'avaient pleinement convaincu de cet abus, mais il voulait pouvoir le faire constater d'une façon générale, afin d'arriver à la réalisation

Digitized by Google

de son plan, consistant dans la suppression des Elus, en leur substituant, pour l'évaluation des ressources locales, l'établissement d'un registre descriptif des paroisses et estimatif des propriétés. « Cela, dit-il dans son mémoire, est proprement le *cadastre* que feu Son Eminence le cardinal de Richelieu avoit tant souhaité d'établir dans les lieux de la taille, ainsi qu'il est en Dauphiné. »

Une lettre de M. de Fabert à Mazarin, du 9 janvier 1657, constate que le cardinal approuvait ses vues, et le sieur de Téruel reçut une commission lui donnant pouvoir de procéder aux enquêtes locales qui devaient servir désormais de base à la répartition de la taille en Champagne. Téruel se mit aussitôt à l'œuvre et, dès le 17 janvier 1657, il adressait au maréchal un premier rapport, dans lequel il exposait le système qu'il avait adopté pour accomplir sa mission (1).

« MONSIEUR,

« J'ay l'honneur de vous escrire celle-cy pour vous faire scavoir les progrès de ma commission et de quelle façon j'ay esté contraint d'en user pour travailler en quelque manière avec fruit. Je pris la liberté de vous dire avant de partir de Sedan ce que j'avois escrit à M. Voisin touchant une déclaration, laquelle pour scavoir au vray l'estendue du terroir de chaque paroisse, eût dû précéder ma visite pour donner aux habitants le temps de s'en instruire, qui m'allèguent partout n'avoir plus de papiers, ains qu'ils ont esté perduz quant et leurs meubles pendant ces guerres. Mais comme le tems semble presser, je ne m'arreste pas tout à fait sur ce point, et

(1) Cette lettre est datée de Buzancy. M. Bourely lui donne, par erreur, la date du 9 janvier.

Digitized by Google

m'informe seulement là si le pied terrien manque du nombre des charrues qu'ils avoient autrefois au bon tems, ce qu'elles labouroient l'une portant l'autre, m'arrestant plus précisément sur ce qu'à présent il y a de charrues, habitants et mesnages dans chaque village et quelles sont leurs facultés. C'est ce que j'espère de descouvrir au net, par le moyen dont je me sers depuis le second jour de ma procession, outre la cognoissance que j'en puis prendre d'ailleurs, de faire parler deuz ou trois personnes de chaque communauté, les obligeant d'affirmer par serment et signer les choses qui tendent au but de ma commission et de mon instruction. Et cela va si bien que je commence à y prendre plaisir, quoique il y ait beaucoup de travail. Tout ce que je puis faire par jour, demeurant depuis le matin jusqu'à la nuit, c'est de visiter six, sept, huit ou neuf villages au plus, selon qu'ils sont proches l'un de l'autre. Je trouve beaucoup d'inégalité, tant à l'imposition des tailles qu'au logement des troupes.

« J'escris à M. l'Intendant et luy mande la forme dont je me sers pour estre esclaircy de ce qui est nécessaire dont j'ay joint icy un modèle, afin que s'il vous plaisoit, Monsieur, m'ordonner quelque chose de plus, j'aye l'honneur de recevoir vos ordres avant que d'aller plus loin.

« Je suis, avec tout le respect, etc.

« TERRUEL. »

Terruel joignait à cette lettre « la forme observée dans la visite des paroisses pour l'éclaircissement de l'état présent des villages. » Voici ce tableau :

« Savoir l'étendue du terroir labourable à peu près, et la fertilité, la quantité des prés, les vignobles, bois,

Digitized by Google

aisances ou usages communs; ce qui est affermé en propre aux habitants, le nombre de charrues, le nombre d'habitants et ménages pleins ou à demi, leur commerce, ce qu'ils payent aux ennemis; le tout affirmé et signé par deux ou trois habitants. »

Les Elus, naturellement, agirent vigoureusement contre une pareille entreprise, qui aurait eu pour première conséquence leur suppression. Mais la lutte était peu aisée avec Fabert, qui ne se décourageait pas facilement. Le 18 février, il écrivait à Mazarin pour insister sur les excellents résultats que procurerait une pareille réforme : « bien des gens s'opposent à cela, ajoute-t-il, et veulent éteindre la chandelle. » Terruel, d'ailleurs, poursuivait rapidement son travail, et il l'avait achevé à la fin d'avril pour les trois Elections que nous avons nommées ; en même temps il demandait à continuer dans le reste de la province.

Un arrêt du Conseil prescrivit en effet à l'intendant de Châlons d'étendre cette enquête à toute sa généralité : la cour des Aides, au contraire, se mit à l'encontre, en déclarant nul le département des tailles affectées par l'agent royal dans l'élection de Troyes. Louis XIV s'en émut, et exigea que des instructions formelles fussent adressées aux intendants pour réduire la prétention des Elus. L'année suivante, d'ailleurs, le système de cantonnement de Fabert continua à fonctionner, et reçut une véritable consécration par les heureux résultats qui en furent la conséquence, malgré l'excessive rigueur de l'hiver de 1657-1658. Bientôt la province eut à se réjouir du bienfait de l'arrêt du Conseil du 30 mars 1658, déchargeant les habitants des frontières du paiement de l'arriéré de leurs tailles. Terruel, cependant, conti-

Digitized by Google

nuait son enquête : Fabert n'hésitait pas à affirmer, en la transmettant à Mazarin, qu'il était persuadé « qu'en suivant son projet, l'an prochain, on pourroit soulager le peuple de Champagne et augmenter la taille de 300,000 livres. » Et le cardinal de répondre, le 30 mars 1658 : « C'est un ange du ciel, tant il a de lumières et de bonnes intentions. » En même temps, Terruel recevait une commission régulière pour poursuivre son travail, avec des appointements annuels de 6,000 livres, et la mission spéciale de surveiller les quartiers d'hiver des troupes. Malheureusement, Mazarin n'osait pas agir assez vigoureusement, et des atermoiements permettaient aux Elus de fonctionner encore et d'entretenir le désordre dans une administration, et il aurait fallu introduire résolument une réforme radicale. La routine l'emporta, et dès la fin de 1658, Mazarin avait, en fait, renoncé à l'idée de faire dresser un cadastre général. Terruel tristement fut oublié, et Mazarin ne songea même pas à faire rentrer au régiment de Podewiltz, suivant son désir, fortement appuyé par Fabert, l'homme qu'il traitait d'ange du ciel quelques mois auparavant. Ce fut une cruelle déception pour le maréchal de voir anéantir le projet auquel il s'était passionnément dévoué : nous devons du moins constater qu'il ne céda pas au découragement et qu'il continua à travailler par tous les moyens au soulagement de la province à laquelle il avait déjà rendu tant de services.

Nous devons revenir aux seuls registres qui existent de l'œuvre de Terruel. On en appréciera hautement l'importance dès le premier coup d'œil. Ils établissent, pour chaque paroisse, le nombre de ménages, celui des charrues, en spécifiant si elles sont tenues par les habitants, les seigneurs ou leurs

Digitized by Google

fermiers ; les professions des habitants ; les noms des seigneurs laïcs ou ecclésiastiques ; l'étendue en arpents des terres cultivées et non cultivées, prés, bois, vignes, usages, avec mention des parts appartenant aux seigneurs, aux forains, aux habitants et aux censiers ; le nombre des arpents vendus ou engagés ; le degré de fertilité du sol ; les impositions militaires, les diverses contributions, les tailles réglées pour 1657 par Terruel lui-même ; les dommages résultant des faits de guerre, détail très intéressant pour faire comprendre ce que ces malheureuses contrées ont eu à souffrir de la prolongation des hostilités.

On remarquera que bon nombre de ces paroisses avaient à subir des taxes particulières au profit de certaines places occupées par les ennemis de la frontière, ce qui demande quelques mots d'explication. Pour arrêter les excès commis incessamment par les coureurs de garnisons espagnoles de la frontière, des arrangements avaient été régulièrement conclus pour substituer une contribution fixe à ces réquisitions forcées qui dégénéraient toujours en pillage. Des conventions avaient déterminé quels villages demeureraient soumis à cette onéreuse servitude et la somme qu'ils auraient à payer en argent ou en nature. Fabert avait traité avec Condé pour Rocroy, et son accord avait reçu l'approbation officielle le 17 janvier 1655 ; une convention semblable existait pour certaines paroisses avec le Luxembourg et avec le Hainaut ; d'autres en étaient exemptes par suite d'un traité d'échange intervenu entre les gouvernements de Sedan et de Luxembourg. Fabert préconisait avec raison ce système d'échange, qui soulageait grandement les populations.

Digitized by Google

TABLE DES AUTEURS

POUR LES VOLUMES LXXI & LXXII

Année 1881-1882

Cte Ed. de Barthélemy.

Statistique des Elections de Reims, Rethel et Ste-Ménehould, dressée en 1657, par le sieur Terruel, en vue du projet de cadastre général de la généralité de Châlons, en suite du projet du maréchal de Fabert, t. LXXII, p. 195, 1re partie.

Chabert.

Résolution, comédie en un acte et en vers, pièce couronnée, t. LXXI, p. 57.

L'abbé Cerf.

D'un groupe de la porte nord de la cathédrale de Reims, t. LXXII, p. 1.

L. Demaison.

La Mosaïque de Nennig, t. LXXI, p. 279.

Rapport sur les manuscrits de la bibliothèque de Carpentras relatifs à l'histoire de Reims, t. LXXI, p. 288.

Digitized by Google

Date de l'église de Saint-Remy de Reims, t. LXXI, p. 298.

Trois inventaires du XIIIe et du XIVe siècle, t. LXXII, p. 115.

JULES GAUTIER.

Rapport sur le concours d'histoire, t. LXXI, p. 38.

CH. GIVELET.

Les Toiles brodées, anciennes mantes ou courtes-pointes, conservées à l'Hôtel-Dieu de Reims, t. LXXII, p. 163, avec six planches.

H. JADART.

Rapport de la Commission d'archéologie sur le concours de 1882, t. LXXI, p. 44.

La population de Reims et de son arrondissement, t. LXXI, p. 143.

Notice historique sur Emond du Boullay, héraut d'armes de France et de Lorraine, t. LXXI, p. 309, avec planches d'armoiries.

Nouvelles recherches sur le village natal et la famille du chancelier Gerson, t. LXXI. p. 400.

A. LEBOURQ.

La Démolition de l'église Saint-Nicaise de Reims, (1791-1805). Documents extraits des archives de Reims et de Châlons.

F. LEFORT.

Le premier pont construit sur le Rhône à Avignon, étude historique et critique, t. LXXI, p. 371.

Digitized by Google

F. Lescuyer.

Considération sur la forme et la coloration des Oiseaux, t. LXXI, 91.

Ch. Loriquet.

Compte-rendu des Travaux de l'année 1881-1882, t. LXXI, p. 11.

Fouilles exécutées autour de Reims en 1881, 1882 et 1883, t. LXXII, p. 137, avec deux planches.

F. Piéton.

Discours d'ouverture de la séance publique du jeudi 13 juillet 1882, t. LXXI, p. 1.

P. Soullié.

Rappurt sur le concours de poésie en 1882, t. LXXI, 50.

L'abbé Tourneur.

Interprétation d'un groupe de statues du portail nord de la Cathédrale de Reims, t. LXXII, p. 6, avec photogravure.

H. Vincent.

Voyage d'Antoine de Lorraine à travers les Ardennes en 1543, avec texte d'Emond du Boulay, t. LXXII, p. 127.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE

D'un groupe de la porte nord de la Cathédrale de Reims. Saint-Remi ressuscite un mort qui avait fait un testament en faveur d'une église. Lecture de M. l'abbé CERF, membre titulaire 1

Interprétation d'un groupe de Statues du portail nord de la Cathédrale de Reims. Lecture de M. l'abbé TOURNEUR, membre titulaire. 6

La démolition de l'église Saint-Nicaise de Reims (1791-1805). *Documents extraits des archives de Reims et de Châlons*, par M. A. LEBOURQ, membre correspondant, avec notice finale par M. JADART. 37

Trois inventaires du XIIIe et du XIVe siècle, par M Louis DEMAISON, membre titulaire 115

Le voyage du bon duc Antoine de Lorraine à Valenciennes en 1543, *avec récit du parcours à travers les Ardennes, par Emond du Boullay*, communication de M. H. VINCENT, membre correspondant . . . 127

Fouilles exécutées autour de Reims en 1881, 1882 *et* 1883, par M. Ch. LORIQUET, membre titulaire . . 137

Les Toiles brodées, anciennes mantes ou courtes-pointes conservées à l'Hôtel-Dieu de Reims. Rapport lu à l'Académie dans la séance du 30 Juin 1882, par M. Ch. GIVELET, membre titulaire 163

Statistique des élections de Reims, Rethel et Sainte-Ménehould, dressée en 1657, *par le sieur Terruel, en vue du projet de cadastre général de la généralité de Châlons, en Suite du projet du maréchal de Fabert*, communication de M. le Cte Ed. de Barthélemy, membre correspondant, 1re partie 195

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google